



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753127 7

*DM

Mercur

*DM

Mercur

ADM

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

M A Y. 1734.



GUILLAUME CAVELIER.

ruë S. Jacques.

Chez

LA VEUVE PISSOT, Quay de
Conty, à la descente du Pont-Neuf.

JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

L A P R E S S E generale est à
Monsieur MOREAU, commis au
Mercure, vis-à-vis la Comedie Fran-
çoise, à Paris. Ceux qui pour leur com-
modité voudront remettre leurs Paquets ca-
chetez aux Libraires qui vendent le Mer-
cure, à Paris, peuvent se servir de cette voye
pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse
des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir
soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est
toujours pratiqué, ..fin d'épargner, à nous
le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui
les envoient, celui, non-seulement de ne
pas voir paroître leurs Ouvrage, mais
même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé
de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays
Etrangers, ou les Particuliers qui souhaite-
ront avoir le Mercure de France de la pre-
miere main, & plus promptement, n'auront
qu'à donner leurs adresses à M. Moreau,
qui aura soin de faire leurs Paquets sans
perte de temps, & de les faire porter sur
l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on
lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

M A Y. 1734.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

ANDROMÈDE.

CANTATE.



UR un affreux Rocher que la Mer
irritée,

Battoit de tous côtez de ses flots
écumeux,

Andromède étoit enchaînée :

Victime du courroux des Dieux,

Pour expier l'orgueil d'une Mere insensée,

A périr sous les coups d'un Monstre furieux,

A ij L'Ora-

L'Oracle l'avoit condamnée :

Jeune , pleine d'attraits , fille d'un Roy puissante ,

Sur le point d'allumer les feux de l'himénée ,

Par un revers terrible , elle est en un instant

Seule , proscrite , abandonnée ;

En vain l'air retentit de ses gémissemens ;

Le Ciel s'est déclaré contre elle ;

Rien ne peut adoucir ses Atrêts violents :

En vain par ces tristes accents ,

Elle exprime l'excès de sa douleur mortelle ;

Vains attraits , funeste Beauté ,

Objet d'une jalouse envie ,

Qui faisoit ma félicité ,

Tu fais le malheur de ma vie :

C'en est fait , ces traits séduisants ,

Qui bruloient des plus vives flammes

Les cœurs d'une foule d'Amis

N'ont plus de pouvoir sur leurs amis

Grands Dieux ! quel affreux changement !

Tout me fuit , que dis-je ! Phinée ,

Peu touché de ma destinée ,

N'est plus qu'un lâche , un inconstant ,

Tandis que sa douleur profonde ,

Porte ses plaintes jusqu'aux Cieux ,

L'air s'obscurcit , la foudre gronde ,

Les vents soufflent , le Ciel brille de mille feux ,

La

La Mer s'agite , un flot avec force s'élance ,
 S'abaisse tout à coup , vers le Rocher s'avance ,
 Et vomit le Monstre à ses yeux.

Déjà vers l'aimable Princesse ,

Il marche à pas précipité ,

Il atteint le Rocher ; sa fureur vengeresse ;

Est prête à dévorer cette jeune Beauté ;

Ne craignez rien , Princesse infortunée ,

L'Amour s'intéresse à vos jours ;

Ce Dieu vous amene Persée ;

Esperez tout avec de tels secours ,

Cet Amant généreux , mieux que l'ingrat Phi-
 née ,

Sçaura de vos malheurs faire finir le cours ;

Persée à cet instant s'avance vers la Roche ;

L'aspect de tant d'appas redouble sa valeur ;

Furieux , du Monstre il s'approche ,

Il l'arrête , et d'un trait il lui perce le cœur ;

Le Monstre fait des résistances vaines ;

Il perd son sang , il tombe , il meurt ,

Cependant cet Amant vainqueur ,

D'Andromède brise les chaînes ,

Et lui fait un aveu de sa secrète ardeur ;

La Belle ne fut pas insensible à ses peines ,

Un service si grand parloit en sa faveur ,

L'Amour se mit d'intelligence ;

Une tendre reconnoissance |

La fit céder bien-tôt à son Libérateur ;

A iij Amans ,

Amans , les froideurs de vos Belles ,
 Ne doivent point vous dégager ;
 Les plus fieres , les plus cruelles ,
 Peuvent en un instant changer.

Soyez tendres , soyez fidelles ,
 Et ne vous relâchez jamais ,
 Le moindre service pour elles ,
 A toujours de puissants attrait.

Un amour de reconnoissance
 Chez le Sexe naît aisément ;
 Et souvent plus loin qu'il ne pense ,
 Il porte cet engagement.

V. D. G.



*LETTRE de M. L * * * Ch. et S.
 d'Auxerre , aux Auteurs du Mercure de
 France , touchant la Sépulture de saint
 Agnan , Evêque d'Orleans.*

IL y a , Messieurs , plus de trente ans
 qu'un sçavant Ecclesiastique d'Or-
 leans , nommé M. le Brun , avoit com-
 posé une ample Dissertation sur la Sé-
 pulture de S. Agnan , dont on vous a en-
 voyé un Extrait , que vous avez publié
 dans

dans le *Mercur* de Septembre dernier. Ainsi je ne croi pas que celui de qui vous tenez cet *Extrait*, se fasse honneur de la *Dissertation*. Je la conserve écrite de la main de l'Auteur, avec la copie d'une Lettre qu' M. Baillet lui écrivit en conséquence de la communication qu'il lui en donna. Cette Piece servit aussi à *Orleans* à détromper tous ceux qui voulurent en prendre communication. Je suis bien aise que vous en ayez publié l'essentiel.

C'est en effet une erreur grossiere de croire que *S. Agnan* ait été inhumé dans l'Eglise de *S. Laurent*, qui est située à l'Occident de la Ville d'*Orleans*. Outre les témoignages tirez du Testament de *Geodebode*, de la Vie de *S. Mémin*, de celle de *S. Euspice*, que *M. le Brun* a fait valoir, il s'en présente encore un plus formel, qui n'est pas venu à sa connoissance, et dont on ne peut éluder la force, quelque antiquité qu'on s'avise de donner à la Translation prétendue du Saint Corps d'une Eglise de *S. Laurent*, bâtie à l'Occident d'*Orleans*, en celle de *S. Pierre*, bâtie à l'Orient. Cette Translation doit passer pour chimerique, dès-là qu'on lit dans une Vie authentique de *S. Agnan*, qu'après son décès

A iiij un

de S. Laurent à l'Occident d'Orleans , laquelle est appelée *S. Laurent des Orgerils*, mais je me croi assez fondé pour soutenir qu'il y en a eû une autre du nom du même Saint , du côté Oriental. Si dans Orleans il a existé jusqu'à cinq ou six Eglises du nom de Saint Pierre , deux sous le titre de Saint Jean , et deux sous celui de S. Germain d'Auxerre ; quelle impossibilité y a-t'il qu'il n'y ait aussi existé deux Eglises du nom de saint Laurent ? N'y a-t'il pas eû de-même à Paris deux Eglises du nom de S. Vincent, Martyr d'Espagne ? Combien de Villes où il y a plus d'une Eglise du titre de S. Martin ou de quelqu'autre Saint célèbre ?

Une preuve qu'il y a eu pendant quelques siècles une Eglise ou Oratoire de S. Laurent dans le Champ de Tétrade à l'Orient d'Orleans et sur le Territoire de l'Eglise qui a porté depuis le nom de S. Agnan, est , que la memoire de ce saint Martyr est distinguée de temps immémorial de celle des autres Saints étrangers , dans l'Eglise de S. Agnan même. Dans le Catalogue des dix-neuf Autels que l'on y érigea lorsque le Roy Robert fit rebâtir à neuf cette Eglise , on voit qu'après l'Autel principal sous l'invocation

tion de S. Pierre et S. Paul, celui de S. Benoît et celui de S. Euverte, c'est celui de S. Laurent qui suit immédiatement, par distinction au dessus de ceux qui portoient le nom de S. Sauveur, de Notre-Dame, de S. Jean, de S. Michel, qui ne sont nommez qu'après. Je ne prétens point qu'il y ait eu dans l'étendue du Champ de Tétrade, ni autour de l'Eglise de S. Pierre, dite depuis saint Agnan, autant d'Eglises qu'on érigea d'Autels dans le nouvel Edifice achevé l'an 1029. mais au moins y en avoit-il eu d'érigez sous l'invocation de ceux qui y sont nommez les premiers avant Notre-Seigneur et la Sainte Vierge.

Helgaud, Moine de Fleury, ne parle-t'il pas d'une Eglise de S. Martin comme existante sous le Roy Robert, laquelle étoit une Chapelle à l'extrémité du Cloître de S. Agnan, et qui n'existe plus? Il ne faut donc pas juger des siècles passez par les choses qui subsistent de nos jours, ni croire qu'il n'y a jamais eu à Orléans qu'une seule Eglise de S. Laurent, parce qu'on n'en voit qu'une aujourd'hui. Il doit y en avoir existé une autre à l'Orient de la Cité; et c'est cette Eglise aujourd'hui inconnue et dans l'oubli, qui sert de fondement à la Tradition d'Or-

A vj leans

344 MERCURE DE FRANCE
leans , que le Corps de S. Agnan a été
transféré de l'Eglise de S. Laurent en cel-
le qui a depuis porté son nom.

Lorsque le Corps de ce saint Evêque fût
remué pour la première fois , il a pû se
faire qu'il reposoit alors dans un Ora-
toire ou petite Eglise de S. Laurent , bâ-
tie dans le Champ de Tétrade , et que
de-là , vû le peu d'éloignement , le Tom-
beau tel qu'il étoit , ait été transporté dans
l'Eglise de S. Pierre , qui étoit le princi-
pal Edifice entre ceux de ce Champ. La
petite Eglise de S. Laurent ayant ensuite
été détruite comme inutile , ou étant tom-
bée de vétusté , il sera arrivé depuis , lors-
qu'on parloit de la Translation du Corps
de S. Agnan , que le Peuple aura attri-
bué à l'Eglise de S. Laurent *des Orgerils* ,
ce qui ne convenoit , dans la vérité , qu'à
l'Oratoire de S. Laurent , qui avoit été
situé dans la partie toute opposée. Ainsi
se forment souvent les Traditions popu-
laires. On attribue à l'objet existant , ce
qui n'avoit été dit ou écrit que de l'objet
détruit ou anéanti ; et pendant que per-
sonne ne produit des preuves de la mé-
prise , l'erreur prend racine , elle s'au-
torise ensuite de son antiquité , trouve
des Protecteurs dans les Habitans du Lieu
où le nom se conserve , et il faut user
après

après cela de mille ménagemens pour les faire reyenir de la bévûë où la simplicité de leurs prédécesseurs les avoit jettez. M. Baillet n'a pas voulu adopter la nouvelle Tradition de S. Laurent au Fauxbourg Occidental d'Orleans. Le Pere de Longueval , Jesuite , ne déterminant point la situation de l'Eglise de S. Laurent , a évité de la favoriser ouvertement.

Quoique la Translation du Corps de S. Agnan du premier lieu de sa Sépulture dans le lieu qui portoit le nom de Basilique de S. Pierre , n'eût pas été d'un grand trajet , et qu'elle n'ait peut-être été que d'un jet de pierre , elle a cependant été écrite dans les anciens Martyrologes et Calendriers , parce qu'elle a été assez remarquable pour ces temps-là où les remuemens des Corps des Saints ne se faisoient gueres que lorsqu'une Eglise menaçoit ruine ou qu'elle étoit trop petite pour le concours qui se faisoit à leurs Tombeaux. On la croit du commencement du septième siecle. L'Ombre de M. Thiers auroit pû l'ajouter aux exemples de Translations de Saints Confesseurs qui autorisent sa rétractation * sur celle de S. Firmin le Confès d'Amiens , outre

* Cette rétractation est imprimée dans le *Mercur* de Juin 1731 II. volume.

celles

846 MERCURE DE FRANCE

celles de S. Vaast d'Arras , qui fut faite dans le même siècle par S. Aubert , l'un de ses Successeurs , et celle de S. Maximin , Evêque de Trèves , faite aussi alors par S. Hidulfe , Corevêque de ce Siege. Je ne parle pas de quelques autres plus anciennes , telle que celle des Saints Evêques de Verdun , prédécesseurs de S. Airy , faite par lui-même au sixième siècle , ni de celle de S. Gatien , premier Evêque de Tours , faite par S. Martin.

On doit compter parmi les Martyrologes où la première Translation du Corps de S. Agnan se trouve , outre celui de Bede , deux autres qui ont été publiez par Dom Martene , l'un au troisième volume de ses Anecdotes , page 1556. où on lit : *Aurelianus Translatio S. Aniani* ; l'autre au sixième tome de son ample Collection , page 708. où se lit ce qui suit : *In civitate Aurelianis Translatio Corporis S. Aniani Episcopi , et liberatio civitatis ipsius à Hunnis*. Les deux premiers sont antérieurs au Roy Robert. Le troisième a été écrit de son temps ; mais il copie le fait de la première Translation , et non pas celle qui fut faite sous son Règne l'an 1029. M. de Tillemont s'étonnoit en 1697. que dans le Breviaire d'Orléans , publié en 1653. par M. de Coislin, l'on

l'on ne parlât au XIV. Juin , que de la Translation faite sous le Roy Robert : et sa surprise étoit bien fondée. Il auroit fallu en effet parler en ce jour d'abord de la délivrance de la Ville d'Orleans des mains des Huns , qui est le premier Evenement remarquable , par rapport à ce qui regarde S. Agnan. Puisque la Tradition étoit il y a neuf cent ans ou mille ans , que cette délivrance étoit arrivée le 14. Juin , il étoit bon d'en conserver la memoire à ce jour et de ne la pas porter au 17. de Novembre , jour de la mort du saint Evêque , comme on m'a assuré qu'elle y a été portée avec son ancien nom de *Fête du Miracle*. Secondement , il étoit à propos d'y insérer le souvenir de la premiere Translation , au moins d'une maniere generale ; puisque c'est elle probablement qui a été la cause pour laquelle on choisit en 1029. le 14. et le 15. Juin pour faire la seconde et pour proceder à la Dédicace de la nouvelle Basilique , dont il ne reste plus aujourd'hui que les Souterrains.

Ce sont autant de corrections qu'on auroit pû faire dans la nouvelle Edition du Breviaire d'Orleans de l'an 1731. mais au lieu de cela , les Réviseurs ont mieux aimé rétablir dans la Legende de S. Agnan l'expres-

l'expression , qui avoit fait naître anciennement l'erreur populaire , que M. le Brun des Marettes a combattuë et que je combats après lui par un texte dont on aura de la peine à éluder la force. Ce deffaut d'exactitude dans les Légendes locales , se trouve aussi accompagné du retranchement de l'Office de plusieurs Saints Locaux. Je me contenterai pour le présent de nommer S. Aunaire , fameux Evêque , né au VI. siecle dans la Ville d'Orleans , mort le 25. Septembre , et d'y ajoûter une Fête que les Auteurs du IX. siecle qualifioient de *celebre dans toutes les Eglises des Gaules* au 1. Octobre , laquelle étoit en memoire d'un Saint , qui en passant par Orleans au V. siecle , y avoit operé deux Miracles rapportez dans les Manuscrits de la Cathédrale même. Tant que les Calendriers des nouveaux Breviaires particuliers , ne seront pas fondez sur les Histoires locales , les imperfections y seront inevitables.

Il est temps maintenant de vous donner la Lettre que M. Baillet écrivoit le 16. Décembre 1703. à M. le Brun , duquel je vous ai parlé ; les plus petites Productions de la plume des grands Hommes , sont toujours bonnes à recueillir.

» Je

» Je suis fâché, M. que le mois de
 » Novembre soit achevé pour la réim-
 » pression, car je me serois fait un plai-
 » sir et un devoir de profiter de ce que
 » vous remarquez au sujet du lieu de la
 » Sépulture de S. Agnan, et de l'emploi
 » qu'il eut à S. Laurent avant son Epis-
 » copat; et je n'aurois point fait difficul-
 » té de changer le titre équivoque d'A-
 » bé, quoique l'on pût l'entendre d'un
 » Supérieur ou Pasteur de Paroisse, sans
 » prétendre qu'il y eût des Moines. Il
 » me paroît que les autres endroits sur
 » quoi tombent vos Remarques, peuvent
 » s'expliquer favorablement et subsister
 » comme je les ai mis sans préjudice de
 » la vérité des faits, autant qu'on peut
 » faire foy sur l'autorité humaine. Je
 » suis, &c.

Ce 17. Novembre 1733.



*RE'PONSE à M. Servin, par Mlle de
 Malcrais de la Vigne, sur son Apo-
 théose anticipée, qu'il a donnée dans le
 Mercure de Mars.*

EN lisant les apprêts flatteurs
 De la future Apothéose,

Dont

350 MERCURE DE FRANCE

Dont tu veux m'assurer dans tes Vers enchanteurs ,

Je n'ai pu m'empêcher de sentir quelque chose
De ces doux mouvemens qui chatouillent les
cœurs.

Je tremble pourtant et je n'ose
M'y laisser trop aller ; je crains qu'un tel hon-
neur ,

Contre une Muse encor naissante ,

Ne mette de mauvaise humeur

La Troupe jalouse et sçavante ,

Par qui sur l'Hélicon sont formez les Concerts ;

Dont les brillants accords charment tout l'U-
nivers.

Poète ingénieur je rends grace à ton zèle ;

Mais si je vole à l'immortalité ,

Ce ne peut être que sur l'aîle

De tes Vers obligeans , dont la postérité ,

Loüera le tour et la beauté.



LET



LETTRE du R. P. Dom Jacques Alexandre, Benedictin de la Congrégation de S. Maur, au sujet de son Traité general des Horloges, imprimé à Paris, chez Hypolite-Louis Guerin, rue S. Jacques, vol. in 8. 1734.

IL est vrai, Monsieur, que le Public souhaitoit depuis long tems d'avoir un Ouvrage entier sur les Horloges. J'ai tâché de satisfaire à ce désir; vous jugerez si j'ai réussi par l'exposé que je vais vous faire de mon Livre. Je le commence par deux Articles Préliminaires.

Le premier marque la maniere dont les Anciens distinguoient les Années, et les partageoient en Mois, Jours et Heures, et fait voir par la Description du Déluge que Moïse a faite dans la Genese, que l'année étoit composée de douze Mois, comme elle l'est encore aujourd'hui.

Le second Article contient une Histoire generale des Horloges, depuis leur commencement jusqu'au temps présent. La plus ancienne Horloge est le Cadran d'Achaz. Anaximandre fit ensuite des Cadrans dans la Grece, lesquels furent
aussi

par le moyen d'un tambour qui descendant pendant 24 ou 30 heures , peut marquer distinctement toutes les heures ; c'est de quoi je donne une explication dans ce Chapitre par le moyen de la huitième Planche.

Dans le troisième Chapitre il est parlé des Horloges à roües de gros volume ; d'abord on donne un abrégé des termes les plus ordinaires qui sont en usage chez les Horlogers , et une neuvième Planche est destinée à représenter les Pièces qui sont marquées par ces termes. On donne ensuite la Méthode pour avoir la longueur d'un Pendule et des vibrations que l'on souhaite ; et pour s'épargner la peine des opérations qu'il faudroit faire , on donne aussi une Table particulière depuis une vibration par heure jusqu'à cinq vibrations par heure , dont la longueur du Pendule est d'un pouce 5 lignes 8 points.

Comme le Pendule peut avoir quelque petite irrégularité par rapport à la diversité de la température de l'air , on donne pour y remédier la manière de faire un Pendule Isocrone , dont les vibrations sont d'une parfaite égalité de durée , et qui sert à faire des Horloges , qui peuvent marquer le moyen mouvement du Soleil &c. La Planche 10 représente en suite

suite la construction d'une grosse Horloge, et les Planches 11 et 12 font voir la figure des roües.

Le Chapitre IV. traite des Horloges à mouvement apparent. Quelque perfection qu'on ait pû donner aux Horloges les plus achevées, ce n'a été que pour leur faire suivre le mouvement moyen du Soleil, mais je crois avoir été plus loin; car dès l'année 1698. je representai à Mrs de l'Académie Royale des Sciences un projet qui fut aprouvé, pour faire des Horloges qui suivroient le mouvement aparent et vrai du Soleil. L'explication est dans ce même Chapitre IV. qui contient sur ce sujet trois Planches entieres.

Dans le Chapitre V. on parle du mouvement des Planetes. On trouve dans le premier Article un précis de ce qui regarde chaque Planete en particulier, son diamètre, le temps de sa révolution, sa distance du Soleil &c. et une seizième Planche qui contient le système des Planetes selon Copernic. Le second article est pour le Soleil en particulier, lequel fait une révolution en 365 jours 5 heures 49 m. Dans toutes les Horloges qu'on a faites jusqu'à présent, on a mis une roüe qui fait un tour en un an, on n'y a employé qu'une roüe qui fait le tour en 365 jours,

356 MERCURE DE FRANCE

jours ; c'est un mouvement qui est trop court environ de 6 heures , et on n'a vu encore personne qui ait travaillé à faire une roüe qui fasse un tour en 365 jours 5 heures 49 minutes , car cela est impossible en ne mettant que des roües dont le nombre des dents soit moindre que 100. Mais puisque cela n'est pas possible, du moins devoit-on tâcher d'en approcher autant que cela se pouvoit. C'est ce que j'ai fait , et je donne ici une roüe qui fait un tour en 365 jours 5 heures 48 m. 58 secondes , $\frac{3}{4}\frac{8}{9}$ de secondes qui est le mouvement le plus aprochant qu'on ait pû trouver jusqu'à présent. En voici le Roüage. La roüe de Cadran fait un tour en 12 heures. — 7. 50 — 7. 69. — 8. 83.

On trouve en même tems toutes les opérations qu'il a fallu faire pour arriver à cette précision. Viennent ensuite plusieurs roües faisant un tour conforme aux révolutions de chaque Planete &c. Le Lecteur consultera pour tout ce détail les Planches 17. 18. et 19. et les Mekanistes auront lieu d'être satisfaits en particulier d'une Aiguille qui montre le lieu de la Planete dans le Zodiaque, aiguille dont les mouvements son fort différents , et qui tire cependant toutes ces inégalitez d'un

d'un mouvement circulaire et uniforme de l'Horloge.

Le Chapitre VI. destiné aux Horloges de moyen volume , est accompagné de la Planche 21. qui représente une Horloge de cette espece , où l'on voit l'arrangement et la disposition des roües avec une seconde et troisième figure pour la Montre ou Cadran et pour la Cycloïde. Le détail de tout ce qui appartient à ce Chapitre est contenu dans neuf Articles différens , et représenté en diverses figures de la Planche vingtième.

Les Horloges de petit volume ou les Montres font la matiere du VII. Chapitre. L'instrument le plus nécessaire aux Horlogeurs de petit volume, est la *Plate-forme* , qui sert à marquer sur les roües le nombre des dents qu'on leur veut donner. On explique d'abord la construction de cette Pièce. Dans l'article suivant on explique pareillement l'usage du Balancier qui modère le mouvement des Montres. On n'avoit point autrefois d'autre moyen pour regler les Montres , que de faire ce Balancier moins ou plus pesant : mais depuis que l'Abbé de Haute-feuille a trouvé le secret important de modérer ce Balancier par un petit ressort droit , qui dans la suite a été changé en

B ressort

ressort spiral par M. Hugins , les Montres ont acquis un tel point de perfection, que celles où on a mis ce ressort ont pris le nom de Montres à Pendules , à cause de leur justesse. On trouve dans l'article troisième une Table où sont les roüages ordinaires que l'on employe pour les Montres ; et la Planche 22. représente la structure entière d'une Montre. Un article entier qui est le huitième contient de bons avis pour le choix des Montres.

Le Chapitre VIII. est pour la répétition , et pour l'instrument à fendre les roües. Dans le premier article se trouve la Planche 23 , où sont gravées les principales Pièces de la répétition , le Limacon et la détente graduée , qui fait sonner autant de coups qu'il est descendu de dents de cette détente. Dans l'article second on traite de l'Instrument à diviser et fendre les roües et Pignons avec autant de facilité que de justesse , ce qui fait gagner aux Ouvriers beaucoup de tems. La Planche 23 représente cette Machine, dont la Pièce fondamentale est la *Plateforme* : on verra dans le Livre l'explication de cette Machine qui seroit trop longue ici pour une Lettre.

On donne ensuite les Quadratures des répétitions qu'on employe aux Pendules

et aux Montres de poche. On a mis dans la Planche 24. les Pièces pour une répétition de Pendule , et dans la Planche 25. sont figurées les Pièces d'une répétition de Montre de poche. L'explication en seroit ici inutile ; car pour la bien comprendre il faut avoir devant soi les figures gravées.

Le Chapitre IX. et dernier , contient une Bibliographie ou un Catalogue des Auteurs , qui ont écrit sur les Horloges, avec une Analise des principaux Ouvrages qui sont venus à ma connoissance. Le premier article de ce Chapitre est, pour les Cadrans où je me contente de mettre le titre des Livres , le nom de l'Auteur et l'Edition ; l'article second est pour les Horloges de Sable et d'Eau , Le troisième est destiné aux Horloges à roües. On trouve dans cet article non seulement le titre des Livres , mais encore des Extraits très amples de ces mêmes Livres , avec quelques Réflexions qui ont paru nécessaires , et qui ne peuvent offenser personne. Enfin le quatrième article est des Auteurs qui sont citez dans l'Ouvrage.

J'ai tâché, au reste, d'écrire avec simplicité, avec ordre et brièveté , les Curieux trouveront ce Livre bien imprimé , et les

360 MERCURE DE FRANCE
27 Planches qui y entrent fort propre-
ment gravées. Je suis, Monsieur, &c.

A Orleans le 24 Mars 1734

*****:*****

LE COQ

ET LE LIMACON,

FABLE,

Par M. Rither.

UN jeune Coq ambitieux
Et le mieux hupé du village,
Pour chanter ses exploits et montrer son plume,
Prétendoit se percher sur un Pin sourcilleux,
Enflé d'une telle espérance,
Il prend sa volée, il s'élance ;
Mais quoique notre Oiseau ne fut pas des plus
lourds,
Il fit de vains efforts, et retomba toujours.
Les Poules s'en railloient. Sa honte étoit extrême ;
Quand au sommet de l'arbre même,
Qu'il ne pouvoit atteindre, il voit un Limaçon.
Pour un Oiseau si fier quel surcroît de disgrâce !

Indi.

Indigné que dans cette place
 Ce méprisable insecte eut porté sa maison ,
 Eh ! qui t'a mis si haut ? lui dit-il en furie ,
 Sçais-tu fendre les airs ? non , mais je sçais ram-
 per ,
 Repart le Limaçon : avec cette industrie
 Est-il sommet si haut qu'on ne puisse atraper ?



*L E T T R E de M. * * * à Mlle * * **
sur l'Origine de la Musique.

Vous m'avez souvent demandé ce
 que je pensois sur les différentes
 sortes de Musique , en personne qui n'a
 pas décidé quel est son gout , qui n'ose
 s'y fier , et qui reste dans l'incertitude ; les
 différentes opinions n'ont pas la force
 de vous entraîner , mais bien celle de
 suspendre l'impression du sentiment au-
 quel vous n'osez vous livrer : voici votre
 excuse.

Votre cœur n'a jamais été touché , vous
 ne connoissez point l'amour , vos Amants
 ont voulu vainement vous le faire con-
 noître , vous n'avez connu que vos
 Amants , les uns emportez et grossiers ne
 vouloient que vous corrompre , ils vous
 ont inspiré de l'horreur , d'autres ayant

B ij le

le même projet l'ont dissimulé , les uns se sont donnez pour Philosophes uniquement charmez de vos vertus , la plupart se disoient séduits par les graces de votre esprit , ce même esprit qu'ils van-toient vous a servi à connoître la fausseté de leur caractere , les voilà démasquez et méprisez ; d'autres encore ont essayé de vous plaire par les discours flatteurs , les coquetteries et les gentilleses frivoles qui séduisent presque toutes les femmes ; cet art , ce manège vous a paru plat , et tous les Amans vous ont paru dangereux et incapables de satisfaire vôtre esprit et de toucher votre cœur.

Il m'a paru nécessaire de débrouïller en vous les idées fausses que vous avez de l'amour avant que de vous parler de lui. Ne croyez pas que j'entreprenne de vous le faire connoître autrement que par la simple théorie, peut-être un jour l'Amant qu'il vous a destiné vous fera sentir quel il est.

On a distingué il y a longtems deux amours , l'un sous le nom d'Eros et l'autre d'Anteros , c'est du premier dont je veux vous parler , c'est lui qui aime Psiché , cet amour tendre , pur , vrai , vif , constant , fidele , ne pouvoit aimer que Psiché , il vouloit être aimé de même ;
pour

pour cela il lui falloit une ame toute entiere , il trouvoit dans toutes les femmes les deffauts et les dégouts que Psiché trouvoit dans tous les hommes , rien ne pouvoit plaire à Psiché et n'étoit digne d'elle que l'Amour lui-même , la Fable vous a appris tous ses malheurs, la curiosité et la vanité les causerent , elle y joignit la défiance , crime pour l'amitié , mais affreux et irrémissible aux yeux du véritable Amour , vous êtes étonnée de m'entendre dire *aux yeux du véritable Amour*: Oüi à ces yeux; celui là n'est point aveugle, il est clairvoyant, mais silencieux; il parle peu, simplement, évite les frases et les tours affectez , son langage est vif ; plein de naiveté et d'expressions , tout parle en lui , rien n'étoit perdu pour Psiché, une ame n'a pas besoin de grands discours pour entendre toute la force et toute la grace d'une pensée, encore moins lorsque ces pensées viennent du sentiment. Après toutes les peines que les deffauts de Psiché lui avoient causées , après qu'elle eut expié ses crimes, en se livrant entierement à l'Amour , il l'épousa ; les Dieux approuvèrent ce mariage, ils étoient seuls dans l'univers faits l'un pour l'autre; de ce couple charmant naquit la volupté , cette Déesse étoit digne de son origine ;

B ilij gine ;

gine , elle ne se sépara jamais de son pere et de sa mere , elle enfaisoit les délices , sans parler les différens idiomes, elle se faisoit entendre à toutes les nations, il suffisoit pour cela d'avoir une ame ou de l'amour , tout ce qui étoit privé de l'un ou de l'autre ne l'entendoit point , tout ce qui suivoit les étendarts d'Anteros étoit sourd pour sa voix délicate et gracieuse ; vous sçavez qu'Anteros , le faux amour vint s'établir sur la terre , qu'il subjuga presque tous les mortels , il les blessoit avec des flèches empoisonnées, il trainoit après lui la jalousie , la fraude , la trahison , l'inconstance , l'indiscretion ; delà vinrent des guerres et des meurtres sans nombre ; pour les séduire, il menoit avec lui une fausse volupté qui ne ressembloit en rien à la fille de Psyché ; elle ne donnoit que des plaisirs grossiers qui ne flattant les sens que pour des instants, les détruisoient en peu de temps ; la fille de Psyché un jour en badinant essaya d'imiter les soupirs d'amour sur un instrument qu'elle fit avec un roseau ; sur ce même instrument elle trouva le moyen de peindre par des sons les différentes agitations d'un cœur amoureux : langueurs, larmes, délices , joye douce et naïve ; son pere et sa mere sentoient augmenter leurs plaisirs

par

par les sons touchans qui les représentoient ; la volupté ne s'en tint pas à ce coup d'essay , elle inventa plusieurs instrumens , ayant tous des beautez particulieres et propres à caractériser et à peindre tous les differents mouvements de l'ame au point de les faire ressentir à ceux qui en étoient susceptibles : les Oyseaux habitans des bocages du pays fortuné ou ces Dieux charmans avoient choisi leur retraite , apprirent bien-tôt à former des sons mélodieux et agréables ; les Bergers soupiroient sur la flûtte & animoient leurs danses , par le son de la Musette et du Tambourin. Un jour un Rossignol s'étant éloigné de sa demeure ordinaire , fut surpris par un amour folâtre qui voltigeoit près de l'isle fortunée , son chant lui parut nouveau ; il porta l'Oyseau à Venus comme un présent rare et digne d'elle , elle en connut tout le prix , et sur le champ ayant fait atteler son Char , elle ordonna au Rossignol de voler devant ses Pigeons et de la conduire dans les climats , inconnus jusqu'alors , où les Oyseaux avoient un ramage si tendre , il obéit , elle part et arrive , son Char resta suspendu dans les airs , enveloppé d'un nuage ; elle vouloit voir sans être apperçue , ses yeux furent frappez du

B v plus

plus agréable spectacle qui fut jamais ; son fils et Psiché sur un Trône de gazon et de fleurs dans le lieu le plus délicieux de l'univers. Je n'en ferai point la description , l'Amour l'avoit choisi pour sa demeure, et sa fille l'avoit orné , à la tête des Nymphes et de leur cour elle leur donnoit une Fête champêtre , elles dansoient sur le gazon, les Zephirs légers dansoient avec elles , les Bergers et les Bergeres danserent quelques Entrées de ce Ballet ; les Graces de la suite de Psiché en danserent aussi ; ces Graces ne ressembtent point à celles qui accompagnent Venus, elles sont aussi modestes, naïves et touchantes , que les dernières sont effrontées et minaudieres, toute la Musique du Ballet étoit caractérisée, les yeux fermés, on pouvoit deviner quels étoient les Danseurs et se représenter à peu près les différentes figures du Ballet , tant la même expression regnoit et dans le Chant et dans la Danse ; il sembloit que la nature seule eut produit l'une et l'autre ; et sans que l'on s'en apperçut , on ressentoit les plus délicates nuances des douces passions exprimées par les Sons. Lorsque les jeux furent terminez , Venus regagna Cithère plus jalouse que jamais de la beauté et du bonheur de Psiché , il n'étoit plus en son

son pouvoir de le troubler , elle voulut du moins essayer de jouir du même plaisir , et si les spectacles qu'elle donneroit à Cithère n'avoient pas les mêmes charmes , les surpasser du moins en magnificence ; elle fit construire un Theatre dont les ornemens étoient chargez d'or et de Pierres précieuses , les Décorations et les Prespectives tâcherent d'imiter ce beau Paysage qu'elle venoit de voir , un nombre prodigieux d'Instrumens furent fabriquez , Venus promit des dons et des faveurs à tous ceux qui travailleroient avec succès pour son Théâtre ; tous les hommes croyant avoir besoin de la protection de Venus , ont recours à elle comme à une Divinité bienfaisante ; ils ignorent que d'elle et de ses enfans viennent les peines dont ils gémissent , tous travaillent à l'envi à composer de la Musique , chacun vantoit son travail et la peine qu'il s'étoit donnée , les Géomètres même s'en mêlerent , ils louoient les calculs immenses qu'ils avoient fait pour trouver moyen de parcourir dans les Aires de violons toutes les différentes combinaisons d'un *ré* ou d'un *mi* , avec les autres Notes ; il est vrai que cet Air n'avoit point de chant , et dans cette Musique contrainte et si pénible à composer , rien

ne couloit de source , nul génie ne les animoit , ils fuioient la nature et le sentiment , l'art n'auroit dû servir qu'à chercher l'un et l'autre pour les orner et les mettre dans leur plus beau jour : quand celui où l'on devoit exécuter sur le Théâtre de Cithère ce Ballet tant vanté , fut arrivé , la plus part des Spectateurs s'écrièrent que les Instrumens étoient faux , leurs Sons faisoient peine aux oreilles les moins délicates ; on leur déclara dogmatiquement que c'étoit des dissonnances faites exprès et le chef-d'œuvre de l'Art , les Chats originaires de Cithère ont transmis jusqu'à nous quelques tons de cette harmonie , comme les Rosignols nous en font entendre quelqu'un de celle qu'ils ont entendue dans l'isle de l'Amour.

Le Ballet fut dansé par les Nymphes de la suite de Venus , Danses indécentes où se mêloient des Athlettes de la suite de Mars , les Graces faisoient des sauts et des tours de force ; la confusion régnoit , la Musique n'avoit de rapport à la Danse que par le mouvement plus ou moins vif , point de pensée par conséquent ; point d'expression ; on parcouroit tous les tours avec rapidité , les dissonnances prodiguées sans cesse ; quelquefois on s'obstinoit à rebâttre deux Notes pendant un quart

quart d'heure, beaucoup de bruit, force fredons ; et lorsque par hazard il se rencontroit deux mesures qui pouvoient faire un Chant agréable, l'on changeoit bien vîte de ton, de mode et de mesure, toujours de la tristesse au lieu de tendresse, le singulier étoit du barocque, la fureur du tintamare; au lieu de gayeté, du turbulent, et jamais de gentillesse, ni rien qui put aller au cœur ; vous en sçavez à présent autant que moi, faite votre choix, l'une des deux Musiques vient de Cithère, l'autre de la fille de l'Amour et de Psiché, ne croyez pas qu'une nation s'en soit approprié, l'une à l'exclusion de l'autre ; les deux Musiques se sont répandues dans toutes les nations, votre cœur et votre gout vous feront démêler quelle est leur origine.

Vous trouverez peut-être que j'avance sans preuve que les Chats sont originaires de Cithère, ils en conservent encore les inclinations et les manieres, remplis de gentilleses dans leurs badinages, un air doux plein de dissimulation, cruels trompeurs, féroces, sans amitié ; lorsque l'Amour les rend heureux, leur indiscretion l'apprend au voisinage par leurs clameurs, ils sont légers et volages comme les Cupidons, le Rosignol amoureux

venu

870 MERCURE DE FRANCE
venu de l'Isle fortunée, ne chante que
pour toucher sa Maîtresse; est-il heu-
reux? il se tait et ne chante plus. Con-
tent de sa bonne fortune, il la goute
en silence.

REPONSE à l'Epiire de M. Né-
ricaut Destouches, de l'Académie Fran-
çoise, insérée dans le Mercure du mois de
Février dernier, page 219. Par Mlle de
Malcraix de la Vigne, du Croisic en
Bretagne.

LE triomphant Auteur qu'adopta Melpomene,
Qu'Erato s'empressa d'alaiter au berceau,
Daigna me couronner du Laurier le plus beau.
Celui par qui Thalie aujourd'hui sur la Scène,
Sçait de nos passions exposer le Tableau,
Vient d'honorer mes Vers d'un suffrage nouveau.
Voltaire, Esprit divin, dont la Verve hardie
Dans ses poétiques transports,
De Sophoclès et d'Homère, égale les efforts,
Néricaut, facile génie,
Du délicat Térence, adroit Imitateur,
Partagez entre vous mon cœur.
Ne vous offensez pas, beaux Seigneurs, du partage
D'un cœur que je voudrois vous pouvoir à chacun
Donner

Donner tout entier ; mais l'usage ,
 Cet usage charmant prétend qu'on n'en ait qu'un
 Tel est mon sort , et l'on dit même
 Qu'un cœur double est trompeur et ne vaut ja-
 mais rien ,
 Et qu'en vous jurant qu'il vous aime ,
 Il sçait cacher aux yeux dans un tendre entretien ,
 Sous l'écorce d'un doux maintien ,
 Une ame traîtresse et sauvage.
 Grands Dieux ! préservez-moi d'un si triste
 avantage ,
 N'ayons qu'un cœur , mais qu'il soit bon ,
 Qu'une candeur de lait , que la simple franchise
 L'accompagne en tout tems et le caractérise
 Dieux que révère l'Hélicon ,
 Si de mon cœur que je divise ,
 Vous n'êtes point contens , agréez l'humble don
 D'une estime qui vous est due.
 Je la puis entre vous partager librement ,
 Et dans toute son étendue
 Vous la donner également.



SUITE



SUITE de la Réponse de M. de Saint-Aubin, au Problème sur l'Essence de la Matière.

J'Ay affaire aujourd'hui à trois Géometres, à deux Anonymes et au P. Castel. Le premier des Anonymes croit que, suivant mon aveu, toute la solidité de la Géométrie réside dans le Problème sur l'Essence de la Matière, dont il se déclare l'Auteur; et il me fait dire *en propres termes*, que la Géométrie n'est pas plus solide, quoique je n'aye comparé le Problème qu'aux écueils de raisonnement, que la plupart des Géometres n'ont pas évitez. C'est ce qu'il est facile de voir dans la première Partie de ma Réponse.

L'Analyse de l'Infini se propose de pousser toujours en avant son Calcul, sans se soucier des absurditez. Suivant ce Principe, elle considère les quantitez positives et les négatives, les possibles et les imaginaires, les vraies et les absurdes. Ces distinctions sont si bien établies, que les termes de nul, d'imaginaire et d'absurde, sont propres à la science et affectez à différentes quantitez Algebriques. Elle tire de l'Infini des solutions plus courtes, des vûes plus étendues, une analogie et des expressions plus generales.

Mais les écueils du raisonnement qu'elle rencontre sur sa route, elle ne doit les considérer que comme des écueils; ce qui est compris dans le Calcul, ne devant pas toujours passer dans le raisonnement. Et c'est encore un avantage de l'Infini, d'avertir quand il se présente dans une

ana-

analogie, que la supposition cesse d'être possible.

L'Auteur du Problème, au contraire, veut guider le raisonnement par des opérations qui ne sont propres qu'au Calcul. Il prétend trouver par le Calcul, que le mouvement infini est égal au repos; et partant de cette conclusion absurde, il détruit toutes les propriétés de la Matière; il la réduit à une simple possibilité, ce qui est nier son existence; et il soutient qu'un corps peut être à la fois dans tous les lieux de l'Univers.

Mais, dira-t'on, le Calcul est donc imparfait et trompeur, puisqu'il a donné à l'Auteur du Problème cette première conclusion de l'égalité du mouvement infini et du repos.

Je réponds que l'Auteur du Problème a dû s'appercevoir que le Calcul lui donnoit les deux contradictoires, savoir, $mo = e$, et $mo = o$. Car il est évidemment contradictoire que e , quantité de mouvement finie, soit égale à o , nullité de mouvement. Il n'y a rien de plus opposé à la précision du Calcul, que d'en inferer qu'une quantité de mouvement soit en même-temps réelle et déterminée, et qu'elle soit nulle.

Toute grandeur, multipliée par zero, est égale à zero; et si d'une grandeur multipliée par zero, il résulte un produit réel; c'est une marque infail-
lible que cette grandeur est absurde.

Est-ce la faute du Calcul? Ce ne l'est en aucune manière. Sa charge est autre que celle du raisonnement. Suivant le raisonnement, à une demande absurde point de réponse; suivant le calcul, à une demande absurde, réponse absurde.

Vous interrogez le calcul par l'infini, grandeur absurde en Géométrie, que vous supposez réelle; le calcul vous répond une absurdité, qui est une confirmation de l'absurdité de l'infini géométrique. La

La Géométrie transcendante considere comme point de rencontre un point , qui par la supposition ne peut rencontrer. Elle examine aussi dans la réunion des deux points , les rapports qu'auroient ces deux points séparés. C'est-là tout le mystere de l'infini , auquel rien ne manque du côté du Calcul , et auquel il ne manque du côté du raisonnement , que d'employer des mots qui eussent de la justesse et qui parussent moins merveilleux ; ce qui seroit facile. Voilà quels sont les vrais principes de la Géométrie de l'infini ; et quoiqu'ils n'ayent été expliquez nulle part , je ne crains pas qu'ils soient désavoués par les plus sçavans Géomètres. C'est deffendre cette Géométrie que de montrer qu'elle n'a aucune part au Scepticisme et aux inclusions inconcevables , que l'Auteur du Problème a voulu y introduire.

Dans le même Mercure de Janvier , un autre Géomètre s'est imaginé que j'attaquois la Géométrie , en tant que ses Elements , qui sont des points , des lignes , des surfaces , ne sont que des abstractions de l'entendement sans réalité. C'est l'ancienne objection des Sceptiques , renouvelée par Bayle. Les Géomètres ont raison de ne s'y pas arrêter. Quoique la précision géométrique ne puisse être executée réellement et dans la matière , c'est un objet très-digne de l'entendement , et qui conduit à la plus grande exactitude réelle qui soit possible. Mais cette question n'étoit qu'indirecte ; il s'agissoit de sçavoir si le passage du fini à l'infini peut se faire par l'exaltation du point à la ligne , de la ligne à la surface , &c. et j'ay soutenu que les Infinitaires ne l'entendent ni ne le peuvent entendre ainsi ; car une infinité de surfaces n'est point un solide.

Le P. Castel est depuis survenu dans le Mercu-

re de Février. Il ne touche pas la plupart des questions principales , sçavoir si , en Géométrie, on peut expliquer le passage du fini à l'infini ; si la matiere n'est qu'une simple possibilité ; si c'est une chose concevable que l'Etre absorbé dans le néant ; si le plusqu'infini , les differens ordres d'infinis et le simple infini géométrique actuellement subsistant , sont des objets réels de l'entendement ou des contradictions.

Le P. Castel se renferme dans la question de la divisibilité à l'infini , si souvent débattuë et qui appartient plus à la Physique qu'à la Géométrie. *Les Points* , dit-il, *que j'admets , sont de vrais Points Physiques , autant que géométriques.* Il admet donc de vrais atomes , en même-temps qu'il soutient l'infini géométrique , les differens ordres d'infinis et le plusqu'infini.

Il vient de dire que le Point, qu'il admet, est Physique , c'est à-dire , qu'il est matériel ou qu'il est un corps ; et pour faire entendre qu'en suivant le sentiment de la divisibilité à l'infini , il a été dans l'erreur , il dit aussi-tôt après : le Point que je concevois étoit un corps ; c'est-à-dire , que le Point qu'il conçoit aujourd'hui , n'est pas un corps , ou que le Point qu'il admet , n'est pas un Point Physique.

Il nous donne ensuite des exemples sensibles. *Un point suspendu en l'air n'a qu'un aspect.* Oüi , un point Mathématique conçu en l'air , et qui n'est qu'une abstraction de l'entendement ; mais si c'est telle portion qu'on voudra de matiere , elle aura toujours differents aspects relatifs à tout ce qui l'environne. Je puis considerer l'angle d'une fortification , en tant qu'il est saillant ; mais la matiere qui compose cet angle , a nécessairement un côté opposé et qui regarde la Place.

Le

§76 MERCURE DE FRANCE

Le P. Castel m'impute une *contre supposition* *secrete*, parce que j'ai dit que la plus petite portion de matiere ne cesse point, par la division, d'être matiere elle-même; que la portion de matiere la plus divisée qu'on puisse imaginer, étant mise sur un plan, le touchera toujours par une de ses parties, et ne le touchera pas par celle qui est au-dessus. Il n'y a aucune *contre-supposition* ni *expresse* ni *secrete* dans cette hypothèse. La portion de matiere, la plus petite et la plus divisée qu'on puisse imaginer, est encore divisible, parce que l'imagination est finie, et que la divisibilité est infinie. Ou si ces expressions de la portion de la Matiere la plus petite et la plus divisée qu'on puisse imaginer, déplaisent au P. Castel, il n'y a qu'à dire qu'une portion de matiere, quelque petite et quelque divisée qu'on la suppose, étant mise sur un plan, le touchera toujours par une de ses parties, et ne le touchera pas par celle qui est au-dessus.

Le P. Castel continuë ainsi : *Le point, la ligne, la surface, appartiennent à l'étendue, sont dans l'étendue indépendamment de notre entendement.* Je répons qu'au contraire le point, la ligne, la surface, n'appartiennent en aucune maniere à l'étendue et n'y sont point ni dépendamment ni indépendamment de notre entendement. L'esprit les considere abstractivement, mais ils ne peuvent être réellement dans l'étendue. Tout ce qui est étendu et matériel, a nécessairement longueur, largeur et profondeur.

Y a-t'il rien de plus réel, dit le P. Castel, *que les bornes qui terminent quelque chose*? Non, sans doute, mais si je ne fais attention en elles qu'à cette qualité terminative, pour ainsi-dire, c'est une abstraction de l'entendement. Si je considere

les bornes telles que réellement elles existent, si je les considère comme des corps ou des portions de corps, elles ne peuvent cesser d'avoir un côté intérieur joint à un extérieur, et d'être composées de parties. Car toute portion d'un corps est matérielle, et elle-même est un corps.

Quoi! je puis, dit le P. Castel, par une opération aussi grossière que l'est le toucher, faire le discernement de la surface et du corps, toucher la surface, longueur et largeur, sans toucher la profondeur; et vous me direz que ces choses-là ne sont pas réellement distinctes, et qu'elles ne le sont que par une opération de l'esprit, tandis qu'elles le sont par une opération de l'œil et même de la main? Car absolument ce que je vois et ce que je touche, n'a point de profondeur. Au-dessous je sçais bien qu'il y a une profondeur, mais elle appartient au corps et non à la surface.

Ces paroles renferment la démonstration la plus forte de la divisibilité à l'infini et l'exclusion la plus formelle des atomes, puisque, de l'aveu du P. Castel, la profondeur est réellement distincte de la longueur, et que l'une ne peut être sans l'autre. Donc tout ce qui est Physique est composé de parties réellement distinctes; donc il ne peut y avoir de point physique, le point étant un, simple et sans parties; donc la plus petite portion de matière qu'on puisse imaginer, peut encore devenir plus petite et ne peut cesser d'être divisible; C. Q. F. D.

Je puis me promener sur une Montagne sans descendre dans une Vallée. Le P. Castel voudroit-il en conclure qu'une Montagne peut être sans vallée? Une portion de matière ne peut pas être davantage sans longueur, largeur et profondeur, disons plus, sans une multiplicité de par-

ties

ties et d'aspects qui répondent à tous les corps qui l'environnent, qu'une montagne peut être sans vallée.

Mais je suppose que le Système des atomes soit soutenable : ces atomes, au moins, ne peuvent être inégaux. Car leur différence seroit une multiplicité de parties, et le plus gros pourroit par un retranchement être rendu égal au plus petit. Les atomes inégaux du P. Castel reviennent au même que les points naissants et évanouissants, auxquels Newton attribue differens rapports entr'eux. L'inégalité des points Mathématiques, quoique soutenue par ces deux Auteurs celebres, n'en est pas moins contradictoire.

Après avoir rapporté la démonstration suivante du P. Castel ; *Dans un quarré qui a sa diagonale, les lignes qui coupent ce quarré parallelement à l'autre côté, coupent la diagonale en autant de points, ni plus ni moins ; or la diagonale est plus grande que le côté ; donc les points d'intersection sont plus grands, ce qu'il falloit démontrer.* J'ai pleinement réfuté ce raisonnement que le P. Castel dit que je n'ai pas jugé à propos d'entamer, et je l'ai réfuté de la maniere la plus directe, en faisant voir qu'il ne résulte autre chose de l'hypothèse, sinon que les intervalles d'intersection sont plus grands dans la diagonale que dans le côté du quarré.

C'est une pétition de principe, de prétendre que le point est plus grand dans un plus grand cercle : Euclide a bien sûrement pensé le contraire, lorsqu'il a démontré que dans tout cercle on ne peut tirer qu'une tangente au même point. Les objections qu'on peut faire sur le point de contact d'un plus grand cercle, se rapportent au cercle matériel, où il ne peut y avoir de point

Ma-

Mathématique et dans lequel la précision géométrique ne peut se rencontrer.

Quant à ce que le P. Castel donne pour l'expression simple d'une chose bien sublime, $\frac{x}{0} = 1$; il me permettra de dire que je n'y trouve aucune sublimité ; et les principes que j'ai expliqués , ne m'y laissent appercevoir qu'une double impossibilité , dont les deux parties se détruisent par la division et la multiplication.

Il est temps de finir une Dissertation aussi abstraite. La Géométrie qui va rigoureusement à la précision du vrai , est fort éloignée de l'esprit de dispute. Ne donnons pas lieu aux Dialecticiens et aux Physiciens de prétendre que cette science soit , comme les leurs , sujette aux contrariétés d'opinions.



LA NATURE ET L'ART.

F A B L E.

*A Mlle de N * * *.*

ENAË de ses progrès et fier de ses appas ;
 On dit qu'un jour à la Nature ,
 L'Art voulut disputer le pas ;
Qui de nous deux (dit-il) a de l'Architecture ,
 De l'ingénieuse Peinture
 Et de l'agréable Sculpture ,
 Réglé les opérations.
 C'est l'Art , sa science féconde

D.

330. MERCURE DE FRANCE

De nouvelles productions ,
Chaque jour enrichit le Monde.

Au corps le plus matériel ,
L'Art donne un air léger et d'agréables formes ;
Qu'on s'en tienne au contraire au simple naturel ;
Que de confusion et que d'objets informes ,
Que l'Art les mette en œuvre : à peine ils sont
polis ,

Que nous les trouvons embellis.

En un mot , sans cet Art en Beutez si fertile ;

Tout ce que parmi vous la Nature produit ,
Mortels , deviendrait inutile.

Ton amour propre te séduit ,

Dit la Nature ; eh ! quelle est ta folie ;

De vouloir me donner la Loy ?

Mais , là , parlons de bonne foi ;

Ces chef-d'œuvres fameux que ton orgueil publie

Sçais-tu bien qu'ils ne sont jamais de bon aloi ;

Qu'autant qu'ils approchent de moi ;

Cette simplicité que ton affecterie ,

Contre moi tourne en raillerie ,

Mon cher , ne va pas t'y tromper ,

Il te faut du travail pour pouvoir l'attraper ;

Et souvent ta main l'estropie.

Je ris quand je vois l'Art me traiter en Rival ;

Il me semble voir la Copie ,

Se mocquer de l'Original.

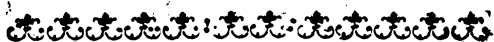
E N-

E N V O I.

Vous, qui par un noble partage,
 Faites éclater à nos yeux
 Le rare et brillant assemblage,
 Des talens les plus précieux;
 Daignez, charmante Iris, en lisant cette Fable,
 L'honorer d'un regard affable,
 Jadis, par ses naïvetés,
 Pleines de grâces nouvelles,
 D'instructions et de beautés,
 La Fontaine auprès des Belles
 S'ouvrit un favorable accès;
 Je travaille pour vous, comme il rimoit pour
 elles,
 Peut-être, je l'avoue, avec moins de succès,
 Vous avez bien reçu des dons de la Nature;
 Mais il n'en est aucun (tout en vous m'en assure)
 Que l'Art n'ait aussi cultivé;
 Un petit différend entre eux s'est élevé,
 La Nature vous fit ce qui dépendoit d'elle,
 Et l'Art, de son côté, vous favorisa fort;
 Je vous fais aujourd'hui Juge de leur querelle,
 C'est le moyen, je croi, qu'ils soient bien-tôt
 d'accord.

Pesselier, de la Ferté sous-Joëars.

C LET.



*LETTRE de M. Capperon, ancien
Doyen de S. Maxent, à M. D. L. R.
sur des Champignons formez dans l'es-
tomach d'une Femme.*

JE vous écris aujourd'hui, Monsieur, sur un effet assez singulier de la Nature, et qui mérite bien, à mon avis, d'être rendu public, tant à cause de la rareté du fait, que par les conséquences qu'on en peut tirer. Une Femme d'honneur, et incapable de me tromper, âgée d'environ soixante et dix ans, d'un tempérament flegmatique, me vint trouver ces jours passez fort allarmée de ce qui lui étoit arrivé, pour m'en faire le récit, et pour sçavoir ce que je pouvois penser sur une chose aussi extraordinaire. Elle me dit que depuis quelque temps elle s'étoit trouvée fort incommodée de ventosités, qui lui sortoient fréquemment par haut et par bas; qu'enfin lassée du mal que cela lui causoit, elle crut que prenant un peu d'eau-de-vie, cette liqueur pourroit la soulager; comme en effet, elle ne l'eut pas plutôt avalée, qu'il lui prit un grand vomissement, par le moyen
duquel

duquel elle rendit quantité de matieres glaireuses, où il paroissoit plusieurs petits corps bruns, diversement figurez, confondus et mêlez parmi ces glaires.

Revenue de la peine que ce vomissement lui avoit causée, elle fut curieuse de voir ce que c'étoit que ces petits corps ainsi dispersez dans ce qu'elle avoit vomi, et les ayant tirez les uns après les autres, elle fut bien surprise de voir que c'étoient quinze ou seize petits Champignons, aussi exactement formez que ceux qui croissent sur la terre; les ayant rangez sur un petit plat, elle me les fit apporter un moment après qu'elle fut venuë chez moi. Quelques jours après elle en jetta encore d'autres, qui me furent pareillement apportez par la même personne qui les lui avoit vû vomir.

Les ayant examinez à loisir et avec toute l'attention possible, j'y en ai trouvé particulièrement un, dont la tête parfaitement épanouïe, a au moins un bon pouce de largeur, et dont le pédicule est long de dix lignes; quelques autres également épanouïs, dont les têtes sont larges de dix à onze lignes, posées sur des pédicules longs de cinq à six lignes; d'autres tant soit peu plus petits, dont les uns sont ouverts et d'autres encore

C ij fer-

fermez , ayant tous leurs têtes et leurs pédicules. Il y en a un qui n'a même que cinq lignes de hauteur , et dont la tête ronde est fermée , n'est large que d'environ trois lignes , de couleur plus noire que les autres ; car il est à observer , que loin d'avoir la moindre blancheur , ils sont tous très-bruns et d'une contexture très-tendre. Je les ai tous mis dans l'eau de vie , où je les conserve pour les faire voir à ceux qui en sont curieux.

Après cet exposé , Monsieur , il s'agit de sçavoir d'où sont provenus ces Champignons dans l'estomach de cette femme ; comment ils ont pû y germer , y vege-ter et y croître. Pour bien connoître cela , je lui demandai d'abord si dans la maison où elle demeure on n'y mangeoit pas souvent des Champignons , et si elle n'en avoit pas mangé comme les autres , soit dans les ragoûts ou autrement ? Si elle n'avoit pas coutume de boire quelquefois de l'eau pendant le jour ? Elle me répondit qu'il étoit vrai qu'elle avoit mangé des Champignons comme les autres ; que pendant le jour elle buvoit quelquefois de l'eau avec un peu de vin , et quelquefois même de l'eau pure.

De-

De-là j'ai conclu , que suivant toute apparence , s'étant trouvé quelques graines de Champignons dans l'eau qu'on lui avoit donnée à boire , pour être restées imperceptibles dans quelque petit endroit des vaisseaux où on les avoit lavés , et que s'étant répandues ensuite dans l'eau plus claire qu'on avoit mise dans ces vaisseaux , c'étoit sans doute de cette eau qu'on lui avoit donnée pour boire , et où ces graines s'étoient trouvées , et avec laquelle elles étoient tombées dans son estomach. Je dis qu'il y a plus lieu de croire que ça été par le moyen de cette eau , plutôt qu'en mangeant les Champignons mêmes cuits , apprêtez et mêlangez dans des ragoûts et des sausses ; la cuisson et le mélange du beurre ou de graisse , ayant dû leur ôter la disposition convenable qui leur est nécessaire pour germer et vegeter.

On ne peut pas dire que cette Dame a pû les manger et les avaler tels qu'ils se sont trouvez dans son vomissement ; car outre qu'on n'apprête pas les Champignons pour les manger et pour les mettre dans les ragouts avec leurs têtes toutes épanouies , les pédicules y restant attachez dans tout leur entier , c'est que cette Dame n'auroit pas avalé ces Cham-

C iij pignons

pignons ainsi entiers , sans leur avoir auparavant donné le moindre coup de dent ; il faudroit pour cela qu'elle fût extrêmement vorace , ce qui n'est pas.

Disons donc d'abord que dans l'estomach , il se trouve une liqueur mucilagineuse , qui s'y filtre par des ouvertures qui représentent des especes de mamelons , laquelle sert pour empêcher que les choses trop âcres , trop piquantes et trop corrosives qu'on peut avaler , n'irritent fortement ce viscere ; et c'est cette liqueur mucilagineuse qui enduit le fond de l'estomach , plus ou moins , selon que le sang se trouve plus ou moins grossier et visqueux dans certaines personnes.

Cela étant , il n'est pas surprenant que des graines de Champignons , ayant été avalées , elles se soient attachées à cette matiere visqueuse , d'autant plus abondante dans l'estomach de cette Dame ; qu'elle est d'un temperament flegmatique , dont le sang doit avoir moins de volatilité à cause de son grand âge ; et ces graines ainsi attachées et incorporées dans cette matiere glaireuse , aidées par la douce chaleur de l'estomach , s'y sont suffisamment dilatées pour y pousser de légers racines et y vegeter de la maniere dont on les voit.

C'est

C'est même ce qui n'est pas nouveau , puisqu'on voit dans les Observations de Physique , imprimées en 1717. qu'un * Soldat à Coppenhague , ayant mangé quelques grains d'avoine , ces grains lui demeurèrent pendant plusieurs mois dans l'estomach , où ils lui causerent différentes douleurs , jusqu'à ce qu'ayant pris un remede vomitif , cela lui fit jetter ces grains , lesquels avoient pris racine et avoient germé comme en pleine terre , ayant même poussé des feuilles , quoique sans grains. C'est par le même moyen qu'on a vû souvent des personnes vomir de petites Grenouilles et d'autres Insectes ; ce qu'on attribuoit souvent à sortilege ; mais cela ne venoit que pour avoir bû de quelque eau dormante , où s'étoient trouvez des germes de ces animaux , lesquels attachez aux matieres glaireuses de l'estomach , et y ayant reçu l'impression de la douce chaleur qui s'y trouve accompagnée des parties salines et terrestres de ces viscositez , avoient été dilatez , nourris et formez comme s'ils avoient été dans l'eau ou dans la terre.

Enfin la conséquence naturelle qu'on

* Ce Fait est rapporté par M. Bayle , dans ses Nouvelles de la République des Lettres , mois de Septembre 1685. page 1005.

❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖

A Minerve Malcrais vient de donner le reste,
En comptant tous les fils du plus vieux des Man-
teaux,

Digitized by Google

Bleu pâle, bleu turquin, bleu changeant, bleu
celeste,

Tout autre que Ferré moins sage, moins mo-
deste,

Pourroit bien faire le gros dos.

Une louange délicate,

Honore plus que l'écarlate;

Et n'est jamais mise à l'*Index*.

Les couleurs sont pour ceux que la fortune berne,
Et de notre Sapho moderne,

L'Encre teint mieux que le *mirax*.

Regorge-toi, Ferré, plus pimpant qu'un Cha-
noine,

Ton Manteau te couvre d'honneur,

Et jusqu'au moindre fil, tout prouve en ta faveur

Que l'habit ne fait pas le Moine.

Un fripon seroit mieux vêtu ;

Le drap d'or est souvent l'enveloppe du vice ;

Et ta misérable Pélisse,

Fait l'éloge de ta Vertu.

Sois content du peu qu'on t'accorde ;

Près d'un Fleuve qui se déborde, *

Pense aux dangers de ceux qui regorgent de bien

* Le Croisic est auprès de l'embouchure de la Loire.

C v

Que

Que ton Manteau ne vaille rien ,
 Mais que ta probité ne montre pas la corde.

Nous faisons tous des vœux pour ton avancement ;

Réjouis-toi du moins de cet amusement.

Je voudrois pouvoir davantage ;
 N'est-ce rien après tout de gagner le suffrage
 De la Bretonne et du Normand ?

De la Sirene de la Loire
 Un Triton de la Seine admire tous les Chants ;
 Qu'ils sont harmonieux , naturels et touchants !
 Sa Lire est d'or , et la mienne est d'yvoire.

Enfin de ce Manteau bel et bien baloté ,
 Qui pique des Sçavans la curiosité ,
 Voici d'après Malcrais ce que dira l'Histoire :
 Si des Vers ont flétri sa gloire ,
 S'ils l'ont haché menu comme chair à pâté ,
 D'autres Vers l'ont ressuscité ,
 Et vont l'éterniser au Temple de Memoire.



— **LET**



*L E T T R E du R. P. Dom Augustin
Calmet , Abbé de Senones , au sujet de
la Prophétie attribuée au Roy David, &c.*

M O N S I E U R ,

J'ai reçu avec reconnoissance les deux volumes de votre Journal , dans lesquels sont deux Lettres , l'une de vous , Monsieur , et l'autre du R. P. Tournemine , sur ces paroles du Pseaume X C V v. 10. *Dicite in gentibus, quia Dominus regnavit &c.* Il est question de sçavoir si ces mots: *regnavit à ligno* , que l'on explique du Regne de J. C. par sa Croix , sçavoir , dis-je , si ces mots *à ligno* étoient originaiement , au moins dans quelques Exemplaires du texte Hebreu, si les Septante interprètes les y ont lûs , et les ont inserez dans leur version , si c'est delà qu'ils sont passez dans les anciennes Editions latines , où la plûpart des anciens Peres Latins , jusqu'au neuvième siècle , les ont lûs, ou si c'est une addition faite après coup par quelques Chrétiens dans certains Exemplaires grecs , d'où elle seroit passée dans les Bibles latines ; ou au

C vj con-

892 MERCURE DE FRANCE
contraire , si ces mots ayant d'abord été
mis dans quelques Exemplaires latins ,
seroient passez dans quelques Exemplai-
res grecs des Septante ; vous m'avez fait
l'honneur , Monsieur , de me citer dans
la Lettre que vous avez écrite sur ce su-
jet , imprimée dans le Mercure d'Août
du mois dernier , et vous souhaitez que
je vous dise mon sentiment sur la Répon-
se du R. P. Tournemine , inserée dans
votre mois de Septembre suivant.

J'ai reçu tant de marques de bienveil-
lance du R. P. Tournemine pendant mon
séjour à Paris , il a annoncé mes Ouvra-
ges dans ses Journaux d'une maniere si
honnête et si polie , que je ne puis me
résoudre à entrer avec lui dans aucune
contestation. Si donc vous jugez à propos
de faire quelque usage de ce que j'ai
l'honneur de vous écrire , je vous prie de
le lui communiquer auparavant , et de
lui déclarer que je le rends absolument
le maître de tout. Avec cette condition ,
je vais vous exposer ce que je pense sur
le sujet en question.

Le R. P. T. dit qu'il est certain que le
*Texte des Septante sur lequel l'ancienne
Version italique a été faite , version qui est
sûrement du premier siècle de l'Eglise , con-
tenoit ce que l'Auteur de la version a tra-
duit*

duit, à ligno ; pour le prouver il dit
 1°. Que ces termes à *ligno*, se lisoient
 dans l'ancienne version italique, 2°. Que
 S. Justin les lisoit dans ses Exemplaires
 des L X X. 3°. Que Cassiodore soutient
 la même leçon par l'autorité des L X X.
 4°. Que S. Ephrem les lisoit aussi dans
 la version Siriaque, faite dès les premiers
 siècles de l'Eglise sur celle des L X X.
 5°. Qu'Origene ayant un Texte Hebreu
 pareil à celui que nous avons aujourd'hui,
 crut qu'il falloit corriger le Texte des
 L X X. sur ce Texte, et sur les autres
 versions grecques ; et que S. Jérôme em-
 brassa le sentiment d'Origene, et eût de
 la peine à le faire passer dans les Eglises
 d'Occident. Examinons toutes ces preu-
 ves.

1°. Est-il bien certain que l'ancienne
 version des Septante contenoit ces mots,
 à *ligno* ? quelle raison en apporte-t-on ?
 on ne connoît ni Edition ni Manuscrit
 qui les porte, le Manuscrit grec Alexan-
 drin, imprimé à Oxford en 1707. qui
 passe pour un des plus anciens qui soient
 dans le monde, et où l'on voit les Obèles
 et les Asterisques d'Origene, ne le marque
 point, quoique dans le même verset dont
 nous parlons, on ait marqué d'un obèle
 la particule *quia* *est*, qui n'est pas dans
 l'hé-

894 MERCURE DE FRANCE

l'hebreu. On ne le voit point non plus dans ceux de Rome , qu'a suivi Nobilius , ni dans ceux d'Alde , ni dans ceux sur lesquels ont travaillé le P. Morin et M. Bos , et dont ils rapportent les Variantes dans les Editions qu'ils ont données de la version des Septante.

Seroit-il possible que ces termes si favorables au Christianisme , eussent été effacez si universellement de tous les Exemplaires qu'il n'en restât aucun vestige , ni dans les Manuscrits les plus anciens , ni dans les Peres ? Qu'Origene , Saint Clement d'Alexandrie , Saint Irenée , Eusebe de Cesarée , Saint Athanase , Saint Chrysostome , les Chaînes grecques sur les Pseaumes , n'eussent pas fait mention de cette varieté ? On n'en voit rien dans la nouvelle Edition d'Origene , dans laquelle on a ramassé avec soin tout ce qu'on a trouvé de lui épars en differens endroits.

Les anciens Traducteurs grecs , Aquila , Symmaque , et Theodotion , ne l'ont pas lû , non plus que le Paraphraste Chaldéen , ni l'ancienne Version Siriaque faite sur l'hebreu ; ni les Apôtres , ni les hommes Apostoliques , n'ont point cité ce passage avec l'addition , *à ligno* , quoique si propre à convaincre les Juifs et les Payens

Payens. Enfin les Eglises d'Orient ne l'ont jamais lû dans leur Office ; d'où je crois avoir lieu de conclure qu'il n'étoit originairement, ni dans le Texte hebreu, ni dans la Version des Septante.

2°. J'avoüe que ces termes , *à ligno* , se lisoient dans l'ancienne Version italique , que plusieurs Peres Latins les ont lûs dans leurs Exemplaires , et que malgré la réforme de Saint Jérôme , ont les a chantés dans les Eglises latines pendant près de neuf siècles , et encore les chantent-on aujourd'hui dans l'Hymne *Vexilla Regis* : mais cela ne me persuade pas que, ni l'hebreu , ni le grec des Septante ait porté *à ligno* : je soupçonnerois bien plutôt que quelque Chrétien du premier siècle par une fraude pieuse , auroit inséré ces termes dans quelque Pseaume Grec , ou dans le Latin ; comme on a composé dans le même tems le quatrième Livre d'Esdras, le Testament des douze Patriarches , l'Evangile de l'Enfance de J. C. et peut-être le fameux Passage de Joseph , où il est parlé du Sauveur , et tant d'autres Monuments anciens dont la supposition est aujourd'hui reconnüe et avouée.

3°. On soutient que Saint Justin le Martyr lisoit l'addition *à ligno* , dans ses Exemplaires des Septante. Ce Saint accu-

soit

soit hautement les Juifs de l'avoir retranché de leurs Exemplaires hebreux , en haine de J. C. et des Chrétiens. Tryphon son Interlocuteur , qui étoit Juif , soutient ce retranchement incroyable , sans s'expliquer davantage ; ni lui ni Saint Justin n'avoient pas en main les Exemplaires ni grecs ni hebreux, pour les confronter.

Or dans ces sortes de disputes il faut avoir pièces en main ; l'un avance , l'autre nie , à qui croire ? Saint Justin ne sçavoit pas l'hebreu , ni aparemment Tryphon , ils n'étoient point à portée des Bibliothèques , disputants à la campagne et sur le bord de la Mer ; or il auroit fallu pour décider la question consulter plusieurs Exemplaires en l'une et en l'autre Langue , et les comparer l'un à l'autre. Saint Justin avance hardiment que les Septante avoient lû *à ligno* : comme la chose importoit peu à Tryphon , il n'en demande point de preuves , mais il nie que les Juifs aient retranché ces termes de leur Texte , sans en donner non plus aucune raison ; d'ailleurs il paroît que Saint Justin n'étoit nullement Critique , et si l'on exigeoit de lui des preuves de tout ce qu'il avance principalement contre les Juifs , il lui seroit certainement mal-

malaisé d'en donner ; il est tout aussi croyable que les termes à *ligno* soient passez du latin dans quelques Exemplaires grecs , que non pas qu'ils soient passez du Grec dans le Latin.

4°. Cassiodore sur le Pseaume X C V. v. 10. lit *Dominus regnavit : à ligno* , et il ajoute à *ligno : alii quidem non habent interpretes , sed nobis sufficit quod L X X. Interpretum autoritate firmatum est* : voilà qui est précis et décisif : mais qui croira sur l'autorité de Cassiodore, qu'au sixième siècle où il vivoit, le Texte des Septante eut communément porté à *ligno* , pendant que tous les Peres Grecs qui avoient écrit avant lui , ne lisoient point cette addition , et qu'aucun de nos Exemplaires grecs d'aujourd'hui , qui sont copiez sur ceux de son temps , ne le porte.

5°. On dit que Saint Ephrem lisoit : à *ligno*, dans les Exemplaires Syriaques de son Eglise , puisqu'il le cite ainsi dans son Sermon *de la Croix*. Il est vrai que ce Saint lit : *Dominus regnavit à ligno* : dans l'Edition latine du Sermon qu'on cite ; mais on ne lit pas à *ligno* dans l'Edition grecque d'Angleterre. De plus ce Sermon *de la Croix* ne se trouve point parmi ceux que M. Assemani a vûs en
Sy-

198 MERCURE DE FRANCE

Syriaque et en Arabe , et qu'il cite dans le premier Tomè de sa Bibliothèque Orientale , comme indubitablement de Saint Ephrem.

On dit de plus que *la Version Syriaque est faite sur le Texte des Septante , qu'elle est aussi ancienne que l'Eglise , et que les Versions postérieures n'ont pas la même autorité.*

Il est vrai qu'il y a une Version Syriaque faite sur le Grec des Septante , mais elle est moderne ; Masius en cite une faite l'an 615. de J. C. je ne sçai si elle est différente de celle d'un nommé Mar-Abba ; mais tout cela est bien éloigné des premiers siècles de l'Eglise. Cette Traduction , faite sur le Grec , n'a jamais été imprimée , et est bien postérieure et de moindre autorité que l'ancienne Version Syriaque faite sur l'hebreu. dès le premier siècle de l'Eglise , et imprimée dans les Bibles Poliglottes de M. le Jay à Paris en 1645. et ensuite réimprimées à Londres par Walton , avec l'addition de quelques nouveaux Livres de l'Ecriture, qui n'avoient pas paru dans l'Edition de Paris ; je puis assurer que l'addition *à ligno* n'est dans aucun Pseautier Syriaque de ceux qui ont paru jusqu'ici , je ne puis dire la même chose de
ceux

Ceux qui n'ont pas paru, et qui ne sont pas venus à nôtre connoissance. Toujours est-il vrai que Saint Ephrem n'a pas vu ces derniers, puisqu'ils sont plus récents que lui: ainsi, soit qu'ils portent à *ligno*; ou non, on nen peut rien inferer ni pour ni contre ce Saint, de sorte que sans beaucoup hazarder; on peut avancer que les Versions ne portent point à *ligno*: puisqu'au temps où elles ont été faites, ces expressions ne se lisoient plus dans les Septante.

6°. Enfin, Monsieur, puisque la dernière réflexion du R. P. Tournemine est une pure conjecture empruntée de Salmeron et d'Agellius, qui n'est fondée sur aucun fait historique, ni sur aucun témoignage des Anciens, ni sur aucun Texte, ni sur aucun Manuscrit; on peut la laisser dans son être de conjecture, sans se donner la peine de la refuter; on peut la nier tout net comme chose non prouvée et improbable.

En effet quelle aparence que du temps d'Origene il y eût des Exemplaires hebreux, quoiqu'en assez petit nombre, qui portassent *Mibez yyp* à *ligno*; pendant que le plus grand nombre lisoit *aph* *an unique*; comme portent aujourd'hui tous nos Exemplaires, et qu'on ne trou-

vo

900 **MERCURE DE FRANCE**
ve ni dans Origene , ni dans S. Jérôme
aucun vestige de cette ancienne leçon ,
pas même pour la rejeter ou pour la re-
futer. Quelle aparence que la seule auto-
rité d'Origene ait pû d'un trait de plume
faire disparoître à *ligno*: de tous les Exem-
plaires Grecs et Hebreux où il étoit ,
pendant que S. Jérôme apuyé de toute
l'autorité d'Origene et de celle de tous
les Manuscrits Grecs et Hebreux , d'où
l'on avoit retranché ces termes , n'a pû
réussir à les faire ôter des Textes latins ,
où ils étoient demeurez ?

Je ne m'étends pas ici à relever l'im-
possibilité qu'il y a à corriger les anciens
Exemplaires grecs ni hebreux , et les cor-
riger de telle maniere que depuis tant de
siècles il ne paroisse aucun vestige de
l'ancienne leçon , ni dans les Manuscrits
ni dans les imprimez. Que les Juifs aient
eû assez de malice pour l'ôter de tous
leurs livres ; cela est déjà très difficile , les
Juifs convertis au Christianisme auroient
crié à la falsification. Mais que les Grecs
l'aient voulu retrancher des leurs , cette
leçon se trouvant , dit-on , autorisée par
quelques Exemplaires hebreux , cela paroît
bien plus impossible , et plus incompré-
hensible , le Christianisme ayant autant
d'interêt à la conserver pour convaincre
les

les Juifs d'incrédulité , et de falsification.

Voilà , Monsieur , quelles sont mes réflexions sur cette matiere. Je suis toujours &c.

A Senones le 2 Janvier 1734;



S T A N C E S.

Qui peut donc m'inspirer cette horreur
pour le Crime ?

Que sens-je ? quels remords viennent m'épou-
vanter ?

Et qui m'arrête ainsi sur le bord de l'abîme

Où j'allois me précipiter ?

C'est toi même , ô mon Dieu ! c'est l'effort de
ta grace ,

Qui vient de mettre un terme à mon impiété.

Tout pécheur que je suis , ta justice fait place

Aux sentimens de ta bonté.

Quand ton juste courroux m'auroit pris pour
victime ,

Je n'aurois point eu lieu de me plaindre de toi ;

Mais plus en m'égarant j'allois de crime en
crime ,

Et plus tu t'aprochois de moi. •

Non, tu ne conçois point une haine implacable

A perdre tes enfans tu ne peux consentir,

Tu

902 MERCURE DE FRANCE

Tu nous aimes toujours, et la mort du coupable ,

Te plaît moins que son repentir.

O Divine tendresse ! ô bonté paternelle !

Qui pourroit résister à tes empressemens ?

Je te cède et mon ame à ta grace fidelle

Gémit sur ses égaremens.

Malheureux que j'étois, le monde avec ses charmes ,

Ebloüissoit mes yeux et possédoit mon cœur ;

Et toutefois sans cesse inquiet, plein d'alarmes ;

Je détestois ce fier vainqueur.

Combien de fois, hélas ! dans ma douleur amère,

Tentai-je vainement de m'élancer vers toi !

D'invisibles liens m'attachoient à la terre ,

Et m'y retenoient malgré moi.

Envain j'en repoussois la dangereuse amorce ;

Je secouois envain un joug si rigoureux ,

Mes efforts redoublez en redoubloient la force ;

Et me rendoient plus malheureux.

Tu parois, ô mon Dieu ! ta grace triomphante

Me dégage du monde et brise mes liens ;

Je ne suis plus qu'à toi , tout ce qui me contente ,

Est d'être admis parmi les tiens.

D'aujourd'hui seulement je commence de vivre ;

D'aujourd'hui seulement je suis vraiment Chrétien ,

Je

Je l'étois , mais hélas ! j'ignorois qu'à le suivre

Consiste le souverain bien.

Mes yeux ne s'ouvrent plus à d'inutiles larmes

Ta bonté pour jamais en a tari le cours ,

Que ta grace a d'attraits ! que ton joug a de charmes !

Heureux qui le porte toujours.

F. J. Procureur au Parlement.



DISSERTATION dans laquelle
on expose les différences et les raisons des
différences des trois Systèmes Chronolo-
giques de Caton , de Verrius-Flaccus , ou
des Fastes ou Marbres Capitolins , et de
Varron , tant par rapport aux années de
la Fondation de Rome , que par rapport
à celles d'avant J. C. et où l'on démontre
la vérité du Système de Caton ,

PREMIERE PARTIE.

Exposition des trois Systèmes.

LA véritable cause des différences qui
se trouvent entre Caton , Verrius
et Varron , tant par rapport aux années
de la Fondation de Rome , que par rap-
port à celles de la Période Julienne ,
des

904 **MERCURE DE FRANCE**
des Oiympiades , ou d'avant J. C. vient
1°. de ce que les Fastes ne donnent aux
sept Rois de Rome que 243. ans de du-
rée jusqu'au premier Consulat , qu'ils
mettent l'an de Rome 244. au lieu que
Caton et Varron , faisant durer ces Rois
244. ans pleins , placent par conséquent
le Consulat de Brutus et de Collatinus
l'an 245.

2°. Varron et les Fastes confondent
la troisième année du Decemvirat 305.
de Rome avec le Consulat de Valerius
et d'Horatius , que Caton distingue et
sépare de cette troisième année , et qu'il
met l'année suivante 306. R.

3°. Le même Varron et lesdits Fastes
inserent une première dictature de Pa-
pirius-Cursor entre le Consulat de Ca-
millus et de Brutus Scéva 430. R. et ce-
lui de Sulpicius Longus , et d'Æmilius-
Céretanus ; une seconde dictature du mê-
me Papirius , entre les Consuls de Mar-
cius-Rutilus et de Fabius-Rullianus. 2°.
444. R. et de Fabius Rullianus , 3°. et
Decius-Mus 445. enfin encore une dic-
tature de Valerius , entre les Consuls Li-
vius-Denter ou Dento et Æmilius-Pau-
lus 451. et les Consuls Valerius-Corvus
ou Corvinus et Apuleius-Pansa 452.

De-là plusieurs contrarietez entre Var-
ron ,

Don , les Fastes et Caton , par rapport à la supputation des années , quand on les compte , soit depuis la Fondation de Rome , soit dans la Période Julienne ou avant J. C.

Et d'abord jusqu'à 243. de Rome inclusivement , les trois Systèmes s'accordent , ou plutôt ne sont qu'un seul et même Système pour les années depuis la Fondation de Rome ; mais les Fastes ont un an et Varon deux ans plus que Caton pour les années avant J. C. de sorte , par exemple , que la première année de cette Fondation étant , selon Caton , la 751. elle est , selon les Fastes , la 752. et selon Varron , le 753. La 243. étant la 509. selon le même Caton , elle est la 510. ou 511. selon les deux autres Auteurs.

Mais en second lieu , la 244. dernière de ces Rois ou de Tarquin le Superbe , selon Caton et Varron , est supprimée par les Fastes ; ce qui est cause que jusqu'à la 305. dernière année des Decemvirs , les Fastes comptent une année de la Ville de Rome moins que Caton et Varron , et des années avant J. C. deux plus que Caton et tout autant que Varron. Ainsi la 245. qui est celle de l'établissement du Consulat , étant la 507. avant J. C. selon Caton , est aussi la 245.

D selon

566 MERCURE DE FRANCE

selon Varron ; la 244. seulement selon les Fastes , mais elle est la 509. avant J. C. tant selon les Fastes que selon Varron. La même diversité entre les trois calculs subsiste jusqu'à l'an 305. de Rome , ou la suppression du Consulat de Valerius et d'Horatius (que les Fastes et Varron mettent dans la même année 305. avec la 3. année du Decemvirat) fait naître une nouvelle difference.

Troisièmement donc , Varron à cette année 305. perd une année de la Ville de Rome , et les Fastes en perdent une seconde année , mais ils gagnent chacun une année avant J. C. je veux dire que Varron compte un an moins que Caton de la Fondation de Rome et trois ans avant J. C. plus que lui , les Fastes comptent des années depuis la Fondation , deux moins que Caton et une moins que Varron ; et des années avant J. C. trois toutes entières , comme Varron de plus que Caton. Par consequent voici comme on doit arranger et calculer les 125. années suivantes jusqu'à la 430.

<i>Caton.</i>		<i>Varron.</i>		<i>Fastes.</i>	
R.	A.C.	R.	A.C.	R.	A.C.
306.	446.	305.	449.	304.	449.
307.	445.	306.	448.	305.	448.
Les					

Les trois dictatures de 430. 444. 451. supprimées par Caton , ou identifiées avec les Consuls précédens , font d'un côté croître les années de Rome , et de l'autre diminuer les années avant J. C. de trois années entières dans la Chronologie de Varron , et dans celle des Fastes , ensorte qu'après cette augmentation et cette diminution , tous les trois Systèmes ont les mêmes années avant J.C. et ne different que d'une ou deux années pour celles de la Fondation de Rome depuis cette année 451. au lieu qu'avant l'année 244. ils étoient les mêmes quant aux années de Rome et différoient seulement d'un ou deux ans , quant à celles d'avant J. C.

En un mot , pour reprendre en abrégé tout ce que nous venons de dire , les trois calculs de Varron , des Fastes et de Caton , sont , pour ainsi parler , accordants , quant aux années de Rome , et discordants d'un ou deux ans quant aux années d'avant J. C. et cela depuis la première année de Rome jusqu'à la 243. inclusivement ; ils sont au contraire discordants d'un ou deux ans , quant aux années de Rome , et accordants quant aux années d'avant J. C. et cela depuis la 451. de Rome , selon Caton , 452. années selon les Fastes ,

D ij ca

308 MERCURE DE FRANCE
et 453. selon Varron , 301. avant J. C.
selon tous les trois , jusqu'à Auguste et
jusqu'à la fin des Consuls.

Depuis l'année 244. jusqu'à la 305.
inclusivement , Caton continuë à s'accor-
der avec Varron pour le calcul des an-
nées de Rome , et à differer de lui de
deux ans pour les années d'avant J. C.
mais il commence à compter un an de
plus que les Fastes , quant aux premieres,
et deux ans de moins , quant aux dernie-
res. Les Fastes s'accordent aussi avec Var-
ron , quant à celles-cy , et ont un an de
moins que lui quant à celle-là.

Depuis l'an 306. jusqu'à la 430. inclu-
sivement , Caton compte un an de plus
que Varron et deux plus que les Fastes
pour les années de Rome , mais il compte
trois ans moins que l'un et l'autre par les
années d'avant J. C.

Depuis l'an 430. inclusivement jusqu'à
l'an 444. aussi inclusivement , Caton
compte autant d'années que Varron , et
une seulement plus que les Fastes pour
les années de Rome , et deux de moins
que l'un et l'autre pour les années d'a-
vant J. C.

Depuis l'an 444. jusqu'à l'an 451. il
compte une année de moins que Varron
et autant que les Fastes , par rapport aux
années

années de Rome , et il compte aussi une année de moins qu'eux deux par rapport aux années d'avant J. C.

Enfin depuis l'an 451. on voit regner la même différence pour toute la suite , c'est-à-dire que , selon les trois Systèmes, on compte toujours les mêmes années avant J. C. et que Caton compte toujours d'une manière uniforme un an de Rome moins que les Fastes et deux moins que Varron.

Je n'ai si fort insisté sur cette explication longue et détaillée des trois Systèmes Chronologiques des années de la Fondation de Rome, que parce que les plus sçavans, comme Lenglet et Dodwel même, (qui nous a donné si au long et année par année, une Table de Chronologie Romaine dans le Denis d'Halicarnasse de Londres) se sont trompez très-lourdement en appliquant aux 450. premières années de Rome la même différence qui se trouve entre les 300. dernières. Dans une matiere aussi épineuse et aussi nécessaire pour ceux qui se mêlent de Chronologie et d'Histoire Romaine, j'ai pensé que la longueur et la répétition étoient une vertu plutôt qu'un deffaut, quand elles servoient, comme ici, à éviter l'obscurité, la confusion et l'erreur.

D iij Afin

910 MERCURE DE FRANCE

Afin donc qu'on n'y retombe plus , je ne ferai point difficulté de mettre sous les yeux du corps dans la Table suivante , ce que dans les Réflexions précédentes j'ai exposé aux yeux de l'esprit.

T A B L E des Années de Rome (R) et d'avant Jesus-Christ (J. C.) selon les trois différentes supputations , de Caton , des Fastes et de Varron.

<i>Caton.</i>		<i>Fastes.</i>		<i>Varron.</i>	
R.	J. C.	R.	J. C.	R.	J. C.
I.	751.	I.	752.	I.	753.
101.	651.	101.	652.	101.	653.
201.	551.	201.	552.	201.	553.
243.	509.	243.	510.	243.	511.
244.	508.	243 *	510.	244.	510.
305.	447.	304.	449.	305.	449.
306.	446.	304 *	449.	305 *	449.
406.	346.	404.	349.	405.	349.
430.	322.	428.	325.	429.	325.
430 *	322.	429.	324.	430.	324.
444.	308.	443.	310.	444.	310.
444 *	308.	444.	309.	445.	309.
451.	301.	451.	302.	452.	302.
451 *	301.	452.	301.	453.	301.
551.	201.	552.	201.	553.	201.
651.	101.	652.	101.	653.	101.
751.	I.	752.	I.	753.	I.
752.	I.	753.	I.	754.	I.

La suite pour le prochain Mercure.



E N I G M E.

QU'ai-je fait aux Mortels pour en être traité
Avec si grande dureté ?
Loin de leur faire aucune peine ,
Je leur cause mille plaisirs ;
Et cependant tous leurs désirs ,
Vont à me démembrer. Une joye inhumaine ,
Pour comble de malheur , fait encor couronner
Celui qui le dernier a sçu me détrôner.
Hélas ! tous les ans on m'accable
De cette façon déplorable ,
Sans qu'aucun Prince ou Potentat
Prenne pitié de mon état.

A U T R E.

JE marche sans changer de place ;
Et suis sans cesse en mouvement ,
Sans pour cela que je me lasse ,
Et je vais toujours rondement.
Tantôt légère et tantôt plus pesante ,
Suivant que j'ai le corps plus grand ou plus petit ,
Il est certains lieux où je chante ,
Ailleurs je marche à petit bruit.
Sans parler je me fais entendre ,
Et fais mouvoir tous les humains ,

D iiiij

Jo

912 MERCURE DE FRANCE

Je les conduis sans jamais les attendre,
Reglant presque tous leurs desseins.
Partout où je suis je domine,
Afin de mieux les commander;
Là, tel par mon ordre chemine,
Qui bien tôt va se reposer.
Un autre ici se met à table,
Que je forcerai d'en sortir;
Pour tel devoir indispensable,
Dont je le ferai souvenir.
Sujets de l'aimoureux Empire;
Près de vous j'ai mon agrément;
Plus d'un cœur après moi soupire,
Comme maîtresse du moment
Où son tendre désir aspire,
Et par là j'ai plus d'un Amant.
Là, c'est un Criminel qui tremble;
Je puis précipiter son sort.
Un Peuple nombreux qui s'assemble,
N'attend que moi pour voir sa mort.
Ma démarche, Lecteur, est imprudente ou sage;
Selon que l'on me fait aller;
Mais c'est à toi de me régler,
Puisque je suis ton propre ouvrage.



LOGOGYPHE.

Avec les quatre pieds qui font tout mon
partage ,

Je vous nomme un saint Personnage.

Prenez encor mon tout , mais d'une autre façon ;

Je forme au bout du Vers un agréable son.

Rognez ; j'ouvre à vos yeux une Scène tragique ;

Sur qui maint Voyageur éprouve un triste sort.

Remettez-moi comme j'étois d'abord ;

J'offre sans rien changer deux Notes de Musique.

A. X. H.

A U T R E.

Voici mon tout ; tête , pieds et deux cous ;

La tête aux pieds , et les pieds à la tête.

Vous qui croyez que je suis une bête ,

Peut-être aussi-vous-mêmes l'êtes-vous.

A U T R E.

Mon tout de quatre pieds , forme un vil
animal ,

Qui ne se plaît que dans l'ordure ;

En combinant , dans ma structure ,

On trouve un excellent métal ,

Qui des autres sur tout par son grand prix diffère ;

D v Un

Un autre corps solide engendré de la terre ,
 Un noble Instrument de Chasseur ,
 Et pour finir, Lecteur, je nomme encor le Fleuve,
 Où subit un Cocher une fatale épreuve.

L'Enigme du mois dernier a dû s'expliquer par le *Poisson d'Avril* ; et les Logogryphes par *Broche, Bourse, Grange*. On trouve dans le premier, *Broc, Roch, Roc, Bec, Echo, &c.* Dans le deuxième, *Ourse, Ours, Or, Buse et Ruse*. Dans le troisième, *Gange, Ange, Age, Gage, Rage*.



NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

INSTRUCTION sur le Jubilé de l'Eglise Primatiale de S. Jean de Lyon, à l'occasion du concours de la Fête-Dieu avec celle de la Nativité de S. Jean-Baptiste, qui arrive le 24. de Juin de cette année 1734. imprimée par ordre de M. l'Archevêque. *A Lyon, chez Pierre Valfray, in 12. de 161. pages, et se trouve à Paris, chez Antoine Chipplier, Libraire, rue du Foin.*

LE

LE JARDINIER SOLITAIRE, contenant la Méthode de faire et cultiver un Jardin Fruitier et Potager ; et plusieurs Experiences nouvelles , avec des Réflexions sur la culture des Arbres , cinquième Edition , augmentée. Ruë S. Jacques, chez le Mercier, fils , in 12. avec figures , 2. livres.

LA PHILOSOPHIE MODERNE, par Demandes et par Réponses ; avec un Traité de l'Art de persuader. Par M. de Lelevel. Chez le même , 3. volumes in 12. 4. livres 10. sols.

TRAITE' DE PERSPECTIVE, où sont contenus les fondemens de la Peinture, par le Pere Lamy , de l'Oratoire. Chez le même , in 8. avec figures , 5. livres.

LES VIES DES SAINTS PERES DES DESERTS , et de quelques Saintes , écrites par des Peres de l'Eglise et autres anciens Auteurs Ecclesiastiques , Grecs et Latins. Traduites en François par M. Arnauld d'Andilly. Nouv lle Edition. Chez Louis Josse , ruë S. Jacques , 1733. in 8. 3. volumes.

LETTRES ÉDIFIANTES ET CURIEUSES ,
écrites

916 **MERCURE DE FRANCE**
écrites des Missions Etrangères , par quel-
ques Missionnaires de la Compagnie de
Jesus. XXI^e Recueil, 1734. in 12. Chez
*Nicolas le Clerc , rue de la vieille Boucle-
rie , et chez le Mercier , rue S. Jacques.*

**TRAITE' de la Communauté entre
Mary et Femme , avec un Traité des
Communautez ou Societez tacites ; par
Maître Denis le Brun , Avocat au Par-
lement , Ouvrage posthume , donné d'a-
bord au Public par les soins de Louis
Hideux , Avocat au Parlement. Nouvelle
Edition , augmentée considerablement
de nouvelles Décisions et de Notes Cri-
tiques , par M^e et M^e Avocats
au Parlement. A Paris , chez Claude Ro-
bustel , rue S. Jacques , 1733. in folio de
648. pages pour le Traité de la Com-
munauté entre Mary et Femme , et 58.
pages pour le Traité des Communautez
ou Societez tacites.**

LES VIES DES SAINTS pour tous les
jours de l'année , avec l'Histoire des Mys-
teres de N. S. Nouvelle Edition , aug-
mentée à la fin de chaque Vie , de diffe-
rentes Pratiques et Prières , tirées des
principales actions des Saints. Chez Lotin,
rue S. Jacques , et Dessaint , rue S. Jean
de Beauvais. 2. vol. in 4.

LES

LES AMOURS de Clitophon et de Leucippe, Traduction libre du Grec d'Achilles Tatiüs, avec des Notes. Par le sieur D.... D.... *A Paris, rue de la Harpe, chez André-François le Breton, in 12.*

PLAIDOYERS DE M. ERARD, Avocat au Parlement, avec les Arrêts du Parlement donnez en interpretation des Articles 282. et 283. de la Coûtume de Paris, touchant les avantages indirects faits par l'un des Conjointes à l'autre, et un Extrait du Testament de la Dame Marquise de Torcy, contenant un Legs universel au profit de la Dame de la Tour, Mere de son Mary, et les Factums de M. Erard, pour les Heritiers de ladite Dame de Torcy, qui ont obtenu cet Arrêt. Seconde Edition. *Chez Mesnier, rue S. Severin et au Palais, au Soleil d'or, 1734. in 8.*

HISTOIRE des Conquêtes et Découvertes des Portugais dans le nouveau Monde, avec des figures en taille-douce. Par le R. P. J. F. *Lafitan*, de la Compagnie de Jesus. *A Paris, chez Saugrain, Pere, Quay des Augustins, et J. B. Coignard, fils, rue S. Jacques, 1733. Grande Edition, in 4. 2. volumes; petite, in 12 4. volumes.*

18 MERCURE DE FRANCE

LE PHENIX CONJUGAL , Nouvelle du Temps. *A Paris , Quay des Augustins , chez le Breton , fils , 1734. brochure in 12. de 94. pages.*

TRAITE' DE CHIMIE, contenant la maniere de préparer les Remedes qui sont les plus en usage dans la pratique de la Médecine. Par *M. Malouin* , Docteur-Regent de la Faculté de Medecine de Paris. *Chez G. Cavelier , rue S. Jacques , au Lys d'or , 1734. in 12.*

LE PAYSAN PARVENU , ou les Memoires de M . . . Par *M. de Marivaux*. *Chez Prault , pere , Quay de Gêvres , 1734. in 12.*

HISTOIRE NATURELLE de l'Univers , dans laquelle on raporte des raisons Physiques des effets les plus extraordinaires et les plus merveilleux de la Nature. Enrichie de Figures en Taille-douce. Par *M. Colonne* , Gentilhomme Romain , dédiée à M. le Duc de Richelieu. *A Paris , chez André Cailleau , Quay des Augustins , à S. André 1734.*

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Paris au sujet de ce Livre.

L'Ouvrage dont le titre seul a piqué votre curiosité et que vous voulez que je
vous

vous fasse connoître particulièrement , est divisé en deux volumes *in* 12. dont le premier est de 404. pages , sans l'Epître , l'Avertissement et la Préface ; et le second de 522 pages , chaque volume est subdivisé en plusieurs Parties et les Parties en Chapitres.

Dans la premiere Partie l'Auteur commence par l'Histoire de ce qu'on a remarqué jusques à présent de plus curieux et de plus extraordinaire dans le Ciel , c'est-à dire la grandeur des Planetes, leurs taches , leurs figures , leur éloignement de la Terre, leurs mouvements différents, soit sur leur axe , soit autour du Soleil , et en combien de tems ces révolutions arrivent. A tout cela est jointe une Table d'observations , où l'on peut voir en un coup d'œil toutes celles qui ont été faites par les plus habiles Astronomes de l'Europe depuis près d'un siècle. On y parle aussi des Etoiles fixes , et des changements qui sont arrivez parmi ces Astres. On traite dans le second Chapitre des Cometes. Dans le troisiéme , des espaces lumineux sans Etoiles. Dans le quatriéme , des Parelies , de l'Aurore Septentrionale, et enfin dans cette premiere Partie , on ajoute une Relation exacte de tout ce qu'on a pû remarquer de plus curieux dans le Ciel et dans l'Atmosphere.

Seconde Partie. L'Auteur considère d'abord le Globe de la Terre en general et sa composition. Il examine ce que les Anciens en connoissoient. S'ils avoient quelque notion de l'Amerique, et si cette nouvelle Partie du monde a quelque rapport à l'Isle Atlantique dont Platon a parlé. Il fait ensuite la Description des Pays nouvellement découverts, fixant le temps de ces découvertes, et nommant les Personnes qui les ont faites. Il parle dans le second Chapitre des Inégalitez de la Terre ou des Montagnes : il examine si elles ont été formées dès le commencement du Monde, ou si elles croissent par la végétation, comme son système le suppose. C'est ce qu'il démontre par expériences certaines, et sur des observations que d'habiles Philosophes ont faites avec toute l'exactitude possible. Il fait encore historiquement la Description des Montagnes les plus considerables, donnant la hauteur des plus élevées, et parlant de la singularité de quelques-unes par rapport aux figures qu'elles représentent, ou aux effets qu'elles produisent.

Dans le Chapitre 3. Il est parlé des Plaines, et des Deserts sablonneux, ou arides. Dans le Chapitre qui suit l'Auteur fait voir qu'on ne peut pas connoître

ces.

certains effets qui arrivent sur la superficie de la terre , sans sçavoir auparavant que son intérieur est rempli de feu et d'eau. Il prouve que la Terre contient beaucoup de feux dans ses entrailles , par la quantité connue de tous les Volcans qui jettent du feu , dont il fait l'histoire. Il ajoute à l'Historique , la cause et la raison Physique de la continuation et de la conservation de ces feux souterrains , et il prouve par des faits historiques , qu'ils sont la cause des Tremblements de Terre.

Le Chapitre cinquième contient l'Histoire des Eaux chaudes et leurs vertus. La pénétration de l'Eau dans le sein de la Terre , et la circulation de cet Element font la matiere du Chapitre 6 , où il prouve historiquement son système par la quantité d'Eau qu'on trouve dans les Mines les plus profondes , par les Lacs , les Fleuves et les Fontaines , qui se perdent et qui reparoissent en d'autres endroits dont il fait un dénombrement curieux , auquel il ajoute la relation de plusieurs Villes abimées par des Tremblements de Terre , à la place desquelles ont paru des Lacs très-considérables.

Dans le Chapitre 7 , il parle des différentes Terres dont le Globe Terrestre est
com-

222 **MERCURE DE FRANCE**
composé , et des propriétés singulieres
de quelques-unes. Le Chapitre 8. contient
différentes observations sur la fermenta-
tion du Globe Terrestre , et particuliere-
ment sur la Mer. Les changemens qui
arrivent ou qui sont arrivez au Globe de
la Terre , et de la Terre même avec les
Astres , fait le sujet du dernier Chapitre
de cette Partie.

La principale cause du changement qui
arrive dans les différentes Parties de ce
Globe , vient , selon l'Auteur , de ce que
les lieux secs deviennent insensiblement
aqueux et que les endroits que l'eau oc-
cupoit auparavant restent à sec ; ce qu'il
prouve par plusieurs endroits de la Terre,
où l'on voit visiblement aujourd'hui que
l'eau de la Mer gagne peu à peu et en
même tems découvre , et laisse d'autres
Terres à sec , n'y ayant sur la Terre
qu'une certaine quantité d'eau pour cou-
vrir une certaine étendue de Terre.

Troisième Partie. Avant que d'entrer
en matiere l'Auteur explique sommaire-
ment la Fable Mystique de Jupiter ,
Neptune et Pluton , qui avoient divisé
entr'eux l'Empire de l'Univers. Il pré-
tend que les Anciens ont entendu par ces
trois Noms , le Regne Animal , où le
feu domine , le Regne Vegetal , où l'hu-
midité

midité prédomine sur le feu ; et le Regne Minéral , dans lequel le sel ou la Terrestreité l'emporte sur les autres Elements. Suivant cette division il commence par examiner le Royaume de Pluron , qui est le Minéral , ou celui des corps qui ne donnent aucun signe de vie , comme les Pierres , les Métaux , &c.

Dans le premier Chapitre , où il a pour objet le sel , soit de la Mer , soit de la Terre , il parle d'abord de la maniere qu'il se forme dans la Mer , aussi bien que tous les autres differents sels qui sont produits par la nature en divers endroits. Il parle ensuite de la génération du Nitre ou Salpêtre. Il fait enfin une curieuse Description des Mers , des Montagnes , des Terres et des Rivieres où les differents sels se produisent.

Dans le Chapitre suivant il parle du Sable. Il en examine la génération , et après avoir fait la Description historique de plusieurs sortes de Sables de couleurs differentes , qui viennent en differents lieux , il conclut par un examen Physique de la maniere dont cela se peut faire.

Chapitre 3. et 4. l'Auteur parle des Pierres opaques et transparentes ; il fait une narration curieuse des Pays et des Mi-

214 MERCURE DE FRANCE

Mines d'où on les tire , et de quelle façon les unes et les autres peuvent se produire. Il rapporte plusieurs particularitez singulieres sur les Pierres opaques , telles que sont les vertus attribuées à quelques-unes pour la guerison de certaines Maladies , ou pour produire certains effets &c. L'Auteur fait aussi mention de certaines Pierres , où la nature a peint des figures d'Animaux, de Plantes &c. et il enseigne comment on peut distinguer les naturelles d'avec les artificielles , ou qui ont reçu certaines empreintes par quelque accident.

Le Chapitre 5. renferme le système de l'Auteur sur l'Ayman ; ce système a de quoi satisfaire et doit engager à appuyer ceux qui aiment la simplicité en matiere de système. Il parle dans le Chapitre qui suit du Magnetisme de plusieurs autres Corps , qui produisent des effets extraordinaires.

La Génération avec l'histoire particulière des Metaux , finit cette troisième Partie et le second volume. Non-seulement l'Auteur fait voir de quelle maniere ils se produisent et quels sont leurs principes prochains avec la raison de leurs differences; mais il rapporte aussi des preuves de leur végétation , et beaucoup d'au-

d'autres particularitez curieuses qui regardent le genre Métallique.

Comme le même Libraire donnera incessamment la quatrième , cinquième , sixième et dernière Partie de cet Ouvrage , en voici par avance un léger crayon.

Dans le quatrième , l'Auteur parle du Flux et Reflux de la Mer en general , et de celui de l'Euïpe en particulier , il parle aussi des Tempêtes , des Meteores et des courants de la Mer , des Pluyes ordinaires et extraordinaires ; on y trouve aussi l'Histoire des Lacs , des Fontaines et des Rivières , qui ont quelque propriété extraordinaire , ce qui est suivi de la génération des Vegetaux et de l'Histoire des Plantes les plus rares et les plus curieuses.

La cinquième Partie renferme la Génération et l'Histoire des Animaux Quadrupedes, Volatiles et Aquatiques, l'Histoire des Insectes et des petits Animaux qui ne sont visibles que par le secours du Microscope. Enfin après avoir parlé de l'instinct , du discernement et du sentiment des Animaux , cette cinquième Partie finit par un Traité de l'Homme , considéré comme Animal et comme raisonnable.

Dans la sixième et dernière Partie ,
on

926 MERCURE DE FRANCE
on trouvera un système general sur les Vents, avec des observations particulieres sur certains Vents , tels que sont ceux qu'on nomme *Alisez* , *Moussons*, et autres, qui soufflent communément en certaines Mers, et régulièrement en certains Temps de l'Année.

Vous serez aussi bien - aise de sçavoir qu'on trouvera du même Auteur et chez le même Libraire deux autres Livres curieux, intitulés l'un *les Principes de la nature* , suivant l'opinion des Anciens Philosophes , avec un Abregé de leurs sentiments sur la composition des Corps, où l'on fait voir que toutes leurs opinions sur ces Principes, peuvent se réduire aux deux Sectes des Atomistes et des Académiciens , deux volumes *in 12.* dont le 1^{er} est de 5 livres , l'autre a pour titre *les Principes de la Nature* , où de la Génération des Vegetaux , Animaux et Minéraux , un vol. *in 12.* 2 livres 10 sols , on peut y ajouter : *Le nouveau Miroir de la Fortune* , ou Abregé de la Geomance , pour la récréation des personnes curieuses de cette science , *in 12.* 1 liv. 4 sols.

CAUSES CELEBRES et interessantes , avec les jugemens qui les ont décidées , recueillies par M. . . . Avocat au Parlement ,
tom.

tomes III. et IV. in 12. de 480. pages chacun. *A Paris, rue S. Jacques, chez la Veuve de Laine et Guill. Cavelier, et au Palais chez Théodore le Gras et Jean de Neüilly.* M. DCC. XXXIV.

L'Auteur de ce Livre encouragé par le succès qu'ont eu les deux premiers volumes, vient d'en donner au Public un troisième et un quatrième. Il n'a rien oublié pour exciter la curiosité, soit par le choix des causes, soit en sacrifiant le fatras de la Procédure pour préserver de l'ennui, soit en rappelant d'autres matières curieuses à propos des sujets qu'il traite. On peut dire que c'est par-là qu'il a réussi à faire lire par les Dames même un Livre de Jurisprudence; car il y a telle cause dans ce Livre, laquelle, quoique conforme à la vérité, est plus belle qu'une belle Fable. Ainsi cet Ouvrage instruit et divertit tout ensemble, l'Auteur ayant toujours eu soin de joindre l'agréable à l'utile.

L'affaire toute extraordinaire de la Pivardiere, celle de Beau-Sergent et de Madelaine Jollivet, de la Belle Epiciere, de le Brun ou de l'Innocent Condamné, et plusieurs Testamens singuliers, font la matière du troisième tome.

Le quatrième contient l'Histoire Tragique

gique de Madame Tiquet et les Causes suivantes; la Legataire présumée indigne, les Juges de Mante , ou les Juges Prévaricateurs punis, la Cause de Dieu , ou Société contractée avec Dieu , par un Marchand , exécutée ; Injures et Voyes de fait , ou Insulte faite par la Marquise de T. à la Dame de L. punie ; le Mariage mal assorti , le Mariage avorté , les Faux Hermaphrodites, Different entre un Bailly et le Procureur du Roi du même Siege, et l'Innocent Condamné , autre que le Brun.

LA PHILOGIE SACRÉE , ou Histoire naturelle de la Bible , traduite de M. Jean-Jacques Scheuchzer , Docteur en Médecine , Professeur en Mathématiques à Zurich , et Membre de la Société Royale d'Angleterre , et des Académies de Vienne et de Berlin , enrichie de plus de 700. figures en tailles-douces , par les soins de Jean - André Pfeffel Graveur de Sa Majesté Imperiale, divisée en huit volumes. *A Amsterdam , chez Mortier , &c. et se vend à Paris , Quay des Augustins , chez Rollin Fils.*

HISTOIRE DES ROIS DE POLOGNE , et du Gouvernement de ce Royaume , où l'on trouve

trouve un détail très circonftancié de tout ce qui s'eft paflé de plus remarquable fous le regne de Frederic Augufte, et pendant les deux derniers Interregnes , par M * * * *A Amfterdam , chez François l'Honoré 1733. in 12. 4. vol. et fe trouve à Paris , chez Giffey , rue de la Vieille Bouclerie , et Ofmont rue S. Jacques.*

LES VERITES CAPITALES DE LA RELIGION, établies par la raifon et par l'Ecriture Sainte ; avec un abrégé des Loix Morales en forme de Catechifme ; Par Jacques Plantier , 1733. in 8. *A Geneve , &c. et fe vend à Paris , chez Chaubert.*

FRAGMENS des Poéfies de Sapho ; et les éloges qu'en ont fait les Auteurs anciens Grecs et Latins , avec les notes de divers Scavans. Edition nouvelle , par M. Jean Chriftien Volff , Profefleur au College de Hambourg , augmentée par l'Editeur de la vie de Sappho et de trois tables. *A Hambourg , fous l'indication de Londres , chez Abraham Vandenhoeck , 1733. in 4. 253. pages , fans la Preface , la vie de Sappho et les tables. Cet Ouvrage eft en Latin.*

L'ART DE MONTER A CHEVAL , ou Description

930 **MERCURE DE FRANCE**
cription du Manège moderne dans sa perfection , expliqué par les leçons nécessaires , et représenté par des figures exactes depuis l'assiete de l'homme à cheval jusqu'à l'arrêt , accompagné aussi de divers mords pour bien brider les chevaux & écrit et dessiné par le Baron d'Eisemberg , et gravé par B. Picard: *A la Haye , chez Pierre Gosse, et J. Neaulme 1733, in fol. 56. pages , avec pareil nombre de Planches.*

NOUVELLES DECOUVERTES EN MEDECINE;
ou ancienne Medecine développée , par *M. de Marconnay*, Docteur en Medecine; nouvelle édition, avec une methode pour guerir les malades par les voyes de la transpiration et de l'évacuation. *A la Haye , chez Pierre Gosse , & J: Neaulme , 1734. in 12. environ 300. pages.*

HISTOIRE CRITIQUE de Manichée et du Manicheisme , par *M. de Beausobre.*, 1. vol. in 4. *A Amsterdam , chez J. Frederic Bernard M. DCC. XXXIV. pp. 594. sans la Préface et la Table.* Ce livre se trouve chez Montalan, Libraire , Quay des Augustins , avec quelques autres livres nouveaux dont voici les titres.

J. LAUNOI opera omnia X. vol. fol.
Genevæ 1733.

H.

H. NORISII Cardinalis opera IV. vol.
fol. Veronæ 1732.

CEREMONIES Religieuses des Peuples
Idolâtres de Picart , XLV. vol. fol. à
Amsterdam , 1733.

REMARQUES de Tindal sur l'Histoire
d'Angleterre de Rapin Toyras , II. vol.
in 4. La Haye , 1733.

LES AVANTAGES des Ecoles publiques
sur les particulieres , démontrés dans une
Lettre par *Ottavio Piceno*. A Florence et
à Palerme , chez *Falicella & Gramignani* ;
1728. in 12 de 138. pagss.

Cet Ouvrage est en Italien , et comme
hors de la portée de la plûpart des Lec-
teurs , par l'éloignement des lieux où il a
été imprimé ; nous en indiquons un bon
Extrait dans les Memoires de Trévoux
du mois de Mars , page 413.

- NOUVELLE CLASSE DES MALADIES, dans
un ordre semblable à celui des Botanistes,
comprenant les genres et especes de rou-
tes les Maladies , avec leurs signes et leurs
indications. Par *Sauvages de la Croix* ,
Docteur en Medecine de la Faculté de
Montpellier , et correspondant de la
Société Royale des Sciences. A *Avignon* ,
chez *B. d'Avanville* , Imprimeur , près la
E ij Place

932 MERCURE DE FRANCE
Place S. Didier, 1733. vol. in 12, pp. 450.

*REMERCIEMENT de M. de Caville
à M. de Boissé*

Q Uoi ! dans vos amusemens ,
Vous prêtez des agrémens
A mon traité du merite ?
J'aime fort votre eau benite ,
Plus encor vos sentimens.
Mais Boissé , votre suffrage
En honorant mon Ouvrage ,
Lui fait perdre son crédit.
Quand j'écrirois mieux qu'un autre
Peut-on goûter mon esprit
Dès qu'on a connu le vôtre ?

Sur le Traité du vrai merite.

Voici de ce traité le fidele tableau ,
L'esprit brille à chaque page ,
La raison conduit l'Ouvrage
La Renommée y met le sceau.

*Par. M. de B ****

La treizième et la quatorzième Partie de *Cent
Nouvelles Nouvelles de Madame de Gomez* paroissent chez *Mauduit, Quay des Augustins.*

La quinzième paroîtra au commencement du
mois prochain.

L'on distribué à Paris chez les principaux Libraires des Souscriptions pour la Traduction
François

Françoise de l'*Histoire Universelle de M. de Thou*, qui se publiera incessamment à Lohdres, en seize volumes *in 4.* les Exemplaires seront livrés au mois de Juillet prochain, francs de port. Quoique l'on connoisse le merite de cet Ouvrage qui n'a jamais paru entier en François, il ne sera pas inutile de dire que cette nouvelle Traduction contiendra toutes les singularités, les illustrations et les preuves qui rendent si recommandable l'Edition latine, qui vient aussi d'être publiée à Londres.

Le Recueil des Lettres de Mad. la Marquise de *Seigné* à Mad. la Comtesse de *Grignant* sa Fille, avec son Portrait, en taille-douce, se vend actuellement chez *Simart Libraire*, rue S. Jacques, au Dauphin, 4. vol. *in 12.* 1734.

L'impression de ces Lettres a été faite avec beaucoup de soin; l'ordre des dattes y est exactement observé, en sorte que les faits se répondent les uns aux autres. Dans la Préface on a montré par des preuves incontestables le peu de cas qu'on doit faire de la miserable compilation publiée sous ce titre : *Lettres de Mad. Rabutin-Chantal, Marquise de Seigné, &c.* quoiqu'elle ait été réimprimée en bien des endroits, on s'est contenté d'indiquer les Editions faites à Roüen et à la Haye en 1726. parce que celles qui ont paru ensuite ne sont que de mauvaises copies de ces deux - là. Afin que le public ne coure plus risque d'être trompé, nous croyons devoir l'avertir que l'Edition publiée en 1733. sans nom de Ville ni d'Imprimeur, 3. vol. *in 12.* est encore plus defectueuse que les autres, et qu'on y a encore plus brouillé l'ordre des Lettres si nécessaire pour l'intelligence des faits. Cet avis n'est

E iij pas

pas inutile , puisque cette monstrueuse Edition a été vendue comme étant le recueil que nous annonçons dans cet article.

Le Mercredi 5. Mai l'Académie Royale des Sciences tint son Assemblée publique , à laquelle l'Abbé Bignon présida.

M. de Fontenelle ouvrit la séance par la lecture du Jugement de l'Académie , sur les Pièces envoyées pour le Prix double de cette année qui étoit de 5000. livres , à cause qu'il ne fut point donné en 1732. Il déclara que ce Prix avoit été accordé par égale portion à deux Pièces dont les Auteurs sont M. Jean Bernoulli , Professeur de Mathématiques à Basle , et M. Nicolas Bernoulli son Fils, qui vient de quitter la place de Professeur de Mathématiques de Petersbourg.

Ensuite M. d'Onz-en-Brai lut la Description et les usages d'une Machine qui marque continuellement sur un papier ; non-seulement les vents qu'il a fait , et à quelle heure chacun a commencé et fini , mais aussi leurs différentes vitesses, ou forces relatives.

M. de Reaumur lut après cela un Memoire sur les congelations.

M. Morand lut une Dissertation sur les pores de toutes les parties interieures du corps humain.

M. Duhamel finit la séance par la lecture d'un Memoire qui contient les différentes tentatives qu'il a faites , et un de ses Amis, aussi-bien que M. Grosse , chacun separément , pour découvrir une liqueur que les Chimistes appellent liqueur Etherée ; il finit ce Memoire en rapportant plusieurs manieres sûres dont M. Grosse se sert pour trouver cette liqueur.

On donnera des Extraits de tous ces Memoires.

Le

Le Vendredi 7. Mai l'Académie Royale des Inscriptions et des Belles Lettres, tint aussi une Assemblée publique ; M. le Cardinal de Polignac y présida. M. de Boze, Secrétaire perpétuel, déclara d'abord que la Pièce composée par l'Abbé le Bœuf, sur le Sujet proposé par l'Académie dans l'Assemblée du 14. d'Avril 1733. avoit remporté le Prix. Cét Abbé present à l'Assemblée s'avança et eut l'honneur de recevoir des mains de S. E. une très-belle Medaille d'or, de la valeur de 400. livres. La Tête du Roi couronnée de Laurier, avec la Legende ordinaire : LUDOVICUS REX CHRISTIANISSIMUS, paroît d'un côté sur cette Medaille, et sur le Revers on lit cette Inscription dans une Couronne de Laurier : PRÆMIUM IN REGIA INSCRIPTIONUM ET HUMANIORUM LITTERARUM ACADEMIA CONSTITUTUM. ANNO M. DCC. XXXIII.

M. l'Abbé le Bœuf qui a remporté ce Prix, étoit déjà connu des Gens de Lettres par plusieurs Ecrits sur les Antiquités, la Géographie, et l'Histoire de France, et par la grande connoissance qu'il a des anciens Monumens.

M. de Boze ouvrit la séance par un très-bel éloge de feu M. de Gondrin Dantin, Evêque et Duc de Langres, Académicien honoraire.

M. l'Abbé Banier lut ensuite une Dissertation sur l'étude de la Mythologie.

M. l'Abbé Sallier lut un Discours Historique et Critique sur les Poësies de Charles Duc d'Orleans, sous le Regne du Roi Charles VII. dont le Recueil est manuscrit dans la Bibliotheque de S. M.

M. Fourmont l'aîné parla ensuite sur les Annales Chinoises, de leur ancienneté, de leur authenticité, et de leur conservation.

E üij M.

M. l'Abbé Souchay termina la séance par la lecture qu'il fit de ses recherches Historiques sur Meccenas.

Un peu avant l'ouverture on avoit distribué le Programme suivant.

PRIX LITTERAIRE fondé dans l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres.

LE Sujet que l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres donne à traiter, pour le concours au Prix qu'elle distribuera l'année prochaine 1735. est de sçavoir jusqu'ou les Anciens avoient porté leurs connoissances Géographiques, au tems de la mort d'Alexandre le Grand.

Le Prix sera toujours une Médaille d'Or, de la valeur de quatre cent livres.

Toutes personnes, de quelques pays et condition qu'elles soient, excepté celles qui composent ladite Académie, seront admises à concourir pour ce prix, et leurs Ouvrages pourront être écrits en François ou en Latin, à leur choix. Il faudra seulement les borner à une heure de lecture au plus.

Les Auteurs mettront simplement une Devise à leurs Ouvrages; mais pour se faire connoître, ils y joindront, dans un papier cacheté et écrit de leur propre main, leurs noms, demeure et qualités, et ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

Les Pièces, affranchies de tous ports, seront remises entre les mains du Secrétaire de l'Académie avant le premier Decembre 1734.

On déclarera dans l'Assemblée publique d'après Pâques la Pièce qui aura remporté le Prix, et on y indiquera ensuite le sujet que l'Académie aura déterminé pour le concours de l'année suivante.

Le

Le 30. Mars dernier, on soutint dans les Ecoles de la Faculté de Medecine, une These de Chirurgie, dont la Question étoit *An dubio in hepatis abcessu, pramittenda incidendi loci perforatio?* Sçavoir, si lorsqu'on soupçonne un abcès au foye, il faut y faire la ponction avant que de l'ouvrir.

La These étoit dédiée à M. Chicoineau, Premier Medecin du Roy, qui assista à l'Acte en Robbe de Conseiller d'Etat. Il fut complimenté par M. le Thieullier, qui en étoit le Président, et M. le P. Medecin répondit par un Discours fort éloquent. Il y eut un grand concours, plusieurs personnes de qualité s'y trouverent, et l'Assemblée fut aussi illustre que nombreuse.

Le départ du Comte de Clermont pour l'Armée, ne lui ayant pas permis d'indiquer à la *Société des Arts*, un jour pour la Rentrée publique, S. A. S. a souhaité que cette Rentrée fût différée jusques après son retour. Pour se conformer à ses intentions, la Société a remis cette premiere Rentrée publique au Dimanche d'après la S. Martin de la presente année 1734.

Comme la Société des Arts n'a reçu aucun nouveau Mémoire pour concourir aux Prix depuis son dernier Avertissement, inseré dans le Mercure du mois de Janvier dernier, elle se trouve forcée à differer la distribution de ces mêmes Prix jusqu'après la S. Martin. Elle recevra les Mémoires qui lui seront adressez jusqu'à la fin du mois de Juillet prochain. Les Auteurs pourront choisir où l'un des cinq Sujets proposez par le Programme publié en l'année 1733. ou tel autre Sujet qu'ils jugeront à propos, pourvu qu'ils tendent à la perfection des Arts, des

E v Ma-

Manufactures ou de quelque Métier. Si les Mémoires, pour être entendus, ont besoin du secours de quelques figures, les Auteurs y en joindront qui soient exactement dessinées. Ils ne mettront point leurs noms au bas des Memoires, mais seulement une marque, une devise ou un cachet qui puisse les distinguer et les faire reconnoître. Ils adresseront les Paquets qui renfermeront leurs Memoires à M. *Hynault*, Avocat en Parlement, Secrétaire de la Société des Arts, rue des Postes, proche l'ancienne Estrapade; et les ports des Paquets seront acquitez jusqu'à Paris.

On apprend de Madrid, que le 16. du mois dernier, les Académiciens de l'Académie Royale Espagnole, ayant à leur tête le Marquis de Villena, Directeur de leur Compagnie, eurent Audience de Leurs Majestez, à qui ils présenterent le quatrième Tome du *Dictionnaire de la Langue Castillane*. La même Académie fut admise le lendemain à l'Audience du Prince et de la Princesse des Asturies, et à celles des Infans Don Philippe et Don Louis, et des Infantes Dona Marie-Therese et Dona Marie-Antoinette Ferdinande.

On écrit de Rome, qu'on a commencé sur la fin du mois dernier, à distribuer le 8^e Tome du Bullaire Romain; ce Volume contient 208. Constitutions du feu Pape Innocent XI.

Sa Sainteté a fait achever la celebre Statuë du Gladiateur, qui étoit dans le Palais de la Princesse de Piombino, morte il y a quelque temps; le Pape doit la faire placer dans le Capitole.

M. Bronqd, Avocat au Conseil, Sous-Doyen de

de sa Compagnie, est mort à Paris le 4. Avril 1734. âgé de 83. ans. C'étoit un homme celebre, recommandable par ses talens, respectable par ses vertus. Toute sa vie a été partagée entre les devoirs de son état et le culte qu'il devoit à Dieu. Rempli de ces deux objets, il sçut toujours mépriser les vains et stériles amusemens du Monde. Il chercha et il trouva ses plaisirs dans l'innocence de ses mœurs, dans le continuel exercice de sa Profession, dans l'éducation de ses enfans; sources uniques et presque ignorées, du véritable bonheur. Il a jouï de la récompense attachée à une conduite si pure et si chrétienne. Il a été honoré et respecté du Public. Sa Famille estimée et avantageusement établie, a fait l'ornement et les délices de sa vieillesse. Il est mort enfin regretté de tous les honnêtes gens, et comblé de tous les Eloges que peuvent mériter les Talens soutenus des mœurs.

Le 3. de ce mois, le sieur de Grovembroeck, de l'Académie Royale de Peinture, présenta au Roy un petit Tableau de sa composition, sur cuivre, de 12. pouces de large sur 9. de haut, représentant l'Evacuation du Château de Milan. On y voit la Garnison Allemande marcher entre deux files des Gardes du Roy de Sardaigne, et une très-grande quantité d'autres figures de tout âge et de tout sexe, qui dans leur petitesse, non-seulement ne se confondent point, mais on distingue dans chaque tête son vrai caractere. Ce petit espace paroît très vaste et sans la moindre confusion; la perspective, la gradation des différens plans, les jours et les ombres y sont employez très-heureusement. Le Roi, qui, comme l'on sçait, a beaucoup de goût et d'amour pour

B vj; les

les Beaux-Art, reçût très-favorablement ce Tableau, et S. M. en parut si contente qu'elle l'a fait placer dans son Cabinet.

M. Grevenbroeck, natif de Milan et originaire de Rotterdam, issu d'une Famille noble et distinguée en Hollande, qui y a possédé de grands biens, s'est adonné dès sa jeunesse à la Peinture, et il y a fait de grands progrès, son principal talent est pour les Marines et vûes de Paisages, dans la maniere du Breugle de Velours.

Le sieur *Cochin*, de l'Académie Royale de Peinture, vient de graver deux Tableaux de Watteau, des plus terminez qu'il ait faits, l'un représente *l'Amour au Théâtre François*, et l'autre, *l'Amour au Théâtre Italien*, du Cabinet de M. de Rosnel. Ils sont gravez de la même grandeur des Originaux et au miroir, pour que toutes les actions soient à droite, comme dans les Tableaux.

Ces Estampes se vendent à Paris, chez *la veuve Chereau*, suë S. Jacques, et chez *Gautrot*, Quay de la Mégisserie.

Il paroît deux nouvelles Estampes, gravées par le sieur Moyreau, d'après Wauvermans, la première intitulée, *la Buvette des Chasseurs*, où l'on voit dans un beau Paysage, un Equipage de Chasse, des Chevaux et des Chiens dans l'eau, &c. Cette Estampe est de la même grandeur du Tableau Original, qui a 19. pouces de large sur 15. de haut.

La deuxième Estampe, intitulée *la Fontaine des Chasseurs*, est moins grande, mais d'une composition plus heureuse et plus picquante. Ce charmant Tableau est dans le fameux Cabinet de la Comtesse de Verruc, et il est bien digne d'y être.

Ces Estampes se vendent chez le Graveur, rue Galande, vis-à-vis S. Blaise. Ces deux derniers Morceaux terminent une suite de 12. Pièces, gravées par le même Autepr, d'après le même Maître.

Il paroît aussi depuis peu deux nouvelles Estampes, gravées par le sieur *Fillæul*, chez lequel elles se vendent, rue Bordet à l'Hôtel de Vendosme, près sainte Geneviève. Elles sont faites d'après deux Tableaux du sieur *Pater*, qui a traité deux Sujets tirez de la Fontaine, les *Vœux indiscrets* et la *Courtisanne Amoureuse*.

Le même Auteur à gravé au trait seulement d'après les Desseins Originaux de Watteau, une suite de 27. Planches, qu'on vend chez lui sous ce titre : *Livre de differens caracteres de têtes*, &c.

Le sieur *Joullain*, vient de mettre au jour deux Chasses qu'il a gravées, l'une de Loup et l'autre de Sanglier, d'après M. *Desportes*, dont les Tableaux Originaux sont dans le Château de Virginie, appartenant à M. Glucq, à qui ces Estampes sont dédiées ; l'Auteur les donne au Public en conséquence du Privilege qu'il en a obtenu.

Le même Auteur a aussi gravé un fort beau Portrait de M. *Desportes* en Chasseur, six figures de la Comédie Italienne, d'après feu M. *Gillot*, 84. autres figures de Théâtre, d'après le même ; trois Estampes intitulées, les *Agrémens de la Campagne* ; le *Concert Pastoral*, et la *Récréation Champêtre*, d'après M. *Lancret*. Le tout se vend chez le sieur *Gautrot*, Marchands d'Estampes, sur le Quay de la Mégisserie, à la Ville de Rome, où l'on trouve aussi toutes sortes d'estampes anciennes et modernes.

942 MERCURE DE FRANCE

Il paroît encore une très-belle Estampe , gravée en hauteur par M. Larmessin , d'après un Portrait en pied du sieur Vanloo , Peintre de l'Académie Royale de Peinture. On lit au bas , à côté des Ecussons accolés. CATHERINE OPABINSKA , REINE DE POLOGNE.

Cette Estampe se vend chez N. de Larmessin, Graveur du Roy , rue des Noyers.

AVIS aux Personnes curieuses d'excellens Tableaux , &c.

Il y en a un actuellement à vendre au petit Hôtel de S. Poüange , rue neuve des Petits Champs , Original de Vendick , représentant un sujet de piété , composé de treize figures grandes comme Nature. Cette Piece a dix pieds de haut sur sept et demi de large , et a été trouvée admirable par tous les Connoisseurs qui l'ont déjà vüe.

Le sieur Porlier , de la Société des Arts , demeure présentement au Caffé qui fait le coin de la rue des Nonaindieres , au bout du Pont Marie à Paris. Il continue avec succès les Broderies de Constantinople , et blanchit , par un secret à lui particulier ; toutes les Etoffes brodées , brochées en or , argent et en Soye , auxquelles il conserve les couleurs , fausses ou fines. Il ne se sert point de Calendre ; on peut avoir recours à lui pour toutes ces sortes d'Etoffes qui auront été mal blanchies. Il dessine aussi pour toute sorte de Broderie dans le goût des Indes.

L'altération qui vient aux dents , selon le sieur Durand , ne procède que de la carie ou de l'ébranlement. La première entame et fait une perforation douloureuse , qui jette dans la nécessité de les faire
atta-

arracher ; l'autre moins sensible , mais d'un plus grand progrès , est engendrée par l'exhalaison des mauvais levains de l'estomach. Cette vapeur qui s'élève et qui se condense , fait le tartre qui attaque les dents par le pied et prend peu à peu la place des gencives qui sont leurs bases. Il ne faut point s'étonner si la négligence ou l'inattention fait que les personnes , quoique fort jeunes , perdent leurs dents.

Quand elles branlent et que la gencive est rangée , on est obligé de les faire tirer ; et en effet si elles sont sorties de leurs alveoles , il n'y a plus de remède , mais hors ce cas , le sieur Durand , reçu à S. Côme , a joint à son expérience et à sa dextérité pour tout ce qui concerne son Art , la découverte d'un Opiat très-salutaire , puisqu'en rendant et conservant l'émail des dents , elle produit la régénération des gencives et les deffend contre le tartre , entretenant leur blancheur , leur beauté et leur assiette naturelle. Il n'y a dit-il , ni abscess ni chancres qui résistent à la vertu de cet Opiat ; il dissout même le sang grossier , dont les gencives sont souvent abreuvées et qui cause d'ordinaire de petits abscess entre deux dents ; ensorte qu'on croit avoir une dent gâtée , on la fait tirer , et au lieu d'une on en perd deux , comme ledit sieur Durand l'a vu arriver plusieurs fois. D'ailleurs cet Opiat nourrit la gencive et l'empêche de se retirer , fortifiant la dent la plus vacillante , il est aussi un préservatif des maux de dents et empêche que l'on ne sente de la bouche.

Les Pots d'Opiat rouge , dit des Sultannes , sont de trois livres et de six livres , il se transporte dans les Provinces les plus éloignées ; on donne par écrit la maniere de s'en servir. Le sieur Durand sort le matin , et l'après midi on le trouve chez lui , rue S. Honoré , vis-à-vis la Croix du Trahoir , à la Coupe d'or , avec Tableau.

CHAN-



CHANSÓN.

F Oin de là Paix , s'écrioit en courroux ;
 Une Fillette de Nanterre ;
 Nos Amans devenoient Epoux
 De crainte d'aller à la guerre.
 Vive la Paix , dit une autre à son tour ;
 Pour un Amant j'en aurons douze ;
 C'est avec eux qu'on fait l'amour ;
 Mais il est fait quand on épouse.

M. Antrean.

LE SAGE DU TEMPS.

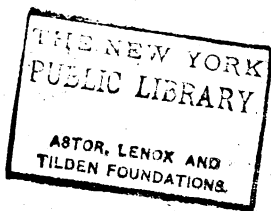
Par M. D. R. A. A. P.

D U sçavoir , je me défie ,
 J'en suis peu jaloux ;
 Histoire , Philosophie ,
 Je ne pense point à vous ;
 Entre Bacchus et l'Amour ,
 Je partage le jour.



Ces Dieux à mes vœux propices ,
 Font mes seuls plaisirs ,

Et



Et par d'heureux artifices ,
Enchainent tous mes desirs ,
Entre Bacchus , &c.



Si la tristesse m'obsède ,
Par son noir venin ,
Je cours vîte à mon remède ,
Ma Philis et de bon vin :
Entre Bacchus , &c.



Loin de moi , sombre sagesse ;
Es-tu de saison ?
Plein de vin et de tendresse ,
Puis-je écouter la raison ?
Entre Bacchus , &c.



Par un aimable mensongé ,
L'avenir séduit :
Le passé n'est plus qu'un songe ,
Le present seul me suffit.
Entre Bacchus , &c.



Tout ici pour moi conspire ,
Beaux yeux , vin flatteur ;
O l'agréable délire !

Vous

Voudrois-je garder mon cœur ?

Entre Bacchus , &c.



Quand je tiens Philis à table ,

Que je suis content !

Oùi, la Parque pitoyable ,

Y file plus lentement.

Entre Bacchus , &c.



Amis, celebrez ma gloire

Par maintes Chansons ;

Je sçais aimer, je sçais boire ,

Comme un autre Anacréon.

Entre Bacchus et l'Amour

Je partage le jour.



S P E C T A C L E S.

LE Lundy. 3 de ce mois , les Comédiens François firent l'ouverture de leur Theatre , après trois semaines de vacances, par la Représentation d'une Tragédie nouvelle sous le titre de *Marie Stuard* , qui fut fort bien reçûe du public. Nous en parlerons plus au long.

Avant qu'on commençât la Pièce , le
Sr

Sr d'Angeville fit ce compliment au Public , et il fut fort applaudi.

*Ne craignez pas , Messieurs , que j'abuse aujourd'hui de l'extrême bonté que vous m'avez témoignée à la clôture de notre Theatre. Je ne m'ingérerai point de vous faire des dissertations sur les Pièces nouvelles que nous vous préparons ; je vous dirai simplement que malgré la juste envie que nous avons de varier vos amusemens , Thalie n'a pas été aussi favorable à nos vœux que Melpomene. Je vous annonce , Messieurs , un Poète Tragique qui ne cherche d'autre prix de ses travaux que l'honneur de vos suffrages et qui nous cache son nom en nous faisant un don que nous avons trouvé digne d'être partagé avec vous. Cet Auteur * instruit du poids et de la justesse de vos décisions , ne peut manquer d'obtenir votre estime ; nous espérons , Messieurs , que vous accorderez des loüanges sinceres à son Ouvrage , mais vous ne pouvez vous dispenser d'en donner déjà à sa modestie ; elle fait l'éloge de votre discernement. Le craindre , c'est en connoître l'étendue : la mesure de la défiance d'un Auteur est souvent celle de son mérite et toujours celle du respect qu'il a pour vos jugemens.*

Je ne vous répéterai point ici , Messieurs ,

✻ L'Auteur de Marie Stuart.

ce que l'on vous a dit cent fois de la finesse de votre gout et de la terreur judicieuse qu'il inspire aux talens qui lui sont soumis. Je sçais que nous ne pouvons offrir trop d'encens à votre équité ; que nous ne pouvons trop célébrer vos lumieres , mais aussi je réfléchis avec douleur que nous ne pouvons jamais complimenter le Public que sur de bonnes qualitez ou parfaites connoissances qui causent quelquefois notre ruine. Permettez moi , Messieurs ; de vous rappeler uniquement les pressantes sollicitations que j'ai pris la liberté de vous faire pour moi même ; la critique a condamné ma démarche et vous l'avez justifiée ; ainsi j'ose implorer une seconde fois votre indulgence ; une pareille récidive est excusable- Le Magistrat le plus severe pardonne les redites à un malheureux Plaidetur ; et jamais on n'a condamné un Client pour avoir présenté trop de Placets à son Juge.

LA GRONDEUSE , Comédie nouvelle, représentée par les Comédiens François, le Jendy 11. Fév. 1734. Extrait.

A C T E U R S.

Aminte , veuve , la Dlle Quinault.
Cléante , Amant d'Aminte , le sieur
Grandval.

Dorine , Suivante d'Aminte , la Dlle
Dangeville.

M.

M. Oronte , beau-frere d'Aminte , *le sieur Duchemin.*

Dartimont , Voyageur , autre beau-frere ,
le sieur Armand.

Le Candidat , jeune Medecin , fils d'Oronte ,
le sieur Dangeville.

Crispin , Valet de Cleante , *le Sr Poisson.*

M. Double-Croche , Musicien , *le sieur le Grand.*

La Scène est dans la Maison d'Aminte.

Cette Piece , qui est de l'Auteur du *Rendez-vous* , n'a pas eû le sort qu'elle méritoit ; mais malgré son peu de réussite , ses Connoisseurs lui ont rendu justice. L'Auteur y a soutenu , autant qu'il est possible , le caractere principal ; il est vrai que ce même caractere a parû avec tant d'avantage dans le premier Acte du *Grondeur* de M. Palapra , qu'il étoit difficile d'y ajouter de nouveaux traits.. On a fait à sa Comédie le même reproche qu'on fait encore tous les jours aux deux derniers Actes du *Grondeur* , dont nous venons de parler ; c'est de n'avoir pas toujours fourni à son principal Acteur des occasions de gronder injustement ; on verra le même inconvenient dans l'Extrait que nous allons donner de la *Grondeuse*. Au reste pour

ne

350 MERCURE DE FRANCE
ne point enfreindre la loi que nous nous
sommes prescrite , nous ne serons que les
échos des jugemens que le Public a por-
tez sur cet ingenieux Ouvrage.

Oronte , beau-frère d'*Amince* , ouvre la
Scène avec *Cleante* , Amant de cette Veu-
ve. Elle est encore aimable et jeune , mais
par malheur pour Cléante elle a un dé-
faut; c'est d'être grondeuse. Oronte a beau
lui dire qu'il lui a dit cent fois lui-mê-
me que les défauts qui ne sont que des
vices d'humeur , doivent se pardonner ;
il soutient toujours qu'il y a quelque
chose de plus dans le cœur d'*Amince* et
que sa mauvaise humeur part d'un fond
d'indifférence et de mépris qu'elle a con-
çus pour lui. L'Auteur a pris soin d'é-
tablir dans cette première Scène à quel
coin doit être marqué le véritable carac-
tere de Grondeur ou de Grondeuse ; on
le voit par ce fragment. C'est Oronte
qui parle.

*Ce qu'il y a de certain , c'est que vous
prenez pour mépris et indifférence , une hu-
meur altière et mutine qu'elle a eue toute
sa vie.*

Cléante.

*J'y suis trop intéressé pour pouvoir m'y
tromper.*

Oronte.

*Enfin vous l'avez vûe et aimée avant
qu'elle*

qu'elle fût mariée à feu mon frere ; ne grondoit-elle pas alors ?

Cleante.

Assurément : on forçoit son inclination.

Oronte.

Mariée , tout le monde sçait . . .

Cléante.

Peut-on vivre en paix avec un homme qu'on épouse ?

Oronte.

Mais depuis qu'elle est veuve ?

Cléante.

Ah ! le veuvage est un état si triste !

Oronte.

Il a réponse à tout.

Cléante.

Vous ne la verrez tranquille et contente que quand l'ingrate sera unie à quelqu'un qui lui plaise. Je m'étois flatté d'être ce quelqu'un , mais les traitemens que j'ai reçus m'ont assez prouvé le contraire.

L'Auteur fait bien voir par ce morceau de Dialogue, que si le caractere dominant de sa Piece n'est pas à la rigueur tel qu'il devroit être , ce n'est pas faute de l'avoir bien connu ; passons à l'action.

Oronte fait entendre à Cléante qu'il veut absolument le réconcilier avec Aminte ; il lui dit qu'en qualité de parent du defunt , il doit la presser de se remarier

remarier avantageusement ; qu'il doit la voir pour lui en faire la proposition , accompagné de son frere , vieux Voyaguer , et de son fils le Candidat ; une petite difficulté l'arrête ; c'est que par le Testament de son frere , Mary d'Amin-te , il est obligé de faire dix mille francs de rente à Aminte , tant qu'elle ne se remariera pas , et qu'en lui insinuant de se marier , il lui deviendra suspect d'interêt. Cléante lui répond qu'il n'a qu'à lui offrir de lui continuer cette rente , même en se mariant , et que par un Acte secret il s'engagera , lui Cléante , à lui en tenir compte. Cette premiere difficulté étant levée , Oronte s'en va pour mettre en execution ce qu'il vient de promettre à Cléante.

Crispin , Valet de Cléante , vient lui dire qu'Aminte , chez qui il l'avoit envoyé pour sçavoir si elle étoit visible , ne veut pas le voir. *Dorine* , vient lui confirmer ce prétendu refus , en lui disant pourtant qu'il peut entrer s'il veut ; mais qu'il feroit mieux de revenir dans une demie heure , parce que sa Maîtresse lui a parû surprise qu'on vint chez elle si matin. Cléante picqué , se retire.

Crispin s'amuse quelque temps avec Dorine , qu'il plaint d'être au service d'une

d'une Maîtresse dont l'humeur est si difficile ; Dorine lui répond qu'il y a des dédommagemens , et que si sa Maîtresse gronde , elle paye bien et récompense encore mieux ; elle le prie de se retirer , attendu qu'Aminte est intraitable sur tout ce qui a l'air de galanterie et de rendez-vous.

Aminte vient et demande à Dorine d'un ton grondeur , pourquoi Cléante ne paroît point ; Dorine lui répond qu'elle lui a dit de sa part de revenir dans un autre temps ; de ma part ! lui dit sa Maîtresse ; la pauvre Suivante n'ose la contredire absolument , et la laisse s'exhaler en reproches par cette tirade : *Ce sont tous les jours nouvelles sottises. Sans jugement, sans adresse, sans sçavoir ; dans tout ce qu'elle fait et dans tout ce qu'elle dit , il semble qu'elle prenne plaisir à me desesperer. J'excuse sans cesse ; sans cesse je pardonne , et l'on me regarde encore comme une femme difficile à contenter. Renvoyer Cléante ! me soutenir que c'est par mon ordre ! a-t'on jamais fait une plus lourde faute ? Et après l'avoir faite , l'a-t'on jamais appuyée d'une plus grande effronterie ? Oh ! je vous avoie qu'il faut bien prendre sur soi pour souffrir sans rien dire de pareilles bêtises.*

Si toutes les Scènes de cette Piece,

F. avoient

avoient la valeur intrinseque de celle cy , on ne pourroit pas disconvenir que le caractere de Grondeuse ne fût parfaitement rempli ; c'est là gronder veritablement , quand on n'en a pas lieu ; puisque Dorine n'a fait qu'exécuter ses ordres en renvoyant son Amant , on pourroit dire qu'elle nie d'avoir donné un pareil ordre , et que sur ce fondement elle a raison de gronder ; mais ne seroit-ce pas la rendre trop déraisonnable que de lui faire avouer qu'elle ne gronde que pour le plaisir de gronder ; il est difficile de tenir un juste milieu entre deux extrémités également vicieuses. Crispin sort pour aller faire revenir son Maître ; en l'attendant Aminte continuë à querreller Dorine d'une maniere assez analogue au caractere que l'Auteur lui a donné.

Cléante revient ; il essuye de temps en temps quelques traits de la mauvaise humeur où Dorine a mis sa Maîtresse ; pour achever de chagriner Aminte, M. *Double-Croche* , son Maître à chanter , arrive ; elle trouve très-mauvais qu'il ait si mal pris son temps ; Cléante , pour appuyer le reproche qu'elle fait au Musicien , lui dit de se retirer ; Aminte est très-choquée de l'air d'autorité que Cléante ose prendre

prendre chez elle. Cléante voyant qu'il commence à lui déplaire, prend congé d'elle; *où allez-vous donc?* lui dit-elle, *vous prenez un travers*; Cléante lui dit en se retirant qu'il vient de se souvenir d'avoir donné une parole qui l'oblige à la quitter.

La Scène suivante qui se passe entre Aminte et son Maître à chanter est des plus plaisantes; il veut chanter malgré elle, fondé sur le droit que sa Profession lui donne; elle ne veut ni chanter ni l'entendre chanter; il ne laisse pas d'aller son train; chaque mot qu'il chante est accompagné d'une injure qui lui sert, pour ainsi dire, de basse-continuë; *Double-Croche*, se retire aussi mécontent de son Ecoliere, qu'elle l'est de son Maître.

Enfin, pour achever de pousser à bout la patience d'Aminte, Oronte vient, suivi de son frere et de son fils; cette Scène a parû d'autant moins à sa place, que la Grondeuse y est la femme du monde la plus patiente; on pousse le désagrément de cette Scène délibérative, jusqu'à citer des passages Latins pour appuyer ce qu'on veut prouver, comme Aminte s'est long-temps contrainte, elle lâche la bonde à sa colere avec plus

F ij d'im-

d'impétuosité et dit à ces fastidieux harangueurs : *Ah ! je ne puis plus tenir à tant d'impertinences ; non , non , c'est trop me contraindre , je suis bien bonne d'écouter les rêveries d'un radoteur , d'un imbécile et d'un Invalide.* Elle se retire après avoir lâché ces obligeantes épithètes.

Cléante vient , Oronte lui dit qu'il avoit bien raison , quand il lui soutenoit que sa belle-sœur n'avoit pour lui qu'indifférence et que mépris ; les trois Orateurs disgraciez s'en vont ; Cléante ne doute plus des dispositions d'Aminte à son égard. Pour le confirmer dans cette croyance , Dorine vient lui dire qu'elle n'a jamais vû sa Maîtresse dans une si grande colere ; *l'indignation* , ajoute-t-elle , *peinte sur son visage , elle a mis la main à la plume , et au milieu des plaintes et des invectives , elle a tracé ce Billet qu'elle m'a chargé de vous remettre.* Cléante ne veut pas recevoir le Billet , il le croit trop outrageant pour son amour ; Crispin le reçoit pour lui , en disant : *je pourrois m'en servir auprès de mon Maître , son amour a quelque chose de périodique.* Son Maître étoit déjà sorti quand il dit cela à Dorine ; ils sont bien surpris tous deux de le voir revenir avec Aminte , qui ne sçait pourquoi il l'évite ; Cléante lui fait des reproches

proches auxquels elle ne comprend rien , après le Billet obligeant qu'elle vient de lui faire remettre par Dorine ; elle lui demande s'il a lû ce qu'elle lui a écrit ; il lui dit qu'il n'a eû garde de lire des injures ; Crispin dit à part : *auroit-elle fait le Billet tendre exprès pour se ménager une occasion de gronder.* Il donne ce Billet à Cléante , qui y lit ce qui suit :

La proposition que l'on m'a faite de me continuer ma pension me donne un soupçon bien extraordinaire. Si ce que j'imagine est vrai , vous ne méritez guere l'estime et l'inclination qu'on a pour vous. Ceux qui m'ont parlé sur ce ton ont trop peu de generosité , pour que je ne voye pas les arrangemens que vous avez pris avec eux. Comment osez-vous me croire interessée , moi qui vous sacrifierois tous les biens ? D'où partent des sentimens si bizarres après les assurances que vous avez de mon cœur , et après m'avoir déterminée à un second hymen , qui me seroit odieux avec tout autre qu'avec vous ?

Cléante se jette à ses pieds pour lui demander pardon ; mais l'Auteur lui fait reprendre ici son caractere ; elle veut continuer d'être fâchée ; elle lui dit en le quittant qu'elle avoit pris soin de mander le Notaire chez elle ; mais qu'elle veut lui laisser le temps de réfléchir sur

258 MERCURE DE FRANCE

ce qu'il doit faire ; Cléante la suit et ne balance plus à l'épouser ; *J'aime, dit-il , et je suis aimé ; il faut céder à ma destinée , quand il m'en coûteroit un peu de repos.*

Au reste , tous les Connoisseurs conviennent que cette petite Comédie est remplie de traits ingénieux , et l'on peut juger de l'élégance du stile par les petits morceaux que nous avons citez.

Le 18 de ce mois, on remit au Theatre François la petite Comédie du feu sieur le Grand , Comédien , intitulée *la Nouveauté* , laquelle fit beaucoup de plaisir. On y voit une Scène très originale et très bien exécutée , entre le Sr *Dufresne* et la Dlle *Quinant* sa sœur. C'est un essai pour le projet d'un Opera sans paroles ; dans le fragment dont il s'agit ici , on exprime le sujet par l'action et le chant , en nommant seulement toutes les notes. Nous avons parlé de cette Pièce au mois de Janvier 17.7. pag. 140.

Le 19 , on représenta la Tragédie de *Britannicus* et les *Folies amoureuses*. La Dlle Conel , jeune personne fort bien faite , pleine d'agremens , qui a déjà joué quantité de Rôles en Bourgeoisie , mais qui n'étoit jamais montée sur aucun Theatre public , fut fort applaudie dans le rôle de *Junie* et dans celui d'*Agathe*.

Le 20 , on joua la Comédie du *Philosophe marié*, dont le Sr de *Montmenil* remplit le principal rôle avec applaudissement, à la place du Sr *Quinant* , qui a de nouveau quitté la Comédie.

Le 24 la nouvelle Actrice fut encore fort applaudie dans la Tragédie d'*Iphigenie* et dans la Comédie du *Florentin*. Elle joua dans la premiere le rôle d'*Iphigenie*, cessa dans l'autre celui d'*Hortense*.

Le 4 May , l'Académie Royale de Musique fit l'ouverture du Theatre par la Pastorale d'*Issé*, qu'on revoit toujours avec plaisir.

Le 13 , on donna par extraordinaire pour la capitation des Acteurs , l'Opéra d'*Orphale* , qu'on avoit repris l'année dernière au mois de Janvier. Cette Pièce fut suivie d'une des Entrées du Ballet des *Sens* , qui a pour titre *la Vuë* , dans laquelle les Dlls le Maure et Petitpas jouèrent les rôles de *l'Amour* et de *Zephire* avec beaucoup d'applaudissement.

Après quelques Représentations d'*Hypolite et Aricie* , on remit au Theatre le Jeudi 27 de ce mois, le Ballet des *Elemens* de la composition de M. Destouches. Le Poëme est de M. Roy. Il fut très applaudi.

Fiiiij

Le

Le 3 May , les Comédiens Italiens firent l'ouverture de leur Theatre par la Comédie de *Timon le Misanthrope* , ornée de Chants et de Danses. Cette Pièce fut précédée du compliment qu'on fait ordinairement à la Rentrée du Théâtre , qui fut prononcé avec aplaudissement par le Sr Thomassin , dont le public aime le badinage.

EXTRAIT de la Comédie de l'Apologie du siècle , ou Momus corrigé , représenté au Theatre Italien le premier Avril.

Tout le monde convient que l'ironie n'a jamais été employée avec plus de finesse que dans cette Pièce ; en voici les Acteurs.

Momus ,	<i>le sieur Romagnesi.</i>
Une Actrice ;	<i>la Dlle Belmont.</i>
Philinte,	<i>le sieur Ricoboni.</i>
L'indifferent ;	<i>le sieur Dominique.</i>
Le Génie du siècle,	<i>la Dlle Silvia.</i>
Terpsicore	<i>la Dlle Roland.</i>

Momus ouvre la Scène , un bouquet à la main , au lieu de *Marotte* : une *Actrice* le suit , et lui témoigne la surprise où son nouvel attribut la jette ; et comme ce censeur des Hommes & des Dieux lui dit
qu'il

qu'il est corrigé et qu'au lieu de tout blâmer , il veut tout louer , elle lui répond :

Allons , Seigneur ; vous vous moquez de moi ;
On sçait que vous aimez à rire ;
Et l'encens de Momus est un trait de Satyre.

Momus persiste dans son hypocrisie ;
on le peut voir dans cette tirade , qui
lui tient lieu d'attestation.

Depuis qu'en bien tout le monde est changé ;
Sçachez que je suis corrigé ;
De la douceur que je respire ,
Ces fleurs sont un garant qu'on ne peut contre-
dire :

La Critique est hors de saison ;
Et le siècle vit de façon ,
Qu'il ne convient plus d'en médire ;
Il fait voir tant d'esprit , de candeur , de raison ,
Qu'en dépit qu'on en ait il faut bien qu'on l'ad-
mire.

Plein de sagesse , exempt d'abus ,
De ridicules , d'injustices ;
Il m'oblige à changer d'humeur & d'attributs ;
A l'avenir je ne dois plus
Faire la Satyre des vices
Que par l'éloge de vertus.

Cette résolution de Momus fait trem-
bler l'Actrice , et l'oblige à lui répondre.

F v Mais

Mais jamais au panegirique
 Ces lieux ne furent consacrez ;
 Et de tout temps sur la Critique
 Nos revenus sont assurez ;
 Sans elle serviteur au Theatre italique.

A cette Actrice succede *Philinte*, le plus mordicant de tous les hommes. Momus le blâme malignement de l'implacable haine qu'il a conçue contre tout le genre humain ; pour prouver la malignité de Momus, il n'y a qu'à jeter les yeux sur ce fragment de Dialogue :

Philinte.

Pour m'enseigner cet art où vous semblez primer,
 Apprenez moi d'abord comment je dois nommer
 Une frippone, une coquette,
 Dont la bouche me jure un amour sans égal,
 Et qui l'instant d'après me trahit en cachette,
 Et favorise mon Rival ?

Momus.

Mais on l'appelle une femme ordinaire &c.

Philinte.

Et l'Ami déloyal qui m'enlève la Belle,
 Et qui m'emprunte mon argent
 Pour triompher de l'infidelle,
 Comment l'appelle-t-on dans ce siècle charmant ?

Momus.

Momus.

Un Ami foible et que l'amour emporte ;
On doit avoir pitié d'un homme de la sorte.

Philinte.

Momus est bien compatissant.
Et de quelle façon est-ce qu'il qualifie ;
Un Procureur avide et qui sans modestie
De toutes mains reçoit double valeur ;
Et qui me vend à ma Partie ?

Momus.

Mais, je l'appelle un Procureur.

Après avoir fait passer en revûe plusieurs autres professions , voici par quel trait Momus finit ses prétendus correctifs :

Philinte.

Pour finir en un mot : comment est-ce qu'on nomme

L'animal vicieux , esclave des plaisirs ,
Qui manque à tous ses devoirs.

Momus.

L'homme etc.

Cet Extrait passeroit les bornes que nous nous sommes prescrites , si nous mettions tous les traits saillants qui sortent de cette Pièce. Nous finirons par

F vj que-

934 MERCURE DE FRANCE

quelques traits des deux plus belles Scènes ;
la première est entre Momus et un *Indif-*
ferent de profession , qui ne veut ni blâ-
mer , ni admirer. Voici comme il parle à
la fin de sa Scene :

Que l'on possède un mince , ou bien un grand
génie ,

Je ne méprise pas , mais je n'admire point.

Un malheureux , à qui la nature cruelle

A même refusé sa plus simple faveur ,

En est assez puni par la douleur mortelle .

Que lui cause en secret cet excès de rigueur !

Qui l'avilit à ses yeux même ,

Sans que j'aie à ajouter encor à son malheur ,

En l'accablant du poids de mon mépris extrême .

En le perçant d'un ris moqueur.

Un triomphe si bas et qu'on obtient sans peine

Deshonore l'esprit et fait outrage au cœur ;

Alors , plus la victoire est pleine ,

Plus son éclat honteux dégrade le vainqueur .

Quant à celui sur qui le sort propice

A libéralement versé

Tous les dons séducteurs qu'accorde son caprice ,

N'en est-il pas assez récompensé ,

Par ces mêmes présents de son étoile heureuse ,

Et la comparaison flatteuse

Qu'il fait de son mérite avec celui d'autrui ?

Il ne le sent que trop ce mérite suprême ,

Et nous pouvons nous reposer sur lui

Du

Du soin de s'applaudir lui même.

La dernière Scene dont on vient de parler , est entre le *Génie du siècle* & Momus ; voici le portrait que ce Génie fait de lui-même :

Du siècle en moi vous voyez le Génie ;
Remplissant l'Univers de nouvelles clartez ,
J'ai des vieux préjugés banni la tyrannie ,
De nos Ayeux bornez corrigé les abus ;
D'une constance ridicule
Affranchi les Amours qui ne soupirent plus ;
Degagé l'amitié des devoirs superflus ,
La probité du poids d'un vain scrupule
Et j'ai créé d'autres vertus.

Momus lui répond d'un ton ironique :

Cette réforme est des plus belles
On fait tout ce qu'on veut , quand on a de l'es-
prit ;
Mais les vieilles vertus n'ont donc plus de crédit.

Le Génie.

Non ; j'ai sur leur ruine établi les nouvelles ;
Ces contrôleuses éternelles ,
Etoient dures à vivre et d'un sot entretien.

Momus.

De m'avertir vous faites bien ;
Car j'aurois dans mon ignorance ,
Loüé

Loisé bêtement la constance ;

La candeur , la fidélité ,

La modestie et la franchise ,

La bonne foi , l'intégrité.

Le Génie.

Vous auriez fait une insigne méprise.

Apprenez qu'aujourd'hui la candeur est sottise ;

La constance fadeur , ou défaut d'agréments ,

La modestie un vice des plus grands ,

Qui par la crainte qu'elle excite ;

Ote la grace , étouffe les talents ,

Et fait souvent un sot d'un homme de mérite ;

La bonne foi produit les plus petits Esprits ,

Qui n'osant s'écarter de la marche commune ,

Ne font jamais un pas vers la fortune ;

L'intégrité , des Gens durs , impolis ,

Sur qui ne peuvent rien les Parens , les Amis ,

Et qui refusent tout aux Dames ;

La franchise des Etourdis ,

Et la fidélité fait les plus sottes femmes.

Il faut avouer que l'Auteur a tout l'esprit du monde ; mais il est quelque fois d'ingereux d'n trop avoir ; et tout le monde convient que le siècle dont il prétend faire l'apologie , n'est pas mieux traité dans cette Pièce que dans la *Surprise de la haine* ; le Lecteur en pourra juger

en

M A Y. 1734. 967
en examinant cette dernière tirade. Voici
le Vaudeville qui termine l'Ouvrage :

Regardons en beau le Monde ,
Trop poli pour qu'on le fronde ;
Approuvons également :
Qu'on pardonne , ou qu'on se vange ;
L'un est juste , et l'autre est grand ;
Tout est digne de louange.

Qu'à sa guise chacun aime ;
Ne b'âmons aucun système ;
On doit suivre son penchant ;
C'est sagesse , quand on change ;
Vertu , quand on est constant ,
Tout est digne de louange.

Cette Pièce qui est de la composition de
M. de Boissy, a été reçue très favorable-
ment du Public ; elle est parfaitement
bien représentée.



NOU-



NOUVELLES ETRANGERES.

R U S S I E.

LE Roy de Suede a chargé son Ministre à la Cour de Petersbourg , de déclarer à la Czarine , qui lui avoit fait témoigner quelque inquiétude au sujet de la Flote qu'il fait équiper , que toutes les Puissances du Nord préparant des Armemens considerables , il s'est cru dans la necessité de suivre leur exemple , et qu'il est résolu de soutenir la liberté du commerce dans la Mer Baltique contre tous ceux qui entreprendront d'y mettre obstacle.

La plupart des Seigneurs et des Gentilshommes qui possèdent des Terres dans les Provinces cedées par la Suede au feu Czar Pierre. I. ont demandé à Sa Majesté Czarienne la permission de se rendre à Stokholm , pour y assister à l'Assemblée des Etats du Royaume de Suede.

P O L O N E.

SElon diverses Lettres de Dantzick , les Ennemis ont attaqué le poste du Ohre que le Capitaine Fraissinet gardoit avec 500 Soldats de la Garnison , et ils s'en sont emparez après avoir perdu 600 hommes , du nombre desquels sont un Colonel , un Lieutenant Colonel et 8 autres Officiers. Le Capitaine Fraissinet reçut en cette occasion plusieurs blessures , dont il est mort deux jours après à Dantzick , étant également regretté du Roy , des Troupes et de tous les habitants.

Le

Le Comte de Munich a fait faire de nouvelles propositions aux habitants de cette Ville , pour les engager à se soumettre aux volontez de la Czarine , et à abandonner le parti du Roy pour suivre celui de l'Electeur de Saxe , mais ils les ont rejetées avec toute la fermeté qu'on avoit lieu d'attendre de leur zele pour Sa Majesté , et de leur attachement pour l'honneur de la liberté de la Nation ; ils montrent même toujours plus d'ardeur à se défendre jusqu'à la dernière extrémité , et à tout sacrifier pour éviter le joug auquel on veut les asservir.

Nouvelles menaces furent encore reçues à Dantzick le 27 du mois dernier, apportées par un Officier et contenues dans une Lettre adressée aux Magistrats par le Comte de Munich , portant que ce General a ordre de la Czarine de commencer le bombardement de la Ville aussi-tôt que l'artillerie qu'on attend sera arrivée , et de ne le cesser que lorsque les habitants se seront rendus à discretion , ou que la Ville aura été emportée d'assaut , et que les Etrangers , Négociants ou autres qui se trouvent dans la Ville , et qui voudront se garantir du peril dont elle est menacée, auront jusqu'à un certain tems la liberté d'en sortir et de se retirer , soit par eau à Elbing , soit par terre au Camp des Assiegeants , pour se rendre où ils jugeront à propos.

Le General Moscovite ajoute dans cette Lettre que si quelques Troupes Etrangères tentent un débarquement pour venir au secours de la Ville, il fera raser non seulement les Fauxbourgs , mais encore toutes les habitations qui se trouvent dans les environs, afin d'ôter à ces Troupes les moyens de s'y établir. Toutes ces menaces de la part des Ennemis n'ont pas fait plus d'impression sur

la

970 MERCURE DE FRANCE

les habitants que les autres moyens auxquels le Comte de Munich a eu recours pour ébranler leur fidélité , et pour les engager à reconnoître l'Electeur de Saxe.

Le premier May , un Détachement de la Gar- nison fit une sortie , et attaqua avec tant de va- leur le poste de Schiedlitz , occupé par les Enne- mis , qu'on s'en seroit rendu maître , si le Comte de Munich n'eût porté ses principales forces de ce côté pour obliger les Polonois de se retirer. Les Moscovites ont perdu en cette occasion quelques Officiers de distinction , du nombre desquels est M. Hermann , M. Brown , Major General dans leurs Troupes , y a reçu une blessure dange- reuse.

Les dernières Lettres de Dantzick dattées du 10 de ce mois , marquent que la nuit précédente les Moscovites avoient tenté d'emporter par esca- lade le Fort de Hagelsberg , mais qu'ils n'avoient pû réussir dans ce dessein, les troupes qui étoient dans ce Fort s'étant défendues avec beaucoup de valeur. Ces Lettres ajoutent que le Roy de Polo- gne ayant été averti de l'attaque de ce Fort,avoit fait sortir de la Ville des Troupes pour charger les Assiégeans qui furent obligez de prendre la fuite après un combat de cinq heures,dans lequel ils ont perdu beaucoup de monde , et plusieurs de leurs principaux Officiers. On a appris par quelques Lettres venues en même temps , que les Troupes Françaises étoient arrivées à Dantzick , et que le 10 elles avoient commencé à débar- quer.

A L L E M A G N E.

L'Empereur., en conséquence de la résolution prise dans la Diette de Ratisbonne , à la pluralité des voix , d'unir les forces de l'Empire

à celles de S. M. I. contre les Rois de France et de Sardaigne , a fait publier un Decret par lequel il est ordonné à tous les sujets de l'Empire , qui servent dans les Troupes Françoises et Piémontoises , de retourner incessamment en Allemagne , sous peine de perdre leurs biens , et même d'être punis de mort , s'ils sont pris en portant les armes. S. M. I. ajoute dans ce Decret que tous les Electeurs , Princes et autres Etats de l'Empire , qui refuseront de concourir à la défense commune , qui fourniront aux Puissances avec lesquelles on est en Guerre , des recrues , des Chevaux , des munitions , ou d'autres secours , ou qui affoibliront les forces de l'Empire en attaquant quelque Electeur ou Prince d'Allemagne pour faire diversion, seront traitez comme Ennemis ; qu'on procedera contre eux selon toute la rigueur des Constitutions , et qu'ils seront privez de tous les Fiefs qu'ils tiennent de l'Empire , ou des Benefices qu'ils y possèdent ; que les Seigneurs , les Gentilshommes et autres qui contreviendront au présent Decret , seront déclarez traîtres à la Patrie , et poursuivis comme tels par les Tribunaux dont ils seront justiciables ; que s'ils sont absents , ils seront exécutez en effigie , que leurs descendants ne pourront porter les Armes de leurs familles ni jouir d'aucun droit de la Noblesse , et qu'ils seront incapables de posséder des terres , des charges et des Benefices de l'Empire ; qu'il ne sera permis à qui que ce soit de faire sortir d'Allemagne des grains , des Chevaux , ni aucune autre marchandise , ni d'y en faire entrer aucune qui vienne des Pays de la Domination des Rois de France et de Sardaigne ; que tout commerce avec ces Pays sera interrompu ; qu'aucune personne, née sujette des Souverains

ains qui font la Guerre à l'Empire , ne pourra être reçue dans les Convents ou Communautéz , ni dans aucun autre Maison sous quelque prétexte qu'on puisse alléguer et de quelque sexe qu'elle soit , et que celles qui se trouvent actuellement en Allemagne seront obligées d'en sortir dans un terme prescrit.

EXTRAIT du Protocole de la Diète de l'Empire , contenant les raisons alléguées par les Ministres de Baviere , pour s'opposer à la Déclaration de guerre contre la France.

*Q*uelque déplorable que soit la Guerre actuellement allumée entre Sa Majesté Imperiale et la Couronne de France , il est néanmoins évident , même par la Déclaration qu'il a plu à S. M. Imp. de faire à l'Empire au commencement de son Décret de Commission , ainsi que par la Piece intitulée , Motifs de Résolution du Roy , jointe audit Décret , que la présente Guerre survenue entre ces deux Hautes-Puissances , prend sa source dans l'affaire de l'Election d'un Roy de Pologne ; mais que quelque soit l'affaire de cette Election , et quelque fondé et incontestable que puisse être tout ce qu'on a publié touchant les intrigues pratiquées à ce sujet , (car il ne s'agit pas ici d'entrer dans aucune discussion par rapport à l'agresseur , ni dans aucun examen par rapport aux Traitez précédemment faits à l'insçu de l'Empire , avec des Puissances Etrangères) il est toujours certain que l'Empire n'ayant ni alliance ni engagement special avec le Royaume de Pologne , doit regarder cette affaire en quelque façon comme étrangère , et à laquelle il n'est point obligé de prendre part. Il s'agit donc présentement de dé-

liberer

libérer si, vû les motifs representez par S. M. Im. à la Diète, l'Empire doit generalement consentir à une Déclaration de Guerre contre la France.

Les Loix de l'Empire établissent suffisamment ce qu'il convient de faire pour sa deffense, en cas de quelque attaque ennemie, personne ne l'ignore ; mais comme le Saint Empire Romain est en paix avec toutes les Puissances étrangères, et que la Couronne de France même, après s'être emparée du Fort de Kell, a fait déclarer par écrit le 14. Octobre dernier à tous les Electeurs, Princes et Etats du Saint Empire Romain, par M. Blondel, son Ministre, ainsi qu'il paroît par la Piece annexée au Decret Imperial de Commission, qu'elle n'a rien plus à cœur que de maintenir la Paix avec l'Empire et d'observer les Traitez, sans vouloir faire des conquêtes, promettant en consequence de rendre ce Fort de Kell ; on ne voit pas que l'Empire puisse avoir aucune raison suffisante d'entrer en guerre ; d'ailleurs c'est une chose notoire aux Electeurs, Princes et Etats, que pendant le peu d'années de Paix dont on a joui, l'Empire, et en particulier les Cercles, qui durant la dernière Guerre et tant d'autres qui l'ont précédée, se sont trouvez les plus exposez aux attaques ennemies, et n'ont pû éviter les dégâts et la destruction qui accompagnent toujours les Armes, ne se sont pas encore assez bien rétablis des pertes qu'ils ont souffertes, pour qu'on les expose de nouveau aux mêmes inconveniens, et cela pour une affaire étrangere à laquelle ils n'ont aucune part, et pour qu'on exige d'eux qu'ils contribuent aux frais d'une guerre qui durera peut-être plusieurs années ; car si l'on considere avec attention les suites onereuses d'une rupture, on trouvera, et l'experience nous le montre, que lorsqu'elle est entamée, il est bien difficile d'en prévoir les événemens et de juger de sa durée.

Après

Après cela quelque heureuse que pût être cette Guerre, et quand même on pourroit obliger la Partie adverse à consentir à une Paix durable et avantageuse, la même expérience nous fait voir que toute l'utilité qui en resultera aux Etats du Saint Empire Romain, sera qu'on leur rende leurs Pays, mais désolés, et dans un état plus triste encore que celui où leurs Sujets et leurs Pays se trouvent actuellement sans pouvoir esperer aucun agrandissement, puisqu'on a vu que tous les efforts qu'on a faits jusqu'à présent pour cela, ont toujours été infructueux. C'est pourquoi, et d'autant que S. M. I. par son Decret de Commission, a non-seulement recommandé le fait aux Etats, mais que même elle y demande gracieusement leur conseil et avis, il paroît qu'on doit mûrement délibérer si avant que de parler d'aucune Déclaration de Guerre, il ne seroit pas convenable que la Diette songeât aux moyens d'éviter un aussi grand mal qu'est une Guerre offensive; il paroît que c'est l'unique moyen de conserver la tranquillité parmi les Etats de l'Empire et de les mettre en état de mieux servir S. M. I. et la Patrie

Aussi-tôt que S. A. E. de Baviere, comme Membre du Cercle de Suabe, en vertu des Terres et Seigneuries qu'elle y possède, eût appris que ce Cercle et les autres Cercles associés devoient s'assembler, elle donna ordre de leur représenter la nécessité qu'il y avoit de mettre promptement leurs Pays dans un état convenable de deffense, sans préjudice de qui que ce fut.

C'est un pareil état de deffense conformément aux résolutions prises dans l'Assemblée desdits Cercles que S. A. E. souhaite de la part des Electeurs, Princes et Etats de l'Empire, et elle le regarde comme un point si nécessaire et si important dans la
circons-

circonstance présente des affaires , que bien loin de vouloir s'en éloigner tant soit peu , elle est disposée , en conformité de sa Naissance et de son devoir , à contribuer de tout son pouvoir à tout ce qui peut tendre à la conservation du Saint Empire Romain en general , et de chaque Etat en particulier ; mais elle croit qu'il faut éviter toute offense et qu'il est bien plus convenable de songer uniquement à la défense et à la conservation dudit Saint Empire Romain et de ses Etats particuliers.

1°. *Parce que toute personne qui voudra se donner la peine d'examiner sans partialité et sans prévention la source et la cause de la présente Guerre , verra facilement en consequence des raisons alléguées ci-dessus , qu'elle ne peut originairement regarder en aucune maniere le Saint Empire Romain , puisque les Hautes Parties Belligerantes ont pour principal motif le soin de vanger reciproquement leur honneur qu'elles croient offensé.*

2. *Parce qu'on ne sçauroit conseiller ni approuver que pour une cause étrangere , à laquelle le Saint Empire Romain n'a aucune part , on veuille priver de la douce Paix rétablie en dernier lieu , et acquise aux dépens de tant de sang répandu , et qu'on cherche à l'engager dans une nouvelle Guerre onereuse , dont l'issue et la durée sont si incertaines et dont tout le poids tomberoit sur ces Cercles , qui par leur situation se trouvent les plus exposés au danger , et par consequent à une ruine inévitable sans l'avoir méritée Les Pactes entre la très - Illustré Maison Archiducalc de l'Empereur et la Couronne de Pologne , subsistent depuis plusieurs années , ayant été établis sous le gouvernement de l'Archiduc Albert et du Roi Casimir , et confirmés dernièrement par l'Empereur Leopold , de glorieuse mémoire ; ils ont pour objet la défense mutuelle de leurs*
Royaumes ,

Royaumes , ainsi que de leur Commerce ; mais ce n'est pas en qualité d'Empereurs et du consentement de l'Empire , que les Princes de la Maison d'Autriche ont contracté ces Alliances ; ils ne l'ont fait que pour leur propre intérêt , et à cause de la proximité de leurs Terres et Provinces , par conséquent le Saint Empire Romain n'y a aucune part.

3°. Comme Sa Majesté Imperiale , pendant son glorieux Regne , a donné plusieurs preuves éclatantes du desir qu'elle a de maintenir et de conserver le repos et le salut du Saint Empire Romain , et que de tout tems on a regardé la tranquillité generale comme le bien le plus desirable , Elle peut d'autant moins trouver mauvais que les Etats se mettent simplement dans un état de défense , qu'elle a tout lieu d'avoir une entiere confiance dans le Saint Empire Romain , et qu'elle n'ignore pas les tristes suites que la Guerre entraîne après elle. Il est d'ailleurs à remarquer que d'autres Puissances , quoiqu'étroitement unies et alliées avec S. M. I. auxquelles on aura sans doute communiqué tout ce qui s'est passé dans l'affaire de Pologne , et qui par conséquent n'ignorent pas laquelle des deux Hautes Parties doit être considerée comme l'Agresseur dans la presente Guerre , n'ont pas encore jusqu'à present jugé à propos de se déclarer contre la France , soit par le desir de conserver quelques uns de leurs Etats et Sujets , ou pour d'autres raisons , quoique quelques unes de ces Puissances se mettent sur leurs gardes , ce n'est apparemment que pour mieux maintenir et conserver la tranquillité.

Si le Saint Empire Romain se trouvoit frustré de l'assistance de ces Puissances , le poids de la presente Guerre lui seroit difficile à supporter , et le danger plus grand et plus évident , sur tout si S. M. I. alloit retirer en tout ou en partie , les Troupes qu'elle
a sur

sur le Rhin pour les envoyer à la défense de ses autres Etats et qu'elle laissât aux Cercles le soin de la défense de l'Empire. Cette crainte n'est pas vaine ni chimérique, elle est fondée sur l'expérience de ce qui s'est passé pendant la dernière Guerre, où l'on a vu les Troupes Imperiales quitter le Rhin, et les Cercles seuls obligés de défendre leurs Terres, à leur grand préjudice, et à la ruine de leurs Pays. De plus, les Actes de l'Empire font foi que d'un côté les Etats ne voulurent pas dans la dernière Guerre s'engager avant que les deux Puissances Maritimes se fussent alliés avec Sa Majesté Imperiale; et que d'un autre côté, aussi-tôt que lesdites Puissances se furent séparées de la grande Alliance, les mêmes Etats jugerent à propos d'accepter les conditions du Traité de Rastadt, donnant par-là clairement à connoître combien il leur étoit impossible de continuer la Guerre sans la concurrence des Puissances Maritimes. C'est pourquoi le Saint Empire Romain, et en particulier les Cercles les plus exposés, qui certainement ne se sont pas encore rétablis des pertes souffertes, feroient bien de songer à épargner et ménager leurs forces chancelantes pour des occasions plus importantes qui pourroient survenir, et qui dépendent de la vicissitude des choses, sans quoi on pourroit bien s'en repentir, mais peut-être trop tard.

4°. La Couronne de France ne peut trouver mauvais que l'Empire employe pour sa défense tous les moyens nécessaires et conformes au droit naturel; puisque dans la Déclaration qu'elle a fait faire par son Ministre, et qui se trouve attachée au Decret Imperial de Commission ci-dessus mentionné, Elle promet solennellement sous la Foi publique qu'elle se prêtera à tout ce qui peut maintenir la tranquillité du Saint Empire Romain : Or, rien n'y peut

G plus

plus contribuer qu'un Etat convenable de défense ; d'ailleurs cette même Couronne y déclare qu'elle fera bonifier , si cela n'a été fait , les Contributions qu'elle a été obligée d'exiger sur les Terres de l'Empire , et qu'elle fera restituer le Fort de Kehl dont elle s'est emparée , ou qu'elle le fera garder par des Troupes Neutres jusqu'à la Paix , afin que le Saint Empire Romain n'en prenne aucun ombrage.

Pour toutes les raisons alleguées ci-dessus , S. A. E. quelque affectionnée et fidele qu'elle soit à S. M. I. ne scauroit conformément à son devoir conseiller que le Saint Empire Romain doive s'engager dans une Guerre generale si dangereuse et si ruineuse , qui occasionnera dans la suite l'effusion de tant de sang Chrétien , et la désolation des Terres qui pourront être foulées autant par les Troupes qui viendront à son secours que par celles des Ennemis. Elle espere au contraire , que S. M. I. qui a donné tant de preuves de son amour pour la Justice et la Paix , voudra bien en consequence de cet amour , et vu les presentes circonstances dangereuses approuver , ainsi qu'on vient de le proposer , que le Saint Empire Romain se mette dans un état naturel et convenable de défense , et qu'elle regardera d'un œil favorable tout ce qui a été allegué à ce sujet , comme provenant d'un cœur sincere et affectionné pour le bien de la Patrie. S. A. E. souhaite de plus , conformément aux Loix établies par la Paix de Westphalie , que les Etats de l'Empire , avant que de prendre les Armes , tentent les voyes d'accordement au moyen d'une mediation generale du Saint Empire Romain , ainsi que cela s'est pratiqué ci-devant , sous le Regne des Predecesseurs de S. M. I. et en particulier en l'année 1673. on pourroit peut-être par ce moyen terminer le tout à l'amiable. Mais si cette proposition, quoique fondée

sur les Loix fondamentales du Traité de Paix n'est point acceptée , S. A. E. de Baviere persiste toujours dans son opinion , que dans la situation presente des affaires il ne convient pas au Saint Empire Romain de donner occasion à de nouvelles hostilités de la part de la France ; et quoiqu'on doive s'attendre que cette Couronne maintiendra la déclaration faite par M. Blondel , son Ministre , et que conformément à ses promesses , Elle ne troublera pas la paix et la tranquillité de l'Empire , à moins qu'elle n'y soit provoquée. S. A. E. croit néanmoins que le Saint Empire en general et chaque Etat en particulier , doivent conformément à ce qui a été résolu dans l'Assemblée des Cercles associés , se mettre en bon état de se défendre , sans préjudice de qui que ce soit. *Ulteriora reservando.*

I T A L I E.

Le 9. Avril , le Comte Zaluschi , Ministre du Roi de Pologne à Rome , eut Audience du Pape , à qui il demanda de la part de Sa Majesté Polonoise , qu'on procédât contre les quatre Théologiens qui ont approuvé et signé le faux Bref que les Partisans de l'Electeur de Saxe avoient fait répandre dans la Pologne , avant la prétendue Election de ce Prince , et par lequel le Pape étoit supposé délier les Evêques Polonois du serment qu'ils avoient fait dans la Diete generale de Convocation.

Le bruit court que le Pape a cité par un Bref l'Evêque de Cracovie pour venir rendre compte à Rome de sa conduite , au sujet de la prétendue Election et du Couronnement de l'Electeur de Saxe ; mais on ne sçait pas encore les résolutions que Sa Sainteté a prises par rapport aux quatre

Gij Théo-

Théologiens , sur le procédé desquels le Roi de Pologne demande satisfaction.

Il est défendu à Rome, sous des peines très-rigoureuses par un Edit qu'on y a publié depuis peu , à toutes personnes de quelque condition qu'elles soient, de parler peu respectueusement d'aucun Prince à l'occasion de la Guerre , et de former des Assemblées tumultueuses.

On écrit de Genes que le Gouvernement a donné ordre de faire de nouvelles levées qu'il destine pour l'Île de Corse , où on a été obligé d'envoyer depuis peu un renfort de 3000. hommes pour s'opposer aux progrès des Rebelles , dont le nombre augmente tous les jours , et d'où on a reçu avis que la Garnison de Corse , étant convenüe avec leurs Chefs de leur rendre cette Place , si elle n'étoit pas secourüe dans un tems prescrit , en étoit sortie après ce terme expiré, que le Commandant et quatre autres Officiers avoient eu seuls la liberté d'emporter leurs armes , et qu'ils avoient été conduits , ainsi que le reste de la Garnison , à San-Pelegrino.

Nouvelles de Naples et de Sicile.

L'Infant Don Carlos a fait publier et afficher sur les frontieres du Royaume de Naples le Decret suivant.

DON CARLOS , Par la grace de Dieu , Infant d'Espagne , Duc de Parme , de Plaisance et de Castro , &c. Grand Prince de Toscane et Generalissime des Armées de Sa Majesté Catholique en Italie.

Le Roi , mon très-cher et honoré Pere , par sa Lettre du 27. Fevrier dernier , écrite dans le Palais Royal du Pardo , me mande ce qui suit.

Mon

MON CHER ET BIEN AIME' FILS.

Vos interêts inséparables de la dignité de ma Couronne , et ceux de mes fideles Alliez , m'ont déterminé à envoyer des Troupes dans la Lombardie , afin d'exécuter de concert avec leurs Armées les justes Entreprises auxquelles on les a destinées ; mais d'autant qu'à l'occasion de la presente Guerre , les clameurs des Peuplet de Naples et de Sicile , excessivement violentés , opprimés et tyrannisés depuis tant d'années par le gouvernement Allemand , ont pénétré mon cœur Royal , et que j'ai toujours eu pour ces Peuples un amour Paternel , me ressouvenant fort bien de leurs démonstrations de joye et de leurs acclamations unanimes lorsqu'ils me reçurent autrefois à Naples , et qu'ils consentirent à admettre mes Troupes en Sicile. Excité par une compassion si naturelle , j'ai préféré à toute autre expedition celle de délivrer de leurs maux insupportables ces Peuples opprimés , en employant avec generosité , pour leur prompt soulagement , les forces qu'il a plu à Dieu de me confier , d'autant plus que je considere qu'avant que leurs volontés fussent en quelque façon captivées , leur zele répondoit parfaitement à mes desirs , et que ce n'a été qu'après avoir été séduits , ou par des insinuations trompeuses , ou par des esperances chimeriques , ou par la crainte des menaces violentes , qu'ils ont tous été contraints de dissimuler leur propre inclination en adoptant des operations très-contraires à leur fidelité. Dans cette persuasion j'ai toujours regardé avec mépris , et comme des actes involontaires ou forcés , tout ce qu'ils ont fait , soit en general , soit en particulier , puisqu'ils y ont été excités par mes ennemis , et je l'ai mis en oubli comme s'il ne s'étoit jamais rien passé à ce sujet , ne dou-

tant point qu'aussi-tôt qu'ils se verront en état d'agir librement selon leurs desirs , ils ne me donnent les mêmes preuves de leur parfait dévoûement , de leur loyauté , et de leur zele qu'ils m'ont donné ci-devant. Incité par de si justes motifs , j'ai pris la resolution de vous y envoyer en personne , et en qualité de Generalissime de mes Armées , pour recouvrer ces Royaumes , malgré le risque où pourroit être votre précieuse santé dans un si long voyage , afin que par votre Royale et aimable présence, vous puissiez confirmer en mon nom l'Amnistie et le Pardon general ou particulier , que mon amour Paternel m'engage à accorder à un chacun , de quelque Nation qui soit , et donner à tous en même-tems les sûretés les plus authentiques. Vous confirmerez en outre, vous étendrez et augmenterez , non-seulement les Privilèges dont ces Peuples jouissent à present , mais encore vous les déchargerez de toutes sortes d'Impôts , et particulièrement de ceux qui ne doivent leur invention et leur établissement qu'à l'avidité insatiable du Gouvernement Allemand ; et tout cela afin que le monde soit convaincu que mon juste et unique but est de rétablir deux Illustres Royaumes, qui ont si bien mérité de la Monarchie, et de les faire encore jouir de leur ancienne félicité , réputation et dignité , et qu'on ne croie pas que ce soit pas aucun autre intérêt que j'ai entrepris de recouvrer ces Royaumes. Et afin que le contenu de la Presente soit notoire à tous , je vous ordonne de le rendre Public et Manifeste , dans la forme que vous jugerez la plus convenable Dieu vous conserve , mon cher et bien aimé Fils , aussi long-tems que je le desire. Moi le Roi , DON JOSEPH PATINO.

En vertu du pouvoir qu'il a plu à Sa Majesté, par un effet de son amour Paternel de me donner,

et

et afin que les Sujets ci-dessus mentionnés des deux Royaumes de Naples et de Sicile, ces Peuples si chers du Roi mon Pere , et dont Sa Majesté s'est toujours ressouvenuë avec tant d'estime et d'affection , en soient dûement et amplement informés , je leur déclare, et je les assure tous et un chacun, que l'Indult et le Pardon general et particulier que Sa Majesté m'a ordonné d'accorder, et que j'accorde sur l'assurance de son sacré et souverain Nom , comprend toutes sortes de délits , motifs ou démonstrations sans aucune restriction , le tout restant enseveli dans un éternel oubli, que la confirmation de leurs Privileges comprend et s'étend aux Loix et aux Coutumes tant Civiles que Criminelles , et même aux Ecclesiastiques , sans qu'il soit permis d'y établir aucun nouveau Tribunal , ou Procedures. Que la louable et juste pratique de conferer les Benefices et les Pensions sera continuée dans la forme qui s'y observe actuellement ; et que toutes les Impositions et Charges établies par le Gouvernement tyrannique des Allemands seront abolis dès à present , lesquelles graces seront conformes au clement et benin cœur de Sa Majesté : Et afin que ceci soit notoire , j'ai ordonné qu'on expedie en Langue Espagnole et Italienne la Présente signée de notre main , scellée de notre sceau Royal , et contresignée par notre Secretaire d'Etat, et qu'on l'affiche aux lieux ordinaires. *Fait à Civita Castellana le 14. Mars 1734. CHARLES , Don Joseph-Joachin de Montezalgre.*

Les divers avis du Royaume de Naples portent, que l'infant Don Carlos , qui est toujours à Aversa , avoit détaché le Marquis de Las-Minas

G iij et

et le Duc de Castro Pignano, avec 34. Compagnies de Grenadiers et 2300. hommes de Cavalerie, du nombre desquels sont les Carabiniers, pour suivre le Viceroy, lequel accompagné du Prince Caraffe, Grand Maréchal du Royaume, et du Prince de Belmonte Pignatelli, General de la Cavalerie, s'est retiré dans la Pouille avec près de 5000. hommes. Ces avis ajoutent que le Comte de Charni avoit le Commandement des Troupes qui assiegent les Châteaux de Naples; que le Comte de Marsillac avoit marché pour s'emparer de celui de Baya, et qu'on formoit en même-tems le Siege de Gaëtte et de Capouë.

Les quatre Galeres que l'Empereur avoit fait équiper dans le Port de Naples, sont sorties de ce Port, et se sont sauvés à la faveur d'un grand calme qui a empêché l'Escadre Espagnole de s'opposer à leur fuite.

Les Lettres de la fin d'Avril marquent, que l'Infant Don Carlos avoit continué le Juge de la Cour de la Vicairerie à Naples, et l'Elu du Peuple dans l'exercice de leurs Emplois, et qu'il avoit laissé aux Habitans le soin de garder la Ville. Ces mêmes Lettres portent que ce Prince a fait signifier aux Troupes qui sont dans les Châteaux, et aux Garnisons de Gaëtte, et de Capouë, qu'on ne leur donnoit pour se rendre qu'un petit nombre de jours, après lesquels il ne leur sera accordé aucune Capitulation.

Ces Lettres ajoutent que le nouveau Vaisseau de Guerre que le Comte Visconti, ci-devant Viceroy du Royaume, avoit fait construire par ordre de l'Empereur, étant sorti du Port le 19. du mois passé pour faire voile vers la Sicile, avoit été attaqué par quelques vaisseaux de l'Escadre Espagnole qui l'avoient coulé à fond.

L'Infant

L'Infant Don Carlos a déclaré le Comte de Charny , Lieutenant General du Royaume ; il a nommé en même-tems Vicaires Generaux le Prince de la Rochella, pour la Calabre Ulterieure , le Marquis de Forcardi, pour la Calabre Citerieure ; le Duc d'Andria, pour la Principauté de Bari , et pour la Capitanate et le Comté de Melfi ; le Marquis Doria , pour la Principauté de Lezze ; le Duc de Sentiti , pour la Basilicate ; le Prince de Monte-Mileto, pour la Principauté Ulterieure ; le Duc Lorenzano , pour la Citerieure , le Duc de Sora , pour l'Abruzze Ulterieure , et le Prince d'Isiscane pour l'autre partie de l'Abruzze.

Le 24. du mois passé la Garnison du Château S. Elme demanda à capituler , mais comme elle ne s'est point renduë dans le tems qu'il lui avoit été prescrit , les Officiers et les Soldats qui la composeient ont été faits prisonniers de Guerre ; celle du Château Neuf , qui ne peut tenir encore long-tems , subira le même sort.

On a reçu avis de Baye que le Comte Marsiliac , après un Siege qui n'avoit duré que quelques jours s'en étoit emparé , et que la Garnison et les Habitans s'étoient rendus à discretion.

Les Troupes qu'on avoit envoyées pour suivre le Comte Visconti l'ont joint dans les environs d'Otrante , et elles n'ont pu encore l'attaquer , parce qu'il s'est retiré dans des bois où il est difficile de le forcer ; mais on croit qu'il ne pourra pas y demeurer long-tems , et qu'il sera obligé de sortir du Royaume.

On a appris par des Lettres de Messine , qu'on avoit vû passer à la hauteur de Salerne a les quatre Galeres Imperiales qui sortirent il y , quelque temps du Port de Naples , dont on vient

G r de

986 MERCURE DE FRANCE
de parler , et on conjecture qu'elles sont allées
à Messine.

On écrit de Sicile , que les Habitans ont refusé de payer un subsidé de 1300000. ducats que le Comte de Sastago , Viceroy de cette Isle , leur a demandé de la part de l'Empereur , et que les menaces qu'il leur a faites de les contraindre à payer cette somme , y ont excité un soulèvement presque general.

L'ouverture de la breche faite par une batterie de 8. Canons et de 2. Mortiers , qu'on avoit dressée contre le Château de l'Œuf , se trouva le premier de ce mois , au matin , assez grande pour que 30. hommes pussent y passer de front , et le Commandant de ce Château , voyant qu'on se dispoit à l'emporter d'assaut , fit battre la chamade , mais on n'a voulu lui accorder aucune capitulation , et il a été fait prisonnier de guerre , ainsi que la Garnison , qui étoit composée de 300. hommes.

Les Villes de Gaëtte et de Capoue sont toujours bloquées , et l'on n'attend que l'arrivée de la grosse Artillerie pour ouvrir la Tranchée devant ces deux Places. Cinq Vaisseaux de l'Escadre Espagnole , qui croisent sur les Côtes de Naples , sont allez dans la Mer Adriatique , pour empêcher le transport des Troupes que l'Empereur pourroit envoyer ici de Trieste.

Le Comte Visconti ayant été joint par quelques Troupes que le Viceroy de Sicile lui a envoyées , s'est jetté dans Otrante , et le Duc de Castro Pignano a demandé un renfort d'Infanterie pour l'y assieger.

500. des Soldats Imperiaux , qui ont été faits prisonniers de guerre , ont pris parti dans les Troupes de S. M. Catholique , et l'Infant Don Carl ●

Carlos leur a fait distribuer de l'argent.

Les derniers avis de Naples, portent qu'une partie du Détachement des Troupes Espagnoles qui avoit suivi le Comte Visconti dans la Pouille, avoit enveloppé 300. Soldats Imperiaux, qui n'avoient pû faire assez de diligence pour entrer avec lui dans Otrante, et qu'ils avoient été faits prisonniers de guerre.

Selon les mêmes avis, le Prince Della Torella a fait lever dans ses Terres 800. hommes de Milice pour le Service de S. M. Catholique.

ESPAGNE.

LE Gouvernement a ordonné qu'on retint cent mille Piastres outre l'Indult ordinaire sur l'argent qui est venu à bord du Vaisseau l'Incendie. On a commencé le 10. du mois passé à distribuer les sommes que ce Bâtiment a apportées, à ceux à qui elles appartiennent.

Par le Courrier dépêché au Roy par Don Carlos, on a reçu avis de la Prise du Fort de Baye et de celle du Château Saint Elme; que la Garnison de Baye, qui s'est renduë à discretion, étoit composée d'environ 400. hommes, et qu'on a fait dans le Château Saint Elme 150. prisonniers de guerre, sans compter le Commandant et les Officiers.

HOLLANDE, PAYS-BAS.

LE 7. de ce mois, à dix heures du matin, le Prince et la Princesse d'Orange arriverent devant la Ville de Rotterdam, à bord du Yacht le Fubbs, et ils furent saluez par une décharge générale de l'Artillerie de la Ville et de celle de tous les Vaisseaux qui étoient sur la Riviere. Les Ma-

G w gistrat,

gistrats allèrent complimenter le Prince et la Princesse, qui passerent le reste du jour et la nuit suivante dans leur Yacht, et qui n'en descendirent le lendemain que pour prendre la route de Delft et se rendre de-là à Amsterdam; ils y arriverent le même jour à cinq heures du soir, et ils en partirent sur le champ pour la Frise.

GRANDE BRETAGNE.

LE 21. du mois dernier, la Populace s'étant rassemblée tumultueusement dans divers endroits de Londres, alluma des feux dans les rues pour témoigner sa joye de ce que l'année dernière à pareil jour, la Chambre des Communes rejetta le Bill pour augmenter les droits sur les Boissons fortes, et pour établir une nouvelle manière de les percevoir. Elle cassa les vitres de l'Hôtel du Lord-Maire et de toutes les maisons de ceux qui refuserent de mettre des lumieres sur leurs fenêtres, et les efforts que firent les Officiers chargez de la Police, pour faire cesser le désordre, furent inutiles.

Le 27. Avril, à 3. heures après midy, le Roy se rendit à la Chambre des Pairs avec les ceremonies accoutumées, et S. M. ayant mandé la Chambre des Communes, donna son consentement à divers Bills, et fit ensuite le Discours suivant.

MY LORDS ET MESSIEURS.

Je vous remercie d'avoir dépêché si promptement les affaires publiques, et de la confiance que vous avez prise en moi pour l'honneur et la seureté de mon Royaume. Une Session si courte, terminée avec tant d'unanimité et de si justes égards pour le véritable intérêt de la Nation dans une conjoncture si délicate

licate, donnera beaucoup de poids et de crédit à toutes nos démarches, et assurera au Parlement le respect et la confiance si nécessaires pour maintenir l'honneur et l'intérêt de la Grande-Bretagne, tant au dedans qu'en dehors.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Je dois reconnoître d'une maniere particuliere le Zèle et la promptitude que vous avez montrez dans ce qui concerna la levée des subsides nécessaires pour le service de cette année. L'attention que vous avez eüe d'assigner des fonds pour acquitter une grande partie des dettes de la Marine, dettes qu'on a été nécessairement et inévitablement obligé de contracter, et qui portant un intérêt plus fort que les anciennes dettes de la Nation, et étant sujettes à un décompte, augmentoient la dépense dans tous les Contracts pour la Flote et pour l'avitaillement, doit certainement être regardée comme un service essentiel rendu au Public.

MY LORDS ET MESSIEURS,

Le temps limité pour l'expiration de ce Parlement étant prochain, j'ai résolu de faire publier une Proclamation pour le dissoudre et pour convoquer un nouveau Parlement, afin de mettre fin aussi-tôt qu'il sera possible aux inconveniens qui sont les suites inévitables d'une Election generale, mais je me croirois inexcusable si je quittois ce Parlement sans lui faire la justice de reconnoître toutes les preuves éclatantes que durant le cours de 7. années il a donné de son fidele attachement pour ma Personne et pour mon Gouvernement et de ses égards constants pour le veritable intérêt de la Patrie. La prosperité et la gloire de mon Regne dépendent de l'affection et du bonheur de mon Peuple, et le bonheur de mon
Peuple

Peuple dépend de la conservation de tous ses legitimes droits et Privilèges, tels qu'ils sont assurez par l'établissement présent de la Couronne dans la Ligue Protestante. L'exacte observation et la juste execution des Loix sont la meilleure et l'unique sûreté, tant pour le Souverain que pour les Sujets; leur intérêt est mutuel et indivisible, et par conséquent leurs efforts pour se soutenir mutuellement doivent être égaux et réciproques; toute usurpation des droits du Roy ou de ceux du Peuple, est une diminution du pouvoir de l'un et de l'autre, qui étant tenu des deux parts dans ses justes bornes, fait la balance qui est si nécessaire pour l'honneur et la dignité de la Couronne et pour la prospérité du Peuple. J'observerai religieusement pour cet effet tout ce qui dépendra de moi, ne doutant point d'un juste retour de soumission et de reconnoissance de mes Sujets. Je dois vous recommander particulièrement, et j'attends cette marque de votre affection si connue, de faire tous vos efforts pour faire cesser les malheureuses divisions de cette Nation, et pour concilier les esprits de tous ceux qui souhaitent sincerement la sûreté et la prospérité du Royaume. Ce me seroit une très-grande satisfaction de voir une parfaite harmonie rétablie parmi ceux qui n'ont et ne doivent avoir à cœur qu'un même objet, afin qu'il n'y ait plus de distinction qu'entre ceux qui souhaitent le maintien de notre heureux établissement présent dans l'Eglise et dans l'Etat, et ceux qui voudroient renverser l'une et l'autre; c'est la seule distinction qui devoit être remarquée dans un Pays où l'intérêt du Roy et du Peuple est le même. Si dans aucun temps les Droits de la Religion, de la liberté et de la propriété, n'ont été maintenus avec plus d'ardeur de la part du Gouvernement, et si jamais le Peuple n'en a joui plus pleinement, qu'on ne mette donc

Je donc plus en usage ces noms sacrez comme des prétextes artificieux et plausibles pour renverser l'établissement présent sous lequel elles sont à couvert. Je n'ai rien à souhaiter si non que mon Peuple ne se laisse point surprendre. J'en appelle à sa conscience pour ma conduite et j'espère que la Providence divine le dirigera dans le choix de Deputez dignes, que le soin et la conservation de la Religion Protestante, de l'établissement présent et de tous les Droits Religieux et Civils de la Grande-Bretagne leur soient confiez.

Le Duc de Buckingham, à qui le Roy a permis de servir dans l'Armée Françoisé, sur le Rhin, en qualité d'Ayde de Camp du Maréchal de Berwick, partit le 28. du mois dernier pour s'y rendre.

Le 3. de ce mois, le Prince et la Princesse d'Orange, s'étant rendus en Chaises à Porteurs à Whitehall, s'embarquerent sur une des Berges du Roy, et descendirent la Tamise jusqu'à Lambeth, pour y prendre les Carosses du Roy, qui les ont conduits à Gravesend, d'où le Yacht le Fubbs doit les transporter en Hollande, sous l'escorte de cinq Vaisseaux de Guerre.

On apprend en dernier lieu de Londres, qu'il y a déjà 350. Membres du Parlement élus, et dans ce nombre on en compte plus de 200. qui étoient du dernier Parlement. Plusieurs Habitans de Douvres ont été accusez d'avoir reçu des sommes considerables pour donner leurs voix à certaines personnes dans l'Election qu'ils ont faite dernièrement de leurs Députez au Parlement, les Magistrats doivent les poursuivre juridiquement, en execution de l'Acte du Parlement contre ceux qui se laissent corrompre.

AA-

992 MERCURE DE FRANCE

ARMÉE D'ALLEMAGNE.

LE Maréchal Duc de Berwick , qui avoit quitté avec une partie de l'Armée le Camp de Spire pour se rapprocher du Fort - Louis , y ayant été joint par le corps de troupes qui étoit sous les ordres du Duc de Noailles , il fit passer le Rhin à son Armée au Fort-Louis et au Fort de Kehl.

Le 4 de ce mois vers les 6 heures du matin , le Duc de Noailles qui avoit été détaché avec 11 Bataillons, deux Regiments de Dragons , et 100 Carabiniers de la Maison du Roy , attaqua les Lignes d'Ettlingen , par la Montagne , et il força les Ennemis dans leurs retranchements.

L'après midy le Prince de Tingry , que le Maréchal de Berwick avoit fait avancer à une portée de mousquet des Lignes vis-à-vis d'Ettlingen , s'empara d'un Fort qui les couvroit dans cette partie, et il y entra avec 10 Bataillons composez de la Brigade des Gardes et de celle de la Marine , et il fut suivi des cinq Bataillons de la Brigade de Gondrin et des sept Escadrons qui avoient marché sous les ordres de M. de la Billarderie , Lieutenant General.

Le même jour , le Marquis d'Asfeldt avec les 30 Bataillons qu'il commande passa le Rhin à l'Isle de Neckerau.

Le 5 , le Maréchal de Berwick marcha avec 6 Bataillons , et 42 Escadrons à Mulberg , où toute son Armée s'est rassemblée.

Le Prince Eugene , qui étoit arrivé au Camp près de Philisbourg le 27 du mois dernier, s'étoit avancé à Mulberg , et il y étoit encore le 4 de ce mois , mais aussi-tôt qu'il eut été informé que les Lignes d'Ettlingen avoient été forcées et

que

que le Marquis d'Asfeldt qui étoit dans l'Isle de Neckerau se dispoſoit à paſſer le petit bras qui ſépare cette Isle de la Plaine de Manheim , il prit le parti de faire marcher une partie de ſon Armée vers Phortsheim , et l'autre à Hailbron.

Le 7 , le Maréchal de Berwick fut camper à Graben.

Il y a eû à l'attaque des Lignes d'Ettlingen ; environ 60 Soldats tuez ou bleſez ; M. de Chenelette Brigadier et Lieutenant Colonel du Regiment de Piémont y a été bleſſé ; et M. Du-bois , Lieutenant Colonel du Regiment de Boulonois , très dangereuſement.

Le Maréchal de Berwick , après avoir laiffé un Corps de Troupes à Graben et à Roussen , pour la ſureté du Pont et pour conſerver la communication avec l'Alsace , alla camper le 10 , la droite à Obſtatt , et la gauche à Bruchſall.

Le Marquis d'Asfeldt , y arriva le lendemain avec les Troupes qu'il commandoit. Il eſt venu joindre l'Armée du Maréchal de Berwick par le Spirback et par le Pont de Roussen , et il a brulé en paſſant un magazin de fourages que les Ennemis avoient auprès de Philisbourg.

Le 12 , M. de Quadt , Lieutenant General a été détaché avec 6 Bataillons et 12 Eſcadrons , pour aller ſoumettre le Wirtemberg à la contribution.

Le Prince Eugene , qui avoit décampé d'Obſtatt le 7. pour prendre la route de Sintzen, étoit le 11 à Hailbron ; mais il en eſt parti le lendemain , et il a marché vers Rottembourg.

Le Comte de Belleiſle ; qui étoit reſté près de Traërbach depuis la priſe du Château , a dû marcher le 16 avec les Troupes qui ſont ſous ſes ordres , pour ſe rendre à Landau , d'où il ira joindre le Maréchal de Berwick.

PRISE DE TRAERBACK.

L Artillerie nécessaire pour faire le Siège du Château de Traerback étant arrivée de Sarre-Louis le 24 du mois dernier , le Comte de Belleisle la fit placer sur le champ dans les Batteries qu'il avoit fait préparer et le lendemain au soir il fit ouvrir la tranchée par le Comte d'Aubigné, Maréchal de Camp , par M. de Mainville Brigadier , et par le Marquis de Croissy , Colonel du Regiment Royal , avec quatre Compagnies de Grenadiers, trois Piquets de 50 hommes chacun, et un détachement de 100 Dragons , lequel sous les ordres du Chevalier de Belleisle , Brigadier, fut placé à la droite de l'attaque vers les hauteurs du Château.

Le 27 et les jours suivants la Tranchée fut relevée avec un pareil nombre de Troupes.

Le premier de ce mois , le Comte d'Aubigné , et le Duc de Luxembourg , Brigadier , étant de tranchée , on attaqua un Ouvrage avancé que les Grenadiers du Regiment de la Couronne emporterent et au moyen du feu continuel qu'on fit sur l'enceinte crenelée qui soutenoit cet ouvrage , on s'y logea.

Le 2 , les Ennemis s'étant apperçu qu'on avoit attaché le Mineur à un Ouvrage qui couvroit le corps du Donjon , demanderent à capituler , et ils obtinrent les honneurs de la Guerre.

La Garnison qui sortit le 4 pour se retirer à Coblentz n'étoit plus composée que de 14 Officiers , d'environ 300 Soldats , y en ayant eû 50 de tuez ou de blessez. Les assiegeants ont eû 9 Officiers blessez , 24 hommes de tuez et 80 de blessez.

A T-

*ATTACHE des Lignes d'Ettlingen ,
forcées par l'Armée du Roy , le 4 May.*

LE Maréchal Duc de Berwick ayant quitté son Camp de Spire, où il laissa une grande partie de ses Troupes , aux ordres du Marquis d'Asfeld , arriva au Fort-Louis le premier May , toutes celles qui le suivoient ou qui étoient répandues en différents endroits de l'Alsace , y vinrent camper le même jour , et le Duc de Noailles s'y rendit aussi avec le Corps qu'il commandoit du côté de Hombourg , et de Kesslerouter pour couvrir le Siège de Traerback.

Le lendemain toute l'Armée passa le Rhin sur un Pont qu'on avoit achevé pendant la nuit. Le Maréchal de Berwick détacha le Duc de Noailles avec 15 Compagnies de Grenadiers , 100 Carabiniers des Gardes du Corps , et 2 Régiments de Dragons d'Orléans , et de Vitry. Le Comte de Saxe , Maréchal de Camp fut commandé avec lui , l'Armée alla camper la droite à Illertzheim , et la gauche à Santwir.

Le 3 , le Duc de Noailles se mit en marche par le grand Chemin qui va de Rastat à Dourlach , et qui passe au milieu des Lignes. Il plaça sa gauche à la hauteur du Village de Mursch , et sa droite à une grosse Cense , où il posta ses Grenadiers ; cette Cense située dans une Plaine , à une petite demie lieue d'un bois , nous séparoit des Lignes et en déroboit une bonne partie à notre vûe.

Avant que d'arriver en cet endroit on fit plusieurs fois alte en Bataille , pour donner à la tête de l'Armée le temps d'y déboucher et de le soutenir ; en cas qu'on fut attaqué par des Troupes que

que les Ennemis auroient dû naturellement faire sortir pour reconnoître les nôtres.

- Comme ils nous laissoient avancer tranquillement jusqu'à une demie lieue de leurs Lignes, on auroit pu croire ou qu'elles étoient abandonnées, ou qu'elles le seroient bien-tôt, mais le Duc de Noailles ayant envoyé batre les bois par une trentaine de Hussarts, soutenus de quelques petits détachements de Dragons, on découvrit que les Ennemis ne songeoient à rien moins qu'à les quitter, et qu'au contraire ils se préparoient à les défendre, car on les vit travailler en chemise à faire des embrasures, et mettre leurs Parapets en état.

Ce fut dans cette occasion que nos Hussards prirent environ 900 moutons qui passaient auprès d'une redoute ; les Ennemis tirèrent quelques coups de fusil et 3 coups de Canon qui ne blessèrent personne, et qui n'empêcherent pas les Hussards d'emmener leur proie.

Il suffisoit d'envisager la force et la bonté des Lignes, pour juger que les Ennemis ne les abandonneroient pas sans coup ferir, jamais ouvrage de cette nature ne fut construit avec plus de soin, ni disposé avec plus d'art ; on sçait qu'ils y ont employé près de 6 mois, tant d'appareil annonçoit leur confiance, et montrait qu'ils se flattoient de nous fermer l'entrée de l'Allemagne, par une Barriere qu'ils regardoient comme insurmontable.

Ces Lignes qui prennent leur nom d'Ettlingen, petite Ville dépendante du Prince de Bade Baden, étoient appuyées par un bout à la montagne de Keppelensberg, d'où après avoir serpenté tantôt sur la crête, tantôt sur la croupe de plusieurs autres Montagnes noires, elles descendoient dans

la

La Plaine qui s'étend au pied du Sommerberg , et finissoient au bord du Rhin , dans le voisinage de Taxelande ; ainsi en comptant leurs sinuosités , elles avoient au moins 10 lieues de longueur.

La partie qui regnoit depuis la Montagne de Keppelensberg jusqu'au commencement de la Plaine étoit un retranchement à la Turque , les Ennemis donnent à cette espece d'Ouvrage le nom de *Palanques* ; ce sont de gros arbres posez en Echiquier et entrelassez les uns dans les autres avec leurs branches ; tout cela formoit un rempart d'environ 5 toises d'épaisseur , qui paroissoit presque impénétrable.

L'autre partie qui couvroit la Plaine , étoit un Prrapet avec sa Banquete et son fossé , on y avoit pratiqué en differents endroits plusieurs inondations qui venoient de la Riviere d'Albe , et d'un ruisseau qui baigne le village de Malsche. Enfin le long de ce vaste retranchement on trouvoit des places d'Armes , des Redoutes , des demi-Lunes, une queue d'Aronde et un ouvrage à corne.

Le Duc de Noailles après avoir attentivement observé le fort et le foible des Lignes , en alla rendre compte vers les 4 heures après midy au Maréchal de Berwick. Il fut résolu de les attaquer par les hauteurs , et le Duc de Noailles chargé de l'exécution , se rendit dans le Village de Malsche , situé au pied des Montagnes noires , et pendant qu'il faisoit ses premieres dispositions , il envoya reconnoître les chemins par où il pourroit prendre sa route ; le Comte de Saxe qui connoit beaucoup le Pays, alla d'un côté et M. Gauleau , Partisan alla d'un autre.

Le lendemain dès la pointe du jour le Duc de Noailles partit avec 100 Carabiniers des Gardes du Corps , et les deux Regiments de Dragons d'Or-

d'Orleans et de Vitry ; pendant qu'il prenoit sa route sur la droite par un chemin bordé de bois et de précipices , le Comte de Saxe conduisoit sur la gauche par un autre sentier la Colonne de l'Infanterie , à la tête de laquelle marchaient tous les Grenadiers , commandez par le Chevalier de Marcieux , et les Piquets soutenus de la Brigade de Piémont ; ensuite venoit celle des Vaisseaux , commandée par M. d'Herouville , Maréchal de Camp , toutes ces Troupes composoient 11 Bataillons et 6 Escadrons , non compris les 100 Carabiniers des Gardes du Corps.

Les 2 Colonnes arriverent en même tems sur le sommet de la Montagne , où l'on trouva une petite Plaine pour se mettre en Bataille , nous y essayâmes un orage qui dura plus de deux heures , et qui fut suivi d'un brouillard si épais , qu'à peine pouvoit-on se voir à quatre pas ; dès qu'il fut dissipé on alla encore reconnoître les Ennemis et voir si leurs retranchements avoient des fosses pour donner ordre à des fascines ; lorsqu'on fut assuré qu'il n'en falloit pas , le Duc de Noailles fit sa disposition pour l'attaquer.

Il mit 6 Compagnies de Grenadiers de front , soutenuës par 5 autres , après lesquelles marchaient les Piquets dans le même ordre, suivis des 11 Bataillons qui soutenoient cette tête , et marchaient en Colonnes à une distance raisonnable pour éviter la confusion.

Sur la droite et sur la gauche de l'Infanterie marchaient les 100 Carabiniers des Gardes du Corps et les Dragons ; cette disposition fut généralement approuvée. Comme nous passions au travers d'un Bois de haute fûtaye , les Ennemis ne nous apperçurent qu'au débouché qui n'étoit qu'environ à 100 pas des retranchemens. Le Duc

de Noailles qui marchoit à la tête du premier Bataillon de Piémont , fit battre la charge , les Soldats se mirent à crier vive le Roy , et l'action commença.

Les Imperiaux avoient à leur tête un Officier qui témoigna beaucoup de sang froid ; on entendit distinctement ces paroles : *Mes Enfans ne vous étonnez point , Dieu sera pour nous.* Ils nous laissèrent approcher , et firent sur nous presque à bout touchant trois décharges ; le feu fut fort vif de part et d'autre : enfin nos Grenadiers montèrent sur le retranchement ; alors les Ennemis prirent la fuite , et se jetterent dans un Bois situé auprès ; leur retraite nous laissa entierement les maîtres des Lignes ; on travailla aussitôt à y faire les ouvertures nécessaires pour donner un passage libre à la Cavalerie et au reste des Troupes ; nous n'avons eû dans cette occasion que 75 hommes tant tuez que blessez ; les Allemans en ont moins perdu , parce que leurs retranchements les mettoient à couvert.

Pour défendre cette partie des Lignes , les Ennemis qui ne s'attendoient pas qu'on put les y attaquer , n'avoient qu'environ 5 à 600 hommes, soutenus d'une centaine de Cavaliers ; le reste de leurs Troupes dont le nombre approchoit de 10000 hommes , se trouvoit répandû et dispersé sur tout dans les principaux Ouvrages ; aussitôt qu'ils apprirent que nous avions forcé leurs retranchements , ils ne penserent plus qu'à la retraite et dès les 4 heures après midy ils prirent le parti d'abandonner entierement leurs Lignes , quoiqu'ils eussent des Ouvrages très-forts et dont on ne pouvoit se rendre maître qu'avec du Canon.

Le Prince Eugene dînoit ce jour-là dans les
Lignes

1000 MERCURE DE FRANCE

Lignes à Carlesrouch . Maison de Plaisance du Prince de Dourlach , où il attendoit la plus grande partie de ses Troupes ; il y avoit déjà en marche pour s'y rendre 14. Bataillons et 7. Regimens de Cavalerie qui font plus de 42. Escadrons ; on vint lui annoncer que nous avions forcé les retranchemens par les hauteurs des Montagnes Noires.

A l'instant même il envoya l'ordre de se retirer , et contremanda les Troupes qui venoient le joindre , ainsi nous demeurâmes les Maîtres absolus de toutes ces Lignes que les Imperiaux avoient construits avec tant de soin , et sur lesquelles ils fondonnent tant d'esperance.

On doit cet avantage à la prudence du Maréchal de Berwich , jamais projet ne fut concerté avec plus d'art , ni exécuté avec plus de conduite ; car pendant qu'il faisoit attaquer les Lignes par les hauteurs , et qu'il étendoit son Armée dans la Plaine pour les attaquer de front , le Marquis d'Asfeldt passoit le Rhin dans le même instant par son ordre à l'Isle de Nekerlau , auprès de Manheim , avec 32. Bataillons et 40. Escadrons ; ainsi les Imperiaux se voyoient pressés de toutes parts , et les mesures que le General avoit prises pour les deposter , ne pouvoient manquer d'avoir leur effet. A l'égard de l'attaque particuliere dont le Duc de Noailles a été chargé , on peut dire qu'il a montré autant de sang froid dans le péril , que de prévoyance et d'activité dans les dispositions ; son fils le Comte de Noailles s'est fort distingué , ainsi que plusieurs autres jeunes Seigneurs , qui sont aydes de Camp du Duc de Noailles ; comme le Duc de Cambray , le Comte de Lauzun , le Marquis de Montmirel , &c.

Le

Le Comte de Saxe ne doit pas être oublié dans ce Memoire , ayant eu beaucoup de part au succès de cette expedition , de même que le Chevalier de Marcioux , M.d'Herouville et plusieurs autres Officiers, qu'il seroit trop long de nommer ici , et en general toutes les Troupes , ont marqué autant de zete que de valeur.

A R M E E D' I T A L I E ,

ON apprend du Camp de Gazolo , que la nuit du premier au deux de ce mois les ennemis jetterent deux Ponts sur le Po , vis-à-vis de Portiolo, entre Borgo-Forte et San Benédetto, ils trouverent devant eux le Regiment Royal Piemont Cavalerie , qui ayant fait quelques Prisonniers , et prévoyant qu'il ne pourroit tenir contre le grand nombre , se retira sans perte du côté de Guastalla.

Le Marquis de Coigni , qui étoit campé à Mirasola avec six Bataillons et quatre Regimens de Dragons , ayant été averti du passage des Ennemis , envoya les reconnoître , et ayant sçu qu'ils étoient postés trop avantageusement pour qu'il lui fût possible de les attaquer , il prit le parti de marcher du côté de Guastalla, où toutes les Troupes, qui avoient été distribuées dans differens postes à la droite du Po , se trouverent rassemblées, à l'exception de 20. Escadrons et d'un Bataillon du Regiment du Maine qui étoient à Revere , et dans d'autres postes avancés , sous les ordres du Marquis de Maillebois et du Comte de Chatillon , et qui n'ont réjoint que deux jours après.

Le 3. le Maréchal de Villars , qui avoit appris à Colorno le passage des Ennemis , alla courir à Bozolo, où le Roi de Sardaigne se rendit le

H l'en-

lendemain à la pointe du jour ; on y rassembla ce qu'il y avoit de Troupes à portée , consistant en 18. Bataillons et 19 Escadrons , du nombre desquels étoient le Regiment des Gardes , et un Regiment de Dragons des Troupes du Roi de Sardaigne. Ces Troupes passerent l'Oglio sur trois colonnes par les Ponts de Marcaria et de Gazoło , et elles marcherent vers le Seraglio pour se rendre à la tête du Pont des Ennemis , et être en état de les attaquer.

La premiere colonne alla à Curtaton, où les Ennemis avoient un poste de 200. hommes qui fut emporté sur le champ par M. de Rättski Brigadier ; les Ennemis y perdirent 100. hommes , et on leur fit 60. prisonniers , parmi lesquels il y a des Officiers de distinction.

La seconde colonne à la tête de laquelle étoient le Roi de Sardaigne et le Maréchal de Villars , marcha au Village de Martinara.

Le Roi de Sardaigne et le Maréchal de Villars , s'étant éloignés à quelque distance de l'Infanterie , et n'ayant avec eux qu'un détachement de 80. Grenadiers et les Gardes du Corps du Roi , rencontrèrent un parti de 200. hommes qui firent feu sur eux ; les Gardes du Corps s'avancèrent pour soutenir les Grenadiers , et quelques corps de Cavalerie s'étant joints à eux les Ennemis abandonnerent le terrain , après avoir eu 30. hommes de tués et quelques uns de prisonniers.

La troisième colonne qui n'étoit composée que de Cavalerie , attaqua Borgo-Forte , que les Cuirassiers de l'Empereur abandonnerent , après avoir perdu assez de monde.

Les trois colonnes des Troupes s'étant réjointes ce jour-là à Borgo-Forte , le Marquis de l'Isle,
Ma-

Maréchal de Camp , fut détaché le lendemain avec les Grenadiers pour aller à l'endroit où les Ennemis avoient jetté leurs Ponts , et il trouva qu'ils les avoient fait descendre vis-à-vis de San-Benedetto.

On apprend par les Lettres du 10. Mai que les Ennemis, qui après avoir passé le Po , s'étoient avancés jusqu'à Luzara , n'ont fait depuis aucun mouvement pour penetrer dans le Pays , qu'ils se sont rapprochés de San - Benedetto , et que leur Pont est actuellement près de Governolo au-delà du Mincio.

Une partie des Troupes du Roi, et de celles du Roi de Sardaigne , est campée au-delà du Po , la droite du côté de Parme et la gauche au Po, sur lequel notre Armée a deux Ponts à Casal Maggiore , et un troisième à Crémone , et la tête de ces Ponts est soutenue par des Camps retranchés ; l'autre partie de l'Armée est campée sur l'Oglio, d'où elle est en état de communiquer avec les Troupes qui sont de l'autre côté du Po.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

M Onseigneur le Dauphin se trouva incommodé le 3. de ce mois , et on reconnut le lendemain au soir que sa maladie étoit la Rougeole. L'éruption, quoique très-abondante , s'est faite fort heureusement , et les accidens de fièvre et

Hij d'agita-

1004 **MERCURE DE FRANCE**
d'agitation qui accompagnent toujours
cette maladie , étant entierement cessés ,
Monseigneur le Dauphin commença à se
mieux porter le 7. et quelques jours après
sa santé fut entierement rétablie.

Le 5 de ce mois au matin le Chevalier
de Bellisle arriva à Rambouillet, et appor-
ta au Roi la nouvelle de la prise du Châ-
teau de Traerback, devant lequel le Com-
te de Bellisle avoit fait ouvrir la tranchée
la nuit du 25. au 26. du mois dernier,

Le Roi a donné le Gouvernement de
Bergue au Comte de Broglio, Lieutenant
General des Armées de Sa Majesté, et
Gouverneur de Montdauphin.

Antoine Arnaud de la Briffe, Seigneur
d'Amilly, nommé par le Roi au mois
de Mai 1734. premier President du Par-
lement de Bretagne, est né à Paris le
4. Janvier 1699. et fut reçu- Conseiller au
Parlement de Paris à la quatrième Cham-
bre des Enquêtes, le 16. Decembre 1718.
puis Maître des Requêtes ordinaires de
l'Hôtel en 1724. Il est fils de feu Arnaud
de la Briffe, Marquis de Ferriere, Sei-
gneur de Passy, Brion, les Bernardieres,
&c. et en dernier lieu Procureur General
au Parlement de Paris, mort le 24. Sep-
tembre

M A Y. 1734. 1065
tembre 1700. âgé de 51. ans , et de Bonne Barillon d'Amoncour , sa seconde femme , morte en son Château d'Amilly au mois de Fevrier 1733. dans la 66. année de son âge. Il a été marié le 12. Mars 1719 avec Marie Charlotte Quantin de Richebourg , fille de Charles Bonnaventure Quantin , Seigneur de Richebourg , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi , ci-devant Intendant à Rouen et à Poitiers , et de Catherine Jeanne de Ragaruë.

Le 25 de ce mois le Sieur Petit, Chirurgien de S. Cosme, Demonstrateur et Censeur Royal, et des Académies Royales de Paris et de Londres, est arriyé d'Espagne, où il étoit allé faire l'Opération au Prince des Asturies ; la guerison de ce Prince a causé une joye universelle. Le Roi , la Reine , le Prince et la Princesse des Asturies , ont honoré le Sieur petit de leur estime , et l'ont comblé de marques de bienveillance ; ils lui ont fait des presens considérables. Le Roi d'Espagne lui a fait donner 40000. liv. outre 8000. liv. qu'il avoit reçu en partant de Paris ; la Reine , une Montre d'or à repetition , garnie de diamans et de deux beaux cachets ; le Prince , d'une autre Montre d'or , qui re-

G iiij pete

1006 **MERCURE DE FRANCE**
pete les heures , les quarts et les minutes ,
à la chaîne de laquelle étoit un diamant
brillant estimé 12000. livres ; et un cachet
d'une belle cornaline , sur laquelle est
gravée une Tête antique ; et la Princesse
des Asturies une canne à pomme d'or ,
garnie de diamans , et d'un ruban auquel
étoit attaché un brillant pareillement es-
timé 12000. livres.

BENEFICES DONNEZ

par le Roy , le 23. Mai.

L'Evêché de Langres à M. de Mont-
morin de Saint Herem , Evêque
d'Aire.

L'Evêché de Blois à l'Abbé de Pont-
chartrain , Grand-Vicaire de Bourges.

L'Evêché de Die à l'Abbé Cosnac ,
Grand-Vicaire de Paris , et Maître de
l'Oratoire du Roi.

L'Abbaye de Saint Benoit sur Loire ,
Ordre de S. Benoit , Diocèse d'Orleans ,
au même Abbé de Cosnac.

Celle de Lyre , Diocèse d'Evreux , Or-
dre de S. Benoit , au Prince Constantin
de Rohan.

Celle de Long-Pont , Ordre de Cîteaux ,
Diocèse de Soissons , à l'Abbé de Rosset
de Rocozel.

Celle de Conques Seculiere , Diocèse
de

de Rodez , à l'Abbé de Durefort d'Eyme.

Celle de Bonrepos , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Quimper , à l'Abbé de Menou , Grand-Vicaire de Nantes.

L'Abbaye d'Aiguebelle , Ordre de Cîteaux , Diocèse de S. Paul-Trois Châteaux , à l'Abbé Gallet de Coulanges , Grand-Vicaire de ce Diocèse.

Celle de Candeil , Ordre de Cîteaux , Diocèse d'Alby , à l'Abbé de Toulouze de Lautrec.

Celle de S. Thiers de Laon , Ordre de S. Augustin , Diocèse de Valence , à l'Abbé de Castelane , Chanoine de Grignan.

Celle de Font-Douce , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Xaintes , à l'Abbé de Bonvoust.

Celle de la Caze-Dieu , Ordre de Prémontré , Diocèse d'Auch , à l'Abbé Palerne , Chanoine de S. Just de Lyon.

Celle de Fenieres , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Poitiers , à l'Abbé de Montaigu.

L'Abbaye Reguliere de la Charmoye , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Châlons sur Marne , à Dom le Masson , Prieur de Tyronneau.

*Maréchaux de Camp de la Promotion du
20. Février.*

N.... de Maillane, Marquis de S. Sernin, il fut fait Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons, par commission du 23. Avril 1702. réformé en 1714. après la Paix d'Utrecht, et créé Brigadier le 29. Mars 1710.

Conrad Alexandre, Comte de Rottembourg; Seigneur de Moissevaux, de Rougemont, de Keivenheim, de Seintein et d'Orderbruck. Il a été d'abord Capitaine dans le Régiment de Cavalerie Allemande du Comte de Rosen Son Oncle, sur la démission duquel il en fut fait Mestre de Camp par Commission du 22. Mars 1709. Il fut créé Brigadier des Armées du Roy le 20. Octobre 1716. et reçut Conseiller et Chevalier d'honneur d'Epée au Conseil Souverain d'Alsace, le 27. Août 1717. et Chevalier des Ordres de N. D. du Montcarmel et de S. Lazare de Jerusalem, le 25. Février 1731. Il a été aussi successivement Envoyé Extraordinaire auprès du Roy de Prusse; Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire au Congrès de Cambray; Ministre Plénipotentiaire en Espagne en 1727. et nommé en dernier lieu au mois d'Octobre 1730. Ambassadeur Extraordinaire en la même Cour, où il réside actuellement en cette qualité. Le Roy le proposa le premier Janvier 1732. pour être Chevalier de ses Ordres, et l'admit le 13. May suivant.

Paul-Hippolite de Beauvillier, Duc de Saint Aignan, Pair de France; il fut fait Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie par Commission du 15. Novembre 1706. et le Duc de Beauvillier,

villier , son frere , lui ceda son Duché le 2. Décembre suivant. Il demeura prisonnier au Combat d'Oudenarde , le 11. Juillet 1708. fut blessé à la Baraille de Malplaquet le 11. Septembre 1709. prêta serment et prit séance au Parlement de Paris , en qualité de Pair de France , le 22. Janvier 1711. fut fait Premier Gentilhomme de la Chambre du Duc de Berry , au mois de Mars suivant. Fut nommé en 1714. pour aller complimenter la Reine d'Espagne à son passage en France , l'accompagna jusqu'à Madrid , où il fut fait en 1715. Ambassadeur Extraordinaire ; tint en cette qualité sur les Fonts de Baptême au nom du Roy D. Philippe , Infant d'Espagne , le 25. Août 1716 il fut fait Brigadier des Armées du Roy , le premier Juillet 1717. avec permission de vendre son Régiment , dont il envoya sa démission au mois d'Octobre suivant ; fut nommé au mois de Juillet 1718. Plénipotentiaire pour négocier la tranquillité de l'Europe ; étant arrivé d'Espagne à Paris le 6. Janvier 1719. il fut déclaré Conseiller au Conseil de Régence et y prit séance le 22. du même mois ; reçut la Croix de l'Ordre de S. Louis , le 14. May suivant , prêta serment pour le Gouvernement du Havre le 23. Septembre de la même année ; fut fait Chevalier des Ordres du Roy le 3. Juin 1724. et reçut l'un des 40. de l'Académie François le 16. Janvier 1727. et a été nommé en dernier lieu au mois d'Octobre 1730. Ambassadeur Extraordinaire à Rome , où il est arrivé le 13. Mars 1632.

N... *Machet de Soleure* , Capitaine d'une Compagnie , et Lieutenant Colonel du Régiment des Gardes Suisses , et Chevalier de S. Louis , Brigadier d'Infanterie du premier Février 1719. Il eut la Lieutenance Colonelle au mois de Septem. 1726.

H. v. N.

1010 MERCURE DE FRANCE

N.... *d'Erlach* de Fribourg, Capitaine au Régiment des Gardes Suisses, Chevalier de saint Louis, créé Brigadier d'Infanterie le premier Février 1719.

Philippe-Claude de Montboisier de Canillac, appelé le Marquis de *Montboissier*. Il fut d'abord Capitaine de Cavalerie, puis successivement Colonel d'un Régiment d'Infanterie, par Commission du 16. Janvier 1702. et du Régiment de Condé, au mois d'Avril 1710. Il fut fait au mois de Mars 1712. Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy, dont étant Sous-Lieutenant il fut créé Brigadier des Armées du Roy, le premier Février 1719. Il fut nommé le 10 Avril 1729. à la Charge de Capitaine-Lieutenant de la même Compagnie, à la tête de laquelle il fut reçu par le Roy le 19. May suivant.

N.... *Baron d'Eliz*, étant Capitaine dans le Régiment de Sillery, cy-devant Catinat, il eut une Commission de Colonel d'Infanterie après le Siege de Bonn, et fut depuis réformé à la suite du Régiment de Saxe Allemand, fait Brigadier le premier Février 1719. et depuis Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis.

N.... *de la Cassagne, de S. Pau*, successivement Exempt, Enseigne et Lieutenant des Gardes du Corps du Roy, ayant eu Brevet de Mestre de Camp dès le mois de Février 1702. fut fait Brigadier le premier Février 1719.

Jean-Hector de Fay, Marquis de *la Tour-Maubourg*, Seigneur de Fay, sainte Sigolaine, Labarrie, Clessy, Chassy, &c. il fut fait en 1706. Colonel du Régiment de Ponthieu, et le 15. May 1718. Inspecteur General d'Infanterie, ayant eu la permission de se défaire de son Régiment

giment, il obtint sa réforme dans le Régiment de la Marine, et il fut fait Brigadier le premier Février 1719.

N *de Berniere, de Louvigny*, il fut fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie par Commission du 14. May 1702. ce Régiment ayant été réformé en 1714. il eut celui de Lannoy, auparavant Crussol, S. Sulpice, et il fut déclaré Brigadier le premier Février 1719.

Charles-François, Comte de Froulay et de Montflaux, Lieutenant de Roy en la Province du Maine et Comté de Laval. Il fut d'abord Major du Régiment de Dragons de Senneterre, puis Colonel d'un Régiment d'Infanterie par Commission du 21. May 1702. et ensuite du Régiment Royal Comtois, et fait Brigadier le premier Février 1719. il fut nommé au mois de Décembre 1732. Ambassadeur Ordinaire à Venise, où il arriva le 25. Novembre 1733.

N *Baron de Bezenval*, de Solcure, cy-devant Major du Régiment des Gardes Suisses, Brigadier d'Infanterie du premier Février 1719. Chevalier de S. Louis, il fut fait Colonel d'un Régiment de sa Nation, cy-devant Hemel, le 15. de May 1729.

N *de Biados, Marquis de Casteja*, Gouverneur de la Ville de Toul. Il fut fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie, par Commission du 3. Septembre 1702. puis du Régiment de Tournes, au mois de Février 1705. et créé Brigadier le premier Février 1719. Il est frere aîné du Comte de Casteja, Ministre Plénipotentiaire en Suede, qui vient d'être fait Brigadier.

Charles, Marquis de Houdetot. Il fut fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie, par Commission du 10. Décembre 1702. et fut réformé dans

H vj le

le Régiment de Pons en 1714. il fut créé Brigadier le premier Février 1719. et pourvu de la Charge de Lieutenant de Roy en Picardie au Département du Boulonnois et Pays reconquis, le 25. Juillet suivant. Il eut le 11. du mois d'Août 1726, le Régiment d'Artois, vacant par la mort de Louis-Pierre, Comte de Houdetot, son frere-puîné.

Scipion Comte de Bozelli, Italien. Il fut fait Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons, par Commission du 15. May 1702. réformé dans Sommery en 1714. et créé Brigadier le premier Février 1719.

N. . . . *d'Haremborg*, Premier Lieutenant-Colonel du Régiment Royal Allemand, Cavalerie, Mestre de Camp par Brevet du 16. Avril 1704. Chevalier de S. Louis en 1705. et Brigadier d'Armée du premier Février 1719.

N. . . . *Magon de Terlay*. Il entra dans le Régiment des Gardes Françaises en 1694. où il fut successivement Enseigne, Sous-Lieutenant, Lieutenant en 1698. et enfin Capitaine en 1703. il fut créé Brigadier le premier Février 1719.

N. . . . *de Gensac Loumagne*. Il fut fait le 11. de Novembre 1703. Colonel d'un nouveau Régiment d'Infanterie, dont il étoit Capitaine de Grenadiers, et qui étoit vacant par la mort de son frere, tué au Siege de Landau le 2. du même mois. Il eut depuis un ancien Régiment d'Infanterie, qu'avoit cy-devant le Marquis de Mirabeau, eut le poignet cassé à la déroute des ennemis à Denain le 24. Juillet 1712. et il fut fait Brigadier le premier Février 1719.

Jean-Baptiste Comte de Polastron, Gouverneur de Castillon de Castillonet en Périgord. Il fut Colonel du Régiment de Forêt, Infanterie, le

4. Février 1704. et ensuite de celui de la Couronne au mois de Février 1712. et Inspecteur General d'Infanterie le 25. de Septembre 1714. à la prise de Barcelone, il fut blessé à l'attaque du Bastion de sainte Claire, et fut fait Brigadier le premier Février 1719.

N.... *Magon de la Gervasais*, Colonel du Régiment de Berry, Infanterie par Commission du 17. Eévrier 1704. puis d'un autre plus ancien, vacant par la mort du Marquis de Gondrin, au mois de Eévrier 1712. et Brigadier du premier Février 1719.

Jacques-Antoine de Ricoüart d'Hérouville, fait Colonel du Régiment de Vosges au mois de Mars 1704. à la tête duquel il reçut une grande blessure au Combat de Castiglione, dans le Mantouïan, le 9. Septembre 1706, fut réformé à la suite du Régiment de Champagne, en 1714. depuis fut fait Chevalier de S. Louis, et Brigadier le premier Février 1719. Il eut le 17. de Septembre 1728. le Régiment de Bourgogne, Infanterie, comme plus ancien Colonel à remplacer..

Jacques de Chabannes, Marquis de Curion, Comte de Rochefort. Il fut fait Mestre de Camp du Régiment d'Anjou, Cavalerie, par Commission du 11. May 1704. puis du Régiment Royal des Cravates en 1707. et Brigadier le premier Février 1719. Il commanda la même année la Cavalerie dans l'Armée du Roy en Roussillon, et se défit de son Régiment au mois de Septembre 1720.

Paul Edoüard Colbert, Comte de Creüilly, Baron de la Luthumiere, Seigneur d'Hérouville, a été d'abord Capitaine dans le Régiment de Champagne, puis Mestre de Camp du Régiment Royal Dragons, par Commissiön du 12. May 1704.

et.

1014 MERCURE DE FRANCE

et fait Brigadier le premier Février 1719.

Melchior-Esprit de la Baume 13^e Comte de la Monrevel. Il fut fait Mestre de Camp d'un nouveau Régiment de Cavalerie, sur la démission du Chevalier de Montrevel, son oncle, par Commission du 3. Juin 1704. réformé en 1714. et fait Brigadier et Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, conservé, cy-devant Marillac, le premier Février 1719.

Louis Marie-Victoire, Comte de Béthune, de la Branche de Selles, neveu de feu Marie Casimire de la Grange d'Arquien, Reine de Pologne. Il eut un Brevet de Mestre de Camp de Cavalerie en 1704. et fut fait Chevalier de S. Louis, Brigadier des Armées du Roy, le premier Février 1719. et Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, vacant par la mort du Marquis de Courcillon, au mois de Septembre suivant.

Etienne le Menestrel de Hauguel, Seigneur de Luteaux, frere de la Maréchale de Besons, et de la Marquise de Neufchelles. Il fut d'abord Capitaine de Cavalerie, puis le 20. de Juillet 1704. Colonel du Régiment de Beaujolois, Infanterie, vacant par la mort de Jacques le Menestrel de Hauguel, des Granges, son frere, tué d'un coup de Mousquet le 2. du même mois au Siege de Verceil en Piemont. Il a été nommé Brigadier le premier Février 1719. et Chevalier de S. Louis.

Alexandre-Maximilien-Balthazar Dominique Villain de Gand, de Merode et de Montmorency, Comte de Middelbourg, frere puîné du Prince d'Isenghien. Il fut fait Colonel du Régiment Infanterie des Landes le 3. d'Août 1704. et de celui de la Marine en 1716. Brigadier le premier Février 1719. et Gouverneur de la Ville de Bouchain en Hainaut, en 1724. On a rapporté son mariage

mariage avec une Dlle de la Rochefoucault de Roye, dans le Mercure d'Août 1731. p. 197.

Charles-Gabriel de Belsunce, Marquis de *Castelmoron*, Seigneur de Montpont. Il fut nommé le 17. Septembre 1704. Colonel d'un Régiment d'Infanterie, cy-devant Livry, fait Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Bourguignons le 18. Avril 1714. Sénéchal et Gouverneur des Sénéchaussées d'Aginois et Condomois, en 1717. Chevalier de S. Louis, Brigadier de Cavalerie le premier Février 1719. et Inspecteur de la Gendarmerie le 11. Octobre 1730.

N. . . . *Phelippes*, d'abord Capitaine de Cavalerie, puis Colonel d'un nouveau Régiment d'Infanterie, cy-devant d'Aubigné le 14. Janvier 1705. eut depuis celui de Limosin, et fut fait Brigadier le premier Février 1719. Il est fils de feu Nicolas Phelippes de la Houssaye, Lieutenant de Roy, au Gouvernement de Thionville, et Commandant dans les Villes et Citadelles de Mesieres et de Charleville, mort en 1694. et de Marie Pajot.

Henry-Louis de Choiseul, Marquis de Meuse, fut fait Colonel du Régiment d'Aginois en 1705. fut blessé dangereusement au combat de Denain, le 24. Juillet 1712. eut au mois d'Août suivant, un ancien Régiment d'Infanterie, vacant par la mort du Marquis de Tourville, tué dans le même Combat, et fut créé Brigadier le premier Février 1719.

N. *de Cherisey*, Exempt des Gardes Corps du Roy, et Mestre de Camp par brevet du 12 Mars 1705. ensuite Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, ci-devant d'Ourches, puis Enseigne des Gardes du Corps au mois de May.

1016 MERCURE DE FRANCE

May 1711. Brigadier des Armées du Roy, le premier Fevrier 1719. monta depuis à une Lieutenance des Gardes.

Jean-François de Creil, Seigneur de Soisy et de Chémault, Marquis de Nancré. Il fut fait Colonel du Regiment de Bassigny, par commission du 15. Mars 1705. Brigadier d'Infanterie le premier Fevrier 1719. et Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Grenadiers à Cheval du Roy, le 17 Septembre 1730.

Jean-Charles de Senecterre, Comte de S. Victor, Seigneur de la Touche, Brisillac, Usson, &c. et connu sous le nom de Comte de Senecterre. Il fut fait Colonel d'un nouveau Regiment d'Infanterie ci-devant Laval, au mois d'Avril 1705. reformé après la Paix en 1714. et créé Brigadier le premier Fevrier 1719. Il fut fait Colonel du Regiment de la Marche par la démission du Marquis de la Ferté-la-Carte en 1730.

N. *Danger*, appelé le Chevalier Danger, étant Exempt des Gardes du Corps du Roy, eut un brevet de Mestre de Camp de Cavalerie, au mois de May 1705. et fut fait Brigadier le premier Fevrier 1719. Enseigne au mois d'Août 1720. et depuis Lieutenant des Gardes.

Charles-Theodore des Forges, Seigneur de Germinon, Pringy, Villenaux, &c. fait Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, ci-devant de Vienne, par commission du 7 Septembre 1705, et Brigadier le premier Fevrier 1719. obtint au mois d'Octobre 1723. le Regiment Royal Piemont Cavalerie, dont il se défit avec permission au mois d'Avril 1725.

Louis-Charles. Comte de la Mothe Houdancourt, né le 21 Decembre 1637. fait Mestre de Camp.

d'art.

d'un Regiment de Cavalerie , par commission du premier Novembre 1705. reformé en 1714. après la Paix , créé Brigadier le premier Fevrier 1719. obtint au mois de Novembre 1723. le Regiment de Cavalerie , vacant par la mort du Duc d'Aumont , et le 27 Mars 1728. le Gouvernement de la Ville et Citadelle de Mezieres en Champagne.

Jean-Joachim Rouault , Marquis de Cayen. Il fut fait Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie dans le Regiment Royal des Cravates , au mois de Juin 1704. et Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie , par commission du 20 Novembre 1705. eut au mois de May 1711. un autre Regiment de Cavalerie , ci-devant de Cherisey , qui fut reformé en 1714. fut nommé Brigadier le premier Fevrier 1719. et obtint en même temps le Regiment de Cavalerie , ci-devant d'Aubusson.

Jean-Nicolas de Montmorency , Seigneur de Chateaubrun , de la Branche de Fosseux , reçu Chevalier des Ordres de N. D. de Monticarmel , et de S. Lazare de Jerusalem , le 25 Mars 1697. Il fut successivement Mousquetaire du Roy , Cornette dans le Regiment , Commissaire General de la Cavalerie , Capitaine d'une Compagnie de Chevaux , qu'il leva et qui fut incorporée dans le Regiment de Duras , Mestre de Camp à la suite de ce Regiment depuis Villequier , par brevet du 22 Novembre 1705. Chevalier de S. Louis, fait Mestre de Camp du Regiment du Maine Cavalerie en 1712. Brigadier du premier Fevrier 1719.

Gaspard-Magdelon-Hubert de Vintimille , des Comtes de Marseille , Marquis du Luc et de la Marthe , né le 2 Mars 1687. servit d'abord dans les

les Mousquetaires du Roy , puis fut Capitaine de Cavalerie dans le Regiment de Montrevel , reçut 2 grandes blessures à la Bataille d'Hochstet en 1704. eut le 22 Novembre 1705. la commission de Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie reformé en 1714. fut nommé Brigadier le premier Fevrier 1719. et obtint au mois de Fevrier 1725. un Regiment de Cavalerie , vacant par la mort du Comte de Roye , et depuis le Gouvernement des Isles de Porquerolles , par la démission du Comte du Luc , son pere.

François-Bernardin du Chastelet Comte de Clémont , Marquis d'Aubigny , Baron de Thons ; Gouverneur du Château de Vincennes. Il eut le 22 Novembre 1705. un Regiment de Cavalerie, reformé en 1714. Il fut fait Brigadier le premier Fevrier 1719. et le Regiment de Cavalerie vacant par la mort du Marquis d'Urfé lui fut donné au mois de Janvier 1734.

N. . . de Montfrain , Marquis de Fournex , Mestre de Camp , Lieutenant du Regiment du Roy Cavalerie , par commission du 24 Novembre 1705. et Brigadier du premier Fevrier 1719.

François d'Espinay , Marquis de Boisgueroul-Espinay , Comte de Rosendal , Seigneur et Patron de S. Paët , Châtelain de Toubleville , Seigneur haut-Justicier de Franvilliers , Bultou &c. Mestre de Camp d'un Regiment de Dragons , par commission du 26 Novembre 1705. et d'un autre ancien ci-devant Vassé au mois de May 1710. créé Brigadier le premier Fevrier 1719. et nommé Inspecteur General de Cavalerie , et de Dragons , le 21 May 1732.

N. . . d'Armand de Laurencin , Marquis de Mison , Colonel du Regiment de Flandres Infanterie , par commission du 6 Decembre 1705. fait Bri-

Brigadier le premier Fevrier 1719. et depuis aussi Inspecteur General d'Infanterie.

N. . . . *Beulkley* , Irlandois , frere de la Maréchale Duchesse de Berwick , ayant été dépêché par le Duc de Berwick pour porter au Roy le détail de la capitulation du Château de Nice , il eut un brevet de Colonel , au mois de Janvier 1706. Il fut encore dépêché par le Maréchal de Berwick pour porter au Roy le détail de la Bataille d'Almansa , et étant arrivé à la Cour le 8 May 1707. le Roy lui donna un Regiment d'Infanterie de la création de 1702. vacant par la promotion du Chevalier de Tessé à celui de la Couronne. Il fut reformé à la suite de celui de Berwick en 1714. et fait Brigadier le premier Fevrier 1719. et eut au mois de Septembre 1733. un Regiment d'Infanterie de sa nation , vacant par la démission du Lieutenant General de Léc.

Charles-François d'Estaing , Marquis de Sail-lans , appelé le Marquis d'Estaing , fait Colonel d'un Regiment d'Infanterie , par commission du 4 Fevrier 1706. eut depuis un ancien Regiment ci-devant Charost , et fut fait Brigadier le premier Fevrier 1719.

Louis-Benigue de Beauffremont , Marquis de Clairvaux , Comte de Poligny , Randunes , Baron de Traves , Rassin , Montsogéon &c. Il fut fait Capitaine de Dragons dans le Regiment de Listenay en 1704. Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de Bourgogne , le 6 Fevrier 1706. avec un brevet de Mestre de Camp de Cavalerie, Sous-Lieutenant de celle des Gendarmes Bourguignons , le 23. du même mois de Fevrier 1706. et enfin Mestre de Camp d'un Regiment de Dragons par commission du premier Novembre 1710. ce Regiment étant devenu vacant par la mort de

Jac-

Jacques-Antoine de Bauffremont, Marquis de Listenay son frere aîné, tué le 23 Octobre précédent au Siège d'Aire : le Roy d'Espagne le nomma Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, au mois de Fevrier 1711. et il fut déclaré Brigadier des Armées du Roy au mois de Juillet 1719. avec rang du premier Fevrier précédent.

Jean-Henri de Mainville, Comte dudit lieu, fait Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes d'Orleans, et Mestre de Camp de Cavalerie au mois d'Avril 1706. Brigadier d'Armée le premier Fevrier 1719. et Capitaine Lieutenant des Chevaux Legers d'Orleans, le 15 Octobre 1725.

Pierre Gaspard, Marquis de Clermont Gallierande, Seigneur de Loudon, de Meru &c. Il fut successivement Mestre de Camp d'un nouveau Regiment de Dragons, ci-devant Brossia, en 1706. Capitaine des Gardes de feu Charles de France, Duc de Berry, par lettres du 27 Janvier 1711. Chevalier de S. Louis, reformé à la suite du Regiment Royal Dragons en 1714. Brigadier à la promotion du premier Fevrier 1719. Capitaine des Gardes de Louis d'Orleans, Duc de Chartres, Gouverneur du Dauphiné, en la même année 1719. reçu Chevalier des Ordres de N. D. du Mont-Carmel et de S. Lazare, de Jerusalem, le 22 Mars 1722. institué Bailli de Dole au mois de May suivant, premier Ecuyer du Duc d'Orleans, au mois de Decembre 1723. reçu Chevalier des Ordres du Roy le 3 Juin 1714. et enfin Mestre de Camp Lieutenant du Regiment de Dragons d'Orleans, au mois de Juillet 1726.

Joseph Lamoureux, Seigneur de la Javelliere, et la Roulliere, Colonel d'Infanterie reformé à la
suite

suite du Regiment de Gensac , ctée Brigadier d'Armée le premier Fevrier 1719. depuis Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis , et Major General des Armées du Roy.

Nicolas-Joseph-Baltazart de Langlade, Marquis du *Chayla* , fait Cornette de la Compagnie des Chevaux Legers de la Garde du Roy , au mois d'Avril 1705. Mestre de Camp par brevet du 8 Avril 1706. Brigadier le premier Fevrier 1719. et depuis Mestre de Camp , Lieutenant du Regiment de Conti , dont après la mort du Prince de ce nom , il fut fait Mestre de Camp en chef le premier Juin 1727.

N. . . de Marnais de S. André de la Bastie , Gouverneur de Die , Lieutenant Colonel du Regiment Dauphin Cavalerie, fut fait Maréchal des Logis de la Cavalerie de l'Armée d'Italie en 1705. et Mestre de Camp par brevet du mois de Fevrier 1706. puis Brigadier des Armées du Roy le premier Fevrier 1719. Inspecteur General de Cavalerie le 9 Septembre 1729. et Lieutenant de Roy de l'Hôtel Royal des Invalides , le premier Juin 1730.

Louis Comte de Grammont, frere du Duc de ce nom , il fut reçu Enseigne dans la Compagnie Colonelle du Regiment des Gardes Françoises , le 13 May 1705. eut au mois de May 1706. un Regiment de Dragons , vacant par la mort du Comte d'Aubigné , tué à la Bataille de Ramillies, et fut fait Colonel du Regiment de Bourbonnois au mois de Janvier 1709. Brigadier d'Infanterie le premier Fevrier 1719. et Gouverneur de Ham au mois de May 1721. par la mort du Comte de Serignan , dont il étoit Survivancier , il fut reçu Chevalier des Ordres du Roy le 2 Fevrier 1728. et s'étant démis au mois de Juin 1727.

du

du Regiment de Bourbonnois , il fut fait Colonel de celui de Vermandois au mois d'Août 1733.

N. . . . *Comte de Vaudrey* , Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie , ci-devant Sully , par commission du 6 Juin 1706. et Brigadier des Armées du Roy de la promotion du premier Fevrier 1719.

N. *de Vassal* , Chevalier de *Montviel* , frere de celui qui vient d'être fait Lieutenant General. Il fut d'abord Capitaine et ensuite Major du Regiment de la vieille Mafine , aussi Major General de l'Armée en Lombardie , puis Colonel du Regiment de Dauphiné , par commission du 5 Septembre 1706. Inspecteur General d'Infanterie , le 25 May 1716. et Brigadier d'Armée le premier Fevrier 1719.

François de Baschis de Saussan , appelé le Marquis du *Caila* , Il eut le 22 Septembre 1706. le Regiment de la Reine Cavalerie , vacant par la mort de Jean-Louis de-Baschis de Pignan du Caila son frere , tué le 9 du mois au combat de Castiglione dans le Mantouïan. Il fut fait Brigadier le premier Fevrier 1719.

Henry-François , Marquis de Segur. Il fut Colonel d'un Regiment d'Infanterie en 1706. puis Guidon de la Compagnie des Gendarmes Anglois en 1709. et Mestre de Camp de Cavalerie , par brevet du 26 Septembre de la même année , obtint le 11 Septembre 1718. le Gouvernement de la Province de Foix et la Lieutenance generale au Gouvernement de Champagne , en Survivance de son pere , et fut fait Brigadier le premier Fevrier 1719. et Mestre de Camp Lieutenant du Regiment d'Orleans Cavalerie , le 6 Mars suivant.

Louis

Louis de Fretat, Comte de *Boissieux*, fut fait Colonel d'un Regiment d'Infanterie ci-devant de Tarnault, par commission du 16 Février 1707. reformé en 1714. eut le Regiment des Landes en 1716. et fut nommé Brigadier d'Infanterie le premier Février 1719. Il fut fait Mestre de Camp du Regiment de la Saarre par commission du 19 Septembre 1730. puis Colonel par autre du 15 Decembre suivant, après l'extinction de la Charge de Colonel General de l'Infanterie. Il est neveu par sa mere du Maréchal Duc de Villars.

Louis de Bannes, Comte d'*Avejan*, Baron de Fereirrolles, Seigneur de Langerolles, Montjardin, &c. Il fut successivement Enseigne, Sous-Lieutenant, Lieutenant au mois de May 1705. et enfin Capitaine au Regiment des Gardes Françaises, au mois de Septembre 1707. puis second Sous-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy, au mois de Mars 1716. et Brigadier de ses Armées le premier Février 1719. devint premier Sous-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires, au mois de Septembre 1722. et fut nommé Capitaine Lieutenant Commandant le 5 Janvier 1729. et fut reçu en cette qualité par le Roy à la tête de la Compagnie le 15 Mars suivant.

Emanuel-François-Joseph, Comte de *Baviere*, Grand d'Espagne, dignité dont il prit possession à Madrid, le 14 Mars 1733. Il fut fait Colonel d'un Regiment d'Infanterie appelé Royal Baviere, par commission du premier Janvier 1709. et nommé Brigadier au mois de Juillet 1719. avec rang du premier Février précédent.

N. . . . de la *Rorye*, Ingénieur, Brigadier d'Armée du 29 Juillet 1710.

N. . . . de *Boislogé*, Lieutenant General d'Artillerie

1024 **MERCURE DE FRANCE**
tillerie , Brigadier des Armées du Roy , du 31
Janvier 1713.

MORTS ET MARIAGES.

LE 18 Avril dernier , Marc-Antoine Bosc du Boucher , Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy , ci-devant Sur - Intendant General de la Maison , Finances , Domaines et Affaires de feuë Madame la Dauphine , Mere du Roy , et Intendant en la Generalité de Limoges , mourut à Paris dans la 63 année de son âge , étant né le 24 Septembre 1671. Il avoit d'abord été reçu Procureur General aux Requêtes de l'Hôtel le 16 Juin 1695. puis Maître des Requêtes le 7 Septembre 1696. et nommé au mois de Mars 1710. à l'Intendance de Limoges , d'où il fut rappelé la même année. Il obtint des Lettres de Maître des Requêtes Honoraire , le 23 Decembre 1711. Il étoit fils de Laurent Bosc , en son vivant Conseiller au Parlement de Toulouse , et de François de Marc de la Calmette , sa premiere femme , et il avoit épousé le premier Juin 1702. Dame Grace Angelique-Françoise Arazola d'Ognate , veuve d'Armand Nompar de Caumont la Force , Marquis de Montpouillan , premier Gentilhomme de la Chambre du Roy d'Angleterre Guillaume III. Lieutenant General des Armées des Etats Generaux de Hollande et Gouverneur d'Arnheim , et fille de Jean Arazola d'Ognate , Seigneur de Gaumont , en son vivant Intendant pour le Roy d'Espagne , des Provinces de Flandres et Haynault , et d'Anne Isabelle de Cordes. Il en laisse Jeanne Grace Bosc ,

Bose , née le 17 Fevrier . 1703. et deux autres enfans.

Le 19 , Dame Marie-Gabriëlle le Clerc , veuve depuis le 9 Juin 1713. de Messire François Baillet , Chevalier Marquis de Vaugrenant , Seigneur du Duesne . &c. qu'elle avoit épousé le 13 Fevrier 1679. mourut à Paris , sans posterité , dans la 78 année de son âge , étant née le 14 Août 1656. elle étoit fille de Gabriel le Clerc , Seigneur du Buisson , Commis au Greffe de la Chambre des Comptes de Paris , mort le 2 Avril 1663. et de Jeanne Royer sa femme , décédée le 3 Octobre 1687. elle avoit eu pour Sœur aînée Jeanne-Françoise le Clerc , qui avoit été mariée le 15 Septembre 1610. avec Jacques le Picart , Seigneur des Marchais ; feu le Marquis de Vaugrenant étoit fils de Claude Baillet , Seigneur de Vaugrenant , Président en la premiere Chambre des Requêtes du Palais au Parlement de Paris , mort le 2 Fevrier 1694. âgé de 75 ans.

Le 20 , Dame Claude Douët , femme de François Boucot , Conseiller du Roy en ses Conseils , Secrétaire de S. M. Maison Couronne de France, et Garde des Rôles des Offices de France, mourut à Paris , sans laisser d'enfans.

Le 21 , D. Louis le Roy , General de l'Ordre des Feuillants , mourut à Paris en la Maison de son Ordre , dans la 67 année de son âge , ayant été baptisé en la Paroisse S. Gervais à Paris ; le 4 Septembre 1667. Il étoit fils de feu Georges le Roy , Avocat au Parlement et ès Conseils du Roy , mort le 16 Fevrier 1702. âgé de 73 ans , et de Louise Rousseau sa femme , et frere de Georges le Roy , et de Pierre le Roy de Valieres , ancien Avocat au Parlement de Paris, et ès Conseils du Roy , Secrétaire de S. M. Maison Couronne de France et de ses Finances. I

1026 MERCURE DE FRANCE

Le Jeudy Saint 22 Avril 1734. Nicolas de Neuville, Duc de Villeroy, Pair de France, Marquis d'Alincourt, Seigneur de Magny, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine de la premiere Compagnie Françoisse des Gardes du Corps de S. M. Lieutenant General de ses Armées, Gouverneur et Lieutenant General des Provinces de Lionnois, Forez et Beaujolois, mourut à Paris subitement d'une attaque d'Apoplexie, en sortant de l'Office, entre 11 heures et midy, dans la 71 année de son âge, ayant été baptisé le 25 Decembre 1663. Ce Seigneur qui s'étoit rendu digne de vénération par sa bonté naturelle, son affabilité et sa grande probité, est generalement regretté. Il avoit d'abord été connu sous le titre de Marquis d'Alincourt; et étant encore fort jeune il fut fait au mois d'Avril 1680. Lieutenant General des Provinces de Lionnois, Forez et Beaujolois, en Survivance de l'Archevêque de Lyon, son grand Oncle. Il fut ensuite Colonel du Regiment Lionnois, et fait Brigadier d'Infanterie le 30 Mars 1693. servit la même année au Siège de Charleroy, fut nommé Maréchal de Camp le 3 Janvier 1696. et le Maréchal son pere s'étant démis en sa faveur de son Duché, il prêta serment et prit séance au Parlement en qualité de Pair de France, le 11 Avril de la même année 1696. Il se trouva le 15 Août 1701. à la Bataille de Luzara en Italie; et ayant été dépêché en France par le Duc de Vendôme pour porter au Roy la nouvelle de cette Victoire, S. M. le déclara le 13 Septembre Lieutenant General de ses Armées, le fit Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, le 20 Janvier 1703. et le nomma au mois de Fevrier suivant pour servir dans son Armée en Flandres. Il se trouva le 30 Juin de la même

même année au combat d'Eckeren , où les Hollandois furent battus par le Maréchal de Boufflers. Il servit aussi à la Bataille de Ramillies le 23 May 1706. le Maréchal de Villeroy son père s'étant démis en sa faveur de la Charge de Capitaine des Gardes du Corps , il en prêta serment de fidélité entre les mains du Roy , le 14 Janvier 1708. et obtint au mois d'Octobre 1712. la Survivance du Gouvernement du Lionnois. Il fit au Sacre du Roy en 1722. la fonction de Capitaine de la Garde Ecossoise en l'Absence du Duc de Noailles , et il commanda aussi le Corps de Troupes , qui campa près de la Ville de Reims , pendant le séjour du Roy. Enfin il fut reçu Chevalier des Ordres de S. M. le 3 Juin 1724. Il étoit veuf de Marguerite le Tellier de Louvois , morte le 23 Avril 1711. Il avoit eu d'elle quatre enfans qui sont 1. Louis François-Anne de Neufville , Marquis , puis Duc de Villeroy , Pair de France , connu jusqu'à présent sous le nom de Duc de Retz , né au mois d'Octobre 1695. fait Lieutenant General au Gouvernement des Provinces de Lionnois , Forez et Beaujolois , en Survivance de son père au mois d'Octobre 1712. Colonel du Regiment de Lionnois , par commission du 27 Fevrier 1714. et nommé Capitaine des Gardes du Corps du Roy , en Survivance le 12 Decembre 1716. Il a prêté serment et pris séance au Parlement en qualité de Pair de France le 9 Fevrier 1722. a été fait Brigadier d'Infanterie à la Promotion du 20 Fevrier dernier , et vient d'obtenir le Gouvernement des Provinces de Lionnois , Forez et Beaujolois , et celui de la Ville de Lyon , vacant par la mort du Duc son père. Il n'a point d'enfans de Marie Renée de Montmorency-Luxembourg , qu'il a épousée le

1028 MERCURE DE FRANCE

15 Avril 1716. 2. Marguerite-Louise-Sophie de Neuville-Villeroy , mariée le 14 Janvier 1716. avec François, Duc d'Harcourt , Pair de France , Capitaine des Gardes du Corps du Roy, et morte le 4 Juin suivant , dans la 18 année de son âge. 3. François Camille de Neufville , Duc d'Alincourt , dont on va parler , et 4. Madeleine-Angelique de Neuville de Villeroy , née au mois d'Octobre 1707. et mariée le 16 Septembre 1721. avec Joseph Marie , Duc de Bofflers , Pair de France , Gouverneur de la Flandre Françoise et du Haynault , et des Ville et Citadelles de Lille , Grand Bailli et Gouverneur et héréditaire de Beauvais et du Beauvoisis , Colonel d'un Regiment d'Infanterie ; elle a été nommée au mois de Janvier dernier Dame du Palais de la Reine , au lieu et place de la Duchesse d'Alincourt , sa Belle-Sœur , qui avoit demandé la permission de se retirer.

François Camille de Neufville-Villeroy , Marquis , puis Duc d'Alincourt , Baron de Marais et de S. Marc , fait Lieutenant de Roy au Gouvernement des Provinces de Lionnois , Forez et Beaujolois , au mois d'Octobre 1712. fit la Campagne de Hongrie en 1717. et alla ensuite voyager en Italie. Il fut fait Mestre de Camp du Regiment de Cavalerie de Villeroy , par commission du 15 Mars 1718. et obtint un brevet de Duc le 20 Septembre 1729. Il mourut de la petite vérole à Paris , le 26 Decembre 1732. dans la 33 année de son âge. Il avoit été marié le 4 Septembre 1720. avec Marie-Joseph de Boufflers , nommée Dame du Palais de la Reine , le 27 Juin 1726. fille puinée de feu Louis François, Duc de Boufflers , Pair et Maréchal de France , General des Armées du Roy , Chevalier de ses Ordres , Gouverneur

verneur de la Flandre Françoise &c. et de Dame Catherine-Charlotte de Gramont , sa veuve , Dame d'honneur de la Reine : de ce mariage sont sortis. . . . de Neuville-Villeroy , né le 25 Août 1713. appelé d'abord le Comte de Sault, puis en 1729. le Marquis d'Alincourt , mort au Collège de Clermont à Paris , le 24 Decembre 1730. âgé de 7 ans 4 mois ; Charles-Nicolas-Joseph de Neuville-Villeroy , né le 28 Fevrier 1729. appelé le Marquis d'Alincourt , mort le 4 Juin 1731. et Gabriel - Louis de Neuville-Villeroy , né le 8 Octobre 1731. appelé le Marquis de Villeroy , le seul enfant qui reste de cette Maison , et auquel le Roy vient d'accorder la Charge de Lieutenant General au Gouvernement du Lionnois , Forez et Beaujolois , dont le Duc de Retz son Oncle avoit la Survivance.

Le 24 Avril , Amable Baisle , Auvergnat , Prêtre , Chapelain Ordinaire de la Chapelle et Oratoire du Roy , Chanoine honoraire de Saint Germain l'Auxerrois , mourut à Paris chez son frere, Chanoine de S. Honoré , à l'âge de 94 ans. Jean-Joseph Baisle son neveu , Chanoine de Saint Germain l'Auxerrois , lui succede dans la Charge de Chapelain ordinaire de la Chapelle et Oratoire du Roy , dont il avoit la Survivance.

Le 27 , la Dlle Noblet de Romery , 2^{me} fille de feu Jean Antoine Noblet, Seigneur de Romery, Conseiller au Parlement de Paris, mort le 9 Avril 1728. et de Dame Louise-Catherine de la Salle , sa veuve , mourut de la petite vérole , le 5 jour de sa maladie , âgée d'environ 18 ans ; la Sœur aînée de la deffunte a été mariée le 7 Decembre 1730. avec Claude-Olivier Boucher , Conseiller au Parlement de Paris.

Le Comte de Vertillac , du surnom de la
I iij Brousse

1030 MERCURE DE FRANCE

Brousse , mourut en Perigord au mois d'Avril 1734. âgé de 85 ans , laissant des enfans , qui sont le Comte de Vertillac , Gouverneur et Sénéchal de Périgord , qui est marié , et le Chevalier de Vertillac , Capitaine dans le Regiment du Maine.

La Dame le Boulanger , femme de M. le Boulanger , Maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Paris , mourut en couches d'une fille , son premier enfant , au commencement de ce mois ; elle avoit été mariée le 7 Juillet 1733. et étoit fille de Jean Gaschier , Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , ancien Echevin , et ci - devant Notaire au Châtelet de Paris.

Le 5 de ce mois, mourut à Paris Dame Anne- Angelique de la Barre , veuve de Nicolas Charpy , Ecuyer , Seigneur de Chartrettes , Roquemont , la Forest , &c. qu'elle avoit épousé le 12 Août 1710. elle étoit fille de Jean de la Barre , Ecuyer , Sr de Gomerville , Secrétaire du Conseil , et Intendant des Maisons , Domaines et Finances de Philippe Fils de France , Duc d'Orleans , et d'Anne le Noir , et elle étoit dans la 52 année de son âge.

Le même jour , François-Theodore des Vignes , Chevalier , Seigneur de Chuffort en Nivernois , Gentilhomme de la Chambre du Roy de Pologne , Stanislas I. et fils aîné de Jacques des Vignes , Seigneur de Chuffort , et de Marie Carpentier de Crecy , mourut en son Château de Chuffort , âgé d'environ 71 ans. Il s'étoit marié en Pologne avec Marie- Anne-Claude de Croisy , originaire de France , d'une Famille Noble du Duché de Bourgogne. Il a laissé d'elle Louis- Benedict des Vignes , Seigneur de Chuffort , et
Dlle

Dlle Jeanne-Louise des Vignes , tous deux nés en Pologne , et présentement établis dans la Province de Nivernois. La Famille des Vignes , d'une ancienne Noblesse , porte écartelé au premier et 4. d'argent à une fasce de Gueules , chargée de 3 Besans d'or , et accompagnée de 7-Merlettes de gueules , 4 en chef et 3 en pointe , à un Lambel à 5 pendans d'azur , qui est des Vignes , et au 2 et 3 d'azur à une Etoile d'or accompagnée de 3 Croissans d'argent 2 en chef et un en pointe , qui est de Carpentier , accolé des Armes de Choisy , qui sont de Gueules à une Croix d'argent , chargée de 5 Coquilles de sable.

Le 7. Dame Jeanne Gallon , veuve d'Antoine-François Phelypeaux, Chevalier, Seigneur d'Herbault , Intendant General de la Marine , et des Armées Navales du Roy , mort à Malaga le 10 Octobre 1704. d'une blessure qu'il avoit reçue le 24 Août précédent sur le vaisseau Amiral , dans un combat Naval sur les côtes d'Espagne , mourut à Paris; elle étoit fille de feu Georges Gallon, de la Ville de Lyon , Ecuyer , et de Susanne Rigoli , et avoit été mariée le 5 May 1695. elle laisse pour enfans Georges Phelypeaux, Seigneur d'Herbault , qui fut reçu Conseiller au Parlement de Paris , le 31 Mars 1719. puis Lieutenant de Roy en la Province du Blaisois, Charge pour laquelle il prêta serment entre les mains du Roy le 2 Mars 1727. et Marie-Anne Phelypeaux d'Herbault , mariée le 17 Juillet 1725. avec Gabriel Bertrand du Guesclin , Seigneur de Beaucé.

Le même jour , Pierre Paulmier de la Bucaille , Seigneur de Prestreval, mourut à Rouen, laissant de Dame Geneviève Marete sa femme , deux filles , qui sont Geneviève Paulmier de la Bucaille , épouse de Jean-Baptiste Hélié Camus

de Pontcarré Seigneur de Viarme , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy , et auparavant veuve de Charles-Etienne Maignart , Seigneur de la Vaupalliere , de Hauville &c. Conseiller au Parlement de Normandie , et Charlotte Paulmier de la Bucaille , qui a été mariée le 15 Septembre de l'année dernière , avec Pierre-Jacques-Louis de Beedelievre , Marquis de Quévilly , jeune homme sortant de l'Académie.

Le 9. Mai Charles Eugene de Levis , Duc de Levis , Pair de France , Comte de Charus et de Saignes , Baron de Monjouvent , Seigneur de S. Nizier, &c. et Chevalier des ordres du Roi, Lieutenant General de ses Armées et au Gouvernement de la Province du Bourbonnois, Commandant en chef pour S. M. dans le Comté de Bourgogne , Gouverneur de Bergue S. Vinox , mort à Paris dans la 65. année de son âge. Il commença à servir en 1688. et suivit le Dauphin , ayeul du Roi , aux sieges de Philisbourg , de Manheim et de Frankendal ; eut ensuite un Regiment de Cavalerie , à la tête duquel il se trouva aux Batailles de Fleurus en 1690. de Stinkerque en 1692. et de Nerwingue en 1693. de même qu'aux Sieges de Mons, de Namur, et de Charleroi, et dans d'autres occasions jusqu'à la paix de Riswick en 1697. fut fait Brigadier le 29. Janvier 1702. eut le Commandement de la Cavalerie dans l'Armée qui alla joindre l'Electeur de Baviere en Allemagne en 1703. se distingua à la premiere Bataille d'hochstet ; la même année fut nommé Marechal de Camp le 10. Fevrier 1704. et servit en cette qualité les années suivantes. Le Roi le fit seul par distinction Lieutenant General de ses Armées le 18. Fevrier 1708. et le nomma en même tems pour servir en cette qualité auprès

auprès du corps de Troupes qui étoit destiné pour passer en Ecosse ; mais la descente n'ayant pû avoir lieu , et le Vaisseau sur lequel il étoit ayant été obligé de se rendre aux Anglois le 25. Mars , il fut fait prisonnier. Après avoir recouvert sa liberté , il continua de servir jusqu'à la paix d'Utrecht. Le Gouvernement des Villes et Citadelles de Mezieres et de Charleville lui fut donné au mois de Novembre 1713. Il fut fait du Conseil de Guerre établi au mois de Septembre mil sept cent quinze , et après la suppression de ce Conseil , il eut le Commandement en chef dans le Comté de Bourgogne. Il obtint l'érection de ses Terres et Seigneuries de Lurcy le Sauvage , de Poligny , la Braudiere , Champroux , et autres situés en Bourbonnois , en titre de Duché et Pairie , sous le nom de Levis , par Lettres du mois de Fevrier 1723. après la verification desquelles il prêta serment et prit séance au Parlement le 22. du même mois , le Roi y séant en son Lit de Justice pour la déclaration de sa majorité. Le Gouvernement de Berque S. Vinox lui fut accordé le 27. Mars 1728. et il fut reçu Chevalier des Ordres du Roi le 2. Fevrier 1732. Il étoit Fils de Charles de Levis , Comte de Charlus , Marquis de Poligny , Lieutenant General pour le Roi en Bourbonnois , mort fort âgé le 22. Avril 1719. et de Françoise de Bethisy de Mezieres , morte le 30. Janvier 1719. âgée de 82. ans ; et il avoit été marié le 26. Janvier 1698. avec Marie Françoise d'Albert , fille de Charles Honoré d'Albert , Duc de Chevreuse et de Luynes , Pair de France , Chevalier des Ordres du Roi , et de Jeanne-Marie Colbert. Il en avoit eu Charles de Levis , Comte de Charlus , Mestre de Camp d'un Regiment de

1034 MERCURE DE FRANCE

Cavalerie, mort le 10. Decembre 1724. dans la 26. année de son âge, sans avoir été marié. François Honoré Marquis de Levis, fait Mestre de Camp du Regiment de Cavalerie, vacant par la mort de son Frere au mois de Decembre 1724. et mort le 24. Fevrier 1727. dans la 21. année de son âge, sans avoir été marié; Gui-Antoine de Levis, mort le 4. Juin 1725. âgé de 10. ans; et Marie-Françoise de Levis, mariée le 12. Janvier 1722. avec Joseph-François de la Croix, Marquis de Castries, Baron de Castelnau, de Gourdieges et des Etats de Languedoc, Lieutenant de Roi dans la même Province, Marechal de Camp et Armées du Roi, Gouverneur des Villes, Citadelle et Diocèse de Montpellier, Gouverneur de la Ville et Port de Cette, et Fort en dépendant, Chevalier des Ordres de S. M. et Chevalier d'honneur de la Duchesse d'Orleans, duquel elle resta veuve le 24. Juin 1728. elle mourut le 2. Decembre suivant, âgée de 30. ans, laissant trois fils en bas âge.

Le Duc de Levis, n'ayant plus de garçons, son Duché est éteint par sa mort.

Le Gouvernement de Bergues S. Vinoux, vacant par sa mort, a été donné à François-Marie de Broglio, Comte de Buhy, et de Revel, Baron de Ferrieres, appelé le Comte de Broglio, né le 11. Janvier 1671. Lieutenant General des Armées du Roi, du 29. Mars 1710. Gouverneur de Mondauphin en Dauphiné, depuis le mois de Fevrier 1712. Directeur General de la Cavalerie et Dragons; du mois de Mai 1719. Ambassadeur en Angleterre depuis l'année 1724. et reçut Chevalier des Ordres du Roi, le 31. Mai 1731. servant actuellement dans l'Armée d'Italie.

Le 10. Mai Philippe Langlois, Seigneur de Poimeuse,

meuse, Guerard et Raisy, Conseiller du Roi en ses Conseils, et Grand-Audancier de France, ci-devant Receveur General des Finances à Montauban, oncle de Robert Langlois, Seigneur de la Fortelle, President en la Chambre des Comptes de Paris, mourut âgé d'environ 73. ans. Il avoit épousé en premieres noccs au mois de Mars 1701. Louise Sandrier, fille de Jacques Sandrier, Secretaire du Roi, et d'Agnés Billart; et étant resté veuf d'elle le 3. Octobre 1715. il s'étoit remarié au mois de Mars 1718. avec Charlotte de Ricoüart, fille de Jacques de Ricoüart, Seigneur du Martray, et de Charlotte Huguet de Semonville. Il laisse trois fils de la premiere.

Le Jeudi 13. de ce mois François le Tellier, veuve de Pierre Vallée, Marchand Mercier, a été inhumée dans la 95. année de son âge.

Le 14. Mai Noel Falconnet, celebre Docteur en Medecine, et Doyen du College des Medecins de Lyon, Medecin Adjugeant et Consultant pour la personne du Roi, et Medecin de la petite Ecurie de S. M. mourut dans la 90. année de son âge, étant né au mois de Juillet 1644. Il laisse un fils, Camille Falconet, Docteur, Regent en la Faculté de Medecine de Paris, de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, qui lui succede dans les Charges de Medecin Consultant pour la personne du Roi, et de Medecin de la petite Ecurie, dont il avoit la survivance.

Le 15. Mai, Jules-Louis - Jean-Claude de la Marck, seul fils de Louis Engilbert, Comte de la Marck et de Schleiden, Baron de Lumain, Seigneur de Kerpen, Comte du S. Empire, Marquis de Vardes, Colonel d'un Regiment d'Infanterie Allemand au service du Roi, et de deffunte Dame Marie-Anne-Hyacinthe Vissdelou, Dame

1035 MERCURE DE FRANCE

Comtesse de Bienassis en Bretagne , mourut à Paris, âgé de 2. ans 7. mois 1. jour , étant né le 14. Octobre 1731.

Le même jour, Dame Anne-Victoire de S. Chamant , épouse depuis le 2. Juin 1729. de Robert de Pierrepont , Chevalier , Marquis de Pierrepont , Baron de Lievray , Seigneur , Patron de S. Nicolas de Pierrepont , Escolleville , Baudreville , Ourville , Beauchamp , &c. et fille de feu François de S. Chamant , Marquis de Mery sur Seine , Seigneur de Miriel, de Saucourt, de Montubois , &c. et de Dame Bonne de Chastellus , sa veuve , mourut d'une fluxion de poitrine à Paris, âgée de 38. ans , et sans avoir eu d'enfant. Elle étoit sœur puînée de Dame Judith de S. Chamant , mariée le 6. Mars 1719. avec Henri de Barres , Seigneur , Baron de Cossigny , Montor, Prissey , Moux , &c. Chevalier de S. Louis , ancien Capitaine de Cavalerie , et de Dame Pauline-Felicité de S. Chamant , mariée le 10. Août 1720. avec Samuel Bernard , Chevalier de l'Ordre du Roi , Secrétaire de S. M. Maison Couronne de France et de ses Finances , Comte de Coubert , dont elle est la seconde femme. *Voyez le Mercure de Juin 1729. V. 1. pag. 1470. où le mariage de la defunte est rapporté.*

Le 20. Mai, Anne-François Joseph, Marquis de Bassompierre , ci-devant Capitaine dans le Regiment du Roi Infanterie, fils de feu Anne-François-Joseph Marquis de Bassompierre, Seigneur du Châtelier, et de Dame Catherine-Dianne de Beauvau, sa veuve actuellement vivante, et remariée en troisièmes noces avec Eugene Comte de Rouerke , mourut à Paris en sa maison au fond du Faubourg S. Antoine, âgé d'environ 48. ans. Il vivoit fort retiré du monde dans la grande devotion, et pratique

pratiquant de grandes-austeritez. Il s'étoit marié le 3. Juin de l'année dernière 1733. avec Marie-Elconor d'Oglethorp, Angloise de Nation, sœur d'Elconor d'Oglethorp, veuve d'Eugene-Marie de Bethisy, Marquis de Mezieres, Lieutenant General des Armées du Roi, Gouverneur d'Amiens, et fille de feu Théophile d'Oglethorp, Chevalier, Baronnet, Seigneur de Westbrook et Deanhold en Godalming dans le Comté de Surry, grand Ecuyer des Rois d'Angleterre Charles II. et Jacques II. Major General de leurs Armées, et de feu Elconore Wal de Rathkenney; il n'en laisse point d'enfans, ainsi ses hericières sont ses deux sœurs, qui sont Charlotte-Elizabeth de Bassompierre, femme de François-Joseph de Choiseuil, Envoyé extraordinaire du Duc de Lorraine en France, et Louise-Lucie de Bassompierre, qui a épousé François-Emmanuel de Ligny du Plessis, ci-devant Enseigne des Gendarmes d'Orleans. Il leur avoit fait ci-devant une donation entre-vifs de tous ses biens.

Mademoiselle de Beaujolois, Princesse du Sang, mourut de la petite verole à Bagnolet près de cette Ville, le 21. de ce mois à une heure après midi, âgée de 19. ans, cinq mois et trois jours; elle avoit reçu le matin ses Sacremens avec la piété qui accompagnoit en elle les qualités du cœur et de l'esprit, les plus propres à former le caractère d'une Princesse. Mademoiselle de Beaujolois née à Versailles le 18. Decembre 1714. se nommoit Philippe-Elizabeth d'Orleans, et étoit fille de feu Monsieur le Duc d'Orleans, petit-Fils de France, Regent du Royaume, mort le 2. Decembre 1723. et de Son Altesse Royale. La maladie dont Mademoiselle de Beaujolois est morte n'ayant pas permis de lui rendre les honneurs

1038 MERCURE DE FRANCE

neurs funebres convenables aux personnes de son rang , son corps fut porté la nuit du 21. au 22. sans aucune ceremonie , à l'Abbaye Royale du Val-de-Grace , où il fut mis dans le caveau de la Chapelle de la Reine Anne d'Autriche. Il fut présenté par l'Abbé Ragon , qui prononça le Discours suivant.

M A D A M E ,

Nous avons l'honneur de vous presenter le Corps de Son Altesse Serenissime Très - Haute , Très-Puissante et Très-Excellente Princesse P. E. d'Orleans , fille de feu Son Altesse Royale Très Haut , Très-Puissant et Très-Excellent Prince Monseigneur Philippe d'Orleans. Petit-Fils de France et de Son Altesse Royale Très-Haute , Très-Puissante et Très-Excellente Princesse Marie - Françoise de Bourbon. Les larmes que vous voyez ici répandre , et dont je puis à peine me défendre moi-même , attestent ouvertement les qualités et les vertus éminentes de celle qui les fait couler ; elles disent , mais avec une éloquence où l'Orateur le plus disert ne sçauroit atteindre, combien est grande la perte qu'un chacun de nous , ou plutôt que la France entière vient de faire. L'Illustre Princesse que nous pleurons paroissoit née par les charmes de sa personne, pour être l'ornement de son siecle, et par ses inclinations, bien-faisantes pour en être les délices. Une mort prématurée l'a fait disparaître subitement à nos regards; mais cette mort toute prématurée qu'elle soit n'a point été imprévue pour elle. Toujours elle fut pénétrée des sentimens les plus vifs de la Religion, ainsi elle a eu soin de prévenir ses derniers momens par les actes les plus marqués de la pieté la plus sincere et la plus fervente. De pareilles preuves nous donnent lieu de présumer que le Ciel retentit actuellement de Canti-
ques

ques d'allegresse , tandis que la terre est plongée dans la douleur : Cependant comme nous ignorons à quel point la Justice Divine s'exerce sur les Ames mêmes que nous croyons les plus épurées , nous vous prions , Madame , d'unir vos suffrages et ceux de votre Sainte Communauté , aux prieres que l'Eglise ne manquera pas d'adresser en sa faveur au Dieu des misericordes.

Le 28. Avril, Louis de Guillier de la Platiere , Seigneur de Toussieu , fils de feu Jacques-Joseph de Guillet , Seigneur de la Platiere , du Bouchet , Moidieres , Toussieu et la Verriere , Lieutenant Colonel du Regiment de Garinois , et de Sibille Picchon sa veuve , épousa Dlle Benoît du Sauzey , petite-fille de Marc-Antoine du Sauzey , Seigneur de Jarnosse et de la Moliere , Prévôt des Marchands de la Ville de Lyon en 1662.

La nuit du 6. au 7. Avril 1724. a été célébré au Château de Montjeu en Bourgogne , le mariage de Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis , Duc de Richelieu et de Fronsac , Pair de France ; Chevalier des Ordres du Roi , Colonel d'un Regiment d'Infanterie petit vieux Corps, et Brigadier des armées de S. M. de la dernière Promotion , et veuf de Dame Anne Catherine de Noailles, morte sans enfans le 7. Novembre 1716. avec la seconde fille d'Anne-Marie-Joseph de Lorraine , Prince de Guise , Comte d'Harcourt, et de Dame Marie - Louise - Christine de Castille de Monjeu , son épouse.

La nuit du 7. au 8. du même mois, Louis Marquis de Cambray , né le 16. Juin 1713. qui a fait la Campagne dernière en Italie , auprès du Prince Charles de Lorraine , Grand-Ecuyer de France , en qualité de Page du Roi , et qui depuis son retour a été fait Officier au Regiment des Gardes

1040 MERCURE DE FRANCE

Gardes Françoises , seul fils de François Nicolas, Seigneur , Marquis de Chambray sur Iton , Diocèse d'Evreux , ci-devant Colonel d'un Regiment d'Infanterie de son nom , et de Dame Marie-Louise de Folleville de Manancourt , son épouse, a été marié à Paris avec Dlle Marie-Elizabeth-Françoise de Bonigalle , née le 9. Mars 1722. fille unique et seule heritiere de feu Simon-Charles de Bonigalle , Conseiller du Roi , Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris , mort le 26. Juin 1728. âgé de 47. ans , et de Dame Marie-Elizabeth de Vigni sa veuve, fille de feu Jean-Baptiste de Vigni , Seigneur de Courquetaine , Marechal de Camp des Armées du Roi, Lieutenant General d'Artillerie, Colonel et Capitaine General des Bombardiers de France, et Chevalier de S. Louis. Le marié est neveu de Jacques de Cambrai , Chevalier , Grand-Croix de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem , Lieutenant General , commandant les Vaisseaux de Malte, Commandeur de la Commanderie Magistrale de Metz , et de celle de Virecourt , qui s'est acquis une grande réputation dans les Mers du Levant, par ses combats , et par les différentes prises qu'il a faites sur les Turcs.

Dame Eleonor- Gabriel-Louise-Françoise de Crux, épouse de Louis-Victor de Rochechouart, Comte de Mortemart , Colonel du Regiment de Dauphiné, accoucha le 21. Mai d'un Fils, qui a été tenu sur les Fonts , et nommé Victor-Gabriel par Armand-Gabriel , Marquis de Crux, de Montaigu , &c. et par D. Anne Colbert , veuve de Louis de Rochechouart , Duc de Mortemart , Pair de France, Prince de Tonnay Charente , General des Galeres , et Lieutenant General

destination , voulant que ceux qui seront com-
plets dans ledit temps , jouissent pareillement de
trois mois de paye de gratification.

AUTRE du 16. Février , portant deffenses
aux Capitaines de Bâtimens qui vont faire la Pê-
che aux Côtes de l'Île de Terre-neuve , et autres
embarquez sur lesdits Bâtimens , de traiter au-
cunes Armées , munitions ni ferremens , avec les
Sauvages Esquimaux .

A R R E S T du même jour , qui ordonne que
les Préposez par les sieurs Commissaires départis
pour le recouvrement du Dixième , seront tenus
de faire leurs diligences contre les dénommez
dans les Rôles , et d'en payer le montant de quar-
tier en quartier , à peine d'y être contraints en
leur nom.

Et que lesdits Préposez , durant leur gestion ,
seront taxez d'office sans pouvoir être augmen-
tez et exempts de Collecte , Tutelle , Curatelle ,
nomination à icelle , de la solidité et de la milice ,
tant pour eux , que pour un de leurs enfans.

AUTRE du même jour , qui ordonne que les
Détempteurs d'héritages chargez de rentes , se-
ront tenus d'en déclarer le revenu et d'en payer
le Dixième , au moyen de quoi ils retiendront
le Dixième desdites rentes à leur profit ; et que
les Détempteurs des Maisons de Campagne qu'ils
habitent et qui sont chargez de rentes , sans leur
procurer aucun revenu , retiendront aussi le Di-
xième desdites rentes , qui sera payé à S. M.

EDIT DU ROY , portant réunion de la Ju-
risdiction de la Prévôté de la Ville du Mans , à
celle

celle de la Sénéchaussée de cette Ville. Donné à Marly au mois de Janvier 1734. Registré en Parlement le 3. Mars, par lequel S. M. ordonne l'exécution des 22. Articles contenus dans ledit Edit, &c.

ORDONNANCE DU ROY, du 10. Mars, concernant le logement des Troupes de la Maison de Sa Majesté, par laquelle S. M. ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Lorsque les quatre Compagnies des Gardes du Corps de S. M. celles des Gendarmes, Chevaux-Legers et les deux Compagnies des Mousquetaires de sa Garde ordinaire, ainsi que les Régimens des Gardes Françoises et Suisses, marcheront à la suite de S. M. lorsqu'elle ira dans ses Maisons Royales ou dans les autres voyages qu'Elle pourroit faire, quelque cause que ce puisse être, lesdites Troupes seront logées sous les ordres du Grand-Maréchal des Logis, sur la route de S. M. et dans les quartiers qui leur seront assignez dans le lieu de sa résidence, ou aux environs et l'assiette et distribution desdits logemens sera faite par les Maréchaux et Fourriers desdits logemens sera faite par les Maréchaux et Fourriers des Logis de S. M. et au cas qu'il ne se trouve pas de Maréchaux ou Fourriers des Logis esdits quartiers, l'assiette et distribution des logemens sera faite par les Maires et Echevins.

II. Lorsque lesdites Troupes marcheront par une autre route que celle du Roy, et qu'elle ne sera cependant pas éloignée de plus de quatre lieues de celles de S. M. elles seront également logées sous les ordres du Grand-Maréchal des Logis

2044 MERCURE DE FRANCE

Logis, et la distribution des logemens sera faite en la forme prescrite par l'Article cy-dessus; mais lorsque lesdites Troupes marcheront par une route éloignée de celle de S. M. de plus de quatre lieues, elles seront logées par les Maires et Echevins des Villes et Lieux, jusqu'à ce qu'elles soient arrivées aux quartiers qui leur auront été assignez par un Grand-Maréchal des Logis, dans le lieu de la résidence de S. M. ou aux environs.

III. Lorsque lesdites Troupes de la Maison de S. M. marcheront à sa suite, elles seront logées, soit dans les routes qu'elles feront, soit dans leurs quartiers, chez les personnes exemptes ou non exemptes, privilégiées ou non privilégiées; en observant néanmoins de n'asseoir de logemens chez les personnes exemptes et privilégiées, qu'autant qu'il ne s'en trouveroit pas assez de convenables chez les personnes non exemptes. Veut et entend S. M. que les Ecclesiastiques et Gentilshommes ne soient sujets au logement desdites Troupes, pour les maisons qu'ils occupent personnellement, que dans le cas d'une nécessité indispensable; et où il survienroit quelque contestation sur le fait desdits logemens; soit de la part des Troupes de la Maison de S. M. soit des Particuliers chez le quels elles seront logées, elles seront portées au Grand-Maréchal des Logis, lorsque le logement aura été fait sous ses ordres, pour en être rendu compte à S. M.

ORDONNANCE de Police, du 15. May, qui enjoint de faire creuser les Puits qui manquent d'eau, par laquelle il est ordonné que dans quinze jours il sera fait visite par les Commissaires du Châtelet, chacun dans leur Quartier.

accom-

accompagnez d'un Architecte , de tous les Puits des Maisons étant dans leur Quartier , à l'effet de connoître s'il y a de l'eau dans lesdits Puits , et en cas qu'il ne s'en trouve point , ils en dresseront procès verbal , et en consequence feront assigner pardevant le Lieutenant General de Police lesdits Propriétaires , pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendra ; si mieux n'aiment lesdits Propriétaires donner leur soumission au Commissaire de faire creuser leursdits Puits jusqu'à l'eau , dans l'espace d'un mois , &c.

ARREST du 16. Mars , qui ordonne qu'en payant par les Magistrats des Chefs Colleges des Villes et Chastellenies de la Flandre Maritime , la somme de 130000. livres par chacune année , tant et si long-temps que le Dixième aura lieu , les biens et revenus situez dans la Flandre Maritime seront exempts de la levée de cette imposition.

AUTRE du 16. Mars , en faveur des Habitans de la Ville d'Avignon et du Comtat Venaissin , par lequel S. M. ordonne l'exécution des neuf Articles contenus audit Arrêt.

AUTRE du 20. Mars , en interprétation de celui du 17. Mars 1733. portant reglement sur Marchandises en Pacotille , qui réduit à six pour cent la retenue qui avoit été fixée à quatorze pour cent par ledit Arrêt du 17. Mars.

AUTRE du 23. Mars qui regle les droits qui seront à l'avenir percûs à l'entrée du Royaume , sur les Lins de toute qualité venant du Pays Etranger.

AU-

AUTRE du même jour, qui ordonne qu'en payant par les Magistrats des Villes de Valenciennes, le Quesnoy, Maubeuge, Bavay, Landrecy, Avesnes, Givet, Philippeville, Mariembourg et Condé, la somme de 140000. livres par chacune année, tant et si long-temps que le Dixième aura lieu, les biens et revenus situés dans la Province du Hainaut seront exempts de la levée de cette imposition.

LETTRES PATENTES qui approuvent et confirment les Délibérations du Clergé des 27. Février et 12. Mars 1734. et lui permettent d'emprunter à constitution de rente au denier vingt, douze millions de livres. Données à Versailles le 23. Mars 1734. Registrées en Parlement le 30.

On donnera le mois prochain deux Volumes du Mercure de France, pour pouvoir employer diverses Pièces qui méritent l'impression et qui n'ont point pu trouver place dans le cours des six premiers mois de cette année.

T A B L E

Pièces Fugitives. Andromède, Cantate,	835
Lettre sur la Sépulture de S. Agnan,	838
Réponse à l'Apothéose de Mlle de Malcras,	849
Lettre sur les Horloges,	851
Le Cocq et le Limaçon, Fable,	860
Lettre sur l'origine de la Musique,	861
Réponse à l'Épître de M. Destouches, par Mlle de Malcras,	870
Réponse	

Réponse de M. de S. Aubin, sur l'Essence de la Matiere ,	872
La Nature et l'Art , <i>Fable</i> ,	879
Lettre de M. Capperon, sur des Champignons formez dans l'estomach d'une femme ,	882
Réponse sur le Manteau bleu de M. Ferré ,	888
Lettre de D. Calmet, sur la Prophetie attribuée au Roy David ,	891
Stances ,	901
Dissertation sur les differences des trois Systè- mes Chronologiques , &c.	903
Enigmes, Logogryphes , &c.	911
NOUVELLES LITTERAIRES des Beaux Arts , &c.	914
Histoire Naturelle de l'Univers , &c.	918
Causes celebres et interessantes ,	926
Les Avantages des Ecoles publiques , &c.	931
<i>Traité du Mérite</i> , Remerciement en Vers ,	932
Lettres de la Marquise de Sévigné , &c.	933
Assemblées publiques des Académies des Sciences et Belles-Lettres ,	934
Programme pour le Prix de l'Académie des Bel- les Lettres ,	936
These de Chirurgie ,	937
Prix de la Société des Arts ,	<i>ibid.</i>
Morts d'Hommes Illustres ,	938
Le Château de Milan , Tableau présenté au Roy ,	939
Estampes nouvelles ,	940
Chansons notées ,	944
Le Sage du Temps , <i>Vaudeville</i> ,	<i>ibid.</i>
Spectacles , Discours , &c.	946
La Grondeuse , <i>Comédie</i> , Extrait ,	948
La Nouveauté , <i>Comédie</i> ,	958
Nouvelle Actrice ,	<i>ibid.</i>
L'Apologie du Siecle ou Momus corrigé , <i>Ex- trait</i> ,	960

Nouvelles Etrangères, de Russie et Pologne, 968	
D'Allemagne. Protocole de la Diète de l'Empire, &c. Raisons des Ministres de Bavière, &c.	972
D'Italie, de Naples et Sicile, &c.	979
Lettre du Roy d'Espagne à Don Carlos,	981
D'Espagne, Hollande et Pays-Bas,	987
Grande-Bretagne, Discours, &c.	988
Armée d'Allemagne, &c.	992
Prise de Traerback, &c.	994
Attaque des Lignes d'Etlinghen,	995
Armée d'Italie,	1001
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	1003
Benefices donnez,	1006
Maréchaux de Camp, &c.	1008
Morts, Mariages, &c.	1024
Mort de Mlle de Beaujolois, Discours,	1037
Arrêts Notables,	1041

Errata d'Avril.

P Age 685. ligne 20. Description, *lisez* Inscription.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 883. ligne 17. jette, *lisez* rendit.

P. 884. l. 4. est, *l.* et.

P. 895. l. 10. ont, *l.* ou.

P. 905. l. 16. le *l.* la.

P. 938. l. 29. achever, *l.* acheter.

P. 956. l. 24. pourrois, *l.* pourrai.

P. 969. l. 8. de la, *l.* et la.

P. 996. l. 16. passoient, *l.* païssoient.

La Chanson notée doit regarder la page

944

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

J U I N. 1734.

PREMIER VOLUME.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER,
 rué S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de
 Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIV.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

A V I S.

L'A D R E S S E generale est à Monsieur MOREAU , Commis au Mercure , vis - à - vis la Comedie Françoise , à Paris.. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetéz aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris , peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment , quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste , d'avoir soin d'en affranchir le Port , comme cela s'est toujours pratiqué , afin d'épargner , à nous le déplaisir de les rebuter , & à ceux qui les envoient , celui , non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages , mais même de les perdre , s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers , ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main , & plus promptement , n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau , qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps , & de les faire porter sur l'heure à la Poste , ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROT.

J U I N. 1734.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

L' E N V I E.

O D E.



Uels sont ces bords où la Nature
Languit et paroît expirer ;
Au fond d'une Caverne obscure ,
J'entens gémir et soupirer ;
Des Serpens en gardent l'entrée ,
Dans cette demeure abhorrée ,
L'Eclair me précède et me suit ,

I. Vol.

A ij La

La Foudre gronde, je frissonne ;
Ciel, quel jour affreux m'environne ?
Ah ! rendez-moi plutôt la nuit.



Un Autel dressé par les crimes,
D'abord épouvante mes yeux ;
Le sang des plus nobles Victimes,
Est l'encens qui fume en ces Lieux ;
L'horrible Envie est la Déesse,
A qui cet hommage s'adresse ;
C'est ici son fatal séjour ;
Sur son front habitent les craintes,
L'erreur sur ses lèvres éteintes
Et son sein nourrit un Vautour.



Ses Sujets partagent sa peine,
Aux mêmes tourmens condamnez,
Devant cette superbe Reine
Ils sont à regret prosterner ;
La pâle langueur les consume ;
Soit que l'Astre du jour s'allume,
Ou soit qu'il éteigne ses feux,
Ils vivent en proie aux alarmes ;
L'abondance excite leurs larmes ;
La joye est un tourment pour eux.



C'est par les désordres du monde
I. Vol.

Qu'on

Qu'on peut compter tes attentats ,
Furie en cruauté féconde ,
Les ravages marquent tes pas ;
En des lieux où l'horreur réside ,
Où l'affreuse Hécate préside ,
Ta rage aux Enfers a recours ,
Et dans son aveugle folie ,
Des charmes de la Thessalie
Elle emprunte les noirs secours.



Elle arme la haine cruelle
Au pied d'un funeste Tombeau ;
La Discorde au regard rebelle ,
Lui prête un sinistre flambeau ;
Dans une Coupe séduisante ,
Ici , la trahison présente ,
Les Poisons par toi préparez ,
Le masque de l'hypocrisie
Là , déguise ta frénésie ,
Et rend tes coups plus assurez.



La Cour est le fameux Théâtre
De tes ambitieux projets ;
D'un rang plus haut , vile idolâtre ,
Tu le brigues par des forfaits ;
Tu l'obtiens sous de noirs auspices ;
Victime de tes artifices ,

I. Vol.

A iij Le

1050 MERCURE DE FRANCE

Le mérite n'a point d'appui ;
Tu r'applaudis quand il succombe ;
Mais sur toi quelquefois retombe
Le Trait qu'on lançoit contre lui.



Eh quoi ! les Peuples les plus sages ,
A tes soupçons ouvrent leurs cœurs ;
Athènes sur des bords sauvages ,
Relegue ses Enfans vainqueurs ;
Miltiade , peut-on le croire ?
Des Grecs n'a cherché que la gloire
Et meurt dans les fers à Peros ,
Quand ton injustice décide ,
L'éclat d'une valeur rapide
Est un crime pour un Héros.



Il rend le fils suspect au Père , (a)
Surena vainqueur à son Roy , (b)
L'Epoux d'Aprippine à Tibere , (c)
Qu'avilit la honteuse Loy ;
Atteint de ton poison funeste
Un Sexe dont le front modeste
Ne respire que la douceur ,
Contre une Rivale trop belle

(a) *Nicomede à Prusias.*

(b) *Surena , Favori d'Orade , Ray des Parthes.*

(c) *Germanicus.*

I. Vol.

Porte

Porte sa vengeance immortelle ,
Jusqu'à la barbare fureur.



Qu'entends-je , quels Oiseaux funebres
Par d'odieux croassemens ,
Vont insulter les Morts celebres
Dans le repos des Monumens !
Cessez vos éternels murmures ;
Loin de ces lieux , Races impures ;
Vos cris se perdent dans les Aïrs ;
Les Homeres et les Virgiles ,
Sont malgré l'effort des Zoïles ,
Les délices de l'Univers.



Faut-il que du sacré Permesse ,
L'Envie ose infecter les Eaux ?
Faut-il qu'une lâche foiblesse ,
Flétrisse d'illustres Rivaux ?
Mais que peuvent toutes ces lignes ,
Ces complots secrets , ces intrigues ,
Ce sont des Torrens dans leurs cours ;
Leurs flots grossis bien-tôt décroissent ,
Les Censeurs jaloux disparaissent ;
Et le beau triomphe toujours.



Cherchons des Athletes insignes.
Plus la victoire suit leurs pas ,

I. Vol.

A. iii. Plus

Plus de nos efforts ils sont dignes ;
 Leur gloire ennoblit nos Combats ,
 C'est par des chef-d'œuvres durables ,
 Et non par des Ecrits coupables ,
 Que nous devons la disputer ;
 Jamais les Triomphes des autres
 Ne pourront obscurcir les nôtres ,
 Si nous sçavons en mériter.



L'émulation est permise ;
 Elle sert au progrès des Arts ,
 Soutient une noble entreprise ,
 Nous anime dans les hazards ;
 On lui doit les plus grands courages ;
 On lui doit ces rares Ouvrages
 Que respecteront nos neveux ;
 L'ardeur de vaincre est légitime ;
 Mais elle fait regner l'estime
 Sur des Concurrrens genereux.



Rentre dans l'inferral Empire ;
 Monstre digne de son horreur ;
 Ta fuite , au jour que je respire ,
 Rendra sa premiere splendeur ;
 Traîne sur les bords du Cocyte
 Ta haine pour le vrai mérite ,
 Tes chagrins , ta honte , tes fers ,

I. Vol.

Et voy la Vertu florissante
 Braver ta fureur impuissante ;
 Dans les Cicux qui lui sont ouverts.
Ah pereat livor dum scandit ad aethera virtus.

Par M. l'Abbé Poncy de Neuville.



*S U I T E de la Dissertation sur les trois
 Systèmes Chronologiques &c.*

SECONDE PARTIE.

Preuves de la verité du Système de Caton.

JE dis donc d'abord que l'autorité de Caton , en cette matiere de Chronologie Romaine , me paroît de beaucoup préférable à celle de Varron , soit parce que Caton est de plus de cent ans plus ancien que Varron , soit parce qu'au rapport de Cornelius-Nepos , il avoit composé des Livres d'Histoires , où il recherchoit soigneusement et en détail l'Antiquité et les origines de chaque République : Varron au contraire étoit plus moderne , et par conséquent plus éloigné des sources , où l'on peut puiser ces sortes de connoissances ; et s'il étoit le plus Sçavant des Romains, c'étoit dans un autre genre, comme dans la Grammaire et dans

I Vol.

A v

la

1054 MERCURE DE FRANCE
la Philosophie, plutôt que dans l'Histoire;
et les 500 volumes qu'on dit avoir été
composez par lui sur ces Sciences, ne for-
ment pas un trop heureux préjugé en fa-
veur de son exactitude.

Ajoutez pour seconde raison que l'au-
torité de Caton est suivie , appuyée et
extrêmement fortifiée par celle de Tite-
Live , de Polybe qui étoit à peu près du
même tems que Caton et de celle de Denis
d'Halicarnasse , qui passe avec raison pour
le plus judicieux , le plus exact Ecrivain ,
et pour le plus curieux , le plus fidele et
le plus détaillé Chronologiste de l'Histoire
Romaine.

Une troisième raison, c'est que les Au-
teurs qui ont suivi Varron , l'ont fait par
la bonne opinion et la grande idée qu'ils
s'étoient formée de lui et de sa science ,
plutôt que par aucune raison solide. Le
P. Perau , qu'on regarde comme le Prince
des Chronologistes modernes , ne dir-il
pas , (*Rat. part. 3. 3. 2.*) qu'il est diffi-
cile de décider laquelle des deux opinions
de Varron ou de Vesrius est la plus vérita-
ble ? et néanmoins sans seulement mettre
celle de Caton en parallele avec elles, et sans
apporter la moindre raison , ne se déclare-
t-il pas ouvertement pour Varron ? en-
suite par une manifeste petition de prin-
cipe ,

I Vol.

Cipe , et en supposant par tout que cet Auteur qu'il lui a plu d'adopter , est infaillible , ne fait-il pas le procès aux plus grands Historiens de l'Antiquité , aux Polybes et aux Denis d'Halicarnasse , et ne les condamne-t-il pas , comme on dit, sur l'étiquette du sac , et se contentant de mettre à la marge (*part. 3. 11. 3.*) erreur de Polybe et de Denis d'Halicarnasse , sans se soucier de le prouver dans le texte ?

Une quatrième preuve de la vérité du calcul de Caton , et par conséquent de la fausseté de celui de Varron , preuve qui ne me paroît pas à rejeter , c'est que Caton ne suppose que des faits certains et atteste par tous les Auteurs , quand il marque les années de Rome par les Consuls , les Tribuns consulaires &c : Varron au contraire est le premier des Anciens qui ait ainsi compté des Dictatures pour des années séparées : il en est le seul créateur , elles sont de sa pure invention , et il les a controuvées au besoin pour appuyer le sentiment de son bon ami , le faiseur d'Horoscopes, Tarritius Firmianus, qu'il avoit chargé et prié de rechercher exactement le jour précis où Rome fut fondée. Celui-ci , plutôt que de demeurer court en si beau chemin , d'avouer l'insuffisance et la vanité de son Art, sur

1056 **MERCURE DE FRANCE**
tout pour une pareille recherche, crut au contraire devoir saisir l'occasion de se distinguer et de se faire valoir en s'élevant au-dessus de tous les autres Sçavans qui l'avoient precedé.

Il tira donc l'horoscope de Rome , et assura que l'année de sa fondation répondoit à la troisième année de la sixième Olympiade ; et pour jetter du merveilleux dans cette époque , non content de l'éclipse de Soleil , que plusieurs Auteurs très dignes de foi rapportent être arrivée vers le temps de la mort de Romulus , et qu'on trouve dans les Tables Astronomiques , il en marque encore deux autres de son autorité privée , l'une au moment de la naissance de Romulus , l'autre à celui de la fondation de Rome et apparemment lorsqu'on mettoit la première pierre. Mais comme il étoit plus Astrologue qu'Astronome , il n'a pas eu le bonheur de rencontrer juste ; et le calcul Astronomique n'a point encore fait découvrir ces deux éclipses de la création de Tarrutius.

C'est pourtant pour donner la vogue à cette opinion , que Varron s'est vû obligé d'ajouter deux années au nombre de celles que comptoit Caton. Mais Varron voyant qu'il étoit regardé comme un Sça-

I. Vol.

vant

vant du premier ordre, n'a pas voulu faire regner Romulus ou quelqu'un des autres Rois deux ans de plus qu'ils n'ont régné : il auroit été réfuté trop facilement par le témoignage constant et unanime des Historiens. Il s'est aussi bien donné de garde d'augmenter de deux Consuls la liste des Consuls : cette supercherie eut été grossière et n'auroit induit personne en erreur. Taillant donc en pleine étoffe, pour ainsi parler , et espérant se cacher dans l'obscurité des années chargées d'événemens , il a choisi la 305^e de Rome, la 3^e du Décemvirat et les 430, 444 et 451 : et comme il ne lui falloit que deux ans pour remplir son système , chose assez singulière, et qui fait peu d'honneur à son jugement ! dans la même année 305 la plus remplie de faits, il a confondu le Consulat d'Horatius et de Valerius avec le Décemvirat d'Appius et des neuf autres Décemvirs , et n'a ainsi donné à ces deux illustres Protecteurs du peuple opprimé qu'un petit reste d'année contre toute vérité et toute vraisemblance , tandis qu'il a libéralement accordé des années entières à des Dictateurs qu'on ne créoit souvent que pour un tems très-court et jamais pour plus de six mois.

La Dictature même étoit une Magistrature

I. Vol.

ture

1058 MERCURE DE FRANCE
ture extraordinaire , qui bien que supérieure aux autres ne les anéantissoit pas, et n'empêchoit pas la création des autres Magistratures annuelles et ordinaires , comme il paroît évidemment par les Dictatures de Sylla et de César , pendant la durée desquelles il y eut toujours à Rome des Consuls nommés même dans les Fastes Capitolins.

Je conclus donc cette preuve , sur laquelle j'ai cru devoir m'étendre un peu plus que sur les autres , et je dis que Varron, sans exemple, et contre toutes les coutumes des Romains et le témoignage de tous les Historiens qui assurent le contraire , a placé de son chef trois Dictatures entre des Consulats, dont il les a séparées sans aucune raison .

Voilà assez de preuves tirées de l'autorité et du témoignage des Auteurs dignes de toute créance : il est temps présentement de passer aux démonstrations puisées dans les principes de l'Astronomie. Elles prouvent avec encore plus d'évidence et de certitude , que Caton et ceux qui le suivent ont raison , et qu'au contraire Varron et ses Sectateurs ont tort. Pour ne pas ennuyer et accabler mes Lecteurs, je réduirai à un petit nombre ces sortes de démonstrations.

I. Vol.

La

La premiere qui se présente et qui est des plus simples et des plus claires, se prend de l'année de la mort de Romulus, marquée par une éclipse de Soleil, que le Pere Petau (3. 3. 186.) rapporte au 26 May 715. avant J. C. or selon tous les Historiens et selon Varon même et les Fastes, ainsi que nous l'avons démontré dans la premiere partie de cette Dissertation, l'année de cette mort de Romulus est la 37 de la fondation de Rome : car il n'y a personne qui ne fasse commencer le regne de Romulus au moment de cette fondation, et qui le prolonge au - delà de 37 ans. Tout le monde convient donc que l'année 37. de Rome est la dernière de Romulus : on dispute seulement si la premiere année de cette fondation est la 3 de la 6 Olympiade, 753 avant J. C. comme le veut Varron, ou la 4 de cette 6 Olympiade, 752 avant J. C. comme le marquent les Fastes ou les Marbres Capitolins et Verrius Flaccus ; ou enfin si elle est la premiere année de la 7 Olympiade, 751 avant J. C. comme le soutiennent Caton, Polybe, Tite-Live, Denis d'Halicarnasse et nous aussi avec ces illustres Auteurs. Une petite addition qui est de toutes les opérations d'Arithmétique la plus facile et la moins composée,

I. Vol. va

1060 MERCURE DE FRANCE
va vuidier la question et terminer cette importante dispute. Ajoutez 36 à l'an 715 avant J. C. qui correspond à la 37 de la fondation de Rome , et vous aurez pour la premiere année de Rome non pas 753 avant J. C. comme Varron , ni 752 comme les Fastes , mais 751 comme Caton.

Une seconde preuve de même genre que celle-ci , se tire de la comparaison de deux éclipses , l'une de Soleil dont on vient de parler , arrivée le 26 May 715. avant J. C. l'autre de Lune marquée aussi par le même Pere Petau , (3. 2. 175.) et arrivée le 22 Juin 168. la veille du jour de la Bataille , où le Consul Paul Emile défit Persée dernier Roy de Macédoine. Cette année 168. avant J. C. est selon Caton 584 de Rome , selon les Fastes 585 et selon Varron 586 : de sorte que de l'une à l'autre éclipse , c'est-à-dire depuis 168. jusqu'à 715. avant J. C. il y a 547 ans. Mais selon Varron depuis l'année 37 de Rome jusqu'à la 586. il y a 549 ans ; deux de trop selon les Fastes , jusqu'à l'an 585. il y en a 548. un plus qu'il ne faut ; selon Caton jusqu'à la 584. il y en a 547 tout juste. C'est donc le système de Caton qui est le seul véritable ; puisqu'il s'accorde parfaitement avec le cal-

I. Vol.

cul

cul Astronomique qui est sûr et invariable ; et tous les autres systèmes sont faux puisqu'ils sont contraires au mouvement des Astres si certain , si réglé et si familier à nos Astronomes , qu'à une minute près ils nous prédisent d'avance les éclipses de Soleil et de Lune pour tous les siècles suivans , et que pour tous les précédens ils nous les calculent avec une entière exactitude en rétrogradant.

Je pourrois, si je n'appréhendois d'être trop long , me servir encore des éclipses tant de Soleil que de Lune des années 217. 190. 104. 63. 51. 50. et autres années avant J. C. et en former des démonstrations pareilles à celles que je viens d'apporter : mais je finis et je me contente de tirer de tous les principes que j'ai établis quelques conséquences de pratique , qui serviront à ne se point tromper en lisant les Auteurs qui ont suivi les faux systèmes de Varron et des Fastes ou d'autres encore plus mauvais , et à trouver sans peine l'année véritable avant J. C. à laquelle répondent les différentes supputations des années de Rome.

Première conséquence ; le système de Caton étant le seul vrai , ainsi que nous l'avons démontré , il est clair que pour avoir l'année véritable avant J. C. qui

1062. MERCURE DE FRANCE
répond à la Catonienne , il ne faut que
prendre le nombre , qui ajouté à celui de
Caton fasse la somme de 752. Je veux
sçavoir, par exemple , combien d'années
avant J. C. est la 245. de Rome ; pre-
miere année du Consulat, je prends 507.
qui ajouté à 245. fait 752. ainsi ce nom-
bre 507. marque l'année d'avant J. C.
qui répond à la 245 de Rome.

La deuxième conséquence qui est en-
core plus importante que la premiere ;
c'est que pour rectifier les années Varro-
niennes et avoir l'année d'avant J. C.
qui leur réponde dans la verité , on doit
leur ajouter un nombre , qui depuis la
premiere jusqu'à la 305. fasse 752. depuis
la même année 305. jusqu'à la 429. fasse
751. depuis la 430. jusqu'à la 444. fasse
752. depuis la 445. jusqu'à la 452. fasse
753. enfin depuis la 453. jusqu'à la fin
fasse 754. Voilà pour les années de Var-
ron. Quant à celles des Fastes, ajoutez un
nombre , qui jusqu'à 243. donne 752.
depuis 243. donne 751. depuis 304 donne
750. depuis 429. donne 751. depuis 444.
donne 752. enfin depuis 452. donne 753.
Je rends ceci sensible et palpable par
quelques exemples.

On demande la véritable année d'avant
J. C. qui réponde à la 364. de Rome ,
I Vol. qui

qui est celle de la prise de Rome selon Varron. Comme cette année 364. est entre 305. et 429. je n'ajoute que 387. qui avec 364. fait 751. et ce nombre 387. marque l'année juste et précise avant J. C. où Rome a été prise. La raison de ceci est évidente, puisque Varron ayant manqué mal-à-propos de compter l'année 306. qui est celle du Consulat d'Horace et Valere, et n'en ayant fait qu'une même année avec la 3. du Décemvirat, il doit avoir dans la suite sur les années de la fondation de Rome une unité de moins que Caton, jusqu'à ce qu'en 430. en insérant la Dictature de Papirius, et corrigeant cette erreur par une autre erreur contraire, il revienne à l'égalité du nombre des années de Rome avec Caton. Dans cet entre-deux il faut donc, pour corriger l'expression des années Varroniennes, leur ajouter, 1°. Cette unité qu'elles ont de moins que les Catoniennes, afin de les leur égaier; 2°. Un nombre qui avec elles augmentées ainsi de l'unité, fasse 752. ou, ce qui revient au même, ajouter seulement un nombre, qui joint à elles ne donne que 751.

Par cette regle on trouve que Varron met la prise de Rome par les Gaulois trois ans plutôt qu'il ne faut, en la plaçant l'an

1664 MERCURE DE FRANCE
 364. de Rome , qui selon lui est la 390
 avant J. C. Polybe au contraire , qui
 étoit cent ans environ plus proche de ce
 temps-là que Varron , qui d'ailleurs est
 un Ecrivain tout autrement exact et bien
 plus croyable que lui en matiere d'His-
 toire , et dont enfin le poids et le témoi-
 gnage mis dans une juste balance , l'em-
 porte de beaucoup sur celui de Varron ;
 Polybe , dis-je , marque cette année de la
 prise de Rome par des caractères si pré-
 cis et si distinctifs , (la 22. année de la
 98. Olympiade ; la 19. après la défaite des
 Athéniens par Lysandre , 405. avant J.
 C. la 16 avant la Bataille de Leuctres ,
 371. avant J. C.) qu'il faut absolument
 vouloir se tromper et ne voir goutte en
 plein midi , pour ne pas reconnoître ici
 l'an 387. avant J. C. A la marge donc de
 l'endroit du *Rationarium*, cité plus haut à
 la fin de la troisième preuve , mettez en
 lettres italiques ce titre-ci : *Erreur de Var-
 ron et du Pere Petau* , au lieu de celui - ci
 qu'on y trouve ; *Erreur de Polybe et de
 Denis d'Halicarnasse*. Cette remarque peut
 très-bien être placée au nombre des preu-
 ves du premier ou du second genre que
 nous avons alleguées plus haut.

Encore un exemple et je finis. A quelle
 année avant J.C. doit-on rapporter la 243
 I Vol. de

J U I N. 1734 1065

de Rome selon les Fastes ? il faut distinguer si c'est la 243 et dernière des Rois , elle a rapport à la 509. avant J. C. qui avec elle fait 752. mais si c'est la 243 et première du Consulat , elle ne se rapporte qu'à la 508. qui jointe à 243. ne donne que 751. Voyez. en la règle et la raison plus haut.



LAURE A PETRARQUE,

E L E G I E.

EN vain vous combattez un progrès salutaire;
Petrarque , c'en est fait , rien ne peut m'en distraire ;
Si je vous aimois moins , je ne vous fuirois pas ;
Hymen, je l'avoüerai, n'a pour moi nul appas ;
C'est le tombeau fatal de l'ardeur le plus tendre ;
Peine quelques feux renaissent de sa cendre ;
L'Amant le plus soumis et le plus empressé
Epoux , devient un Maître, imperieux , glacé ,
Jaloux sans amour même , esclave du caprice
Dont le front inquiet sans cesse se herisse ,
Et qui lassé d'un bien dont il est possesseur ,
Souvent d'un vil objet injuste adorateur ,
Laisse une Epouse aimable aux pleurs abandonnée.

** Laure se retira du monde et exhorta son Amant à faire de même , il se fit Ecclesiastique : In vitâ Petrarchæ autore Savellio.*

I Vol.

Accu-

Accuser en secret sa triste destinée ;

Vous me jurez , Petrarque, une constante foi ;

Mais l'homme est si léger, si vous changiez pour
moi . .

Ah ! je m'en fais d'avance une image cruelle ,

Où, je craindrois toujours de vous voir infidelle ,

Et je cherche un Amant qui ne change jamais ;

D'ailleurs le temps jaloux effacera mes traits ;

Vous ne trouverez plus en moi les mêmes char-
mes ,

Vous faites mon bonheur , vous causeriez mes
larmes ;

Mais pourquoi m'arrêter à ces motifs humains ?

Elevons-nous par eux à de plus hauts desseins ;

Qu'un feu plus pur succède à de terrestres flam-
mes ;

De l'Empire des sens affranchissons nos âmes ;

Dieu m'appelle , sa voix excite mes remords ,

Je fais pour les calmer d'inutiles efforts ;

Dès mes plus tendres ans je lui fus consacrée ,

Trop long-tems loin de lui je me suis égarée ;

Il a versé sur nous ses plus rares présens ,

Vous devez à sa gloire employer vos talens ,

Et c'est moi contre lui qui vous prête des armes ;

De ma foible beauté vous célébrez les charmes ,

J'ai troublé le repos de votre heureux séjour ,

Mes yeux vous ont appris à connoître l'amour ;

Cet amour vous arrache à votre solitude ,

Vous ne pensez qu'à moi ; la sagesse et l'étude

I. Vol.

N'ont

N'ont pour vous aujourd'hui que de tristes plaisirs ;

Vous seul êtes l'objet de mes tendres desirs ;

La vertu , dites-vous , regle notre tendresse ,

La plus pure amitié tous deux nous interesse ;

Ne nous engageons pas dans un combat douloureux ;

Des amis tels que nous sont toujours dangereux ;

Cette ardeur délicate est une idolâtrie

Sous des traits vertueux dans notre ame nourrie ;

Elle sait la séduire en cachant le poison ,

Dont la douceur perfide enivre la raison.

Le Dieu que nous servons ne veut point de partage ;

Ne dites point qu'en moi vous aimez son Image ;

Il dit au fond des cœurs ; cessons de nous tromper ;

A ces regards perçans rien ne peut échapper ;

Gardons-nous d'alleguer d'invincibles obstacles ;

Son bras n'interrompt point le cours de ses miracles.

Sur un penchant fatal l'homme s'exerce envain ,

Aussi tendres que nous , Madeleine , Augustin ,

Cherchant le vrai bonheur et lassés dans leur course ,

N'en ont trouvé qu'en Dieu l'inépuisable source ,

Comme eux nous le cherchons , il nous fuit ;
mais hélas !

Peut-on le rencontrer où Dieu ne regne pas ?

I. Vol.

Et

1768 MERCURE DE FRANCE

Et regne-t'il , Petrarque , où triomphent les crimes ?

D'un monde séducteur déplorables victimes
Nous avons trop suivi ses pompes et ses jeux ,
Il amusa nos sens ; a-t'il rempli nos vœux ?
Aspirons l'un et l'autre à des biens plus solides ;
Que la raison , la foi , la grace soient nos guides ;

C'est Dieu seul qui sur vous l'emporte dans mon cœur ;

Vous pouvez avouer un si noble vainqueur ;
Mais ce n'est point assez, il faut nous interdire
La douceur de nous voir , celle de nous écrire ;
Au danger qui nous plaît imprudemment s'offrir ,

Est-ce combattre ? non , c'est chercher à périr.

Par M. Poncey de Neuville.

LETTRE du R. P. Tournemine à M. de la Roque.

Vous m'avez , Monsieur , donné un Adversaire redoutable ; mais j'ai depuis long-tems l'honneur d'être ami du R. P. Dom Calmet , et nous ne combattons que de civilité.

Mon sçavant Adversaire m'accorde que
I. Vol. ces

ces deux mots à *ligno* étoient dans la Version Italique , aussi ancienne que l'Eglise ; que plusieurs Peres Latins en différentes Contrées les ont lûs dans leurs Exemplaires ; que l'Eglise Latine les a retenus dans ses Offices , même après avoir admis généralement la Vulgate , où ils ne sont pas : peut-on supposer que le Traducteur qui a donné aux premiers Chrétiens la premiere Version Latine , qu'on appelle *Italique* , ne les lisoit pas dans les Exemplaires Grecs qu'il traduisoit ? Peut-on supposer que dans cette multitude de Papes , d'Evêques , qui ont recû et proposé cette Version à leurs Peuples pendant plusieurs siècles , aucun n'ait consulté les Exemplaires Grecs , ou qu'on les ait examinés sans s'appercevoir de l'infidélité du Traducteur ? Le Critique le plus outré n'accorderoit pas à cette conjecture le moindre degré de vraisemblance. Voilà donc plusieurs Exemplaires Grecs très - anciens répandus en divers Pays , où ces deux mots se trouvoient , il falloit que leur nombre et que leur antiquité fit une grande impression sur les esprits , pour balancer l'autorité de saint Jérôme. Cassiodore à qui on n'oseroit refuser la qualité d'habile et judicieux Critique , Cassiodore qui avoit pris tant de

1070 MERCURE DE FRANCE
soin pour rassembler les Exemplaires les plus corrects des Saintes Ecritures , s'exprime en termes et clairs et décisifs sur notre question , le R. P. Dom Calmet les a rapportés , je les repete , ils doivent être d'un grand poids : *A ligno alii quidem non habent interpretes. sed nobis sufficit quod septuaginta Interpretum, autoritate firmatum est.* » Ces deux mots *à ligno* ne sont » pas dans d'autres Versions , mais pour » nous l'autorité des Septante nous suffit, « Soupçonnera-t on ? est-il permis de soupçonner que Cassiodore parloit ainsi , sans avoir sous les yeux des Exemplaires Grecs où il lisoit ces deux mots ?

Mon Sçavant Adversaire convient encore que S. Justin assure qu'ils étoient dans les Exemplaires Grecs , que les Juifs les avoient ôtés de l'Hebreu. Il convient que Triphon , Juif habile , qui dispute avec Saint Justin , reconnoît que ces mots sont dans les Exemplaires Grecs , et se retranche à justifier les Juifs de la prévarication dont Saint Justin les accuse. Il est vrai que le Docte Abbé de Senone ne marque pas une grande estime pour Saint Justin ; en ce point nous pensons fort différemment. Saint Justin me paroît un des plus Sçavans hommes de son siecle , également versé dans les Disciplines Sa-

I. Vol.

crées

crées et profanes. Nos Critiques pointilleux lui font quelques reproches ; mais si quelques-uns sont fondés , d'autres ne sont que de mauvaises chicanes , et si l'on réunissoit les voix des connoisseurs, je doute que le Saint Docteur perdit sa cause. Indépendamment de la science de Saint Justin et de Triphon , à qui persuadera t-on que de leur tems les deux mots en question n'étoient pas dans les Exemplaires Grecs ? Si on ne les lisoit pas dans plusieurs Manuscrits , l'objection de Saint Justin étoit pitoyable , et Triphon en auroit fait sentir la foiblesse. Quoi ! eut-il dit , vous reprochez aux Juifs d'avoir rétranché de l'Hebreu deux mots qui ne sont pas dans le Grec dont vous vous servez. Voilà donc en Orient et en Occident des Manuscrits Grecs dans lesquels on lisoit les deux mots.

Je conviens à mon tour que la citation de Saint Ephrem peut être contestée. Dans la Traduction Latine du *Sermon de la Croix* on lit *à ligno* , ces deux mots ne sont point dans le Grec imprimé en Angleterre , je l'avoüe. J'ai cependant de la peine à croire que le Traducteur Latin les eût mis dans sa Version, s'ils n'étoient pas dans le Manuscrit Grec ; quel intérêt l'auroit obligé à cette falsification,

dans un tems où la Vulgate en laquelle ces deux mots ne sont point , étoit reçûe par toute l'Eglise ? On m'objecte encore que M. Assemanni * n'a point vû en Orient de Manuscrit de cette Homelie ; cela démontre-t-il qu'il n'y en a point ? Je sçais que les Versions Syriaques imprimées ne sont ni fort anciennes , ni fort autorisées : j'ai n'ai parlé que de la Version Syriaque dont se servoit S. Ephrem, et avec laquelle avoit été formée l'Eglise de Syrie ; il est aussi probable qu'on y lisoit *à ligno* , qu'il est improbable que le Traducteur Latin les ait inserés dans sa Version sans les avoir lûs dans le Grec , et que le Traducteur Grec ne les ait pas lûs dans le Syriaque.

Venons à la conjecture ingenieuse de Salmeron et d'Agellius. La réputation de ces Sçavans et judicieux Critiques lui donne une grande force , mais je n'en ai pas besoin : mon sentiment ne porte point sur des conjectures , il n'est fondé que sur un fait. Ces deux mots *à ligno* se lisoient dans les Manuscrits des Septante ; sur lesquels a été faite la premiere Version Latine , aussi ancienne que l'Eglise

* Sçavant Maronite , aujourd'hui Garde de la
Bibliotheque du Vatican.

I. Vol.

dans

dans les Manuscrits de S. Justin et de Triphon, dans les Manuscrits de Cassiodore.

Le sentiment de mon Illustre Adversaire n'est appuyé que sur des conjectures. Première conjecture. Ces mots ont passé du Latin dans le Grec, je demande par quelle machine s'est fait ce transport ? semble-t-il possible ? en citera-t-on un seul exemple ?

Seconde conjecture. C'est la pieuse fraude de quelque Chrétien. Le respect que les Chrétiens avoient pour l'Ecriture me défend de le penser. Quoi ! n'auroit-on pas réclamé en Orient et en Occident contre cette falsification ?

Je dirai à l'occasion de ces pieuses fraudes, qu'on a grand tort de les imputer aux premiers Chrétiens. Les plus habiles Critiques attribuent aux Juifs Alexandrins et aux Herétiques ces Ecrits supposés. On n'a aucune preuve qu'un seul Catholique, pendant cinq siècles, se soit rendu coupable de ces suppositions. Cette manœuvre indigne de la sincérité Chrétienne ne convient qu'aux Herétiques, et ils en ont été convaincus dans tous les siècles. Qu'on ne me dise pas qu'un Prêtre Disciple de Saint Paul, étoit Auteur des faux Actes de Sainte Tecla ; je n'ai garde de mettre au rang des Catholiques

1074 MERCURE DE FRANCE
un Ecrivain dont l'Ouvrage est rempli
d'erreurs grossieres, qui faisoit baptiser un
Lion. Au reste, Monsieur, je suis fort
éloigné d'accorder que la supposition du
fameux Passage de Joseph soit reconnue
et avouée; au contraire je suis prêt de
montrer que la raison et l'autorité prou-
vent également qu'il est legitime.

Concluons : Ces mots *à ligno* ont été
certainement dans la Version des Septan-
te. Imitons donc la sage circonspection
de l'Eglise, qui même après avoir reçu
la Vulgate, les retient dans ses Offices.
La raison solide qui a déterminé l'Eglise,
c'est que pendant les premiers et les plus
beaux siècles de la même Eglise, ils ont
fait une petite partie de l'Ecriture Sainte
qui étoit en usage. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris le 6. Mai 1734.



E P I T R E

*A M.... sur le danger de produire
ses Ouvrages.*

Donneurs d'avis sont toujours indiscrets,
Et sur ce ton l'on prône sans succès ;
Mais ne m'en chaut, et sans craindre votre ire,
I. Vol. Vous

Vous dirai net que faites mal , beau Sire ,
De vous livrer à l'attrait séducteur ,
Que vous présente un dangereux honneur.
Du bel esprit la brillante carrière ,
Vous ébloüit ; un jeune téméraire ,
De gloire avide , affronteur de dangers ,
Jà d'Hélicon moissonnez les Lauriers ;
Puis tout d'un trait , près d'Ovide et d'Horace ;
Modestement assignez votre place .
Moi , direz-vous , quoi ! d'un projet si vain . . .
Je vous entends , ne disputons en vain.
Eh bien ! je veux , que content de la gloire ,
Qui suit l'aveu des Filles de mémoire ,
N'ayez pour but que de vous faire un nom ;
Et de loger sur le penchant du Mont.
C'est sur ce plan que consentez d'écrire ;
Mais vous voulez que toujours on admire ;
Ou qu'on se taise ? ami , ne croyez point
Que le Public vous accorde ce point.
Oüi , le Public , ce Juge si severe ,
Qui rit par fois du siflet du Parterre ,
A sa balance ajustant vos Ecrits ,
Verra vos soins peut-être avec mépris.
Si ne craignez un revers si funeste ,
Craignez du moins la dangereuse peste
Des Calotins , qui par monts et par vaux ,
S'en vont semant leurs quolibets brutaux
Sur tout Auteur qui n'a l'art de leur plaire ;

1076 MERCURE DE FRANCE

Troupe félonne, engeance de Vipere,
Sont le poison plus caustique et plus noir ;
Alambiqué dans leur obscur manoir,
A la Vertu, non moins qu'à la Science,
A tant de fois fait sentir sa puissance.
Heureux encor si n'aviez pour Censeurs
Que cet amas d'intraitables Rimeurs !
Mais par méchef si d'humeur satyrique,
Quelque Sçavant, à vous tancer s'applique,
(Car il en est qui traitent en Rival,
Quiconque a l'heur d'écrire un peu moins mal
Que le commun,) lors verrez, pauvre haire,
Tantôt traité d'indigne plagiaire,
De mince Auteur d'antithèse cousu ;
Tantôt taxé de style morfondu,
Vuide de sens, abondant en paroles,
Farci sans goût de flasques hyperboles ;
Bref, piece à piece épluché, contredit, ;
Ce que l'on gagne à produire un Ecriv.
Vous aurez beau crier à l'injustice,
Moins écouté qu'en Chapitre un Novice ;
Serez réduit à ronger votre frein ;
Lors des Grimauds le fanatique Essain,
Tombant sur vous avec brusque incartade ;
Vous portera mainte et mainte estocade.
Quel Ecrivain ! diront-ils à l'instant ;
Concevez-vous rien de plus rebutant ?
Informe amas de preuves surannées,

I. Vol.

Tant

Tant bien que mal au sujet amenées ;
Exorde sec , dessein embarrassé :
Le pauvre Auteur , pour fuir le ton glacé ;
Sans cesse court après la métaphore ,
Prêt à changer Méduse en Terpsicore ;
Puis , remarquez de ces transitions ,
Le peu d'adresse , et des réflexions ,
Le vuide affreux. Voila pour votre Prose.
Venons aux Vers , verrez bien autre chose :
Oh ! pour le coup eussiez-vous d'Apollon ,
Surpris la Lyre et saisi le vrai ton ,
Tout d'une voix la Troupe pédantesque ,
Vous renverroit par un Arrêt burlesque ;
Pour n'avoir pris la route de Brebœuf ,
A vous loïer aux Chantres du Pont-Neuf.
Eh ? d'où nous vient cet énervé Poète ?
Onc sur le Pinde on n'a vû tel Athlete ,
De ces Gloseurs c'est le commun Rollet ;
Mais ne sçavez peut-être le sujet ,
Qui de fureur contre vous les anime ?
De traits malins s'accomode la Rime.
Ecoutez-les dans le pressant danger ,
C'est fait de nous , si lents à nous venger ,
Nous attendons que sa verve insolente ,
A nous pincer en secret se tourmente ,
Ou si gardant un silence niais ,
De son Essai couronnons le succès.
Qu'ainsi ne soit , avares de louange ,

*I. Vol**B v* Quand

Quand un Auteur, jusqu'aux rives du Gange,
 Auroit porté la gloire de son nom,
 Ne craignons point de flétrir son renom.
 Sur tout aux Vers faisons mortelle guerre ;
 Car d'un Rimeur dangereuse est la serre :
 Si que par fois le croyez déconfit,
 Honni, berné, tandis qu'en son réduit,
 Il vous assène en riant dans son ame,
 Couplet mordant ou traîtresse Epigramme ;
 Puis les Rieurs désertant vos Drapeaux,
 Vous font payer les frais de vos bons mots.
 Allons, amis, sauvons notre Guirlande ;
 A ce Rimeur donnons la sarabande,
 Tant que lassé d'essuyer nos rebuts,
 Force lui soit de ne rimailler plus.
 Pour ce ne faut que matière à critique,
 Si peu que rien, un Vers qui soit étique
 Nous suffira. Bon un, deux, quatre, six,
 C'en est assez, le reste est encor pis.
 Nulle cadence, ici vrai pléonasme ;
 Froide épithète, aucun entousiasme ;
 Par tout on trouve un sens entortillé ;
 Et pas un Vers qui ne soit chevillé.
 Mais, direz vous, craindrai je le murmure
 Des Idiots ? Eh, que peut leur censure ?
 Vit-on jamais un Ouvrage applaudi
 Des gens de goût demeurer dans l'oubli
 Par les clameurs de ces esprits obliques ?

I. Vol.

Mais

Bien plus craindrois leurs éloges rustiques
S'ils en donnoient. Qu'ils jasant , j'y consens.
Pour le Public , qui , toujours des Sçavans
Prend le ton , soit , vous avourai sans peine ,
Que sa rigueur engourdirait ma veine ,
Si ne sçavois , qu'ami de l'équité ,
Jamais du bon il ne fut irrité.
Heureux , qui peut meriter le suffrage
D'un Tribunal si respecté , si sage !

C'est-là le point. Noble est votre projet :

Mais , entre nous , êtes-vous un sujet
Propre à remplir son immense étendue ?
Tenez , lisez , la liste est répandue .

Tout bel esprit , sera Grammairien ,
Bon Orateur , Poète , Historien.

Item , sçaura les calculs de l'Algèbre
pour compasser une Oraison Funèbre.

Item , dira de chaque région
Les qualités , mœurs et Religion.

Item , il doit user du télescope ,
Pour au besoin tirer une horoscope.

Item , sera nouveau Physicien ,
Sans ignorer nul système ancien ,

Item , sera sçavant Chronologiste ,
Bon Géographe , Antiquaire , Chimiste.

Item , des loix percera le cahos
Pour policer les Auteurs Ostrogots.

Item , sçaura Fable , Mythologie ,

I. Vol.

B vj Pour

Pour dévoiler d'Homere la Magie.

Item , sçaura le Grec et le Latin ,

L'Hebreu bien plus que n'en sçût Calepin.

Enfin sçaura de tout Art et Science

Le vrai , le fin , telle est notre ordonnance.

La tâche est bonne , Ami, qu'en pensez-vous ?

Et si pourtant sans entrer en couroux ,

Dût cet avis vous glacer vous abattre ,

Tenez pour sûr , qu'on n'en veut rien rabattre.

A rire d'eux , comme vous , je suis prêt ,

Et cependant concluez de l'arrêt ,

Que telles gens , toujours sur le qui vive ,

Pour vos Ecrits n'auront , quoiqu'il arrive ,

Que du dégoût. Soyez loyal et franc ,

Juste , pieux , genereux , complaisant ;

De douces mœurs , ami tendre et sincere ;

Officieux , d'aimable caractere ;

Diront , soit fait , sans trop vous chicanner.

Mais , pour l'esprit , il y faut renoncer.

Et la raison ? La voici très-solide.

Hors leur cerveau , le bon sens ne reside.

Aussi voyons , sans cesse , à leur tripot ,

Que tout Auteur est inepte et fallot.

Et ne prenez ceci pour badinage.

Qui dit jaloux , dit pis qu'Antropophage.

Or il n'est rien qui fasse des jaloux ,

Plus furieux , plus forcenés , plus foux ,

Que de briguer la faveur de Minerve.

J. Pol.

Or sus, Ami, réprimez votre verve,
 Ou bien comptez, si pouvez, les brocards
 Qui vont pleuvoir sur vous de toutes parts.
 Je ne dis rien de tant d'autres Illustres,
 Si reverés depuis plus de dix lustres,
 Que, maintenant, on proscriit sans pudeur
 L'allusion vous feroit trop d'honneur.
 Qu'esperez-vous, d'un goût si difficile,
 Qui, pour un rien, dégraderoit Virgile ?
 Non, qu'après tout le nouveau goût si fin ;
 A nos neveux ne paroisse mutin ;
 Mais toujours. Quoi ? faut-il donc vous le dire ?
 Pour n'être lû, n'est la peine d'écrire.



*L E T T R E de M. * * * * à M.
 l'Abbé * * * Chanoine de l'Eglise de.....
 au sujet d'une Legende déclarée fausse et
 digne de suppression par plusieurs Doc-
 teurs de Sorbonne.*

Vous êtes très-occupé, Monsieur ;
 à revoir le Breviaire de l'Eglise
 de * * * et vous voulez le purger de
 quantité de Fables qui se sont glissées
 dans les Legendes. C'est aussi par où l'on
 doit commencer lorsqu'on procède à la
 reformation de ces sortes d'Ouvrages La
 I. Vol. close

108: MERCURE DE FRANCE
chose a été recommandée dans tant de
Conciles , que j'ai été surpris qu'on eût
attendu si long-tems. Je ne sçai, au reste, si
vous y aurez beaucoup de satisfaction.
Outre que cette étude est assez seche ,
elle est sujette quelquefois à certaines
traverses ; la lumiere ne peut souvent se
faire place dans les tenebres sans quelque
coup d'éclat : il y a des assauts à essuyer
et quelquefois même des injures. Je veux
vous divertir à cette occasion d'une His-
toire arrivée il y a quinze ans dans une
Ville que vous connoissez particuliere-
ment. La première atteinte qu'un des
Membres qui composent le Chapitre , osa
donner à un Breviaire qui y servoit de-
puis 48. ans , fut d'attaquer la Legende
d'une Sainte Helene. Ayant proposé en
vain la supposition de cette Legende , il
demanda l'avis à d'habiles Docteurs de
Sorbonne , et leur envoya la Legende
avec l'énoncé des choses dites publique-
ment en consequence de la proposition.
Je vous fais part de la feuille trouvée en
Original dans les papiers d'un Curieux,
qui contient la Legende et la resolution
du cas. Ce cas vous frappera par sa singu-
larité ; mais quand l'obstination est sin-
guliere , il semble qu'il faut aussi em-
ployer des remedes singuliers.

I. Vol.

Copie

Copie d'une feüille signée par cinq Doc-
teurs de Sorbonne l'an 1718.

*Sancta Helena Virginis, illustri in gratia
genere, nata quanta sanctionis vite integritas
futura esset, apparuit. Episcopus enim ma-
trem invisens, nescio quid cygneum vicinâ
jam morto cecinisse fertur, et ventrem ejus
aceruum tritici liliis vallatum appellasse; et
prolata ad latus manu lilii florem videns,
dixisse, sicut lilium inter spinas, sic ami-
ca mea inter filias. In ipso vero partu cum
mater ad conjugem ire juberetur, ex utero vox
filiae matrem ire prohibentis audita est.
Emissa partu Episcopus multa secundis om-
nibus prestans, Helenam, id est lampadem,
merito dictam significavit. Cum populus plu-
viam jam sex mensibus optaret, infantulam
in cunis sub dio jacere præcipiens totâ nocte
cum populo Dominum precatus, sic pluviam
obtinuit, ut intactas cunas miratus sit. Plebs
tanto miraculo commota, in ipso cunarum
loco præeunte Episcopo. Ecclesiam certanti-
bus omnium stultis brevi construxit, et cu-
jus honori dedicaretur ambigentibus, He-
lenâ gracili voce ex u'nis matris Maria Vir-
gini dedicandam esse respondit. Ipso die
Pentecostes jam septennem lustratibus undis
ablunte Episcopo, columba toto spectante
populo*

I. Vol.

1084 MERCURE DE FRANCE
populo qui confluxerat , annulum aureum
Helena digito inseruit.

*Multis aliis miraculis Dominus Helenam
sibi despondisse testatus est. Ipso Palma-
rum die , cum de more ramum gestans pro-
cessisset , ramus ex floribus mala punica
produxisse stupentibus turbis visus est , et
grana puniceo colore rubentia populus uni-
versus cum stupore vidit , deglutiit : qui-
bus surdi , muhi , claudi et alii compluribus
morbis debilitati recuperatâ sanitate gratias
Christo reddiderunt. Præter patrem gravis-
simo dentium dolore cruciatum , plures alios
eadem rabie furentes imposito capitis velo sa-
navit. Quarto Nonas Maii quibus ad cœ-
lestem sponsum commigravit , tantus liliorum
atque rosarum imber de cœlo in urbem in
qua obierat cecidit , ut Athenas etiam licet
dissitas odore suavissimo compleret. Tantæ
Virginis corpus adhuc incorruptum ex Gra-
cis circa annum 1209. advectum Ecclesia
Trescensis conservat ; ad cuius cultum sin-
gulari pietate motus ex tota Diœcesi aliisque
locis populi concursus singulis annis fieri
solet.*

Le Souchantre de l'Eglise où on lit
cette Legende , voyant que l'Evêque du
lieu l'a supprimée par tout le Diocèse ,
l'Evêque de l'Eglise où est le Corps ap-
pellé de Sainte Helene , l'a fait aussi re-

I. Vol.

tran-

trancher du Breviaire de cette Eglise, et que les Vicaires Generaux de la Metropole, dont l'une et l'autre Eglise sont suffragantes, trouvent fort mauvais que l'on continue à la lire dans la Cathedrale, lui donnant même des qualifications qui font de la peine à entendre, a proposé aux Chapitres Generaux d'imiter l'exemple de M. l'Evêque et de la retrancher de la lecture publique. Mais quoiqu'il fût sûr que la plûpart des Chanoines la trouvoient insupportable, voire même impudente, il n'a pas réussi, parce qu'on n'a pas voulu recevoir sa proposition; et ce qui a empêché de faire opiner du fond, est qu'un Docteur de Sorbonne et quelques Docteurs de ont dit, que si on ôtoit cette Legende, ce ne seroit jamais fait, et que tous les jours on trouveroit de pareils défauts dans le Breviaire. Le Docteur de Sorbonne a même ouvert la voye d'une excellente défaite. Car quoique le Souchantre n'eût allegué dans sa proposition que l'autorité des personnes qui rejettent cette Legende, et les periodes du commencement qui blessent les oreilles chastes, ce Docteur s'étendit fort au long pour prouver que l'argument negatif est de peu de poids, et que c'est celui dont se servent les Calvinistes pour prouver que

le culte des Images n'avoit pas lieu dans les premiers siècles. Il ajouta même , et en cela il fut appuyé par un Docteur de.... que si l'on retranchoit cette Legende , il faudroit retrancher par la même raison le Cantique des Cantiques et tous les endroits de l'Ecriture , où il est parlé de generation. Un autre ajouta ces paroles , commé de la Genese : *Et non cognovit eam* , et dit qu'il ne les faudroit plus lire à l'Eglise si on ôtoit celles de la Legende. On a donc continué de la dire encore cette année ; mais le Prêtre qui la lisoit le fit si rapidement , qu'à peine put-on l'entendre , ne voulant pas rendre intelligibles des paroles si indignes de l'Eglise.

Ce qu'il y a de fort étrange dans le procédé du Docteur qui mene une bonne partie de cette Compagnie , c'est que justement c'est lui même qui deux ans auparavant a empêché par la force de l'argument negatif , qu'on n'admit pour Reliques un corps venu de Catacombes de Rome , à cause que la Legende qui se trouva dans le coffre envoyé de Rome paroisoit fabuleuse , n'étant aucunement appuyée , ni par les Historiens , ni par les Martyrologes. Cette Sainte Helene est dans le même cas : Elle vient des Cimetieres de la Grece , mais elle est incon-

I. Vol.

nuë

nuë dans tous les Menées et les Meneloges. La difference qu'il y a , est que son culte est reçu depuis cinq cens ans , et qu'elle a eu le malheur d'avoir des Historiens peu chastes et peu modestes , au lieu que la Sainte Alexandra , apportée depuis peu de Rome , n'a point encore eu de culte , quoique la Legende qu'on lui a fabriquée n'ait rien de scandaleux.

Resolution du Cas.

Le Conseil soussigné , qui a vû l'exposé ci-dessus , est d'avis que la Legende ci dessus rapportée n'étant nullement autorisée , et paroissant fabriquée à plaisir par un Legendaire , doit être retranchée de l'Office de l'Eglise en question ; que l'Evêque a très-bien fait de la supprimer, que le Souchantre fait son devoir en empêchant qu'elle ne soit lûe dans l'Eglise , et que ceux qui persistent à la soutenir sont des rebelles ou des ignorans. Délibéré à Paris ce 13. Juillet 1718. *Signé* , Du Pin , Docteur de Sorbonne.

La décision du mois de Septembre suivant est dans les mêmes termes , sinon que quelqu'un des quatre Docteurs qui se joignirent à M. Du Pin , raya le dernier membre de la délibération. De sorte qu'elle est conçûe en ces peu de mots.

I. Vol. Le

Le Conseil soussigné qui a vû l'exposé ci dessus , est d'avis que la Légende ci-dessus rapportée n'étant nullement autorisée , et paroissant fabriquée à plaisir par quelque Legendaire , doit être retranchée de l'Office en question ; que l'Evêque a très-bien fait de la supprimer ; que le Souchantre fait son devoir en empêchant qu'elle ne soit lûe dans l'Eglise.....
 Délibéré à Paris le 9. Septembre 1718.
 Signé , Hideux , *Sindic* , Lambert , Qui-
 not , L. Ellies du Pin , Auvray.

Vous avez vû , M. bien des questions historiques traitées dans le cas de M. de Sainte-Beuve ; mais je suis persuadé que vous n'en avez jamais vû une semblable. Celle-ci est originale en son genre. Je vous divertirois bien davantage, si je vous rapportois les scènes qui se passèrent lorsqu'on commença à impugner les paroles d'une Messe de Notre-Dame des Neiges, qui est uniquement dans un Graduel écrit à la main , et qui n'a jamais eu place dans le Missel. L'Introïte commençoit ainsi : *Placuit divina providentia* : et le Pseaume de cet Introïte étoit : *Contra naturam temporis aër nimia frigoris congelatione constringitur : et tanta nubium constipatione dempsatur*. Jugez de la piece par l'échantillon. Il étoit besoin le jour que cela se chantoit,
I. Vol. que

que les Choristes s'armassent du serieux le plus glaçant , pour ne pas blesser la modestie en prononçant de si beaux textes. On m'a appris depuis que la confection d'un nouveau Breviaire a fait retrancher tout cela , et qu'il n'y a plus de fables dans l'Office de cette Eglise. Mais que ceux qui ont travaillé à expulser toutes les simplicités et tous les mensonges , n'ont pas été les maîtres de conserver des anciens rites tout ce qu'il étoit à propos de conserver. Je souhaite qu'on puisse dire bien-tôt de celle pour laquelle vous travaillez , que non-seulement vous y avez retabli la verité et la sincerité dans les Legendes , mais aussi la pureté et l'antiquité dans les rites. Je suis , &c.



A Madlle de Malerais de la Vigne , par M. de Claville , Trésorier de France à Rouen ; en lui envoyant son Traité du vrai Merite , qu'il vient de donner au Public , qui s'imprime chez Sangrin , à Paris.

LA fine fleur des beaux esprits ;
 Dont les talens divins font honneur au Parnasse ;
 De qui les sublimes Ecrits ,
 Vol. Plc

1090 MERCURE DE FRANCE

Pleins de force , de feu , de justesse et de grace ,
Ont enlevé la Cour , la Province et Paris ;
Enfin cette Sapho qui fait revivre Horace ,
Trouvera-t'elle un jour , c'est trop dire , un mo-
ment ,

A vouloir s'amuser de mon amusement ?

Je lui dois , et je m'acquitte ;

Non un respect hypocrite

Pour m'en faire préconiser ;

Prétens-je m'immortaliser ?

Le sot orgueil n'est pas ma vertu favorite ;

Et sur ce qui me manque on doit bien m'excuser.

Loin du Croisic peut-on puiser

A la source du vrai mérite ?

Vîte donc , parlez mon Traité .

Sans espoir, sans timidité ,

Montrez-vous à Malcrais d'un air modeste et sage ;

Vous recevrez pour prix d'un tendre hommage ,

Du moins des marques de bonté ;

Mais ne volez pas son suffrage ,

On me soupçonneroit de trop de vanité.

*R E P O N S E de Mlle de Malcrais
de la Vigne.*

DAns l'utile Traité dont tu m'as fait un don ,
Claville j'ai trouvé des leçons bien sensées.

Un sel puisé dans Cicéron

I. Vol.

En

En assaisonne les pensées,
Par elles au niveau de l'exacte raison ,
Je vois finement redressées
Les mœurs du genre humain, diversement tortu,
So crate n'eût pas mieux instruit à la vertu
Le jeune , le brillant , l'aimable Alcibiade,
Que tu fais ton cher nourrisson.
Ta puissante doctrine éclaire et persuade,
Si son cœur fut docile à prendre ta façon ,
Il a du vrai mérite atteint le plus haut grade,
Pour moi je n'ai point mérité
Les éloges flatteurs dont m'honore ta muse,
Ton Ouvrage me desabuse ,
Et m'ôte toute vanité.
Comme on sort d'un sermon dont la morale est
précise ,
Pathétique , éloquent , entraînant sous sa loi
La revolte des sens trompés par la nature ,
Ainsi de ton Ouvrage en quittant la lecture !
Je suis très-contente de toi ,
Mais très-mécontente de moi,





L'INSTALLATION du Comte d'Albon , Prince d'Yvetot , dans la Charge de Lieutenant de Roi de la Province de Foretz.

LA Maison d'Albon est connue pour l'une des plus anciennes du Royaume; et ceux qui connoissent particulièrement M. le Comte d'Albon avouë que ses qualités personnelles sont encore au-dessus de sa naissance. Le Roi vient de lui accorder des Provisions pour la Lieutenante de Roi de la Province de Foretz, vacante par le décès du Comte de Verdun.

La Ville de Roanne , Capitale de la petite Province de Roannois , qui fait partie du Foretz , se felicite d'avoir vû naître le Comte d'Albon , qui s'y rendit au commencement de l'hyver dernier , et voyant la Noblesse et les Corps disposés à lui rendre les honneurs dûs à la Dignité pour laquelle il venoit de prêter serment entre les mains de Sa Majesté , sa modestie lui fit differer de les recevoir jusqu'après son installation ; cependant il donna aux Dames pendant le Carnaval plusieurs Fêtes galantes, dont la dernière

I. Vol. niere

rière fut distinguée par l'abondance et la somptuosité. Cent dix-huit personnes invitées à un grand repas , furent servies avec autant d'ordre et de propreté, que de délicatesse et de goût.

Les R. P. Jesuites , pour contribuer à la joye publique , firent représenter par leurs Ecoliers la Tragedie du *Sacrifice d'Abraham* , de la composition du P. Bru-moy. Les Acteurs surpasserent les talens ordinaires des Enfans de leur âge, par l'intelligence et la précision de leur déclama-tion , et cette Représentation procura à M. le Comte d'Albon les premiers com-plimens publics. Ces mêmes Peres prépa-rent actuellement un jeune Ecolier à sou-tenir une These publique de Litterature qui lui sera dédiée, et qui terminera tout ce qui se sera passé à cette occasion.

Dès les premiers jours d'Avril le Com-te d'Albon ayant fait sçavoir à la Ville de Monbrison le jour qu'il y arriveroit pour l'enregistremnt de ses Provisions , et pour prendre possession de sa nouvelle Dignité, il partit de Roanne, accompagné de la plus grande partie de la Noblesse de la Ville et du voisinage, de la Maréchaus-sée , de ses Gardes , et d'un grand nom-bre d'Officiers et de Domestiques de sa Maison ; la Bourgeoise des petites Villes

1294 **MERCURE DE FRANCE**
qui sont sur la route vint à cheval au-
devant de lui , le complimenta et l'ac-
compagna de Ville en Ville.

Il alla coucher de Roanne à Leigneux ;
Maison et Chapitre de Chanoinesses de
la premiere distinction ; il fut reçu avec
les marques du plus vif empressement ,
complimenté par le Chapitre et par la No-
blesse du voisinage qui s'y étoient rendus
en grand concours. Il en partit le lende-
main avec le même cortège, et la Nobles-
se qui l'avoit accompagné de Roanne ,
se trouva encore augmentée par celle
qui s'étoit renduë à Leigneux. Le Lieu-
tenant du Prévôt de la Maréchaussée de
Monbrison, à la tête de ses Brigades, vint
jusques près de Leigneux, le complimen-
ta , et l'accompagna jusqu'à Monbrison.

Sur les limites de la banlieuë de cette
Ville , le Lieutenant General du Baillia-
ge avec la Noblesse de la Ville et des en-
virois , plusieurs Officiers de ce Siege ,
de l'Election , et des autres Corps vinrent
à cheval au-devant de lui.

A son entrée dans la Ville , on fit une
décharge de Fauconneaux et de Boêtes ,
dans le tems que les Echevins firent leur
compliment. La Milice Bourgeoise sous
les Armes, Tambours battans , Enseignes
déployées , formant une double haye de-

L. Vol.

puis

puis les Portes de la Ville jusqu'à l'Hôtel qui lui avoit été préparé. Il s'y rendit aux acclamations du Peuple et au bruit de la mousqueterie , entouré de huit Drapeaux de la Bourgeoisie, les Dames magnifiquement parées étant aux fenêtres. Il trouva à son Hôtel une infinité de personnes de distinction , que l'âge ou les infirmités empêchoient de donner des marques plus vives de leur zele. Le soir on alluma des feux dans les ruës et dans les Places publiques, et presque toutes les maisons eurent des illuminations ; on y vit sur tout quantité de lanternes ingénieusement faites et peintes aux Armes de la Maison d'Albon.

Le lendemain la Milice Bourgeoise se mit en double haye depuis l'Hôtel du Comte d'Albon jusqu'au Palais. Les Echevins , en habit de ceremonie , avec les Officiets de la Ville , le vinrent prendre ; il étoit précédé dans sa marche par une Compagnie Franche de 30. hommes d'élite , en habits uniformes , d'un grand nombre de Gentilshommes , d'Officiers Militaires, et d'une infinité de personnes disringuées ; ses Gardes marchaient immédiatement devant lui , et les Echevins à ses côtés. La marche étoit fermée par un nombre égal de trente hommes de la

1096 MERCURE DE FRANCE
même Compagnie Franche ; il fut ainsi
conduit au bruit des Fauconneaux , des
Boêtes , de la Mousqueterie et des Tam-
bours. A la Porte du Palais il reçut un com-
pliment du Doyen du Bailliage , qui l'ac-
compagna jusqu'au fauteuil qui lui étoit
préparé au milieu du Parquet , et dans
lequel il se plaça , ayant à ses côtés les
Echevins et les Officiers de Ville sur des
chaises ordinaires. La salle d'Audiance
étoit extrêmement ornée , les Dames ri-
chement parées , et beaucoup de person-
nes s'y étoient renduës pour assister à la
ceremonie.

L'Huissier Audiancier ayant donné le
signal , le Sieur de Pomerolle , celebre
Avocat, prononça un très-beau Discours
sur le sujet de la Séance ; il s'étendit sur
l'ancienne origine de la Maison d'Al-
bon , que l'Histoire assure être sortie des
Dauphins de Viennois , sur le nombre des
Illustres personnages qu'elle a donnés à
l'Eglise de Lyon depuis l'onzième siecle.
L'éloge de M. l'Abbé Comte d'Albon ,
qui est le quatrième Archidiacre de cette
Eglise de son nom , ne fut point oublié ;
ses grandes qualités le rapprochent si fort
de M. son Frere , qu'il semble ne lui ceder
que par la seule circonstance d'être son
puîné.

I. Vol.

L'Orateur

L'Orateur rappella la memoire du fameux Antoine d'Albon , Archevêque de Lyon , et Commandant pour le Roi dans le Gouvernement ; il fit mention de tous ceux de cette Maison qui avoient rempli les Dignités de cette Eglise , ainsi que des quatorze Abbés de Savigny , de plusieurs Chevaliers et Commandeurs de Malthe , de deux Gouverneurs du Lyonois , Jean et Jacques d'Albon ; , ce dernier étoit Chevalier des Ordres du Roi et de la Jarretiere, Favori des trois Rois ; et si connu dans l'Histoire sous le nom de Maréchal de Saint André. Il parla de plusieurs autres Illustres Guerriers, et enfin du fameux Gosselin d'Albon , Marquis de Saint Forgeux , duquel M. le Comte d'Albon descend de Pere en Fils , lequel se rendit si recommandable dans les premieres Croizades , et qui rapporta de la Tetre-Sainte le Corps de S. Antoine , dont il fit present à l'Abbaye de cet Ordre. Il parla aussi de la Transaction faite entre Jean d'Albon et Humbert Dauphin de Viennois , qui regle la legitime du premier. Et en retraçant les differentes Alliances de cette Maison , il finit par celle de Camille d'Albon , Marquis de S. Forgeux , avec François-Julie de Crévant , qui a fait entrer dans cette Maison la Prin-

cipauté Souveraine d'Yvetot en Normandie. L'Orateur fut particulièrement applaudi lorsqu'il parla des qualités personnelles de M. le Comte d'Albon, c'est-à-dire , sa générosité , sa magnificence , sa piété, sa charité, qui lui a mérité le titre précieux de Père des Pauvres , sa douceur, son équité , sa politesse , son esprit de paix qui le rend arbitre des différens, &c.

Ce Discours fut suivi de celui de M. Thoyner , Procureur du Roi , qui ne parla pas avec moins d'Eloquence et de dignité sur le même sujet , et plut infiniment par sa netteté et par sa précision.

Ensuite M. Demaux , Lieutenant General, ayant recueilli les voix , prononça l'enregistrement des Lettres et de l'Acte d'Installation.

M. le Comte d'Albon s'étant levé et ayant salué la Compagnie , se remit en marche dans le même ordre. Le Peuple fut regalé de plusieurs tonneaux de vin qui coulerent avec profusion.

Arrivé chez lui il reçût les complimens de tous les Députés des Corps de la Ville de Monbrison , et des autres Corps du département de Forez , auxquels il répondit avec l'esprit et la politesse qui lui sont si naturels , et sur tout avec une bonté de cœur que personne ne se lasse d'admirer.

Pon-

Pendant cinq jours que le Comte d'Albon a passés à Monbrison , il a tenu deux tables de vingt-cinq couverts chacune , servies avec la même magnificence , le même ordre et la même profusion , ce qui ne l'a pas empêché de faire sentir aux malheureux que sa generosité et sa charité étoient inépuisables. Les accommodemens qu'il a faits ont annoncé que la paix et l'union ont été ses premieres vûës dans l'exercice de sa Charge.

Avant son départ les Officiers de Monbrison lui donnerent une Fête magnifique. Son retour à Roanne fut célébré par les mêmes honneurs ; les principales Dames, très-parées , allerent dans leurs carosses au devant de lui à plus d'une lieuë. Une troupe de plus de cinquante Cavaliers formée par les principaux de la Ville, proprement vêtus et très-bien montés sur des chevaux richement harnachés , avoit précédé le carosse des Dames , et étoient allés à plus de trois lieuës au-devant du nouveau Lieutenant de Roi. Un Trompette marchoit à la tête de la Troupe ; celui qui la commandoit le salua de l'épée , et lui fit un compliment militaire , qui fut très-gouté et parfaitement bien reçu.

Le Lieutenant de la Maréchaussée de
I. Vol. C iij Roanne

Roanne fut aussi à la tête de ses Brigades à quatre ou cinq lieues au-devant de lui; mais ce qui parut le plus remarquable fut une Compagnie de douze jeunes Demoiselles des plus distinguées et des plus brillantes, une Dame à leur tête, toutes en habit d'Amazones, escortées par un pareil nombre de jeunes Cavaliers, parfaitement bien montés, qui furent aussi au-devant de lui à près de deux lieues; et après le compliment que lui fit la Dame qui les conduisoit, elles lui firent cortège jusqu'à son Hôtel. Son arrivée à Roanne fut annoncée comme à Monbrison, par le bruit des boëtes, de la Mousqueterie, des Tambours, &c.

La Bourgeoisie sous les Armes forma une double haye depuis l'entrée de la Ville jusques chez lui, où il reçut le compliment des Echevins et des Officiers du Corps de la Ville. Il reçut ensuite les complimens de tous les Corps Ecclesiastiques, Seculiers et Reguliers, des Officiers du Bailliage, de l'Election, et des autres Compagnies.

Les Jesuites y conduisirent un nombre choisi de leurs Ecoliers, qui firent leurs complimens en Prose et en Vers François, en Latin et en Grec. Il retint plus de soixante personnes à souper; il y eut

I. Vol.

trois

trois tables de vingt couverts chacune , servies avec la même magnificence et le même ordre.

Le lendemain une troupe de jeunes Garçons de distinction , de l'âge de sept à huit ans, un des Fils du Lieutenant general du Baillage à leur tête, et portant la parole , lui vint faire un compliment en vers qui lui plut beaucoup. Ce Seigneur eut la bonté de lui faire present et de le ceindre d'une magnifique épée, en répondant à son compliment avec la dernière politesse. Le jeune Enfant sensible au-delà de l'expression à l'honneur qu'il avoit reçu , pressa vivement M. son Pere de lui composer un remerciement qu'il apprit toute la nuit , et qu'il alla reciter le lendemain.

Le surlendemain le Comte d'Albon fit inviter à dîner tous les Corps , au nombre de plus de 60. personnes , ainsi que les Officiers Militaires ; la même délicatesse et la même abondance s'y firent remarquer.

Une partie des jeunes Cavaliers et des Amazones qui allerent au-devant de lui, pour terminer toutes ces fêtes par un spectacle vif et brillant, a fait dresser un Théâtre magnifique dans le jeu de Paulme de la Ville , sur lequel ils ont représenté la

I. Vol.

C. v Tra-

Tragedie d'*Andromaque*, suivie de la petite Piece des *Vendanges de Surenné*, avec tous les ornemens, mêlés de danses. Les Acteurs ont passé l'attente des Spectateurs; et le Marquis de C . . . qui s'est chargé de les exercer, doit s'applaudir de ses soins, encore plus de ses talens pour la déclamation.

On peut dire que dans toutes ces Fêtes rien n'a manqué de la part de la Province, pour prouver à M. le Comte d'Albon combien les cœurs lui sont dévoués; et de la part de ce Seigneur, combien il a été sensible aux empressemens qu'on lui a témoignés.

Voici le compliment du Fils de M. Hué
de la Curée, Lieutenant General au
Bailliage de Roanne.

Signeur, les jeux, les ris, les fêtes, l'allégresse,

Ont été de tout tems amis de la jeunesse;

Permits donc qu'Apollon secondant nos transports,
Pour les mieux exprimer nous prête ses accords.

Ta Noblesse, ton Sang, ton cœur, ton caractere
T'acquirent de tout tems le doux talent de plaire;
Et de tes qualités sincere admirateur,
Chacun t'offre à l'envi l'hommage de son cœur.

Nos braves Citoyens par leur ardeur guerriere,
I. Vol. Sem-

Semblent aux champs de Mars s'ouvrir une carrière ;

Au bruit de leurs Tambours , au son de leurs Clairons ,

On voit à chaque instant grossir leurs Bataillons ,

Et d'une double file honorant ton passage ,

De leur fidélité leur ardeur est le gage ,

Empressés de prouver que sous tes étendarts ,

Leur valeur défendra leurs antiques remparts.

Des Echevins zelés à leur devoir dociles ,

T'offrent les clefs des cœurs avec celles des Villes ,

Et viennent t'assurer de leur attachement ,

Par la solemnité d'un auguste serment ;

De toute part l'écho de la voix populaire ,

Benit l'heureux instant où tu vis la lumière.

Mille et mille souhaits portés jusques aux Cieux

Leur demandent pour toi des jours sains et nombreux.

Resterons-nous muets, tandis que tout s'anime ?

Non , non , nous allons tous d'une voix unanime ,

Crier dans nos transports longissimè vivat ;

Voilà nos vœux , Seigneur , Deus exaudiat.

*Suit le Remerciement du même jeune
Homme , sur l'épée dont M.d'Albon
lui a fait present.*

S *Seigneur , mon cœur reçoit avec reconnois-*
sance

Ce present que je dois à ta magnificence.

I. Vol.

Cvj

Tu

*Tu m'armes Chevalier : Ceux des siècles passés
Vont voir par mes exploits tous les leurs effacés..*

Je sens avec mon sang circuler le courage ,

Et mon ardeur prévient les forces de mon âge ;

Les Renauds, les Rollands , et les deux Amadis ,

Instruits de mes projets en seroient interdits.

*Le trait n'est point Gascon ; car aux âmes bien
nées*

La valeur n'attend pas le nombre des années ;

*Et quand par toi , Seigneur , on voit armer son
bras ,*

On brave les périls et l'horreur du trépas.

Paroissez , fier Germain , paroissez , Moscovite ,

Je sçaurai vous dompter , vous réduire à la fuite.

J'en jure par ce fer que j'ai reçu de toi ,

Par la fidélité que je dois à mon Roi.

Par l'amour paternel , par celui de la gloire ,

Enfin par le désir de vivre dans l'histoire.

Mais ce fer me seroit encor plus précieux

Si pour toi je pouvois l'employer à tes yeux.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

TROISIÈME PARTIE de la comparaison des Philosophies de Descartes et de Newton. Par M. de S. Aubin.

LEs Newtoniens prétendent (*Præfat. editor. in
Nouv.*) que l'attraction peut être une qua-
lité de la matière aussi primitive que la mobilité.

Les Cartésiens répondent que la mobilité et les

I. Vol.

autres

autres qualités primitives de la matiere , comme l'étendue , l'impenétrabilité , sont fort différentes de l'attraction ; que ces propriétés sont très-simples , au lieu que l'attraction est une qualité composée , qui consiste en l'action d'un corps sur un autre corps. Que ce n'est pas parler en Physicien , que de dire qu'une attraction pénètre tous les centres, sans sçavoir pourquoi , et qu'elle fait tout dans la nature , sans dire comment.

L'attraction est même contraire à l'expérience. Qu'on suspende deux cubes d'acier d'un pouce de diamètre chacun à deux fils , (*Harsoëk . rec. de piec. Phys.*) en sorte que les deux cubes se touchent presque par un de leurs côtés , ils ne s'approchent pas dans un lieu où l'air n'a aucune agitation qui rompe son équilibre ; et l'attraction n'agit pas davantage sur eux dans le vuide pneumatique , quoique le moindre choc, la moindre impulsion les fasse changer de place. Cependant si ces deux cubes ne faisoient qu'un seul parallélepipède d'un pouce d'épaisseur , une force de plus de cent mille livres ne les sépareroit pas. Suivant l'expérience de Guericke faite à Magdebourg , (*M. de Mairan , Tr. de l'Aur. Bor.*) deux plans polis de deux pouces trois quarts de diamètre , s'unissoient si bien ensemble , par la juxta-position ; et frotés seulement de quelque matiere un peu grasse , qu'ils soutenoient , sans se separer , un poids de 580. livres , attaché au plan inferieur. Il faut donc qu'il y ait quelque autre cause de cette forte union des parcelles d'un corps , que la prétendue attraction mutuelle de Newton , à moins qu'on n'y ajoute la cohesion et la juxta-position , autres qualités occultes : au lieu qu'il est très-vrai-semblable , que la cause de cette forte union est la pression du plein , suivant l'hypothese des Cartesiens. { Mair.

Mais il y a plus. Ce qui est inconcevable, comme une cause naturelle, c'est une attraction qui opère au-delà du vuide. Le P. Castel (*Tr. de Phys. sur la pesanteur.*) est surpris, avec raison, que Newton ait allié le vuide avec le système d'une pesanteur universelle. Newton compare (*Princ. Math. p. 3.*) tout mouvement circulaire à celui d'une pierre, que la force du bras fait tourner dans une fronde. Y auroit-il quelque apparence à supposer qu'il se feroit simplement une attraction de la pierre par le bras, sans fronde et au travers d'un milieu vuide? La Physique ne peut admettre (*Leibn. Théod.*) l'action immédiate d'un corps sur un autre corps éloigné: Il y a même de la contradiction dans les termes.

Sur les fondemens ruineux de l'attraction et du vuide, Newton élève ses prétendues démonstrations. Il ne place point le centre de l'Univers dans un mobile actif, comme le Soleil, ni dans aucune autre Planete, mais dans un espace vuide, duquel il nous assure (*Princ. Math. p. 374*) que le Soleil ne s'éloigne jamais beaucoup. Il donne donc au Soleil, non-seulement un mouvement de révolution sur son axe, mais encore un mouvement de transport d'un lieu à un autre; et toutes les Elipses des Planetes doivent varier en même-tems, puisqu'elles ont toujours le Soleil à un de leurs foyers.

Newton allegue de mauvaises raisons pour détruire les tourbillons. Les révolutions des Planetes, dit-il, (*p. 354*) sont elliptiques, et les aires qu'elles décrivent par leurs mouvemens autour du Soleil, sont proportionnelles aux tems: Il suppose plusieurs Cercles excentriques-les uns dans les autres, et prétend que les loix Astronomiques et les mécaniques ne peuvent se concilier,

L. Vol.

liar,

lier ; en supposant un fluide de matiere étherée, parce que dans le tems que l'aphélie demandera un mouvement plus tardif, un passage plus étroit demandera un mouvement plus prompt , ou au contraire. Rien n'est plus foible que cette objection. Quand il se trouve dans la nature quelque concurrence entre deux contraires , le plus fort l'emporte , et les loix du mouvement ont bientôt décidé entr'eux.

Il n'y a pas plus de solidité à l'objection , que le fluide , qui environne la terre , doit être d'une densité égale à celle du Globe. Voici en quoi consiste cette objection. » Si le fluide dans lequel » le Globe terrestre nage, dit Newton, (p. 353.) » est plus ou moins dense , le Globe , au lieu de » revenir au point d'où il est parti , décrira une » spirale dans sa révolution , en approchant du » centre ou de la circonférence. Si la densité est » égale , les parties du solide seront en équilibre » avec les parties du fluide, et le Globe alors pourra occuper toutes les places du tourbillon, aussi » bien que le centre. » Il est aisé de répondre ; premierement , qu'il ne faut pas considerer une planète , comme un mobile plongé dans un fluide , mais qu'on doit se représenter un fluide qui participe aux mouvemens du Globe, comme une portion de la matiere étherée entraînée par lui , et qui l'environne également de toute part. Le Globe doit être en équilibre avec son ciel , avec la couche du tourbillon Solaire où il fait sa révolution , mais il n'a pas besoin d'équilibre dans son tourbillon particulier , il le forme , et il y donne la loi.

Secondement il n'y a aucun inconvenient qu'un Globe et le fluide où il nage , soient d'une égale densité. Le Globe ne cesse pas pour cela d'être solide , et son atmosphere ne perd pas sa fluidité. Il peut

peut y avoir une densité égale entre des particules, dont les unes sont accrochées entre elles, et les autres ne le sont pas : de même qu'un morceau de bois, qui est un solide, à une égale densité et est en équilibre avec le volume d'eau qui l'entraîne.

L'objection tirée du passage des Comètes en tout sens au travers du tourbillon, a été réfutée dans la seconde partie de cette dissertation. Venons aux effets de l'attraction universelle. Newton suppose qu'un mouvement direct d'Occident en Orient a été imprimé dès le commencement, par le Créateur, à toutes les Planètes, et que l'attraction des centres de leurs révolutions les détourne continuellement de leur tendance à ce mouvement rectiligne, ce qui leur fait décrire des ellipses. Il se fût épargné bien des calculs, s'il eût dit tout d'un coup, que le Créateur, dès le commencement a imprimé aux Planètes des mouvemens elliptiques. *C'est la gravitation réciproque du Soleil et des Planètes*, dit-il, (p. 374.) *qui les fait tourner autour de leur centre commun, à des distances plus ou moins éloignées, et dans des orbites elliptiques.* Tout le système roule sur ces deux principes ; premièrement, que les forces de l'attraction mutuelle sont en raison inverse des quarrés des distances ; c'est-à dire, que le corps étant deux fois plus éloigné, la force centrale agit sur lui quatre fois plus faiblement, que l'éloignement étant quatre fois plus grand, la force est seize fois plus faible, &c. Secondement, que les corps s'attirent en raison directe de leurs masses, ou de la quantité de leur matière.

L'essai du système se fait uniquement sur la Lune Remontons aux principes. Quand deux forces, l'une horizontale, l'autre perpendiculai-

I. Vol.

re,

te , poussent également un corps , il décrit la diagonale d'un quarré. Newton , partant de cette premiere conclusion , décompose , pour ainsi dire , la courbè décrite par le mouvement de la Lune. Connoissant les proportions de son orbite , et les tems de sa révolution , il calcule les degrés de la force directe et de la force centrale , qui agissant à la fois sur la Lune , produisent son mouvement elliptique. Il trouve que si la Lune venoit à perdre sa force directe , en sorte qu'elle obéit uniquement à l'attraction centrale , elle tomberoit de quinze piés dans la premiere minute. Newton prétend aussi que les corps , dont nous connoissons la chute , avancent de cinquante quatre mille piés en une minute : que si les corps commençoient à tomber de la hauteur de la Lune , ou d'une hauteur de soixante demi-diametres de la terre , leur pesanteur diminuant en raison inverse du quarré de cette distance , leur chute seroit de quinze piés dans la premiere minute , comme la chute de la Lune ; et que la Lune arrivant à la surface de la terre , décriroit dans la derniere minute cinquante quatre mille piés , de même que les corps graves , près de la surface de la terre , avancent en tombant de quinze piés dans la premiere seconde , et de cinquante quatre mille piés dans toute la minute. Le quarré de soixante multiplié par quinze , donne cinquante quatre mille , et Newton en conclut , qu'un même principe , une même force agit sur la Lune et sur les corps dont nous connoissons la chute , suivant la loi qu'il a établie de la raison inverse des quarrés des distances. Il attribüe , en conséquence , une gravitation generale et mutuelle à tous les corps Celestes , dans la même proportion. Mais cette attraction , réfutée déjà

1110 MERCURE DE FRANCE
en qualité de cause , n'est pas plus soutenable
par ses effets.

Premierement , les expériences de la chute
des corps , près de la surface de la terre , c'est-
à-dire , des hauteurs quelconques qui sont à
notre portée , comme Tours , Montagnes , &c.
ne peuvent se faire que sur des corps dont la
masse a un rapport très-inegal à la masse du
Globe lunaire ; en sorte que si l'attraction agit
avec une force égale sur des masses , dont la quan-
tité de matiere est si disproportionnée , un des
fondemens du système Newtonien tombe en rui-
ne , sçavoir que l'attraction agit en raison direc-
te des masses. Secondement , je soutiens que l'at-
mosphere , qui environne la terre , étant fort
épaisse , au lieu que la région de la Lune est vuide ;
suivant Newton , et la difference causée par l'é-
paisseur d'un fluide étant telle , encore suivant
Newton , que sans la résistance de l'air grossier ,
le corps le plus poreux , comme une éponge , se
précipiteroit avec autant de vitesse qu'un Globe
de plomb ; une des démonstrations de Newton
étant même , qu'un mobile qui traverse un fluide
de pareille pesanteur spécifique , en quelque sens
que ce soit , et quelque soit la vitesse qu'on lui
donne d'abord , doit perdre la moitié de sa vîtes-
se , avant que d'avoir parcouru trois de ses dia-
metres : il s'ensuit incontestablement de ses prin-
cipes , que si l'attraction centrale agit dans un mi-
lieu vuide , à la hauteur de la Lune , en raison
inverse du quarré de la distance , par rapport à
une attraction qui agit dans un fluide fort dense ,
auprès de la surface de la terre , ces deux attrac-
tions ne peuvent être semblables.

Troisièmement il est certain que les masses
des Planetes ne changent point , et que leurs dis-
I. Vol. tanets

tances varient , d'où il résulte par une conséquence invincible que les Planettes dans leurs périhélies , bien plus puissamment attirées par le Soleil , devroient tomber sur ce centre , comme Aristote disoit , que s'il y avoit une autre terre , elle tomberoit sur celle-ci. Car le moindre dérangement dans l'équilibre entraîne tout-à-fait un corps , parce que l'excès qui a précédé , augmente continuellement l'excès qui suit. Or tout Astronome convient des absides ou variations des distances des Planetes. L'équilibre doit alors être rompu par leur éloignement ou leur proximité. Elles doivent s'attirer quelquefois beaucoup plus fortement. La Lune , par exemple , dans la conjonction , devroit abandonner la Terre et aller se joindre au Soleil , sur tout la Terre étant dans le périhélie ; il arriveroit encore que les deux attractions du Soleil et de la Terre sur la Lune agissant du même côté dans l'opposition de la Lune , au lieu que dans sa conjonction ces deux forces se combattent. la Lune dans l'opposition tomberoit sur la Terre. Il est impossible que deux attractions si inégales et dans ces situations de la Lune si contraires , produisent le même effet de la retenir dans l'écliptique. Il faut aussi dans les absides et conjonctions des autres Planetes , non-seulement supposer une qualité occulte , telle que l'attraction , mais il faut la supposer variable et de manière qu'elle se proportionne toujours au besoin qu'on a d'elle.

Lorsqu'une Planete dans le périhélie , s'est approchée du centre , l'attraction centrale étant augmentée , il est impossible , en suivant les loix du Système Newtonien , que cette Planete retourne à sa distance moyenne , et à plus forte

I. Vol.

raison

raison à l'aphélie. On prétend que quand Jupiter et Saturne sont dans leur plus grande proximité, qui est de cent soixante cinq millions de lieues, suivant les derniers Astronomes, leurs mouvemens ne sont plus de la même régularité, ce que les Newtoniens attribuent à une attraction plus forte. Puisque le cours de Saturne est dérangé, il faut donc que l'attraction centrale, qui devroit agir plus puissamment sur Saturne à une moindre distance, vienne à se relâcher, sans cause, pour rendre à Saturne sa régularité. Le Système est autant dénué de causes physiques, qu'il est abondant en calculs.

Dans les grandes conjonctions des Planètes, plusieurs forces centrales réunies dans une ligne perpendiculaire, devroient agir beaucoup plus puissamment. Jupiter est plus massif que Saturne, car Jupiter a plus de densité, suivant Newton (p. 372.) il est aussi plus gros, suivant tous les Astronomes, Saturne est donc fortement attiré par Jupiter, et quand ils se trouvent en conjonction, la force passagère de Jupiter jointe à la gravitation continuelle du Soleil, et attirant Saturne du même côté, doit l'obliger de sortir de son orbite; et comme nous l'avons observé, le Système ne fournit aucun moyen de l'y faire rentrer. Au contraire, l'attraction augmentant toujours à mesure que la distance diminuera, Saturne décrira une ligne spirale, puis parabolique et enfin presque perpendiculaire; et venant de la Région la plus éloignée se réunir au Soleil, quels désordres ne fera-t'il point en traversant irrégulièrement, avec ses satellites, tout ce Monde Newtonien, où il y a autant de principes de destruction, que de centres de gravité.

Si l'on répond que l'excès de la vitesse de la
I. Vol. Planète

Planète la soutient contre un excès d'attraction, le Système Newtonien est donc défectueux, et c'est une nécessité indispensable d'y ajouter un troisième principe de la vitesse, qui modéré et concilie les deux autres. Mais les Géometres auroient un beau champ pour démontrer par des calculs réels, fondez sur la regle de Képler, admise par Newton, et sur les Observations Astronomiques, que les rapports réciproques des distances, des masses et des vitesses n'étant pas les mêmes en tout temps, toute la théorie Newtonienne ne peut avoir aucune solidité, puisque l'équilibre venant à être rompu dans quelque partie de l'Univers, par la moindre inégalité d'attraction d'une Planete ou d'un Satellite dans les absides, l'équilibre seroit rompu en même-temps par tout, et l'Univers aussi-tôt détruit, tous les Globes tombant les uns sur les autres; le Soleil même, suivant Newton, s'écarteroit de son centre à quelque distance et précipiteroit encore la chute des Planetes dans leurs conjonctions, la force de la gravitation étant telle dans ce Système, que lorsqu'une Planete s'approche du Soleil, elle oblige le Soleil de s'avancer un peu vers elle, s'il n'est retenu par une attraction contraire. Ainsi tout le Système, au lieu d'avoir un rapport précis avec les Phénomènes (qui est le seul moyen de le faire valoir) est perpétuellement en contradiction avec les faits établis par l'Astronomie.

Newton dit qu'il ne fait point d'hypothese; cependant tirer mille conséquences du même principe d'une attraction generale et mutuelle, établir que les forces de cette attraction sont en raison directe des masses, et en raison inverse des quarrés des distances; que suivant cette proposition constante, le Soleil attire les Planetes, et

I. Vol.

que

ter, que s'il étoit dans le Ciel de Jupiter, mais sans être entré dans son tourbillon, il tomberoit sur le Soleil, à moins qu'il ne vint à rencontrer pendant sa chute le tourbillon particulier de quelque Planete. Ainsi il y a lieu de faire sur ce boulet des conjectures fort différentes de celles de Newton, qui d'ailleurs ne pourroit tirer de cette comparaison aucun avantage, puisqu'en supposant le mouvement elliptique du boulet autour de la Terre, ce seroit toujours une explication plus physique de l'attribuer à l'impulsion du fluide, qu'à une attraction centrale.

Newton finit (p. 484.) par reconnoître qu'une matiere imperceptible penetre tous les corps, et qu'elle est le principe de leurs attractions à de moyennes distances; comme si la nécessité d'un mouvement d'impulsion n'étoit pas encore plus indispensable à l'égard des distances éloignées. Le Système Newtonien ne seroit soutenable, qu'en supposant les Planetes sans absides et tous les corps celestes, sans aucune variation de distance; ce qui est bien éloigné de la théorie des Cieux; et ce Système ne nous apprendroit toujours rien, puisqu'il roule sur un principe inconnu à l'Auteur, de son aveu, et qui n'a mené jusqu'ici à aucune découverte. L'Optique de Newton, qui est restée imparfaite, n'a pas procuré plus d'utilité. Cette invention si vantée des couleurs élémentaires peut paroître un peu suspecte, plusieurs personnes ayant tenté inutilement cette expérience; Mariotte, dont la sagacité en ce genre étoit connue, n'a pû réussir à la trouver, et M. Rizzetti a conclu des expériences qu'il a faites, que tous les rayons sont également refrangibles.

A l'égard de la Géometrie de l'infini, Newton

I. Vol.

se

se sert de la Méthode qu'il appelle (p. 32.) des points naissants et évanouissans, Méthode qui renferme les mêmes contradictions que celle des infiniment petit. Il n'est pas besoin de se jeter dans des discussions métaphysiques, pour connoître avec la plus entière certitude, que la divisibilité à l'infini ne peut s'allier avec les indivisibles. Examinons quelles sont les véritables defectuositez du Système Cartésien, et s'il est possible d'y remédier.

La fin dans le second volume de Juin.

*****:*

LES URNES,

Ou la cause de la diversité des Esprits.

Au Reverend Pere d Jesuite.

Quel est ce feu Divin qui m'échauffe et m'éclaire ;

Qui dirige mes pas sur ce vaste hemisphere ,

Qui mesure du Ciel l'incroyable grandeur ,

Et sonde des Enfers l'affreuse profondeur !

Plus vite que l'éclair qui partage la nuë ,

Sur mille objets divers l'Esprit porte sa vûë ,

Rien ne peut l'arrêter et jusque sur les Dieux

Il ose promener ses regards curieux.

Seroit-ce une matiere ou vapeur étherée ?

Est-ce le feu du Ciel surpris par Prométhée ?

D'atomes un amas fortuit, ou medité ?

Ou quelque écoulement de la Divinité ?

I. Vol,

D

Ah !

Ah ! c'est une substance en tout spirituelle ,
Toujours indivisible et partant immortelle.

Mais d'où vient trouve-t-on dans ce vaste Univers

Tant d'espris différens ? tant de talens divers ?

En est-il des Esprits ainsi que des visages ?

Chaque Esprit a ses traits, ses dons, et ses usages ;

Tous les Esprits enfin que l'on trouve ici bas ,

Faits de la même main , ne se ressemblent pas ;

L'un élève son vol vers la plaine azurée ,

L'autre vole plus bas d'une aîle mesurée ;

Chez l'un règne un bon sens, simple et sans or-
nement ;

L'autre dans ses discours répand un sel char-
mant ;

De la naïveté l'un a le caractère ,

Et l'autre sçait railler d'une façon légère ;

L'un est grave , profond , sçavant , misterieux ;

L'autre toujours badin , aimable , ingenieux :

Je sens que je m'égare ; oui , plus je m'évertue ,

Moins de ces dons divers la source m'est connue.

Je raisonnois ainsi , quand je vis Apollon

Laissant les doctes Sœurs et le sacré vallon.

Ce Dieu vint me trouver , pour dissiper mon
doute ;

Viens vers moi , me dit-il , et suis moi dans ma
route ,

Ecarte de tes yeux le bandeau qui te nuit ,

Et montant dans les Cieux , sois par toi-même
instruit ,

Apollon part alors , il prend un vol rapide ;

I. Vol.

MOI

Mon corps devient leger, le Dieu me sert de guide,
Je franchis avec lui les espaces des airs ,
Et laisse sous mes pieds et la Terre et les Mers ;
Nous arrivons tous deux à la Celeste Sphere ;
Sejour des Immortels que l'Univers revere ;
Là , mille objets charmans frappent mes yeux surpris ,

De les représenter que ne m'est-il permis ?

Sept Dieux s'offrent à moi , chacun d'eux
tient une Urne ,

Mars , Jupiter , Venus , et Mercure et Saturne ,
Et le brillant Phœbus , et Diane sa Sœur ,

Chaque Urne transparente enferme une liqueur ,
Et toutes ces liqueurs different en essence ;

L'une porte à l'amour et l'autre à la vengeance ,
L'une nous rend subtils , l'autre tardifs , pesans ,

Jupiter nous départ ses nobles sentimens ;

Les Rayons de Phœbus rendent l'ame brillante

Et Diane produit une humeur inconstante ;

Sur un trône est assis l'imperieux Destin ,

Il règle notre sort , et la Parque soudain

Plonge dans ces liqueurs de plus d'une maniere

Chaque ame qui du jour entre dans la carrière ,

Des celestes liqueurs , dorés differemment ,

Nous apportons ici divers temperamens ,

Diverses qualités , et diverse nature ;

L'un est Saturnien , l'autre tient de Mercure ,

L'un a de Jupiter le vol ambitieux ,

I. Vol.

D ij. Et

Et l'autre de Veuus les talens gracieux ;
 Souvent un même Esprit deux qualités rassemble,
 On y trouve Mercure et Jupiter ensemble ;
 Ici , c'est le Dieu Mars adouci par Venus ;
 Là, le triste Saturne animé par Phœbus.
 Plus des saintes liqueurs nos ames furent teintes,
 Plus elles ont des Dieux les qualités empreintes ;
 Comme de l'alphabet les foibles élémens
 Dans leurs nombres bornez et vuides de tout sens,
 Par des combinaisons et par des assemblages
 Forment differens mots , différentes images ,
 Et peuvent exprimer par mille divers sons
 Des Êtres d'ici bas la nature et les noms ;
 Ainsi de ces liqueurs la diverse teinture
 Forme de nos talens l'aimable bigarrure ;
 De-là naît des Esprits l'ample diversité ,
 Du Destin seul dépend cette variété ;
 Il en donne la trempe ou forte , ou bien legere,
 Et choisit des liqueurs pour chaque caractère ;
 Ses mélanges enfin nuancés et parfaits ,
 Sont toujours variés par cent differens traits ;
 Des Esprits differens la source est découverte ,
 Un autre dira mieux et la route est ouverte.
 D Vous lirez ces vers rimés pour vous,
 Et des tristes Censeurs vous parerez les coups ;
 Aux Urnes accordez un gracieux suffrage ,
 Ami, vous leur devez mille fois davantage.

Pierre Desfrasnoy.

I. Vol.

RE;



R E F L E X I O N S.

N'*hil veritas erubescit, nisi solummodo abscondi.*

Il y a à la Cour quatre bonnes Meres, qui ont quatre fort mauvais enfans ; sçavoir, la Verité, qui engendre la haine ; la Prosperité, qui engendre, l'orgueil ; la Sévérité, qui engendre le péril ; et la Familiarité qui engendre le mépris.

Amant veritatem lucentem, non redarguentem.

Le salaire des menteurs est de n'être point crûs quand ils disent la verité. *Mendaci etiam verum dicenti non creditur.* Phédre.

Les raisons simples et foibles de ceux qui deffendent la verité, font souvent un meilleur effet que de plus fortes et plus recherchées, en découvrant à quelles extremitez sont réduits ceux qui veulent la combattre. Il faut avoüer cependant qu'on fait quelquefois tort à la verité par la maniere de la deffendre.

I. Vol.

D iij Uno

Une trop grande confiance d'avoir trouvé la vérité, et la persuasion qu'on en a, empêchent souvent de la trouver en effet.

Il faut proportionner les vérités Saintes à l'intelligence humaine; il est de la prudence de ne pas exposer le langage divin à l'insulte des prophanes, et au mépris de ceux qui condamnent et blasphèment tout ce qu'ils ignorent, et qui, devenus semblables à des animaux sans raison, corrompent tellement leur esprit, qu'ils ne connoissent rien que par le seul intérêt de la Nature.

C'est souvent rendre la vérité douteuse et en profaner la simplicité, que d'employer trop d'éloquence pour l'établir.

Dans les Narrations, un Auteur qui veut être crû, doit moins s'appliquer à dire la vérité, qu'à rendre croyable ce qu'il dit.

Les gens de bien ne disent rien de vrai mollement, ni de faux hardiment.
Nequid falsi dicere audeat, nequid veri non audeat.

Il n'y a rien de si aigu qui ne rebrousse se contre le bouclier de la vérité.

I. Vol.

Veritati

Veritati præscribere nemo potest, non spatium temporum, non patrocinia personarum, non privilegium nationum. Tertul.

Les Vertus chrétiennes n'étant pas opposées entr'elles, la charité qu'on doit à son prochain ne doit pas arrêter la justice qu'on se doit à soi-même.

L'art de la dépravation ne se doit apprendre nulle part. Les loix de l'honnêteté doivent être scrupuleusement gardées par tout. Il ne faut point imprimer de dangereuses pensées dans les esprits, sous prétexte de rendre le vice plus abominable, ni les remplir de honteuses idées, lorsqu'il n'est question que de les animer à la recherche de la gloire, en leur représentant les plus éminentes vertus.

Quand on ne veut faire que ce qui est permis, il est permis de faire tout ce qu'on veut.

Le comble de la vertu c'est d'élever son esprit au-dessus des promesses et des menaces de la fortune.

On est parvenu à une extrême vertu quand on pardonne tout aux autres,

I. Vol.

D iiij comme

1124 MERCURE DE FRANCE
comme si on faisoit tous les jours des
fautes, et qu'on s'abstint d'en faire, com-
me si on ne pardonnoit rien à personne.

C'est un grand Art dans certains oc-
casions, que de savoir soutenir la vertu
sans offenser ceux qui l'attaquent.

Combien de choses sont l'effet du dé-
goût, de la bienséance ou de l'amour
de la santé, dont on fait honneur à la
Vertu.

On n'a que trop de penchant à fon-
der son opposition à la pratique des ver-
tus chrétiennes sur l'impossibilité d'at-
teindre à la perfection des Saints; et
l'on s'autorise à ne pas les imiter quand
leurs actions paroissent trop au dessus
des efforts ordinaires de la Nature.

On ne manque jamais d'occasion de
pratiquer la vertu. *Nunquam potest non
esse viruti locus.* Seneq. *Medée.*

Pour juger de la vertu d'un homme,
il faudroit lire dans le fond de son cœur
pour y découvrir les causes qui le font
agir, car ce sont les causes qui font la
vertu, et non pas les actions extérieures.

I. Vol.

Souvent

Souvent les plus grandes vertus des Hommes ne sont que le triomphe d'une passion moins criminelle sur une passion plus criminelle ; ensorte que ceux qu'on croit si vertueux , ne different des autres que par le choix de certains defauts qui sont moins condamnez dans le Monde.

De-même qu'il est plus aisé de prendre la maladie d'un autre , que de lui donner la santé dont nous jouissons , nous avons plus de facilité à contracter les vices d'autrui , qu'à communiquer notre vertu. *Facilius est vitium contrahere quam virtutem impertiri : quem admodum facilius est morbo alieno infici , quàm sanitatem largiri.* S. Greg. de Nazianze.

La pauvreté n'ôte pas les vertus , et les richesses ne les donnent point.

Avec de la vertu , de la capacité et une bonne conduite , on peut être insupportable ; les manieres que l'on néglige comme de petites choses , sont souvent ce qui fait que les hommes décident de nous en bien ou en mal. Une legere attention à les avoir douces et polies , prévient leurs jugemens. Il ne

I. Vol.

D v

faut

11 6 MERCURE DE FRANCE
faut presque rien pour être crû fier, incivil, méprisant, désobligeant. Il faut encore moins pour être estimé tout le contraire.

C'est une vertu bien legere que celle qui n'a jamais été à l'épreuve.

Il est beaucoup plus aisé de conserver toute sa vertu, que de revenir à elle, dès que nous avons fait un pas qui nous en éloigne.

Ceux qui prétendent s'attirer des deferences par de fausses vertus, se moquent de ceux de qui ils les prétendent; et ceux-cy, à leur tour, se moquent de ceux-là en leur rendant des respects apparens, au lieu des véritables qu'ils esperent.

La haute vertu imprime dans tous les cœurs certains caracteres de veneration que le temps n'efface jamais. On admirera toujours l'action de *Camille*, qui renvoya aux *Saliques*, leur Maître d'Ecole, foüetté par la Jeunesse de leur Ville qu'il avoit voulu livrer; et celle de *Fabrice*, qui avertit *Pyrrhus*, son Ennemi, que son Medecin offroit de l'empoisonner.

I. Vol;

La

La plupart des hommes ont moins d'empressement à être vertueux, qu'à le paroître.

*Tanto major fama satis est, quam
Virtutis : quis enim virtutem amplectitur ipsam ;
Præmia si tollas ?* Juven. Sat. 10.

Les vertus mêmes sont quelquefois dangereuses dans un homme sans jugement.

Quand on conseille la vertu aux autres, on augmente les raisons que l'on a de la pratiquer.

Dicta, factis de facientibus erubescunt.

Il est bien plus difficile de se soutenir dans la perfection, que d'y atteindre.

Il y a bien peu de vertu de bon aloi ; parmi les plus sincères il y a toujours un certain extérieur sévère et rebutant, très utile à la vertu.

El en est de la véritable vertu comme de bons Parfums, qui n'ont jamais plus d'odeur que quand on les pile ou qu'on les brûle. La vertu a besoin d'épreuve.
Marcet sine adversario virtus. Seneque.

La vertu doit être sans excès, et la

L. Vol.

D vj per-

faut presque rien pour être crû fier, incivil, méprisant, désobligeant. Il faut encore moins pour être estimé tout le contraire.

C'est une vertu bien legere que celle qui n'a jamais été à l'épreuve.

Il est beaucoup plus aisé de conserver toute sa vertu, que de revenir à elle, dès que nous avons fait un pas qui nous en éloigne.

Ceux qui prétendent s'attirer des différences par de fausses vertus, se moquent de ceux de qui ils les prétendent; et ceux-cy, à leur tour, se moquent de ceux-là en leur rendant des respects apparens, au lieu des véritables qu'ils esperent.

La haute vertu imprime dans tous les cœurs certains caracteres de veneration que le temps n'efface jamais. On admirera toujours l'action de *Camille*, qui renvoya aux *Saliques*, leur Maître d'Ecole, foüetté par la Jeunesse de leur Ville qu'il avoit voulu livrer; et celle de *Fabrice*, qui avertit *Pyrrhus*, son Ennemi, que son Medecin offroit de l'empoisonner.

I. Vol;

La

La plupart des hommes ont moins d'empressement à être vertueux, qu'à le paroître.

*Tanto major fama satis est, quàm
Virtutis : quis enim virtutem amplectitur ipsam ;
Præmia si tollas ?* Juvén. Sat. 10.

Les vertus même s sont quelquefois dangereuses dans un homme sans jugement.

Quand on conseille la vertu aux autres, on augmente les raisons que l'on a de la pratiquer.

Dicta, factis de facientibus erubescunt.

Il est bien plus difficile de se soutenir dans la perfection, que d'y atteindre.

Il y a bien peu de vertu de bon aloi ; parmi les plus sincères il y a toujours un certain extérieur sévère et rebutant, très utile à la vertu.

Il en est de la véritable vertu comme des bons Parfums, qui n'ont jamais plus d'odeur que quand on les pile ou qu'on les brûle. La vertu a besoin d'épreuve.
Marcet sine adversario virtus. Sénèque.

La vertu doit être sans excès, et la

L. Vol.

D vj per-

1128 MERCURE DE FRANCE
perfection même doit avoir ses bornes.
Oportet sapere usque ad sobrietatem. S. Paul.

Les richesses sont à la vertu ce que le bagage est à une armée, qui quelquefois l'empêche d'avancer, et d'autres fois la fait aller bien loin. *Bacon.*

L'amour de la gloire et la crainte du blâme, sont presque toujours les vrais motifs de la vertu.

*Non basta la Fortuna per ingrandire
gl'homini, senon vi concorre la virtù ed è
vana la virtù dove manca la fortuna.*

*Il vitio non è sicuro, nemeno nel mezzo
delle virtù, per che contamina la virtù.*



A U R P. GRESSET, de la Compagnie
de Jesus, Professeur de Réthorique au
College de Rouen, Auteur des Poësies
qui paroissent sous le nom de M. G.

O Toi, dont la Musette tendre,
Se fait admirer sur ces bords,
Heureux Berger, ne puis-je apprendre
Le doux pouvoir de tes accords ?

I. Vol.

Quel

Quel charme, Dieux, quelle harmonie
 Résulte de tes sons touchans !
 Chez toi les Aïrs du Berger d'Italie
 Trouvent encor de nouveaux agrémens

Venez, Déesses d'Hypoeresne,
 Venez, que vos regards surpris
 Trouvent aux Rives de la Seine,
 Théocrite et Virgile en un seul réunis.

Voyez un Berger plein de charmes,
 Entouré des Ris et des Jeux :
 Voyez l'Amour verser des larmes,
 De ne pouvoir se mêler avec eux.

Mais quel est ce profond silence ?
 Tout est sensible à ses accens ;
 Les arbres même en marquent la cadence
 Par d'heureux mouvemens.

Fuyez ! ô stupide vulgaire,
 Fuyez et respectez ce Berger désormais ;
 Ses sons pour vous sont un mystère
 Que vous ne comprendrez jamais.

Fuyez. Que vois-je ? Euterpe et Polymnie
 Ont déjà couronné son front,
 Et la Troupe sçavante à l'instant réunie,
 Part, disparoît, revole au double Mont,

I. Vol.

Bergen

1130 MERCURE DE FRANCE

Berger, j'ouis d'une Couronne

Que jamais la faveur ne nous fit remporter ;
Quand les neuf Sœurs, quand Phébus nous la
donne,

En vain voudroit-on nous l'ôter.

Je sçai que contre toi mille sots du Parnasse,

Se sont élevez dans ces Lieux ;

Mais après tout, qu'a produit cette audace ?

Leurs propres traits se sont tournez contre eux.

L'Abbé Debecdelievre, son Ecolier.



*LETTRE de M. Pierre le Roy,
Horloger, à M. de pour servir de
Réponse à la Lettre de M. Thiout,
insérée dans le Mercure de France,
Décembre 1733. page 2668.*

Vous êtes sans doute surpris, Mon-
sieur, de la Lettre que vous avez
lûe dans le Mercure, au sujet de la Pen-
dule que j'ai annoncée dans le même
Journal au mois de Septembre dernier.

Les commoditez et les avantages que
vous y avez trouvé et que M. Thiout
n'y veut pas reconnoître, font, sans
doute, le sujet des explications plus par-

* *E. Vol.*

ticulieres.

J U L I N. 1734. 1131
ticulieres que vous me demandez.

Ma Pendule marque les minutes du tems vrai sur un cercle mobile autour du Cadran , et le mouvement de ce cercle se regle en mettant sous un Index le quantième du mois marqué sur ce cercle.

Vous ne vous attendiez pas que M. Thiout feroit au Public , et même aux personnes intelligentes, l'injustice de leur refuser assez de connoissance pour mettre le quantième du mois sous un Index, et pour s'approcher du Cadran jusqu'à une distance convenable toutes les fois que l'on veut voir l'heure du tems vrai.

Ma Pendule n'a point d'autre défaut que les autres dans cette partie ; et quoique les minutes du tems vrai ne conviennent point avec celles du tems moyen , le cercle mobile où elles sont marquées étant blanc , et les chiffres étant noirs et gros , il est très-facile de les remarquer au moins d'aussi loin qu'on peut voir l'aiguille des minutes : Or depuis qu'il n'y a point de difficulté pour remarquer la minute à laquelle répond l'aiguille , on y peut trouver l'avantage que je m'étois proposé.

Si j'avois mis une détente ordinaire à ma Pendule , elle n'auroit sonné que les heures du tems moyen , et par conséquent

I. Vol. quent

1132 MERCURE DE FRANCE

quent la sonnerie auroit pu retarder et avancer d'un quart d'heure sur le tems vrai auquel on se regle. Pour éviter cet inconvenient, j'ai imaginé une détente qui ne la fait sonner que quand l'éguille est à 60. minutes du tems vrai.

M. Thiout avoüe que ma détente est ingénieuse ; mais pour en diminuer le mérite il dit que M. Enderlin en a imaginé une autre, où il évite les talus qui sont à la mienne, ce qui la rend plus parfaite et plus facile à executer. M. Thiout devoit donner la description de cette détente pour qu'on pût en faire la comparaison et remarquer les avantages de l'une sur l'autre. Pour vous faire sentir, M. combien ma détente est au dessus de celle de M. Enderlin, il faut les décrire toutes deux.

Lorsqu'on fait tourner le Cadran du tems vrai dans ma Pendule, ce Cadran emporte avec lui au-dedans de la cadrature un levier, à l'extrémité duquel est un cercle concentrique, à la rouë des minutes, et qui peut se mouvoir perpendiculairement au plan du Cadran, dont la circonférence répond toujours à la détente de la sonnerie, ensorte que ce cercle ne sçauroit se mouvoir sans faire lever la détente. Ce cercle qu'on peut appeller levée circulaire, a deux plans inclinés de

I. Vol.

champ,

champ, et chaque plan incliné en occupe la moitié ; ensorte que ce cercle ressemble à une rouë de rencontre qui n'auroit que deux dents : l'un des plans inclinés répond toujours à 60. minutes du Cadran mobile , et l'autre à trente minutes.

La rouë des minutes , au lieu de cheville , porte un plan incliné , sur lequel les plans inclinés du cercle concentrique reposent toujours, ainsi la rouë des minutes en tournant , fait mouvoir ce cercle perpendiculairement au plan du Cadran : et leve la détente de la sonnerie , quand le plan incliné de la rouë de minutes est arrivé au sommet du plan incliné qui répond à 60. minutes ou à 30 minutes du Cadran mobile , le plan incliné du cercle concentrique qui étoit engagé , se dégage. Ce cercle reprend sa situation naturelle , la détente retombe et permet à la Pendule de sonner.

Vous voyez par ce détail , M. que ma détente a deux avantages sur les détentes mêmes ordinaires. 1°. Il y a toujours un plan incliné de la levée qui repose sur le plan incliné de la chaussée , ainsi la resistance que le mouvement trouve est toujours uniforme , au lieu que dans les Pendules ordinaires la levée ne porte sur la cheville qu'environ un quart d'heu-

1134. **MERCURE DE FRANCE**
re avant l'heure ou la demie , par conséquent le mouvement ne trouve pas toujours une resistance égale. La cheville dans l'opération qu'elle fait , n'agit pas toujours sous ce même angle , et sa force n'est pas ménagée comme dans ma Pendule.

2°. Puisque chaque plan incliné de ma détente occupe un demi cercle , la rouë de minutes employe une demie heure entiere à lever la détente , au lieu que cette opération se fait dans un quart d'heure dans les Pendules ordinaires , et comme leurs forces sont en raison renversée des tems employés à surmonter une même resistance , ma rouë de minutes ne doit employer pour lever ma détente , que la moitié de la force qui se trouve employée pour lever les détentes ordinaires.

M. Thiout n'avoit pas, sans doute , fait ces reflexions , quand il a mis ma détente au-dessous de celle de M. Enderlin , qui , comme on va le faire voir , demande beaucoup plus de force que les détentes ordinaires ; car pour la détente de M. Enderlin , il y a au centre de la quadrature un rochet porté sur une virole fixée à la platine , au travers de laquelle passe la tige qui porte la rouë de minute ;

L. Vol.

ou

ou rouë dechaussée. Ce rochet à un bras qui est toujours engagé dans la levée de la détente, ensorte qu'il ne sçauroit être mû sans mouvoir cette levée. Le Cadran mobile des minutes porte aussi une autre levée mobile sur une cheville dont le bout répond toujours à 60. minutes du Cadran mobile des minutes, et cette levée porte à son extrémité un cliquet poussé par un ressort qui peut s'engager dans les dents du rochet dont j'ai parlé.

La chaussée porte deux chevilles, l'une pour l'heure, et l'autre pour la demie. Chaque cheville prend à son tour le bout de cette dernière levée, la pousse et fait engager le cliquet dans une dent du rochet. Ce cliquet, ou pour mieux dire la levée, (parce que le cliquet ne sert à la levée que de point d'appui dans la dent du rochet,) fait tourner le rochet, qui en tournant fait lever la détente par le moyen de son bras qui est engagé dans la levée; et quand la cheville de la rouë de minutes est dégagée, la détente reprend sa place et la Pendule sonne.

Examinons presentement cette détente, et voyons si elle peut être mise en parallele avec la mienne. D'abord il faut plus de force pour mouvoir la levée qui tient au Cadran mobile que pour le-

ver celle des Pendules ordinaires , parce qu'il faut vaincre la resistance d'un ressort , qui doit non-seulement renvoyer la levée , mais qui doit encore dégager le cliquet qui est engagé et poussé dans le rochet par un ressort. Outre cela il est évident que le mouvement qu'il faut donner au rochet et à la détente de la sonnerie , oppose de nouvelles resistances qui ne se trouvent point ailleurs. La détente de M. Enderlin a donc trois défauts. 1°. L'opération pour lever la détente se fait dans un demi quart d'heure ou environ , et dès-là la resistance que fait la premiere levée à la cheville qui la pousse est plus que double de celle des levées ordinaires. 2°. Cette premiere levée qui porte le cliquet , doit faire tourner le rochet , et ce rochet doit reprendre sa situation. Il faut donc un ressort à ce rochet pour le ramener , et par conséquent voilà une resistance nouvelle , qui seule est beaucoup plus considerable que toutes celles qui se trouvent dans ma pendule et dans les Pendules ordinaires : Un examen plus severe feroit encore voir un inconvenient dans la virole sur laquelle tourne le rochet , car cette virole étant grosse , le mouvement du rochet ne sauroit se faire sans beaucoup de frottement.

3°. A l'endroit où le bras du rochet est engagé avec la levée de la détente, il se fait encore un nouveau frottement que le mouvement de la Pendule doit vaincre.

Enfin, puisque c'est la cheville de la rouë de minute qui doit faire faire toutes ces opérations auxquelles elle employe une grande partie de sa force, qu'elle les fait dans un demi quart d'heure ou environ, sous des angles continuellement variés, et qu'elle est libre le reste du tems. Personne ne sera surpris si la Pendule dont M. Thibout vante tant la détente, n'a pas toute la régularité qu'on exige d'une bonne Pendule.

A l'égard de l'exécution de ces deux détentes, il est visible que celle de la mienne est beaucoup plus facile que celle de l'autre. Premièrement, en ce que ma levée circulaire n'a pas besoin d'autre précision que d'être à peu près concentrée à la rouë de minutes, et d'être partagée en deux parties égales par les deux plans inclinés, au lieu que la détente de M. Enderlin demande que la levée qui porte le cliquet soit parfaitement concentrée, autrement le cliquet pourroit bien manquer. Le rochet, ou du moins le bout de cette levée, étant plus ou moins

I. Vol.

proche

proche du centre se dégageroit plus tard ou plutôt de la cheville , et la Pendule ne sonneroit pas précisément à 60. minutes , ni à 30. minutes. Secondement , il n'y a dans ma Pendule que la levée circulaire à'mouvoir pour faire lever la détente de la sonnerie , ainsi il n'y a qu'une piece qui peut demander quelque regularité.

Dans la Pendule de M. Enderlin , la levée qui porte le cliquet demande au moins autant de regularité que ma levée circulaire ; le cliquet que porte cette levée demande aussi de la regularité ; le bras qui reçoit dans sa fente la cheville de la levée de la sonnerie , demande encore de la sujétion , sans compter le rochet qui doit être bienfait et bien libre sur sa virole. Enfin toutes les pieces à mouvoir consommant une trop grande partie de la force de la Pendule , la pourroient faire arrêter si elle étoit mal faite , ou construite par une main moins habile que celle de M. Enderlin. Je conclus donc ; M. que ma détente est beaucoup plus aisée à executer , plus solide , moins fatigante pour le mouvement , et par consequent préférable à la sienne ; et je suis même étonné que M. Enderlin , qui avoit beaucoup de genie , et qui avoit vû ma détente quatre ans ayant d'imaginer la sienne ,
L. Vol. l'aic

l'aît faite si défectueuse et si contraire aux principes de la bonne horlogerie.

Ma Pendule marque aussi le quantième du mois d'une manière plus simple qu'on ne le fait ordinairement. M. Thiout me rend justice , en disant qu'il ne croit pas que mon dessein soit d'en imposer , quand j'ai dit que les quantième ordinaires se marquoient par le moyen de trois rouës et deux pignons. Il est vrai que c'est une faute qui s'est glissée , mais j'ai voulu dire trois rouleaux , deux rouës et un pignon , au lieu que dans ma Pendule je ne mets que trois chevilles sur le barillet de sonnerie qui fait son tour en trois jours , qui prend chaque jour à minuit une dent de la rouë du quantième. J'avois regardé cette façon de faire marquer le jour du mois comme une idée qui peut venir à tout le monde , c'est pourquoi je n'en avois pas donné la description dans la Lettre où j'ai annoncé ma Pendule , et je ne la donne aujourd'hui que pour vous faire voir , Monsieur , que je n'ajoute à ma Pendule qu'une seule rouë pour lui faire marquer le quantième au lieu de trois rouleaux , deux rouës et un pignon qui sont employées dans les Pendules ordinaires pour la même operation.

Le reste pour le Mercure prochain.

SON



SONNET.

Sur le bonheur de la Solitude.

N Applique, ambitieux, tes soins et ton étude,
Qu'à briguér quelque Charge, où tu sois res-
pecté ;

Pour moi foulant aux pieds, ce rang et dignité,
J'aime à vivre inconnu dans une Solitude,

Là, content de mon sort, rien ne m'y paroît
rude ;

J'y pense à mon salut en toute liberté,
Convaincu qu'ici bas tout n'est que vanité ;
J'attens la mort sans peine et sans inquiétude.

Cet objet, quoiqu'affreux, ne cause de terreur
Qu'à celui qui charmé de ce monde trompeur
Fait son souverain bien d'une vaine chimere.

Celui qui, retiré, sert Dieu fidelement,
Lui donne tout son cœur, ne cherche qu'à lui
plaire ,

Loin de craindre la mort, la desire ardemment.



*EXTRAIT du Mémoire lû par
M. d'Onsenbray , à la rentrée de l'Académie , du 5 May dernier.*

MD'Onsenbray a lû un Memoire touchant la Description et les usages d'une Machine qui marque continuellement sur le papier non seulement les vents qu'il a fait , et à quelle heure chacun a commencé et fini , mais aussi leurs differentes vitesses ou forces relatives. Après avoir exposé brièvement les avantages qu'on retireroit de la connoissance des impulsions du vent tant pour la navigation que pour les Moulins ; M. d'Onsenbray ajoute , que le plus sûr moyen qui lui ait paru pour parvenir à cette connoissance , étoit d'imaginer des Machines propres à faire toutes les expériences nécessaires sur les vents.

Entre cinq Machines differentes que M.d'Onsenbray a imaginées et fait exécuter pour déterminer les forces absolûes et relatives des vents , et connoître toutes leurs varietez , il s'est contenté d'annoncer les quatre premieres , se réservant d'en donner les Descriptions dans les as-

I Vol.

E sem-

1142. MERCURE DE FRANCE

semblez particulieres de l'Académie pour ne décrire que la cinquième Machine comme la plus complete, et à laquelle il a donné le nom d'*Anemometre à Pendule*.

Entre plusieurs Auteurs qui ont travaillé et écrit sur les vents, M. d'Onsenbray parle de deux Anemometres décrits par M. Wolf et par Georges Leutman, il ajoute que le Chancelier Bacon a fait connoître dans son Histoire des vents les avantages qu'on retireroit d'avoir des observations et des expériences suivies sur les varietez des vents et faites par differens observateurs dans differens pays; Enfin il cite à cette occasion plusieurs autres Auteurs qui ont écrit sur les vents, et entre autres la dissertation du Pere Sarrabat Jesuite, sur les causes et les variations des vents, ouvrage qui a remporté le prix de l'Académie de Bordeaux en 1730.

L'Anemometre décrit par M. d'Onsenbray est nommé à Pendule, étant composé de deux parties principales qui sont menées par la roüe des heures d'une Pendule placée entre les deux; chaque partie devide sur des bobines une bande de papier.

M. d'Onsenbray distingue trois moteurs pour faire aller toute la Machine; le pre-

1. Vol.

mier

mier est la Pendule dont nous venons de parler , le second est l'action du vent sur une girouëtte dont le bas de la tige porte un Cilindre qui a 32 pointes placez en forme d'Helice pour les 32 rumbz ou airs de vent. Ces pointes servent de crayon et marquent par des traits sur le papier de la partie à droite de la Pendule les vents qui ont régné et leur durée. Le troisième Moteur est l'action du vent sur les aîles d'un Moulin horisontal dont le nombre des tours se trouve marqué par des points de 400 en 400. tours sur le papier de la partie à gauche de la Machine ; ainsi on connoît sur cette partie les différentes viresses ou forces relatives des vents par le plus ou le moins de tours du Moulin pendant chaque quart d'heure.

Enfin nous ajouterons seulement encore (car il n'est pas possible de faire sentir tout le Mechanisme de cette Machine sans figure ,) que les papiers des deux parties se trouvent divisez par des points de quart d'heure en quart d'heure , pour connoître l'heure des changements de direction et de force du vent.

Ce qu'il y a de plus singulier à cet Anemometre , c'est qu'on n'a pas besoin de se tenir auprès pour observer , et qu'on trouvera marqué sur les papiers tous les

1144 MERCURE DE FRANCE

changements qui seront arrivez pendant les 24 heures, soit de direction, soit de vitesse du vent, l'heure de ces changements et la durée de chaque vent; on verra, par exemple, à quelle heure un vent a commencé à souffler, son nom ou sa direction, sa vitesse relative, combien il aura continué, et combien se sera passé de temps sans qu'il y ait eu de vent.

M. d'Onsenbray a tâché dans la construction de son Anemometre de le rendre tel, qu'il instruisse de tout ce qu'on peut avoir besoin et envie de sçavoir par rapport aux vents; il se placera dans une Chambre ou un Cabinet où il fera ornement, sans qu'on soit obligé de le tenir à l'air, en conduisant comme aux Cadrans à vent ordinaires la tige de la Giroüete et le cordon du Moulin le long du mur pour aller gagner le toit.



R O N D E A U.

Voir un Phenix n'est pas chose ordinaire;
 Maint grand Auteur en a pourtant écrit;
 Mais en ce point il paroît tant d'esprit,
 Que le Portrait m'en semble imaginaire.

I Vol.

Pour

Pour moi j'irois de Paris jusqu'au Caire,
 Du Monde entier je ferois le circuit
 Si je croyois de mes soins pour tout fruit;
 Dans ces climâts nouveau Missionnaire,
 Voir un Phénix.

Mais parlons mieux : sous ce rare animal ;
 Ces anciens Clercs qui ne pensoient pas mal ,
 Ont , selon moi , peint une femme sage.

Et c'est raison ; car qui sur Terre a vu
 Femme fidelle et chaste en son ménage ,
 Peut , à bon droit , se vanter d'avoir pu
 Voir un Phénix.



ON apprend de Chambéry , que
 Mre Michel-Gabriel de Roussillon
 de Bernex , Evêque et Prince de Genève ,
 Suffragant de l'Archevêché de Vienne ,
 auparavant Chanoine Régulier de Saint
 Augustin , de l'Ordre de saint Antoi-
 ne , mourut dans son Diocèse en odeur
 de sainteté le 23. Avril dernier. Le Pu-
 blic verra peut-être avec plaisir quel-
 ques circonstances de la Vie et de la
 Mort de ce pieux Prélat , contenuës dans
 la Lettre qu'on va lire.

J. Vol.

B ij LET-

LETTRE de M^eN. Gasparini, General de l'Ordre de S. Antoine, à tous les Supérieurs et Commandeurs de son Ordre en France, en Italie, en Espagne et en Allemagne, sur la Mort du dernier Evêque de Genève.

MON REVEREND PERE,

La mort vient d'enlever à l'Eglise un saint et illustre Prélat, et à nous un cher et respectable Confrere, que nous regardons, à juste titre, comme un des plus grands ornemens que notre Ordre ait jamais eû. Vous comprenez, sans doute, que je veux vous parler de M^re Michel-Gabriel de Roussillon de Bernex, Evêque et Prince de Genève. Il est decedé dans son Diocèse à Annési, le jour du Vendredy-Saint 23. du mois d'Avril, entre midi et une heure, dans la 77. année de son âge.

Issu d'une des plus anciennes et des plus illustres Maisons de Savoye, il méprisa dans un âge encôre tendre toutes les grandeurs auxquelles il pouvoit naturellement aspirer dans le siecle, et chercha dans notre Ordre un azile pour s'y consacrer entierement au service du Sei-

I. Vol.

gneur

gneur. Il y prit l'habit le 17. Novembre de l'année 1672. et fit Profession le 21. du même mois de l'année suivante; il s'y est rendu recommandable par sa piété, par l'austere régularité de ses mœurs et par son amour pour les Sciences; les progrès qu'il y fit et sa profonde érudition, engagerent les Supérieurs à le charger d'enseigner la Théologie à Toulouse, employ dont il s'acquitta avec autant d'applaudissement que de succès.

Après le décès de M. Antoine Pain la Jasse, un de nos Prédécesseurs, il fut choisi pour faire la Harangue au Chapitre Général qui s'assembla au mois de Mars 1688 pour l'Élection de son Successeur. On admira alors et on admirera toujours dans cette Piece la force de son éloquence et cette genereuse liberté qu'inspire la verité et l'amour du bien public. Dans ce Chapitre, où il exerça les pénibles fonctions de Secretaire, et dans le suivant, il fut unanimement élu Supérieur de la Maison de notre Ordre à Toulouse. Il la gouverna six ans en cette qualité avec cette sagesse, cette prudence qui regloit toutes ses démarches; il y fit construire ce superbe Edifice, qui fait un des plus beaux ornemens de cette Ville, sans interrompre

1148. MERCURE DE FRANCE

pour cela ses travaux pour l'Eglise dans le ministere de la Chaire et la direction des ames , ni les études qu'il chérissoit singulierement et qu'il fit fleurir dans sa Communauté. Ces fameuses Thèses de Droit Civil et Canonique qu'il fit soutenir avec tant d'éclat et de succès devant le Chapitre General de l'année 1691. montrent qu'il ne se bornoit pas à un seul genre de science et qu'il ne négligoit aucune de celles qui pouvoient rendre ses Confreres utiles à l'Eglise.

La réputation de ce grand homme ne pouvoit être long-temps renfermée dans notre Ordre. Elle éclata dans la Cour du Roy de Sardaigne Victor Amedée, de glorieuse memoire; ce grand Prince , juste estimateur du mérite , et dont le vaste génie s'est fait admirer dans toute l'Europe , nomma le Réverend Pere de Bernex à l'Evêché de Genève , pour lequel il fut sacré le 6. Octobre de l'année 1697. dès lors cet illustre Prélat se proposa pour modele le grand S. François de Sales , son Prédecesseur. L'on peut assurer avec justice qu'il en a été le parfait imitateur par sa dévotion tendre et affectueuse , par son amour empressé pour les Pauvres , par son zele ardent pour la réunion des Hérétiques , par le bon ordre qu'il main-

I. Vol.

tint

tint dans son Clergé, par ses travaux et ses fatigues immenses dans les visites de son Diocèse, par sa modestie dans ses habits, la frugalité de sa table, sa simplicité vraiment Apostolique, dans ses meubles et dans son train, par sa profonde humilité, enfin par toutes ces vertus épiscopales dignes des Pasteurs des premiers siècles ; aussi n'entreprendoit-il rien sans avoir prié long-temps au Tombeau de ce grand Saint, qu'il regardoit toujours comme l'Evêque de Genève, et dont il disoit n'être que le Vicaire.

Son élévation ne lui fit point perdre l'attachement sincère qu'il avoit pour notre Ordre, il en a souvent donné des témoignages publics, et vous n'ignorez pas avec quelle affection, quelle joye, quelle effusion de cœur, quels tendres sentimens il recevoit ceux d'entre nous qui l'alloient visiter, il les appelloit toujours ses meilleurs amis, ses chers Confreres, et il observoit religieusement de célébrer, suivant nos Statuts, le S. Sacrifice pour ceux dont on lui apprenoit la mort.

Mes occupations ne me permettent pas d'entrer aujourd'hui dans un plus grand détail, je me propose pour l'éducation des fidèles, pour l'honneur de

L. Velt

E. V. tout

1150 MERCURE DE FRANCE
tout l'Ordre Canonique et du nôtre en particulier , de donner au Public l'histoire d'une vie si sainte. J'invite tous ceux de mes Confreres qui ont eû le bonheur d'être ses Disciples et d'admirer de près ses éminentes vertus , de m'envoyer pour cet effet des Memoires détailliez et dans la plus grande exactitude. Je me contenterai de vous dire, pour le présent, qu'il a enfin terminé sa course et ses travaux apostoliques par une mort précieuse. *Vita discessit, non solum juvenibus, sed et universæ genti, memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis et fortitudinis derelinquens.* C'est ce que dit l'Ecriture du vénérable Eléasar.

Quoique je ne doute point que le Seigneur n'ait déjà couronné les vertus de ce saint Prélat, nous devons pourtant nous empresser de joindre nos suffrages à tous ceux de son Diocèse ; c'est pourquoi je vous donne avis qu'après en avoir conféré avec les RR. PP. Grand-Prieur et Définiteurs et de leur Conseil, mon intention est que vous ordonniez incessamment dans votre Maison pour le repos de son ame, les mêmes suffrages et prieres qui sont prescrites par nos Statuts pour les Abbez Generaux de notre Ordre, et c'est ce que je vais faire

J. Vol.

executer

J U I N. 1734. 1151
exécuter dans cette Abbaye avec le plus
de pompe et de solennité qu'il me sera
possible. Je suis avec une parfaite esti-
me , &c.

A S. Antoine en Dauphiné, le 5. May
1734.

P.S. J'apprens dans ce moment que ce
saint Prélat est universellement pleuré
et regretté de son Clergé et de son Peu-
ple , qu'on a été obligé , pour satisfaire
la dévotion publique , de le laisser ex-
posé pendant cinq jours et de lui mettre
trois fois de nouveaux habits; la confiance
qu'on a en ses vertus , ayant porté le
Peuple à se partager les premiers. On m'a-
joute même qu'il s'est déjà opéré plu-
sieurs Miracles par son intercession , mais
nous ne prétendons point, en vous instrui-
sant, prévenir le Jugement de l'Eglise. Il
a été enterré , ainsi qu'il l'avoit ordon-
né , dans l'Eglise du premier Monastere
de la Visitation de la Ville d'Annessi ,
où le Corps de S. François de Sales est
exposé à la vénération publique.

Les Enigmes du mois de May doivent
s'expliquer par l'Oye qu'on tire à Paris ,
I. Vol. E vj et

1152 MERCURE DE FRANCE
et l'*Horloge*; et les Logogryphes par *Remi*,
qui contient Rime, Mer, Ré, Mi; et
Coucou, et *Porc*.



E N I G M E.

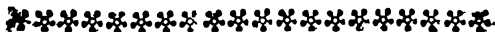
J'Ay la tête pesante et dure ,
Je suis fort peu subtil ; cependant l'Univers
Admire , avec raison , mes ouvrages divers ,
Où l'Art surpasse la Nature ;
Mais s'il n'est presque rien dont je ne vienne
à bout ,
Je puis aussi détruire tout.

A U T R E.

Lecteur , il est bon d'avertir
Que cette Enigme est une Enigme double ;
Afin que ton effort redouble ,
Si pour me deviner tu veux te divertir ,
Peut-on s'imaginer plus plaisante Famille ?
Il s'agit de sçavoir qui peut être la Filles ,
Le récit n'est point fabuleux ,
Qu'on a vû épouser sa Mere ?
Cette Mere étoit mâle et n'eut jamais de Pere ;
Devine , Lecteur , si tu peux.

A. Val.

LO-



L O G O G R A P H E.

P Our deviner ce que je suis ,
Lecteur , sur du papier , arrange.

1 2 3 4 5 et 6.

Et ne va pas trouver étrange
La façon dont je te conduis ,

Elle est bonne : à present , pose , mets une lettre
Sous chaque chiffre , mais avant que de la mettre ,
Songe que le tout fasse un mor

Qui dénote sur tout , qu'au Sage ,
Je suis d'un nécessaire usage ,

Que c'est par mon secours qu'il découvre aus-
si-tôt

Qu'il desiré de le connoître ,

Si sa caisse est en ordre ou si mieux pourroit
l'être.

Si mon nom t'est connu , profites-en , Lecteur ,

Car c'est par moi qu'Auteur Logographique
S'explique , et c'est par moi qu'à son tour on
l'explique.

Cinq , trois , un , deux et six , un celebre Rimeur

Dit qu'avec moi sans sagesse on est sage ,

Qu'on a sans le sçavoir la science en partage ;

Enfin il dit qu'avec moi l'on est tout.

Un , deux , trois , six et cinq , je l'ai fait dans
ma vie

La Vol.

Bien.

Bien des fois , mais jamais je n'ai voulu débou-

L'entreprendre , je me défie

De mon habileté , je laisse un si beau coup

A quiconque a la peau d'un endroit endurci :

Quatre , trois , six et cinq , de sot

Est à mon sens le parfait Synonyme.

Ah ! s'il étoit permis d'en dire un petit mot ,

Que j'en sçai dont les noms enrichiroient ma
rime !

Quatre , cinq , trois , un , deux et six ,

A souvent vû de deux cœurs attendris

Finir la peine et naître les délices :

Trois , cinq et six , est le plus grand des vices ;

Quatre , trois , un , deux , six , je suis utile au jeu :

Un , trois , cinq , six , quand on me met au feu

On fait de moi tout ce que l'on veut faire :

Dans mon tout pris de diverse manière ,

On peut s'étendre encor , car je n'ai pas tout dit :

Mais , serviteur , je vais m'étendre dans mon lit :

V. I. A. L.

A U T R E.

PAr mon emploi j'embellis des ouvrages

Qui servent à divers usages ,

Je forme encore en me bouleversant

Un angle et fais paroître l'écriture ,

J'arrête même un Bâtiment ;

I. Vol.

Le

Le Créateur à l'humaine nature ,
 M'a posé pour cacher le lieu du Jugement ,
 Contre l'ardeur et la bruiure ,
 Je suis d'un grand soulagement ;
 En veux-tu sçavoir davantage ,
 D'un de mes pieds fais l'amputation ,
 Qu'il m'en reste deux moins qu'il n'en faut en
 voyage ,
 Ensuite fais réflexion
 A chaque permutation ;
 Je sers à lever ou descendre ,
 Je puis contre les chiens t'aider à te deffendre ;
 On me met dessus un panier ,
 Dans le Pays de Normandie ,
 Les terres qu'on amodie ,
 Par moi se comptent au fermier ;
 Je nomme des Rois l'origine ;
 Un animal aquatique et commun ,
 Dont le milieu, si l'on devine ,
 Quand il arrive , alors chacun
 En dit beaucoup plus qu'il ne pense ;
 Mais c'en est trop , restons dans le silence ,
 Puisque tu trouveras enfin
 Du fameux Amilcar la veritable fin ,
 Laquelle changeant de structure ,
 D'Iris emprunte la figure.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

TRAITE' DU VRAI MERITE
DE L'HOMME , considéré dans
tous les âges et dans toutes les conditions,
avec les principes d'éducation propres à
former les jeunes gens à la vertu. A Pa-
ris, grande Sale du Palais, chez Saugrain
1734. in 12. de 514. pages.

'DEUX LETTRES DE S. AUGUSTIN,
nouvellement trouvées en Allemagne ,
accompagnées des Notes Critiques ,
Historiques & Chronologiques , et im-
primées dans la même forme , et avec
le même soin que la dernière Edition de
tous les Ouvrages du Saint Docteur , la-
quelle est le fruit du travail des Peres Be-
nedictins de la Congrégation de Saint
Maur. Par D. * * * Prêtre de la même
Congrégation. A Paris , chez la veuve de
Raymond Mazieres et Jean-Baptiste Gar-
nier : Brochure in fol. de 30 pages , sans
compter l'Epître dédicatoire , la Préface
et la Table. L'Ouvrage est en Latin.

L'ESPION DANS LES COURS
DES PRINCES CHRE'TIENS , OU
I. L. Vol. . . .

J U I N. 1734. 1157

Lettres et Memoires d'un Envoyé secret
de la Porte dans les Cours de l'Europe ,
où l'on voit les Découvertes qu'il a fai-
tes dans toutes les Cours où il s'est trou-
vé , avec une Dissertation curieuse de
leurs Forces , Politique et Religion , par
M. * * * Nouvelle Edition , augmentée
dans le corps de l'Ouvrage , enrichies de
Figures et de Planches en Taille-douce ,
rue Saint Jacques , chez le *Mercier* , 1732.
6 vol. in 12. prix 15 liv.

LES O E U V R E S de l'Abbé de Saint
REAL, chez le même 1732. 5 volumes in 12.

LA CONSTANCE DES PROPRES
AMOURS, avec le joüet de l'Amour. *A Paris*
chez *Nyon fils*, Quay de Conti 1733. in 12.

LES A V A N T U R E S DE **CLAMADE'S**
et de **Clarmende** , in 12. chez le même.

LES MILLE ET U N E H E U R E ,
Contes Peruviens. Chez *Huart et Clousier*,
2 vol. in 12.

CARACTERES DES HOMMES , de leurs
mœurs , de leurs opinions et des siècles
différens ; ou divers Traitez de Morale.
Par Mylord *Aslhei Cooper* , Marquis de
Shasterburysec. *A Londres*, &c. cinquième
Edition. Cet Ouvrage est en Anglois et
generalement approuvé.

1158 MERCURE DE FRANCE

LES POÉSIES de M.G. I. vol. in 12.
A Blois chez Philbert - Joseph Masson ,
M. DCC.XXXIV. et à Paris chez Rollin,
Quay des Augustins , à S. Athanase , de
200 pag.

Les Poésies qui entrent dans ce Recueil, quoiqu'imprimées à Blois , ont été composées à Paris , suivant un Avis qui est à la tête du Livre. Il est dédié au Roy par une belle Ode sur la Guerre présente. On trouvera ensuite une Ode à Virgile sur la Poésie Champêtre , et une Idylle sur le siècle Pastoral. Suivant les dix Eglogues de Virgile en vers François. Cet Ouvrage , dit l'Auteur , dans un court Avertissement , est moins une exacte Traduction qu'une Imitation hardie des Eglogues de Virgile , fondé en cela sur ce précepte d'Horace. *Nec verbum verbo curabis reddere.* Le Recueil finit par plusieurs Odes dont la première est sur l'Amour de la Patrie. Quelques-unes de ces Pièces avoient déjà paru dans le Mercure, et y ont paru avec succès.

EPHEMERIDES DES MOUVEMENTS
 CELESTES , pour les années 1735.
 jusqu'en 1745. ou l'on trouve les mou-
 vements diurnes des Planètes en longi-
 tudes , leurs latitudes , aspects et média-
 tions
I. Vol.

tions ; celles des Etoiles , leur lever ,
coucher , apparitions et occultations ;
les immersions et émerisions du premier
Satellite de Jupiter pour les mêmes an-
nées. Avec la situation de plusieurs lieux
dont la longitude et la latitude ont été
observées par plusieurs habiles Astrono-
mes ; et plusieurs problêmes Geographi-
ques. Pour le Méridien de la Ville de
Paris. *Par M. Desplaces. Tom. III. ch. 2.*
Jacques Colombat , rue S. Jacques 1734.
in 4.

*LETTRE de M. . . . sur la Conti-
nuation des Memoires du R. P. Ni-
ceron.*

J'ai à vous parler ici , Monsieur , du
XXIII. et du XXIV. volumes des *Me-
moires pour servir à l'Histoire des Hommes
Illustres dans la République des Lettres* que
le Sr Briasson , Libraire rue S. Jacques ,
continuë de publier avec succès . Voici
les noms des Scavans dont il est parlé
dans le premier de ces deux Volumes.

*Rodolphe Agricola , Jean-Louis Guez
de Balzac, François Bernier, Jean Bernier,
Jerôme Bignon , Henri Blount , Denis de
Salvaing de Boissieu , Thomas Broune le
Médecin , Thomas Broune le Théologien,
Guillaume Camden , Marc-Antoine Ca-
pelli ,*
I Vol.

1160 MERCURE DE FRANCE
*pellì , Thomas Corneille , Robert Creyghton ,
Cristophe Davenport , Louis Duret , Ubo
Emmius , Guillaume Estius , Gabriël Fagnano ,
Nicolas Faret , Pierre Gilles , George-Henri
Goetze , Louise Labè , Adam Littleton ,
Nicolas Lloyd , Olivier Maillard , Jean
Maldonat , Pierre - Martyr d'Anghiera ,
Pierre-Martyr Vermilio , Etienne Pavillon ,
Alexandre Piccolomini , François Piccolo-
mini , Jean Price , Jules-Cesar Scaliger ,
Joseph-Juste Scaliger , Jean-Ginès de Se-
pulveda , Antoine Sherley , Thomas Sher-
ley , et André Thevet.*

Entre tous ces Sçavants je n'en trouve
aucun de plus distingué et de plus Illus-
tre , que notre célèbre Jérôme Bignon,
dont l'article par conséquent soit et plus
curieux & plus agréable à lire. Vous me
sçauvez sans doute bon gré de l'avoir
choisi par préférence , et de le voir ici
tel qu'on le trouve dans nôtre Auteur,

JÉRÔME BIGNON.

Jérôme Bignon , nâquit à Paris , l'an
1590. de Rolland Bignon , Avocat au
Parlement , d'une ancienne Famille ori-
ginaire d'Anjou , et de Marie Ogier ,
fille de Christophe Ogier aussi Avocat au
Parlement.

Rolland Bignon , qui est mal appelé

I Vol.

Jc-

Jerôme dans les opusculs de Loysel page 582. né au mois de Fevrier de l'an 1555. fut un des plus Sçavans hommes de son siècle. Il avoit été Disciple de Mrs Roaldés et Maran , fameux Jurisconsultes de l'Université de Toulouze ; et lorsque le premier se retira dans celle de Cahors il laissa sa Chaire de Professeur en Droit à Rolland Bignon, qui, comme cette Profession étoit alors très honorable, y enseigna publiquement pendant une année , et dicta d'excellents Paratitres sur les 5 Livres des Décretales ; étant ensuite venu à Paris il exerça avec beaucoup de réputation la Profession d'Avocat , à laquelle se bernoient alors plusieurs personnes de naissance et de merite , qui conservoient la modération des anciennes Mœurs , et qui étoient prévenus d'une espece d'aversion contre la validité des charges introduite depuis peu. Après avoir brillé dans le Bareau il devint célèbre dans les Consultations, et fut généralement estimé comme un homme d'une rare suffisance, et d'une probité singuliere.

Persuadé qu'il étoit plus redevable à son fils qu'à tout autre il ne voulut confier son éducation qu'à lui-même. Jerôme Bignon n'eût pas besoin d'aller chercher une autre Ecole pour apprendre les Lan-

1 Vol.

gues

1162 MERCURE DE FRANCE
gues , les Humanitez , l'Eloquence , la
Philosophie , les Mathematiques , l'His-
toire , la Jurisprudence , & la Theologie.
Il aprit sous un si excellent Maître toutes
ces Sciences avec une rapidité extraordi-
naire , et se vit presque à la fin de ses
Etudes dans un âge où l'on ne commence
gueres qu'à délibérer sur les moyens de
faire étudier les Enfans.

Dès l'âge de dix ans il donna au Public
un essai de son Erudition qui lui fit dès-
lors mériter la qualité d'Auteur. C'est
une *Chorographie ou Description de la Terre
Sainte* , qui fût une preuve des connois-
sances qu'il avoit déjà acquises dans l'His-
toire , la Geographie et l'Ecriture Sainte,
il n'en demeura pas là , et on fût encore
surpris de voir trois ans après paroître
deux autres Ouvrages de sa composition,
Ouvrages qui le firent connoître à tout
ce qu'il y avoit de personnes habiles et
considerables dans la France.

Le Roy Henry IV. ayant entendu
parler de lui voulut le voir , et le choi-
sit pour être en qualité d'Enfant d'Hon-
neur auprès du Dauphin qui fut depuis
le Roy Louis XIII.

Le jeune Bignon parût à la Cour avec
des manieres tout à fait aisées et polies.
L'austerité d'une Etude assidue n'avoit
I Vol. point

point obscurci les dispositions naturelles qu'il avoit pour paroître dans le grand monde , et le Tumulte , et les Engagements de la Cour ne fûrent point capables d'affoiblir l'inclination qu'il se sentoit pour les Sciences.

Il composa en ce tems-là un Traité de l'Excellence des Rois et du Royaume de France , pour prouver que les Rois de France doivent avoir la préséance sur tous les autres Rois , qui lui attira bien des applaudissemens. Il le dédia au Roy Henry IV. qui l'engagea par ordre exprès à pousser plus loin ses recherches sur cette matiere.

Mais la Mort funeste de ce Prince arrivée peu de tems après interrompit ce Projet, et déterminâ même M. Bignon à se retirer de la Cour. Ce ne fut pas cependant pour long tems , il y fut bien tôt rapellé à la sollicitation de Nicolas le Fevre, nouveau Précepteur du Roy Louis XIII. et ne put se défendre d'y demeurer jusqu'à la mort de cet ami. Il travailla dans cet intervalle à l'Edition des Formules de Marculphe.

En 1614. il fit un voyage en Italie ; et y visita par tout les plus Illustres d'entre les Sçavants , qu'il convainquit par sa présence de ce que la Renommée leur
I. Vol. avoit

1174 MERCURE DE FRANCE
avoit pris de plus incroyable en sa fa-
veur.

Le Pape Paul V. lui donna des mar-
ques singulieres de son estime ; le Cardi-
nal de Sainte Suzanne , qui n'étoit alors
que Secrétaire des Brefs , établit avec lui
un commerce d'amitié très étroit , et le
célèbre Fra-Paolo charmé de sa conver-
sation , l'arrêta quelque tems à Venise
pour en profiter.

Au retour de ce voyage M. Bignon se
donna tout entier aux exercices du Bar-
reau , où ses premieres actions eurent un
grand succès.

Son pere le fit pourvoir en 1620. d'une
Charge d'Avocat General au Grand Con-
seil , dans les fonctions de laquelle il sur-
passa tout ce qu'on pouvoit attendre de
lui , et il s'acquit une si grande réputa-
tion , que le Roy quelque tems après le
nomma Conseiller d'Etat , et enfin Avo-
cat General au Parlement à la place de
M. Servin sur la fin de l'année 1625.

Tout le monde aplaudit à ce choix. Le
Clergé même qui avoit nommé des Dé-
putez pour prier le Roy de faire revivre
en sa faveur l'Ancien Droit , suivant le-
quel un des Avocats Generaux devoit
être Clerc , ayant sçu le choix que le
Roy avoit fait de M. Bignon , ne se

I Vol.

con-

contenta pas de renoncer à ses prétentions en faveur de cet Illustre Magistrat , mais députa encore vers Sa Majesté pour lui en faire des remerciements, et vers M. Bignon pour l'en féliciter.

En effet jamais cette importante place n'avoit été remplie plus dignement ; car sans parler de ses talents naturels qu'on y vit briller dans toute leur étendue, il signala en mille occasions sa vigueur à soutenir les intérêts du Parlement, son zèle inviolable pour la justice et sa fermeté inébranlable contre toutes les attaques de la faveur. Vertus dont ses envieux entreprirent de lui faire des crimes ; après la harangue sincère , quoique respectueuse , qu'il prononça devant le Roy Louis XIII. séant en son Lit de Justice pour la vérification de quelques Edits. Mais ce Prince justement prévenu en sa faveur , opposa la parfaite connoissance qu'il avoit de ses bonnes intentions aux complots et à l'avidité des gens d'affaires déchaînez contre sa trop grande probité.

En 1641. résolu de ne plus vaquer qu'aux Emplois qu'il occupoit dans le Conseil d'Etat, il céda sa Charge d'Avocat General à M. Briquet son Gendre.

L'année suivante le Cardinal de Richelieu , quoiqu'assez mal intentionné à son

I. Vol.

F égard

1166 MERCURE DE FRANCE
égard , le fit nommer Grand-Maître de
la Bibliothèque du Roy, dans la persuasion
que le Public le destinoit par avance à
cette Charge , et seroit choqué qu'elle
fut remplie par un autre. L'amour que
M. Bignon avoit pour les Lettres la lui
fit accepter , et son désintéressement lui
fit refuser dans la suite celle de Sur- In-
tendant des Finances.

M. Briquet son Gendre étant mort en
1645. il fut obligé de reprendre sa Char-
ge pour la conserver à son fils , et con-
tinua de l'exercer jusqu'à sa mort , quoi-
que de Premier Avocat General, il fut de-
venu le second.

Il fut outre cela employé à d'autres
Affaires importantes pour l'État ; on sçait
combien il eût de part à l'Ordonnance
de 1639. et avec combien d'équité il
exerça les Commissions de l'Arriereban,
des Amortissemens et du Domaine , qui
lui furent confiées en differents temps.
La Reine Anne d'Autriche l'appella pen-
dant sa Regence aux Conseils les plus
importants.

Ce fut lui qui accommoda les diffé-
rends de Mrs d'Avau et Servien , Pleni-
potentiaires à Munster , et qui travailla
avec Mrs de Brienne et d'Emery au
Traité d'Alliance avec la Hollande en

I Vol.

1649.

1649. Il fut aussi choisi en l'année 1651. pour regler la grande Affaire de la Succession de Mantoue , et en 1654. pour conclure le Traité avec les Villes Ansea-
tiques. Enfin ce grand Homme qui avoit toujours fait servir la pieté de baze aux autres vertus qu'il avoit constamment pratiqué , finit par une mort précieuse devant Dieu , le cours d'une vie si glorieuse aux yeux des hommes. Il mourut le 7 Avril 1656. d'un Asthme dont il avoit été attaqué dès l'Automne précédent , mais qui ne lui fit point cesser ses fonctions ordinaires. Il étoit alors dans sa 67. année. Il fut enterré à S. Nicolas du Chardonnet , où vous avez vû son Buste de Marbre , fait de la main de Girardon , avec une longue Epitaphe qui commence par ces mots : *Hieronimus Bignon, sui sæculi Amor , Decus , Exemplum , Miraculum &c.*

Il n'avoit jamais voulu permettre qu'on fit son portrait , mais on le tira pendant qu'il portoit la parole à la grand-Chambre ; c'est pour cela que Lochon qui l'a gravé , a mis au bas ces mots. *R. Lochon ad vivum furtim delineavit.*

Voici le Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Chorographie ou Description de la Terre Sainte*, Paris 1600. Cette Description.
2. *I Vol.* F ij. qu'il

1168 **MERCURE DE FRANCE**
qu'il publia à l'âge de 10 ans , est plus
exacte que toutes celles qui avoient paru
auparavant.

2. *Discours de la Ville de Rome , Prin-
cipales Antiquitez , et singularitez d'icelle.*
Paris 1604. in 8. Livre peu commun , dit
l'Abbé Lenglet , et qui vient d'une per-
sonne qui joignoit à un grand goût une
extrême exactitude.

3. *Traité Sommaire de l'Election des Pa-
pes. Plus le Plan du Conclave.* Paris 1605.
in 8. Il y a bien de l'érudition dans ce
petit Ouvrage.

4. *De l'Excellence des Rois et du Royaume
de France , traitant de la Preséance et des
Prérogatives des Rois de France par des-
sus tous les autres , et des causes d'icelles.*
Paris 1610. in 8. Cet Ouvrage a été fait
pour refuter celui que *Diego Valdès* Con-
seiller de la Chambre Royale de Grenade,
avoit publié pour soutenir la Preséance
des Rois d'Espagne , sous ce Titre : *de
Dignitate Regum Hispania. Granata* 1602.
in fol

5. *Marcus Monachi Formula ex Bi-
blioteca Regia Hier. Bignonius edidit , et
Notis illustravit.* Paris 1613. in 8. *Idem Ar-
gentorati.* 1655 in 4. *Id. Editio. auctior. Acces-
sit Liber Legis Salicæ. a. f. R. Pithæo , et
câlem Bignonis Notis illustratus.* Paris 1666.

I Vol.

in

in 4. Cette seconde Edition qui est considérablement augmentée , a paru par les soins de ses Fils. Les Notes de M. Bignon sont si remplies d'érudition et si justes qu'elles font encore l'admiration des Sçavants ; cependant il n'avoit que 23 ans lorsqu'il les donna pour la première fois.

6. *Voyage de François Pyrard de Laval, contenant sa navigation aux Indes Orientales, Maldives, Moluques et au Brezil.* Paris 1615. in 8. *Id. nouvelle Edition augmentée de divers Traitez.* Paris 1679. in 8. C'est à Jérôme Bignon que nous sommes redevables de la publication de ce Voyage. Les Découvertes de Pyrard , homme de bon sens, mais incapable de s'énoncer par écrit , seroient demeurées ensevelies dans l'oubli , si M. Bignon ne l'eût attiré chez lui , l'invitant même à sa table , et n'eût pris soin de mettre tous les soirs sur le papier , ce qu'il tiroit à différentes reprises de ses entretiens.

Ubbo Emmius , Sçavant Hollandois du XVI. siècle , fait encore une très bonne figure dans ce 23. vol. des Mem. du P. Nicéron, et l'article mérite d'être lû avec attention. Il mourut à Groningue le 9 Dec. 1625. dans sa 79 année. Il a composé plusieurs bons Ouvrages , dont le plus

170 MERCURE DE FRANCE
important est celui qui concerne l'Ancienne Grece , et dont voici le titre *Vetus Gracia illustrata complectiens Descriptionem Gracia, res gestas Græcorum, statum Rerum-publicarum Græcarum.* Lugd. Bat. Elzevir. 1626. 3. vol. 8.

Emmius , dit l'Auteur des Memoires , qui vit commencer et peut-être finir cette Edition , mit par écrit le 6 Decembre 1625. trois jours avant sa mort ce qu'il en pensoit. L'Imprimeur , dit-il , a fait deux fautes. 1^o. Il a mis mon Ouvrage *in* 8. contre la promesse qu'il m'avoit faite de l'imprimer *in folio* , et a rendu ainsi inutiles des Tables Chorographiques que j'avois dressées avec beaucoup de soin en cette forme , pour y être insérées et dont le Livre a indispensablement besoin, 2^o. Il a fait traîner si fort en longueur l'impression , que le chagrin qui m'est survenu par la mort de mon fils * *Egbert* , et ensuite mes infirmités m'ont empêché de travailler à une ample Préface que j'avois dessein de composer lorsque le Livre seroit prêt à paroître , et dans laquelle j'aurois fait une comparaison entre les anciennes Republiques Grecques et celles d'à-présent , montrant ce qu'il y a

* Ce Fils mourut à Orleans , et on rapporte l'Epitaphe que son Pere lui fit &c.

1 Vol.

de

de bon et de mauvais dans les unes et les autres.

L'Ouvrage d'Emmius a été inseré dans les Antiquitez Grecques de Gronovius, tome 4. page 85. avec des additions Anecdotes de sa façon. Le troisiéme tome qui contient l'Etat des principales Républiques de la Grece, a été imprimé séparément l'an 1632. à Leyde, chez Elzevir en 2 vol. in 24. pour être joint au corps des petites Républiques.

Quand ce Sçavant Homme mourut il travailloit à l'Histoire de Philippe Roy de Macédoine et son dessein étoit d'y montrer pour l'usage des Provinces unies, par quels moyens ce Prince avoit opprimé la liberté de la Grece. Il avoit déjà conduit l'Histoire jusqu'à la 15. année du Règne de ce Monarque.

Au reste on doit sçavoir gré au P. Nicéron d'avoir donné à cet Auteur une place dans ces Memoires ; car je trouve que malgré tout son mérite il n'est guère connu du commun des Gens de Lettres, sur tout dans les Provinces. L'Auteur de la * *Dissertation Historique sur l'ancienne*

* Cette Dissertation est dans le Recueil des Pièces présentées à l'Académie de Marseille pour le Prix de l'année 1727. avec les Discours prononcés &c. A Marseille chez Jean-Baptiste Boy, &c. 1727. E. iiij. Acad.

Académie de Marseille, n'avoit sans doute jamais rien vû par lui même de notre *Ubbe Ennius*, puisqu'en le citant il fait du même homme deux Auteurs différens. C'est dans la même citation que *du Boulay* en latin *Bullaus*, Auteur de l'Histoire Latine de l'Université de Paris, est nommé *Boüilland*, par une assez plaisante méprise.

Passons au XXIV. Tome des Memoires. De trente-sept Articles de Sçavans qui le composent, je ne vous nommerai que ceux pour lesquels je prévois que vous vous interesserez, tels sont *Juste Lipse*, *Pierre Belon*, *Pierre Patrix ou Patris de Caën*, *Provençal d'origine*, *Honorat de Beuil de Racan*, *Nicolas Boileau Despreaux* et *Jean-Baptiste-Henri du Trousset de Valincourt*. Les autres Articles ont aussi le mérite d'instruire agréablement, et par conséquent leur utilité.

J'avois dessein d'insérer ici celui de *Pierre Belon du Mans*, le plus grand et le plus curieux voyageur de son temps, mais j'aurois excédé les bornes d'une Lettre. Deux ou trois Remarques que je ferai sur son sujet suffiront ici. Belon étoit grand Physicien, bon Médecin et habile Botaniste, mais il faut convenir qu'il n'étoit ni Geographe ni Antiquaire, ni

I Kal.

bon

bon Critique , cela paroît par les différentes méprises dans lesquelles il est tombé à cet égard, et dont j'ai donné des preuves ailleurs, dans le Livre de ses *Observations de plusieurs singularitez et choses memorables trouvées en Grece , Asie , Judée , Egypte , Arabie et autres Pays étrangers , redigées en trois Livres* , avec des Figures, imprimé pour la première fois à Paris 1553. in 4. C'est cependant un bon Livre par l'exactitude de l'Auteur et par sa capacité dans tout ce qui concerne l'Histoire naturelle des Pays qu'il a parcourus. Il a été traduit en latin par Charles Clusius d'Arras et imprimé à Anvers. en 1589. 1. vol. 8.

Belon étoit l'Eleve de *Pierre Gilles* , attaché au Cardinal d'Armagnac , lequel a fait deux beaux Ouvrages sur le Bosphore de Thrace , et sur la Ville de Constantinople , * mais on prétend qu'il avoit peu profité sous un si bon Maître pour les autres connoissances qui lui manquoient. De retour de ses voyages , il se retira à l'Abbaye de S. Germain des Prez, dont étoit alors Abbé le Cardinal de Tournon , à qui il étoit fort étroitement

* *P. Gilles a aussi écrit sur d'autres sujets. Son Article est curieux dans le XXIII. T. des Mémoires p. 403.*

174 MERCURE DE FRANCE
attaché. Suivant les Memoires du P. Nic-
ceron , Belon fut assassiné près de Paris ,
par un de ses ennemis , l'an 1564. étant
âgé d'environ 47. ans.

Outre son Voyage du Levant , sous
le nom d'*Observations* , &c. nous avons
du même Auteur plusieurs autres bons
Ouvrages sur differens sujets de l'Histoire
Naturelle , qui ont été publiés de son
vivant , les uns en Latin , les autres en
Français.

RITUEL DU DIOCESE DE CLERMONT ,
renouvelé et augmenté par Monseigneur
l'Illustrissime et Reverendissime Jean-
Baptiste Massillon , Evêque de Clermont,
et publié par son ordre. *A Clermont, chez
Boutaudon , Imprimeur du Roi , et de Mon-
seigneur l'Evêque , 2. vol. in-4.*

Ce Rituel est aussi curieux , qu'utile
et necessaire aux Curés.

• LA MALADIE ANGLOISE , ou Traité
des Maladies des Nerfs de toute espece ,
comme le mal de Rate , les Vapeurs ,
l'Abattement, les maladies Hypochondria-
ques et Hysteriques , &c. Par M. Geor-
ges Cheyne , Docteur en Medecine , mem-
bre du College des Medecins d'Edimbourg,
et de la Societé Royale. *A Londres , chez
I. Vol. Straban*

J U I N. 1734. 1175
Strahan et J. Leake 1733. in-8. l'Ouvrage est en Anglois.

HISTOIRE d'ESPAGNE , divisée en 30.
Livres , par le Pere Jean Mariana , de la
Compagnie de Jesus , avec la continua-
tion, par le R.P. Joseph-Emmanuel Minia-
na , de l'Ordre de la très-Sainte Trinité
de la Redemption des Captifs , en 10.
Livres , fol. 4. vol. *A la Haye , chez
Pierre Hondt 1733. pages 428. 439. 378.
416. sans la Table generale , et à Paris ,
chez Mercier , rue S. Jacques : l'Ouvrage
est en Latin.*

BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE , &c. An-
née M. DCC. XXIX. Tome XVII. et
XVIII. 1. vol. 12. *A Amsterdam , chez
Pierre Humbert M. DCC. XXIX.*

On trouve dans le III. Article du pre-
mier de ces deux Tomes , de quoi se de-
dommager de la secheresse et du peu d'in-
terêts qui règne dans la plûpart des au-
tres Articles. On y rend compte d'un Li-
vre Allemand , dont le Titre rendu Fran-
çois , est *RELATION d'un Enfant extraordi-
nairement avancé pour son âge , &c. vol.
in 4. A Leipsic , 1728.* Cette Relation
contient aussi d'autres exemples d'Enfans
extraordinaires et distingués par leur sça-
I Vol. F vj. voit

1176 MERCURE DE FRANCE
voir , et des observations utiles et intéressantes sur le même sujet.

Jean-Philippe Baratier , Fils de M. Baratier , Pasteur de la R. P. R. de Schwabach , dans le Marquisat d'Anspach , est le principal sujet de la Relation dont le Pere même est l'Auteur ; mais comme il a déjà été parlé de cet Enfant dans notre Mercure , nous passerons à un autre qui paroîtra encore plus extraordinaire.

C'est *Chrétien Henri Heinecken* , fils d'un Peintre de Lubeck , lequel nâquit dans cette Ville-là le 6. Fevrier 1721, et mourut le 27. Juin 1725. Dans ce court espace de quatre ans et près de cinq mois, il donna des preuves si extraordinaires de son esprit et de sa memoire , qu'on ne pourroit presque se résoudre à les croire si elles n'étoient pas attestées par un grand nombre de témoins éclairés , qui ont eux-mêmes vû et admiré cet Enfant. Ce fut à dix mois qu'il commença à parler ; et cela à l'occasion de diverses figures dont il parut souhaiter l'explication ; on la lui donna , et tout d'un coup on remarqua qu'il observoit avec une attention fixe les mouvemens des levres de ceux qui lui parloient , et il vint à bout , non sans effort , de prononcer syllabe après syllabe ce qu'on lui disoit. Ces progrès
I Vol. furent

J U I N. 1734 1177
furent depuis ce tems - là très - rapides ,
puisqu'à un an il sçavoit les principaux
événemens du Pentateuque; à treize mois,
l'Histoire de l'Ancien Testament , et à
quatorze celle du Nouveau.

Au mois de Septembre 1723. le petit
Heinecken avoit acquis une connoissance
si exacte de l'Histoire ancienne et moder-
ne , et de la Géographie , qu'il répondoit
pertinemment aux questions qu'on lui
faisoit sur des sujets diversifiés. Il chargea
aussi sa memoire d'une grande quantité de
mots Latins , de sorte qu'il parvint à par-
ler cette Langue avec facilité , et il apprit
par cœur en cette Langue les Institutes de
Justinien. Quelque tems après il apprit
aussi passablement le François , et avant
sa quatrième année il étoit bien avancé
dans la connoissance de la Genealogie des
principales Maisons de l'Europe. Jamais
on ne vit plus d'ardeur à acquérir de nou-
velles connoissances , et cela même est une
preuve du genie de cet Enfant. L'Auteur
de sa vie rapporte d'ailleurs un assez bon
nombre de traits qui marquent et de l'es-
prit et du jugement ; l'un et l'autre pa-
roissent sur tout dans l'application qu'il
faisoit des Sentences et des Passages de
l'Ecriture Sainte qu'il avoit appris , aux
diverses circonstances où il se trouvoit.

I. Vol.

Une

1178 MERCURE DE FRANCE

Une bonne partie de sa quatrième année fut employée au voyage de Danemarck, où il fut admiré de toute la Cour ; il harangua de fort bonne grace le Roi et les Princes du Sang. De retour à Lubéck il y apprit à écrire en fort peu de tems , quoiqu'il eût à peine la force de tenir sa plume. Enfin après avoir languï quelques mois il mourut dans le tems marqué ci-dessus.

C'est une chose remarquable que cet Enfant si extraordinaire , par rapport aux talens de son esprit , fût en même-tems d'une complexion très - délicate. Il est d'autant plus étonnant qu'il scût tant de choses que des maladies très-fâcheuses qui se suivirent de près , lui auroient dû , ce semble , ôter presque tout moyen de bien apprendre. L'Auteur de sa vie attribue ses infirmités presque continuelles , et sa mort prématurée à sa délicatesse naturelle , et aux passions de sa Nourrice, qui eurent plus d'influences sur lui qu'elles n'en auroient eu sur un autre , parce qu'il ne fut sevré que quelques mois avant sa mort , ayant témoigné beaucoup de répugnance pour toutes sortes d'alimens , excepté le lait , et en particulier celui de cette Nourrice. Cette répugnance fut cause qu'il ne mâchoit qu'avec une extrême difficulté.

Au

Au reste , la maniere sage et chrétienne dont le petit *Heincken* envisagea la mort , est à proportion aussi extraordinaire pour son âge , que le sont les connoissances qu'il avoit acquises pendant sa vie.

*Extrait des Nouvelles Littéraires
du XVII. Tome.*

De Strasbourg. Madame Linck , fille et femme de deux Professeurs en Droit de cette Ville , a publié une Traduction du *Polyencte de Corneille* , en vers Allemands.

De Nuremberg. On débite une Brochure en forme de Dictionnaire , qui contient la liste de tous les Bains et des Eaux Minerales , sous le titre de *Bibliotheca cum Lexico Hydrologico.*

M. Frederic Bothscholtz a formé le projet de rassembler en deux Volumes *in folio* , tous les Ouvrages qui traitent de la Librairie et de l'Imprimerie. Chacun paroîtra tel qu'il est , et même dans la Langue où il a été imprimé , ou si c'est un Ouvrage Manuscrit , dans celle où il aura été composé.

D'Altorf. M. le Professeur Koehler , publie toutes les semaines une Feuille qui contient l'explication et le dessein de
I. Vol. quel-

1180 MERCURE DE FRANCE
quelque Medaille. C'est à Nuremberg
que s'imprime ce nouvel Ouvrage Péri-
odique en Allemand.

De Goettingen. M. le Docteur *Heumann*,
Inspecteur du College de cette Ville, pu-
bliera incessamment l'Ouvrage de Char-
lemagne contre le second Concile de Ni-
cée, sur l'Edition que *Jean du Tillet* Evê-
que de Meaux publia à Paris en 1549.
sans nom d'Auteur, et sans marquer le
lieu de l'impression. Cette Edition étoit
devenuë extrêmement rare. M. *Heumann*
joindra ses propres remarques aux cor-
rections de *du Tillet* et de *Goldstat*, et le
tout sera précédé d'une Dissertation dont
le dessein est de prouver que ce Traité
est de *Charlemagne*, et contient ses veri-
tables sentimens, tout au moins de la mê-
me maniere que la Confession d'*Ausbourg*
doit être attribuée aux Princes qui la signe-
rent.

De Leipsie. DISSERTATIO Epistolica ad
Eminentissimum atque Reverendissimum
Dominum Christianum Wormium, Dica-
ceseos Sialandicæ in Danuâ Episcopum, &c.
de scriptis quibusdam integris, fragmentis-
que hactenus ineditis, quæ in itinere Gallico-
Anglico, atque Germanico reperire contigit et
nunc in lucem publicam edenda parat, viros-
que eruditos insimul ad conferendas symbolas
I Vol. humanis-

humanissimè invitat Magnus Crusius Sleswicensis V. D. M.

C'est le titre d'une Brochure de neuf feüilles que Gleditsch a imprimé. On voit par ce titre que M. Crusius , ci-devant Chapelain de l'Ambassade Danoise en France, et connu par la vie de Duplessis Mornay qu'il a mis au jour sous ce titre: *Memorabilia Plessiaca* , a ramassé de bons matériaux dans ces voyages , et qu'il a dessein de les communiquer au Public. Le détail de ses acquisitions et de ses projets se trouve dans la Lettre même. Il y parle , entr'autres , d'une continuation du *Spicilegium Patrum de Grabe* ; d'une nouvelle Edition de *S. Irenée* , recommandable par plusieurs Pieces , non imprimées , de cet ancien Docteur , et par des Remarques nouvelles de Thomas Aisler , d'Edouïard Bernard , de François du Jon ou Junius , de Daniel Heinsius , et de quelques autres Sçavans. M. Crusius nous promet encore une Edition beaucoup plus ample que les précédentes , des Annales de *Nicetas Choniates* ; une Edition d'*Arnobé* contre les Gentils , avec des notes de plusieurs Sçavans , lesquelles n'ont point encore vû le jour ; et une Histoire du *Lutheranisme en France*.

De Dresde. M. Mathieu Daniel Poepelmann
I. Vol.

pelmann , Architecte du Roi de Pologne , a publié une Description de divers Bâtimens magnifiques de cette Ville et des environs appartenans à Sa Majesté. La Description est en Allemand et en François , accompagnée de quantité de figures qui font le principal de cet Ouvrage. On y voit aussi le dessein de la grande Cuve qu'on a placée depuis peu à *Koenigstein* , et qui tient environ deux cens Barriques de plus que celle de *Heidelberg*.

De *Crossen*. M. *Samuel Ledel* , Docteur en Medecine , travaille à une *Histoire de Monstres*. Il a aussi considérablement augmenté la *Centauriologia curiosa* , Ouvrage que feu M. son Pere fit imprimer en 1694. à Francfort sur le Mein , et il a dessein d'en publier une nouvelle Edition.

On apprend de Venise , que J. B. *Pasqualini* , a achevé d'imprimer la nouvelle Edition de l'*Histoire Byzantine* , en 22. vol. *in-fol.* et qu'il commence à debiter le 23. vol. de cet ample Recueil.

On écrit de Londres , que Guillaume Bowyer y a imprimé le Supplement aux *Marbres d'Arundel* ou d'*Oxford* , que M. *Maître* a publié depuis peu sous ce titre,
I. Vpl.

etc : Appendix ad Marmora Academia Oxoniensis , sive græca triam Marmorum recens repertorum Inscriptiones , cum Latina Versione et Notis 1733.

On a fait depuis peu à Londres une Edition complete de Pieces de Theatre de *Shakespear* , avec des Notes de M. *Theobald* , en 7. vol. in 8. en Anglois.

PRIX proposé par l'Académie Royale des Sciences pour l'année 1736.

F En M. Rouillé de Meslay , ancien Conseiller au Parlement de Paris , ayant conçu le noble dessein de contribuer au progrès des Sciences , et à l'utilité que le Public en pouvoit retirer , a legué à l'Académie Royale des Sciences un fonds pour deux Prix , qui seront distribués à ceux qui , au jugement de cette Compagnie , auront le mieux réussi sur deux différentes sortes de Sujets , qu'il a indiquez dans son Testament , et dont il a donné des exemples.

Les Sujets du premier Prix regardent le Système general du Monde ; et l'Astronomie Physique.

Ce Prix devoit être de 2000. livres , aux termes du Testament , et se distribuer tous les ans. Mais la diminution des Rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans , afin de le rendre plus considerable , et il sera de 2500. livres.

Les Sujets du second Prix regardent la Navigation et le Commerce.

Il ne se donnera que tous les deux ans , et sera de 2000. livres.

L'Académie , lorsqu'elle proposa la question sur l'Inclinaison des Plans des Orbites des Pla-

neres, en desiroit la solution plus qu'elle ne l'es-
peroit; aucun des ouvrages qui lui furent en-
voyez ne lui parut mériter le Prix de l'année
1732. et elle laissa encore pour deux ans la mê-
me matiere proposée aux recherches des Scavans
avec un Prix double. L'Académie voit aujour-
d'hui le succès de son délai; parmi les Pieces
qu'elle a reçues, elle en a trouvé deux qui méri-
tent le Prix et qui, par des beautés différentes,
lui ont paru chacune y avoir un droit égal.

Dans ce cas, où l'égalité ne permet pas de
choisir, et semble d'elle-même établir la loi
de récompenser également des mérites égaux,
l'Académie est encore autorisée par l'Arrêt du
Parlement qui a expliqué le Testament de M. de
Meslay; elle a donc jugé que le Prix double de
cette année seroit partagé également entre les
deux Auteurs des Pieces dont les numeros sont
19. et 20. * la Devise de celle-cy est,

Felices anima quibus hac cognoscere primum.

Inque domos superas scandere cura fuit.

Et celle de la Piece 19. *Virtutum pretium in ip-
sis est, et rectè facti meritis est, fecisse.*

Cependant l'Académie avant que de prononcer
son jugement avoit réolu de renouveler dans
cette occasion un avertissement qu'elle a déjà
fait autrefois: Comme elle ne restraint à aucun
Système les explications qu'elle demande des Phé-
nomenes, le suffrage aussi qu'elle donne à ces ex-
plications n'est point une adoption des principes sur
lesquels elles sont fondées, ni de toutes les consé-
quences qu'on en tire.

Les trois Pieces qui ont le plus approché du

* Les Numeros marquent seulement l'ordre dans
lequel les Pieces ont été reçues.

I. Vol.

Prix

Prix , sont la Piece 26. dont la Devise est , *Deus autem noster in cœlo omnia quacumque voluit , fecit* , la Piece 17. dont la Devise est , *Emendantur priora posterioribus* , et la Piece 28 dont la Devise est , *inclinavit cœlos , et descendit , et caligo sub pedibus ejus*.

M. Jean Bernoulli , Professeur en Mathématique à Bâle , et M. Daniel Bernoulli , son fils , qui l'a été à Petersbourg , ont remporté le Prix de 1734.

L'Académie se conformant aux vûes et aux intentions du Testateur , propose pour sujet du premier Prix qui tombe dans l'année 1736.

Comment se fait la Propagation de la Lumiere.

Les Sçavans de toutes les Nations sont invitez à travailler sur ces Sujets , et même les Associez Etrangers de l'Académie. Elle s'est fait la Loi d'exclure les Académiciens regnicoles de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront sont invitez à écrire en François ou en Latin , mais sans aucune obligation. Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront , et l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles , sur tout quand il y aura des Calculs d'Algebre.

Ils ne mettront point leurs noms à leurs Ouvrages , mais seulement une Sentence ou Devise. Ils pourront , s'ils veulent , attacher à leur Ecrit un Billet séparé et cacheté par eux , où seront , avec cette même Sentence , leur nom , leurs qualitez et leur adresse ; et ce Billet ne sera ouvert par l'Académie , qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix , adresseront leurs Ouvrages à Paris au Secretaire per-

I. Vol.

tucl

1186 MERCURE DE FRANCE

quel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas le Secrétaire en donnera en même-temps à celui qui les lui aura remis son Récepissé, où sera marquée la Sentence de l'Ouvrage et son numero selon l'ordre ou le temps dans lequel il aura été reçu.

Les Ouvrages ne seront reçus que jusqu'au premier Septembre 1735. exclusivement.

L'Académie à son Assemblée publique d'après Pâques 1736. proclamera la Piece qui aura ce Prix.

S'il y a un Récepissé du Secrétaire pour la Piece qui aura remporté le Prix, le Trésorier de l'Académie délivrera la somme du Prix à celui qui lui rapportera ce Récepissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de Récepissé du Secrétaire, le Trésorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part.

M. de Laubriere, Evêque de Soissons, dont on connoît l'amour pour les Lettres, ayant établi un Prix pour l'Académie de Soissons, on avertit le Public dans un Programme imprimé, que l'année prochaine 1735. le Lundi d'après le Dimanche de *Quasimoda*, cette Académie adjugera un Prix proposé par ce Prélat, lequel sera une Médaille d'or de la valeur de 300. livres, à une Dissertation Historique d'une demie heure de lecture ou de trois quarts d'heure au plus, sur *l'Etat des anciens Habitans du Soissonnois avant la conquête des Gaules par les Francs, la situation et l'étendue du Pays qu'ils habitoient, le nom et l'antiquité de leurs Villes et Châteaux, leurs forces et les Armes dont ils se servoient, leurs mœurs, leur Gouvernement et leur Religion.*

I. Vol.

Dans

Dans l'examen qu'on fera des Ouvrages , selon le Programme , on aura égard , tant au nombre et à l'étendue des recherches , qu'à la beauté du stile et à la pureté du langage.

Les Auteurs sont avertis de mettre à la marge ou à la suite de leur Ouvrage , les preuves des faits qu'ils auront avancez , et les sources où ils les auront prises.

Les Ouvrages seront adressez francs de port , à M. le *Président de Bezy* , Secrétaire perpetuel de l'Académie de Soissons , et ils ne seront reçus que jusqu'au premier Février de l'année prochaine.

Le 12. Avril mourut à Paris Thomas Fantel de Lagny , Avocat en Parlement , Pensionnaire veteran de l'Académie Royale des Sciences de Paris pour la Géométrie , reçu en 1696. Membre de la Société Royale de Londres , et Commis à la Bibliothèque du Roy pour la recherche des Livres de Mathématique , connu par plusieurs Ouvrages de Mathématiques , dont les titres sont rapportez dans la Liste Chronologique de l'Académie des Sciences de Paris , p. 374. tom. 2. de l'Histoire de cette Académie.

On a appris de Londres , que le Chevalier Thomas Thornhill , le meilleur Peintre d'Histoire que l'Angleterre ait produit , mourut le 15. du mois dernier à sa Terre dans le Comté de Dorset , âgé d'environ 57. ans.

M. *Campion* , Professeur-Maître de Théorbe et de Guitare , de l'Académie Royale de Musique , a mis cy devant au jour la *Règle de l'Octave* , Système généralement reçu , non-seulement des Eleves , mais encore des Maîtres , qui , gué-

I. Vol.

ris

ris de la prévention de leurs anciennes conjectures, veulent promptement donner une idée générale de la Musique vocale et instrumentale pour l'accompagnement et la composition en deux lignes; puisque par son Traité il fait voir clairement que tout le mystère et l'abrégé de la Musique est conçu par le ton majeur et le ton mineur; et que toutes les autres Octaves, comprises dans le Tableau de son Traité, ne sont que des répliques, lesquelles il faut pratiquer sur les Instrumens d'harmonie une à une. C'est par cette étude que l'on parvient à connoître la Note favorite ou sensible de chaque Octave, qui fait dans toute sorte de Musique entrer et sortir de l'une à l'autre.

Cet Auteur, toujours rempli de sa Règle, dont il donne la pratique en six mois sur le Théorbe et sur la Guitare, par un Système particulier qu'il a donné dans l'Addition à son Traité, vient de donner son cinquième Œuvre, qui est un second Recueil d'Airs, au commencement duquel il a affecté de placer deux petits Airs qui sont les modèles ou les catégories des tons mineur et majeur.

La transposition de ces deux Airs dans les autres Octaves, est absolument nécessaire pour l'intelligence générale de l'harmonie, dont la pratique nourrit et dirige l'oreille au point de la rendre inmanquable.

Sous le troisième Air est compris un point d'Orgue de Basse-continue, pour apprendre les accords extraordinaires qui se mettent par élégance dans le courant d'une Musique, laquelle ne suit pas toujours la simplicité de la règle de l'Octave renfermée dans les deux premiers Airs. Il y a une ample explication de l'endroit de

L. Vol.

l'Oc-

L'Octave, où ces accords extraordinaires se trouvent, et de quoi on doit les accompagner.

Ces Oeuvres se vendent chez l'Auteur, rue des Fosseux Montmartre, à la Croix d'Or, rue du Roule, et à la Regle d'or, rue S. Honoré, 1734. prix 5. livres.

Le sieur *Hecquet*, Graveur et Marchand Imager, informé que plusieurs personnes, soit Professeurs de College, ou Marchands d'Estampes de Province, sont souvent embarrassés pour les Sujets de Theses, ne sçachant à qui s'adresser à Paris pour en avoir qui soient convenables et bien conditionnées; il croit devoir leur donner avis qu'il est actuellement très-bien assorti d'un très-grand nombre de Planches de toutes sortes de grandeurs et d'une très-belle execution pour les Sujets propres aux Theses, tirez de l'Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, qu'il est aussi en état de fournir quantité de *Passe-partout* pour les Dédicaces, accompagnez d'ornemens des plus gracieux.

Il vient de mettre au jour une Planche en ce genre, qui a été généralement applaudie à la Cour et à Paris; c'est une Dédicace au Roy, dont voici la description: le Portrait de Sa Majesté, très-ressemblant, gravé d'après le Tableau de M. *Vanloo*, par M. *Dautlé*, occupe le milieu de la composition. Il est environné des principales Vertus qui caracterisent ce Monarque. La *Prévoyance*, reconnoissable par son Sceptre, surmonté d'un œil ouvert, paroît descendre du Ciel pour soutenir le Portrait; la *Force* le supporte aussi, et cette Vertu est accompagnée de la *Sagesse* et suivie de l'*Abondance*. Du côté opposé l'on voit la *Justice*, la *Temperance* et la

I. Vol. G Renom-

Renommée, publiant les grandes actions du Prince; son amour pour les Lettres et les Beaux-Arts, est exprimé par des Livres et des Instrumens, qui sont répandus à terre.

Le sieur Hecquet, offre d'envoyer à ceux qui s'adresseront à lui, des épreuves de ces Sujets, avec les prix de chacun; il croit pouvoir se flatter que l'on sera content pour le choix et pour l'exécution. Il donnera toute l'attention possible aux fournitures qu'on lui demandera. Son adresse est à l'Image S. Maur, sur la Place de Cambray, proche la Fontaine S. Benoît, à Paris.

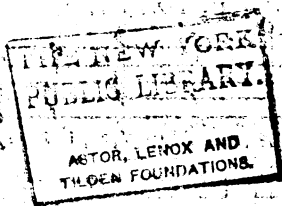
Le sieur Moyreau, qui travaille continuellement à graver l'Œuvre de Wauvermans, vient de mettre au jour la 13^e Estampe qu'il a gravée d'après cet excellent Peintre; c'est un Paysage en large, sous le titre de *la petite Chasse du Cerf*, dont le Tableau est dans le Cabinet de la Comtesse de Verruë. Le sieur Moyreau, grave actuellement son Pendant. Toutes ces Estampes se vendent chez l'Auteur, rue Galande, vis-à-vis S. Blaise.

Le sieur Bibiena, Italien, demeurant à Paris, rue des Prouvaires, près S. Eustache, chez la veuve Salier, à la Croix blanche, donne avis au Public, qu'il y professe depuis plus d'un an avec succès, la qualité de Maître de Langues; il montre l'Italienne aux François, et la Française aux Italiens et aux Etrangers qui veulent apprendre l'une et l'autre, le tout par des principes nouveaux, courts et faciles.

Le sieur Neilson, Ecossois, reçu à S. Côme; Expert pour la guérison des Hernies ou Des-
1. Vol. centes,

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



entes, demeurant au Coq d'or, rue Dauphine à Paris, traite ces sortes de Maladies d'une façon particuliere et sans que le Malade soit empêché de vacquer à ses affaires:

Il donne aussi son avis et ses Remedes à ceux qui sont dans les Provinces, soulage les Hernies les plus inveterées, rend cette incommodité supportable et en empêche les mauvaises suites.

Il a aussi inventé de nouveaux Bandages pour l'un et l'autre sexe, d'une façon et mécanique toute singuliere et la plus propre pour retenir les Parties et en faciliter la guérison, sans embarras ni incommodité, tant ils sont légers, minces et aisez à porter. Et même sans avoir de Descentes, toutes personnes qui font des exercices violens, comme de courir la poste à cheval ou en Chaise, d'aller à la Chasse, &c. auroient besoin de ces Bandages pour se garantir de pareils accidens. Ceux qui en auront besoin dans les Provinces, pourront envoyer leur mesure. Il faut la prendre précisément au dessus de l'os Pubis, et s'ils ont des Hernies ou Descentes, marquer de quel côté, et s'ils l'ont des deux côtez, indiquer celui qui est le plus malade.

Il ne reçoit point de Lettres sans que le port en soit payé.



A I R.

Ciel ! quel orage affreux ! quel horrible Tonnerre !

L'Onde s'unit aux vents pour ravager la Terre.

Quel péril menaçant ! les Cieux fondent en eau.

1 Vol.

G ij

Prêt

1192 MERCURE DE FRANCE

Prête à nous écraser, dans l'Air la Foudre gronde.
Tremblez, Mortels, tremblez, un Déluge nouveau,
Dans l'éternelle nuit ensevelit le Monde.

Mais je crains peu sa rage, Amis, dans mon
Caveau,

Pour le braver, je veux que Bacchus me seconde;
Je veux, quand j'aurai fait de mon ventre un
tonneau,

Que l'Aquilon le berce et qu'il flotte sur l'Onde.

::***:***:***:***:***:***:***:***

S P E C T A C L E S.

Sur les plaintes qu'on a faites, de n'avoir fait qu'annoncer la Tragedie d'*Adelaïde* de M. de Voltaire, après avoir promis d'en parler plus au long : nous avons composé l'Extrait qu'on va lire, avec le plus de soin qu'il nous a été possible.

Adelaïde du Guesclin, nièce du Connétable de ce nom, est l'Héroïne de ce Poëme. L'époque de l'action Theatrale, est le tems des guerres de Charles VII. contre les Anglois, et la Ville de Lille est le lieu de la Scene.

Adelaïde commence la Piece avec le
I. Vol Sire

Sire de Coucy, Seigneur François. Ce dernier a aimé Adelaïde avant qu'elle fût aimée du *Duc de Vendôme* ; son amitié pour ce Prince du Sang des Bourbons le porte non-seulement à sacrifier son amour , mais encore à parler en faveur de son Rival. Quelques Critiques auroient souhaité que son amitié ne fut pas allée plus loin , et jusqu'à lui faire prendre les armes contre son Maître legitime. Adelaïde lui fait pressentir qu'elle ne sauroit donner ni son cœur , ni sa main au Duc de Vendôme , et le prie de détourner son Ami d'une passion qui le rendroit malheureux ; Coucy se refuse à ce bon office , sous prétexte qu'il ne veut pas affliger Vendôme.

Adelaïde allarmée d'un faux bruit qui court sur la mort du *Duc de Nemours* , Frere du Duc de Vendôme , fait connoître par sa frayeur qu'elle aime Nemours , elle l'avoüe même à *Jaise d'Aglure* , sa confidente.

Vendôme vient , il parle d'amour à Adelaïde ; elle lui demande si Coucy ne lui a point parlé ; le nom de Nemours lui échappe ; elle n'en dit pas davantage , ou plutôt elle pallie ce demi-aveu par une feinte ingenieuse , en lui disant que le bruit de la mort d'un frere si cher

194 **MERCURE DE FRANCE**
ne lui permet pas de parler d'Hymen.
Heureusement pour elle Coucy vient annoncer à Vendôme que les Troupes du Dauphin s'avancent à grand pas. Vendôme est obligé de partir incertain de son sort.

Adelaïde , ayant appris dans la Scene précédente , que non-seulement son cher Nemours n'est pas mort , mais qu'il est à la tête des Troupes qui s'avancent vers Lille, flotte entre l'esperance et la crainte.

Vendôme et Coucy ouvrent la Scene du II. Acte , et font entendre que les Assiegeans ont été repoussez vigoureusement. Vendôme rend justice à la valeur d'un de leurs Chefs qu'il n'a fait prisonnier qu'après l'avoir blessé ; il dit même qu'en le combattant il a senti des mouvemens de pitié qu'il attribué à l'amour qu'il sent pour Adelaïde , qui ne lui permet plus cette ferocité qu'il avoit autrefois dans les combats.

On amene le Prisonnier blessé , c'est Nemours lui même ; Vendôme court l'embrasser ; Nemours se refuse à ses caresses ; il lui reproche sa rebellion contre son Prince , et son union avec les Ennemis de sa Patrie ; Vendôme ne peut entendre ces reproches sans colere , et prie son Frere de les lui épargner ; il l'invite à la fête

I. Vol.

qui

qui se prépare pour son Hymen avec Adelaïde. Nemours lui reproche son amour comme violent et même effrené ; Vendôme lui répond que la vûë de cet aimable objet va suffire pour justifier la violence de sa passion : Il ordonne qu'on fasse venir Adelaïde.

A la vûë d'Adelaïde , la blessure de Nemours se rouvre , Vendôme en est alarmé , il suit ce malheureux Frere qu'on emporte.

Adelaïde se plaint au Ciel de ce qu'il ne lui rend son Amant que pour le lui faire perdre une seconde fois.

Vendôme revient , Adelaïde lui demande avec empressement des nouvelles de Nemours ; il lui répond qu'il a arrêté son sang , et lui répare d'Amour et d'Hymen. Adelaïde lui répond fierement qu'elle ne donnera jamais ni sa main , ni son cœur à un Prince armé contre son Roi ; Vendôme éclate de colere contre elle. Adelaïde le quitte avec une noble intrépidité , et en l'assurant qu'elle sera toujours la même. Vendôme ne sçait à quoi attribuer la resolution d'Adelaïde, il en soupçonne quelque secrette inclination ; le silence que Coucy a gardé depuis qu'il l'a prié de disposer le cœur d'Adelaïde en sa faveur , lui fait croire qu'il est

sa parole , il ne peut la suivre sans se des-honorer ; elle lui dit tendrement que la fortune jalouse lui a toujours envié le nom de son Eponse ; Nemours lui dit que la foi qu'il a donnée n'a pas besoin de l'appareil pompeux qui ne sert qu'à la rendre plus éclatante sans la rendre plus sûre ; il atteste les Manes des Rois ses Ayeux , et l'ombre du Grand-du Guesclin , dont la cendre repose avec celle de ses Maîtres ; et c'est sur de si Illustres Garsans qu'il lui jure une foi immortelle. Adelaïde rassurée par de si augustes sermens , se resout à partir d'un lieu qui peut lui devenir fatal.

Vendôme entre sur le champ , et il ordonne à ses Gardes de saisir Nemours : * c'est alors que Nemours croit n'avoir plus rien à dissimuler ; il brave la colere de son Frere , le traite d'infidele à son Roi et à sa Patrie ; Vendôme ordonne à ses Gardes de le conduire en lieu de sûreté ; Nemours continuë à le braver , et renouvelant son serment à Adelaïde , il dit fiement à leur commun Tyran , qu'il l'en rend témoin malgré lui. Adelaïde en pleurs n'oublie rien pour desarmer son fu-

* Les Critiques ne trouvent pas bon que Vendôme ne dise rien aux Spectateurs , de ce qu'il a appris dans l'onzième Acte.

I. Vol.

rieux

rieux Amant ; il lui répond que la grace de Nemours est à l'Autel , et que si elle balance à l'y suivre , c'est fait de ce trop heureux Rival.

Un Officier lui vient annoncer qu'on le trahit , et que c'est le Duc de Nemours qui est l'Auteur de la trahison ; Coucy vient l'inviter à se défendre , il répond à Coucy qu'il n'est présentement occupé que de sa vengeance contre son Rival , et que dès qu'il l'aura remplie , il ira chercher la mort parmi ses ennemis ; Coucy fremit de cette resolution ; Vendôme lui dit qu'il n'attend pas ce service de sa main , et qu'il en trouvera de plus sûres ; Coucy craignant d'être prévenu , lui promet de lui donner des preuves de son zele dont il n'aura plus à douter. Vendôme le reconnoît pour son véritable Ami , et lui dit de l'avertir par un coup de canon de l'exécution de sa promesse.

Au V. Acte , Vendôme , tout plein de sa vengeance dont il n'a pas voulu se reposer sur un Ami aussi vertueux que Coucy , demande à un de ses gardes si le Soldat qu'il a choisi pour tuer Nemours est prêt à executer ses ordres ; ce Garde lui répond qu'il n'en doit point douter, et qu'on a vu ce Soldat s'avancer vers

I. Vol. G vj la

1200 MERCURE DE FRANCE
la prison ; Vendôme ordonne qu'on se retire.

C'est ici le premier moment où la nature lui fait sentir des remords, il flotte assez long tems entre la haine et l'amitié. Il se détermine enfin en faveur du sang ; il appelle ses Gardes, un Officier vient ; Vendôme lui ordonne d'aller faire revoquer l'ordre sanglant qu'il a donné contre son Frere ; cet Officier lui fait connoître qu'il craint qu'il n'en soit plus tems , et qu'on vient de transporter un Cadavre de la Prison par l'ordre de Coucy. Vendôme ne doute point que Coucy ne l'ait trop bien servi ; un coup de canon qu'il entend , ou qu'il croit entendre ne lui permet plus de douter de l'assassinat ; il se livre tout entier aux plus vifs remords.

Adelaïde , qui ignore ce qui peut s'être passé , vient le trouver prête à le suivre à l'Autel , puisque la vie de son Amant est à ce prix ; Vendôme ne lui répond que par des gémissemens , et lui dit enfin que Nemours n'est plus. Adelaïde l'accable de reproches et d'injures ; il veut se donner la mort ; Coucy arrive et lui retient le bras ; Vendôme lui reproche d'avoir exécuté un Arrêt dicté par la jalousie ; Coucy lui répond que le crime n'en auroit pas été moins commis , puisqu'une
I. Vol. autre

autre main en alloit être chargée. Adelaïde fait des reproches très-touchans à Coucy , dont elle n'auroit jamais soupçonné qu'un coup si funeste pût partir. Coucy se justifie enfin envers tous les deux , il déclare que le corps qu'on a vû sortir de la Prison est celui du Soldat qui avoit déjà le bras levé pour le poignarder , et qui auroit achevé le crime s'il n'avoit pas été poignardé lui même. Il ordonne qu'on fasse venir Nemours ; ce Prince vient , son Frere le reçoit à bras ouverts ; il se punit des ordres cruels qu'il avoit donnés , en se privant d'Adelaïde , et se reconcilie avec son Frere , en lui cedant cet objet de son Amour. La Tragedie finit par une ferme resolution que Vendôme fait de faire oublier ses égaremens à force de vertus ; il consent à rentrer sous l'obéissance de son Maître. La fin de cette Piece a paru très-touchante. Les principaux Roles qui sont celui de Vendôme , d'Adelaïde , de Nemours , et de Coucy , ont été parfaitement bien remplis , par le sieur du *Frêne* , la Dlle *Gossin* , le sieur *Grandval* , et le sieur le *Grand*.

La Dlle Conel , nouvelle Actrice , dont on a parlé dans le dernier *Mercure* , a re-
I. Vol. paru

paru sur la Scene au commencement de ce mois , et a rempli avec succès les Rôles d'*Agnès*, dans l'Ecole des Femmes; d'*Agathe*, dans les Folies Amoureuses ; de *Monime* , dans Mithridate ; d'*Isabelle* , dans l'Ecole des Maris ; d'*Andromaque* , dans la Tragedie de ce nom ; d'*Aricie* , dans le Phedre ; d'*Agathe*, dans Attendez-moi sous l'Orme ; d'*Irene* , dans Andronic , et de *Chimene* , dans le Cid.

On a donné le Lundi 21. de ce mois, la premiere Représentation d'*Enée et de Didon*, Tragedie que le Public a reçûe avec de très grands applaudissemens ; nous en parlerons plus au long.

On doit donner sur le même Théâtre une petite Comédie en Prose , en un Acte, intitulée, *La Pupile* , dont nous rendrons compte.

MADRIGAL.

POUR Mlle P qui joua le Role de
Teglis dans la Tragedie de *Pyrrhus* et
Teglis , représentée à l'*Arsenal*.

Quand sous l'habit de Melpomene ,
Attirant tous les cœurs à vous ,
L'Amour vous voit verser des larmes sur la
Scene ;

Il vous croit tendre , et tombe à vos genoux,
I. Vol. Vous

Vous entretenir de sa peine ;
 Mais bien loin de flater son amoureux tourment,
 Voyant qu'on ne veut pas l'écouter seulement ;
 Ah ! dit ce petit Dieu , fondant en pleurs lui-même ,
 Vous feignez de pleurer , charmant objet que
 j'aime ,
 Et je pleure sincèrement.

Mlle Malcrais de la Vigne.

L'Académie Royale de Musique, continuë toujours avec succès les Représentations du Ballet des *Elemens* ; c'est le même qui fut dansé par le Roi en son Château des Thuilleries au mois de Decembre 1721. Nous avons déjà donné un Extrait du Poëme , de la composition de M. Roy, qu'on peut voir dans le Mercure de Janvier 1722. Ce Ballet qui fut remis ensuite au Theatre de l'Opera en Mai 1625. et en Fevrier 1727. est toujours composé d'un Prologue , dont le sujet est le *Cahos*, et de quatre différentes Entrées, l'*Air*, le *Feu*, l'*Eau*, et la *Terre*. Les Dlls Antier , le Maure et Petitpas remplissent parfaitement bien les principaux Rôles , de même que les Sieurs Dun , Chassé, Tribou et Jeliot. Le Ballet composé par le Sr. Blondi , fait beaucoup de plaisir , et les danses en particulier sont très-bien caracte-

I. Vol.

1204 **MERCURE DE FRANCE**
racterisées , distribuées avec art et parfaitement exécutées par les meilleurs Sujets de l'Académie. Cet Opera a un fort grand succès, la Musique est de M. Destouches.

Les Comédiens Italiens préparent une Comédie nouvelle , sous le titre du *Petit Maître Amoureux* , dont on parlera en son tems.



NOUVELLES ETRANGERES.

P O L O G N E.

ON apprend de Dantzick que la nuit du 7. au 8. Mai , les-Moscovites pousserent leurs approches jusqu'à une petite distance du Fort de Wechselmunde , et qu'ils avoient commencé une parallele pour ôter à ce Fort toute communication du côté de la terre ; mais le 8. et les jours suivans on fit un si grand feu sur les travaux qu'on en ruina la plus grande partie , en sorte que leurs Travailleurs et les Troupes qui les soutenoient furent obligés d'abandonner leur entreprise.

Le 8. le Comte de Munich , le General Lesci et le Major General Biron , à la tête d'un détachement de Cosaques , s'avancerent à la portée du fusil , de la Montagne de Hahelsberg , afin de reconnoître le Fort et les autres Ouvrages qui sont construits sur la hauteur , et dont les Assiegeans avoient formé le dessein de s'emparer.

I. Vol

Le

Le General Moscovite ayant trouvé que le côté droit de la Montagne étoit très-escarpé, et presque inaccessible, que d'ailleurs il étoit défendu par un Ouvrage à Corne regulier, avec un Ravelin et une Contrescarpe qui couvroit le principal Rempart et le Ravelin jusqu'au Parapet, et que toutes ces fortifications étoient pallissadées et munies d'un grand nombre de pieces de canon, il se détermina à faire son attaque par le côté gauche, dont les fortifications, qui ne sont que de terre, n'ont ni chemins couverts, ni contrescarpe, et ne sont environnées que d'un Fossé sec.

Les Ennemis firent le lendemain toutes les dispositions necessaires pour executer leur projet, et à 10. heures du soir 3000. hommes que le Comte de Munich avoit commandés pour attaquer l'Ouvrage qu'il avoit jugé le plus facile à emporter, s'assemblerent près de Siganskensberg, où ils prirent leurs facines et leurs échelles, marchant sur trois colonnes; et pour faciliter la véritable attaque, ils en firent trois en même-tems, l'une du côté de Schiedlitz, l'autre de celui du Bisshapsberg, et la troisième de l'autre côté de la Vistule; mais ayant été repoussés de toutes parts, ils réunirent leurs forces du côté qu'ils avoient resolu d'attaquer; et après avoir arraché les premières Pallissades et avoir passé le Fossé, ils monterent à l'assaut, et se rendirent maîtres d'une Batterie de six pieces de canon; mais les Troupes qui défendoient ce poste, chargerent les Ennemis si à propos et avec tant de valeur, qu'elles les contraignirent bientôt de l'abandonner.

Les Moscovites, malgré ce mauvais succès, se préparoient à donner un second assaut, lorsqu'ils

I. Vol

furent

furent attaqués en flanc par un corps de Troupes que le Roi avoit fait sortir de la Ville. Ils soutinrent pendant quelque tems le feu qu'ils avoient à essuyer de deux côtés, et ils ne prirent le parti de se retirer qu'après que tous les Officiers qui le commandoient eurent été tués.

La perte que les Assiegeans ont faite en cette occasion, et qui monte à 1000. hommes, est d'autant plus considerable que leur entreprise a coûté la vie à la plupart de leurs Officiers les plus distingués, par le rang ou par la bravoure, et à sous leurs Ingenieurs.

Des Lettres de Dantzick, sur la fin du mois dernier, marquent qu'une partie des Troupes que le Roi de France y envoie étoit arrivée le 10. à la Rade de cette Ville, et que le même jour on avoit commencé le débarquement, mais on a appris depuis que ces Troupes n'étant pas en assez grand nombre pour aller attaquer les Moscovites, et pour pouvoir penetrer dans la Ville, étoient retournées à la Rade de Copenhague, où elles avoient trouvé un nouveau corps de Troupes Françaises, que les vents contraires y avoient retenu. D'autres Lettres. marquent que toutes ces Troupes étoient parties de Copenhague le 21. Mai, sous l'escorte de cinq Vaisseaux de Guerre pour se rendre à Dantzick, et que le Comte de Plelo, Ambassadeur du Roi de France, auprès du Roi de Dannemarck, s'étoit embarqué avec ces Troupes.

Le Comte de Munich ayant été averti du premier débarquement, fit marcher la plus grande partie de son Armée pour être en état d'empêcher ces Troupes de penetrer dans la Ville. La nuit suivante les Ennemis travaillerent à perfectionner la parallele qu'ils avoient commencé, dans le des-
I. Vol.

sein d'ôter au Fort de Wechselmunde toute communication du côté de la terre , et le feu continuél qu'ils eurent à essayer ne les empêcha pas de continuer leurs travaux , qui se trouverent le lendemain fort avancés.

Le 11. le Comte de Munich ordonna qu'on augmentât le nombre des Travailleurs employés à interrompre la navigation de la Vistule, et qu'on rendît des cables de distance en distance , afin de fermer le passage aux petits Bâtimens.

Les Assiegeans commencerent le 12. à élever deux redoutes aux extremités de la parallele, qu'ils avoient tracée près du Fort de Wechselmunde , et ils en perfectionnerent deux autres , auxquels ils travailloient depuis plusieurs jours sur le bord de la mer.

Le 13. les Troupes Françoises se rembarquerent pour Coppenhague , comme on vient de le dire.

Les Ennemis emporterent le 14. quelques Ouvrages peu considerables près de Stoltzemberg , et après s'y être établis , ils commencerent une ligne de communication entre ce poste et celui de Schiellitz.

Le Regiment de Bello-Cher , qui vient de Varsovie , arriva le même jour dans leur Camp.

Les Assiegeans acheverent le 17. le retranchement qu'ils ont fait pour enfermer une partie du Fort de Wechselmunde , et qui est couvert de de plusieurs redoutes , et fortifié par divers épaulemens depuis la Vistule jusqu'à la Mer. Ils construisirent aussi une redoute en deçà de la Riviere, vis-à-vis le Winsterschantz , et ils tirerent une ligne pour communiquer de cette redoute au Canal de Botsmantslache. Le soir le Roi fit mettre le feu à quelques maisons qui étoient bâties sur le Stoltzemberg , et qui pouvoient favoriser les approches des ennemis. On

On apprend par les Lettres du commencement de ce mois , que l'Escadre avec les Troupes Françoises partie de Cöppenhague le 21. Mai , étoit arrivée le 23. au matin à la Rade de Dantzick , sous l'escombre de 5. Vaisseaux de guerre ; que ces Troupes avoient débarqué sans opposition , et qu'elles étoient campées au Fahrwasser , sous le canon du Fort de Wechselmunde.

Le Comte de Munich jugeant que ces Troupes attaqueroient les Assiegeans et les retranchemens qu'ils ont faits pour enfermer le Fort , donna ordre au Major General Vrushof de s'avancer vers Nehrung avec trois Regimens de Dragons , et il renforça les postes qui étoient les plus exposés.

Le 27. Mai les Troupes Françoises , après avoir donné les signaux pour avertir la Garnison de Dantzick , de favoriser l'attaque à laquelle elles se disposoient , sortirent de leur Camp , et ayant marché sur trois colonnes , elles attaquèrent les retranchemens des Moscovites. Les François arracherent les Pallissades et forcerent la Barriere ; mais les Troupes qui défendoient ce retranchement , leur étant fort superieures en nombre , ils furent obligés de se retirer dans leur Camp.

Le Major General Vrushofa , aussitôt après leur retraite , marcha avec les trois Regimens de Dragons qu'il commandoit , contre les Troupes qui étoient sorties de la Ville pour attaquer le même retranchement , et qui ayant à combattre plusieurs détachemens que le Comte de Munich avoit fait avancer pour soutenir les Moscovites , prirent le parti de rentrer dans la Ville.

Le Comte de Plelo a été tué à l'attaque de ce retranchement , et les François y ont perdu 60. hommes. Le

Le Corps des Troupes Saxones , que commande le Duc de Saxe Weissenfels , et qui est composé de 8. Bataillons et 22 Escadrons , arriva le 25. et le 26. à Langefurt , où l'Electeur de Saxe a envoyé plusieurs piéces de canon , et quelques Ingenieurs destinez à servir dans le Camp des Assiegrans.

Le Roi a quitté le Palais qu'il occupoit , pour aller demeurer dans la maison de M. Ossalinski , Grand Tresorier de la Couronne , située dans le quartier de Lang-Carten , et Sa Majesté qui continue de jouir d'une parfaite santé , visite régulièrement tous les jours les principaux postes , et anime les Troupes par son empressement à se transporter dans tous les lieux où leur presence est nécessaire.

Pendant les deux jours qu'a duré une suspension d'armes dont on étoit convenu avec les Ennemis , les Magistrats de Dantzick ont fait nettoyer la Ville , et renouvelier le fumier avec lequel on avoit couvert les maisons. Ils ont eu aussi pendant ce tems plusieurs conférences avec M. de Brand , Ministre du Roi de Prusse , qui étoit venu leur faire quelques propositions de la part de S. M. Prussienne.

Les Ennemis ont ajouté deux redoutes au retranchement qui enferme la plus grande partie du Fort de Wechsellunde , et ils l'ont fortifié de plusieurs épaulemens défendus par de fortes Palissades.

La batterie sur le Vinsterschantz fait un feu continuel sur la redoute qu'ils ont construite en dedà de la Riviere , vis à-vis de ce poste , et sur la ligne de communication qu'ils ont tracée depuis cette redoute jusqu'au Canal de Bostmans-lache , et l'on a détruit une partie des travaux qu'ils avoient fait de ce côté. Le 3.

Le 3. de ce mois, le Roi fit sortir de Dantzick un détachement considerable de la Garnison, lequel ayant attaqué les Ouvrages que les Moscovites ont construits vis - à - vis de Hagelsberg, ruina une partie de leurs travaux, encloua deux pieces de canon et un mortier, tua un grand nombre de ceux qui défendoient ces Ouvrages, et fit plusieurs Prisonniers de guerre.

On croit que les Troupes Françoises qui sont toujours campées sous le canon du Fort de Wechsellunde, se disposent à faire une nouvelle tentative pour forcer les retranchemens des Assiegeans, et pour penetrer dans la Ville, dont les Habitans marquent toujours tant de zele pour le Roi et pour les interêts de la Nation, que la plupart de ceux qui sont en état de porter les Armes, ont demandé la permission de suivre à l'avenir tous les Détachemens qui feroient des sorties.

Le Comte Potocki, Régimentaire de la Couronne, est arrivé au commencement de ce mois dans la Prusse Polonoise, et l'Armée qu'il commande ayant été renforcée par les differens Corps que le Palatin de Lublin, le Palatin de Lubelski, et le Staroste Rudzinski, ont sous leurs ordres, est composé d'environ 40000. hommes. Ce General s'est mis en état, par les postes qu'il occupe, d'empêcher le Corps de Troupes Moscovites, qui est parti de Varsovie, d'arriver au Camp des Ennemis; et comme il n'aura besoin que de la moindre partie de ses forces pour empêcher ces Troupes de se joindre aux Assiegeans, on compte qu'il marchera avec le reste de son Armée pour attaquer les Ennemis.

Le Comte de Munich, allarmé de l'approche des Troupes Polonoises, a donné ordre au Ge-

I. Vol.

neral

neral Lesclapart, de faire augmenter les retranchements du quartier où il commande, et il a fait revenir à son Camp les Troupes qu'il avoit mises en garnison dans Thorn et dans Elbing.

A L L E M A G N E.

LE Prince Louis de Wirtemberg, qui commande *par interim* l'Armée que l'Empereur a en Italie, a écrit à S.M. Imperiale, que les Troupes Allemandes, lorsqu'elles avoient passé le Po, étoient disposées dans l'ordre suivant : la premiere colonne composée de 26. Bataillons, trois de Guido-Staremberg, trois de Harrach, deux de Lirengstein, trois de Firstenbusch, trois de Hildbourghausen, un de Wallis, deux de Palfi, trois de Daun, un d'Oglivi, trois de Maximilien Staremberg, et deux de Wachtendonck ; de 28. Escadrons, sept de Saxe Gorha, sept de Mercy, sept de Palfi, et sept de Jorger ; et de 20. Compagnies de Grenadiers, ayant à la tête le Baron de Lanthieri, le Prince de Livengstein, les Comtes de Diesbach, et de Saint-Amour, Lieutenants Generaux.

La seconde colonne de 17. Bataillons, un de Welsech, deux de Culmbach, trois de Seckendorf, trois du Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, deux de Ligneville, deux de Wallis, et trois de Konigseg ; de 24. Escadrons, 7. de Lichteinstein, 6. de Veterani, 6. d'Hamilton, et 5. de Frederic de Wirtemberg, et de 14. Compagnies de Grenadiers, sous les ordres des Comtes de Culmbach et de Valperoso.

Dans le Conseil d'Etat que l'Empereur tint à Vienne le 16. du mois dernier, il fut résolu d'assembler les Milices du Royaume de Bohême et des Provinces de Silesie et de Moravie, et de

faire marcher à l'Armée la dixième partie des Habitans de la Basse-Autriche qui sont en état de porter les armes. Le bruit court qu'on a délibéré dans le même Conseil si l'on obligeroit la Noblesse de la Haute Autriche de lever et d'entretenir à ses dépens un Corps de 10000. hommes.

On apprend de Ratisbonne, que la Diète a réglé que les Princes et les Cercles ne fourniroient que les trois cinquièmes des subsides que S. M. Imp. avoit demandé pour l'entretien des Troupes de l'Empire, et que la Caisse Militaire seroit établie à Francfort.

Les Régimens de Hager, du Prince Alexandre de Wirtemberg, de Weles, de Carolis, de Seer et de Palfi, qui s'étoient mis en marche pour se rendre à l'Armée sur le Rhin ont reçu ordre de s'arrêter dans les environs de Passaw; on croit qu'elles y formeront un Camp, et que les Milices qu'on leve dans la Basse-Autriche iront les y joindre.

Sur l'avis qu'on a reçu d'une irruption qu'un corps de Troupes Polonoises, composé d'environ 4000. hommes, a faite en Silésie, où il a ravagé plusieurs terres considérables, particulièrement celles du Comte de Henkel, S. M. Imp. a pris la résolution d'envoyer un Détachement de Cavalerie et d'Infanterie dans cette Province, et une partie du Régiment de Chauveray est déjà partie pour renforcer quelques postes de la Frontière. On assure que le Camp qu'on y doit former, sera composé du Régiment du Prince Alexandre de Wirtemberg, de ceux de Weles, du Comte Louis de Palfi, de Seer, d'Ogilvi, de Welsech, du Régiment de Grenadiers de Lorraine, d'une partie de celui de Chauvirey, et de 1000. hommes des Milices de Transylvanie; ces

I. Vol.

Troupes

Tronpes doivent être commandées par le Baron de Damnitz, Feld-Maréchal, qui aura sous ses ordres le Comte de Jorger.

Le Conseil de Guerre a ordonné à quelques Régimens qui sont en Italie, d'en revenir, et l'on compte qu'ils seront envoyez sur les Frontières de l'Electorat de Baviere, avec le nouveau Corps des Milices qu'on leve dans le Tirol.

On a fait prendre les Armes aux Habitans de Vienne qui sont en état de les porter, et on a nommé des Officiers pour les commander et leur apprendre les Exercices Militaires.

L'Empereur a fait publier un Edit, portant que tous les Particuliers qui n'auroient pas donné une déclaration de leurs biens avant le temps dans lequel on doit commencer à lever le Dixième sur tous les revenus, seront condamnez à payer une Taxe proportionnée à leurs facultez.

Le Marquis de Rubi, Conseiller du Conseil Privé, et que l'Empereur a nommé Feldt Maréchal de ses Armées, vient d'être déclaré Vice-roi de Sicile, à la place du Comte de Sastago.

I T A L I E.

ON a appris de Rome, que la nuit du 5. au 6. May, quelques Enfans ayant mis le feu à un amas de paille, les flammes gagnerent un Chantier voisin, et que le vent violent qui regnoit cette nuit, fut cause que malgré le prompt secours qu'on apporta, plus de 80. maisons, du nombre desquelles est le Palais *della Penna*, appartenant au Prince Borghese, furent entièrement brulées, et qu'il fallut en ai a re plusieurs à coups de Canon pour arrêter l'incendie.

Les difficultez qui empêchoient la Chambre Apostolique d'accepter les sûretéz offertes par la

son Entrée solennelle au bruit des acclamations réitérées du Peuple et de plusieurs salves de l'Artillerie des Remparts et des Châteaux, et de la Mousqueterie de la Bourgeoisie qui étoit sous les armes

Il descendit à la Cathédrale, à la porte de laquelle il fut reçu par le Cardinal Archevêque à la tête du Chapitre, et après avoir assisté au *Te Deum*, qui fut chanté à plusieurs Chœurs de Musique, il alla faire sa Prière devant la Relique du Sang de S. Janvier, Patron du Royaume; et il mit à la Châsse dans laquelle il est conservé une attache de treize Diamants, et de six Rubis d'un grand prix.

L'Infant se rendit ensuite au Palais, où il admit la Noblesse et les Tribunaux à lui baiser la main. Les rues par lesquelles ce Prince passa étoient magnifiquement ornées, et l'on avoit élevé en plusieurs endroits des Arcs de triomphe, chargez de Devises et d'Inscriptions,

Le 15. May, un Courrier dépêché de Madrid apporta à l'Infant Don Carlos le Diplôme par lequel le Roy d'Espagne le déclare Roy de Naples, et enjoint à tous les Seigneurs, Barons et autres Habitans du Royaume, de le reconnoître en cette qualité, et aux Magistrats des Villes qui n'ont pas encore nommé des Députez pour lui prêter serment de fidélité de lui en envoyer incessamment, sous peine d'être regardez comme rebelles et traitez selon toutes les rigueurs de la guerre.

Ce Diplôme fut affiché et publié le même jour, et tous les Tribunaux en corps allèrent rendre hommage à leur nouveau Souverain qui fit ouvrir les prisons, accorda la grace aux Criminels

I. Vol.

55

et ordonna qu'on distribuât de l'argent au Peuple.

On chanta le *Te Deum*; le soir il y eut des Feux et des Illuminations dans toutes les rues, et les Habitans donnerent les plus grandes démonstrations de joye.

Le Gouvernement a donné ordre qu'on frappât de la Monnoye d'or et d'argent pour des sommes considerables, au coin du nouveau Roy de Naples.

Sa Majesté, qui étoit allée le 27. May dîner à Baye, y reçut par le Marquis de Castellar, que le Comte de Montemar a dépêché au Roy d'Espagne, la premiere nouvelle de la victoire remportée le 25. à Bitonto dans la Pouille, par les Troupes Espagnoles sur celles de l'Empereur, commandées par le Comte de Visconti.

Le Roy revint aussi-tôt à Naples, où il trouva un grand concours de Peuple qui cherchoit à lui marquer par ses acclamations, la part qu'il prenoit à cet événement. S. M. fit chanter ce jour là le *Te Deum* dans sa Chapelle, et le lendemain il alla en ceremonie à l'Eglise de S. Janvier, où il fit rendre à Dieu de solempnelles actions de graces de cette victoire, à l'occasion de laquelle il y a eû dans la Ville pendant trois jours des Illuminations et d'autres marques de réjouissance.

DEFAITE des Troupes Imperiales, commandées par le Comte Visconti.

Selon les Lettres du Royaume de Naples, ce Corps de Troupes, composé de 7000. hommes d'Infanterie, de 2000. de Cavalerie, et de 400. Hussarts, avoit marché de Bari à Bitonto, où il s'étoit posté dans un Camp aussi avanta-
I. Vol. H iij geux,

geux, tant par sa situation, que par les retranchemens qui le défendoient.

Le Comte de Montemar étant arrivé avec les Troupes Espagnoles à la tête de ce Camp le 24. du mois dernier, attaqua les Ennemis le lendemain matin, il força leurs retranchemens et se rendit maître de leur Camp, dans lequel ils ont été obligez de laisser les Tentés et la plus grande partie des Equipages.

Malgré la vivacité de cette Action, qui a duré trois heures, on ne sçait pas encore si les Impériaux ont eû grand nombre de Soldats de tuez, mais on a fait dans le Camp 1400. prisonniers, sans compter 1200. hommes d'Infanterie, qui s'étant réfugiés dans les Convents de Bitonto, ont été pris avec leurs Officiers. Le reste de l'Infanterie est bloqué dans differens endroits. La Cavalerie voyant le Camp forcé, a pris la fuite et s'est dispersée, &c. On a appris depuis, le détail suivant de l'Action.

Le Comte de Montemar, qui avoit été envoyé par le Roy pour se mettre à la tête des Troupes détachées pour suivre les Impériaux, ayant été informé que le Comte de Visconti avoit déjà reçu quelques secours, et qu'il en attendoit encore de nouveaux, prit le parti de marcher aux Ennemis qui avoient quitté Tarente, où ils s'étoient d'abord retirez, et qui s'étoient répandus dans la Pouille pour en tirer des contributions.

Ce General regla sa marche sur les differens mouvemens des Ennemis, et songeant principalement à leur ôter le moyen d'exécuter le dessein dans lequel ils étoient de se ménager une retraite du côté de la Mer, il marcha à Bary où il les croyoit.

Les Impériaux en étoient partis, et ils s'étoient

L. Vol.

avancé

avancez à Bitonto ,où ils "oient campez dans un poste aussi avantageux , et sa situation, qu'impraticable pour la Cavalerie.

Le Comte de Montemar , qui n'étoit qu'à neuf mille de Bitonto , détacha quelques Corps de Cavalerie pour aller reconnoître les Ennemis , et sur ce qu'on lui rapporta que leur Infanterie et leur Cavalerie y étoient déjà arrivées , il prit le parti de marcher à eux avec toutes ses Troupes. Il les distribua en sept colonnes , commandées , la première par le Marquis de Pozo-Blanco , la seconde par le Duc de Liria , la troisième par le Duc de Castro Pignano , la quatrième par le Marquis de Bay , la cinquième par le Marquis de Châteaufort , la sixième par le Comte de Maceda , et la septième par le Marquis de La Mina.

Ce Corps de Troupes étoit composé des six Bataillons des Régimens des Gardes Espagnoles et Vallones , des deux Bataillons du Régiment de Lombardie , des deux de celui de la Couronne , des deux Bataillons du Régiment Suisse de Belier , et de 20. Compagnies de Grenadiers de différens Régimens.

Le Comte de Montemar , outre cette Infanterie , avoit sous ses ordres 600. Carabiniers Royaux , 150. Grenadiers Royaux , les 12. Escadrons des Régimens de Bourbon , d'Estramadoure , de Milan , de Malte , de Flandres et d'Andalousie , les 4. Escadrons des Régimens de Dragons de Pavie et de France , les Compagnies des Grenadiers à Cheval des Régimens de Tarragone et de Batavia , 50. Dragons de ces deux Régimens , et un Détachement d'Artillerie de 150. hommes.

Le Comte de Montemar fit marcher toutes ces

Troupes par differens chemins, afin de choisir l'endroit le plus convenable pour attaquer les Ennemis, et il fit avancer quelques Détachemens de Cavalerie qui battirent les Hussards qu'ils rencontrèrent.

Les Imperiaux s'étant résolus à demeurer dans leurs retranchemens, le Comte de Montemar s'en approcha assez près pour reconnoître leurs dispositions sur lesquelles il se détermina à changer la sienne, et à faire passer de la droite à la gauche la plus grande partie de sa Cavalerie.

L'attaque commença par le centre de la colonne, à la tête de laquelle étoit le Comte d'Uceda, et qui étoit composée de trois Bataillons du Régiment des Gardes Vallonnes, des deux Bataillons du Régiment Suisses de Berler, et de huit Compagnies de Grenadiers. Ces Troupes, quoique plus foibles que celles que les Imperiaux leur opposèrent dans cet endroit de l'attaque, entrèrent dans les retranchemens avec tant de valeur, que les Ennemis, après une longue résistance, furent mis en déroute. Le Comte de Montemar s'en étant apperçu, fit avancer toutes ces Troupes qui mirent en fuite ce qui se présenta devant elles, sans être arrêtées par les murailles et par les fosses qui couvroient le Camp des Ennemis et qui paroissoient le rendre inaccessible.

Le Comte de Montemar ayant pénétré dans leur Camp, détacha quelque Cavalerie pour suivre celle des Imperiaux, qui dans le premier moment de l'attaque avoit quitté le Camp, et avoit pris la fuite avec un grand désordre.

Il fit ensuite attaquer différents postes dans lesquels les Imperiaux qui s'y étoient retirez, furent faits prisonniers. Le General Rodeski, General de l'Infanterie, se sauva dans Bitonto

I. Vol.

qui

qui est entouré de murailles, et il s'y deffendit jusqu'à la nuit, mais il fut obligé le lendemain de se rendre.

La Cavalerie se sépara dans sa fuite en plusieurs corps qui étant poursuivis par la Cavalerie Espagnole, furent presque détruits. Le plus considerable, après avoir perdu beaucoup de monde, se refugia dans Bary où le Comte de Montemar ayant marché le 26, le bloqua, et obligea le Prince de Belmonte qui le commandoit de se rendre.

Les Troupes Imperiales consistoient selon l'état qu'on en a trouvé, en 6500 hommes d'Infanterie, 1500 hommes de Cavalerie, et 400 Hussarts, desquels 200 se sont sauvez dans les Montagnes de la Calabre.

On a pris aux Ennemis 15 Drapeaux, 24 Etendarts, et deux paires de Timballes, leurs Tentés, les vivres, les munitions de Guerre et la plus grande partie des équipages.

Les Espagnols n'ont pas eû un grand nombre de Soldats tuez ou blessez, mais ils y ont perdu le Comte de Briard, et le Comte de Bonamour, Capitaines au Regiment des Gardes Valonnes, Don Louis de Porte, Maréchal de Camp, y a été blessé dangereusement. Il est Capitaine des Grenadiers de ce Regiment, qui, ayant penetré le premier dans les retranchements malgré la vigoureuse résistance des Ennemis, a eû la plus grande part à cette victoire.

Le Détachement de Cavalerie que le Comte de Montemar, après avoir forcé le Camp du Comte Visconti, avoit envoyé à la poursuite des Hussarts, qui dans le premier moment de l'attaque avoient pris la fuite, n'a pû joindre qu'au commencement de ce mois ceux qui

I. Vol.

H v s'é-

1222 MERCURE DE FRANCE
s'étoient sauvez dans la Calabre , et il les a entièrement défaits.

Le Comte de Visconti , qui s'étoit retiré à Brindisi , s'y est embarqué dans une Felouque avec une partie de ses Domestiques , mais on ne sçait pas encore quelle route il a prise.

Le Roy a supprimé plusieurs Charges qui avoient été accordées sous le précédent Gouvernement , tant aux Napolitains , qu'à des Espagnols , et dont les appointemens se montoient par an à 900000 Ducats.

Le 27 May , il arriva dans ce Port sous l'escorte de quatre Vaisseaux de Guerre Espagnols , plusieurs Bâtimens chargez d'une partie des Troupes que le Roy d'Espagne envoie pour renforcer celles qui sont dans le Royaume de Naples , et l'on en attend incessamment de Livourne quelques autres qui doivent apporter ici des munitions de Guerre , et une somme considérable d'argent.

Le Comte de Charny , Lieutenant General du Royaume , a déjà reçu au nom du Roy l'hommage de la plus grande partie des Deputez des Villes , et des Barons de cet Etat.

Sa Majesté a nommé des Commissaires pour faire conjointement avec le Conseil Collateral l'estimation des dommages que les Troupes Espagnoles ont causez dans les lieux où elles ont passé , et elle a fait expédier des ordres pour qu'ils soient payez avec l'exactitude la plus rigoureuse.

GRANDE BRETAGNE.

ON a appris par une Lettre du Gouverneur de la Jamaïque , datée du 31. Mars dernier , qu'un nombre considerable de Negres s'étoit ré-
I Vol. volé

volté ; qu'après avoir enlevé dans les Magasins et dans les Vaisseaux qui étoient à la Rade , une grande quantité d'armes et de munitions de guerre , ils s'étoient retirez au Nord de l'Isle du côté de Port Antonio , où ils avoient détruit la plupart des Plantations et commis beaucoup d'autres désordres , et qu'il y avoit peu d'habitations d'où il ne s'échapât tous les jours plusieurs Nègres. Le Gouverneur ajoute qu'il avoit ordonné à tous les Habitans de prendre les armes et de marcher contre les Rebelles ; mais qu'il avoit lieu de craindre , s'il ne recevoit promptement du secours , de ne pouvoir appaiser la Révolte dont les suites sont d'autant plus à redouter , qu'il y a dans cette Isle 80000. Nègres , et qu'on n'y compte qu'environ 9000. Blancs.

Le feu prit le 25. du mois dernier chez M. Cantillon , dont la maison fut entièrement brûlée , et qui périt lui-même dans les flâmes ; on a arrêté deux hommes et une femme de ses domestiques qu'on soupçonne d'avoir tué et volé leur Maître et d'avoir mis ensuite le feu à sa Maison.

A R M E E D' I T A L I E.

Les Troupes du Roy et celles du Roy de Sardaigne , occupoient encore à la fin du mois dernier , les differens postes dans lesquels elles étoient distribuées ; une partie étoit campée sur la gauche du Po depuis Casal Maggior jusqu'à l'Oglio , l'autre partie le long de cette Riviere et le reste dans les retranchemens formez à la tête des Ponts de Sacca , pour assurer la communication avec le Parmesan.

Le Marquis de Cadrieu , Lieutenant General , a été envoyé à Parme pour mettre cette Place en

L Vol.

H. vi. st.

1224 **MERCURE DE FRANCE**
sûreté , et le Marquis d'Épinay , Maréchal de
Camp , à Plaisance , dans la même vuë.

Les Ennemis ont fait quelques mouvements ,
et ils ont remonté le Po jusqu'à Torricella à la
hauteur de Borgoforte. Ils ont fait avancer en
même tems quelques Détachements à Luzara , et
jusques sur le Crostolo , mais il y a apparence
qu'ils n'ont eû pour objet que de donner de l'in-
quiétude , et de pouvoir former avec plus de sû-
reté un Camp retranché de l'autre côté de la Sec-
chia près de son embouchure.

Selon les Lettres du 30 May , ils ont fait avan-
cer au-delà de la Lenza , un Corps de 14000
hommes qui est campé , la droite au Pont de
Sorbolo , et la gauche à celui qui est vis-à-vis
du Village de Fressina. Ils ont un Détachement
de 6000 hommes à Guastalla , un autre Déta-
chement de 7 à 8000 à San Benedetto , et le
surplus de leur Armée est dans le Seraglio.

Le Maréchal Duc de Villars étant obligé par
raport à sa santé de retourner en France , et en
ayant obtenu la permission du Roy , il partit
du Camp de Bozolo le 27 du mois dernier. Le
Marquis de Coigny , Lieutenant General , com-
mande les Troupes Françaises depuis le départ
du Maréchal de Villars.

ATTQUES du Château et du Bourg de Colorno &c.

LEs Ennemis voulant déguiser leur marche
vers la Lenza , envoyèrent le 25 du mois
passé un Détachement de 200 Dragons ou Hus-
sarts vers le Village de Colorno ; ce Détache-
ment ayant attaqué le Château , une Compagnie
de Grenadiers qui y étoit postée le défendit ,
IVol.

et donna le tems au Marquis de Maillebois qui commande le Camp de Sacca , d'arriver à Colorno avec quatre Compagnies de Grenadiers ; il mit en déroute le Détachement des Ennemis qui ont eû dans cette occasion 15 Dragons ou Hussarts de tuez ou de blessez.

Le lendemain le Marquis de Ligneville , General Major des Troupes Imperiales , fut détaché avec 800 Grenadiers et un pareil nombre de Cuirassiers ou Hussarts, pour s'emparer de ce poste que le Marquis de Maillebois avoit renforcé de 400 hommes , et dans lequel il avoit laissé le Marquis de Fimarcon , Colonel du Regiment de Bourbon ; l'avantgarde du Détachement des Ennemis qui étoit de 100 hommes de Cavalerie fut attaquée dans sa marche par un parti de 30 Dragons et de 30 Hussarts François , commandé par M. Daniel , Capitaine de Hussarts. Il chargea les Ennemis , les battit , fit 20 prisonniers et il les poursuivit jusqu'à la tête de leur Camp , mais y ayant trouvé tout le Détachement il fut obligé de se retirer après avoir perdu 20 Dragons ou Hussarts , et conservé seulement 4 des prisonniers qu'il avoit faits.

Le Détachement des Ennemis s'avança à Colorno , où il resta pendant plus de deux heures autour du Village , et du Château sans pouvoir y pénétrer.

Les Grenadiers qui étoient derrière les murs des terrasses du Jardin firent deux décharges sur les Cuirassiers dont il en est resté 12 sur la place, indépendamment de ceux qui ont été blessez.

Le premier de ce mois , les Ennemis marcherent avec 4000 hommes d'Infanterie , 1200 Cuirassiers ou Hussarts et 6 pièces de canon pour attaquer ce poste.

I Vol.

M.

126 MERCURE DE FRANCE

M. de Contade , fils du Lieutenant General , Colonel du Regiment de Flandres , qui étoit détaché dans le Château avec M. Coningham , Lieutenant Colonel du Regiment Dauphin Infanterie , et 400 hommes , ayant apperçu les Ennemis à l'extrémité des allées qui aboutissent au Jardin du Château , il en fit avertir le Marquis de Maillebois , qui commandoit le Camp de Sacca.

Les Ennemis marcherent au Château dans lequel M. de Contade se défendit si bien , que malgré trois décharges de leur artillerie ils furent plus d'une heure sans pouvoir s'en approcher , et y perdirent beaucoup de monde par le grand feu qu'ils essayèrent.

Le Marquis de Maillebois qui sur le premier avis de l'attaque du Château de Colorno , s'étoit avancé avec 10 Compagnies de Grenadiers et de Piquets de son Camp , jugeant que le Pont qui pouvoit favoriser la retraite de M. de Contade alloit être forcé , et ne se trouvant pas assez fort pour engager une affaire , envoya dire à M. de Contade de le venir joindre , ce qu'il fit avec un très grand ordre , sans avoir eû un seul homme de tué ni de blessé.

M. Darsy , Capitaine au Regiment de Picardie , qui étoit du Détachement , resta avec 30 hommes dans une Tour du Château , il s'y défendit encore depuis la retraite de M. de Contade , et il fit sa capitulation.

Les Ennemis suivirent jusqu'à une portée de mousquet du retranchement de Sacca , le Marquis de Maillebois , qui n'eût que 10 Grenadiers blessés , et qui se retira en si bon ordre , que les Ennemis n'osèrent l'attaquer.

Il s'ont perdu dans cette occasion 40 hommes.

I Val.

on

et 300 à l'attaque du Château de Colorno. On dit que le Marquis de Ligneville et le Comte de Tarno , Generaux Majors , y ont été tuez.

Le 3 , les Troupes du Roy et celles du Roy de Sardaigne passerent le Po , et vinrent camper entre Sacca et Colorno.

Le lendemain le Marquis de Maillebois à la tête de 20 Compagnies de Grenadiers et de 20 Piquets , et ayant sous ses ordres M. d'Affry et le Marquis de l'Isle , Maréchaux de Camp , M. Thomé Brigadier , le Duc de la Tremouille , Colonel du Regiment de Champagne , et M. de Souillac , Lieutenant Colonel du Regiment de Picardie , s'avança à Colorno.

Ces Troupes entrèrent par trois differents endroits dans la partie de ce Bourg qui est en deçà de la Parma , elles pénétrèrent de maison en maison , elles en chassèrent les Ennemis , et elles s'étendirent par la droite et par la gauche le long de la chaussée sur le bord de la Riviere , afin de masquer le Pont de Colorno , et d'occuper plus sûrement le Pont de pierres qui est sur Lorno.

M. Thomé attaqua ce dernier Pont avec son Détachement et il renversa les Ennemis , lesquels en se retirant essayèrent tout le feu des Grenadiers qui étoit au centre avec le Marquis de Maillebois.

Ce fut dans ce moment que toute l'Infanterie des Ennemis , qui s'étoit postée de l'autre côté de la Riviere , commença son feu qui fut très-vif pendant trois heures , tant des maisons et jardins qui étoient de l'autre côté de la Riviere , que des petits épaulements qu'ils avoient le long de la chaussée , mais celui de nos Troupes qui étoient dans les premiers étages des maisons étant supérieur , les Ennemis prirent le parti de se re-

tirer dans le Château et dans le Jardin qui étoit sur la droite , d'où ils continuèrent à tirer jusqu'à la nuit.

Pendant ce tems-là le Marquis de Maillebois fit établir deux Ponts sur Lorno à une très petite distance du Château ; l'Infanterie et la Cavalerie y passèrent et allèrent camper vis-à-vis la Parma en s'étendant jusques vers Sant Andrea et tirant vers Parme.

Le 5 au matin , les Ennemis au nombre de 2000 hommes se présentèrent hors de leurs retranchements vis - à - vis les deux Ponts qui étoient sur Lorno , et laissant toujours la Parma entre deux , mais le feu continuel que l'on fit sur eux les ayant forcé de se retirer , 10 Compagnies de Grenadiers , et les Piquets d'Infanterie et de Cavalerie se disposoient à passer la Parma au-dessus de Colorno en remontant , lorsqu'on aprit que les Ennemis abandonnoient Colorno.

Le Marquis de Pezé , Maréchal de Camp , fut détaché aussi-tôt avec M. de Valcourt , commandant une Brigade de Carabiniers , 200 Grenadiers et 500 Chevaux pour suivre les Ennemis dans leur retraite. Il ne put les joindre et il rapporta qu'il avoit vû leur dernière colonne prendre le chemin de Sorbolo.

Le Roy de Sardaigne et le Marquis de Coigny entrèrent le soir dans Colorno , où les Ennemis ont eû plus de 700 hommes de tuez.

Nous avons perdu en cette action 50 Soldats , et il y en a eû 120 de blessez.

Le Comte de Clermont, Colonel du Regiment d'Auvergne , qui sans être commandé étoit allé poster 60 hommes sur la Parma , y reçut un coup de mousquet dont il est mort le 6. M. de Montlaur , Lieutenant d'Artillerie , ayant voulu

I. Vol.

char-

charger une pièce de canon , en fut brulé , et il mourut deux heures après.

M. Thomé a été blessé à la jambe. M. de Souillac au genouil , et le Duc de la Tremouille a eû une contusion à la cuisse : il y a eû quatre Officiers de tuez et 15 de blessez , du nombre desquels sont trois Officiers d'Artillerie.

On a appris en dernier lieu que les Ennemis après avoir été forcez d'abandonner le Château de Colorno , étoient restez en deçà de la Lenza , que le 13 de ce mois le Comte de Mercy avoit passé cette Riviere avec toute son Infanterie sur le Pont de Sorbolo , que le lendemain au soir il avoit remonté la même Riviere , et qu'il l'avoit repassé à Pontedi Lama pour joindre sa Cavalerie à San Prospero , entre Parme et la Lenza. Ces Lettres ajoutent que le Roy de Sardaigne et le Marquis de Coigny , informez de cette marche des Ennemis , avoient fait avancer leurs Troupes , et qu'ils étoient allez camper le 17 , leur droite à un mille de Parme , et la gauche à Sant Andrea.

ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Le Maréchal Duc de Berwick qui étoit resté depuis le 10 May dans le Camp de Bruchsal , vint camper le 15 à Kislœk , sans que les Ennemis qui avoient à Epingen un Détachement d'Infanterie et de Cavalerie , ayent osé inquiéter l'arrière-garde de l'Armée.

Le Prince Eugene , qui ayant fait avancer quelques Troupes vers Rottembourg le 12 , paroissoit vouloir marcher de ce côté-là , est toujours dans le Camp d'Hailbron.

Le Duc de Noailles , que le Maréchal de Berwick

I Vol.

wick

1270 MERCURE DE FRANCE

wick avoit fait partir du Camp de Bruchsall le 16 avec le Marquis de Nangis , pour aller avec 1600 hommes d'infanterie , et 1200 de Cavalerie , reconnoître le pays du côté de Guelzheim et d'Epingen , rejoignit l'Armée à Bruchsall le 20.

M. de Quadt , Lieutenant General , qui avoit été chargé d'aller soumettre le Wirtemberg à la contribution , est revenu de Phortzeim à Graben avec les Troupes qu'il commande , dont il a laissé quelques Détachemens à Dourlack et dans d'autres postes.

Le Comte de Belleisle , qui étoit parti le 26 May du Camp de Traërbach , avec 13 Bataillons et 14 escadrons , arriva à Spire le 26 du même mois.

SIEGE DE PHILISBOURG.

LE Marquis d'Asfeldt qui fut détaché le 23 du mois dernier du Camp de Bruchsall , avec 32 Bataillons et 2 Regiments de Dragons , a investi Philisbourg , et il a établi deux Ponts sur le Rhin, l'un à Gnaudenheim, et l'autre à Oberhausen. Il fait travailler aux Lignes de circonvallation et à tout ce qui doit précéder le Siège.

Le 24 au soir , le Chevalier de Marcieux s'empara d'une redoute qui n'est qu'à cinq cens toises de la Place ; dont les Lignes étant d'une très grande étendue n'ont pu être finies aussitôt qu'on l'avoit comté.

Le 27 May , on commença à débarquer et à conduire au Camp l'artillerie et les munitions de Guerre qui étoient arrivées de Strasbourg au Pont du Haut-Rhin , et on continua les jours suivans les préparatifs nécessaires pour le Siège.

... Le

Le 2 de ce mois, le Maréchal de Berwick quitta le Camp de Kislock ; il marcha avec toute son Armée pour se rendre devant Philisbourg, et il fit entrer la plus grande partie de l'Infanterie dans les Lignes où il y a 14 Brigades, faisant 52 Bataillons.

Le Maréchal de Berwick a un corps de réserve de 29 Bataillons, et de 19 Escadrons.

Une partie de la Cavalerie est campée à la droite, depuis le Haut Rhin jusqu'au ruisseau de Saltz, et à la gauche, depuis le Bas - Rhin jusqu'au même ruisseau.

Le reste de la Cavalerie a été partagé en deux Corps ; le premier est sur le Spireback, sous les ordres du Duc de Noailles, et le second à Graben, sous les ordres de M. de Quadt.

Le 3 de ce mois au soir, le Maréchal de Berwick fit ouvrir la tranchée devant la Place par les quatre Bataillons du Regiment des Gardes Françaises, sous les ordres du Marquis d'Asfeldt, Lieutenant General, et du Marquis de Gassion, Maréchal de Camp ; on y a employé 2400 travailleurs, et on n'a pas perdu un seul homme, parce que les assiégés ne s'étant pas aperçus de l'ouverture de la tranchée n'ont point tiré ; le 4 au matin on a perfectionné les travaux, et élargi la tranchée.

Le Comte de Belleisle qui avoit été chargé de l'attaque du Fort du Pont de Philisbourg, y fit ouvrir la tranchée le premier de ce mois, et les Troupes du Roy, qui s'étoient logées le 3 au matin sur l'angle saillant du chemin couvert de ce Fort, ayant reconnu que les Ennemis l'avoient abandonné, y entrèrent ; il n'y a eû que 4 Soldats de tuez et 8 de blessez à l'attaque de ce poste qui sera très utile pour prendre des revers sur la Place.

1232 MERCURE DE FRANCE

Le 3 Juin , le Maréchal de Berwick étant allé vers les 8 heures du soir , avec le Comte de Clermont , le Prince de Conty , le Prince de Dombes et le Comte d'Eu , reconnoître l'endroit dans lequel on devoit former la première attaque de Philisbourg , la tranchée y fut ouverte le soir par le Marquis d'Asfeldt , et le Marquis de Gassion avec les 4 Bataillons des Gardes Françaises et 2400 travailleurs.

Le 4 , la tranchée fut relevée par le Duc de Noailles , Lieutenant General , et le Comte de Laval Montmorency , Maréchal de Camp , avec le Regiment de Piémont , et ceux d'Ouroy et de Haynaut , et 900 travailleurs.

On continua la parallele qui avoit été commencée la veille , on ouvrit quelques boyaux de communication avec la seconde parallele . et on travailla à établir deux batteries de 5 pieces de canon chacune sur le front de la grande attaque vis-à-vis du Marais de Staremborg.

Le Prince de Tingry , Lieutenant General , et le Comte d'Aubigné . Maréchal de Camp , montèrent la tranchée le 5 avec les trois Bataillons du Regiment de Navarre, les deux premiers du Regiment d'Alsace , et 6 Compagnies de Grenadiers.

Pendant la nuit on perfectionna les paralleles sur toute la longueur de la creste du rideau qui fait face au corps de la Place , et on finit les boyaux de communication entre les paralleles , lesquelles s'étendent par la droite jusqu'à la redoute des Capucins , et par la gauche jusqu'au Moulin brûlé.

Le 6 , la tranchée fut relevée par le Marquis de Guerchy , Lieutenant General , et par le Marquis de Balincourt , Maréchal de Camp , avec

I Vol.

trois

trois Bataillons du Regiment de Normandie, le troisiéme de celui d'Alsace, le Regiment de Xaintonge, et 300 travailleurs.

On forma pendant la même nuit une nouvelle attaque avec 1200 travailleurs, soutenus par trois Bataillons du Regiment de la Marine, et on ouvrit une parallèle dont la droite fut portée jusqu'au Rhin, et la gauche à la chaussée des Capucins, et on poussa les tranchées en face de l'avant fossé de l'ouvrage à corne; on fit près de 1500 toises d'ouvrage sans que les Ennemis aient fait un feu capable d'interrompre ces travaux.

Les deux batteries qui avoient été établies sur le front de la grande attaque, et deux autres de 10 pièces de canon et de six mortiers qui avoient été mises dans le Fort du Pont de Philisbourg, ont commencé à tirer le 7 au matin.

Le même jour, le Marquis de Dreux, Lieutenant General, et le Duc de Bethune, Maréchal de Camp, monterent la tranchée avec les 3 Bataillons du Regiment Royal des Vaisseaux, 2 Bataillons de celui de Bourbonnois, et les Regiments de Languedoc et d'Angoumois.

Les Ennemis au nombre de 100, étant sortis d'une redoute qui étoit sur l'avant fossé, furent repoussez par deux Compagnies de Grenadiers du Regiment de Bourbonnois qui s'emparèrent de la redoute; on leur a fait 10 prisonniers, du nombre desquels est un Lieutenant, ils ont eü 6 Soldats de tuez, et le reste s'est sauvé par le Marais, où plusieurs ont péri. Nous avons perdu dans cette action un Officier du Regiment de Bulkley, et 2 Grenadiers du Regiment de Bourbonnois.

Le Prince d'Isenghien, Lieutenant General,
I Vol. le

1234 MERCURE DE FRANCE

le Marquis de Clermont , Maréchal de Camp , et M. Darros , Brigadier , montèrent la tranchée le 10 de ce mois , avec les Regiments de Pons , du Perche , de Mortemar , de Soissonnois , de Lenck et de Santerre.

On continua pendant la nuit à la droite de l'attaque du Bas-Rhin , les travaux commencez la veille pour faire écouler les eaux du Marais qui couvre l'ouvrage à corne , et ils furent perfectionnez avec tant de succès , qu'il ne resta dans le Marais qu'un demi pied d'eau sur un espace de quatre à cinq pieds. On acheva dans la même nuit la parallele qui s'étend le long du Marais.

Le 11. la Tranchée fut relevée par le Duc de Duras , Lieutenant General , le Chevalier de Rocozel , Marechal de Camp , le Comte de Berenger , Brigadier , avec le Regiment Royal , ceux d'Artois , de Nice , de Beauce et de Conti , et 8. Compagnies de Grenadiers. Le Prince de Conti monta la Tranchée à la tête de son Regiment. On fit avancer une Compagnie de Grenadiers du Regiment de Richelieu , pour reconnoître une redoute qui est sur le bord du Rhin , d'où les Ennemis firent un grand feu. M. de Gasque , Capitaine de cette Compagnie , fut blessé , ainsi que sept Grenadiers , et il y en eut deux de tués.

Le 12. vers les sept heures du matin , le Marechal de Bervick , accompagné de Milord Edouard son Fils , de Milord Clare , et de plusieurs Officiers , alla visiter les travaux de la Tranchée , il voulut juger par lui-même de l'état d'une Sapée qui avoit été commencée dans la nuit , et s'étant trop exposé , malgré les representations que son intrepidité l'empêcha d'écouter , il fut tué d'un coup de Canon ; le Duc de Duras qui

I. Vol.

étoit

étoit à côté du Marechal de Berwick , fut blessé en même tems par un piquet d'un gabion que le boulet avoit percé.

Le même jour 12 le Prince de Robec , Lieutenant General , le Comte de Montboissier , Marechal de Camp et le Marquis d'Harbouville , Brigadier , releverent la Tranchée avec les Regimens de Lyonois , de Rouergue , de la Marek , de Vivarois et d'Aginois , et six Compagnies de Grenadiers. Malgré le feu des ennemis qui fut très-considerable jusqu'à neuf heures du soir , on avança beaucoup les travaux de l'attaque du Bas Rhin. M. de Vivier , Capitaine des Grenadiers dans le Regiment de Lyonois , le Lieutenant de la même Compagnie , et six Soldats , furent tués pendant la nuit. M. du Vivier , Ingenieur y fut blessé.

Le Prince de Carignan , Lieutenant General , le Baron d'Eliz , Marechal de Camp , et le Comte de Roucy , Brigadier , monterent la Tranchée le 13. avec les Regimens de Gondrin , de Bourgogne , de Toulouze , de Ponthieu et de Berwick , et le même nombre de Grenadiers que le jour precedent. On y poussa les travaux jusqu'à six toises de l'angle saillant de l'avant chemin couvert de l'Ouvrage à Corne , et il n'y eut que deux hommes de tués et deux de blessés.

Le 14. le Marquis de Leuville , Lieutenant General , M. de Terlaye , Marechal de Camp , le Chevalier de S. Valier , Brigadier , monterent la Tranchée avec les Regimens de Touraine , Royal la Marine , de Guyenne , de la Valiere , de Buxley , le premier Bataillon de Royal Baviere , et huit Compagnies de Grenadiers.

On travailla à embrasser l'angle saillant de l'avant chemin couvert , et à former une nouvelle
A. Vol. paral-

parallele depuis cette sape jusqu'à celle qui débouche au-delà de l'ancienne flaque d'eau par la chaussée du redant gazonné.

Le 15. la Tranchée ayant été relevée par le Comte de Belleisle, Lieutenant General, le Comte de Polastron, Marechal de Camp, et M. de Princé, Brigadier, avec les Regimens de Noailles, de Vermandois, de Lorraine, de Montmorency, des Landes, et le second Bataillon du Regiment de Baviere, et six Compagnies de Grenadiers, on s'est logé à la gauche de l'attaque du Bas Rhin, sur la creste du chemin couvert de l'angle saillant de l'Ouvrage à Corne, et à la droite de la même attaque, on a fait un logement sur l'avant chemin couvert, et on a achevé une parallele qui établit la communication entre ces deux logemens. Il y a eu pendant cette nuit 45. Grenadiers tués ou blessés; M. de Breval, Ingenieur, deux autres Ingenieurs, et M. de Langle, Capitaine dans le Regiment de Xaintonge, ont été blessés.

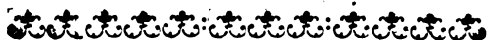
Le Marquis de Flavacourt, Lieutenant General M. d'Herouville, Marechal de Camp, et M. de la Ravoye, Brigadier, monterent le 16. la Tranchée.

Les Regimens de Limozin, de Boulonois, et de Hainaut furent commandés pour l'attaque du Bas Rhin, et les Regimens de Saxe et de Routh le furent pour la premiere attaque en face du Marais de Staremborg; M. du Bourg, Capitaine de Grenadiers dans le Regiment de Limozin, fut tué d'un coup de Canon.

Le Corps de Troupes composé de 29. Bataillons et de 21. Escadrons, que le Marechal de Berwick n'avoit point fait entrer dans les Lignes, est toujours campé à Rhinausen.

I. Vol.

FRANCE.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 12. de ce mois, veille de la fête de la Pentecôte, le Roi revêtu du Grand Collier de l'Ordre du Saint-Esprit, se rendit dans la Chapelle du Château, où S. M. communia par les mains de l'Abbé de Suze, Aumônier du Roi en quartier. Le Roi toucha ensuite un grand nombre de malades.

L'après-midi, Leurs Majestés assistèrent aux premières Vêpres qui furent chantées par la Musique, et auxquelles l'Archevêque de Narbonne, Prelat Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, officia pontificalement.

Le 13. jour de la Pentecôte, fut tenu à Versailles dans le Cabinet du Roi un Chapitre de l'Ordre du Saint-Esprit, dans lequel furent proposés pour être reçus Chevaliers de cet Ordre,

Charles Louis-Auguste Fouquet, appelé le Comte de Belleisle, Comte de Gisors, Andely, Vernon, Lihous, &c. qui fut fait en 1705. Mestre de Camp
I. Vol. I d'un

1238. MERCURE DE FRANCE
d'un Regiment de Dragons , ci-devant
d'Estrades , à la tête duquel il se trouva
à l'attaque des Lignes de Turin , le 7 Sep-
tembre 1706. Brigadier le 12. Novembre
1708. Mestre General des Dragons le 5.
Juillet 1709. Maréchal de Camp le 8.
Mars 1718. Gouverneur de Huningue
le 31. Mars 1719. Commandant en chef
dans les trois Evêchés de Metz , Toul et
Verdun , Lieutenant General des Armées
du Roi , le 23. Decembre 1731. et Gou-
verneur de la Ville et Citadelle de Metz
et du Pays Messin , au mois de Mars
1733. Il a été chargé au commencement
de la Campagne de faire le Siege du Châ-
teau de Traërbach , qu'il a pris après 7.
jours de Tranchée ouverte. Il est Fils de
Louis Fouquet , Marquis de Belleisle ,
Baron de Villars , Seigneur de Pomay , et
de feuë Dame Catherine Agnès de Levi,
Charlus , morte le 12. Juin 1729. et pe-
tit-fils de Nicolas Fouquet , Vicomte de
Vaux et de Melun , Marquis de Belleisle,
Procureur General au Parlement de Paris,
et Surintendant des Finances.

Et Jean Hercules de Rosset de Rocozel de Ceilles , Marquis de Perignan ,
Gouverneur premierement de Lodève ,
puis de Sommieres au mois d'Avril 1729.
et ensuite d'Aiguesmortes au mois de Sep-

I. Vol.

tembre

tembre de la même année. Il est fils de feu Bernardin de Rosset de Rocozel, Seigneur de Ceilles, de Rocozel, de Boulon et de la Vernede, et de feuë D. Marie de Fleury, Sœur d'André-Hercules de Fleury, Cardinal, ancien Evêque de Frejus, Ministre d'Etat, Grand-Aumônier de la Reine, &c.

Le Comte de Sennectere, qui a été nommé au mois dernier Ambassadeur du Roi, auprès du Roi de Sardaigne, est Jean-Charles de Sennectere, Comte de Saint Victour, Marechal de Camp de la Promotion du 20. Fevrier dernier, et qui avoit été nommé en cette qualité dans l'Armée d'Allemagne. *Voyez le Mercure de Mai dernier, p. 1016.*

Le Marquis de Vaugrenant, du surnom de Villers-la-Faye, que le Comte de Sennectere va remplacer, a été nommé à l'Ambassade d'Espagne. Il est parlé de lui à l'occasion de la mort de la Dame son Epouse, dans le Mercure de Decembre 1733. vol. 2. p. 2933.

Le Roi a accordé au Marquis de Clermont Tonnerre, Marechal de Camp, et Commissaire General de la Cavalerie, le Gouvernement de Mont-Dauphin.

S. M. a donné le Regiment de Cavalerie , dont le Prince de Lixin étoit Mestre de Camp , au Baron de Lordat , Mestre de Camp , et Lieutenant Colonel de ce Regiment.

Le 15. de ce mois le Roi a fait Marchaux de France , le Marquis d'Asfeld , qui commande l'Armée de S. M. en Allemagne , et le Duc de Noailles.

Claude François Bidal , Marquis d'Asfeld et d'Alicante au Royaume de Valance , Commandeur de l'Ordre Militaire de Saint Louis , Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or , Lieutenant General des Armées du Roi , Gouverneur du Château Trompette à Bourdeaux , et Directeur General des Fortifications de France. Etant Mestre de Camp d'un Regiment de Dragons , il fut fait Brigadier le 28. 1694. et nommé en même tems pour servir en cette qualité dans l'Armée de Flandres. Il fut fait Marechal de Camp le 23. Decembre 1702. et Chevalier de l'Ordre de Saint Louis le 20. Janvier 1703. fut nommé au mois de Decembre suivant pour aller servir en Espagne , fut fait Lieutenant General le 26. Octobre 1704. se trouva au Siege de Barcelonne en 1706. obtint le Grand Cordon de l'Ordre

I. Vol. de

JUIN. 1734. 1241
de Saint Louis , avec la pension de 4000.
livres le 19. Septembre 1707. ayant fait
la même année la Campagne en Espa-
gne , où il continua de servir les années
suivantes. Etant de retour en France , il
fit en 1713. la Campagne en Allemagne,
commanda le 20. Septembre une des at-
taques du Camp retranché des Imperiaux
près de Fribourg , servit ensuite au
Siege de cette Place , dont le Comman-
dement lui fut donné après sa reduction.
L'année suivante il servit sous le Mare-
chal de Berwick, au Siege de Barcelonne,
et après la prise de cette Place il fut éta-
bli Commandant en Catalogne. Il fut
chargé en 1715. de l'expédition de l'Isle de
Majorque , qu'il fit rentrer le 3. Juillet
sous l'obéissance du Roi d'Espagne , sans
tirer un coup de canon, n'ayant débarqué
dans cette Isle que le 15. Juin prece-
dent.

Le Roi Catholique , pour récompenser
ses services , le fit Marquis d'Alicante , et
lui donna le Colier de la Toison d'Or.
A son retour en France , il fut fait au
mois de Novembre de la même année
Directeur General des Fortifications , et
Conseiller aux Conseils de Guerre et de
Marine nouvellement établis. Il fut choi-
si au mois d'Avril 1719. pour comman-

1241 **MERCURE DE FRANCE**
der en chef dans la Guyenne , pendant
l'absence du Marechal de Berwick , et la
Guerre ayant été déclarée à l'Empereur
en 1733. il fut nommé pour aller faire
la Campagne dans l'Armée d'Italie , et
servir aux Sieges de la Forteresse de Gher-
ra d'Adda sous Pizighitone , et du Châ-
teau de Milan. Il fut rappelé d'Italie au
commencement de la presente année pour
se rendre à l'Armée d'Allemagne , dont
il a pris le Commandement en chef après
la mort du Marechal de Berwick.

Adrien Maurice , Duc de Noailles ;
Pair de France , Comte d'Ayen et de la
Mothe-Tilly , Marquis de Montelar et
de Maintenon , Grand d'Espagne de la
premiere Classe , Chevalier des Ordres
du Roi et de l'Ordre de la Toison d'Or,
premier Capitaine des Gardes du Corps
de Sa Majesté , du 29. Mai 17 6. ci de-
vant Commandant en chef en Catalo-
gne , Gouverneur et Capitaine General
des Comtés et Vigueries de Roussillon ,
Conflans et Cerdagne , Gouverneur des
Ville , Château et Citadelle de Perpi-
gnan, Gouverneur et Capitaine des Chas-
ses de Saint Germain en Laye et de ses dé-
pendances , né le 29. Septembre 1678.
On ne rapporte point ici ses services,
I Vol. parce

parce qu'on peut les voir dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne à l'article des Pairs de France , tom. 4. p. 793. où ils sont détailliez depuis 1692. qu'il commença à porter les armes.

Le Roy a fait Maréchaux de ses Camps et Armées , le Comte de Clermont , le Prince de Conty , le Prince de Dombes et le Comte d'Eu.

Sa Majesté a accordé au Marquis de l'Isle , Maréchal de Camp, la place d'Inspecteur d'Infanterie , vacante par la mort du Comte de Clermont d'Amboise.

Le Roy a nommé Colonel du Regiment d'Auvergne M. de Contade , et le Regiment de Flandres qu'il avoit , a été donné par S. M. à M. de Coninghan, Lieutenant Colonel du Regiment Dauphin , Infanterie.

Le 23 de ce mois , la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles , et S. M. communia par les mains du Cardinal de Fleury , son Grand Aumônier.

Le 24 , Fête du S. Sacrement, le Roy, accompagné de ses principaux Officiers , se rendit à l'Eglise de la Paroisse , où Sa Majesté entendit la Grand'Messe après avoir assisté à la Procession qui vint, sui-

1244 **MERCURE DE FRANCE**
vant l'usage à la Chapelle du Château.
La Reine entendit la Messe dans sa Tribune, après avoir vû passer la Procession.
Monseigneur le Dauphin , et Mesdames de France la virent passer d'un des Appartements du Château.

Le 10. May il y eût Concert dans le Salon de la Reine ; M. Destouches , Sur-Intendant de la Musique du Roy , fit chanter le Prologue et le premier Acte de l'Opéra d'*Omphale* , qui fut continué le 12. et le 17. la Dlle Antier fit le rôle d'*Argine* , le Sr d'Angerville celui d'*Hercule* , la Dlle Lenner et le Sr Petillot ceux d'*Omphale* et d'*Iphis*.

Le 19 , le 24 et le 26 , la Reine entendit le Ballet des *Elemens* , executé par les mêmes sujets ; on ajouta le Prologue des *Stratagèmes de l'Amour* à l'Acte de la *Terre*, pour former le troisième Concert.

Le 31 , on chanta le Prologue et le premier Acte de *Semiramis* , qu'on continua le 9 et le 16 Juin. Le premier rôle fut chanté par la Dlle Antier avec aplaudissement, de même que celui d'*Amestris*, par la Dlle Pelissier ; les autres rôles furent très-bien rendus par les Srs d'Angerville et Petillot.

Le 21 de ce mois on concerta l'Opéra
I Vol. de

de *Marthesie* , dont le Poëme est de feu M. de la Mothe, et la Musique de M. Destouches. La Dlle Duhamel fit le rôle de *Cybelle* au Prologue , et le Sr d'Angerville et la Dlle Pelissier chanteront ceux du Roy des *Scythes* et de *Talestris* , et celui de la Prêtresse du Soleil fut rendu par la Dlle Lenner à la satisfaction de la Reine et de toute la Cour. Le soin qu'a pris M. Destouches de réfondre quelques morceaux de cet Opéra , et d'y ajouter quelques Airs nouveaux , rendit ce Concert très-varié et très-brillant.

Le 3 Juin Fête de l'Ascension , le 13 Dimanche de la Pentecote , et le jour de la Fête-Dieu , il y eut Concert Spirituel au Château des Thuilleries. M. Mourer y a fait exécuter differents Motets de M. de la Lande et d'autres Maîtres Modernes , un , entre autres , de l'Abbé du Luc , Beneficier de l'Eglise de Paris , qui est un très beau morceau de Musique. Les Dlls Erremens , Petitpas et le Sr Jelliot ont chanté differens petits Motets à une et à deux voix avec beaucoup de justesse et de précision , de même que le Sr Berard , Chanteur de la Comédie Italienne , qui a chanté deux fois un air Italien avec beaucoup d'applaudissement.

J Vol.

L v. Touss

Tous ces Concerts ont toujours été terminés par un Motet à grand Chœur de M. de la Lande, et précédés de plusieurs Pièces de Simphonie exécutées en perfection par les Sieurs le Clair et Blavet.

On écrit de Vernon que le Mercredi 9 de ce mois, M. Mordant y fut reçu Lieutenant General du Bailliage à la place de feu M. son pere, mort en 1733. Ce jeune Magistrat n'a que 21 ans, et on peut assurer qu'il marche déjà sur les traces de ses Ancêtres, qui depuis plus de 100 ans ont occupé successivement cette premiere place. Il prononça un Discours Latin d'une demie heure qui fut très-gouté. Il avoit été présenté par M. de Quenremont, Avocat fameux, qui parla avec éloquence sur le choix d'un Etat. M. de Bordeaux, Procureur du Roy, parla aussi d'une maniere convenable à la dignité de son Ministere.



MORTS, NAISSANCES.

LE Roy ayant pris le deuil pour la mort de Mademoiselle de Beaujolois le 16 May, Sa Majesté le quitta le 6 de ce mois.

I. Vol.

On

On a fait à Paris differens Services Solemnels pour le repos de l'ame de cette Princesse. Le premier fut célébré le 7 de ce mois à l'Abbaye de Tresnel, et les jours suivans au Val-de-Grace, à la Paroisse de S. Eustache, à l'Abbaye de Sainte Geneviève, à S. Honoré, à l'Eglise des Quinze-Vingt, et en dernier lieu à l'Abbaye de Chelles, dont une Princesse d'Orleans est Abbessé. Toutes les Eglises où ces Services ont été célébrés ont été rendus en blanc et illuminés extraordinairement. Tous les Officiers de S. A. R. ceux de M. le Duc d'Orleans, et de la Princesse defunte y ont assisté, avec quantité de personnes de distinction de la Cour et de la Ville.

E P I T A P H E

Qui que tu sois, arrête, et vois quel est ton sort,

La Parque nous ravit une auguste Princesse;

BEAUJOLAIS meurt, hélas ! rangs, biens,
attraits, jeunesse,

Tout, jusqu'à la vertu, doit tribut à la mort.

J. G. Duchasteau, Avocat au Parlement.

Le 16 Mai 1734. Dame Geneviève Hérault, Veuve depuis le 12 Mars 1719. de Henri Bourdon, Conseiller du Roi, Correcteur ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, mourut, laissant une fille unique, nommée Barbe Geneviève Bourdon, mariée au mois de Juin 1712. avec Armand-Louis Parent, Conseiller au Parlement de Paris, depuis le 16 Mars 1720.

Le même jour, Gui-Etienne-Alexandre de

I. Vol.

I vj Faoucq

Faoucq , Chevalier , Marquis de Garnetot , en Normandie , Mestre de Camp de Cavalerie , et Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux Legers de Bretagne , mourut à Strasbourg dans la 37 année de son âge. L'étoit fils de Gui de Faoucq , Seigneur de Garnetot , et de Marie-Louïse du Houllay , sa femme , et il avoit été marié le 30 Juin 1721. avec Charlotte-Sophie de Sonning , fille de feu André Nicolas de Sonning Receveur General des Finances de la Generalité de Paris , et de Louise-Charlotte de Launay , sa veuve. Il en a eu des Enfants.

Le 21 , Frere Elisabeth-René de Froulay de Tessé , Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem , et Lieutenant de Vaisseaux du Roi , deuxième fils de René Mans de Froulay , Comte de Tessé , Vicomte de Beaumont et de Frenay , Marquis de Lavardin et de Lessart, Grand d'Espagne , Lieutenant General au Gouvernement du Pays du Maine , Perche et Comté de Laval , Chevalier des Ordres du Roi , Lieutenant General de ses Armées , et premier Ecuyer de la Reine , et de sa Dame Marie-Elisabeth-Caude Pétonille Bouchu , morte le 9 Décembre 1735. mourut au Château de Vernie au Maine , dans la 23 année de son âge , étant né à Paris, le 17 Août 1711.

Le 22 , M. de la Roque , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , Enseigne de la premiere Compagnie des Gardes du Corps du Roi , et Brigadier de ses Armées , de la Promotion du 20 Février dernier , mourut de maladie au Camp de Bruchsall en Allemagne.

Le 30 Mai , Pierre-Madelene de Beauvau , Marquis du Rivau , appelé le Comte de Beau-
I. Val. van,

173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

van , Chevalier des Ordres du Roi , Lieutenant
 General des Armées de S. M. Directeur General
 de la Cavalerie , et Gouverneur de la Ville de
 Douay , y mourut dans la 72 année de son âge.
 Il fut successivement Guidon des Gendarmes ,
 Anglois au mois de Mars 1680. Enseigne de
 cette Compagnie le 7 Septembre 1687. Sous-
 Lieutenant de celle des Gendarmes Flamans le
 premier Novembre 1693. créé Brigadier de Ca-
 valerie le 23 Decembre 1702. Chevalier de l'Or-
 dre Militaire de S. Louis en 1704. Capitaine-
 Lieutenant de la Compagnie des Chevaux Le-
 gers de Bourgogne , le 10 Avril 1706. Inspec-
 teur General de Cavalerie la même année , Ma-
 réchal de Camp le 20 Mars 1709. Lieutenant
 General des Armées du Roi le 8 Mars 1718.
 nommé Commandant en Chef en Dauphiné au
 mois d'Avril 1719. et Directeur General de la
 Cavalerie au mois de Mai suivant. Il fut un des
 4 Seigneurs , qui accompagnerent et reconduisi-
 rent la Sainte Ampoule au Sacre du Roi , le 25
 Octobre 1722. fut reçu Chevalier des Ordres du
 Roi , le 3. Juin 1724. et fut en 1725. l'un des
 deux Ambassadeurs extraordinaires pour le Ma-
 riage de S. M. à Strashourg. Enfin le Gouver-
 nement de Douay lui fut donné au mois de
 Mars 1732. Le Comte de Beauvau , frere aîné
 de René-François de Beauvau du Rivau , Arche-
 vêque de Narbonne , Commandeur des Ordres
 du Roi , étoit fils de Jacques de Beauvau, Mar-
 quis du Rivau, Capitaine Colonel des 100 Suisses
 de la Garde de Gaston , Duc d'Orleans , Mar-
 réchal des Camps et Armées du Roi , mort le
 5 Juillet 1702. âgé de 76 ans , et de Diane Ma-
 rié du Campet de Saugeon , sa femme , morte
 le 30 Juin de la même année 1702. âgée de 82
 ans.

ans , et il avoit été marié le 28 Avril 1711. avec Marie-Therese de Beauvau , sa cousine du 3 au 4 degré , fille de Gabriël-Henri de Beauvau , Marquis de Montgogier , Comte de Crissé , Capitaine des Gardes du Corps de feu Philippe , fils de France Duc d'Orléans , et de feuë Marie-Angelique de S. André , sa premiere femme. Il en a laissé Marie-Anne-Elisabeth de Beauvau , fille unique , née le 31 Janvier 1712. mariée le 4 Mai 1730. avec Louis-Paul de Rochechouart , Duc de Mortemar , Pair de France , appelé le Duc de Rochechouart , Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi , et Colonel d'un Regiment d'Infanterie , dont elle est restée veuve sans enfans , le 4 Decembre 1731.

Jacques-Henri de Lorraine , Prince de Lixin , Marquis de Craon et d'Ambleville , Grand Maître de Lorraine , Chevalier des Ordres du Roi , Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie pour son service , et Brigadier de ses Armées de la promotion du 20 Fevrier dernier , a été tué le 2 du présent mois de Juin à la tête du Pont de Philisbourg , dans la 37^e année de son âge , étant né le 24 Mars 1698 , étoit frere puîné de Charles-Louis de Lorraine , Prince de Pons , Chevalier des Ordres du Roi , Colonel d'un Regiment d'Infanterie , et Brigadier des Armées de S. M. de la même promotion du 20 Fevrier dernier , et fils de feu Charles de Lorraine , Comte de Marsan , aussi Chevalier des Ordres du Roi , mort le 13 Novembre 1708. et de feuë D. Catherine-Therese de Marignon , sa deuxiême femme , morte le 7 Decembre 1699. laquelle étoit venue en premieres nôces de Jean-Baptiste Colbert , Marquis de Seignelay , Ministre et Secrétaire d'Etat ,

I. Vol. Com.

Commandeur des Ordres du Roi , mort le 3. Novembre 1690. Le Prince de Lixin avoit été Chevalier de Malthe , porté le titre de Chevalier de Lorraine. Il quitta la Croix et se maria le 19. Août 1721, avec Marguerite - Gabriele de Beauveau , fille de Marc de Beauveau ; marquis de Craon , et d'Harouël , Baron d'Antray de S. Georges et de Turkestin , Conseiller d'Etat , et Grand Ecuyer du Duc de Lorraine , créé Prince de l'Empire , et de Dame Marguerite de Ligneville , Dame d'honneur de la Duchesse de Lorraine. Le feu Duc de Lorraine dernier mort lui donna en faveur de ce mariage le titre de Prince de Lixin , et rétablit pour lui la Charge de Grand-Maitre de sa maison; il n'a point laissé d'enfans.

Le 3. Juin 1734. Jacob Marquis de Montalambert , Ecuyer de la Princesse de Conti , mourut à Paris , au petit Hôtel de Conti , âgé de 37. ans.

Le même jour Dame Jeanne-Therese-Antoinette Pelletier , femme de Louis-Anne Seguiet , Conseiller au Parlement de Paris , qu'elle avoit épousé le 26. Février 1726. et fille unique d'Antoine-Denis Pelletier , Auditeur ordinaire de la Chambre des Comptes de Paris , et de Dame Suzanne le Noir , mourut après une longue maladie à Paris , dans un âge peu avancé , laissant des enfans.

Le 4. Dame Marie-Louise-Charlotte Desvieux , Epouse de Charles de Montholon , Conseiller au Parlement de Paris , mourut d'une maladie de poitrine , n'étant mariée que depuis le 22. Février dernier , ainsi qu'il a été rapporté dans le Mercure du mois de Mars , p. 619. elle étoit âgée de 17. ans 2. mois et demi.

I. Vol.

Fran-

François de Cormis, fils de Noble Antoine de Cormis, Syndic de la Provence, et de Dame Françoise du Perier, Doyen des Avocats au Parlement de Provence, recommandable par sa piété, par sa vie pénitente, son desintéressement, son amour pour les pauvres, et par une profonde capacité dans sa profession, mourut à Aix le 4. Juin 1734. après avoir été la veille, jour de l'Ascension, entendre la Messe, et communier. Il étoit âgé de 95. ans, étant né le 25. Juillet 1639. Il étoit le dernier survivant de sa Classe à la Tontine, dont le produit qui étoit dans ces derniers tems de 57. mille livres, a toujours été affecté en entier pour les Hôpitaux et pour les Pauvres. Il a institué ses Héritiers par son Testament les Hôpitaux de la Miséricorde et de la Charité de la Ville d'Aix.

Le Comte de Clermont d'Amboise, Colonel du Régiment d'Auvergne, Inspecteur general d'Infanterie, et Brigadier des Armées du Roy, de la promotion du 20. Eévrier dernier, qui mourut au Camp de Sanguina, dans le Parmesan, le 6. Juin 1734. d'un coup de mousquet qu'il avoit reçu le 4. précédent à Colorno, en allant, sans avoir été commandé, poster 50. hommes sur la Parme, il étoit âgé d'environ 45. ans, et il se nommoit Georges-Jacques de Clermont, Seigneur, Marquis de S. Aignan, de Verdigny, &c. Il étoit fils de feu Georges-Henry de Clermont, Seigneur de S. Aignan, Verdigny, &c. Maréchal de Camp des Armées du Roy, mort à Mantoue au mois d'Avril 1702. d'une blessure qu'il avoit reçue dans une sortie pendant le blocus de cette Place, et de D. Marie-Magdeleine Bitault de Chizay, et il avoit été marié le 14. Janvier 1728. avec Louise-Diane-Françoise de
L. Vol. Cler-

Elermont, de même Maison que lui, fille de Pierre Gaspard, Marquis de Cermont-Gallerande, Seigneur de Loudon, de Mera, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Maréchal de Camp de ses Armées, de la promotion du 20. Février dernier, Bailly de Dole, et premier Ecuyer du Duc d'Orleans, et de D. Gabrielle-Françoise d'O, Dame d'Atours de la Duchesse Douairière d'Orleans.

Le 7. Jean-Baptiste-Louis Couturier, Prêtre, Chanoine honoraire de l'Eglise Royale, Collegiale et Paroissiale de S. Germain l'Auxerrois, Prédicateur ordinaire du Roy, mourut à Paris, âgé d'environ 55. ans, après s'être acquis beaucoup de réputation par ses talens pour la Chaire, ayant prêché plusieurs fois à la Cour et rempli les meilleures Chaires de Paris, toujours avec un grand concours. Il avoit été nommé par l'Archevêque de Paris, au mois de Novembre 1730. à la Cure de la Paroisse de S. Sauveur, mais il ne parut dans cette Eglise que pour en prendre possession, s'étant démis incontinent après de cette Cure.

Le 10. Pierre Felicien de Boffin, Marquis d'Argenson, Seigneur de Pezigneux, Gentilhomme de Dauphiné, Commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, Brigadier des Armées du Roy, de la promotion du premier Février 1719. et Gouverneur de Gap mourut à Paris âgé de 54. ans. Le Gouvernement de Gap en Dauphiné a été donné au fils aîné du défunt.

Le 11. Henry-Hubert d'Estampes, Marquis de Valençay, Seigneur du Guepeau, mourut à Paris, âgé de 49. ans, 6. mois 11. jours, et fut inhumé le lendemain au soir aux Carmes Dé-

1254 MERCURE DE FRANCE

chaussez. Il étoit fils de feu Jean-Hippolyte d'Estampes, Marquis de Valençay, mort au mois de Mars 1697. et de Dame Gabrielle-Louise Masso du Bousquet, et il avoit été marié le 30. Septembre 1715. avec Marie-Philiberte Amelot, sœur de Jean-Jacques Amelot, Seigneur de Chailou, Conseiller d'Etat ordinaire et Intendant des Finances, l'un des 40. de l'Académie Française, et fille de Denis-Jean Amelot, Seigneur de Chailou et de Chastillon sur Indre, Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy, et de feüe Philiberte Barillon d'Amoncourt. Il en laisse des enfans.

Le 15. D. Marie-Magdelaine Robin de la Peschellerie, Epouse de Jean-Marie de Vouigny, Seigneur de Folleny, Conseiller du Roy en ses Conseils, Secrétaire de S. M. et Secrétaire ordinaire du Conseil d'Etat, Direction et Finances, avec lequel elle avoit été mariée au mois d'Avril 1733. mourut âgée de 23. à 24. ans, après être accouchée le 12. précédent d'un fils, qu'elle a laissé vivant. Elle étoit fille unique de M. Robin de la Peschellerie, reçu Secrétaire du Roy en 1732.

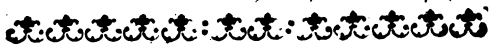
Le 26. May 1734. les Cerémonies du Baptême furent suppléées par M. Cesar le Blanc, Evêque d'Avranches, dans l'Eglise de S. Eustache à Paris, à Bruno-Emanuel-Marie-Esprit de Vassy, né le 25. Mars 1717. au Château de Bressey en Normandie, et ondoyé le même jour, par permission de l'Evêque d'Avranches, fils de M. François-Marie de Vassy, Chevalier, Seigneur, Marquis de Bressey, de Pirou, &c. et de D. Helene Pelagie Geraldin, son Epouse. Les Parein et Maraine ont été M. Claude-Constance-Esprit Juvenal d'Harville des Ursins, Marquis de Trai-

I. Vol.

nel,

nel, âgé de 11. ans, et Dlle Claude-Constance-Esprit-Juvenale d'Harville des Ursins de Trainel, Frere et Sœur, enfans de feu Esprit-Juvenal d'Harville des Ursins, Marquis de Trainel, Siegneur de Doüe, Colonel du Régiment de Dragons d'Orleans, mort le 11. Juillet 1726. et de D. Louise-Magdeleine le Blanc, sa Veuve, Niece de l'Evêque d'Avranches.

La Marquise de la Vieuville accoucha le Dimanche 6. Juin, d'un garçon, qui a été tenu sur les Fonts de Baptême par le Comte de la Vieuville, et par la Marquise de Caux, il a été nommé Charles-Jean-Baptiste-Julle.



ARRESTS NOTABLES.

DECLARATION du Roy, pour le Droit de *Septennium* des Professeurs ez Arts de l'Université de Rheims, du 24. Mars 1734. Registrée au Parlement le 5. Avril.

ARREST de la Chambre des Comptes, du 20 Mars, en Interpretation de la Déclaration du premier Juiller 1710. concernant la reddition des comptes des Payeurs des Rentes de l'Hôtel de Ville, et les débets des parties des Rentes viagères non réclamées.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 28. Mars, qui ordonne la suppression d'un Ecrit intitulé, *Mandement de M. l'Evêque d'Auxerre*, &c. par lequel S. M. ordonne que ledit Imprimé ayant pour titre, *Mandement de M. l'Evêque d'Auxerre, à l'occasion du Miracle operé dans la*
I. Vol. Ville

126 MERCURE DE FRANCE

Ville de Seignelay de ce Diocèse, le 6. Janvier 1733. jour de l'Épiphanie, M. DCC. XXXIV.
sera et demeurera supprimé, comme contraire à l'Arrêt du 5. Septembre 1731. et contenant des principes capables de révolter les esprits contre l'autorité légitime, et de troubler la tranquillité publique. Enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe du Conseil, pour y être supprimer. Fait défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs et autres, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, d'en imprimer, vendre, ou autrement distribuer, à peine de punition exemplaire.

EDIT DU ROI, donné en Mars 1734. concernant les Chanoines-Reguliers de S. Augustin, de l'Ordre de S. Antoine; au sujet des Benefices à charge d'âmes, ou exigeans résidence. Par lequel il est dit que les Religieux dudit Ordre de S. Antoine, actuellement pourvus ou qui se feront pourvoir à l'avenir des Cures, Vicairies perpetuelles ou Prieures Cures qui dépendent dudit Ordre de S. Antoine, ou qui peuvent être possédés en general par tous Chanoines-Reguliers de l'Ordre de S. Augustin, puissent sans aucune monition précédente et sans forme ni figure de procès, être revoqués et rappelés de leurs Benefices et envoyés en des Maisons de leur Ordre par le Chapitre general, ou par l'Abbé Supérieur general, et le Définitoire d'icelui, pour fautes par eux commises et scandale connu à l'Evêque et audit Abbé Supérieur General, ou même pour le seul bien et avantage de l'Ordre, s'il y échet, du consentement toutefois des Archevêques ou Evêques, dans les Diocèses desquels les

I. Vol.

Bene-

J U I N, 1714: 1257

Benefices sont situés et non autrement, et ce nonobstant la disposition generale de la Déclaration du mois de Janvier 1686. portant que toutes les Cures seront à l'avenir desservies par des Curés ou Vicaires perpetuels en titre, laquelle disposition ne pourra empêcher la revocabilité desdits Religieux pourvus des Benefices ci-dessus marqués. A l'effet dequoi avons dérogé et dérogeons par ces présentes à ladite Déclaration pour ce regard seulement; Voulons en outre et nous plaît qu'aucun Religieux ou Chanoine Regulier dudit Ordre de S. Antoine ne puisse accepter la provision d'une Cure, Vicairie perpetuelle ou Prieuré Cure, ni d'aucun autre Benefice exigeant résidence, qu'il n'ait fait apparoir à l'Evêque, de l'attestation de vie et mœurs, et du consentement par écrit de l'Abbé Superieur general, et du Definatoire dudit Ordre de S. Antoine, faute dequoi le Religieux pourvu demeurera déchu de tout droit ausdits Benefices: Faisons défenses à nos Juges d'avoir égard à ses provisions, et permettons aux Patrons et Collateurs desdits Benefices d'y pourvoir. Si donnons, &c.

ARREST, concernant la Tontine établie par Edit du mois de Novembre 1733. par lequel S. M. ordonne que la premiere classe de ladite Tontine, sera et demeurera composée de douze subdivisions; la deuxième, de quinze subdivisions; la troisième, de vingt-cinq subdivisions; la quatrième, de trente-une subdivisions; la cinquième, de quarante-sept subdivisions; la sixième, de quarante-une subdivisions; et la septième, de trente-neuf subdivisions; toutes lesdites subdivisions de cinq mille livres de rentes chacune, et produisant ensemble un million cinquante mille

J. Vol. livres

1258 MERCURE DE FRANCE

livres de rente , ainsi qu'il est prescrit par ledit Edit du mois de Novembre dernier. Veut Sa Majesté que ceux qui acquerront ce qui reste des rentes à lever dans lesdites classes , soient tenus de remettre leurs fonds ès mains du Garde du Trésor Royal , avant le 16. Mai prochain , afin qu'il y ait un terme suffisant pour l'expédition des contrats , et pour la confection des listes de ladite Tontine , de manière que l'ouverture du paiement puisse se faire au premier Juillet suivant , concurremment avec celui des trois autres Tontines ; au moyen de quoi lesdits acquereurs jouiront des arrerages , à commencer du premier Janvier de la presente année.

Le second Volume de ce mois est actuellement sous presse et paraîtra incessamment : on y trouvera la Liste des Brigadiers de la dernière Promotion , qui par l'abondance des matières du temps , n'a pas pu trouver place dans ce Volume.

T A B L E

| | |
|---|---------|
| P ieces Fugitives. L'Envie , Ode , | 1047 |
| Dissertation sur les trois Systèmes Chronologiques , | 1055 |
| Lanre à Pétrarque , Elegie , | 1065 |
| Lettre du P. Tournemine à M. de la R. | 1068 |
| Epitre en Vers , sur le danger de produire des Ouvrages , | 1074 |
| Lettre au sujet d'une Légende déclarée fausse , &c. | 1081 |
| Lettre en Vers à Mlle de la Vigne et Réponse , | 1082 |
| <i>I. Vol.</i> | Instal. |

| | |
|--|------|
| Installation du Comte d'Albon dans la Charge
de Lieutenant de Roy dans la Province de Fo-
retz , | 1092 |
| Comparaison des Philosophies de Descartes et
de Newton , | 1104 |
| Les Urnes , ou la cause de la diversité des Es-
prits , | 1117 |
| Reflexions , | 1121 |
| Au R. P. Gr. sur ses Poësies , | 1128 |
| Lettre sur l'Horlogerie , | 1138 |
| Le Bonheur de la Solitude, Sonnet , | 1140 |
| Extrait d'un Mém. lu à l'Acad. des Sienc. | 1141 |
| Rondeau , | 1144 |
| Lettre sur la Mort du dernier Evêque de Genève,
&c. | 1145 |
| Enigmes , Logogryphes , &c. | 1152 |
| NOUVELLES LITTÉRAIRES, des Beaux-Arts, | 1156 |
| Les Poësies de M. G. | 1158 |
| Memoires du P. Nicéron sur les Hommes Il-
lustres , | 1159 |
| Bibliothèque Germanique , &c. | 1175 |
| Prix de l'Académie des Sciences , | 1183 |
| Prix de l'Acad. de Soissons , | 1186 |
| Nouvelles Estampes , | 1189 |
| Air noté , | 1191 |
| Spectacles , Tragédie d'Adeïde , &c. | 1192 |
| Nouvelles Etrangères , de Pologne , Siege de
Dantzik , &c. | 1204 |
| D'Allemagne , d'Italie et Naples , | 1212 |
| Entrée solennelle de D. Carlos à Naples , | 1215 |
| Défaite des Troupes Imperiales dans le Royau-
me de Naples , | 1217 |
| Nouvelles d'Angleterre , | 1222 |
| Armée d'Italie , | 1223 |
| Attaques du Château de Colarno , &c. | 1224 |
| Armée d'Allemagne , | 1229 |
| Siege de Philisbourg , | 1230 |

| | |
|---|--------------|
| France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. | 1237 |
| Cordons Bleus nommez, | <i>ibid.</i> |
| Maréchaux de France, | 1240 |
| Morts, Naissances, | 1246 |
| Epitaphe de Mademoiselle, | 1247 |
| Arrêts Notables, | 1256 |

Errata de May.

P Age 846. ligne 23. à *Hunis*, lisez, à *Chunis*.
P. 1007. l. 23. Fenieres, l. Ferrieres. P. 1014
l. 3. la Montrevel, effacez la. P. 1019. l. 17.
Infanterie, l. Infanterie. P. 1020. l. 31. 1714. l.
1724. P. 1022. l. 22. du mois, l. du même mois.
P. 1023. l. 29. 1733. l. 1723. P. 1024 l. 29.
Gaumont, l. Ganmont. P. 1025. l. antepenult.
ancien Avocat, l. anciens Avocats. *Ajoutez entre*
ces 2. mots, et et es, de Simon Charles le Roy.
Avocat au Parlement, et es Conseils, &c. P. 1028
l. 10. Bofflers, l. Boufflers. P. 1030. l. 33. Croisy,
l. Choisy. P. 1032. l. 24. Norvingue, l. Nerwin-
de. P. 1035. l. 20. adjudgeant, l. adjudant. P. 1036
l. 8. Escolleville, l. Escosseville. P. 1037. l. 13.
heritiers, l. heritieres. P. 1039. l. 14. Benoît, l.
Benoîte. Lig. 32. Cambray, l. Chambray. P. 1040
l. 18. l. aussi Chambray. P. 1042. Traiter, l.
7. l. troquer.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 1072. ligne 9. j'ai, lisez, je. P. 1092.
l. 8. avoue, l. avouent. P. 1097. l. 12. des,
l. de. P. 1105. l. 27. jux. l. juxta. P. 1127. l. 18.
utile. l. inutile, P. 1202. l. 8. le, ôtez ce mot. *Ibid.*
p. 12. de, ôtez ce mot. P. 1209. l. 15: leur, l. sa.

L'Air noté doit regarder la page

1191

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

J U I N. 1734.

SECOND VOLUME.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER,
 rue S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de
 Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Pala.s.

M. DCC. XXXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

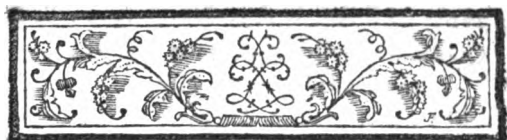
A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pâys Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perie de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .

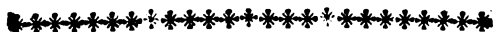


MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

J U I N. 1734.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

L'OURSE, LA GUENON,
ET LE HIBOU.

F A B L E.



Ar cas fortuit, ou quelqu'autre
aventure,

Une Ourse, une Guenon, firent
société ;

Du moins on croit que la Nature
N'avoit pas signé le Traité.

I I. Vol.

A ij

Quoi-

Quoiqu'il en soit l'un et l'autre ménage ,

Chaque mere ayant ses Petits ,

S'établit en même logis :

Il servoit seul à tout leur tripotage.

L'Ourse y lechoit chaque instant ses Oursons ;

La Guenon folatroit avec ses Nourrissons ,

Et les formoit au badinage ,

Sautant par-cy , sautant par-là ,

Dorlotant celui-cy , baisotant celui-la.

La Comere en rioit et ne pouvoit comprendre

Qu'on pût pour des magots avoir le cœur si tendre ;

Dame Guenon comprenoit encor moins

La tendresse de l'Ourse. A quoi bon tant de soins ;

Disoit-elle à par soi , pour une masse informe ?

Un Ourson est un Monstre , un animal énorme ;

Il est si laid qu'il en fait peur ;

Un tel objet fait mal au cœur :

Pour le lecher , il faut être bien mere ,

Ou n'avoir pas beaucoup à faire.

Par malheur elle s'expliqua ,

Qu'arriva t'il ? Guenon n'est point discrete ;

Non-plus que femme n'est secrette.

L'Ourse tout de bon s'en choqua ,

Et sur même ton répliqua.

Grand procès , grand débat ; on met en parallele

Les Oursons, les Magots, et l'amour paternelle

Plaide , il faut voir ! au bruit vient un Hibou ,

II. Vol.

Ayant

Qui près de-là gardoit et son nid et son trou ,
 Ayant ouï chaque Partie ,
 A chacune il donna le tort.

Vous jugez toutes deux , dit-il , par simpatie ,
 Je vais , pour vous mettre d'accord ,
 Vous chercher un mignon plus digne de tendresse ,

C'est un bijou de mon espece.

Aussi-tôt il vole à son nid ,

Y prend , en apporte un petit

Joli , Dieu sçait , comme son pere ;

Rechigné comme une Megere ;

Et le montrant d'un air bourru ,

Mais pourtant avec complaisance :

Ourse , Guenon , dit-il , jugez de mon engeance ,

Un semblable poupon n'est pas un malotru ,

L'Ourse en pensa toute autre chose ,

Et la Guenon ne fut de même avis que lui.

Tous trois jugeoient fort bien dans la cause
 d'autrui ,

Et fort mal en leur propre cause.

Aprenez de cette leçon ,

Que le cœur duppe la raison.

L. M. D. C.





*SUITE de la Lettre de M. P. le Roy,
sur l'Horlogerie.*

MR. Thiout s'exprime en ces termes dans la Lettre sur l'échappement de ma Pendule.

La justesse des Pendules ne paroissant pas assez suffisante avec échappement ordinaire, M. le Roy dit avoir imaginé pour augmenter cette justesse, un nouvel échappement qui consiste en une seule palette et deux Rochets, en arbres, sur ce même axe, &c.

Je veux bien, à mon tour, rendre à M. Thiout, la justice de croire qu'il ne veut point en imposer. J'ai seulement dit dans ma Lettre que j'avois imaginé une autre maniere de faire les palettes de la verge du balancier qui rend les frottemens des dents de la roüe de rencontre sur ces palettes, beaucoup plus doux et moins susceptibles de changement et qui rend la justesse de l'échappement beaucoup plus durable. Il n'est point question dans ce que j'ai écrit, du nouvel échappement, ni d'une seule palette avec deux roües de rochets sur un même arbre, mais bien d'un échappement

II. Vol.

ordinaire

ordinaire avec des palettes nouvelles , par le soin que j'ai apporté pour rendre les frotemens plus doux et l'échappement plus durable.

Vous avez , sans soute , vû , Monsieur , l'échappement à deux rochers et une seule palette , dont parle M. Thiout ; les experiences que nous en avons faites me mettent en état de faire voir que le jugement de M. Thiout ne sçauroit se soutenir.

Bien loin que cet échappement ait un défaut en ce que l'action du roüage ne s'exerce qu'une fois sur la palette en deux vibrations , vous reconnoîtrez sans peine que c'est en cela même qu'il est plus parfait , car la vibration qui se fait sans l'action du roüage , est exempte des inégalitez que la puissance motrice pourroit lui communiquer , il y a donc avec cet échappement , la moitié des vibrations , dont rien ne trouble la justesse , par consequent la Pendule doit être une fois plus juste.

La grandeur que M. Thiout reproche à la palette , et qu'il dit que je suis obligé de lui donner , pour reparer le défaut d'action sur la moitié des vibrations , pourroit en imposer à ceux qui n'auroient point vû cet échappement ; mais le

1264 MERCURE DE FRANCE
reproche tombera bien tôt, si l'on en fait la comparaison, avec l'échappement à deux verges dont les palettes sont presque aussi longues.

Quoique le roüage n'exerce son action sur la palette, ou pour mieux dire sur le Pendule, qu'une fois en deux vibrations, il lui communique cependant autant d'action que dans les autres échapemens; car s'il ne l'exerce qu'une fois en deux vibrations, il l'exerce sur un espace double. De plus, comme de deux vibrations il n'y en a qu'une où le roüage s'oppose au mouvement qu'il a communiqué à ce Pendule, il ne peut lui retrancher que la moitié du mouvement qu'il lui retranche dans les échapemens ordinaires, et par conséquent il en reste davantage au Pendule. La preuve s'en trouve tout naturellement, en ce que l'on peut avec cet échappement remplir les lentilles de plomb, pour les rendre plus pesantes et moins susceptibles du changement de résistance du milieu, sans craindre que la Pendule s'arrête, ce que l'on ne peut pas faire avec les autres échapemens. De plus; cet échappement a moins de frottemens que les échapemens ordinaires, parce que l'on peut faire agir la dent du rochet sur la

I Vol. palette,

palette , sous les plus petits angles qu'il est possible , et si on la fait un peu plus longue , c'est seulement pour que le branle du Pendule ne devienne pas trop grand.

Je passe donc à M. Thiout , que la palette est un peu plus longue que celle des autres échapemens ; mais examinons si elle empêche la Pendule d'avoir toute la régularité.

Chaque jour qu'on augmente la puissance motrice d'un Pendule , les vibrations deviennent plus grandes , et lorsque les grandes vibrations sont moins de tems à se faire que les petites , l'on peut dire que l'échapement est mauvais , puisqu'il n'y a point d'autre maniere de rendre les vibrations isochrones, qu'en changeant quelque chose à l'échapement.

Lorsque les grandes vibrations sont plus de tems à se faire que les petites , l'échapement est toujours bon ; car c'est ainsi que doivent être les vibrations libres , et c'est une preuve que les inégalités de la puissance ne trouble point la régularité des vibrations : Ce seroit pourtant un défaut si on ne pouvoit point les rendre isochrones par une courbe appliquée à la suspension du Pendule.

L'échapement que M. Thiout desaprouve est dans le dernier cas , en supprimant

la courbe qui est à la suspension , lorsque le ressort est au haut, la pendule retarde, et elle avance, quand il est au bas. Enfin les vibrations deviennent isochrones quand on remet la courbe à sa place. Dans tout ceci je ne vois rien qu'on ne doive approuver, et même qui n'oblige à donner la préférence à cet échapement. Vous voyez donc clairement , Monsieur , que le reproche que fait M. Thiout doit nécessairement tomber.

L'attention qu'il a faite pour reconnoître la façon dont je m'y prends pour rendre l'action des grands ressorts plus égale , ne l'a pas mené au but , du moins pour la construction ; car la manière de la faire , qu'il croit la seule après la fusée, ne l'est point ; il y en a au moins une seconde. Celle que soupçonne M. Thiout a un inconvénient ; car si on fait passer la roüe d'arrêt entre la grande roüe moyenne et le barillet , ce barillet en devient plus bas , la puissance motrice diminuë , ce qui est toujours un défaut. Si la roüe d'arrêt ne passe point entre le barillet et la grande roüe moyenne , cette roüe moyenne devient plus petite , et par conséquent ses dents trop foibles. Si on lui veut donner un nombre de dents convenable pour agir sur un pignon de huit

ou de dix , ou si on veut conserver la force des dents , on diminuë le nombre des aîles du pignon de longue tige , ce qui fait un autre défaut. On ne peut pas non plus noyer la roüe d'arrêt dans la roüe du barillet , comme M. Thiout le dit , elle est trop foible pour cela ; et si l'on vouloit donner une épaisseur suffisante pour noyer cette roüe , la force motrice diminueroit également.

L'attention de M. Thiout a été plus loin , et ju qu'à nous apprendre qu'en faisant le premier pignon du mouvement plus petit qu'à l'ordinaire , et en grossissant les autres à proportion , on corrige les inégalités d'action du grand ressort ; mais il n'a pas apparemment pris garde qu'on ne peut changer que la grosseur du premier et du second pignon , et que ce changement n'a aucun rapport avec l'action du grand ressort , quoiqu'il dise que plusieurs Horlogers se servent de ce moyen pour corriger les inégalités des ressorts , il me permettra de leur rendre assez de justice pour ne les pas croire capables de donner dans de pareilles erreurs.

A l'égard du bouton dont je me sers pour tourner le cercle d'équation sans ouvrir la porte, il faut qu'il y ait long-temps que je l'ai imaginé , puisque je l'avois

1268 **MERCURE DE FRANCE**
avant M. Thiout , et qu'il dit qu'il y a
six ou sept ans qu'il l'a mis en usage.

Quoique ma Lettre soit déjà bien longue , je ne puis la finir , M. sans quelques reflexions sur les Ouvrages que M. Thiout a donnés pour être de son invention. En 1727. il répandit dans le public un imprimé , qui commence par ces termes. *Thiout , Maître Horloger à Paris, connu pour avoir imaginé trois différentes Pendules d'équation , vient d'en finir une pour le Roy de Portugal , &c.*

De ces trois Pendules que M. Thiout dit avoir imaginées, il n'en a exécuté qu'une, et l'on a trouvé qu'il avoit agi sagement; car les projets des deux autres , qui ne diffèrent que par un petit retranchement, sont trop embarrassés pour pouvoir raisonnablement en entreprendre l'exécution. Les descriptions de ces deux projets que l'on trouvera , à ce que je crois , dans le Recueil que M. Gallon donne au Public des machines approuvées par l'Académie de Sciences , seront des preuves suffisantes de ce que j'avance. A l'égard de la troisième , sûr de la réussite , par des raisons que je dirai ailleurs , il ne balança pas à l'exécuter , et il a toujours continué à faire ses Pendules d'équation sur le principe de celle ci.

II. Vol.

La

La Pendule de M. Thiout a 5. aiguilles concentriques; une pour les secondes, deux , pour le tems moyen , et deux pour le tems vrai. Comme toutes ces aiguilles ont des queue's pour les mettre en équilibre , on voit dix rayons qui partent , tous du centre du Cadran , et qui font demander , quelle heure est-il , à ceux qui regardent cette Pendule.

M. Thiout met deux aiguilles pour le temps vrai; l'une , dit-il, pour les heures vraies , l'autre pour les minutes et secondes vraies : je ne crois pas que M. Thiout demande que l'on croie que sa Pendule marque les secondes du tems vrai, comme nos Pendules à secondes marquent celles du tems moyen ; il faut seulement entendre par-là , qu'il a divisé chaque minute de son Cadran en 6. 10. ou 12. parties , pour avoir le tems vrai de 10. en 10. secondes , ou de 6. en 6. ou de 5. en 5. Ces aiguilles , dit M. Thiout , retardent ou avancent uniformément tous les jours de l'année , d'autant de secondes que fait le Soleil , suivant précisément l'équation. M. Thiout ne nous donne pas là une grande idée de la connoissance qu'il a du mouvement uniforme ; car si ces aiguilles retardent et avancent sur celles du tems vrai , suivant l'équation , le retardement

1270 **MERCURE DE FRANCE**
et l'avancement qui leur arrive ne se fait pas uniformement.

Je ne comprends pas non plus que vous , M. et c'est une question à faire à M. Thiout , pourquoi il dit que les Pendules de nouvelle invention , qui ont été faites jusqu'à présent, non point l'utilité de la sienne ; car sans doute par ces mots, *toutes les Pendules* , il comprend toutes les Pendules à équation. Voici les raisons qui me font douter qu'il soit convaincu de ce qu'il dit. 1°. Dans toutes les Pendules à équation , on voit distinctement les heures et les minutes du tems vrai beaucoup mieux que dans celle de M. Thiout, car on ne sauroit se méprendre aux aiguilles. 2°. La Pendule de M. le Prieur de S. Cernin , qui est faite avant celle de M. Thiout , marque les heures et les minutes du tems vrai et du tems moyen par 3. ou 4. aiguilles concentriques ; ainsi voilà au moins une Pendule qui auroit dû empêcher M. Thiout de s'avancer si hardiment. Il y a plus , c'est que la Pendule de M. Thiout n'est qu'une copie de la Pendule de M. le Prieur de S. Cernin , autrefois Vicaire de S. Cyr , comme vous en allez être convaincu.

L'équation se fait dans la Pendule du Prieur de S. Cernin , et dans celle de
II. Vol. M.

M. Thiout , par le moyen d'une cage qui tourne dans une heure sur un canon fixe au centre de la platine. Au pied de ce canon est un pignon fixe et aussi concentrique , et ce pignon engraine dans une des roües qui dépendent de la cage mobile ; les nombres sont disposés pour que la courbe d'équation fasse au dedans de cette cage un tour , tandis que la cage en fait 8760. ensorte que la courbe fait 8761. tours en 365. jours. Il y a dans ces deux Pendules un rateau dont le talon repose toujours sur la courbe , et comme ce rateau se meut avec la cage dans laquelle il est , et qu'il engraine dans la roüe de minute du tems vrai , il fait avancer et retarder cette roüe de minute suivant la construction de la courbe.

Voilà , Monsieur , l'idée generale que l'on doit avoir de ces deux Pendules ; comme elles n'ont aucune difference dans le principe de leur composition , je ne vois pas comment M. Thiout peut se dire l'inventeur de la sienne , à moins qu'il ne se veuille faire un titre du changement qu'il a fait dans le nombre des roües et des pignons , comme de mettre quelques vis sans fin qui ne sont que des pignons de 1. en la place de pignons plus nombrés, que M. le Prieur a employés ; mais vous m'a-

II. Vol.

VOÛ-

voüerez , M. que c'est-là se dire Inventeur à bon marché.

M. Thiout dit que voyant ces Pendules bien reçues , il s'est cru obligé , pour en augmenter la nouveauté et l'utilité , d'y ajouter les sonneries pour l'heure vraie; mais M. Thiout n'a aucun mérite en cela , car en mettant la cheville qui doit lever la détente sur la roüe de minute du tems vrai , au lieu de la mettre sur celle du tems moyen , la Pendule sonnera le tems vrai. Il auroit pû se dispenser de nous faire part de cette addition prétendue , dont personne n'est l'Inventeur.

M. Thiout nous dit que sa Pendule est plus conforme aux principes de la Physique et de la mécanique qu'aucune autre, en ce que toute la quadrature qui fait le sujet de cette nouvelle construction , ne fait qu'un corps très léger qui est en équilibre et qui se meut sur un arbre fixe, ce qui procure au mouvement beaucoup plus de liberté que si la Pendule étoit simple. Il n'est point question de Physique dans la quadrature de M. Thiout ; mais qui eût jamais cru qu'il eut entrepris de nous persuader qu'une cage à faire tourner toutes les heures , procure de la liberté à une Pendule : Voilà un Paradoxe de mécanique qui ne nous donne pas un pré-

II. Vol.

jugé

jugé avantageux des lumieres de l'Auteur, et qui pourroit bien lui faire refuser la confiance qu'il demande par son imprimé. Cette cage , dit M. Thiout , est un corps très-leger , mais c'est pourtant une cage qui doit être assez solide pour être durable pour contenir les roïes , et une courbe d'équation assez épaisse. Cette cage avec les roïes , la courbe et le rateau , dont elle est chargée , ne sont donc pas si legers, ou n'ont point de solidité. M. Thiout met , dit il, tout en équilibre , c'est une attention qu'il est obligé de donner à une construction qui ne lui réussiroit point sans cela ; ce n'est donc pas un merite dans sa Pendule , c'est une necessité. Mais examinons un peu ce corps en équilibre.

1°. La cage de M. Thiout est rivée à un canon qui tourne sur un autre canon, il faut du jeu pour ce mouvement , sa cage est toujours poussée d'un côté plus que de l'autre , à cause de l'engrainage dans le pignon fixe , et par consequent la cage construite en équilibre n'y est plus dans le mouvement.

2°. Le rateau change toujours de situation en suivant la courbe avec son talon ; ainsi , à moins que le rateau ne soit lui-même en équilibre dans la petite cage tournante , ce qui n'est point, la cage

II. Vol.

1274 MERCURE DE FRANCE
ne sera pas toujours en équilibre. Je
suis , &c.



P S E A U M E X L I X.

Disposition qu'on doit apporter à la Prière.

LE ROI des Cieux et de la terre
Descend au milieu des éclairs ;
Sa voix comme un bruyant tonnerre ;
Se fait entendre dans les airs.
Dieux mortels , c'est vous qu'il appelle ;
Il tient la balance éternelle
Qui doit peser tous les humains ;
Dans ses yeux la flamme étincelle ;
Le glaive brille entre ses mains.

Ministres de ses Loix augustes ,
Esprits Divins , qui le servez ,
Assemblés la troupe des justes ,
Que les œuvres ont éprouvés ;
Et de ces serviteurs utiles
Separes les Ames serviles
Dont le zele oisif en sa foi ,
Par des holocaustes steriles
A cru satisfaire à la Loi.

Allez , saintes Intelligences ,
Executer ses volontés ;

Tinf

Tandis qu'à servir ses vengeances
Les Cieux et la Terre invités ,
Apprendront à ces misérables ,
Par des Prodiges innombrables ,
Que le jour fatal est venu ,
Qui fera connoître aux coupables
Le Juge qu'ils ont méconnu.

Ecoutez ce Juge severe ,
Hommes charnels , écoutez tous ;
Quand je viendrai dans ma colere
Lancer mes Jugemens sur vous ,
Vous m'alleguez les Victimes ,
Que sur mes Autels legitimes
Chaque jour vous sacrifiez ;
Mais ne pensez pas que vos crimes
Par-là puissent être expiés.

Que m'inportent vos sacrifices ,
Vos offrandes et vos troupeaux ?
Dieu boit-il le sang des Genisses ?
Mange-t'il la chair des Taureaux ?
Ignorez-vous que son Empire
Embrasse tout ce qui respire ,
Et sur la Terre et dans les Mers ?
Et que son souffle seul inspire
L'ame à tout ce vaste Univers ?

Offrez , à l'exemple des Anges ,
II. Vol.

A

Y 176 MERCURE DE FRANCE

A ce Dieu , votre unique appui
Un sacrifice de louanges ,
Le seul qui soit digne de lui.
Chantez d'une voix ferme et sûre ;
De cet Auteur de la Nature
Les bienfaits toujours renaissans :
Mais sçachez qu'une main impure
Peut souiller le plus pur encens.

Il a dit à l'homme profane :
» Oses-tu , pécheur criminel ;
» D'un Dieu dont la Loi te condamne
» Chanter le pouvoir éternel ?
» Toi , qui courant à ta ruine ,
» Fus toujours sourd à ma Doctrine ;
» Qui malgré mes secours puissans ,
» Rejetant toute discipline ,
» N'as pris conseil que de tes sens ?

» Si tu voyois un adultère
» C'étoit lui que tu consultois ;
» Tu respirois le caractère
» Du Voleur que tu frequentois ;
» Ta bouche abondoit en malice ,
» Et ton cœur paîtri d'artifice ,
» Contre ton frere encouragé
» S'applaudissoit du précipice
» Où ta fraude l'avoit plongé.

Vol.

Conte

- » Contre une impiété si noire
- » Mes foudres furent sans emploi ,
- » Et voila ce qui t'a fait croire
- » Que ton Dieu pensoit comme toi ;
- » Mais apprens , homme detestable ,
- » Que ma Justice formidable
- » Ne se laise point prevenir ,
- » Et n'en est pas moins redoutable
- » Pour être tardive à punir.

Pensez-y donc , Ames grossieres ,
Commencez par regler vos mœurs ;
Moins de faste dans vos Prieres ;
Plus d'innocence dans vos cœurs.
Sans une ame bien enflammée ,
Sans la pratique confirmée
De mes preceptes immortels ,
Votre encens n'est qu'une fumée
Qui deshonore mes Autels.





EXTRAIT du Memoire lû par M. de Reaumur à l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences du 5 May 1734. sur les différens degrez du froid qu'on peut produire en mêlant de la Glace avec différens Sels ou avec d'autres matieres, soit solides , soit liquides.

ON sçait qu'en mêlant de la glace pilée avec certains sels , tels que le Salpêtre et le Sel marin , ou le Sel de table , on fait naître un plus grand degré de froid que celui qu'avoit cette Glace ; qu'au moyen du froid produit par ce mélange on fait geler de l'eau dans les jours les plus chauds. C'est même l'expédient auquel nous devons ces liqueurs glacées que nous prenons avec plaisir en Été et qui paroissent à présent en toutes Saisons sur les tables somptueuses ; Mais on ne sçait point encore assez quelle est l'efficacité de chaque Sel mêlé avec la Glace pour la production du froid. Quoiqu'on ait fait beaucoup d'expériences sur la production de ces froids , qu'on peut nommer artificiels , on ne sçait point encore de combien le froid qu'un Sel. peut produire est plus grand que celui qui peut
II Vol. être

Être produit par un autre Sel , et quelle est la proportion la plus avantageuse dans laquelle chaque Sel doit être combiné avec la Glace. C'est aussi ce qui ne pouvoit être déterminé avec une sorte de précision , avant qu'on eût les Thermomètres dont M. de Réaumur a donné la construction dans les Mémoires de l'Académie de 1730. Il falloit que les degrés de chaud et de froid eussent été réduits à certaines mesures fixes ; que les degrés du Thermomètre qui les désignent ne fussent pas pris arbitrairement comme ils le sont dans les Thermomètres ordinaires. Dans ceux de M. de Réaumur, ces degrés sont des portions connues d'un volume connu , d'un esprit de vin connu : aussi plusieurs de ces Thermomètres , placez à côté les uns des autres , s'ils ont été bien construits , marquent par un même nombre de degrés la température de l'air.

On a donc dans ces Thermomètres des instrumens propres à déterminer les degrés du froid en mesures connues. Les premiers que M. de Réaumur avoit fait construire étoient extrêmement grands et par conséquent difficiles même à manier. Il est parvenu à en faire faire d'aussi petits qu'on les peut souhaiter , et aussi exacts que les grands. Les

II. Vol.

de-

1280 **MERCURE DE FRANCE**
dégrez des uns sont proportionnels à ceux
des autres. Les petits n'ont que huit à
dix pouces de hauteur , et moins si l'on
veut. Nous sommes encore obligez de
rappeller ici qu'il y a sur ces Thermomè-
tres deux suites de dégrez ou de divisions,
l'une qu'on peut appeller celle des dégrez
ascendans ou des dégrez de chaud , et
l'autre des dégrez descendans ou des dé-
grez de froid ; le terme , la ligne qui sé-
pare ces deux suites est marquée par Zero.
Lorsque la liqueur du Thermomètre est
à ce terme , elle n'a précisément que le
degré de froid qui suffit pour geler l'eau
ou pour empêcher la Glace de se fondre.
Les dégrez qui sont au dessous de ce ter-
me expriment des dégrez de froid de plus
grand en plus grand que celui qui est
simplement capable de geler l'eau.

Le Salpêtre est un des Sels de l'effica-
cité duquel on a le plus d'idée pour la
production du froid. C'est à un nitre ou
à un Salpêtre répandu dans l'air qu'on
attribuë les plus grands froids : si la Glace
se forme au milieu de l'Été dans quelques
cavernes souterraines, telles que la Grotte
de Besançon , on veut que ce soit parce
que les terres des environs sont impre-
gnées de Salpêtre. Les expériences de
M. de Réaumur nous font beaucoup sa-
-

II Vol.

bat-

battre de cette idée qu'on s'étoit faite du Salpêtre, elles apprennent que le Salpêtre bien pur, bien raffiné, étant mêlé avec la Glace, ne peut faire naître qu'un degré de froid de trois degrés et demi plus grand que celui qui est capable de geler l'eau.

Si on avoit eu besoin de produire un grand degré de froid, on ne se seroit pas avisé apparemment de préférer le sucre au Salpêtre; on l'auroit dû pourtant, puisque les expériences de M. de Reaumur apprennent qu'avec du sucre et de la Glace on fait naître un froid de 5 degrés au-dessous de la congellation. Ces expériences doivent paroître curieuses; mais on auroit été assez porté à croire qu'elles ne sont que curieuses, M. de Reaumur a fait voir qu'elles ont des utilitez qu'on n'en auroit pas attendues. On a cherché et on a imaginé bien des moyens et bien des machines pour éprouver la force de la poudre à canon, parce qu'il importe extrêmement de pouvoir s'assurer de la qualité des différentes poudres. Ceux qui sont le plus au fait de l'Artillerie savent cependant que malgré tous les genres d'épreuves qu'on a imaginés, il n'y en a pas encore une bonne qui soit connue; on n'a pas pensé assurément que la meilleure manière

1282 MERCURE DE FRANCE
déprouver de la poudre à canon fut dé-
prouver le degré du froid qu'elle peut
faire naître : c'est pourtant ce qui résul-
te très-clairement des expériences de
M. de Reaumur. Le Salpêtre fait la base
de cette poudre , elle est composée de
trois parties de Salpêtre , d'une demie-
partie de charbon, et d'une demie partie
de soufre , c'est sur tout par la qualité
du Salpêtre qu'on peut craindre que la
poudre pêche. L'opération de purifier ,
de raffiner le Salpêtre se réduit presque à
en séparer un Sel de la nature du Sel ma-
rin ou du Sel de table avec lequel il est
mêlé. Le Salpêtre est d'autant plus pur ,
plus parfait , qu'il contient moins de ce
Sel. Or les expériences de M. de Reau-
mur lui ont appris que le Sel marin ou
que le Sel qui altère le Salpêtre mêlé avec
la Glace, est capable de produire un très-
grand froid , un froid qui surpasse de 15
degrez celui qui suffit pour geler l'eau ,
au lieu que le Salpêtre bien raffiné ne peut
produire qu'un froid de 3 degrez et de-
mi plus grand que celui de l'eau qui
commence à se geler. Delà il suit que
moins le Salpêtre sera raffiné et plus le
froid qu'il fera naître , étant mêlé avec de
la Glace , sera grand. La plus sûre , la
moins équivoque des épreuves du Salpê-

II. . Vol.

tre

tre est donc celle du froid qu'il peut produire. M. de Reaumur a trouvé qu'il y a du Salpêtre de la première cuite qui fait naître jusqu'à 11 degrés de froid. Enfin que d'autre Salpêtre n'en fait naître que 9. 8. 7. degrés plus ou moins selon qu'il a été raffiné. On voit bien que l'essai doit réussir de même pour la poudre à canon, sur tout lorsqu'on sçait que le charbon pilé et le soufre n'augmentent point le froid de la Glace. Afin pourtant qu'il ne restât aucun doute sur le succès de cette épreuve, M. de Reaumur a fait faire de la poudre à canon avec du Salpêtre bien raffiné ; mêlé avec la Glace elle a produit 3 degrés et demi de froid ; il a fait faire d'autres poudres avec d'autres Salpêtres qui ont donné 7. 8. 9. ou 10. degrés de froid selon la qualité du Salpêtre qui étoit entré dans leur composition.

Nous ne sçaurions suivre le détail des expériences que M. de Reaumur a faites sur toutes les différentes especes des Sels, mais nous ne pouvons nous dispenser de dire quelque chose de celles sur les différens Sels fixes ou alcalis et sur les cendres qui fournissent ces Sels, parce que les résultats de ses expériences peuvent être utiles à tous ceux qui font des liqueurs glacées dans les Pays où le Sel marin est

II Vo!.

Bis rare

rare ou cher , et à ceux qui sont obligez de conserver leurs Glaces pendant des demie journées. Le Sel de Soude , les différentes Soudes elles mêmes , les potasses, les cendres gravelées , le Tartre , en un mot , tous les Sels alcalis ou les cendres chargées de ces Sels sont capables de produire au moins un aussi grand degré de froid que le Salpêtre bien raffiné : quelques-unes mêmes de ces matieres produisent de très-grands froids et même superieurs à celui que le Sel marin peut produire. La cendre ordinaire, celle qu'on trouve dans toute cheminée où on a brûlé du bois neuf suffit pour faire des Glaces ou liqueurs glacées ; on ne sçauroit désirer une matiere à meilleur marché ; il est vrai pourtant qu'avec cette cendre on ne fera pas des Glaces aussi promptement à beaucoup près , qu'on les fait avec le Sel marin , qu'on sera obligé d'y employer plus de deux heures , mais cet inconvénient , qui n'en est un que lorsqu'on est pressé par le tems , est compensé par un avantage , c'est que la cendre conserve bien plus long-tems les Glaces qu'elle a faites que le Sel marin ne conserve celles qu'il a produites plus vîte ; c'est de quoi les raisons sont expliquées dans le Mémoire. La longueur d'un Extrait ne nous

permet pas de parler de toutes les différentes matieres qui augmentent le froid de la Glace avec laquelle on les mêle ; il y en a pourtant que nous ne pouvons nous résoudre à passer entierement sous silence. Il est bien singulier que la chaux qui s'échauffe si considérablement lorsqu'elle est humectée par l'eau , augmente le froid de la Glace avec laquelle on l'a mêlée. Les Physiciens sçavoient déjà que l'esprit de vin , qui est une liqueur si inflammable , qui est tout feu , versé sur la Glace augmente son froid ; mais M. de Reaumur a trouvé qu'avec la Glace l'Esprit de vin versé dessus en certaines circonstances , on peut faire naître un froid excessif.

Il a cherché aussi à mesurer les degrez des froids qu'on peut faire naître au moyen des plus violens esprits acides , comme l'esprit de nitre et l'esprit de Sel : Ils peuvent produire des froids prodigieux : Celui que nous avons ressenti à Paris dans le mémorable hyver de 1709. n'eut fait descendre la liqueur du Thermomètre qu'un peu au-dessous de 14 degrez , et avec ces esprits et par d'autres moyens indiquez , M. de Reaumur en produit des froids capables de faire descendre la liqueur à 25 ou à 26 degrez.

Si on affoiblit de l'Esprit de vin de la qualité de celui du Thermomètre , si on mêle trois parties de cet Esprit de vin avec deux parties d'eau , cet Esprit de vin affoibli est encore plus fort que les meilleures eaux de vie , il ne sçauroit cependant conserver sa liquidité contre un froid de 24 degrez , il se gèle sur le champ.

Les liqueurs inflammables et les liqueurs qui sont chargées de beaucoup de Sel sont celles qui se gèlent le plus difficilement ; mais M. de Reaumur a fait observer dans son Memoire, que la nature sçait composer des liqueurs qui nous semblent purement aqueuses , qui ne sont point inflammables , qui ne nous paroissent pas chargées de Sels , et qui cependant sont capables de soutenir de très grands froids sans perdre leur liquidité : Ce sont celles qui circulent dans les corps des insectes de tant d'especes differentes. M. de Reaumur a fait quantité d'essais pour connoître les degrez de froid qui peuvent faire périr les insectes de diverses especes qui peuvent geler leur sang. Si les degrez de froid de certains Hyvers sont supérieurs à ceux que certains insectes peuvent soutenir, et qu'ils sont exposés à soutenir , nous pourrions alors pré-

I I. Vol.

dire

dire que ces Insectes ne nous incommoderont pas dans le reste de l'année ; c'est un détail curieux dont il a réservé la plus grande partie pour l'Histoire des Insectes. Il ne parle ici que de quelques especes de Chenilles, il en a trouvé des especes qu'un froid de huit degrez fait perir ; mais malheureusement il y en a une espece, la plus commune de toutes, et qu'il a aussi nommée la commune, parce que le nombre de ses individus surpasse dans le Royaume en certaines années le nombre des individus qui fournissent ensemble plusieurs milliers d'autres especes ; c'est cette espece dont on voit des nichées sur les arbres lorsqu'ils ont perdu leurs feuilles. Ces Chenilles sont malheureusement constituées de façon que nous ne pouvons pas espérer qu'aucun froid nous en délivre ; quoique jeunes et petites, elles ont soutenu un froid de 18 degrez sans que leur sang se soit gelé et sans qu'elles aient péri, c'est-à-dire, un froid au moins plus grand de quatre degrez que celui que nous avons eu en 1709.

Il n'est pas sûr même qu'un froid de huit degrez nous délivre de celles dont le sang peut être gelé par ce froid. La nature a appris à celles qui ne sont pas en

II. Vol.

B iiij. état

état de soutenir les plus grands froids de s'enfoncer en terre ; quelques-unes y entrent dès le Printems , d'autres y entrent en Eté ; elles s'y métamorphosent en Crysallides. Sous cette dernière forme elles restent pendant tout l'Hyver cachées en terre, d'où ces Insectes sortent au Printems sous la forme de Papillons.

Quand nous étendrions encore plus loin cet Extrait, il faudroit toujours nous résoudre à ne rien dire d'une partie des faits curieux et utiles dont le Memoire est rempli dès que nous ne donnerions pas le Memoire en entier.

Nous croyons faire plaiser au Public ; en profitant de cette occasion , pour lui apprendre que M. l'Abbé Nollet , qui demeure rue du Mouton près la Grève , vis-à-vis les Pilliers du S. Esprit , s'est chargé de faire des Thermomètres de toutes grandeurs sur les principes de M. de Reaumur. Personne n'étoit plus propre que lui à leur donner toute la précision qu'ils doivent avoir, la dextérité et le génie de M. l'Abbé Nollet sont déjà connus par les Globes d'un pied de diamètre qu'il a fait graver, et qu'il débite depuis peu. Outre qu'ils sont les plus exacts de tous ceux qui ont paru jusques ici , ils sont vernis avec un goût et une

II Vol.

en-

entente qui ne servent pas seulement à les embellir ; les vernis colorez bien menagez font paroître les Etoiles sur le Globe céleste comme elles paroissent dans le Ciel : les constellations ne s'y trouvent marquées qu'autant qu'il faut pour ne pas empêcher de bien voir les positions des Etoiles. Enfin M. l'Abbé Nollet exécute avec beaucoup d'art toutes les Machines et les Instrumens qui peuvent servir aux plus curieuses expériences de Physique, comme les Machines Pneumatiques , les Microscopes &c. Aussi depuis que M. Pitot est devenu Pensionnaire de l'Académie , c'est M. l'Abbé Nollet qui travaille dans le Laboratoire de l'Académie aux recherches et aux expériences qui lui sont prescrites par M. de Reaumur.

Ceux qui aiment la Physique seront encore bien aises d'apprendre que M. l'Abbé Nollet fait chez lui des cours d'expériences comme on en fait en Angleterre et en Hollande. Dans 18 à 20 séances il fait les expériences les plus singulieres et les plus propres à expliquer les principaux Phénomènes de la nature. Il commence un cours pour sept à huit Auditeurs et il est bien aise de n'en avoir pas davantage à chaque cours , afin que les

II. Vol.

E. v. expé-

1290 MERCURE DE FRANCE
expériences puissent être mieux vuës et ,
mieux entenduës par ceux aux yeux des-
quels on les expose.



LA PUISSANCE DE L'AMOUR ,
ODE ANACREONTIQUE.

ENfin la sagesse m'éclaire ;
Je n'offrirai plus à Cypris ,
Un encens qui n'a pour salaire ,
Qu'infidélités ou mépris.



Tel est à peu près le langage ,
Que je tenois contre l'amour ;
Quand la Bergere qui m'engage ,
Parut dans son galant atour.



Quel port ? quel air ? et quelle grace ?
Tout en elle m'a désarmé :
Mon cœur que je croyois de glace ,
Ne fut jamais plus enflammé.



Dans un doux transport, je lui jure ,
De vivre à jamais sous sa loi ;
Avec tendresse elle m'assure ,
Qu'elle vivra toujours pour moi.



Elle a de notre amour extrême ,

II Veil.

D'un

D'un baiser scelé les sermens ;
 Les Dieux dans leur grandeur suprême ;
 Goutent des plaisirs moins charmans.



Envain une morale austère ,
 Contre l'amour vient déclamer ;
 Il n'est de mortel sur la terre ,
 Qui ne cède au plaisir d'aimer.

Par M. de Sommovel.



DISCOURS CRITIQUE ,
sur l'état des Sciences dans l'étendue de
la Monarchie Françoisè , sous Charle-
magne.

L Es Sciences ont leurs révolutions
 aussi bien que les Empires , il est un
 tems où elles sont florissantes , ce tems
 passé , elles ne font plus que languir ;
 quelquefois elles se relevent et se sou-
 tiennent avec assez d'honneur ; et quel-
 quefois aussi elles tombent pour ne se
 relever jamais. Elles ont comme le Soleil
 leurs solstices et leurs périodes ; elles
 aiment à passer de climats en climats ,
 et souvent après avoir éclairé quelques

II. Vol.

E v j cont.

1292 **MERCURE DE FRANCE**
contrées , elles se plongent , pour ainst
dire , dans l'abîme , et vont porter leurs
lumières à des peuples nouveaux. Ains,
après avoir autrefois parcouru les plus
belles régions de l'Orient où elles prirent
naissance , les vit-on passer dans la Grece
d'où elles se répandirent dans quelques
Provinces de l'Empire Romain ; et par
tout elles éprouverent des changemens
considérables et des alternatives , qui les
firent souvent paroître sous des faces dif-
ferentes.

Quelle est la cause de ces révolutions ?
est-ce l'influence des Astres ? la tempéra-
ture de l'air ou la qualité des esprits ,
dont nos corps sont animés et qui chan-
gent avec les générations et les aspects
du Soleil ? tout cela peut y contribuer :
mais tout cela n'explique pas d'une ma-
nière assez sensible la cause de ces fré-
quentes vicissitudes ; il en est une plus
simple , et qui servira de baze à tout
ce que je dirai dans ce Discours. La
Science est attachée au gout des peuples
qui la cultivent , c'est le gout qui lui
donne sa qualité , son prix , son excel-
lence ; or le gout se conforme toujours
au génie , le génie se regle ordinairement
sur les maximes , et les maximes chan-
gent avec les circonstances des tems et

II. Vol.

des

des lieux. D'ailleurs , et c'est ici le point capital , ce gout exquis , ce génie vaste et sublime , si nécessaires à la perfection des Sciences, sont des dons que le Ciel ne répand pas toujours sur la terre , et qu'il ne communique qu'à un petit nombre d'hommes privilegiez.

En faut-il davantage pour prouver que la Science doit se ressentir de l'instabilité propre à toutes les choses humaines ? C'est sur ce plan, que je vais exposer aujourd'hui l'état où se trouvoient les Sciences dans l'étendue de la Monarchie Françoisé au tems de Charlemagne. Le gout pour lors étoit si corrompu, que jamais on ne put le rectifier , le génie tenoit beaucoup du barbare , et les maxime n'avoient rien de noble ni de délicat. Quel étoit donc l'état où se trouvoient les Sciences ? Il ne pouvoit guere être plus pitoyable. Je n'en veux point d'autres preuves que ce qui nous reste de monumens de ces tems qu'on peut dire malheureux. Si ce que je dirai ne fait pas beaucoup d'honneur au siècle de Charlemagne , il en fera du moins à la verité , et c'est tout ce que je me propose dans ce Discours.

Depuis que les Gots, les Bourguignons et les Francs s'étoient établis dans les

II Vol.

Gau-

1294 MERCURE DE FRANCE

Gaules , la ferocité de ces peuples barbares s'étoit communiquée aux naturels du pays, qui ne firent plus avec leurs nouveaux maîtres , qu'une même et seule nation. Nos Gaulois changèrent de maximes en changeant de Souverains , la douceur de leur génie s'altéra bien-tôt , et du mélange qui se fit de leur sang avec le sang Germanique se forma un génie singulier plus barbare que poli ; les travaux Militaires qui furent assez long-tems leur principal exercice , firent disparaître avec le peu de politesse qu'on avoit puisé dans le commerce des Romains , le gout des Sciences et l'amour de l'étude ; on ne suspendit ces travaux que pour se jeter dans le sein de la mollesse ; les esprits incultes n'étant animez d'aucun noble motif s'énerverent bien-tôt , et l'on se plongea dans un assoupissement si profond , qu'il n'y eut que les désordres affreux dont les Sarazins d'Espagne inondèrent la France sous Charles Martel et sous Pepin qui pussent les reveiller ; le besoin pressant et la nécessité les animèrent plutôt qu'une noble émulation ; la gloire avec tous ses appas ne pouvoit toucher des hommes à demi barbares ; elle auroit élevé les esprits en les polissant. On vîla tout à coup aux armes , on se couvrit de

II. Vol.

sang,

sang et de poussiere dans les champs de Mars , et personne ou presque personne ne songeoit à cultiver son esprit ; depuis l'embouchure du Rhône , jusques à celle du Rhin , des Alpes aux Pirenées, à peine pouvoit-on trouver quelques vestiges des Sciences ; il n'en étoit pas même resté la moindre trace dans ces belles Provinces (a) si fécondes autrefois en Sçavans Hommes.

L'Eglise depuis très-long-tems leur avoit servi d'azile , les Ministres des Autels étoient devenus les dépositaires de ces précieux Trésors : mais cette Eglise étoit elle-même entièrement défigurée ; tout le Clergé croupissoit dans la plus profonde ignorance. Qu'il me soit permis d'exposer en peu de mots la triste situation où se trouvoit l'Ordre de l'Etat le plus Saint et le plus éclairé. Les Chanoines suivant la regle de Grodegang leur Réformateur n'étoient obligez qu'à chanter les loüanges de Dieu , et le reste de leur tems ils devoient le donner au travail de leurs mains ; c'étoit toute l'occupation des plus réguliers ; la regle n'exigeoit rien davantage , et tout nous porte à croire qu'ils se renfermoient étroitement dans les bornes de leurs obliga-

(a) *La Gaule Aquitanique et la Lyonnoise.*

II. Vol.

tions.

tions. Les Moines malgré le premier esprit de leur Institut , avoient presque toujours fait profession de cultiver les Sciences ; ils s'étoient sur ce point conformez en Occident à la sage pratique des Orientaux , et leurs maisons étoient devenuës les Séminaires où se formoient les plus Saints et les plus Sçavans Ministres de l'Eglise : mais depuis près d'un siècle ces saintes retraites étoient , sur tout en France , le centre de l'oisiveté. Les Moines loin de s'enrichir des dépouilles des Pères , dont ils étoient les possesseurs , se contentoient de les sçavoir lire et copier , les plus éclaircz parvenoient jusqu'à les comprendre , aucun n'osoit prendre l'essor ni marcher sur les traces de ces grands Modèles ; le respect m'empêche de parler de l'Episcopat destiné particulièrement à éclairer les peuples ; les Capitulaires de Charlemagne , et les Actes des Conciles Provinciaux qui se tinrent dans ces tems-là ne publient que trop la honte de ce Corps respectable. Pour tout dire en deux mots , le sel de la terre avoit perdu sa force , l'on s'étoit obscurci , les horreurs de la guerre , et la mollesse avoient , comme à l'envi , porté la désolation dans l'Etat , la corruption dans les mœurs , et la grossièreté

L. L. Vol.

dans

dans les esprits. Achevons de mettre ce tableau dans tout son jour. Deux ou trois traits des plus marquez lui donneront cet air de ressemblance dont il a besoin pour être véritable.

Les beaux Arts sont , comme tout le monde sçait , une partie essentielle de la Science, ils en sont la baze et l'ornement. Ces Arts, fondés sur la nature , mais que la nature n'apprend pas , étoient presque entierement ignorés ; on ne les enseigna dans aucun endroit du Royaume avant Charlemagne , dit une ancienne Cronique des Rois de France. *Ante ipsam enim Dominum Regem Carolum in Gallia nullibi studium fuerat liberalium Artium.* Appuïons un témoignage si fort et si décisif des preuves les plus authentiques ; elles sont tirées des ordres réitérés du Prince pour l'établissement des Ecoles ; je vais les exposer simplement telles qu'on les lit dans le Recueil des Conciles de France. Charlemagne au retour de son troisième Voyage d'Italie l'an 787, par une (1) Lettre circulaire adressée à tous les Evêques et aux Abbez (Lettre que je voudrois pouvoir rapporter ici toute entière , mais que je me contenterai de citer plus d'une fois) leur recommande d'établir dans

(1) Tome 2. Conc. Gall. p. 32 r.

1298 MERCURE DE FRANCE
leurs Chapitres et dans leurs Monasteres
des Ecoles où l'on forme la jeunesse à
l'Etude des Lettres et à la pieté. Et par
le Capitulaire soixante-douzième d'Aix-
la Chapelle, il veut que dans ces mêmes
maisons on apprenne aux jeunes gens à
lire, à psalmodier, à écrire, à compter;
et les regles de la Grammaire. *Ut scola
Legentium puerorum fiant psalmos * notas
computum, Grammaticam, per singula Mo-
nasteria et Episcopia discant.* Les Conciles
Provinciaux qui se tinrent sous ce même

* Notas. Je crois qu'il faut entendre ce terme
de l'Ecriture, pour deux raisons. 1°. Parce qu'il
s'agit dans cet endroit de ce qu'il faut apprendre à
la jeunesse; il est fait mention de la lecture, de
la psalmodie ou du chant, de la Grammaire;
pourquoi auroit-on omis l'Ecriture également né-
cessaire à la jeunesse. 2°. Ces caractères nets et
distincts, qui sans jamais changer, diversifient par
leur mélange les differens objets qu'ils représentent,
n'étoient pas alors fort en usage; ils n'étoient con-
nus que des Sçavans; Charlemagne lui-même, si
nous en croyons Eginard, n'apprit que très tard et
presque sans succès à les former. *Tentabat scribere.
sed parum prosperè successit labor præposterus
ac sero inchoatus.* L'Ecriture commune consistoit
dans de grands traits informes, arbitraires pour la
plupart, et sujets au changement. C'est ce qui pa-
roît par les anciennes Chartres et par quelques mo-
numens lapidaires et metalliques, qui sont parvenus
jusqu'à nous: sur quoi on peut consulter la Diplo-
matique du P. Mabillon.

II. Vol.

Em.

Empereur, les s'expliquent à peuprès dans les mêmes termes. Les Arts qui sont la partie des Sciences la plus simple et la plus facile, n'étoient donc pas enseignés, et par une suite nécessaire, ils étoient ignorez d'une nation qui n'avoit ni disposition pour s'y former de soi-même, ni la volonté de les apprendre. Que devons-nous penser des hautes Sciences, des Sciences abstraites et difficiles, si celles qui sont plus aisées, celles qui sont la baze, n'étoient pas connues. Encore un nouveau trait; il achevera de mettre ce que nous venons de dire dans la dernière évidence.

Les Langues sont l'instrument general des Sciences, l'organe de l'esprit, l'image de la pensée, l'interprete du goût, et le theatre où le genie se développe. La Langue Teutonique, rude et grossiere étoit celle de nos nouveaux Maîtres, conforme à leur genie; elle n'a rien de cette douceur ni de cette politesse que demandent les Sciences. La Grecque, harmonieuse, douce et énergique ne me paroît pas avoir été bien connue au Sçavant Alcuin, et j'ai peine à croire sur le seul témoignage d'Eginard, Charlemagne l'ait jamais bien comprise; toutes les apparences combattent l'un et l'autre fait. La Langue Latine avoit été long-tems dominan-

1300 MERCURE DE FRANCE
te dans les Gaules , les Francs l'avoient
adoptée pour les Actes publics ; elle étoit
sur tout destinée aux Ouvrages d'esprit :
mais cette Langue si noble , si polie étoit
devenue la proie du barbarisme , le genie
et le tour de la Teutonique s'étoient glis-
sés dans l'idiome Romain , et de ce al-
liage s'étoit formé un langage dur , sans
cadence , sans pureté , sans ortographe.
Il falloit, sans doute, qu'il fut défectueux
au suprême degré pour blesser les oreilles
de Charlemagne , que l'on ne peut pas
dire avoir été trop délicates.

Ecoutons ce Prince parler dans la Let-
tre que nous avons déjà citée aux Evê-
ques et Abbés , c'est-à-dire, aux plus Sça-
vans hommes de son Royaume. J'ai re-
connu , leur dit-il , dans la plûpart des
Ecrits que vous m'avez envoyés assez de
justesse dans les sentimens, et beaucoup de
grossiereté dans le langage ; et j'ai compris
que pour avoir négligé de vous instruire
vous avez peine à exprimer les pieuse
reflexions que vous avez puisées dans
Meditation. * Ce ne fut qu'avec le

** Cognovimus in plerisque prefatis conscripti-
bus vestris eorumdem et sensus rectos , et serr-
incultos , quia quod pia devotio interius fidelite-
tabat , hoc exterius propter negligentiam dis-
lingua inerudita exprimere sine reprehensi-
valebat.*

cours des Maîtres de Grammaire qui vinrent d'Italie , qu'on épura la Langue Latine , et qu'on en banit les expressions Teutoniques dont elle étoit infectée; elles se refugierent dans le Romain ou Latin vulgaire , qui s'étant peu à peu purifié et poli est devenu depuis une des plus belle Langue du monde. Mais on ne réussit pas à rendre à la Langue Latine sa beauté naturelle , on exprima toujours grossièrement ce que l'on pensoit sans délicatesse. Il est inutile d'entrer dans un plus long détail ; ce que nous avons dit est plus que suffisant pour prouver combien étoit triste la situation des Sciences quand Charlemagne entreprit de les rétablir. Voyons comment il s'y prit , quels Maîtres il employa pour seconder son dessein , quel en fut les succès.

Charles , surnommé le Grand, pour ses grandes qualités encore plus que pour ses grandes actions , fut un de ces hommes rares , que la Nature se plaît de tems en tems à former et sur qui la fortune , ou pour parler plus juste , la Providence divine, répand ses faveurs avec complaisance ; génie supérieur, hardi , ferme, pénétrant , il ne lui manqua du côté de l'esprit que ce que son siècle ne pouvoit lui donner , je veux dire la politesse et le

I I. Vol.

bon

bon goût. Les vertus qui font les véritables Heros , sembloient nées avec lui ; la magnanimité , la droiture , la prudence , la bonté , la Religion faisoient son caractere , et se déployoient dans toutes ses actions ; Maître d'une partie considerable de l'Europe , cheri particulièrement de ses Sujets, admiré de tout l'Univers, il songea encore à immortaliser son nom en banissant l'ignorance de ses Etats ; entreprise glorieuse et digne du plus grand Prince qui fût alors au monde , elle auroit eu, sans doute, un succès entier et parfait , si le mauvais goût n'eût infecté les Maîtres aussi bien que les Disciples. Il se presenta des obstacles presque insurmontables, il ne s'en rebuta pas , il eut recours à sa prudence, et rien n'étoit au-dessus de ses lumieres. Non content d'animer ses Peuples par son exemple et par ses bienfaits , il se servit encore de son autorité pour engager ceux qui par leur profession devoient avoir quelque teinture de Sciences à les cultiver , et à en faire part au reste de ses Sujets. Mais comment trouver dans toute la France des Maîtres capables de former la jeunesse ? L'ignorance , la grossiereté avoient , comme nous avons dit , pénétré jusques dans le Sanctuaire , les moins ignorans étoient les

II. Vol.

seuls

seuls qui pussent passer pour Sçavans, Charlemagne y pourvoit, et pour suppléer à ce défaut, il rassemble de toute l'Europe ce qu'il pût trouver d'hommes versés dans les Sciences; il fait venir d'Italie le Poëte Théodulphe, Pierre de Pise, Grammairien; Paul Diacre, fameux Historiographe; le Pape Adrien lui envoie deux Maîtres de Chant, deux Antiphonniers et les sept Arts Libéraux, comme dit Eginard. Mais de tous les Ecrivains qu'il reçût dans ses Etats il n'en est aucun qui puisse être comparé au Sçavant Alcuin, Anglois de naissance et Saxon d'origine.

Alcuin étoit un de ces Sçavans qui remplacent par la multitude de leurs connoissances ce qui leur manque de perfection et de singularité dans le genie, Grammairien, Poëte, Rheteur, Dialecticien, Historiographe, Astronome, Théologien, il fut l'oracle de son siècle, et il mérita de l'être; ce fut lui qui inspira l'amour des Lettres aux François, et qui contribua plus que personne à répandre ces semences précieuses, qui commencèrent bientôt à fructifier. La Cour fut le premier théâtre où il parut, et il eut la gloire de voir le Souverain et les Princesses ses Filles au nombre de ses Disciples.

A leur exemple toute la France pleine d'admiration pour son mérite, conçût de l'amour pour l'étude, et tâcha de profiter de ses lumières ; mais ce vaste génie n'eût ni assez de force, ni assez de sublimité pour s'élever au-dessus du mauvais goût de son siècle, il s'y laissa malheureusement entraîner, il y entretint ses élèves, et par cette raison seule il laissa son Ouvrage imparfait. Pour le connoître il ne faut que jeter les yeux sur ses Ecrits, il s'y est peint lui-même ; on voit par tout un esprit fécond, mais âpre et diffus, une grande étendue de connoissances, et peu de critiques, plus de subtilité que de politesse ; son stile n'est assaisonné d'aucun de ces traits nobles, vifs, et délicats, qui élèvent l'esprit et qui le frappent par l'éclat de leurs lumières ; il instruit sans persuader, il convainc sans plaire ; le travail paroît en lui avoir surpassé la nature, et l'art qui le forma étoit lui même imparfait. On ne sçauroit cependant lui refuser la loüange qu'il mérite, d'avoir été par l'étendue de son sçavoir le Photius des Latins ; moins poli, moins chatié, moins profond que le Patriarche Grec, il le surpasse de beaucoup par les belles qualitez qui font l'honnête homme et par les vertus solides,

II. Vol,

qui

qui font le véritable Chrétien. Ce grand Personnage après avoir suivi la Cour pendant quelques années, se retira enfin à Tours auprès du tombeau de Saint Martin ; mais cette retraite ne fut pas pour lui un lieu de repos , il n'enfouit pas dans une honteuse oisiveté les talens qui l'avoient fait briller ; il sçavoit ce qu'il devoit à Dieu et à l'Etat ; ainsi rappelant dans cet aimable séjour ce qu'il avoit de connoissances , il s'appliqua de nouveau à former des élèves qui se dispersant dans plusieurs Monasteres de l'Empire François , renouvelèrent les Sciences, et répandirent par tout l'esprit de leur Maître

Je n'entreprends pas de refuter ici l'opinion de quelques (a) Auteurs , qui ont prétendu qu'Alcuin avoit jetté les fondemens de l'Université de Paris , devenue depuis si fameuse dans toute l'Europe , le silence des Ecrivains de ces tems-là suffit pour en démontrer la fausseté. Ce qu'il y a de certain , c'est que ce fut à Tours , à Saint Denis en France , à Corbie , à Fulde , à Richenou , et dans quelques autres Monasteres , que l'on commença dès-lors à enseigner les hautes Sciences ; on y enseigna aussi les beaux

(a) *Raban, Simeon, Sigulphe, Amalarius &c.*

II. Vol.

C

Arts

1306 **MERCURE DE FRANCE**
Arts , et les Ecoles établies dans chaque
Diocèse conformément aux Statuts des
Conciles Provinciaux , et aux Capitulai-
res de Charlemagne , concourant à la
même fin ; on vit bien-tôt les Sciences
prendre une face nouvelle dans toute la
Monarchie Françoisé. Mais quel en fut
le progrès ? à quel degré de perfection
arrivèrent elles ? c'est ce qui nous reste
à examiner.

' La suite pour le Mercure prochain.



REMERCIEMENT de M. de
Claville à M. de Boissé ,

MADRIGAL.

Quand dans vos amusements ,
Vous prêtez des agrements
A mon Traité du mérite ?
J'aime fort votre eau benite ;
Plus encor vos sentiments.
Mais , Boissé , votre suffrage ;
En honorant mon ouvrage ,
Lui fait perdre son crédit ;
Quand j'écrirois mieux qu'un autre ,
Peut-on gouter mon esprit ,
Dès qu'on a connu le votre.
I I. Vol.

SE-

S E C O N D Remerciment de M. de
Claville à M. de Boissé.

C'Est trop revenir à la charge ;
 Vous me louëz en long, vous me louëz en large ;
 Votre Monsieur Purgon sera donc bien content,
 Si je prends vos douceurs pour de l'argent
 comptant.
 Mais il faut avec vous que mon cœur se dé-
 charge ,
 Je les avale en tremblotant ;
 Je crains trop l'orgüeil ; et partant
 Je mettrai, s'il vous plaît, mes deffauts à la marge.
 Ah ! je n'ai que trop combatu ;
 Tant de parfum de fraîche date ,
 Rappelle à mon esprit ce Vers de Tiridate ;
Il est comme à la vie un terme à la vertu ,
 Vous m'encensez par politesse ;
 J'aimerois bien autant que ce fut par tendresse ;
 En ce cas nous verrions beau jeu.
 Aujourd'hui tout n'est que grimace ;
 Quand l'esprit paroît tout de feu ,
 Souvent le cœur est tout de glace.
 Boissé , je vous crois franc , incapable de fard ;
 J'ai donc à votre estime une petite part ;
 Il faut que je vous dédommage ,
 Mais vous ferai-je un étalage
 D'inutiles désirs et de vœux impuissants ?

Hé ! vous avez tout en partage,
 Un autre point me décourage ;
 Quand vous me chatoüillez par de si doux accents
 Je ne puis démêler dans tout ce que je sens,
 Ce qui me flatte davantage ,
 De l'Encensoir ou de l'encens.

*DERNIÈRE PARTIE de la
 comparaison des Philosophies de Descartes
 et de Newton.*

JE ne puis justifier deux excès (*Cartes. Princip. part. 4.*) de la Philosophie de Descartes : le premier, d'avoir poussé trop loin les effets de ses corpuscules ; comme d'émouvoir l'imagination de ceux qui dorment, ou même qui sont éveillés, en excitant des pensées qui avertissent des événemens les plus éloignés, en faisant ressentir les grandes afflictions, ou les joyes fort vives d'un intime ami, les mauvais desseins d'un ennemi, et autres choses semblables. Le second d'avoir attribué à ses principes une certitude, non-seulement morale, comme celle de l'existence d'une Ville de Rome mais une certitude métaphysique, fondée sur ce que les notions claires et distinctes ne peuvent nous tromper. Il est vrai que j'ai des notions claires et distinctes du système de Descartes, mais comme d'une hypothèse ingénieuse et brillante, et non comme d'une réalité.

Descartes a mal raisonné (*Princip. part. 2.*) pour prouver l'infinité du Monde. En quelque endroit, dit-il, que nous puissions supposer les limites de l'Univers, nous imaginons encore au-delà

II, Vol

des

des espaces , et par conséquent de la matiere , puis-
que l'idée de l'étenduë ou de l'espace renferme né-
cessairement l'idée de la matiere. La réponse est
qu'au-delà des bornes du Monde materiel , il n'y
a ni espace , ni étenduë , ni matiere. A la verité,
nous ne pouvons pas connoître où sont placées
ces bornes de l'Univers , mais nous concevons
très-clairement que l'Univers ne peut être sans
limites ; et comme il est extensible de plus en plus
à l'infini , il ne peut être étendu actuellement à
l'infini.

Cette regle de mouvement posée par Descartes
Princip. part. 2.) qu'un corps perd autant de son
mouvement , qu'il en communique , me paroît
insoutenable. Le P. Daniel l'a réfutée (*Voyag. du
Monde de Descart.*) par l'exemple suivant. Une
balle de Mousquet perd peu de mouvement et en
communique beaucoup à l'aîle d'un moulinet
qu'elle frappe , si les autres aîles sont égales , et
l'essieu poli et bien proportionné ; au lieu qu'elle
en communique peu et en perd beaucoup , si les
aîles du moulinet sont inégales et l'essieu rouillé
ou trop gros. Il me semble très-vrai semblable
et très-conforme aux expériences , d'établir pour
principe que le mouvement se communique sui-
vant la disposition des corps à se mouvoir à peu
près comme le feu , lequel étant très-foible , cause
de grands embasemens dans une matiere fort
combustible , au lieu qu'un feu très-ardent ne
fait qu'une médiocre impression sur les matieres
qui n'ont que très-peu de disposition à s'enflam-
mer : et cette analogie du mouvement et du feu
est d'autant plus naturelle , que le feu consiste
dans le mouvement.

Je ne donne pas une grande confiance à cet au-
tre axiome de Descartes (*Princip. part. 2.*) qu'il

1310 MERCURE DE FRANCE

Il y a dans le monde une quantité de mouvements toujours égale. A la vérité, il n'est pas impossible que cela soit ainsi, mais la preuve qu'il en apporte, n'a aucune force. *Nous ne devons pas, dit-il, supposer de changement dans les Ouvrages de Dieu, de peur de lui attribuer de l'inconstance.* Comme si la diversité admirable qui regne dans la Nature, qui consiste, selon toutes les apparences, dans l'augmentation ou dans la diminution du mouvement, n'étoit pas l'effet d'une providence toujours constante et uniforme, qui a voulu orner la nature par cette variété. La même raison nous engageroit à dire qu'il y a toujours dans le monde une égale quantité de rondeur, de couleur et de toutes les autres sortes de formes et d'accidents; ce qui n'a aucune vraisemblance. L'analogie remarquée cy-dessus entre le mouvement et le feu, est fort contraire à cet axiome de Descartes, car il n'est pas probable que le feu doive diminuer dans une partie de la matière, pour augmenter dans une autre.

C'est encore une défectuosité dans le Système Cartésien, de supposer (*Princip. part 3. et 4.*) que la Terre, les autres Planètes, et même leurs Satellites ont été dans leur origine, autant de Soleils ou d'Etoiles; mais que le mouvement s'étant ralenti dans la matière qui composoit ces Globes, ils sont devenus opaques, de lumineux qu'ils étoient; que leur activité et leurs forces ont été détruites, qu'ils se sont éteints et encroutez, pour ainsi dire; et que ne pouvant plus défendre leurs tourbillons contre la pression des tourbillons voisins, ils ont été assujettis à suivre le mouvement de celui où ils sont entrez. Il est plus digne de la magnificence de l'ouvrage, de penser qu'il a été conservé tel, qu'il a été produit.

II. Vol.

duit

du commencement, qu'il s'est fait différents amas de matiere compacte, et que ses particules s'étant liées ensemble, les Planetes en ont été formées dans les régions où elles se sont mises en équilibre avec les fluides de la matiere étherée; que ces Globes ont toujours été opaques et propres seulement à réfléchir la lumiere, parce que leur matiere a admis dans ses interstices la matiere globuleuse du second élément, conjointement avec la matiere subtile du premier, et que le mouvement rapide de l'une a été calmé par l'autre; ce qui a empêché dès le commencement que ces Globes n'aient été enflammés et lumineux par eux-mêmes, comme le Soleil.

Descartes, en suivant le même principe qui lui a fait placer au centre la matiere subtile pour en composer le Soleil; ou plutôt en continuant de s'écarter des principes de son mécanisme general et des loix du mouvement, par lesquelles il explique la pesanteur, dit que la matiere celeste (*Princip. part. 3.*) est plus déliée, à mesure qu'elle approche du Soleil ou du centre, et que les Planetes les plus denses et les plus solides en doivent être les plus éloignées. Il n'y a qu'à prendre la contre-partie du Système de Descartes en ce point, pour lui rendre la régularité, la justesse et l'uniformité.

Il faut se représenter le Soleil comme le plus vaste de tous les Globes, placé au centre du tourbillon et composé de la matiere la plus compacte, pénétrée de la matiere subtile, qui remplissant tous ses interstices, y domine avec assez de force pour communiquer la rapidité de son mouvement à toute la masse du Soleil. Ce qui produit le feu le plus ardent, par la force de masse jointe à la force de vitesse. Ce feu est en

1312 MERCURE DE FRANCE

même-temps le seul capable de porter le mouvement et la fécondité dans tout son tourbillon , et la lumière beaucoup au delà, ainsi qu'il est nécessaire pour qu'il puisse être apperçu des autres tourbillons, sous la forme d'une Étoile.

De même que le fer rouge ou le charbon allumé ne s'élancent pas dans l'air par un mouvement semblable à celui de la flamme , parce que l'air qui les environne , conserve la force de sa pression à l'égard de leurs parties , qui s'y présentent d'autant plus , qu'elles ont plus de masse ou de solidité ; aussi la masse du Globe Solaire est contenue dans ses limites par la répercussion de son atmosphère qui le presse de toute part. Ce Globe suspendu dans un parfait équilibre , très-disposé à tourner par le mouvement intrinsèque du troisième et du premier élément qui le composent , est encore puissamment déterminé à une révolution sur son axe , par la répercussion qu'il éprouve dans toute sa superficie de la part de son atmosphère, en même-temps qu'il chasse de tous côtes la matière globuleuse , et que ses rayons sont transmis par elle. C'est cette activité centrale qui fait tourner toutes les Planètes dans des temps différens en suivant la route de l'écliptique , du même sens et vers le même côté que le Soleil tourne sur son axe. Chaque Planète doit, suivant ce mécanisme , non-seulement décrire autour du Soleil les orbites dont je viens de parler , mais encore avoir une révolution sur son axe , causée par le mouvement intrinsèque des trois élémens qui la composent , et par le mouvement extérieur du fluide ou de l'atmosphère qui l'emporte autour du centre commun.

Les taches du Soleil , par leurs divers aspects , ne laissent aucun doute qu'il ne tourne sur son

II. Vol.

... axe.

2^{de}. C'est donc ce premier mobile , qui par sa révolution imprime à tout son tourbillon un mouvement du même côté ; sçavoir , du Couchant par le Midy vers l'Orient. Les taches que les Astronomes observent sur les Planetes , font conjecturer , avec beaucoup de vrai-semblance , que leurs superficies plus denses en certains endroits et plus rares dans d'autres , sont , en conséquence de cette inégalité , différemment affectées de l'impulsion des rayons solaires ; ce qui peut être regardé comme un principe très-physique des aphélies et périhélics des Planetes , de l'apogée et du périée de la Lune , et de sa latitude des deux côtez de ses nœuds.

Le premier élément s'insinüe par tout , mais il ne subsiste point seul , et il se convertit en parties globuleuses du second élément , ou en parties branchues du troisième. Ainsi aucun des trois élémens ne peut être épuisé , parce que leur convertibilité mutuelle répare tout ce qui se dissipe. L'uniformité de la Nature nous fait conjecturer que ce qui nous est connu dans le tourbillon de notre Soleil , est semblable par la construction , par le mouvement et par les Phénomènes , à ce qui se passe dans les tourbillons des Etoiles ou des autres Soleils garnis de leurs Planetes , comme le nôtre.

Il nous reste à examiner les difficultez qui concernent la pesanteur. Descartes l'explique par l'impulsion du fluide ou de la matiere éthérée.

La chute des corps ne peut venir de ce que l'atmosphère terrestre (*M. Privat de Molieres, leçon 4.*) circule plus vite que la Terre. Huguens a crû que cette atmosphère alloit dix sept fois plus vite que le Globe , Si cet excès de vitesse du fluide circulaire étoit la cause de la pesanteur , la chute des corps seroit horizontale , au lieu

II. Vol,

C v. d'être

d'être perpendiculaire. D'ailleurs il est très-certain qu'un mobile entraîné par le courant d'un fluide, doit, à la longue, aller à peu près aussi vite que le courant qui l'entraîne.

L'explication Cartésienne de la pesanteur a été attaquée par cette objection très-forte, que les cercles décrits par le fluide circulaire diminuant toujours depuis l'équateur jusqu'aux poles, la force centrifuge, rapportée au mouvement circulaire du tourbillon, auroit des centres differens dans les cercles inégaux, et que les corps y seroient repoussez, non pas perpendiculairement au centre de la Terre, mais à des parties de son axe plus ou moins éloignées du centre; ce qui est contraire à l'expérience, la chute des corps se faisant toujours dans la ligne du Zénit, à moins qu'il ne survienne quelque cause étrangere. Descartes, qui a prévu cette objection, a répondu (*Princip. part. 4.*) qu'quoique le fluide qui participe aux mouvemens journalier et annuel de la Terre, ait en general un mouvement circulaire, on doit néanmoins concevoir, que toutes les parties de ce fluide se balancent et sont opposées l'une à l'autre, en telle sorte que leur action s'étend vers tous les côtez et que la résistance qu'elle éprouve de la part du Globe, donne parmi ces mouvemens en tous sens, une principale direction aux parties du fluide, suivant des lignes droites tirées du centre. Cette solution de Descartes n'est pas claire, il ne dit point de quelle maniere cette résistance de la part du Globe peut faire tomber les corps massifs perpendiculairement au centre. Voicy une hypothese qui me paroît lever la difficulté.

Suivant les loix du mouvement, la matiere globuleuse et la matiere subtile, qui ont beaucoup plus de force centrifuge que le troisième

II. Vol.

élément

Élément, s'élancent en tout sens par des lignes droites; et au milieu du fluide, dont la révolution en general est circulaire, une grande quantité de matiere globuleuse et subtile, conserve toujours un mouvement direct, autant que les interstices du troisiéme élément peuvent le permettre; car l'impenetrabilité est une propriété de la matiere dans tous les Systèmes. La matiere subtile traverse même les tourbillons par un mouvement en ligne directe, avec encore plus de facilité (*Act. erud. Lips. May 1690. p. 232.*) que la matiere globuleuse qui passe necessairement d'un tourbillon dans un autre, pour que les Etoiles ou les Soleils des autres tourbillons puissent être aperçus de celui où nous sommes. Ce sont ces mouvemens en ligne droite des matieres globuleuse et subtile, qui obligent les corps solides de tomber à plomb et perpendiculairement au centre de la Terre. Car ces élémens, qui ont beaucoup plus de mobilité, venant à se traverser et étant opposés en tout sens, ils obligent les corps solides qu'ils rencontrent de se précipiter par le côté le plus foible, qui est toujours perpendiculaire au Globe, parce que c'est le côté par où il arrive une beaucoup moindre quantité de ces matieres globuleuse et subtile. C'est ainsi que tout l'effort de la poudre à canon se fait par l'endroit qu'elle trouve le plus foible. Si les trois élémens qui composent la matiere éthérée ont differens mouvemens dans cette hypothese, cette diversité procede des loix même du mouvement.

La pesanteur (*M. Privat de Molières, leçon 4.*) ne consiste qu'en ce que les corps pesants ont un plus grand nombre de leurs parties en repos. Le centre n'est point par lui-même une cause physique. Le nom de force centrifuge ne laisse pas d'être fort convenable à une plus grande mo-

bilité; car quoiqu'elle soit indépendante du centre, la matière la plus mobile repousse vers lui les corps solides.

Bien loin que la force accélératrice doive être moindre en raison inverse des quarrés des distances, elle doit être plus grande dans les couches voisines de la circonférence, parce que ces couches sont bien plus rarefiées et qu'une matière qui a beaucoup plus de mobilité, y abonde davantage, tandis que les couches inférieures ou voisines du centre sont beaucoup plus denses. Suivant ces principes, l'atmosphère voisine du Soleil doit être (*Hartsoëk. rec. de piéc. Physiq. p. 37.*) un fluide plus épais que le vif argent, et les autres couches du tourbillon à proportion. Ainsi un corps doit se précipiter avec moins de vitesse dans les couches inférieures près du centre, de même que les expériences journalières nous apprennent qu'il se précipite avec beaucoup moins de vitesse dans l'air grossier que dans le vuide pneumatique; beaucoup moins vite dans l'eau que dans un air grossier; et si l'on suppose des fluides extrêmement épais, comme le vif argent ou l'or fondu, un corps a besoin d'une très-grande force pour les traverser.

Quoiqu'un fluide plus dense diminue beaucoup la force accélératrice dans la chute des corps, les Globes des Planètes doivent y circuler plus vite, comme il arrive dans le périhélie, parce que plus le fluide est épais, plus son mouvement circulaire a de force, et que d'ailleurs les Globes des Planètes, dans leurs périhélies, reçoivent une impression plus active des rayons du Soleil.

On ne peut rien déterminer sur les forces accélératrices, soit à cause de cette extrême différence des fluides, soit parce qu'il est très-incertain (*Elem. de la Géom. é. de l'inf. part. 2. §. 8.*) si

la force motrice ne s'applique au corps qui doit être mû, qu'autant de temps précisément qu'il en faut pour le choc, ou si cette force s'applique continuellement au corps, le poursuit dans son mouvement et renouvelle à chaque instant son impression sur lui. Il paroît que dans le premier instant, où la force motrice trouve le corps en repos et lui donne un coup, elle doit lui imprimer une plus grande vitesse que dans le second instant, où elle le trouve fuyant devant elle et se dérobant à son action. C'est néanmoins sur les principes d'une résistance toujours semblable du fluide, et d'une accélération du mouvement uniforme et toujours proportionnée au temps, qu'est appuyée la célèbre démonstration de Galilée, que les espaces parcourus sont comme les quarrés des temps et que la chute des corps graves suit la progression des nombres impairs, 1. 3. 5. 7. 9. &c. Comme on ne peut sçavoir rien de positif ni de la qualité des fluides éloignez, ni de la maniere dont la force motrice continuë d'agir sur le corps dont la chute est commencée, la prétendue démonstration ne peut avoir de solidité.

J'avoüe que plusieurs de ces hypothèses s'accordent peu avec celles qui ont eu cours jusqu'icy dans les differens Systèmes. Mais elles sont vrai-semblables et satisfont à toutes les difficultez par lesquelles on s'est efforcé de détruire le Système de Descartes, qui donne seul des causes vraiment physiques de tous les Phénomènes; qui a l'avantage de présenter l'idée la plus magnifique de la construction de l'univers, et dont on peut dire, ce me semble, que non-seulement il mérite la préférence sur toutes les autres Philosophies, mais qu'aucune n'est à portée de la lui disputer. Il y auroit plusieurs réflexions à

II. Vol. faire

1318 MERCURE DE FRANCE
faire sur les autres parties de la Philosophie de
Descartes, sur sa Métaphysique, sur sa Morale,
&c. Mais nous ne nous sommes proposé que
d'examiner son Système de Physique, et dans la
vue seulement de le comparer avec la Philoso-
phie Newtonienne; car Descartes a encore cer-
avantage sur Newton, d'avoir embrassé une Phi-
losophie générale, au lieu que Newton a borné
la sienne à une explication du Système du Mon-
de par l'attraction, et à une Optique qui est res-
tée imparfaite.



P A R A P H R A S E ,

Sur l'Oraison de Jeremie, chap. V.

Recordare, Domine, quid acciderit nobis &c.

TOy qui lances sur nous les traits de ta jus-
tice,

Puissant Dieu, souviens toi de ta bonté propice;

Et n'abandonne pas en ce funeste jour,

Une Ville autrefois l'objet de ton amour:

Hélas! fut-il jamais de douleurs plus amères;

Notre héritage passe en des mains étrangères.

Le Ciel dont nous avons allumé le courroux,

Nous frappe en même tems de ses plus rudes
coups.

Chassez de nos maisons, bannis de notre Ville;

Dans nos besoins pressants, nous n'avons point
d'azile.

II Vol.

Dans

Dans un mortel ennui chacun coule ses jours ;
 L'orphelin délaissé cherche en vain du secours ;
 Le Pere voit son fils plongé dans la tristesse ,
 Sans pouvoir soulager la douleur qui le presse.
 La veuve fond en pleurs , et réduite aux abois ,
 Appelle en soupirant la mort sourde à sa voix.
 Redoublant nos travaux , ainsi que ses menaces ,
 Un barbare vainqueur insulte à nos disgraces ,
 Et par le dur refus de quelques gouttes d'eau ,
 Précipite nos jours dans la nuit du tombeau :
 Enfin pour subsister , le Nil sur son rivage ,
 Nous voit tomber encor dans un rude esclavage ;
 Nos Peres ne sont plus , et leurs iniquitez ,
 Nous font souffrir les maux qu'ils avoient mérités ;
 L'esclave devenu maître de toute chose ,
 Nous force d'obéir aux loix qu'il nous impose ,
 Et par surcroît de maux il n'est aucune main ,
 Qui nous puisse tirer de ce joug inhumain.
 Irons nous parcourir les vastes solitudes ?
 Le Ciel nous y frapa de ces coups les plus rudes ;
 Quand nos freres tombants sous le fer du vain-
 queur ,
 Subirent de leur sort la dernière rigueur ;
 C'en-est-fait de la faim ne pouvant nous deffen-
 dre ,
 Nos corps extenués vont être mis en cendre :
 Les femmes de Sion en ce jour malheureux ,
 Ont éteint du Soldat les impudiques feux ,
 Et par tout dans Juda , les filles désolées ,

Elevent jusqu'au Ciel leurs clameurs redoublées,
 Veux-tu, Peuple obstiné, par un cruel mépris,
 Fermer encor l'oreille aux maux que je prédis :
 Si tu suis désormais le panchant qui t'entraîne,
 Ton espoir sera vain, et ta perte certaine,
 Préviens donc tes malheurs par un prompt re-
 pentir,
 Et le Ciel retiendra ses traits prêts à partir.

*M. Blanc, Prêtre Licentié en Theol. Hebdome-
 de la Cathédrale de Nîmes.*



*REPLIQUE à la Réponse faite par
 M. le Gendre de S. Aubin, dans le
 Mercure d'Avril dernier, à l'objection
 concernant le Flux et Reflux de la Mer;
 inserée dans le Mercure de Mars dernier.*

IL suffit de voir à la tête de la Réponse
 en question le nom de M. de S. Aubin
 pour juger de sa solidité et de l'érudition
 dont elle doit estre remplie. Cependant
 il me permettra de dire qu'elle ne me
 satisfait pas entièrement, et que je crois
 qu'elle n'est pas une solution pour ma
 difficulté.

Il s'agit du mouvement annuel de
 la Mer dont j'ai attaqué l'explication, en
I. Vol. di-

disant que la Lune ne répondant pas à un plus grand cercle de la Terre dans le tems des Equinoxes , que dans celui des Solstices , il ne doit pas y avoir de plus grande Marée dans l'un que dans l'autre cas.

La solution n'a pas paru difficile à M. de S. Aubin , et pour le faire voir il soutient que l'égalité de tous les grands cercles d'une Sphere n'est d'aucune considération dans l'espece présente , l'augmentation du Flux dans les Equinoxes étant causée par une pression plus perpendiculaire , au lieu que dans les Solstices la pression est fort indirecte , et ne fait que glisser sur les Eaux.

Il s'agit donc ici de sçavoir si la pression est plus indirecte dans le tems des Solstices que dans celui des Equinoxes. J'avouë d'abord qu'elle l'est fort dans le tems des Solstices par rapport au plan de l'Equateur , puisque , comme le remarque M. de S. Aubin , elle fait un angle fort aigu avec ce plan , mais je soutiens que cette pression n'est pas indirecte par rapport au plan , où elle se trouve quand elle répond à l'un des Tropiques , puisqu'elle répond au centre de la terre , comme on en convient ; ce qui suffit pour que la pression ne soit pas plus indirecte

II. Vol.

1322 **MERCURE DE FRANCE**
directe dans le tems des Solstices , que dans celui des Equinoxes ; et pour qu'il soit faux que cette pression ne fasse que glisser sur les Eaux dans le tems des Solstices , comme le dit l'Auteur de la Réponse.

M. de S. Aubin dit de plus que les Astronomes regardent la Terre , non comme un Globe exactement rond où tous les cercles sont égaux , mais comme un Ellyпсоïde allongé vers les poles , ou comme un Sphéroïde rehaussé sur l'Equateur. Le premier fait est en ma faveur , puisque le cercle qu'on tirera d'un Tropique à l'autre sera beaucoup plus grand que l'Equateur , si la Terre est un Ellyпсоïde allongé : ainsi les Marées seront même plus fortes dans le tems des Solstices que dans celui des Equinoxes , ce qui est contraire aux observations. Le second ne me seroit pas si favorable , mais l'un et l'autre de ces faits sont fort incertains et on attend pour en être éclairci qu'on ait fait un voyage qu'on espere de faire l'année prochaine sous l'Equateur ; ainsi je crois qu'il est inutile quant à présent de raisonner sur des faits incertains ; je suivrai toujours , en attendant , l'opinion commune que la Terre est un corps à peu près rond.

II Vol.

Quant

Quant au dernier article où l'Auteur veut établir un nouveau Système, comme il ne regarde pas ma difficulté, je me dispenserai d'en parler ici.

Pour le *Perielie* dont parle M. de S. Aubin dans sa Réponse, comme il est commun aux Équinoxes et aux Solstices, et qu'il peut arriver en tous tems, il ne fait rien à l'état présent de la question.



R E P O N S E de M. Servin, à celle de Mlle Malcras de la Vigne, inserée dans le Mercure de May dernier.

MALCRAIS, pour arriver à l'immortalité,

Tu commenças ton vol sur les rapides aîles

De tes charmantes Hyronnelles ;

Et dans cet ouvrage enchanté,

Tu nous fis voir les vives étincelles

De feu de la Divinité

Qui dispense ses dons aux neuf Sœurs immortelles,

Par qui le Pinde est habité :

Depuis, mille brillans ouvrages

T'ont acquis les justes suffrages.

Qu'on s'empresse de te donner,

Comme un hommage légitime ;

II Vol.

1324 MERCURE DE FRANCE

Et le Dieu de la double cime ,
 A pris soin de te couronner.
 Cesse donc , trop aimable Fée ,
 De dire que tu crains l'envie et les jaloux ,
 Avec tant de Lauriers et la Lyre d'Orphée ,
 Tu dois rire de leur courroux.
 Ne dis point que mes Vers serviront à ta gloire ;
 C'est trop vanter de si foibles accens ;
 Tu ne devras jamais qu'à tes rares talens ,
 Le rang qu'on te destine au Temple de Mé-
 moire.

※:※※※※※※※※※※※※※※※※

*R E M A R Q U E sur l'Origine du Ju-
 bilé de Lyon de la présente année 1734.*

NÉ croyez pas , Monsieur , que je
 veuille rien contester sur le Jubilé
 de Lyon de la présente année , sur lequel
 il paroît un Livre nouveau. J'ai attendu
 pour répondre à votre question , que ce
 Jubilé fut ouvert , afin que ni vous ni
 ceux à qui vous ferez voir mes pensées ne
 m'inutiez point d'avoir voulu le com-
 battre ou en diminuer le concours. J'ai
 lû attentivement le Livre imprimé sur
 ce sujet chez Pierre Valfray. On y traite
 la matiere dans toute l'étendue qu'elle
 peut recevoir. Mais j'ai été surpris qu'on
 I I Vol. n'y

n'y développât point ce qui peut avoir fait naître cette dévotion. On bârisoit au milieu du quinziesme siècle le devant de l'Eglise de S. Jean de Lyon. Il falloit des sommes considérables pour achever cet édifice. Il fut naturel de recourir à Rome pour avoir des Indulgences en forme de Jubilé. On put donc les obtenir aisément l'an 1450. du Pape Nicolas V. et si elles furent attachées à la Nativité de S. Jean, c'est qu'alors on choissoit à dessein le tems des plus grands jours de l'année, afin d'attirer des Pelerins de plus loin. Or comme les Indulgences Plenieres en forme de Jubilé, obtenues en 1450. pour l'Eglise de Lyon, eurent leur premiere exécution l'an 1451. auxquels la S. Jean concouroit avec la Fête-Dieu, les peuples crurent que cette concurrence, qui est rare, étoit la cause de l'Indulgence, quoiqu'elle n'y eut influé en aucune maniere et il étoit d'autant plus facile de se persuader cela, que S. Jean-Baptiste est Patron de l'Eglise de Lyon. Ce concours prodigieux arrivé en 1451. se divulgua ensuite dans le Royaume : les peres le racontèrent à leurs enfans sans oublier la circonstance de l'occurrence des deux Fêtes, remarquée par ceux qui avoient fait le voyage de

11. Vol. Lyon,

26 MERCURE DE FRANCE

Lyon. C'est ce qui donna naissance à la tradition , qu'on fit revivre en 1546. lorsqu'il n'y. restoit presque plus personne qui eut vû la premiere solemnité de 1451.

Comme ma coutume est de ne rien apporter sans preuve , je vous ferai part de la teneur d'une Bulle d'un semblable Jubilé que le Roy Charles V I I I. et sa Sœur Anne de France obtinrent en 1485. pour porter les Fidèles à contribuer au rétablissement d'une Eglise Collégiale du titre de S. Etienne. Ne vous imaginez pas que ce fut à la S. Etienne d'Eté , encore moins à celle d'Hyver que le concours fût assigné par le Saint Pere , ce fut à la S. Jean de même qu'à Lyon , et ce concours devoit durer trois jours.

Omnibus et singulis utriusque sexus Christi fidelibus verè pœnitentibus et confessoris qui Ecclesiam prædictam et quatuor altaria in ea sita per dilectos filios Capitulum ejusdem specificanda , annis singulis à primis Vesperis diei Nativitatis S. Joannis Baptiste et inclusive per duos sequentes dies pro primo usque ad occasum solis devotè visitaverint , et ad præmissum pium ipsius Ecclesie reparationis et instaurationis opus manus porrexerint adiutrices , eandem prorsus et omnimodam plenariam anni Jubilei

I I. Vol.

Indul.

Indulgentiam et peccatorum remissionem quam consequerentur, si ad urbem intra annum Jubilei hujusmodi cum contigerit illud advenire, personaliter veniant, et Apostolorum prædictorum Basilicas ac Lateranensem et Beata Maria Majoris ejusdem urbis Ecclesias statutis ad id per prædecessores nostros Romanos Pontifices diebus de vote visitarent, et alia caritatis et devotionis opera pro ipsius anni Jubilei Indulgentia consequenda exerceri solita exercerint, auctoritate Apostolicâ tenore præsentium concedimus et largimur. Cela est suivi de la clause pour le pouvoir des Confesseurs, et après le style ordinaire, est la limitation du tems en ces termes : Præsentibus post triennium à data præsentium computandis minimè valituris.

Il ne vous sera pas difficile, Monsieur, de faire vos réflexions sur ce que je viens de vous rapporter, et d'en faire une application aux Bulles qui ont dû exister pour Lyon. Je ne sçai si l'Ecrivain de 1666. ou celui de la présente année ont senti qu'il pourroit y avoir eû une semblable limitation dans les Bulles qui avoient accordé le Jubilé de 1451. Au moins il est visible qu'elles insistent fort sur la nouvelle vigueur que le Pape Sixte IV. leur a donnée en les confirmant ; et

II. Vol.

peut-

2328 MERCURE DE FRANCE
peut-être avoient-elles besoin de cette
formalité.

En conséquence de cette confirmation
ou extension, il a été libre à un chacun
cette présente année 1734. d'aller profi-
ter de l'ouverture faite à Lyon des Tré-
sors de l'Eglise, et je ne doute pas que
le concours n'ait été encore plus grand
que dans les années 1451. 1546. et 1666.
Ces sortes de cérémonies vont toujours
en augmentant. Vous en avez une preuve
toute recente dans ce qui vient d'arriver
à Orléans à l'Entrée du nouvel Evêque.
Le nombre des prisonniers délivrez n'al-
loit autrefois qu'à cent ou deux cens,
et maintenant il passe de beaucoup le
nombre de mille.

Quoique l'édifice de l'Eglise de S. Jean
de Lyon ne soit pas d'un entretien aussi
onereux que celui de Nôtre Dame de
Paris, Nôtre-Dame de Chartres, Nôtre-
Dame de Reims ou de Rouën, il n'est
pas inutile que dans chaque siècle il y
ait une année dans laquelle les Fidèles
puissent contribuer comme par honneur,
à l'entretien du bâtiment de cette Eglise
primatiale des Gaules. Je dis *dans chaque
siècle* en supposant qu'on ne touchera
point à la réforme du Calendrier faite
sous Gregoire XIII. selon laquelle l'Au-

II Vol.

reux

J U I N: 1734. 137
 teur a préyû chaque année de cette concurrence , jusqu'à-ce que nous ayons atteint l'an trois mille depuis Jesus-Christ. Car si on revenoit à l'ancien calcul usité depuis Jesus-Christ jusqu'à Gregoire X I I I. on seroit quelquefois 247. ans sans voir cette concurrence. Au reste il n'y a rien à craindre de la discussion que j'aurois souhaité qu'on eut pû faire des Bulles primitives. Selon le calcul usité aujourd'hui, la Fête-Dieu n'arrivera le jour de Saint Jean, qu'en l'an 1886. auquel tems il est sûr que pas un de ceux qui lisent cette année ma petite observation ne sera sur terre , et très-probable qu'on ne songera guere à examiner l'origine de la chose , dont on sera encore plus éloigné de cent cinquante ans , qu'on ne l'est aujourd'hui.

A. le 26 Juin 1734.

P O R T R A I T

De Mlle P . . .

E Ntreprendre , Iris, ton Portrait ,
 N'est-ce point être téméraire ,

II Vol.

D Puis

Puisque te rendre trait pour trait ,
 N'est pas une petite affaire ,
 Toy , qui sçais le grand art de plaire ,
 Amour , pour un objet si beau ,
 La vraie image de ta Mere ,
 Anime et condui mon pinceau.
 Déjà je la vois , elle avance
 D'un pas noble et majestueux ,
 Et m'impose par sa présence
 Un silence respectueux.
 Mais bien-tôt ses levres vermeilles ,
 Formant un souris gracieux ,
 Vont apprêter à mes oreilles
 Autant de plaisir qu'à mes yeux.
 Tout ce que profere sa bouche ,
 Est rempli de grace et d'esprit ;
 Je sens dans tout ce qu'elle dit ,
 Un je ne sçais quoi qui me touche ;
 Son port , sa taille , son maintien ,
 Tout me parle à son avantage ,
 Et l'air doux dont elle prévient ,
 Se trouve peint sur son visage.
 Des traits dont l'Amour fait un jeu ;
 Un teint, tout de Lys et de Roses ;
 Certains yeux vifs et pleins de feu ,
 De ces yeux qui disent cent choses ,
 Quand d'autres en disent si peu.
 Mais parlons de son caractère ,

II. Vol.

Touté

Tout plein d'honneur et de vertu ;
 Parlons du cœur le plus sincère
 Que sur la Terre on ait connu.
 Sa maxime est de toujours être
 De l'humeur dont elle paroît ,
 Et telle qu'on la voit paroître ,
 C'est ainsi que toujours elle est.
 Parmi tout ce qu'on lui voit faire ,
 Elle mêle de l'agrément ,
 Et par un certain enjouement
 Elle est toujours sûre de plaire.
 On n'en peut dire assez de bien ,
 J'en dirois encore davantage ,
 Mais cette Belle n'aime rien ,
 Hélas ! n'est-ce pas grand dommage ?

D



Q U E S T I O N S élémentaires et pé-
 dagogiques tirées du Livre intitulé : La
 Bibliothèque des Enfans , &c. par
 M.D. Auteur du *Système Typographique.*

N°. I. **L** Es Parens ne laissent-ils pas trop
 long-temps leurs enfans entre les
 mains inhabiles et légitimement suspectes des
 Domestiques ? Et comment des gens , la plupart
 sans éducation , vicieux , ignorans et mercenai-
 res , peuvent-ils être chargez pendant si long-
 II. Vol. D ij temps

temps d'un pareil soin , à moins qu'ils ne soient éprouvez et assujettis selon la méthode des Clases du Bureau Typographique ? D'où vient même que tant de parens donnent à leurs chevaux , à leurs chiens et à leurs oyseaux , les soins et l'attention qu'ils refusent à l'éducation de leurs propres enfans ?

N°. 2. Les Domestiques et les Parens même ne sont ils pas souvent le plus grand obstacle que rencontre un bon Maître , dans le plan d'une excellente éducation ? Et la difficulté de trouver de bons Domestiques et de bons Maîtres en fait de pédagogie , et sur tout pour enseigner selon la Méthode du Bureau Typographique , ne prouve-t'elle pas l'importance du choix que les Parens doivent faire des Maîtres , bien loin de s'en rapporter aveuglément à des témoignages suspects ?

N°. 3. Un grand Seigneur ne doit-il pas chercher pour ses enfans un bon Précepteur laïque et Philosophe , plutôt qu'un simple Latiniste Théologien ? Et en voulant , par économie , un Précepteur Aumônier , ne risque-t-on pas souvent de manquer l'un pour avoir l'autre ? Et d'où vient qu'aux dépens de l'éducation de l'Enfant , on prodigue pour la danse , pour la musique , &c. l'argent qu'on ne donne qu'avec peine pour l'institution et la formation de la première enfance ?

N°. 4. Que penser des Parens qui ne veulent pas faire pour leurs enfans plus de dépense qu'on en a fait pour eux-mêmes , et qui craignent que leurs enfans trop tôt instruits , ne leur deviennent à charge , ou qu'ils n'oublient trop vite ce qu'ils auront appris si tôt ? La vie la plus longue n'est-elle pas trop courte pour acquiescer

querir quelque perfection dans le moindre des Arts? La diligence, la paresse ou l'indifférence des parens sur cet article, n'influent-elles point sur la suite des études? L'éducation donnée de bonne heure, est-elle plus nuisible à la santé de l'enfant, que l'indifférence en fait d'instruction?

N°. 5. L'éducation différée et que l'on peut appeller *tardive* et *paressouse*, a-t'elle quelque avantage sur celle que l'on peut nommer au contraire *diligente* et *hâtée*? L'une ou l'autre suppose-t'elle du danger pour les Enfans, et laquelle des deux en a plus ou moins à tous égards? A quelque âge que ce soit, sont-ce les plaisirs ou les études qui tuent, ou la maniere dont on s'y livre? Les amusemens cessent-ils d'être amusement, dès qu'ils sont instructifs? Un Enfant manque-t'il d'avertir quand les idées, les sensations et les objets l'incommodent?

N°. 6. Y a-t'il à craindre pour la santé d'un Enfant, parce qu'il est enseigné de bonne heure, quoiqu'avec autant de douceur et de facilité que si on lui laissoit passer ses premières années dans l'ignorance? L'ignorance et l'oisiveté promettent-elles plus de vie et de santé aux enfans, que la culture du corps et de l'esprit, proportionnée à l'âge, aux forces et à la capacité de l'Enfant, selon la Méthode et le Système du Bureau Typographique? Les idées basses, communes, fausses et populaires, sont-elles plus salutaires à un enfant, que les idées nobles, vraies et instructives? L'augmentation réglée des connoissances est-elle nuisible par elle-même? Et l'enfant le plus négligé est-il un seul instant sans en acquérir?

N°. 7. L'enfant le plus volontaire et le plus gâté n'acquiert-il pas tous les jours, au hazard,

de nouvelles idées, de nouvelles sensations et de nouvelles connoissances à l'occasion des nouveaux objets? Et l'enfant peut-il augmenter ses connoissances que par la curiosité, par l'attention, par l'intelligence; par la mémoire et à mesure qu'il sent, qu'il voit et qu'il entend? L'enfant même qui ne parle pas encore, n'est-il pas affecté, occupé et souvent malgré lui accablé d'idées et de sensations? En un mot, l'enfance vuide et affamée d'idées, n'en fait-elle pas une plus grande provision jour par jour, que l'homme le plus studieux?

N^o. 8. Quand on veut redresser un arbre, ou dresser et instruire quelque animal, ne profite-t-on pas de leurs premières années? Pourquoi ne feroit-on pas de même à l'égard des enfans? Des enfans de trois à quatre ans ne sont-ils pas plus dociles, et, pour ainsi dire, plus échos pour repeter, et plus Singes pour imiter, que des enfans de cinq à six et à sept ans? A quel âge donc peut-on et doit-on en general montrer à un enfant les premiers élémens des Lettres? La manière de montrer à lire aux enfans est-elle indifférente, dans la seule idée qu'il suffit que tôt ou tard un enfant en vienne à bout? Un enfant de deux à trois et à quatre ans sera-t'il plus amusé et mieux instruit avec un petit livre, une touche, une page pleine de petits caracteres, et avec l'ancienne dénomination des lettres, qu'avec des cartes pour chaque lettre et pour chaque son de la Langue, soit qu'il ait un Bureau, soit qu'il n'en ait point?

N^o. 9. L'enfant amusé, touché et instruit par la variété des cartes sensibles, sur lesquelles chaque Lettre sera imprimée, par le jeu du Bureau Typographique, par l'exercice du petit A. B. C. L.

II Vol.

cin

fin et du petit A. B. C. François de la Bibliothèque des Enfans , et cet enfant , sans altérer sa santé , ne fera-t'il pas plus de progrès que l'enfant garotté sur sa petite chaise et les yeux collez sur son Livre ? L'expérience n'est-elle pas encore assez grande ? Peut-on justifier à présent les Maîtres d'Ecole indociles , prévenus et entêtés , qui ne veulent point quitter l'ancienne et la fausse dénomination des Lettres , pour faire usage de la nouvelle et de la véritable ? L'antiquité et la généralité d'une Méthode quelconque , prouvent-elle sa supériorité sur toute autre Méthode possible ?

N°. 10. L'esprit méthodique et vraiment philosophique dans un Maître , n'est-il pas préférable à l'esprit érudit et plein d'éloquence qui ne sçait guere que parler sans raisonner ? D'où vient donc qu'il n'y a que les esprits prévenus ou anti-philosophiques contre le Système du Bureau Typographique ? Et que penser des Gouvernantes , des Valets de Chambre , et même des Précepteurs qui craignant que le Système du Bureau ne leur enleve une partie de la gloire qu'ils attendent en suivant la Méthode vulgaire , inspirent à leurs Enfans du dégoût pour cette ingénieuse Machine ?

N°. 11. La faute des éducations manquées ne vient-elle pas ordinairement des Parens , des Domestiques , des Maîtres et des Méthodes plutôt que des enfans ? D'où vient que les enfans uniques , les aînez et les enfans les plus chéris , sont quelquefois les plus mal élevez ? Un enfant du commun , élevé par son Père et sa Mere , faute de Domestique , n'a-t'il pas souvent le bonheur d'être préservé des inconveniens et des vices de l'éducation des enfans riches et de dissinction ? D'ailleurs les impressions paternelles

et les impressions de ceux qui donnent à boire et à manger aux enfans, de ceux qui passent la journée avec eux ne, sont-elles pas plus fortes que les impressions des Maîtres externes ?

N^o. 12. D'où vient que les enfans les plus stupides apprennent sans regle les Langues vivantes, plus facilement que les hommes les plus appliquez n'apprennent par regle les Langues mortes ? Et d'où vient encore qu'il est plus aisé de rendre un enfant dévot, qu'il n'est aisé de le rendre sçavant, et pourquoi un enfant perd-il la pratique de la dévotion plus facilement que celle des Arts et des Sciences ? La dévotion dispose-t-elle plus à l'étude des Sciences, que l'étude des Sciences ne dispose à la dévotion ?



*A M. de M * * * Fermier General ;
pour M. Ferré , Brigadier au Croisic en
Bretagne , sur ce que son Capitaine Ge-
neral lui a interdit l'exercice de son Em-
ploy. Par Mlle de Malcrais de la Vigne.*

Generoux de M * * * ,
Malcrais , des Muses amie ,
Très-humblement vous supplie ,
D'user de compassion ,
Pour Ferré gentil génie ,
A qui , sans attention ,
On fait interdiction ,
De quoi ? pas moins que de vie ;

II. Vol.

G. 11

Car, si fortune ennemie
Lui fait altercation ,
Et de sa Commission
Durement le congédie ,
C'est le mettre à l'agonie ,
D'autant que l'extrême faim ,
Si ce qu'on dit est certain ,
Est extrême maladie.
Mal il n'a fait , je parie ,
J'en mettrois mon doigt au feu.
M * * * , pensez un peu
Que la Capitainerie ,
En l'attaquant sur son jeu ,
C'est Malcrais qu'elle injurie.
Si Ferré n'eût point été
D'une exacte probité ,
D'une austere prud'hommie ,
Mes Vers auroient-ils chanté
Son fameux Manteau mité ,
Dont en dépit de l'envie ,
Le mérite illimité
Vole à la posterité ?
La preuve est incontestable ,
Que c'est à travers les trous
De ce Manteau respectable ,
Que la vertu véritable
Doit briller aux yeux de tous.
Ami zélé du Parnasse ,

*I L. Vol.**D u M.*

1338 MERCURE DE FRANCE

M * * * , écoutez-moi ,
 Non , vous n'êtes point de glace ,
 Je le sens , je le prévoi ,
 Vous permettrez qu'on lui rende
 L'usage de son emploi.
 Ah ! Ciel , quel chagrin pour moi .
 S'il faut que mon Héros vende
 Pour avoir un peu de pain
 Sa celebre Houpelande ;
 Combien ? peut-être un douzain ;
 Un Fripier dur et vilain ,
 Qu'un cruel profit échauffe ,
 Ne s'arrêtant qu'à l'étoffe ,
 Ne prisant pas un fêtu ,
 Ses qualitez admirées ,
 Et sa puissante vertu ,
 Que mes Vers ont consacrées ;
 Proprietez , que jamais
 N'auront étoffes dorées ,
 Ni les plus fins Vantobais
 Dissipez l'affreuse peine ,
 Qui me trouble le cerveau.
 Grands Dieux ! quelle ame inhumaine
 Peut ôter à Diogène ,
 Son Ecuelle et son Manteau .

Ce Placet a été répondu favorablement.

II. Vol.

PRE



P R E M I E R E S A R M E S
présentées à Monseigneur la Dauphin.

LA Ville de Paris ayant demandé au Roy la permission de présenter à Monseigneur le Dauphin ses premières Armes, conformément à un ancien usage interrompu depuis quelque temps, le Corps de Ville, en Robbe de cérémonie, se rendit à Versailles le 6. de ce mois; et le Duc de Gesvres, Gouverneur de Paris étant à la tête, il fut conduit avec les cérémonies ordinaires à l'Audience de Monseigneur le Dauphin. Le Corps de Ville eut l'honneur de présenter à ce Prince une Epée, un Fusil et deux Pistolets d'un travail parfait. Le Président Turgot, Prévôt des Marchands, porta la parole et complimenta Monseigneur le Dauphin, qui reçut avec beaucoup de bonté cette marque que la Ville de Paris se rempressée de donner à ce Prince de son respect et de son zèle.

C'est un droit aussi ancien que glorieux pour la Ville de Paris, de présenter aux Dauphins de France leurs premières Ar-

1340 **MERCURE DE FRANCE**
mes ; soit récompense de son zèle et de son affection envers ses Princes , soit prérogatives flatteuses pour la Capitale du Royaume , soit l'un et l'autre ensemble, elle a toujours jouï de ce privilège et a fait de cet avantage le premier de ses Titres. Aujourd'hui que dans la joye commune à toute la France elle voit croître sous de si heureux auspices Monseigneur le Dauphin , elle a encore en particulier celle de lui pouvoir rendre cet hommage, et elle a crû ne devoir rien oublier pour s'acquiter d'un devoir aussi flatteur et aussi honorable pour elle.

Tout l'Ouvrage des Pistolets, est d'acier, enrichi partie de relief et de ciselure, dont tous les fonds sont d'or perlé, partie d'or en rapport et en bosse , dont les fonds sont d'acier : ce qui fait un contraste aussi agréable qu'il est riche. Les bois sont ornés de figures en or gravées en Taille-douce , et de filigraumes d'or qui en font les accompagnements , et laissent à peine appercevoir les fonds.

Sur l'un des canons de Pistolets on a représenté en ciselure un Point du Jour, ou un Soleil naissant : c'est un jeune enfant sur la pente d'une coline , couché sur un gazon fleuri , au pied d'un arbre nouffu. Il semble se réveiller et sortir d'un

L. Vol.

doux

Doux sommeil. Derrière la coline sort un Soleil , dont on n'apperçoit encore que les premiers raïons. Des deux côtez on voit des Palmes et des Lauriers qui se joignent , et s'entrelassent à leurs extrémitéz , soutenant une Couronne de Dauphin.

L'autre canon représente un jeune Hercule qui écrase , encore au berceau , les deux Dragons qui vouloient le dévorer. Sa force montre son origine ; des Lauriers et des Palmes ainsi que sur l'autre canon , mais par des contours différens , vont se mêler ensemble par leurs sommitez, et sont terminez par une Couronne d'Etoiles. L'immortalité est la récompense de ses vertus.

La cizelure n'occupe que la moitié des canons ; le reste est travaillé en or de rapport : on y a représenté les quatre Parties du Monde , que ce Soleil Levant va parcourir et éclairer dans sa course brillante , et que ce jeune Héros doit remplir du bruit de ses exploits et de ses vertus. Il y a deux symboles de vertus sur chaque canon. Elles sont assises sur une Sphere du monde et représentées sous les attributs et avec les caractères qui leur sont propres. Au-dessus , sont deux cornes d'abondance renversées, qui répandent

II. Vol.

dent

1342 **MERCURE DE FRANCE**
dent toutes les richesses et les fruits que
produit chacune des Parties de l'Univers:
On voit aussi divers animaux selon la
nature de ces différentes contrées. Du côté
de l'Europe on n'a pas oublié l'Oyseau
avant-coureur du Soleil : il tient un **Lyx**
en son bec.

Sur chacune des deux ovales des ca-
lottes , on a représenté un jeune Héros:
sur l'une il est debout, un arc à la main,
sur lequel il s'appuye ; un Lion et une
massue d'Hercule à ses pieds ; derrière
lui s'élève un Palmier dont les branches
se recourbent au-dessus de sa tête , et lui
servent de Couronne. Sur l'autre il est
appuyé sur un casque , et tient un jave-
lot à la main.

Autour des calottes des Pistolets , on
voit Vulcain dans son antre , for-
geant des armes pour ce jeune Héros ;
le Dieu Mars les lui présente ; Minerve
paroît avec les instruments , et les Sym-
boles des différents Arts qu'elle met sous
sa protection , et Mercure ailé , le ca-
ducée à la main , est prêt à exécuter ses
ordres. Chacune de ces Divinités a ses
trophées et ses attributs.

L'un des Porte - vis , représenté
le jeune Apollon qui tue le Serpent
Python Ce monstre déjà percé d'une
II. Vol. flèche

Flèche mortelle , semble se rouler sur la poussière , mordant le dard qui l'a blessé ; à l'autre on voit Eole , assis sur un rocher , qui commande aux vents et aux tempêtes de se calmer ; sous ses pieds est la caverne où ils sont renfermez.

Les sous-gardes sont ornées par deux Zephirs ailés qui portent sur leurs têtes une corbeille de fleurs. Les pontets sont soutenus d'un côté sur un Dragon ailé , vuide à jour , dont la queue va , en se perdant par dessous , servir à l'autre côté de soutien et de base. Sur les pontets sont deux jeunes Cupidons , dont l'un renverse des cornes d'abondance , l'autre terrasse un Lion qu'il est prêt de percer d'un javelot. Le reste des sous-gardes est enrichi de différents trophées de guerre et autres ornements.

Sur les corps des platines sont deux Génies guerriers , dont l'un assis sur un tas de trophées , porte un faisceau d'armes , l'autre aussi au milieu de plusieurs instruments de guerre s'exerce à battre des timbales.

Sur le canon du fusil paroît un Dauphin , entouré de cornes d'abondance et de guirlandes de fleurs qui vont par différents contours se joindre par le haut à une Couronne de Laurier et de Chêne

1344 **MERCURE DE FRANCE**
entrelassez. Au-dessous est un jeune Achille qui court aux armes ; il tient d'une main une épée , et de l'autre il arrache un bouclier d'un Palmier où sont attachées toutes les armes qui lui sont nécessaires pour combattre ; un riche trophée de guerre sert de Couronnement.

Tout cet Ouvrage est en relief ; le fond en est d'or perlé et occupe environ la moitié du canon. La visière est composée de plusieurs coquilles accolées, la plupart à jour et attachées les unes aux autres par des guirlandes de fleurs. Le reste est en or de rapport avec une suite d'ornemens et d'attributs convenables au sujet.

La plaque est à huit oreilles , toutes terminées par des coquilles de formes différentes ; sur le devant est un retour de chasse : un jeune Chasseur assis à l'ombre sur le gazon , foulant aux pieds un Sanglier qu'il a tué , tenant un fusil à la main et entouré de ses chiens , se repose des fatigues de la chasse. Sous la plaque on a mis un Dauphin avec des palmes autour où sont attachées des armes , des ancres , des gouvernails , et au milieu un trident d'où pend une Couronne rostrale.

La platine représente un Triton sur le rivage de la mer , un Dauphin attiré par
II. Vol. la

la douceur du chant , se joue sur les ondes d'où il semble sortir.

Sur chacun des côtez de la crosse du fusil est un Dauphin en or , gravé en Taille - douce , accompagné de quatre Génies de même ouvrage et de pareille matiere : l'un porte une Couronne de Dauphin ; l'autre une corbeille des plus belles fleurs ; le troisiéme , une Palme ornée de toutes les différentes Couronnes dont on récompensoit chez les anciens les différentes vertus ; enfin le dernier lui présente un gouvernail et un trident , comme des symboles de son Empire.

On n'entre pas dans un plus grand détail sur le reste des ornements de ces précieux Ouvrages , tels que sont les coquillages , rocailles , feuillages , architectures , frises &c. qui servent comme d'accompagnemens et de bordures à tous ces différents tableaux , et qui , outre la richesse et la magnificence de l'ouvrage , sont encore nécessaires pour le contour et la forme des différentes pièces.

Le Sieur Laroche , Armurier du Roy, demeurant à Paris sur le Pont Marie , est l'Auteur de ces trois morceaux , dont l'exécution est admirable.

Toute l'épée est d'or et compose dans son
II. Vol. ensem-

1346 MERCURE DE FRANCE
ensemble , un seul trophée d'armes , sans
que cette idée exactement suivie dans
toutes les différentes parties de cet Ou-
vrage , en change en rien la forme et les
proportions ordinaires.

La Garde est composée de deux Bou-
cliers, appelez dans l'antiquité, des *Pettes*,
comme ils étoient d'usage sous le Regne
et dans les Armées d'Alexandre le Grand:
c'est une époque qu'on a crû devoir choi-
sir entre plusieurs autres ; ces Boucliers
étoient ornez de bas reliefs et représen-
toient, des fruits heroïques. Ils avoient
pour la plûpart des têtes de Lions aux
deux extrémités ; on en a suivi en tout
exactement la forme et le dessein. Dans
les quatre bas - reliefs on a représenté
les vertus attachées à Monseigneur le
Dauphin dès sa naissance.

L'un de ces Boucliers , du côté de la
Lame , représente les vertus heroïques:
c'est un Hercule avec sa massue et cou-
vert de la peau de Lion ; il terrasse sous
ses pieds l'Hydre qu'il a domptée et tient
en sa main trois pommes du jardin
des Hesperides ; à l'entour sont ses diffé-
rents trophées et les divers travaux qui
ont exercé sa valeur et illustré son nom.

Sur l'autre Bouclier et du même côté ,
est la gloire des Princes, accompagnée de
- I L. Vol. . . . leurs

leurs victoires, et le prix de leurs vertus : c'est une femme richement vetuë , ayant une Couronne d'or sur sa tête et en sa main droite une Couronne de Laurier ; elle soutient de la gauche une forte et riche pyramide ; à ses pieds est un cornet d'abondance, symbole de la magnificence et de la generosité des grands Princes.

De l'autre côté et en dedans de l'un des Boucliers est représenté une Minerve , Deesse des Sciences militaires et des Beaux Arts , le Compas à la main ; elle trace et mesure sur un Globe , un terrain convenable à fortifier une place de guerre ; à ses pieds paroît sur un rouleau déployé , un Plan de fortifications , et dans le lointain on voit les dehors d'une forteresse entourée de palissades. Sur l'autre Bouclier parallele , est une Pallas , Deesse de la guerre : elle tient une lance d'une main comme sur le point de combattre et de l'autre son Egide , elle est entourée de plusieurs instruments de guerre , au - dessus desquels on voit flotter dans les airs des Drapeaux et des Etendarts.

A l'endroit où se joignent les deux Boucliers on a placé un Globe terrestre qui sera un jour le théâtre des vertus et des exploits de nôtre jeune Prince. Sur

II. Vol. ce

1348 **MERCURE DE FRANCE**
ce Globe , malgré sa petitesse , on a régulièrement tracé en relief les différentes parties de l'Univers ; ce Globe est surmonté par une massüe d'Hercule , du bas de laquelle s'élève un faisceau de Palmes , qui , en l'entourant jusqu'au haut et la laissant cependant entrevoir par les différents jours et les différents vuides , forme la poignée de l'épée ; ce qui fait un ouvrage des plus légers et des plus délicats. Au haut de cette massüe, est un Casque françois , et c'est ce qui forme le pomeau. Ce Casque est enrichi d'un muse de Lion et d'autres ornemens en relief ; la visiere en est levée.

Une Palme gracieusement recourbée, se détachant par le bas des autres Palmes, va ensuite en remontant et en s'éloignant de la poignée , former la branche ; elle n'en forme cependant que la moitié. De la pointe sort une fleur de Lys à quatre faces , production plus belle que toutes les dattes fleuries dont elle est chargée ainsi que les autres Palmes. Une autre Palme qui descend d'en haut et de dessus le Casque , vient par un même contour la rejoindre et s'entrelasser , de telle sorte que couvrant toute la fleur de Lys, elle n'en cache rien.

Du bas de la poignée, sort un Dauphin
I I. Vol. des

des mêmes Palmes , au milieu desquelles il semble se joüer , et forme le tillon dans le même contour , à l'usage des Epées qui se font à présent. La lame est aussi d'or , enrichie de moulures : elle a le même ressort qu'une lame d'acier. Le Fourreau est d'écaille noire, incrustée sur un fond qui lui donne de la solidité et arrêté par deux moulures d'or très délicates ; toute l'écaille est piqué en or d'un dessein très-riche.

La Chappe , le Crochet et le bout de l'Epée sont des pièces si petites et qui laissent si peu de champ, qu'il n'a pas été possible de représenter des attributs , ni rien de symbolique. On a taché par des petits morceaux d'architectures , des palmettes , des entrelas , des filets , des canneaux de feuillages , et autres ornemens qui ont rapport au sujet, d'y suppléer, et on les a parsemez de plusieurs fleurs de Lys radieuses et vuidées à jour.

Ce beau morceau est de la main de M. Germain , Orfèvre du Roy , si connu par la perfection de ses Ouvrages et par la délicatesse de son goût.



*****:*****

E P I T R E A

Q Uoy ? vous croyez , Cloris , que la haute
sagesse ,

Consiste à rebuter les vœux de vos amants !
Vous payez de mépris l'aveu de leur tendresse !
Vous traitez d'insensé tous leurs empressemens !

L'amour ne peut - il pas , quand la raison
l'éclaire ,

Lorsque sa flamme est pure , enfin qu'il est
parfait ,

Conserver des vertus l'aimable caractère ,

Et n'avoir que l'honneur pour son unique objet ?

Non ! ce n'est pas toujours un Dieu traître et
parjure ,

Et quoique d'ordinaire un Amant soit trom-
peur ,

Son cœur sent quelquefois ce que sa bouche
jure ;

Et peut entretenir une sincère ardeur.

Distinguons dans l'amour différentes especes ;

L'une dont le feu pur montre les vrais amans ;

L'autre qui ne contient que de fausses ten-
dresses ,

Que d'infâmes désirs , de honteux sentimens ;

Le véritable amour est une douce chaîne ,

Il Vol.

Qui

Qui sçait unir les cœurs, et que rien ne dé-
ruit ;

Un aimable panchant qui pour sa souveraine ,
Reconnoît la raison qui toujours le conduit ;
Son bonheur , quoique simple , est cependant
extrême ;

Quel plaisir est plus grand , plus parfait , et
plus beau ,

Que de dire cent fois , aimez moi , je vous
aime ;

Ma tendresse pour vous ira jusqu'au tombeau :
Toujours nouveaux desirs de se voir , de se
plaître ;

Vœux , serments , billets doux , douceurs ,
tendres discours ,

Regards passionnez , aimable caractère ;

Voilà l'échantillon des sincères amours.

La fatale discorde , avec la jalousie ,

Ne traverse jamais leur tranquille union ;

Jamais de trahison , jamais de perfidie ;

Rien ne peut altérer leur tendre passion.

L'autre amour au contraire est rempli de ca-
prices ;

Honteux , brutal , jaloux , il ne tend qu'aux
plaisirs ;

Plein de faux sentimens , et plus encor de
vices ,

Même dans son triomphe il éteint les desirs.

Je vous aime , Cloris , mais de cet amour sage .

Qui suit de la vertu les augustes leçons ,

I I. Vgl.

Qui

Qui considere moins les attrairs d'un visage ,
 Que les beautez d'un cœur ornez de mille dons ,
 Qu'en ma faveur aussi votre cœur se déclare ,
 De ce charmant aveu dépend tout mon bonheur :

Un cœur si vertueux ne peut être barbare :
 Non , pour l'être jamais, il a trop de douceur.



*RELATION de ce qui s'est passé
 à Monaco à l'occasion de l'arrivée de
 S. A. Honoré III. Prince de Monaco ,
 et de son Avenement à la Souveraineté,
 sous l'Administration de M. le Duc de
 Valentinois , Pair de France , son Pere.*

M le Duc de Valentinois ayant mandé qu'il partiroit de Paris le troisième du mois de May pour se rendre à Monaco avec M. le Prince son fils , M. le Chevalier de Grimaldi , Gouverneur General de la Principauté , envoya le 21 May à Cannes , Ville Maritime de Provence , les deux Chaloupes de S. A. magnifiquement équipées , avec son Capitaine des Gardes pour les y recevoir; il fit embarquer aussi quelques Musiciens et Symphonistes pour amuser le
 I L. ol. jeune

Jeune Prince , pendant le petit trajet de Mer qu'il avoit à faire pour la première fois.

Le treizième , les Chaloupes ayant paru à la hauteur de la Place , le Canon commença à tirer et continua par une salve de 130 coups , au bruit de laquelle S. A. entra dans les Appartemens de son Palais.

Tous les Bâtimens qui se trouverent dans le Port , firent aussi une décharge de leur Artillerie , lorsque les Chaloupes y entrèrent.

Le Corps qui compose le Magistrat et les Principaux de la Ville , suivis d'un nombre infini d'autres personnes , accoururent en foule pour se trouver au débarquement : il se fit aux acclamations de tout le Peuple qui marquoit son contentement par les démonstrations de la joye la plus parfaite.

A la première Barrière de la Ville le Prince trouva M. de Mongremier , Lieutenant pour le Roy dans la Place , avec le Comte d'Aunay , Colonel du Régiment de Vexin , et les Officiers de la Garnison qui s'étoient avancez pour le recevoir , et qui le complimenterent sur son arrivée. On entra ensuite dans la Place où toute la Garnison , qui étoit

1354 **MERCURE DE FRANCE**
sous les armes , rendit les honneurs dûs
au Souverain de Monaco.

Le soir du même jour il y eut dans
toute la Ville de grandes illuminations ,
des feux de joye , beaucoup de déchar-
ges d'Artillerie , et de feu d'artifice ;
tout le Peuple accourut en même tems
sur la Place d'Armes au - dessous des
fenêtres du Palais , applaudissant par de
nouvelles acclamations, mêlées de danses,
à l'heureuse arrivée de son Prince.

Le lendemain 14. le Magistrat s'étant
rendu à l'heure marquée au Palais en
habit de cérémonie , eut l'honneur de
haranguer S. A. au nom de la Ville. Le
Curé de l'Eglise principale , à la tête de
son Clergé, fit la même chose. Toutes les
Dames se présentèrent ensuite pour saluer
le Prince.

Pendant la journée ce ne furent que
Fêtes , Danses et continuelles acclama-
tions de la part du peuple rassemblé
dans la grande Place, vis à-vis les Appar-
temens du Prince. Les feux , les illumina-
tions et les réjoissances continuerent
tout le Samedi 15. jusqu'à minuit.

Le 16 , jour destiné pour l'Entrée pu-
blique , S. A. sortit de la Ville sur les
cinq heures du soir ; et après avoir fait
un tour de promenade , il revint sur ses
pas. Pen-

Pendant ce tems - là M. le Chevalier de Grimaldi , Gouverneur General de la Principauté , le Magistrat avec tout le Clergé précédé par la Croix , les Prêtres en surplis , le Curé et ses deux Assistans revêtus de Chappes , allerent à la rencontre de S. A. jusques à la premiere Barriere. Dès qu'elle y fut arrivée, le Chevalier de Grimaldi, en sa qualité, lui présenta les Clefs de la Ville dans un bassin de vermeil. M. l'Auditeur , Juge Principal et Chef du Magistrat , la complimenta sur son Avénement à la Principauté. Après ce cérémonial S. A. se mit à genoux sur un Prie - Dieu préparé ; M. le Curé s'étant avancé avec ses Assistans lui présenta la Croix à baiser ; et après qu'il eut recité les prieres prescrites par le Rituel Romain , S. A. se leva et se mit sous le Dais , porté par les Officiers de la Magistrature.

Dans le même tems le Clergé entonna le Pseaume *Benedictus Dominus Deus meus &c.* et S. A. se mit en marche, entourée de ses Gardes du Corps et des Gens de sa Cour , pour se rendre à la grande Eglise.

Toutes les Maisons des Ruës par où se faisoit la marche ; étoient ornées de tapisseries . Il y avoit aussi trois grands Arcs de triomphe à des distance pro-

1356 MERCURE DE FRANCE

portionnées , ornez de figures Allegoriques , d'Emblèmes, de Festons &c. éclairez de quantité de flambeaux , et d'une infinité de bougies. La Garnison sous les armes étoit en haye, à droite et à gauche, de puisle premier Corps de Garde jusques aux Portes de la grande Eglise.

Cette Eglise étoit richement ornée par des Tapisseries de brocard d'or, de damas et de velours cramoisy qui alloient jusqu'à la voûte. Les illuminations répondoient à tout le reste ; outre les Lustres de cristal et la quantité de cierges dont toutes les Chapelles étoient illuminées , on en avoit placé trois cent sur le grand Autel.

S.^t A. étant entrée dans l'Eglise s'avança jusqu'au milieu du chœur et se mit à genoux sur un Prie - Dieu , placé sous un Dais qui étoit suspendu. Le Pseaume *Benedictus* étant achevé, le Curé officiant chanta le verset , *O Salutaris Hostia* ; et dans le même temps on fit l'Exposition du Saint Sacrement ; il entonna ensuite le *Te Deum* , et la Place fit aussitôt une nouvelle salve de 24 pièces de canon. Après le *Te Deum* le même Officiant donna la Bénédiction par laquelle la cérémonie Ecclesiastique fut terminée.

Le Prince ayant alors quitté son Prie-Dieu , se mit de nouveau sous le Dais ,

II Vol

porté

porté par les Magistrats et marcha ainsi jusqu'aux Portes de l'Eglise précédé par tout le Clergé ; et après avoir reçu un autre compliment de M. le Curé, il se rendit au Palais, entouré de ses Gardes du Corps et suivi par les Gens de sa Cour , aux acclamations réitérées de tout le Peuple. Il passa au milieu des Troupes de la Garnison qui continuoient à border la haye à droite et à gauche , et il reçut le salut accoutumé de la part des Officiers.

Dans ce tems-là , Mrs de la Ville firent couler quatre fontaines de vin , deux sur la Place et deux à chaque côté du premier Arc de triomphe. S. A. fit jeter de l'argent au Peuple , et en fit en même tems distribuer aux Troupes et aux Pauvres de la Ville.

Le soir du même jour , les illuminations , les feux de joye et d'artifice furent renouvellez dans toute la Ville , et on fit une autre salve de canon. La Fête finit par un grand repas donné au Palais , où les Officiers Majors de la Place et ceux de la Garnison furent invitez , ainsi que les principaux Habitans de Monaco. Ce jour-là se trouvoit heureusement celui de la Fête de S. Honoré, dont le Prince porte le nom.

Le 17 , sur les cinq heures du soir S. A. assise sous un Dais reçut dans la grande Sale de son Palais le serment de fidelité de la part de ses sujets de la Principauté de Monaco.

Le soir toute la jeunesse de la Ville, pour marquer plus particulièrement sa joye , fit dresser trois tables sur la grande Place au-de-sous des fenêtres des Appartemens du Prince , et donna un grand souper qui fut accompagné de salves réitérées, de boêtes , de concerts , de voix d'instruments , de danses , avec un concours extraordinaire de Peuple.

Le 18 au soir , il y eut pareillement une grande réjouissance au Port. Le Bâtiment armé qui sert de Garde-côte parut tout illuminé, tant le long de son bord, que sur ses vergues, ornées de flammes et de banderoles : plusieurs autres moindres Batimens , Chaloupes , Bâteaux &c. illuminez par des feux godronnez, firent entr'eux une espee de combat naval par des décharges de leur Mousqueterie, tandis que le gros Vaisseau répondoit de son Artillerie. Les feux de joye et d'artifices et les décharges de quantité de boêtes continuerent une grande partie de la nuit, le tout par un tems calme et à souhait.

Le 19 au soir , le Prince donna un

II. Vol.

grand

J U I N. 1734. 1359

grand Bal au Palais , accompagné d'une
magnifique colation.

Il se propose de faire également son
Entrée publique à Menton , autre Ville
de la même Principauté. Par les prépara-
tifs qui s'y font , il est à présumer que
S. A. n'aura pas moins lieu d'être satis-
faite de sa réception , qu'elle vient de
l'être à Monaco.

INSCRIPTIONS des Arcs de
Triomphe , érigés dans Monaco à
l'occasion de cette Entrée.

HONORATO III.

Monaci Principi optimo,

In ipso adolescentia flore

Maturq, augusti genitoris judicio,

Supremi Principatus gubernaculis admoto.

Populus Monacensis

Paterna providentia applaudens

In signum grati animi, dulcisque sui amoris

Hunc triumphalem Arcum

Erexit.

Die xxvi. Maii M. DCC. xxxiv.

HONORATUS.

Tertius Nomine ,

Sed nobilitate , ingenio , ac animi dotibus,

Nemini secundus

II. Vol.

E. iij

Prin

Principatus dignitatem paternâ liberalitate collatam

Prematurè adeptus

Longam Populorum felicitatem promittit ,

Si justa magnarum rerum spei

Ab egregiâ ejus indole in omnibus excitata ,

Anni juxta communem votum

Respondeant.

HONORATUS III.

Primitias amoris Paterni ,

Non tam natura beneficio ,

Quam excelsis animi Dotibus

Et corporis formâ imperio dignâ

Promeritus ,

Supremam Principis dignitatem

Ab optimo piissimoque Parente ,

Antè diem ultro sibi delatam ,

Populorum felicitati ac gaudio ante diem

Studens

Triumphali pompâ non inuitus

Ostentat.

TRADUCTION.

Les Habitans de Monaco applaudissant à la sage prévoyance paternelle , ont érigé cet Arc de Triomphe en l'honneur du très-excellent Prince de Monaco , H O N O R E' III. qui par le jugement réfléchi d'un illustre Pere , est parvenu à la souveraine Principauté à la fleur de son âge , le 16. May. 1734.

II. Vol.

Honoré

Honoré III. du nom, mais qui ne le cède à personne en noblesse, en esprit et par les belles qualitez de son cœur, parvenu avant le temps à la Principauté, par la pure liberalité d'un aimable Pere, promet à ses Peuples un bonheur constant et durable, si les années répondent aux grandes esperances que la beauté de son caractere a fait concevoir à tout le monde.

Honoré III. qui a mérité les prémices de l'amour paternel, moins par un bienfait de la Nature, que par les belles qualitez de son cœur, et par celles du corps, dignes du Trône, travaillant au bonheur des Peuples et occupé de leur prosperité, fait remarquer avec joye dans sa marche triomphale la dignité de Prince dont il est revêtu, par la faveur et la grace du meilleur et du plus tendre de tous les Peres.



LE MARTYRE DE S. CYR,
filz de sainte Julitte, Patron de l'Eglise
de Nevers. Ode, contenant Palinodie.

N'Approche point, Esprit pervers,
 Démon, Auteur des mauvais Vers;
 Que ta fureur noire et perfide,
 Pire que le fer homicide,
 Pour jamais s'éloigne de nous;
 Et que l'affreuse calomnie
 Qui ternit la plus belle vie,
 Ne porte point ici ses coups.



, Kol.

E W Ua

La verité seule sçait plaire
 A ceux qu'une foi vive et claire ;
 O , Foy , d'un vol audacieux ,
 Tu nous éleves jusqu'aux Cieux
 Par tes Mysteres ineffables
 Et ta sacrée obscurité ;
 Vaut mieux que la sombre clarté
 De nos lumieres périssables.



Les supplices n'étonnent pas
 Ceux qui combattent sur tes pas ;
 Leur sang pour toi coule sans peine ;
 Et la mort la plus inhumaine
 Semble avoir pour eux des attraits ;
 Mais les précieuses Couronnes
 Qu'à ces sacrez Guerriers tu donnes,
 Seront durables à jamais.



Des Héros que l'Eglise enfante ,
 Je vois la Troupe triomphante ;
 Je vois des Femmes , des Vicillards ;
 Qui , marchant sous tes Etendarts ,
 Des Tyrans ont vaincu la rage ;
 Je vois d'admirables Enfans
 A qui la Grace avant les ans
 Donne la force et le courage.



II. Vd.

Quel

Quel est cet Enfant glorieux
Qui fixe sur lui tous les yeux ?
De la Foy Soldat magnanime ,
Ou bien plus-tôt rendre Victime ;
De mille coups il est percé.
Vers le Trône tournant sa face ,
La Mere semble rendre grace
Du sang que son Fils a versé.



Tandis que les Bourreaux sur elle
Exerçoient leur fureur cruelle ,
Julithe disoit , Cyr , mon fils ,
De notre Dieu les ennemis
Triompheront de ton enfance ;
Meurs tout-à l'heure comme moi ,
Et que ta mort soit de ma foy
Une seconde récompense.



Soudain ce Héros innocent ,
Qui sçut triompher en naissant ;
Répond : ô généreuse Mere ,
Crains-tu que ton Fils dégenere ,
Tyran , j'abhorte tes faux Dieux ,
Fini ce fatal sacrifice ,
Et que ta fureur réunisse
La Mere et le Fils dans les Cieux.



Ce discours rempli de courage,
 Du Tyran excite la rage ;
 Dans l'excès d'un transport nouveau,
 De Cyr il devient le Bourreau ,
 La terre au loin paroît sanglante ;
 Pour une Mere , ce trépas ,
 Qui le croiroit ! a des appas ,
 Et Julithe enfin meurt contente.



Cyr , qui triomphe dans les Cieux
 Illustre Patron de ces lieux ,
 J'admire ces Temples antiques ,
 Où sous de superbes Portiques ,
 Tu satisfais aux vœux de tous ;
 J'apperçois devant tes Images ,
 Les Peuples rendant leurs hommages ,
 Et les Empereurs à genoux.



Si par des Vers pleins de licence ,
 Aux tiens on a fait quelque offense ,
 Ne nous défends pas tes Autels ;
 La clémence des Immortels
 Est le glorieux caractere ,
 Pour expier ces tristes Vers ,
 Reçois ceux qui te sont offerts ;
 Puissent-ils calmer ta colere !

P. D. F.

II. Vol.

BRE-



BRIGADIERS D'INFANTERIE,
de la Promotion du 20. Février dernier.

. de Molondin, de Soleure, Capitaine
au Régiment des Gardes Suisses.

Jean-Charles de Mesgrigny, Comte d'Aunay,
Capitaine et Grand-Bailly d'Épée de la Ville de
Troyes, Chevalier de l'Ordre Militaire de saint.
Louis, fut fait Colonel d'un Régiment d'Infan-
terie, cy-devant Croy, en 1709. et réformé en
1714. après la Paix, à la suite de celui du Maine.
El obtint le Régiment de Véxin au mois de Juil-
let 1732.

Agathange Ferdinand, Baron de Brun, Mar-
quis de Roche, en Franche-Comté, Chevalier
d'honneur du Parlement de Besançon, Colonel
du Régiment de Laonnois en 1710. réformé en
1714. eut celui des Landes le 19. Septem. 1730.

. d'Arros d'Argelos, Colonel du Régi-
ment de Languedoc, par Commission du 3.
Septembre 1710.

Pierre de Beranger, Comte de Charme et du
Gua, Seigneur de Vif, appelé le Comte de Be-
ranger, d'abord Capitaine dans le Régiment de
Lenville, Infanterie, puis Colonel du Régiment
de Bugey, au lieu de Charles de Beranger, son
frere, tué au Siege de S. Venant, le 24. Septem-
bre 1710. fut réformé en 1714. et obtint le 3.
May 1731. le Régiment de Vivarais.

. Magon de la Gielaye, Colonel du Ré-
giment de Berry, par Commission du 26. Juil-
let 1712.

LL. Vel.

Louis

1366 MERCURE DE FRANCE

Louis-François-Armand de Roze de la Rochefoucault, appelé le Comte de Roucy, et auparavant de Marthon, né au mois de Septembre 1695. Colonel-Lieutenant du Régiment de Con-ty, par Commission du 2. Décembre 1713. et fait Gouverneur de Bapaume, au lieu de feu Charles de Roze de la Rochefoucault, Comte de Blanzac, son pere, au mois de Septembre 1732.

Louis-François Anne de Neufville-Villeroy, Duc de Retz, Pair de France, né au mois d'Octobre 1695. Colonel du Régiment Lionnois par Commission du 27. Février 1714. fait Capitaine des Gardes du Corps du Roy, en survivance du Duc de Villeroy, son Pere, le 12. Décembre 1716. Il est aussi Lieutenant General au Gouvernement du Lionnois, Forest et Beaujolois, et Gouverneur en survivance des mêmes Provinces.

François-Paul de la Croix-Chevrieres, appelé le Chevalier de S. Vallier, Colonel du Régiment de Bretagne depuis le mois de Juillet 1720. et auparavant d'un autre Régiment réformé en 1714.

Joseph Brunet de Rancy, entra en 1705. dans le Régiment des Gardes Françaises, où il fut successivement Enseigne, Sous-Lieutenant, Lieutenant et enfin en 1711. Capitaine-Lieutenant de la Compagnie Colonelle.

Maturin Grout, Seigneur de Princey, entra dans le Régiment des Gardes Françaises en 1707. où après avoir passé par les differens degrez, il fut fait Capitaine en 1715.

Alexandre-Charles de Chaumont, Seigneur de S. Jean de la Forest, entra dans le Régiment des Gardes Françaises en 1706. y fut fait Capitaine en 1716. et obtint une Compagnie de Grenadiers dans le même Régiment au mois de Juin 1729.

I I. Vol.

Pierre

Pierre de Chambon, Marquis d'Arbouville en Beauce, Lieutenant de Roy dans l'Orleanois, entra dans le Régiment des Gardes Françaises en 1699. y fut fait Lieutenant en 1703. Ayde-Major en 1706. et Capitaine au mois d'Avril 1716. et eut une Compagnie de Grenadiers au mois de Mars 1730.

François-Antoine de Chabannes-Pionsac, Seigneur de la Palice, reçut Chevalier des Ordres de N. D. du Mont-Carmel et S. Lazare de Jerusalem, le 17. Décembre 1701. servit d'abord dans le Régiment de Navarre, et fut blessé à la bataille d'Hochstet en 1704. il entra en 1707. dans le Régiment des Gardes Françaises, où il fut fait Capitaine en 1716. et dont il fut reçu Major le 17. Janvier 1730.

Louis Neyret de la Ravoye, né le 27. Mars 1697. Mousquetaire du Roy, puis Colonel du Régiment de Ponthieu, par Commission du 17. Décembre 1715. reçut Chevalier des Ordres de N. D. du Mont-Carmel et de S. Lazare de Jerusalem, le 27. Août 1721.

Q *Charles Philèppe de Valois*, Marquis de Murcey, élevé Page du Roy, en sa petite Ecurie, fut fait Colonel du Régiment de l'Isle de France, par Commission du 15. Février 1716.

Georges-Jacques de Clermont-Gallerande, dit le Comte de Clermont, Seigneur de S. Aignan, Verdigny, &c. Colonel du Régiment d'Auvergne, par Commission du 5. Juin 1716. et Inspecteur General d'Infanterie au mois d'Avril 1722.

Charles-Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg, Duc de Chastillon, né le 20. Février 1697. Colonel du Régiment de Normandie, par Commission du 24. Septembre 1716.

Charles de Rohan, Prince de Montauban, né
II. Vol.

1368 MERCURE DE FRANCE

le 7. Août 1693. Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roy, puis fait Colonel du Régiment de Picardie, au lieu de feu François-Armand de Rohan, Prince de Montbason, son frere, par Commission du 5. Septembre 1717. et Gouverneur de Nîmes, d'Alais et de S. Hyppolite au mois de Septembre 1722.

Victor-Alexandre, Sire et Marquis de Mailly, fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie, cy-devant Montesquiou et auparavant Isanguien, par Commission du 15. Septembre 1717.

Louis-Charles de la Chastre, Comte de Nansay, Gouverneur des Villes et Fort de Pecquay en Languedoc, et Colonel du Régiment de Bearn, par Commission du 7. Décembre 1717.

Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis, Duc de Richelieu, et de Fronsac, Pair de France, né le 13. Mars 1696. Colonel d'un Régiment petit vieux corps, cy-devant Leuville, par Commission du 15. Mars 1718. cy-devant Ambassadeur extraordinaire auprès de l'Empereur, dont il eut sa premiere audience publique le 7. Novembre 1725. et dont il prit congé le 6. Septembre 1727. et reçû Chevalier des Ordres du Roy le premier Janvier 1729.

François-Ferdinand de Clermont-Chaste, appelé le Comte de Chaste, et cy-devant de Morges, fait Enseigne de la Colonelle du Régiment Dauphin étranger en 1712. et Capitaine dans le même Régiment en 1714. puis Colonel du Régiment du Luxembourg, par Commission du 15. Mars 1718. et Lieutenant de Roy de la Province de Dauphiné.

Gabriel-Jerôme Comte de Bullion, d'Esclimont, Seigneur de Videville, Crèspieres, Marcuël et Montainville, connu d'abord sous le nom de:

II. Vol.

Cie-

Chevalier de Bonnelles, fait Colonel du Régiment de Provence, par Commission du 15. Mars 1718. et reçu Prévôt de la Ville, Prévôté et Vicomté de Paris le 31. Janvier 1723.

Florent-Claude du Chastelet, Comte de Lomont, Marquis de Cirey, Capitaine dans le Régiment du Roy, puis Colonel du Régiment de Hainault, par Commission du 15. Mars 1718. Gouverneur de Sémur, et Grand-Bailly d'Auxois, aussi Grand-Bailly de Saar-Louis, pourvu de cette dernière Charge le premier Avril 1732.

Gabriel Simon, Marquis d'O, Colonel-Lieutenant du Régiment de Toulouse, par Commission du 15. Mars 1718.

Louis-Auguste de Rieux, appelé d'abord Chevalier et ensuite le Comte de Rieux, Colonel du Régiment du Perche, par Commission du 15. Mars 1718. par laquelle il est traité de Cousin par le Roy.

Charles-Louis de Lorraine, Prince de Pons et de Mortagne, Souverain de Bèdeilles, né le 19. Novembre 1696. fit la Campagne de Hongrie en 1717. fut fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie, cy-devant Boufflers Rémiencourt, par Commission du 15. Mars 1718. et fut reçu Chevalier des Ordres du Roy le 3. Juin 1724.

Michel Droux, Marquis de Brezé, Grand-Maître des Cerémonies de France en survivance, Colonel du Régiment de Guyenne, par Commission du 15. Mars 1718.

Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, Duc de Piney-Luxembourg, et de Beaufort Montmorency, Pair de France, Prince d'Aigremont et de Tingry, Comte de Bouteville, de Dangu et de Luxe, Seigneur de Précy, né le 3. Décembre 1702. Colonel du Régiment

1370 MERCURE DE FRANCE
de Touraine, par Commission du 15. Mars
1718. et Gouverneur de Normandie, par Lettres
du 27. Septembre suivant.

Henry de S. Simon, appelé le *Marquis de S. Simon*, né le 7. Septembre 1703. Colonel d'un Régiment d'Infanterie, cy-devant Sourches, qui lui fut donné le 14. Juin 1713. après la mort de Titus Bernard de S. Simon, son frere aîné, qui l'avoit obtenu le 15. Mars precedent. Il est frere puîné de l'Evêque de Metz.

..... *O-Brien*, Comte de *Clare*, Lord en Irlande, Colonel d'un Régiment Irlandois, cy-devant O-Brien, par Commission du 13. Octobre 1718.

..... *de Chastelard de Salieres*, cy-devant Capitaine de la Compagnie, Colonel du Régiment du Perche, Colonel d'Infanterie, par Brevet de 1718. et Ayde-Major General des Armées du Roy.

Louis Antoine de Gontault, Comte de *Biron*, Colonel du Régiment Royal Roussillon, par Commission du 22 Avril 1729. avoit auparavant un Brevet de Colonel.

..... *Comte de Diesbach*, Colonel d'un Régiment Suisse, par Commission du 4 Janvier 1721.

..... *Lally*, Lieutenant-Colonel du Régiment de Dillon, Irlandois.

..... *Zuastro*, Lieutenant-Colonel du Régiment Royal Baviere.

..... *de Boiras* Lieutenant-Colonel du Régiment de Soissonnois.

..... *Desarmans*, Lieutenant-Colonel du Régiment de Quercy.

..... *de Roussel*, Lieutenant-Colonel du Régiment de S. Simon.

..... *de Torigny-Romillé*, Lieutenant-Colonel.

II. Vol.

J U I N. 1734. 1371

nel, Commandant un Bataillon du Régiment Royal Artillerie.

François de Chasteauneuf de Moleges, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Orléans, Gentilhomme ordinaire du Duc d'Orléans.

..... *de Brun*, Lieutenant-Colonel du Régiment de la Couronne.

..... *de Louboy*, Lieutenant-Colonel du Régiment de Navarre.

Brigadiers de Cavalerie.

Joseph-Michel Sublet, Marquis de Lenoncourt ; Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, cy-devant Bartillac, par Commission du 15. Août 1706.

..... *de Pont de Rennepont*, eut au mois de Septembre 1706. un Régiment de Cavalerie, vacant par la mort de son frere aîné, tué au Combat de Castiglione, le 9. du même mois ; et fut réformé en 1714. après la Paix.

Henry de Monchy, des Seigneurs de Senarpont, appelé le Marquis de Monchy d'Hocquincourt, Mestre de Camp d'un Régiment de son nom, cy-devant Vaudémont, par Commission du 15. Mars 1707.

Louis-Antoine Raigecourt, cy-devant Mestre de Camp d'un Régiment réformé en 1714. après la Paix.

..... *de la Roque*, fait Exempt des Gardes du Corps du Roy, au mois de Janvier 1706. eut depuis un Brévet de Mestre de Camp, et fut nommé le 15. Janvier 1720. pour commander le Détachement des 12. Gardes du Corps ordonnez pour accompagner jusques à Antibes la Princesse de Modène. Il monta à une place d'Enseigne dans la première Compagnie des Gardes

II. Vol.

du

1372 MERCURE DE FRANCE

du Corps, au mois de Novembre 1729.

..... *du Bourdet*, successivement Exempt des Gardes du Corps, Ayde-Major de Compagnie au mois de Janvier 1721. Enseigne, Lieutenant.

François-Charles de Monestay, Marquis de Chazeron, né le 12. Novembre 1697. Gouverneur de Brest, d'abord Cornette, puis Enseigne de la première Compagnie des Mousquetaires, ensuite Enseigne des Gardes du Corps au mois de Novembre 1719. et depuis Lieutenant.

..... *de Bois-André*, étant premier Exempt des Gardes du Corps de la Compagnie de Charost, et Mestre de Camp de Cavalerie, obtint une Enseigne dans cette Compagnie au mois de Juin 1721.

Claude Aunet d'Apchier, appelé le Chevalier d'Apchier, né le 14. Juin 1693. d'abord Capitaine de Dragons dans le Régiment d'Orléans, ensuite Enseigne, puis au mois de Mars 1726. Sous-Lieutenant des Gendarmes de la Garde du Roy.

Pierre-Claude de Fontaines, Seigneur de Nellesette, Ayde-Major et Maréchal des Logis de la Compagnie des Chevaux-Legers de la Garde du Roy.

Pomponne, Marquis de Refuge, fait Guidon de la Compagnie des Gendarmes Ecossois en 1707. Enseigne de la même Compagnie en 1709. Mestre de Camp de Cavalerie par Brevet du 30. Mars 1710. et Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers Dauphins, au mois de Juillet 1723.

Henry-Louis Marquis d'Argouges, né le 20. Septembre 1689. reçut Cornette de la Compagnie des Chevaux-Legers d'Anjou en 1709. Enseigne

II, Vol.

d'une

D'une autre Compagnie la même année, Sous-Lieutenant de celle des Gendarmes Bourguignons en 1710. et Capitaine-Lieutenant de celle des Chevaux-Legers de Berry le 15. Juin 1723. puis de celle des Chevaux-Legers Dauphins en 1728.

Cesar-Antoine de la Luzerne, Comte de Beaufortville, Seigneur de Houllebec et du Moulin-Chapelle, Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment Royal des Cuirassiers, par Commission du 11. Janvier 1711.

Louis-René Sandrier de la Tour, Mestre de Camp d'un Régiment cy-devant Bellacueil, par Commission du 26. Février 1711.

..... *de la Coste-Beaucaire*, fait Mestre de Camp d'un Régiment cy-devant Mongon, en 1712. réformé en 1714. après la Paix, obtint celui de Lambesc le 13. Octobre 1730.

..... *Marquis d'Estourmel*, Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment de Toulouze, par Commission du 27. Mars 1714.

..... *de la Motte*, Lieutenant-Colonel avec Brevet de Mestre de Camp, puis Mestre de Camp d'une Brigade des Carabiniers.

Henry de Baudéan, Marquis de Parabere, fait Mestre de Camp d'une Brigade des Carabiniers au mois de Novembre 1720.

..... *le Ragois, Marquis de Bretonvilliers*, Comte d'Avon, Lieutenant de Roi de la Ville de Paris, Mestre de Camp du Régiment Dauphin, par Commission du 5. Janvier 1716.

Michel de Forbin, Marquis de Janson, Baron de Villelaure, Seigneur de Manne, Mestre de Camp du Régiment de Bretagne, par Commission du 12. Août 1717. et Gouverneur des Île, Citadelle, Château et Forts d'Antibes, Grasse et leurs dépendances.

2374 MERCURE DE FRANCE

Jacques-Louis de S. Simon , Duc et Pair de France , appelé le *Duc de Ruffec* , né le 29. Juillet 1698. fait Mestre de Camp d'un Regiment portant le nom de S. Simon , et cy-devant celui de S. Aignan , par Commission du 25. Septembre 1717. et nommé Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or le 20. Janvier 1722.

Armand Jean de S. Simon , Marquis de Ruffec , né le 12 Avril 1699. fait Mestre de Camp d'un Regiment portant le nom de Ruffec, et ci-devant celui de Villepreux , par commission du 26 Septembre 1717. et nommé Grand d'Espagne le 20 Janvier 1722.

Loüis-Gabriel Bazin , Marquis de Besons , né le premier Janvier 1700. fait Mestre de Camp d'un Regiment ci-devant de Livry , par commission du 15 Mars 1718. puis nommé Mestre de Camp du Regiment Dauphin étranger , le 19 Août 1719. et Gouverneur des Villes de Cambrai et pays Cambresis en Survivance au mois de Janvier 1724. et titulaire par la mort du Maréchal son pere , le 22 May 1733.

Victor Pierre-François Riquet , Marquis de Caraman , Baron d'Abiac , Seigneur de Roissy en France , Mestre de Camp du Regiment de Berri, par commission du 15 Mars 1718.

Loüis-Cesar le Tellier , Marquis de Courtanvaux , né le 2 Juillet 1695. reçu Chevalier de Malthe de minorité au Grand Prieuré de France, le 4 Mai 1697. porta d'abord le titre de Chevalier de *Louvois* , sous lequel il fut fait Mestre de Camp du Regiment Royal Roussillon , par commission du 20 Mars 1718. Il eut le 19 Avril 1722. une commission pour exercer la charge de Capitaine Colonel des 100 Suisses de la Garde du Roy , pendant la minorité du Marquis de

II. Vol.

Mons.

Montmirel , son neveu ; il en prêta serment entre les mains du Roy , le 26 du même mois.

..... *Comte de Berchini* , Mestre de Camp d'un Regiment de Hussarts , par commission du premier Mars 1719.

Jacques-Henri de Lorraine , Prince de Lixin , né le 24 Mars 1698. fait Mestre de Camp du Regiment de Lorraine , par commission du 6 Mars 1719. Grand'Maître de la Maison du Duc de Lorraine en 1721. et reçu Chevalier des Ordres du Roi , le 16 Mai 1728.

..... *Du Cup* , Lieutenant Colonel du Regiment de Vaudray , ayant brevet de Mestre de Camp

De Caupene , Lieutenant Colonel du Regiment de Randan , ci-devant Lorges ; et auparavant Germinon , avec brevet de Mestre de Camp.

..... *De Maujeon* , Lieutenant Colonel du Regiment de la Mothe-Houdancourt , auparavant Villequier-Aumont , ayant brevet de Mestre de Camp.

Brigadiers de Dragons.

Michel-Ancel des Granges , fut d'abord Mousquetaire de la Garde du Roy , puis Capitaine de Cavalerie , dans le Regiment Royal Roussillon , servit en cette qualité en 1706. au Siege de Turin , où il fut blessé et fait prisonnier à l'attaque des Lignes le 7 Septembre , obtint au mois de Septembre 1707. le Regiment de Dragons de Guienne sur la démission du Marechal de Montrevel , et fut reformé en 1714. après la Paix. Il devint au mois de Mars 1731. par la mort de son pere , Titulaire de la charge de Maître

1376 **MERCURE DE FRANCE**
des Cérémonies de France , dont il avoit la Sur-
vivance.

Louis Charles Armand Fouquet , Chevalier de Belleisle , autrefois Mestre de Camp d'un Regiment de son nom , auparavant S. Priest , reformé en 1714. après la Paix.

..... *Alexis de Coëtmen.* Il fut fait au mois de Juillet 1711. Mestre de Camp d'un Regiment vacant par la mort d'Olivier-Joseph de Coëtmen, son frere aîné , qui avoit été tué le 12 du même mois à l'attaque d'un Corps des Alliez , près d'Arleux en Flandres. Ce Regiment fut reformé en 1714. après la Paix.

Etienne-Julien Locquet de Grandville , fait Mestre de Camp d'un Regiment ci - devant Lesparre , au mois de Janvier 1709. reformé en 1714.

Gabriel le Coigneux de Bellahre , né le premier Fevrier 1687. autrefois Mestre de Camp d'un Regiment de son nom , ci-devant Ranes , reformé en 1714.

Louis-Vincent, Marquis de Goësbriand, Mestre de Camp , Lieutenant du Regiment de Condé , ainsi appelé depuis 1724. ci-devant Goësbriand , et auparavant Foix et Firmarcon , dont il fut fait Mestre de Camp , par Commission du 21 Fevrier 1714.

Charles-Amedée de S. Martin d'Aglier , Marquis de Rivarolles , Piémontois d'origine, Mestre de Camp reformé en 1714.

Louis-François Crozat , Marquis du Châtel , en Bretagne , d'abord Cornette de la deuxième Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy , puis Mestre de Camp du Regiment de Dragons de Languedoc , par Commission du 21 Janvier 1718,

II Vol.

.. De

De Cilly , Lieutenant Colonel du
Regiment Colonel General , ayant brevet de
Mestre de Camp.



SONNET.

Vous voulez un Sonnet , quelle étrange
manie ?

Que cet ordre à mes soins impose un lourd
fardeau :

Un esprit délicat veut du grand et du beau :

Hé ! le puis-je trouver dans mon foible gé-
nie ?

Il faudroit pour vous plaire une Pièce suivie ;

Où tout fut arrangé dans le gout de Boi-
leau ;

Mais l'attendre de moi , c'est espérer de l'eau ,

Au milieu des sablons de l'ardente Libie :

On ne me vit jamais dans le sacré Vallon.

L'Amour dans ma jeunesse étoit mon Apol-
lon ;

Lui seul eut l'art d'ouvrir , et mon cœur et
ma veine :

Dix-huit Lustres complets ont éteint son flam-
beau.

Je ne cultive plus ni Muse, ni Climene ;

Un soupir et deux Vers m'envoyeroient au tom-
beau.



*CEREMONIE faite à Bordeaux,
lors de la Position de la premiere Pierre
du Piedestal, sur lequel doit être-élevée
une Statue du Roy &c.*

Nous avons été instruits un peu tard de cette cérémonie ; mais nous l'avons été avec exactitude , puisque c'est par le Procès verbal qui en a été dressé le même jour , et qui est conservé dans les Archives de l'Hôtel de Ville, dont une copie vient de nous être envoyée.

Personne n'ignore que la Ville de Bordeaux est une des plus importantes et des plus considerables Villes du Royaume, et que son Port, situé sur l'embouchure de la Garonne, est un des plus beaux de l'Europe, formant par sa disposition un point de veü qui frappe et un spectacle charmant

Cette Ville , en profitant d'une si heureuse situation , a voulu faire deux choses dans ces derniers temps. Donner au Roy une marque éclatante de son zèle , et se procurer en même tems un surcroît d'embellissement , qui répondît à celui qu'elle a reçu de la nature. Elle fait construire une grande Place Royale ornée de Bâtimens magnifiques, prise dans

II. Vol.

unc

une bonne partie du terrain , occupé cy-devant par le Fauxbourg, ou Quartier du *Chapeau Rouge*. Et c'est au milieu de cette grande Place que doit être érigée la Statuë équestre du Roy , en bronze , de 14 à 15 pieds d'élevation , sans le Piedestal , à laquelle travaille actuellement M. Lemoine, de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture , dont tout le monde connoît la capacité La Ville de Bordeaux en fait aussi la dépense.

Lorsque cet auguste-Monument sera posé et que la Place Royale sera dans son entière perfection , nous ne manquerons pas de donner la Description de l'un et de l'autre , et d'apprendre au Public tout ce qui se sera passé à cette occasion.

Nous nous bornons aujourd'hui à ce qui concerne la cérémonie préliminaire contenue dans le Procès verbal dont nous avons parlé , et dont voici les propres termes.

L'AN mil sept cent trente-trois et le huitième jour du mois d'Août, Mrs Joseph de Segur Chevalier, Vicomte de Cabannac, Baron d'Arsac et de Belfort &c. Sous-Maire : François Joseph de Galathea , Chevalier, Baron de l'Isle de la Lande &c. Joseph Dupin , Ecuyer , Avocat en Parlement , Seigneur de la Maison Noble du Bauquet &c. Pierre Noël de Saincrit,

1380 MERCURE DE FRANCE

Ecuyer, Seigneur de la Maison Noble de Rouffiac: Pierre Borie, Ecuyer, Seigneur des Maisons Nobles de Poumarede, Fleury &c. Ecuyer, Avocat en Parlement, Pierre de Kater, Ecuyer, Jurats, Jean-Baptiste Maignol, Ecuyer Citoyen, Seigneur de la Maison Noble de Mataplane, Procureur Syndic, et Guillaume du Boscq, Ecuyer, Conseiller du Roy, Clerc et Secrétaire ordinaire de la Ville, revêtus d'une Robe de satin rouge et blanc, celle de M. le Sous-Maire doublée d'un drap d'argent, faites au sujet de la présente Cérémonie, étant partis de l'Hôtel de Ville environ sur les six heures du soir, M. Claude Boucher, Chevalier, Seigneur des Gouttes Hebecourt &c. Conseiller d'Honneur au Parlement de Bourdeaux, Président Honoraire en la Cour des Aydes de Paris, Intendant de Justice, Police et Finances de la Generalité de Guyenne, à leur tête, se sont rendus avec leur Cortége ordinaire sur la Place Royale et dans le lieu où se bâtit le Piedestal, destiné pour placer la Statuë équestre de Sa Majesté, que cette Ville doit faire élever à son honneur et gloire; comme un précieux Monument de son amour, de son respect et de sa soumission; ayant fait leur mar-

II Vol,

che

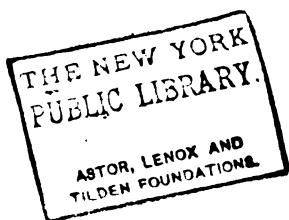
che par la ruë Saint James , par celles des Ayres , Poisson Sallé , Saint Pojet , Sainte Catherine et par le *Chapeau Rouge* les Troupes Bourgeoises au nombre de 12000 hommes , tous Chefs de Familles , étant sous les Armes , partie rangez en haye sur lesdites ruës , partie en Bataille sur la Place Royale : et après plusieurs décharges de Mousqueterie et de canon , tant de la Ville , que des Vaisseaux , qui avoient reçu pour cela les ordres de Mrs les Jurats , il a été placé au milieu du fondement du Piedestal de la Statuë , dans une Pierre creusée exprès , un coffre de plomb , dans lequel étoit un autre petit coffre de bois de cedre , garri en dedans de Satin bleu , orné d'un Galon d'or et dans icelui on a mis six Médailles , l'une d'or et les autres d'argent , représentant d'un côté l'Edifice de la Place Royale , et de l'autre , la Statuë équestre de S. M. sur lesquelles Médailles il a été mis un petit coussin de la même étoffe , aussi orné de Galons d'or , et au-dessus on a posé une Plaque de cuivre , sur laquelle sont gravez les noms de M. Boucher , Intendant , ceux de Mrs les Sous-Maire , Jurats , Procureur Syndic , et Clerc de Ville , et celui de M. Gabriël , Chevalier de l'Ordre de Saint Michel , Contrôleur

382 MERCURE DE FRANCE

General des Bâtimens du Roy., son Architecte ordinaire, et Premier Ingénieur des Ponts et Chaussées de France, qui a donné les Desseins et conduit les Travaux de la Place Royale, laquelle se construit actuellement sur le Port de cette Ville. M. Boucher, Mrs les Sous-Maire, Jurats, Procureur Syndic, et Clerc de Ville, ayant mis, chacun selon son rang, un peu de mortier sut la premiere Pierre, et donné quelques coups de marteau, tout cela au bruit des Tambours, des Trompettes et des décharges de Mousqueterie et de canon, souvent réitérées, ils ont mis le feu à un grand Bucher, qui avoit été dressé sur la même Place, les habitans ayant marqué une grande joye et un contentement parfait de ce premier Monument, qui doit annoncer à la Postérité la plus reculée les sinceres mouvemens de leur cœur, leur amour, et leur respect pour S. M. Mrs les Sous-Maire, Jurats, Procureur Syndic et Clerc de Ville ont pendant leur marche, et étant sur ladite Place, fait jetter abondamment de l'argent au Peuple, et ensuite ils ont fait tirer avec beaucoup de succès un Feu d'artifice pour la clôture de la Cérémonie; après quoi ils se sont retirez ayant laissé à la Garde des Bourgeois de la Ville, qui ont

II. Vol.

sou-





souhaité chacun à leur tour de participer à cet honneur, la conservation du précieux Dépôt des Medailles jusques à ce que l'Edifice fut assez élevé pour le mettre à couvert des atteintes qu'on pourroit y donner.

F A I T sur l'adite Place Royale , lesdits jour , mois , et an que dessus , *ainsi signé* Boucher , Segur *Sous-Maire*, de Galatheau *Jurat* , Dupin *Jurat* , Saincrie *Jurat*, Poumarede *Jurat* , Dessudres *Jurat*, de Kater *Jurat* , Maignol *Procureur Syndic de la Ville* , de Boscq *Clerc et Secrétaire de la Ville* , et Gabriël.

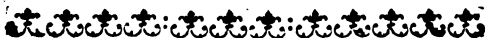
On nous sçaura , sans doute, bon gré de trouver ici la gravure du Type des six Médailles qui ont été mises dans les fondemens du Piedestal, et qui est le même sur chaque Médaille. D'un côté on voit la Représentation de la nouvelle Place Royale , avec tous les accompagnemens qu'elle doit avoir , et cette Legende **PRÆSIDIUM ET DECUS**. Et de l'autre la Statue Equestre du Roy sur son Piedestal avec ces mots **CIVITAS BURGIGAL OPTIMO PRINCIPI**, dans l'Exergue **M. DCC. XXXIII**.

Cette Medaille qui est de la grandeur du Dessein gravé a paru d'un grand gout et d'une belle exécution à tous les connoisseurs , c'est M. Duvivier , de l'Aca-

1384 **MERCURE DE FRANCE**
démie Royale , qui en a gravé les coins
avec son habilité ordinaire.

Les accidents survenus à l'un de
ces coins , qui est celui de la figure
Equestre , ont été la cause qu'elle n'a
pas paru dans le tems. Le Graveur a été obli-
gé de le recommencer trois fois, le coin s'é-
tant cassé autant de fois, tant à la trempe
que sous le Balancier : ce dernier se ressent
encore beaucoup de l'effort du Balancier,
par le grand nombre de Medailles qu'on
a frappées , qui ont élargi les fentes , et
qui causent la confusion que l'on apper-
çoit dans l'ouvrage.

Le Sr Duvivier grave actuellement un
nouveau coin de la Tête du Roy , pour les
Medailles dont il fit le modele en cire ,
dans les mois de Fevrier et Mars dernier ;
-S. M. ayant bien voulu se prêter à plu-
sieurs reprises. Ce modele a été trouvé
très ressemblant.



E N I G M E.

JE suis la fille détest able ,
D'un Pere infortuné , dont le plus grand mal-
heur ,
Est de me concevoir avec tant de douleur ;
Que dès qu'il m'a formée , il devient misérable ;
11. Vol. Je

Je reconnois si mal l'Etre que je lui dois ,
 Que par mes cruelles atteintes ,
 Je l'oblige par jour à me nommer cent fois ;
 La cause de ses maux , et de ses tristes plaintes.
 En effet , je le fais cruellement souffrir ,
 Au point même qu'enfin , au peril d'en mourir ,
 On le voit se resoudre à me mettre en lumiere ,
 Et de sa fille enfin , je deviens son bourreau ;
 Car souvent par l'effort d'une main meurtriere
 Quand il me met au jour , je le mets au tom-
 beau.



LOGOGRAPHIE.

JE suis une prison aimable ,
 Qui reçoit du Soleil la plus pure clarté :
 Mais quoique mon séjour n'ait rien d'épouvan-
 table ,
 Pour recouvrer leur liberté ,
 Mes hôtes jour et nuit d'une peine incroyable ;
 Ont leur pauvre esprit agité.
 Déjà tu tiens le mot , Lecteur : ou c'est ta faute ,
 Car je me suis bien expliqué ;
 J'ai tort : mon imprudence est haute . . .
 Mais tu ne l'as pas : tu l'as mal appliqué ,
 Eh bien ? donc , pour t'aider , poursuivons la ma-
 tiere ;

Et voyons mes combinaisons.

Sept Lettres de mon tout font la structure en-
tière ,

Que l'on voit dans quelques maisons ;

En cinq , je suis rivière fort fameuse ;

Le fruit d'un arbre très vanté :

Une complaisance flatteuse ,

Me guide plus souvent que la sincérité ;

De la Musique encor un morceau très goûté ;

Enfin j'offre de quoi désennuyer, instruire,

En quatre , mes accens sont doux, mélodieux ;

J'arrête les plus furieux ;

Homme que sans sujet on voit pleurer et rire :

Brisure d'un Ecu, compte de Procureur ,

Ville de Normandie en chicane fertile ,

Crime qui toujours fit horreur :

Le *non plus ultra* du voleur ;

Et pour la mécanique une machine utile ;

En trois , je suis encor un terme de Blazon :

Je fais , de tems en tems perir quelque fripon ;

Chose toujours très respectable ,

Un adjectif, bas, méprisable :

Ce qu'on trouve au fond des tonneaux ,

Chemin battu , plante d'odeur très forte,

L'unique bien des animaux :

En deux le plus beau des métaux ;

L'ardeur qui pour lui nous transporte ;

Nous expose à souffrir les plus rudes travaux ,

II. Vol.

Pronom,

Pronom , et notte de musique ,
 Mais c'est assez , Lecteur , et de tant de façons ,
 J'ai de mon nom étalé la rubrique ,
 Qu'après tant de travail , je sue : or finissons.

*Par le Solitaire de Substantion , Prez de Mont-
 pellier.*

A U T R E.

E N moi, Lecteur, tu ne vois rien de rare ,
 Admire cependant mon sort et mon destin :
 Quoique frêle joüet du caprice bizarre ,
 Tu rends à mon ouvrage un honneur souverain
 Rien ne peut égaler ma gloire ;
 Je fais revivre les Mortels ;
 Tu vois ce que je puis même sur les Autels ;
 Et je conduis mon guide au temple de memoire ,
 Veux-tu pour me trouver un autre stratagème
 Changeant l'ordre de mes sept pieds ,
 D'abord tranche mon quatriême ,
 Et fait du résidu deux égales moitiés ,
 La premiere est dans les montagnes ,
 Sur les mers et dans les campagnes ,
 La seconde est un don des Cieux ,
 Qui tous les jours se présente à nos yeux ;
 Rejoignant à mon corps mon quatriême mem-
 bre ,
 Après maintes combinaisons ,
 Tu trouveras un Saint que l'on fête en Decem-
 bre ,

1388 MERCURE DE FRANCE

Un lieu qu'on doit fermer pour de bonnes raisons ;

Ce que demande un pauvre qui mandie ;

Ce qu'engendre l'oisiveté ,

Plus deux Villes en Normandie ;

Ce que bien des mortels avec peine ont quitté ;

Deux oyseaux , le suc d'une grappe ,

Le soutien du Turc et du Pape ,

Un Insecte facheux, incommode animal.

Ce que nous nous grattons quand il nous fait du mal ,

Un habit qui toujours fut l'ornement des Dames ;

Et qui par sa grandeur nous paroît messeant ;

Un autre habit utile aux femmes ,

Et qui couvre le précédent ;

Un oiseau décoré d'une belle parure :

Son nom pris en trois sens , offre encore à nos yeux ,

Un terme de l'Architecture ,

Et le rustique fils du plus voleur des Dieux ;

Cela ! ne te lasse point : tourne , change , partage ,

Si tu veux voir un fruit dont la blonde Cérès ,

Vient tous les ans enrichir nos guerets ,

Même certain panier qui sert à son usage :

Si tu veux mieux me définir ,

La conquête d'un Roy sous qui tout doit fléchir ,

Une pièce d'un seau , douze mois , une toile ,

Leveront aisément mon voile :

Autre moyen pour me développer ,

II. Pol.

En

En trois Lettres je suis une Ville de France :
 C'est un lieu fort , Frontiere de Provence :
 Mais je t'en ai trop dit , je ne puis t'échapper ;
 Il n'est plus tems que tu rumines ,
 Dis moi mon nom ; rien ne t'est plus aisé ,
 Ou crains que quelqu'un plus rusé ,
 Ne trouve en moi le tien, si tu ne me devines.]

Par J. Briere de G. . . .



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

TRAITE' DES BENEFICES ECCLESIASTI-
 QUES , dans lequel on concilie la
 discipline de l'Eglise avec les usages du
 Royaume de France , et le Recueil des
 Edits , Ordonnances , Déclarations et
 Arrêts de Reglement, concernant les ma-
 tieres Beneficiales et autres, qui y ont
 rapport. Par M. P. . . G. . . . trois tomes
in 4. le premier 700 pag. sans la Préface.
 Le second 720. Le troisième 650. *A Pa-*
ris chez Langlois , la veuve Mazieres , et
J. B. Garnier. 1734.

Cet Ouvrage n'est pas trop suscepti-
 ble d'un Extrait, et d'ailleurs la matiere,
II. Vol. dont

1390 MERCURE DE FRANCE

dont il traite, n'est pas de notre compétence. Mais en attendant que les Journaux des Sçavans en rendent compte au Public, nous avertissons qu'on trouvera dans la Préface de l'Auteur des Remarques fort judicieuses sur les Casuistes et les Jurisconsultes, qui ont écrit sur le même sujet : que ce Traité est une compilation très-méthodique et très-bien faite des dix-sept volumes de M. du Perray, et d'un Traité imprimé à Paris en 1721. auxquels on a ajouté cinq ou six Questions, qui sont presque toutes neuves ; un court Supplément et une Table fort ample : Que le Recueil des Edits, Ordonnances, Declarations. &c. tient la moitié du second volume et tout le troisième, que c'est la plus grande Collection, qui ait encore paru sur cette matière ; qu'elle est terminée par deux Tables très-commodes pour trouver d'abord les pièces, dont on aura besoin. Enfin si l'utilité, le bon style, l'exactitude, la méthode et les recherches sçavantes sont un pronostic sûr pour un Ouvrage, on doit certainement très-bien augurer du succès de celui-ci, qui nous paroît même nécessaire à tous ceux, qui ont besoin d'étudier les matières Beneficiales.

II. Vol.

CATA-

J U I N. 1734. 1391

C A T A L O G U E des Archevêchez , Evêchez , Abbayes et Prieurez de Nomination Royale , leur revenu , charges déduites ; la Taxe de Rome , les Evêchez situez en pays d'obédience , ceux qui sont du ressort de la Legation d'Avignon ; le nom des Titulaires , et la date de leur Nomination en l'état qu'ils se trouvent au 15 de May 1734. *A Paris , chez Langlois , Imprimeur Libraire , rue S. Etienne d'Egrès , au Bon Pasteur. 1734. in 8.*

Ce Recueil , dont voici la seconde Edition considerablement augmentée et plus correcte , est très secourable pour avoir la connoissance la plus juste des Benefices que l'on ait eüe jusqu'à présent.

T O M E X V I I I. de la Bibliothèque Germanique.

Dans l'article IV. on trouve un Extrait du XIV. volume de la Bibliothèque Grecque de M. Fabricius , dont nous avons parlé dans le Mercure en différentes occasions. Ce nouveau volume est imprimé à Hambourg chez la veuve Felginer en 1728. et contient 740 pages *in 4.* Le Journaliste Allemand nous apprend que c'est ici le dernier volume de ce grand Ouvrage , ajoutant qu'il est présentement complet , et que c'est le
I I. Vol. fruit

1392 MERCURE DE FRANCE
fruit d'un travail de 25 années ; travail immense et qui cependant n'a pas empêché M. Fabricius de donner au Public dans cet intervalle de tems , plusieurs Ouvrages très-considerables.

La principale pièce de ce dernier volume est un Indice general sur les XIV. volumes précédens. On doit en partie cette Table , si nécessaire à cause de la variété et de l'abondance des matieres , à Jean Chrétien Vuolff , Professeur de Physique et de Poësie à Hambourg ; sur quoi M. Fabricius lui témoigne sa reconnaissance.

L'Article VII. contient l'Extrait d'une Histoire des Allemands écrite en Allemand jusqu'au commencement de la Monarchie Françoisse par le Docteur Jean-Jacques Mascou 1. vol. *in 4.* à Leipsic , chez Jacques Chuster 1726. p. p. 508. sans les Préfaces et les Tables. Le dessein de l'Auteur est de nous donner l'Histoire des Anciens Allemands jusqu'à l'extinction de la posterité de Charlemagne ; mais il ne va dans ce volume que jusqu'à Clovis exclusivement.

Il importe à ceux qui veulent s'instruire à fond des Coutumes et du Droit d'Allemagne d'aller en chercher la source dans les tems les plus reculés. Tout ce

II Vol.

qui

qui contribué à rendre ces siècles moins impénétrables et à en mettre l'Histoire dans un plus grand jour mérite donc l'attention et la reconnoissance du Public. On y trouve l'origine de diverses Nations Germaniques ou voisines de l'Allemagne, qui ont d'abord désolé et puis conquis les plus considérables Parties de l'Empire Romain ; le récit de leurs Expéditions , des Remarques sur les principaux Chefs et sur les bonnes ou mauvaises qualitez de ces Héros : Tout cela est exécuté comme il doit l'être dans une bonne Histoire ; l'Auteur du Journal remarque qu'il eut été à souhaiter que M. Mascou eut écrit son Histoire en Latin en faveur des Etrangers , d'autant plus qu'il a écrit d'autres Ouvrages en cette Langue avec succès.

Le premier Livre contient l'Histoire des Allemands jusqu'à la fin de la Guerre Cimbrique ; on y trouve entre beaucoup d'autres choses remarquables, le récit des Victoires que les Cimbres et les Teutons ont remporté sur les Romains et de leur défaite par *Marius*. Depuis les Cimbres jusqu'à Cesar les Peuples d'Allemagne sont peu connus dans l'Histoire : Cesar nous a laissé des Memoires des Guerres qu'il a eues avec eux , et quoique de son

1394 MERCURE DE FRANCE
tems on doutât de la fidelité de ces Mémoires, M. de Mascou n'a pû faire autrement que de le prendre pour guide en le redressant, lorsque l'occasion s'en présente. Il suit donc Cesar dans ses Expéditions en Germanie , et il donne ensuite une idée des mœurs des anciens Germains prise de Cesar et de Tacite , il compare ensuite la Mythologie de ces Peuples avec celle des Grecs , à l'avantage de celle des premiers. C'est ce qui contient le second Livre.

Le troisième continue l'Histoire des Allemands jusqu'à la défaite de Varus , c'est-à-dire les diverses Expéditions des Romains sur les Sigambres, les Semnons, les Hermundures , les Marcomans , et autres Peuples de ces pays là , jusqu'à l'affreuse déroute de Quintilius Varus , dont l'avarice et les chicanes avoient mis les Peuples Germains au désespoir.

Le quatrième Livre contient les exploits d'Arminius en faveur de sa Patrie et de ceux de Germanicus en faveur des Romains , un court parallele entre ces deux jeunes Héros; le récit des diverses Guerres des Allemands contre les Successeurs de Tibere , et un détail du soulèvement des Bataves sous la conduite de Civilis : le Livre finit par la Paix des Romains avec

II. Vol.

les

les Bataves , quoiqu'on ignore en quoi précisément elle consista.

Le cinquième rapporte les Victoires vraies ou prétendues de Domitien sur plusieurs Peuples Germaniques , celles de Nerva sur les Marcomans , celle de Trajan et de Marc-Aurele. On y remarque le tems auquel l'Histoire nomme pour la première fois des Peuples fameux , les Allemands , les Goths , les Francs et les Scythes , du nombre desquels étoient les Goths. On trouve dans le même Livre les Victoires de Probus sur les Allemands proprement dits , sur les Sarmates et sur les Goths.

Le sixième Livre s'étend jusqu'à la fin des Guerres des Francs et des Allemands sous Julien ; il met sous les yeux les noms d'autres Peuples fameux , des Thuringiens , des Saxons , des Bourguignons , des Vandales : ces derniers étoient déjà connus auparavant ; on y trouve encore les Guerres des Peuples Germains entre eux , les succès de Diocletien et de Maximien , de Galere , de Constance et de Constantin sur ces Peuples , leur défaite près de Strasbourg par Julien , et leur soumission sous cet Empereur.

Le septième comprend les différentes
II. Vol. dent
 Révolutions qui arrivèrent dans l'Occi-

1396 **MERCURE DE FRANCE**
dent occasionnées par les Alains, les Quades, les Bourguignons, les Saxons &c. jusqu'à la grande migration des Peuples dans l'Empire d'Occident.

La Fondation des Etats des Goths, des Sueves, des Bourguignons dans les Provinces de l'Empire font le sujet du huitième Livre. Mais ce qu'on y trouve de plus remarquable, c'est le récit des Guerres réitérées des Goths en Italie sous la conduite d'Alaric; on y voit les traitez et les ruptures qui se succéderent à diverses reprises entre les Goths et les Romains, et un détail très circonstancié de la prise de Rome par Alaric; le mariage de Placidie, Sœur d'Honorius avec Ataulphe, Successeur d'Alaric; et enfin l'Histoire de l'établissement des Alains, des Sueves, des Vandales et des Goths en Espagne; et de celui des Bourguignons dans les Gaules aux environs du Rhin: l'Auteur dit aussi quelque chose des Francs et des Loix Saliques.

La plus grande partie du neuvième Livre est employée à la narration des conquêtes des Vandales en Espagne et en Affrique, et à celle des Guerres des Huns et de leurs ravages dans l'Occident sous la conduite d'Attila dont M. Mascou fait le portrait et dépeint le caractère, mais

II. Vol. avec

avec des traits qui présentent l'idée d'un Héros plutôt que d'un Barbare , et qui réforment celle qu'on a eûe autrefois , et que plusieurs se forment encore d'Attila.

Le dixième Livre qui finit ce volume va jusqu'au commencement du Gouvernement de Clovis. On y voit les Vandales succéder aux Huns dans l'Italie : le pillage de Rome par Genserik Roy Vandale et Arien , avec des remarques sur la modération de ces Peuples , sur leur chasteré , sur leur severité et leur exactitude à faire observer les Loix , et sur la douceur de leur domination et de leur Gouvernement, devenu agréable aux Romains mêmes. L'Auteur finit ce volume par des Réflexions sur les causes de cette grande Révolution et sur les changemens qu'elle apporta à la situation de l'Europe.

Extrait des Nouvelles Litteraires
du X V I I I Tome.

De Petersbourg. On verra bientôt l'Histoire Metallique d'Edesse , par M. Bayer qui s'imprime en cette Ville. Des Medailles rapportées d'Orient par M. Buxbaum lui ont été d'un grand secours. Il fournira une suite Chronologique des Rois d'Edesse qui , à ce qu'on assure , sera complète.

II. Vol.

D'Upsale.

D'Upsale. Il parut en cette Ville l'année passée (1728.) deux Dissertations Académiques de feu M. le Docteur Wallin , sur l'Art d'écrire avec du feu. *De Arte Trithemiana scribendi per ignem* , et une autre de M. Fabien Toerner, Professeur en Eloquence sur l'origine et la Religion des Finlandiens.

De Varsovie , M. Bachstrohm , qui est arrivé depuis peu de Constantinople en cette Ville , y doit retourner dans quelque tems avec toute sa famille , pour être employé à la Traduction de la Bible en Langue Turque.

D'Ausbourg. On a réimprimé ici une Traduction Latine du Dictionnaire de la Bible de *Dom Augustin Calmet* , par le R. P. *Dom Jean-Dominique Mansi*. Cette Traduction avoit paru à Luques il y a quelques années sans figures. Les Libraires ont jugé à propos d'en mettre quelques-unes à cette nouvelle Edition. Le P. *Mansi* a corrigé quelques fautes de *Dom Calmet*. Au reste le supplément n'est point encore traduit en Latin. On dit qu'il doit paroître une Traduction Allemande du même Dictionnaire avec toutes les figures.

De Nuremberg. On débite ici les Ouvrages du fameux *Gerard de Lairesse* , sur
II. Vol. le

le Dessein et sur la Peinture , traduit du Hollandois en Allemand.

D'Altorf. M. le Professeur *Schultz* , qui publia l'année passée (1728.) *l'Histoire de la Médecine* en Latin, fait esperer une nouvelle Edition Grecque de *Plutarque* , et une Traduction Allemande du même Auteur , toutes deux avec des Remarques.

De Leipsic. M. Paul-Daniel Longolius a soutenu publiquement et a fait imprimer une Dissertation Académique, dans laquelle il prétend prouver que chez une grande partie des nations , auxquelles on reproche d'avoir sacrifié des victimes humaines , on choisissoit pour victimes au moins la plûpart du tems , non des personnes innocentes , mais des criminels condamnez à mort pour leurs crimes.

Walther fait imprimer une Traduction Allemande de l'excellent Ouvrage de M. Niewentyt , intitulé : *le bon usage de la contemplation du Monde ou l'existence de Dieu, démontrée par les merveilles de la nature.*

De Halle. M. Gasser a publié une Dissertation Académique. *De Inquisitione contrâ surdum et mutum naturâ* : et une Introduction à la connoissance des affaires d'œconomies , de Polices et de Domaines.

I I. Vol:

De

1400 MERCURE DE FRANCE

De Lubeck. M. Martini , arrivé en cette Ville depuis quelque tems de Petersbourg , où il étoit Membre de l'Académie , vient de faire imprimer une petite brochure Latine sur le célèbre Enfant de Lubeck. *Chrétien Henri Heineken* , dans laquelle il tâche de rendre des raisons naturelles de l'extraordinaire capacité de cet Enfant.

Moins de partialité et plus d'exactitude dans les Auteurs de la Bibliothèque Germanique donneroient du relief à cet Ouvrage. On y trouve une critique presque continuelle de la Religion Catholique , capable d'indigner non seulement ceux qui ne pensent pas comme ces Auteurs , mais toutes les personnes sensées. C'est d'ailleurs abuser de la qualité de Journaliste et entendre mal ses propres intérêts. A cela près , les Auteurs de ce Journal y font paroître de l'esprit et de l'érudition..

BIBLIOTHEQUE RAISONNEE
des Ouvrages des Scavans de l'Europe ,
Tome 8. premiere et seconde Partie ,
année 1732. A Amsterdam , chez les
Wetsteins et Smith. in 12.

Cet Ouvrage se soutient toujours avec
la même élégance , la même force , la
II. Vol. même

J U I N. 1734. 1401

même érudition , et la même finesse de style : pour en convenir on n'a qu'à lire l'Extrait qui est à l'ouverture du Livre que nous annonçons. C'est la nouvelle Edition faite à la Haye en 1731. des Poësies de l'Abbé de Chauvieu et du Marquis de la Fare.

On apprend dans l'article des Nouvelles Littéraires que le Docteur Mandeville a publié à Londres un Ouvrage Anglois sous ce titre : *Recherches sur l'origine de l'Honneur et sur l'utilité du Christianisme dans la Guerre.* Par l'Auteur de la *Fable des Abeilles.* in 8.

MEMOIRES HISTORIQUES ET CRITIQUES sur divers points de l'Histoire de France, et plusieurs autres Sujets curieux , par François Eudes de Mezeray , Amsterdam , chez Jean-Frederic Bernard , 2 vol. in 8.

NOUVEAU DICTIONNAIRE François et Latin , enrichi des meilleures façons de parler en l'une et l'autre Langue. in 8. septième Edition.

LE JOURNALISTE AMUSANT , ou le Monde sérieux et comique , in 12.

ART. IV. du 2 tome p. 368. LETTRE
II Vol. G de

1402 MERCURE DE FRANCE
de M. de S. Hyacinte à M. de la Motte,
touchant un Ecrit de M. de S. Pierre,
sur l'Origine du Droit et des Devoirs.

LETTRE au R. P. Niceron, sur un
article du XI. vol. de ses *Memoires pour*
servir à l'Histoire des Hommes Illustres ;
ou Justification de M. Arnauld, Docteur
de Sorbonne, au sujet de M. Deslyons,
Doyen de Senlis, &c.

On a traduit *Sethos* en Anglois, en
2. vol. in 8. aussi-bien que l'abregé de
l'Histoire de France du P. Daniel, en 5.
vol. in 8.

RECHERCHE PHILOSOPHIQUE sur la
Source physique des actions de l'homme
et la cause immédiate de la pensée. A
Londres, in 8. en Anglois.

LETTRE d'un Médecin à un Médecin ;
sur un nouveau Fébrifuge, écrite de
Paris le 20. Juin 1734.

SI vous avez trouvé ingénieuse, Monsieur ;
la Dissertation de l'organe de l'ouïe, faite
par un Allemand, je vous dirai qu'elle a aussi été
estimée par les plus grands Anatomistes de Paris ;
mais si cela vous a surpris, comme il me paroît
par votre Lettre, vous le serez bien plus en ap-
prenant la découverte d'une Plaque qui fait au-
II. Vol. jour-

jourd'hui l'étonnement de tout Paris et des Physiciens les plus expérimentez.

Sur la fin de l'année 1733. j'entendis publier les merveilles de la racine d'une Plante, qui, réduite en poudre, sans aucune addition, étoit estimée le plus puissant Fébrifuge qui ait jamais parû; la petite quantité qui en étoit nécessaire pour la guérison de toute espece de fievres (pourvu qu'elles ne fussent compliquées d'aucune autre maladie, par elle-même incurable) me surprit si fort, que malgré la déférence et le respect que j'ai pour tout ce qui est autorisé par M. de Chi-coincau, Conseiller d'Etat et Premier Medecin du Roy, qui en a donné un Certificat authentique le 9. Novembre 1733. après en avoir fait un grand nombre d'épreuves qui lui ont certifié sa vertu. et en conséquence duquel S. M. a accordé un Brevet le 17. Novembre 1733. qui en permet la vente pour l'utilité publique, et en a ordonné l'usage dans tous les Hôpitaux de ses Armées; je voulus par moi-même me certifier de ces miraculeux effets, et à cet effet je la donnai à un jeune homme âgé de 18. ans, attaqué d'une fièvre tierce très-cruelle, et pour la guérison de laquelle je m'étois bien proposé une forte doze de Kinkina (sans l'abri du retour) mais mon étonnement fut bien grand, voyant que la deuxième prise de cette Poudre avoit totalement emporté la fièvre; après cet effet, aussi prompt que surprenant, j'en usai avec hardiesse dans toutes les fievres, soit continuës, quotidiennes, tierces, doubles-tierces, quartes, doubles-quartes, &c. qui se sont présentées, et nulle n'a résisté à la troisième prise; j'en ai encore retiré de très-prompts secours (et de surprenantes guérisons) dans toutes les

dissenteries, tenesmes, cours de ventre inveteré, diarrhées, soit bilieuses, venteuses, porracées, &c. effets qui vous paroîtront impossibles, et je ne doute nullement que vous ne vouliez pas vous-même vous éclaircir de ce qui paroît si obscur; c'est pourquoi j'ay crû ne devoir plus différer, étant pleinement assuré de ses generiques vertus, de vous en faire participant, étant persuadé qu'elle vous sera très-utile dans votre Pays, où les fievres sont aussi rebelles que communes, et pour la guérison desquelles le Kinkina vous donne journellement la Comédie par leur retour, effet qu'il ne faut pas attendre de la Poudre Fébrifuge de la *Jutais*, qui se vend chez le sieur le *Blanc*, Marchand Chapelier, vis-à-vis le Grand-Conseil, rue S. Honoré. Et pour comble d'avantage, le prix de cette Poudre est de 10. sols la Prise, taxée ainsi par S. M. afin que tout le Monde profite de sa bonté.

La Tragédie de *Pelopée*, qui se vendoit cy-devant chez le *Breton*, *Quay de Conty*, se vend présentement chez *Jacques-Nicolas le Clerc*, au deuxième Pillier de la Grand-Salle du Palais, à la Prudence.

Le Samedi 26. Juin 1734. le sieur *Lépicié*, habile Graveur, fut agréé unanimement dans une Assemblée generale de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture; il avoit présenté à la Compagnie plusieurs de ses Estampes; sçavoir, le *Jeu d'Enfans*, ou la *Toilette*, d'après M. Coypel.

L'Amour Précepteur, du même.

Le *Printemps*, d'après la Signora Rosalba.

Le Portrait de M. Grassin, d'après M. Desjargilliere.

II. Vel.

L'Amour

L'Amour Moissonneur et l'Amour Oïseleur,
d'après M. Boucher.

Le Portrait du Chevalier de la Roque , d'après
Watteau.

Il a à graver pour sa réception, le Portrait
de M. Rigaud et celui de M. Bertin.

Il paroît une nouvelle Estampe en large, rue
S. Jacques , chez la *Veuve Chereau* , où l'Archite-
cture et les divers ornemens de la Sculpture ,
offrent aux yeux ce qu'il y a de plus agreable
pour les formes et pour l'élégance des diverses
parties. Le tout forme la façade d'un magnifique
Palais , dont le Plan est circulaire , élevé sur un
double Perron , et un du côté d'un Jardin , avec
deux aîles , Cette Estampe est très-bien gravée
d'après le Dessein de M. Meissonnier , par le
sieur *Laureolly*.

Le Public et les Curieux en Peinture , ont vu
avec plaisir le jour de l'Octave de la Fête Dieu ,
dans la Place Dauphine , quelques Tableaux de
divers Maîtres et de plusieurs jeunes Peintres ,
exposez par eux, ou par ceux qui les possèdent.
On en voyoit deux en hauteur , de M. de Troy ,
avec une extrême satisfaction , dont l'un repré-
sente une Fuite en Egypte , et l'autre , un Sujet
François et très-galant , c'est une Dame à sa
Toilette , debout dans le moment qu'on l'habille.

Seize Tableaux du sieur Chardin ; le plus
grand représente une jeune personne qui attend
avec impatience qu'on lui donne de la lumière
pour cacheter une Lettre. Les figures sont grandes
comme Nature.

Les autres Tableaux du même Auteur , sont
des Jeux d'Enfans , fort bien caracterisez , des
II. Vol. G iiij Tre-

7406 MERCURE DE FRANCE

Trophées de Musique, des Animaux morts et vivans, et aures Sujets dans le goût de Tenier, où l'on trouve une grande verité.

Deux du sieur Natoire, digne Eleve de M. le Moine. Ce sont deux Sujets tirez de la Fable, une *Galathée*, &c. Tableaux de Chevalet.

Quatre du sieur le Sueur, petit neveu du célèbre *Eustache le Sueur*. Le Portrait d'un Musicien en Arménien, tenant une Flute. Autre Portrait d'un Peintre, &c. Deux Enfans dans le goût de Grimoud; le petit Garçon tient une Flute, et la petite Fille un papier de Musique, &c.

Deux Portraits du sieur Toquet.

Trois Portraits du sieur Autreau

Un grand Tableau du Sieur Lami, représentant une Assomption.

Deux Paysages en large, du sieur Charles du Bois de Valenciennes, &c.

Le 22. Juin, l'Académie de Chirurgie, établie sous la protection du Roy, tint sa Séance publique dans la grande Salle des Maîtres Chirurgiens de Paris; nous en rendrons compte le mois prochain.

Les sieurs *Gensaint* et de *Mortain*, Marchands Pont-Notre-Dame, donnent avis aux Curieux, qu'ils ont rapporté d'un voyage qu'ils viennent de faire en Hollande, quantité de Tableaux et Dessains des meilleurs Maîtres, avec un grand nombre d'Estampes rares et des plus belles Epreuves. Ils ont trouvé entre autres choses, chez un fameux Curieux d'Amsterdam, un Cabinet de Coquilles des mieux conservées, excellemment belles et des plus singulieres, avec plusieurs autres curiositez naturelles qui en font l'assortiment, qu'ils ven-

II. Vol.

-dront

J U I N. 1734. 1407

dront en entier et sans division. C'est une des Collections des plus parfaites en ce genre qu'il y ait en France; ils avertissent aussi qu'outre ce Cabinet, ils en ont une grande quantité de doubles, qu'ils pourront vendre séparément, et dont la condition et la beauté sont égales.

La vente de toutes ces Curiositez se fera dans leurs Maisons, Pont Notre - Dame, et ils auront soin d'avertir les Curieux par une Affiche, du jour qu'ils seront en état de l'ouvrir.

Le sieur Dugeron, ancien Chirurgien d'Armée, continue de distribuer avec succès un Opiat qui préserve les Dents de se gâter et de tomber; ses Boîtes se vendent 2. livres, 3. liv. et 4. livres. Il demeure à Paris, rue du Four, près S. Eustache, avec Tableau.

*****:*****:*****

S P E C T A C L E S.

MARIE STUART, Reine d'Ecosse,
*Tragédie de M. * * *.*

VOicy l'Extrait que nous avons promis de cette Piece, représentée depuis peu au Théâtre François.

A C T E U R S.

Elisabeth, Reine d'Angleterre. *La Dlle de*
Balicourt.

Marie Stuart, Reine d'Ecosse, *La Dlle*
du Fresne.

II. Vol.

Le

Le Duc de Norfolck , *le Sr Dufresne*
 Dudley, Comte *le Sr Grand-*
 de Leycestre, Ministres *val.*
 Cecil , d'Elizabeth *le S. Sarrazin*
 Helton , l'un des Principaux Officiers
 du Palais , ami du Duc de Norfolck ,
le Sr le Grand
 Monros , Ami d'Helton , *le Sr Dubreuil*
 Chelsey, Confidente d'Elizabeth, *la Dlle*
Jouvenot.
 Un Officier des Gardes d'Elizabeth , *le Sr*
de la Thorilliere.
 Un Garde , *le Sr d'Angeville, jeune.*

*La Scene est à Londres dans une Salle
 du Palais d'Elizabeth.*

Quoique cette Tragédie dont l'Auteur ne s'est pas encore fait connoître , n'ait pas eu beaucoup de succès , on n'a pas laissé de rendre justice à la plume dont elle est sortie. On en a trouvé la versification noble , soutenue et élégante. On n'a pas été , à beaucoup près , aussi content de l'action Theatrale , non plus que des caractères ; celui d'Elizabeth a été mieux rendu que tous les autres. Au reste , comme les Représentations n'en ont pas été assez nombreuses , nous n'avons pû retenir l'ordre de la Pièce Scene par Scene ; ainsi nous esperons que

II. Vol. le

le Public voudra bien nous excuser , si nous ne faisons pas un détail assez exact de ce Poëme.

Il commence par une Scene délibérative entre *Elizabeth* et ses deux Ministres, et *Cecil*. La Reine expose les raisons qui la portent à les consulter. Il s'agit de faire périr Marie Stuard , son ennemie et sa prisonniere , ou de la renvoyer à son Royaume d'Ecosse. *Dudley* amoureux de cette Reine opprimée , opine pour son rétablissement sur le Trône , et *Cecil* fait entendre qu'il importe à la Reine d'Angleterre de perdre une si redoutable Rivale ; *Elizabeth* se rend en apparence au Conseil de *Dudley* , et lui ordonne d'aller délivrer Marie Stuard. A peine ce Ministre est-il sorti pour aller exécuter sa commission , que *Cecil* , pour se vanger de ce qu'il l'a emporté sur lui , ou pour d'autres interêts qu'il n'explique pas , fait entendre à *Elizabeth* que *Dudley* a moins parlé en Ministre, qu'en Amant de Marie Stuard , quand il a pris si hautement son parti. *Elizabeth* qui aime secrètement *Dudley* , et qui a trop de fierté pour ne s'en croire pas aimée , est mortellement frappée de la double infidélité qu'en lui fait ; elle se détermine dans un monologue à approfondir cette fatale découverte.

G. v. Avant

Avant que Marie Stuard eut été mise en liberté , il y a apparence que le Duc de *Norfolck* , son Partisan et son Amant déclaré , avoit conspiré pour la tirer de prison à force ouverte. Il est introduit secretement par *Helton* son ami , et l'un des principaux Officiers du Palais dans un Appartement des moins fréquentez. Marie Stuard est agréablement surprise de le trouver au sortir de sa prison , mais , à ce premier mouvement de joye succede un sentiment de vertu , quand elle apprend que le Duc ne parle pas moins que de déthrôner Elizabeth et de la faire périr. *Norfolck* ne peut s'empêcher d'admirer la noblesse du cœur d'une si illustre Amante ; il lui promet de ne s'attacher uniquement qu'à la rendre à ses sujets et à la rétablir sur le Trône paternel ; il la quitte pour aller mettre la dernière main à un projet si glorieux.

Dudley instruit de la conjuration de *Norfolck* par un perfide Ami à qui ce Duc s'est imprudemment confié , veut tirer parti de ce secret , pour s'insinuer dans les bonnes graces de Marie Stuard qu'il aime , comme nous l'avons déjà fait remarquer ; il lui fait valoir les services qu'il lui a déjà rendus et ceux qu'il peut encore lui rendre. Marie Stuard qui le

L I Vol.

croit

croit dans les intérêts d'Elizabeth , dont il est Ministre , se défie de lui ; Dudley lui proteste qu'il est entièrement à elle , quoique Ministre de sa Rivale ; Marie Stuard toujours plus défiante, lui dit que, soit qu'il trahisse Elizabeth , soit qu'il vueille la tromper elle-même, il est également coupable: Dudley lui répond qu'il ne peut mieux prouver son innocence que par l'aveu d'un crime qu'elle a ignoré jusqu'à ce jour , et ce crime s'explique par une déclaration d'amour ; M Stuard prend cette déclaration pour un dernier piège qu'il lui tend par l'ordre d'Elizabeth ; par malheur Elizabeth arrive dans ce premier mouvement de colere et de défiance. M. Stuard lui fait entendre qu'elle a découvert son artifice et qu'elle ne doute point que Dudley , qui a porté l'audace jusqu'à lui parler d'amour, ne l'ait fait, pour la faire expliquer avec plus d'ouverture de cœur.

M. Stuard s'étant retirée avec assez de hauteur ; Elizabeth éclate contre Dudley dont elle s'est toujours crüe aimée ; Dudley a recours à l'artifice , et répond à Elizabeth que c'est uniquement pour mieux sonder le cœur de M. Stuard qu'il lui a parlé d'amour ; Elizabeth le congédie sans lui faire l'honneur de le croire..

II. Vol.

Gvj. Elle

Elle est plus indignée contre Dudley , comme sujet perfide , que comme Amant infidèle ; son cœur se tourne tout entier du côté de l'ambition et paroît craindre beaucoup plus de perdre le Trône, qu'un cœur si peu digne d'elle.

Dans l'Acte suivant , Dudley fait une seconde tentative auprès de M. Stuard ; il est plus précisément instruit des démarches du Duc de Norfolck , par le même traître qui s'est déjà ouvert à lui , il dit à M. Stuard qu'il ne tient qu'à lui de perdre son Rival , qu'il ne tient qu'à elle de se sauver elle même, en acceptant ses services ; M. Stuard emportée par son amour, lui répond, que la première loi qu'elle lui impose c'est de sauver Norfolck ; Dudley frémit à cette proposition et se retire , la menace à la bouche ; il ne tarde pas à consommer sa trahison ; Elizabeth ne le reconnoît que trop à l'arrivée de Cecil : Ce Ministre dont on a parlé dans la première Scene , lui fait entendre qu'on vient de lui dire que le Duc de Norfolck a de l'intelligence dans le Palais et qu'il va en instruire Elizabeth. M. Stuard l'arrête , et croit ne pouvoir mieux sauver son Amant qu'en s'accusant elle-même. Cecil , au comble de ses vœux , va tout dire à Elizabeth :

I I. Vol.

M.

M. Stuard en est dans la consternation. Pour surcroît de malheur elle voit approcher le Duc ; elle frémit du peril où il est exposé : elle lui apprend qu'on sçait tout ; et qu'il a été trahi par quelqu'un des conjurez ; elle lui ordonne de sortir du Palais ; Norfolck veut perir avec elle ; mais elle l'oblige enfin de sortir, après lui avoir dit que sa qualité de Reine met sa vie en seureté.

Voilà le nœud de la Pièce arrivé à son plus haut point , tout ce qui suit s'achemine à grand pas à un dénouement des plus funestes pour l'un et pour l'autre Amant.

Chelsey Confidente d'Elizabeth, ouvre la Scene du quatrième Acte avec Marie Stuard ; elle lui fait entendre que la Reine sa maîtresse est toute disposée à la recevoir entre ses bras , pourvû qu'elle vucilte bien s'y jeter ; elle ajoute que c'est le seul azile qui lui reste contre ses juges, qui vont s'assembler pour lui faire son Procès ; au nom de Juge, M. Stuard ne peut se contenir ; elle ne reconnoît point de Tribunal qui puisse interroger une Reine , encore moins la condamner ; elle consent cependant à voir Elizabeth : cette dernière vient , et après un préambule d'indulgence et même de tendresse ;

II. Vol.

elle

elle fait un détail de tous les crimes dont elle prétend que M. Stuard s'est noircie. On a trouvé cette Scene très-belle , à la longueur près ; M. Stuard, sans répondre d'une manière détaillée à chaque chef d'accusation , nie tout et parle avec tant d'aigreur à Elizabeth , qu'elle l'oblige à lui répondre sur le même ton et à se retirer dans le dessein de lui faire subir le honteux interrogatoire dont on l'a déjà menacée. Cecil vient l'avertir qu'il est tems qu'elle paroisse devant ses Juges ; il veut même lui donner des conseils ; elle lui ferme la bouche et lui dit en sortant que ses indignes Juges ne soutiendront pas un seul de ses regards.

Marie Stuard ayant comparu devant le Tribunal qu'elle a méprisé , et en ayant été renvoyée par Cecil , qui a craint que sa présence n'imposât à ses Juges, apprend par des avis confus que le Duc de Norfolk a déjà subi l'arrêt de mort qui a été prononcé contre lui ; elle ne songe plus qu'à le suivre au tombeau. *Monros* ami d'*Helton* , dont on a déjà parlé , comme entièrement attaché aux intérêts de Norfolk, vient lui donner une fausse joye ; il lui dit que le Duc suivi d'une nombreuse et vaillante escorte , s'avance vers le Palais d'une manière à faire trem-

bler et ses Juges et la Reine même ; M. Stuard en rend graces au Ciel et se livre à la douceur de l'espérance ; mais Helton qui arrive un moment après , la replonge dans le désespoir , par le funeste récit qu'il lui fait de la mort de Norfolk , qui s'est percé le sein sur la fausse nouvelle qu'on lui a donnée que sa chere Reine venoit de perdre la vie sur un échaffaut : on vient avertir M. Stuard qu'il est tems d'exécuter l'arrêt de sa condamnation. Elle ne balance pas à se résoudre à la mort pour ne pas survivre à son Amant. Au reste dans les deux premieres Représentations on faisoit reparaître Elizabeth , résolue en apparence à révoquer l'arrêt prononcé contre M. Stuard , qu'elle traite de sœur dans tout le cours de la Pièce ; mais cette fin de Tragédie ayant paru trop ressemblante aux dernieres Scenes du *Comte d'Essex* , on a jugé à propos de retrancher une imitation qui avoit indisposé la plûpart des Spectateurs.





NOUVELLES ETRANGERES.

P O L O G N E.

Suite du Siege de Dantzick.

AU commencement de ce mois, les Ennemis pousserent avec beaucoup de vivacité leurs approches du côté du Bisschosberg, et ils s'emparèrent d'un poste avancé qu'un Détachement de la Garnison de la Ville occupoit près de Schiedlitz.

Le 5. il vint à Dantzick, du Camp des Assiegeans, un Tambour des Troupes Saxones, chargé par le Duc de Saxe Wesseinfels, et le Comte de Munich, de remettre aux Magistrats une Lettre, par laquelle ces deux Generaux et les Seigneurs Polonois attachez au parti de l'Electeur de Saxe, qui sont dans l'Armée ennemie, les exhortoient de nouveau à se soumettre à ce Prince et à donner à la Czarine les satisfactions qu'elle demande pour les actes d'hostilité commis contre ses Troupes, et on répondit à cette Lettre, comme on avoit fait aux précédentes, que les Habitans étoient déterminez à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Le 6. un Détachement d'environ 250. hommes de la Garnison, fit une sortie et attaqua avec beaucoup de valeur les travaux que les Assiegeans ont commencés sur le Stolzberg, et dont la plus grande partie fut renversée.

Le 9. les Vaisseaux François qui étoient à la Rade de la Ville, mirent à la voile pour retourner

II. Vol.

nce

ner à Coppenhague, où ils conduisirent une Frégate Moscovite de 32. Pieces de Canon, qu'ils avoient prise à la hauteur de l'Isle de Borsnholm.

L'Escadre de la Czarine, composée de 14. Vaisseaux de ligne, de 8. Frégates, de 2. Galiores à Bombes, et d'un Brulot, laquelle étoit partie de Cronstadt le 24. du mois dernier, mouilla le 5. de ce mois à Pillau, où elle débarqua de l'Artillerie et des Munitions destinées pour le Camp des Assiegeans, et elle arriva le 12. au matin à la Rade de Dantzick.

Le Duc de Saxe Wesseinfels, le Comte de Munich, et la plupart des Officiers Generaux des Troupes ennemies se rendirent le 13. de ce mois à bord de l'Amiral de l'Escadre Moscovite, qui est toujours à la Rade de Dantzick et qui ferme le passage de la Vistule, et ils y tinrent un Conseil de Guerre, dans lequel il fut résolu qu'ils employeroient tous leurs efforts pour s'emparer du fort de Wechselmunde, avant que de songer à soumettre la Ville.

Le lendemain M. Gordon fit commencer le bombardement du Fort avec deux Galiores à bombes. Le feu fut très-vif pendant plusieurs heures, tant du côté de la Garnison que de celui des Assiegeans, et quelques Frégates de ces derniers s'étant avancez trop près du Fort, furent endommagées par le Canon.

Le 15. les Ennemis continuerent d'y jeter des Bombes, dont une tomba sur un Magasin à Poudre, qui n'ayant pas été couvert avec assez de précaution, sauta en l'air.

Le Comte de Munich alla le 17. reconnoître le Fort, et la nuit suivante la Tranchée fut ouverte par un Détachement des Troupes Saxones qui a été relevé la nuit du 18. par 2000. Moscovites. Le

Le bruit court que le Comte de Munich fit sommer le 19. la Garnison de Wechselmunde de se rendre, et qu'elle a promis de rendre le Fort le 24. si elle n'étoit pas secourüe.

L'Artillerie et les Munitions de guerre que l'Escadre de la Czarine a débarquées au Pillau, arriverent il y a quelques jours au Camp des Assiegeans, qui ont déjà dressé plusieurs Batteries de Canon et de Mortiers, avec lesquels ils battent la vieille Ville, où ils ont fait sauter un des Magazins à poudre. Ils bombarderent aussi avec beaucoup de force le Camp où les Troupes Françoises sont retranchées, et le General Moscovite leur a fait faire la même sommation qu'à la Garnison de Wechselmunde.

On a appris depuis que le Gouverneur de ce Fort capitula le 23. de ce mois, et qu'il fut remis le lendemain au Duc de Saxe Weissenfels, qui y fit entrer une Garnison Saxone. On est convenü que M. de Stackelberg, Colonel au service du Roy de Suede et les Troupes Suedoises qui étoient dans le Fort, pourroient se retirer en Suede, et qu'il leur seroit fourni des vivres depuis le jour de la capitulation jusqu'à celui de leur départ pour retourner dans leur Pays.

Le 19. Juin, le Roy fit sortir de Dantzick un Détachement de la Garnison, qui attaqua avec beaucoup de valeur les travaux des Assiegeans, en tua plusieurs et fit quelques prisonniers. Un autre Détachement de la Garnison fit le lendemain une sortie et combla une partie des Tranchées des Moscovites.

Les Magistrats envoyerent le 26. un Officier aux Generaux ennemis, pour leur faire quelques propositions. Il revint avec un Officier des Troupes Saxones, lequel eut un long entretien avec le Primat. M

M. de Brandt, Ministre du Roy de Prusse, a écrit aux Magistrats une Lettre qui contient quelques nouvelles propositions d'accommodement, à l'occasion de laquelle ils ont tenu plusieurs assemblées.

On assure qu'un Détachement des Troupes de la Couronne s'est emparé de Cracovie, après en avoir chassé les Troupes Saxones qui y étoient en garnison.

A L L E M A G N E.

L'Empereur qui avoit résolu de former un Camp dans le Royaume de Bohême, a changé de dessein, et il a écrit au Baron de Daminitz, de faire marcher vers le Rhin le Régiment du Prince Alexandre de Wirtemberg, celui des Grenadiers de Lorraine, et ceux de Weles, du Comte Louis de Palfi, de Sér, de Welsech et d'Olgivi, qui avoient eu ordre de s'arrêter dans les environs de Passaw.

I T A L I E.

Le 14. Juin, le Prince de Sainte-Croix se rendit au Palais du Quirinal, pour informer le Pape qu'il lui avoit été ordonné par la Cour de Vienne, de s'aquitter de présenter la Haquenée pour l'hommage du Royaume de Naples, au nom de l'Empereur, à la place du Connétable Colonne, qui s'en est excusé, mais on ne sçait pas quelle réponse il a reçu de S. S.

Le Vicaire General de l'Abruzze, que le Comte de Visconti avoit envoyé à Rome de Pescara, n'a rendu, pendant qu'il y est resté, aucune visite au Cardinal Cienfuegos, ni aux autres personnes attachées à la Cour de Vienne, et après avoir cû

410 MERCURE DE FRANCE

quelques entretiens secrets avec M. Ratto, Ministre de S. M. C. il est parti pour aller rendre hommage au Roy de Naples.

Le Cardinal Petra, le Connétable Colonne, le Prince Borghese, le Duc de Caserte, les Ducs Paganica, d'Altemps et Cafarelli, ont fait ôter de dessus les portes de leurs Palais les Armes de l'Empereur, pour y mettre celles du Roy d'Espagne, et ils sont allez chez M. Ratto, pour le prier d'assurer le Roy de Naples de leur soumission et de leur fidélité.

Le Comte de Visconti, qui s'étoit retiré précipitamment à Fermo, est actuellement à Macérata, d'où on l'attend à Rome.

Le Comte Porta a reçu ordre du Roy de Naples, de lui envoyer les Meubles du Palais Farnese, avec les Pierreries et la Vaisselle que S. M. avoit en cette Ville; une escorte de Soldats Espagnols doit conduire incessamment ces Effets à Fiumicino, d'où quelques Felouques armées en guerre, les transporteront à Naples.

On a appris en dernier lieu de Rome, que le Prince de Sainte-Croix se disposoit à présenter incessamment la Haquenée au Pape au nom de l'Empereur, et qu'il faisoit beaucoup de dépense pour cette ceremonie.

On a appris aussi que ce Prince alla il y a quelques jours chez le Cardinal Aldovrandi, qui s'excusa sur quelque prétexte de recevoir sa visite.

On a appris de Genes, que les nouvelles impositions que le Gouvernement a établies dans la Ville de Final, y ont excité une sédition, et que la plupart des Habitans ayant pris les armes, ont tué plusieurs Commis et chassé les autres. Le Sénat y a fait marcher quelques Troupes pour faire rentrer les mutins dans le devoir, mais

II. Vol.

on

on craint que la Bourgeoisie ne refuse de les recevoir dans la Ville.

Le Commandant des Troupes qui sont dans l'Isle de Corse, a demandé qu'on lui envoyât de nouveaux secours pour l'aider à soumettre les Rebelles, qui continuent de commettre beaucoup de désordres dans cette Isle.

DE NAPLES ET DE SICILE.

LE Roy a nommé le Prince de Laurenzano pour aller à Rome en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire auprès du Pape, et ce Ministre doit partir incessamment pour donner part à S. S. de l'avenement de S. M. à la Couronne. Le Duc de Lauria Cala de Laënzina, que S. M. a fait Chef de son Conseil Privé, a été chargé de recevoir à la place du Comte de Charney, Lieutenant General du Royaume, l'hommage des Députés des Villes et des Barons de l'Etat qui n'ont pas encore prêté serment de fidélité.

Les Habitans de la Ville de Lecce, à l'occasion de quelques impositions que deux Officiers de l'Empereur qui étoient restés dans cette Ville ont voulu exiger, ont pris les armes et ont chassé les Imperiaux, après avoir tué M. Cardamone, l'un de ces deux Officiers.

Les 8. Galeres Françoises, commandées par le Chevalier d'Orleans, Grand-Prieur de France, entrèrent le 15. Juin dans le Port de Naples avec un pareil nombre de Galeres du Roy d'Espagne, et le reste de l'Escadre qui avoit fait voile de Barcelone le 6. du même mois. Les Troupes qui sont venues sur cette Escadre consistent en 18. Bataillons et 2500. hommes de Cavalerie, et quoiqu'une partie des Vaisseaux qui la composent ait essuyé une assez violente tempête dans la

1424 MERCURE DE FRANCE
de Selkirck, de Moreton et de Dunmore, qui
étoient du dernier Parlement et pour le Duc
de Buccleugh, les Comtes de Finlater, de Port-
more, de Balcarras, de Loudown et de Sowther-
lard et le Lord Cathéart. Les Ducs d'Hamilton,
de Queensbury, de Montrose, de Roxburgh, le
Marquis de Twedale et vingt autres Seigneurs
du Royaume d'Ecosse, ont protesté contre cette
Election, qu'ils prétendent n'avoir pas été faite
selon les Loix.

Le feu prit le 25. au matin à la maison que
M. de Chavigni, Ministre du Roy de France en
cette Cour, occupoit à Twickenham, qui fut
entièrement brulée, on n'a pû sauver aucun des
Meubles et des autres Effets qui y étoient.

ARMÉE D'ALLEMAGNE.

COPIE DE LA LETTRE DU ROY, écrite au Maréchal de Berwick le 15. May.

*J'Apprens, Mon Cousin, avec peine, que la ma-
raude et le désordre continuent dans mon Ar-
mée d'Allemagne, malgré des exemples de sévérité
que vous êtes obligé de faire, tant sur les Soldats
que sur les Offitiers. Je ne veux point tolerer une
licence aussi contraire à la subordination, à la dis-
cipline et même à la conservation de mes Troupes.
Je vous fais cette Lettre pour vous dire que mon
intention est que vous fassiez punir dans la der-
niere rigueur tous les Soldats qui seront pris en con-
travention des Bans que vous ferez publier, que
vous mettiez en prison pour toute la Campagne les
Capitaines des Compagnies dont ils seront, et que
vous m'envoyez les noms des Colonels des Regimens*
II. Vol. qui

qui n'auront pas l'attention qu'ils doivent à contenir leurs Troupes. Je suis persuadé que si les Officiers tenoient la main à la régularité du Service, le bon ordre seroit bien-tôt établi, et vous ne sauriez trop leur faire entendre qu'ils seront responsables des désordres qui seront commis par ceux qui sont sous leurs Charges, et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Mon Cousin, en sa sainte et digne garde. Signé, LOUIS, et plus bas, Baviyn.

Le 23. de ce mois, le Prince Eugene étoit à Saintzein avec la plus grande partie de son Armée, et il avoit fait avancer un Corps de Troupes à Heidelberg avec des Bateaux sur des haquets. Ce Prince paroissoit dans le dessein de faire marcher un autre Corps de Troupes à Daxland, entre Philisbourg et le Fort-Louis.

SIEGE DE PHILISBOURG.

Le 17. Juin, la Tranchée fut relevée par les quatre Bataillons du Régiment des Gardes Françaises, et les trois du Régiment des Vaisseaux, sous les ordres de M. de Vernassal, Lieutenant general, du Comte de Midelbourg, Maréchal de Camp et de M. de Chaumont, Brigadier.

On prolongea la sappe commencée la veille sur l'angle saillant du Chemin couvert, et on communiqua de cette sappe à l'attaque de la droite qui embrasse l'avant-Chemin couvert, que les Ennemis avoient près du Rhin.

Les travaux pour l'établissement de plusieurs Batteries furent commencez pendant la nuit, et on travailla en même-temps à deux sappes couvertes pour parvenir à la descente du fossé. Les Ennemis firent cette nuit, comme la précédente,

1426 MERCURE DE FRANCE

un très-grand feu, qui cependant ne tua ou blessa que peu de Soldats.

M. de la Billarderie, Lieutenant General, le Marquis de Castelmoron, Maréchal de Camp, et le Duc de Châtillon, Brigadier, monterent la tranchée le 18. avec les Régimens de Piémont, de Saxe et de la Couronne, et 400. Travailleurs. On poussa une sappe jusqu'à la Palissade de l'angle du Chemin couvert de l'ouvrage à corne, et on perfectionna la Batterie de 8. Pièces de Canon, qui a commencé à tirer le 19. au matin et qui bat la face, le flanc et la courtine de l'ouvrage couronné. Les Ennemis tirent cette nuit une grande quantité de Bombes, mais leur feu de Mousqueterie ne fut pas si vif qu'il l'avoit été les jours précédents, parce que celui des Troupes qui soutenoient les Travailleurs à la tête des sapes, diminua celui des Assiegez. M. Dulicourt, Capitaine dans le Régiment des Landes, et M. Gilbert, Lieutenant du même Régiment, furent blessez mortellement des éclats d'une Bombe qui creva en l'air, et il y eut pendant cette nuit un Soldat tué et 14. blessez.

Le 19. la Tranchée fut relevée par le Prince de Tingry, Lieutenant General, avec le même nombre de Troupes que le 18. On poussa les travaux jusqu'à 7½ ou 8. toises de la Place d'Armes que les Ennemis ont dans l'angle rentrant vis-à-vis de la branche de l'ouvrage à corne, et on opposa un grand feu de la Batterie de 8. Pièces de Canon à celui des deux Batteries que les Ennemis avoient démasquées le matin, et avec lesquelles ils esperoient empêcher la construction d'un Pont dans le fossé. Un Officier du Régiment de Xaintonge, M. de Riancourt, Ingénieur, et dix Travailleurs, furent blessez, et il y en eut 4. de tuez.

17

Le Marquis de Guerchy, Lieutenant General, le Marquis de Creil, Maréchal de Camp, et le Comte d'Esclimont, Brigadier, monterent la Tranchée le 20. avec les Régimens de Normandie, de Duras, de Bigorre et de Limosin, et 7. Compagnies de Grenadiers.

On étendit pendant cette nuit les sappes à la droite et à la gauche de l'angle saillant de l'ouvrage à corne, et on plaça dans la Batterie préparée à la gauche de l'angle saillant du Chemin couvert, 6. Pièces de gros Canon, avec lesquelles on compte de battre en breche la branche de l'ouvrage à corne, et le flanc qui défend la face du demi Bastion de la gauche de cet ouvrage. Les Ennemis furent très-inquietez par nos Bombes, et le feu des Batteries qu'ils avoient démasquées dans leur ouvrage couronné, cessa le 21.

Ce jour-là la Tranchée fut relevée par les Régimens de la Marine, de Provence, de Clare, de Bretagne et de Biie, et par 6. Compagnies de Grenadiers sous les ordres du Marquis de Dreux, Lieutenant General, du Chevalier Dauter, Maréchal de Camp, et du Marquis du Chastelet, Brigadier. On poussa la sappe de la droite sur la Place d'Armes de l'angle rentrant du Chemin couvert qui est entre la demi-Lune et le demi-Bastion de l'ouvrage à corne; et à la gauche on avança les travaux jusqu'à quatre toises d'une autre Place d'Armes revêtuë, qui a dix toises de face et douze pids d'élévation.

Les Grenadiers des Régimens de Provence et de Clare, qui étoient à la tête de la sappe de la gauche, montèrent sur les parapets et firent un grand feu sur la place d'armes que les Ennemis paroissoient avoir abandonnée, et où ils étoient revenus à l'entrée de la nuit. Le Capi-

tainie de Grenadiers du Regiment de Clare , le Capitaine en second et M. de Mackarty, le Capitaine de Grenadiers du Regiment de Provence et son Lieutenant , ont été blessez des éclats des Grenades que les Ennemis jetterent en grande quantité sur les Travailleurs , dont il y en a eu 30 de tuez ou de blessez.

Le 22 , le Duc de Chaulnes , Lieutenant General , M. de Bulkley , Maréchal de Camp , et le Marquis d'O , Brigadier , monterent la tranchée avec les Regiments de Bourbonnois , de Perche , de Mortemart ; de Soissonnois , de Dillon et de Berwick.

La premiere Compagnie de Grenadiers du Regiment de Bourbonnois ayant débouché à 9 heures du soir de la tête de la sappe de la gauche , elle attaqua la place d'armes par l'angle que notre canon avoit endommagé , elle y entra la bayonette au bout du fusil , et après avoir essuyé le feu du Détachement qui défendoit cet ouvrage , elle s'en empara.

La seconde Compagnie de Grenadiers du Regiment de Bourbonnois et celle du Regiment de Soissonnois entrèrent dans cette Place d'armes , dans laquelle on commença à établir un logement , et il fut assez avancé malgré le grand feu que les Ennemis firent de la branche de l'Ouvrage à corne de leur Chemin couvert , et de la face du demi Bastion de l'Ouvrage couronné.

M. de Saint Georges , second Capitaine de Grenadiers du Regiment de Bourbonnois , a été tué à cette attaque , M. de Loustrau , Premier Capitaine de Grenadiers du même Regiment , M. de la Motte , qui étoit venu le remplacer , et les Lieutenants de Grenadiers ont été blessez ;

II. Vol,

il

Il y a eu plusieurs Grenadiers et Travailleurs blessez , et un Sergent de tué.

Le 22 au soir , le Maréchal d'Asfeldt fit attaquer par huit Compagnies de Grenadiers l'angle saillant du Chemin couvert de la demi - Lune devant l'Ouvrage à corne , et la Place d'armes renfermée de la droite de cette demi-Lune.

Les Grenadiers attaquèrent ces ouvrages avec beaucoup de courage , et malgré la résistance des Ennemis , ils nettoyerent le Chemin couvert où il y avoit 400 hommes , dont plusieurs ont été tuez , et près de 60 faits prisonniers.

Le Capitaine et le Lieutenant de Grenadiers du Regiment de Beauce , et un autre Lieutenant ont été tuez. Les deux Capitaines de Grenadiers du Regiment de Richelieu , le Capitaine de Grenadiers de celui de Conty , celui des Grenadiers du Regiment de Nice , et deux autres Officiers ont été blessez à cette attaque , dans laquelle nous avons eu 15 Grenadiers de tuez , et 47 Grenadiers ou Travailleurs de blessez.

Le Prince d'Isenghien , Lieutenant General , le Marquis de Clermont Gallerande Maréchal de Camp , et le Prince de Pons , Brigadier , monterent la tranchée le 24 Juin avec les Regiments de Tallard , d'Ouroy , de la Marck , de Vivarais , et de Lenck , et 6 Compagnies de Grenadiers.

On étendit les travaux par une sappe d'environ 100 toises pour embrasser entierement l'angle saillant de la Place d'armes de l'ouvrage à corne, et il n'y eut que deux Grenadiers de tuez et un de blessé.

Le 25 , la tranchée fut relevée par le Prince de Robecq , Lieutenant General , par M. de la Javeliere , Maréchal de Camp , et par le Mar-

1430 **MERCURE DE FRANCE**
quis de Brezé , Brigadier , avec les Regiments
de Pons , d'Alsace , de Toulouze , et 6 Com-
pagnies de Grenadiers.

Les 650 Travailleurs commandez pour cette
tranchée , furent employez à prolonger les tra-
vaux sur la Place d'armes de la demi-Lune ; on
établit une nouvelle batterie de 5 pièces de canon
pour battre en brèche la face gauche de la demi-
Lune , et on fit trois descentes pour arriver au
fossé , la première à la branche de l'ouvrage à
corne , la seconde à la face du même ouvrage ,
et la troisième à celle de la demi-Lune.

La tranchée fut montée le 26 par le Regiment
Royal , par ceux de Guyenne , d'Agenois ,
d'Enghen , de Rouergue et de Ponthieu , et par
deux Compagnies de Grenadiers sous les ordres
du Prince de Carignan , Lieutenant General , du
Comte de Grammont , Maréchal de Camp , et
du Duc de Luxembourg , Brigadier.

On commença sur le fossé trois Ponts qui
furent assez avancez ce jour-là , et la batterie
de 5 pièces de canon qui tiroit dès la veille , fit
une brèche assez considerable à la face de la
demi-Lune. Un Capitaine de sapeurs fut blessé
au bras , et il y eut 5 ou 6 hommes de tuez ,
et 12 de blessez.

Le 27 , le Marquis de Leuville , Lieutenant
General , le Comte d'Avejan , Maréchal de
Camp , et Milord Clare Brigadier , monterent
la tranchée avec les Regiments de Lyonois ,
de Lorraine , et de Santerre , le premier Batail-
lon du Regiment Royal Baviere , les Regiments
de Bourgogne , de Vaujours , et deux Comp-
agnies de Grenadiers. On entra ce jour-là dans
la demi-Lune , d'où les Ennemis s'étoient reti-
rer , et on avança beaucoup le Pont qui avoit

II. Vel.

... éto

été commencé sur la branche de l'ouvrage à corne.

Le Comte de Belleisle , Lieutenant General , le Comte de Baviere , Maréchal de Camp et M. de Sallieres , Brigadier , releverent la tranchée le 28 avec les Regiments de Gondrin , de Boulonnois , des Landes , Royal la Marine et de Montmorency , avec deux Compagnies de Grenadiers ; on continua la sape sur la Place d'armes de la demi-Lune de l'ouvrage à corne , et on s'attacha principalement à la construction du Pont sur le fossé de la face de l'ouvrage à corne.

Le lendemain à 11 heures du matin le Comte de Belleisle fit attaquer la brèche de l'ouvrage à corne par les 5 Compagnies des Grenadiers qui étoient de tranchée , et qu'il fit soutenir de cinq piquets. Un Détachement de 30 hommes commandé par un Lieutenant , monta sur la brèche et fut suivi des Grenadiers.

Les Ennemis après avoir fait leur décharge , parurent d'abord vouloir abandonner une coupure qu'ils avoient faite à vingt pas de la brèche , mais ils s'y rassemblèrent au nombre de 3 ou 400 hommes , et pendant près d'une heure ils firent un très grand feu sur les Grenadiers , lesquels quoiqu'en petit nombre tinrent ferme jusqu'à l'arrivée du secours qu'on leur envoya.

Les Travailleurs ayant suivi les piquets commandez pour soutenir les Grenadiers , on fit un logement d'environ 40 toises sur la crête de l'angle saillant de l'ouvrage à corne , et on travailla ensuite à l'étendre sur la droite et sur la gauche. Nous avons perdu à cette attaque environ 30 Grenadiers , et il y en a eu plusieurs de blessez. Les deux Capitaines de Grenadiers

1432 MERCURE DE FRANCE

de Gondrin , les deux Lieutenants et le Capitaine de Grenadiers du Regiment des Landes , ont été blessez , ainsi que M. Obrien , Officier Irlandois , et M. Varignon , Major du Regiment de Provence ; le Lieutenant des Grenadiers du Regiment des Landes a été tué.

Le 29 M. de Vernassal , Lieutenant General , le Comte de Clermont , Prince du Sang , Maréchal de Camp , et M. de Sally , Brigadier , montèrent la tranchée avec les Regiments de Touraine , d'Angoumois , et de Routh , et les deux Compagnies de Grenadiers du Regiment de Toulouze.

Les Travailleurs furent employez à étendre le logement fait le matin , et à continuer une sappe le long de la face du demi Bastion de l'ouvrage à corne et de la branche du même ouvrage , et par ce travail on parvint à loger quatre Compagnies de Grenadiers dans le demi Bastion : on n'a pas perdu un homme dans ce travail , mais il y a eu quelques Grenadiers detuez par une bombe qui créva dans la sappe.

Le 30. les 4. Baraillons du Régiment des Gardes Françoises , le Régiment d'Hainaut , le second Baraillon du Régiment Royal Baviere , et les deux Compagnies de Grenadiers des Régimens d'Ouroy et de Bigorre , releverent la tranchée sous les ordres de M. de la Billarderie , Lieutenant General , du Prince de Conty , Maréchal de Camp , et de M. de Varennes , Brigadier. Les Compagnies de Grenadiers du Régiment des Gardes Françoises ayant débouché par la sappe de la droite le long de la face du demi-Bastion de l'ouvrage à corne , ils marcherent à la coupure que les Ennemis avoient fortifiée par des gabions et des chevaux de frise. Les Assiege

II. Vol.

aban

abandonnerent ce retranchement à l'approche des Grenadiers, et ils se retirèrent derrière un second, d'où ils furent chassés et poursuivis jusques sur le Pont de communication qu'ils avoient pour rentrer dans l'ouvrage couronné. Les Ennemis, en se retirant de l'ouvrage à corne, essayèrent le feu des Grenadiers du Régiment Royal Baviere, qui étoient sur la droite de l'angle saillant de l'ouvrage à corne.

Les Grenadiers du Régiment des Gardes ont donné de grandes preuves de valeur à cette attaque, dans laquelle il y en a eu environ 40. de tués, près de 100. blessés. 4. Sergents de tués et 8. de blessés. Le Comte de Chaumont, Capitaine de Grenadiers, M. de la Boulaye, le Chevalier de Montaigu, le Vicomte d'Urtubie, M. de Bernay, M. de Marconnay, M. de Brusse, le Chevalier de Lancome, le Chevalier d'Urtubie, M. d'Hacqueville, le Chevalier de Puyguyon, et M. de Villefort, Officiers de Grenadiers, ont été blessés à cette action, et les trois derniers très-dangereusement.

A R M É E D' I T A L I E.

L'Armée Impériale étoit le 21 Juin campée à San-Prospero, et elle avoit devant elle le Canal qui part de Gadarone. Les Troupes du Roy et celles du Roy de Sardaigne étoient à Cervere en-de-çà de la Parma, la droite à deux milles de Parme, où les fouds de l'Armée ont été établis. Le Roi de Sardaigne et le Maréchal de Coigny avoient formé le dessein de passer la Parma, et d'appuyer la droite de leur Armée à la Ville de Parme; mais le Maréchal de Coigny étant allé reconnoître le Camp qu'on s'étoit proposé d'occuper; et ayant jugé qu'on

y manqueroit d'eau , l'Armée ne marcha point.

Le 28 de ce mois le Comte de Mercy quitta le Camp qu'il occupoit entre San-Prospero et San-Lazaro. La nuit suivante il passa la Parma au-dessus de la Ville de Parme , et le 29 il marcha avec toute son Armée pour venir attaquer les Troupes du Roi et celles du Roi de Sardaigne.

Le Maréchal de Coigny informé de cette marche des Ennemis , alla les reconnoître ; et sur leurs mouvemens , il fit avancer son Armée qui se trouva en présence de celle des Imperiaux près des murs de Parme , sur une chaussée qui va de cette Ville au chemin de Cremona.

Le combat commença à onze heures du matin , et il dura jusqu'à neuf heures du soir avec un feu très vif , toute l'Infanterie des deux Armées ayant eu successivement part à cette action.

Les Ennemis y ont perdu 8 à 9000 hommes; ils ont abandonné le champ de bataille ; ils y ont laissé leurs blessés , et ils se sont retirés avec beaucoup de précipitation,

Nous avons eu dans ce combat 3000 hommes de tuez ou de blessez Les Marquis de l'Isle et de Mizon Maréchaux de Camp et Inspecteurs d'Infanterie ; le Marquis de Valence Brigadier et Colonel-Lieutenant du Régiment du Maine , le Marquis de la Châtre Brigadier et Colonel de celui de Bearn , ont été tuez.

Les principaux Officiers qui ont été blessez , sont, M. le Guerchois Lieutenant General , blessé à la jambe legerement ; le Marquis de Savines Lieutenant-General , qui a eu le bras cassé d'un coup de feu ; le Marquis de Cadricux Lieutenant - General , blessé dangereusement ; M. de Louvigny Maréchal de Camp , d'une con-

à la Vol.

ension

fusion considerable ; le Comte de Boissieux Maréchal de Camp , legèrement ; le Prince de Montauban Brigadier , à la main et au bras ; M. de Cadeville Brigadier et Lieutenant-Colonel du Régiment du Roi , legèrement ; le Comte de Biron Brigadier et Colonel du Régiment Royal Roussillon , d'une contusion à la cuisse ; le Duc de la Tremoille Colonel du Régiment de Champagne , legèrement ; M. de Contades Colonel du Régiment d'Auvergne , d'une grande contusion ; le Duc de Crussol Colonel du Régiment de Medoc , très-dangereusement ; le Marquis de Firmarcon Colonel Lieutenant du Régiment de Bourbon , d'un coup de fuzil qui lui perce l'épaule ; le Comte d'Hautefort Colonel Lieutenant du Régiment de Condé , qui a eu la main percée et une contusion ; et le Comte de Maillebois Colonel du Régiment de la Sarre , blessé legèrement à la tête.

Le Comte de la Tour General-Major des Troupes de l'Empereur , qui a été blessé et fait prisonnier , a assuré que le Comte de Mercy avoit été tué ou blessé très-dangereusement ; et on a sçu par lui que le Prince de Culmbach , le Comte Palfi , le Comte des Vins , Lieutenans-Generaux ; le Comte Palfi Colonel , avoient été tuez , et que le Prince Louis de Wirtemberg , le General-Major Wacrhendonck , et M. de Diesback , avoient été blessez.

Le Roi a reçu cette nouvelle par le Comte de Coigny , Colonel General des Dragons , que le Maréchal de Coigny son pere a envoyé à S. M. et qui est arrivé à Versailles le 5 Juillet à cinq heures après-midi.

Quelques jours après le Roi reçut par le Marquis d'Ussé Aide de Camp du Maréchal de

1436 MERCURE-DE-FRANCE

Coigni , le détail suivant de cette victoire remportée sur les Imperiaux dans le combat donné près de Parme.

Le Comte de Mercy, pour cacher le mouvement qu'il avoit fait en quittant son Camp , laissa les Gardes ordinaires aux environs de Parme , il remonta la Parma : et après l'avoir passée à Porporano , il alla se camper entre cette Riviere et celle de Baganza , depuis Albary jusqu'à Anzoniano.

Le Maréchal de Coigny informé de la marche des Ennemis , alla avec le Maréchal de Broglie de l'autre côté de la Parma , et il emmena avec lui dix Compagnies de Grenadiers et tous les piquets de l'Armée ; il reconnut le Camp que les Ennemis avoient quitté le matin , et il apprit qu'ils avoient passé la Parma ; il jugea que le Comte de Mercy ne pouvoit avoir d'autre objet que celui de venir l'attaquer ; et ayant pris la résolution de s'approcher de Parme , le 29 à la pointe du jour , il fit avancer son Armée sous cette Place dans un terrain où il avoit résolu quelques jours auparavant d'aller camper , et fit ses dispositions pour le combat. Il appuya la droite de son Armée au Village de la Croisette , et la gauche aux murs de Parme ; le terrain qu'il occupoit n'ayant pas un quart de lieue de front , il rangea son Infanterie sur quatre lignes , la Cavalerie derriere sur plusieurs lignes , et il détacha 60 Compagnies de Grenadiers pour s'emparer de quelques maisons qui étoient sur la droite.

Le Comte de Mercy qui esperoit de pouvoir attaquer l'Armée des Alliez avant qu'elle eût le tems de se mettre en bataille , s'avança de son côté , et les deux Armées se trouverent en pré-

II. Vol.

sence

sence sur le grand chemin qui va de Parme à Plaisance , et qui est bordé des deux côtez d'un grand fossé. Le combat commença vers les onze heures du matin , et il dura jusqu'à la nuit avec un feu très-vif de part et d'autre. Les Troupes du Roi et celles du Roi de Sardaigne ont également donné de grandes preuves de courage.

Par le grand nombre des morts qu'on a trouvés sur le champ de bataille ; et par celui des blessez que les ennemis y ont laissez , on juge que la perte des Imperiaux monte à près de 10000 hommes ; et on a sçu depuis que leur Infanterie étoit presque entièrement détruite.

Le Comte de Mercy General de l'Armée de l'Empereur a été tué. Le Major General Comte de Walseck, le Comte de Castelbarco, Adjudant General , avec le Comte de la Tour dont on a déjà parlé , ont été blessez : ces deux derniers ont été faits prisonniers.

Le Maréchal de Coigny , le Maréchal de Broglie , les Officiers Generaux , et tous ceux qui se sont trouvez à cette action , ont donné à nos Troupes les plus grands exemples d'intrépidité et de courage. Ce combat a été plus long et plus vif qu'aucun dont on ait memoire depuis un très-long-tems.

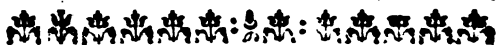
Le Comte de Maillebois dont nous avons déjà parlé , et le Marquis de Suze, Maréchal de Camp dans les Troupes du Roi de Sardaigne , ont été blessez; M. Senerchland, Colonel a été tué, et il y a eu 60 Officiers de tuez ou de blessez dans les 16 bataillons des Troupes Piémontoises qui se sont trouvées à ce combat.

La marche des Ennemis , depuis le 29 Juin , prouve leur déroute et la grande perte qu'ils ont faite ; ils n'ont point tenu leurs tentes dans le

II. Vol.

Camp

Camp où ils s'étoient retirez , et ils ont marché nuit et jour , laissant après eux beaucoup de blessez et de traîneurs ; ils ont repassé la Parma et la Lenza marchant vers Reggio , où ils ont passé le Crostollo ; en sorte que le 4 Juillet leur Armée étoit au-delà de la Secchia.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LA Place d'Inspecteur d'Infanterie vacante par la mort de Georges-Jacques de Clermont d'Amboise Marquis de Saint Aignan , a été donnée à Louis d's Moulins Marquis de l'Isle , successivement Capitaine dans le Régiment de Barrois , Colonel de celui de la Fere au mois d'Août 1704 , fait Brigadier le 2 Juillet 1710 , et Maréchal de Camp en Décembre 1731.

Le Régiment d'Auvergne Infanterie , le troisième des six Régimens appellés Petits vieux , vacant par la mort du même Comte de Clermont-d'Amboise , a été donné à M. de Contade fils , Colonel de celui de Flandres depuis le mois de Mars dernier , et auparavant Capitaine au Régiment des Gardes Françaises.

Et celui de Flandres , à M. de Con-
II Vol. ningham

ninghan Gentilhomme de Bourgogne , d'une famille originaire d'Ecosse , Lieutenant-Colonel du Régiment Dauphin Infanterie , dont il a été Capitaine , et ensuite Major.

Le 28 de ce mois , Monseigneur le Dauphin accompagné de Mesdames de France , alla pour la première fois , à l'Eglise de la Parroisse du Château , et il y assista au Salut.

Le Roi a accordé au Prince de Rohan Capitaine - Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roi , la permission de se démettre de cette Charge en faveur du Prince de Sourbise son petit fils , qui étoit Guidon de cette Compagnie.

François de Crussol , né le 24 Janvier 1702 , Prêtre , Abbé Commandataire de l'Abbaye de Charroux , Ordre S. Benoît , Diocese de Poitiers, depuis le mois d'Aout 1727 , fils puîné de feu Alexandre Galliot de Crussol Saint-Sulpice , Seigneur de Velan en Auvergne, Valmaison, Montmaur , &c. et appelé le Comté d'Amboise , mort le 7 Avril 1753 , et de Charlotte-Gabrielle de Timbrune de Valence,

II. Val.

fut

1440 MERCURE DE FRANCE
fut nommé le 29 Juin à l'Evêché de Blois,
vacant en dernier lieu du 24 par le décès
de Charles Henri Phelypeaux de Pont-
chartrain , qui y avoit été nommé le 23
Mai dernier.

Maréchaux de Camp.

Louis de Bourbon Comte de Clermont,
né le 15 Juin 1709 , Chevalier des Or-
dres de S. M. du 3 Juin 1724.

Louis de Bourbon Prince de Conti ;
né le 13 Août 1717 , Gouverneur du
Haut et Bas Poitou depuis 1727 , et Che-
valier des Ordres de S. M. du premier
Janvier 1733.

Louis-Auguste de Bourbon Prince de
Dombes , né le 4 Mars 1700 , Colonel
General des Suisses et Grisons , et Gou-
verneur de Languedoc en survivance.

Louis - Charles de Bourbon Comte
d'Eu , né le 15 Octobre 1701 , Grand-
Maître , Capitaine-General de l'Artille-
rie de France en survivance , et Gouver-
neur de Guyenne en titre depuis 1712.

Maréchaux de France , du 29 Juin.

François de Franquetot , Marquis de
Coigny , Baron de Nogent sur Loire ,
Seigneur de Villeray , de Maisoncelles ,
de Croiselles et de Poligny , né le 16

I l. Vol.

Mars

Mars 1670 , fait successivement Mestre de Camp du Regiment Royal Etranger de Cavalerie en 1691 , Gouverneur de la Ville et Château de Ciën , et Bailli de la même Ville , Brigadier d'armée le 30 Janvier 1702 , Inspecteur General de Cavalerie au mois de Décembre 1703 , Maréchal de Camp le 26 Octobre 1704 , pourvû par Lettres du 7 Décembre suivant de la Charge de Colonel General des Dragons , pour laquelle il prêta serment le 10 du même mois , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis en 1705 , Lieutenant General des Armées du Roi le 18 Juin 1709 , Chevalier des Ordres du Roi le 3 Juin 1714 , et Gouverneur de la Ville , Château et Principauté de Sedan , au mois de Novembre 1725 , actuellement General de l'Armée de S.M. en Italie.

François-Marie Comte de Broglio et de Revel , Baron de Ferrieres , né à Paris le 11 Juin 1671 , fait Mestre de Camp du Régiment du Roi Cavalerie en 1694 , créé Brigadier le 23 Décembre 1702 , Maréchal de Camp le 26 Octobre 1704 , et Lieutenant General des Armées du Roi le 29 Mars 1710 , Gouverneur du Mont-Dauphin au mois de Février 1712 , Directeur General de la Cavalerie et des Dragons

1442 MERCURE DE FRANCE
guns au mois de Mai 1719 , nommé Ambassadeur en Angleterre au mois de Janvier 1724 , reçu Chevalier des Ordres de S. M. le 13 Mai 1731 , et nommé au mois de Janvier dernier Gouverneur de Bergue-Saint-Vinox.

On nous a écrit de Valence en Dauphiné , qu'on y benit dans la Cathédrale le 15 Juin les Drapeaux du Régiment de M. d'Antin de Saint-Pée : M. Millon Evêque de Valence , qui fit la cérémonie , la termina par le Discours suivant.

C'est une cérémonie aussi ancienne que la Religion , que les plus braves Guerriers se sont fait dans tous les tems un devoir de remplir , d'apporter aux pieds des Autels les Drapeaux et les Etendarts, pour reconnoître que c'est là le Tribunal d'où Dieu préside souverainement à la Justice redoutable que les Nations et les Rois de la terre se font à eux-mêmes; que si ce sont les hommes qui livrent les batailles , c'est de lui que nous recevons la victoire ; et qu'à moins qu'il ne purifie par sa grace les mains de ceux qui combattent ; tous les lauriers qui croissent sous leurs pas , ne sont que des feuilles steriles qui ne produisent point de fruits d'immortalité.

II. Vol.

Pénétrez

Pénétrez de ces sentimens , avec quelle joie ne vous voyons-nous pas assemblez dans ce saint Temple , pour y adorer en esprit et en verité le Dieu qui se qualifie par excellence le Dieu des Armées ? le prendre à témoin , et renouveler en sa présence de la maniere la plus solennelle ; les engagements que vous avez contractez de combattre et de mourir , s'il le faut ; pour la gloire du Roi et l'honneur de la Patrie ?

Vous êtes tous sortis , MESSIEURS ; d'une Nation guerriere , dont le propre est de se présenter avec confiance , et de combattre encore avec plus de valeur. Nés du goût et des talens pour la guerre , les premiers bruits qui s'en sont répandus , vous ont arrachez du repos de vos familles , dans le sein desquelles la plus longue paix n'a pu amollir votre courage ; vous avez accepté des Emplois que vous honorez , mais qui vous honoreront à leur tour , par la maniere dont vous les remplirez.

Tout ce que nous voyons en vous ; cette contenance noble et assurée , cet air de guerre , cette impatience de pouvoir faire partie de ces Armées brillantes et formidables , qui répandent déjà la terreur dans le cœur de ceux qui ont
II. Vol. troublé

444 MERCURE DE FRANCE
troublé la tranquillité de l'Europe ; cette exactitude et cette severité de discipline , qui fut toujours le caractère des Troupes victorieuses ; tout nous découvre pour vous une carrière remplie de succez et de triomphes.

Pour vous les attirer , faites vous aujourd'hui une loi de remplir avec exactitude dans le tumulte des armes , les devoirs paisibles de la Religion ; supportez en esprit de pénitence les fatigues et les travaux militaires ; n'envisagez qu'avec douleur les maux qu'entraînent toujours sur les Peuples les Guerres même les plus justes ? regardez vos soldats comme vos freres , bien loin d'affoiblir par-là la subordination , vous l'affermirez davantage : ne prêtez que des mains chrétiennes au Dieu des Batailles. Dans l'ardeur qui vous anime pour combattre , n'offensez pas le Dieu des combats , et ne vous rendez pas indignes par vos infidelitez de vaincre les ennemis que vous aurez le courage d'attaquer : ne vous présentez jamais à aucune action , sans avoir imploré le secours d'en - haut. L'Ecriture nous apprend que Judas Machabée n'étoit jamais plus terrible dans le combat , qu'en sortant de la priere ; et malgré les préjugés de votre Etat , vous éprouverez

II. Vol. rez

J U I N. 1734. 1445

rez que le Soldat le plus fidele à Dieu, est aussi dans l'occasion le plus courageux.

Dans ces dispositions , recevez avec confiance ces premiers Drapeaux de la main de l'Eglise ; sous les ordres du Héros qui vous commande , ils vous conduiront sûrement à la gloire.

Pour nous , MESSIEURS , nous ne vous oublierons point dans nos Sacrifices: en attendant que vous ayez part à nos Cantiques de joie et à nos actions de grâces , vous en aurez à nos prieres. Vous combattrez dans la plaine ; les yeux attachez sur vous, nous leverons les yeux vers la montagne ; et tandis que nos Armes victorieuses mettront à contribution les Terres des Philistins , et qu'elles renverseront leurs remparts , nous ne cesserons de demander à Dieu qu'il répande sur le Royaume et sur ceux qui le défendent , ses plus abondantes benedictions.

M O R T S.

LEs Chanoines Réguliers de l'Abbaye de sainte Genevieve respectueusement attachés à la Maison d'Orleans , dont ils ressentent continuellement la puissante protection , se sont portez d'eux-mêmes à célébrer un Service solennel

II Vol.

pour

pour le repos de l'ame de Mademoiselle d'Orleans de Beaujolois Princesse du Sang. Rien n'a été omis de ce qui peut rendre auguste une telle cérémonie.

Le frontispice de l'Eglise étoit tendu de blanc; on avoit placé au milieu un grand écusson en losange haut de 25 pieds, aux Armes de la Maison d'Orleans. Toute l'Eglise étoit tendue en blanc depuis le haut jusqu'en bas, avec des Armoiries de distance en distance. Un Catafalque placé dans le Chœur au-dessus du Tombeau de Clovis, comprenoit différentes pieces, qui chacune avoit leur beauté; une Estrade à quatre gradins chargée de chandeliers et de girandoles d'argent, conduisoit à une Représentation couverte d'un poêle de satin blanc bordé d'hermine, avec une Croix de moëre d'argent. A l'extrémité de la Représentation se voyoit sur un carreau de satin à glands d'argent, la Couronne de Princesse, couverte d'un crêpe blanc. Un dais suspendu à la voûte surmonté d'aigrettes blanches très-fines, servoit de couronnement; il étoit de satin blanc orné de grandes crépines d'argent en festons. Des quatre angles sortoient d'amples rideaux aussi de satin blanc avec des franges d'argent, soutenus et relevez en festons par des cordons et grosses houpes d'argent.

L'Autel étoit des mieux ordonné; un somptueux dais de velours noir semé de larmes en relief, s'élevoit au-dessus: les Trophées de la Mort brodez sur la queue du dais, contenoient une grande Croix de même travail. Venoit ensuite une distribution de chandeliers entremêlés de girandoles: au bas étoit le Retable orné de cartouches en broderie, et plusieurs rangs de chandeliers d'argent.

II. Vol.

L'Autel

L'Autel n'ayant pu être ainsi disposé sans une espèce de charpente qui paroissoit par derrière , on eut soin de la couvrir d'un très-beau morceau de broderie en velours noir , qui représentoit les symboles du Jugement dernier , et un Ange embouchant la trompette. Les Tribunes étoient pareillement garnies de girandoles.

Les préparatifs achevés , les Chanoines Réguliers chanterent les Vigiles le Mercredi au soir 9. Juin ; S. M. C. la Reine d'Espagne et Monseigneur le Duc d'Orleans y assisterent. Le lendemain Jeudi , la Messe fut célébrée par l'Abbé en habits Pontificaux ; les Ministres étoient revêtus d'Ornemens magnifiques , soit Tuniques , soit Chappes. Le Chœur avoit aussi ses Officiers également revêtus.

Le concours fut grand au Service. Pour éviter la confusion et le tumulte , les Suisses du Palais Royal garderent les Portes.

Plusieurs Prélats , des Generaux d'Ordre , des Ecclesiastiques de tous les Corps , quantité de Noblesse , de Dames de la premiere distinction , et des Magistrats invitez par les Chanoines Réguliers , assisterent au Service , et furent placez sur des sieges de deuil préparez à cet effet , tant sur une estrade qu'on avoit dressé dans l'avant-Sanctuaire , que dans le Chœur et le rond-point. La présence de la Reine d'Espagne et de Monseigneur le Duc d'Orleans augmentoit le lustre de cette pieuse cérémonie. A côté de S. A. R. étoient les principaux Officiers de la Maison d'Orleans , et derriere , les Aumôniers en rochet , manteau et bsnnet quarré.

Le Comte de Bonamour Colonel au service du Roi d'Espagne , et Capitaine dans le Régiment des Gardes Walons , qui a été tué le 25

Mai dernier à la Journée de Bitonte dans le Royaume de Naples , se nommoit Louis Germain de Talhoët , et étoit d'une ancienne Noblesse de la Province de Bretagne.

Louis-Robert-Hyppolite de Brehan Comte de Plelo , ci-devant Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons , et auparavant Sous Lieutenant des Gendarmes de Flandres , et Ambassadeur du Roi en Dannemarck depuis 1729 , a été tué le 27 Mai dernier à l'âge d'environ 35 ans , à l'attaque des retranchements de l'Armée Moscovite assiegeant Dantzick. Il commandoit la premiere colonne du Secours François destiné pour cette Ville assiégée. Après avoir forcé les barricades et pénétré jusques dans les retranchements , il y a été frappé de plusieurs coups , ralliant ses Troupes qui plioient sous le nombre et le grand feu des Moscovites. Il étoit fils de Jean-François de Brehan Comte de Mauron, et petit-fils de Maurille de Brehan Comte de Mauron , et de Plelo, et de Louise de Quelen. Son bisayeul étoit Louis de Brehan Baron de Château Brehan, du Plessis , Mauron . Galinée , &c. Chevalier de l'Ordre du Roi , Gentilhomme ordinaire de sa Chambre , Maréchal de ses Camps et Armées, tué aux guerres d'Allemagne en 1634. Le nom de Brehan est un des plus nobles et des plus anciens de la Bretagne , *vraye Race d'ancienne Noblesse de Chevalerie* , et qui dans l'onzième et douzième siècle tenoit rang parmi les anciens Barons du Pays avant la Réduction faite en 1451.

Louise Phelypeaux sa veuve , est fille de feu Louis Phelypeaux Marquis de la Vrilliere , Ministre et Secrétaire d'Etat , et de François de Mailli , aujourd'hui Duchesse de Mazarin , et Dame d'atour de la Reine , dont il laisse plu-

seurs enfans en bas âge , auxquels le Roi a accordé dix mille livres de pension.

Le premier Juin 1734 Nicolas-Simon-Jude de Beauvau de Craon , Sous-Diacre , natif de Lunéville en Lorraine , l'un des fils de Marc de Beauvau Marquis de Craon et de Harouel, Prince du Saint Empire , Grand d'Espagne de la première classe , Conseiller d'Etat , et Grand Ecuyer du Duc de Lorraine , et de Dame Anne Marguerite de Ligilville Dame d'honneur de la Duchesse de Lorraine , mourut de la petite vérole à Rome à l'âge d'environ 24 ans.

Le 11 Juin 1734 Jacques-André de Mortani (ou de Mortaigne en François) Lieutenant General des Armées du Roi , mourut à Charleville âgé de 84 ans. Il étoit Hongrois de nation , et avoit été d'abord Lieutenant-Colonel du Régiment du Prince Administrateur de Wirtemberg. Etant entré au Service de France , il fut fait Colonel d'un Régiment de Hussarts en 1693 , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis en 1703 , Brigadier le 10 Février 1704 , Maréchal de Camp le 29 Mars 1710 , et Lieutenant-General le 30 Mars 1722.

JACQUES FITZ-JAMES , Duc de Berwick , de Fitz-James , de Liria et de Xerica , Pair de France et d'Angleterre , Grand d'Espagne de la première classe , Maréchal de France , Chevalier des Ordres du Roi , et des Ordres de la Jarretiere et de la Toison d'or , Gouverneur du Haut et Bas Limosin et de la Ville de Strasbourg , et General de l'Armée du Roi en Allemagne , tué au Siege de Philisbourg le 12 Juin à sept heures du matin d'un coup de canon qui lui emporta la tête en visitant les travaux , étoit fils naturel de feu Jacques II. Roi

1450 MERCURE DE FRANCE
de la grande Bretagne, or d'Arabelle Churchill,
sœur de feu Jean-Churchill Duc de Malborough,
laquelle se maria depuis avec Charles Godfrey
Colonel Anglois, et mourut le 15 Mai 1730
âgée de plus de 90 ans.

Le Maréchal de Berwick étoit né, suivant la
commune opinion, à Moulins en Bourbonnois
en 1671. Il commença ses premières armes en
Hongrie, où il se trouva en 1686 au Siège et à
la prise de Bude, de même qu'à la Bataille que
les Impériaux gagnèrent contre les Turcs, et
dans laquelle il fut blessé. Il servit en 1690 au
Siège de Londonderry en Irlande, et à la Ba-
taille de la Boyne, où il eut un cheval tué sous
lui. Etant passé en France au Service du Roi, il
se trouva au Siège de Mons et au Combat de
Leuse en 1691, de même qu'au Combat de
Steinkerque en 1692. Le Roi le fit Lieutenant-
General de ses Armées le 30 Mars 1693, et le
nomma en même tems pour faire la Campagne
en Flandres en cette qualité. Il se trouva à la
sanglante Bataille de Nerwinde, dans laquelle il
fut fait prisonnier. Après avoir été échangé con-
tre le Duc d'Ormond, il servit au Siège de Char-
leroi. Il continua de servir en Flandres jusqu'à
la Paix de Riswick, s'étant encore trouvé au
Siège d'Ath en 1697.

La guerre s'étant rallumée en 1701, il fit les
trois premières Campagnes en Flandres; et après
avoir obtenu des Lettres de naturalité le 17 Dé-
cembre 1703. il eut le Commandement en chef
des Troupes Françaises que l'on fit passer en Es-
pagne, où il se rendit maître pendant la Cam-
pagne de 1704 des Villes et Forteresses de Sal-
vatierra, Segura, Castelblanco, Portalegre,
Castel-David, et autres Places, de la plupart
desquelles

I I. Vol.

desquelles il fit razer les fortifications.

Le Roi Catholique lui accorda la Grandesse au mois de Février de la même année. Ayant été rappelé d'Espagne, il fut envoyé en 1705 en Languedoc en qualité de Commandant en chef de cette Province, où il dissipa les fanatiques, et rétablit la tranquillité en moins de six mois. Après cette expédition, il fut chargé de faire le Siege de Nice en Provence. Il se rendit maître de la Ville le 14 Novembre, et du Château et de la Citadelle le 4 Janvier 1706, et il soumit ensuite tout le Comté. Le Roi lui donna le Bâton de Maréchal de France le 16 Février; et sur les instances du Roi d'Espagne, il le nomma pour aller commander les Troupes qui devoient agir contre le Portugal.

S'étant rendu en Espagne, il prit la Ville de Carthagene le 17 Novembre 1706, gagna la Bataille d'Almanza le 23 Avril 1707, et servit ensuite au Siege de Lerida sous le Duc d'Orleans.

Le Roi d'Espagne voulant reconnoître de si importants services, lui donna le 10 Octobre 1707 les Villes de Liria et de Xerica en titre de Duché, avec la Grandesse de la premiere classe, tant pour lui que pour l'un de ses fils à son choix, et l'honora aussi du Collier de la Toison d'or.

Le Roi lui donna le 24 Novembre de la même année le Gouvernement du Limousin, pour lequel, ainsi que pour l'Etat et Office de Maréchal de France; il prêta les sermens de fidélité à son retour d'Espagne, le 17 Avril 1708.

S'étant rendu au mois de Mai suivant à Strasbourg, il en tira les Troupes qui y étoient, et il les conduisit à l'Armée de Flandres commandée par le Duc de Bourgogne, sous les ordres

1452 MERCURE DE FRANCE

duquel il fit cette Campagne. En 1709. il commanda l'Armée en Dauphiné, où par son habileté et sa vigilance il fit échouer les desseins que les Ennemis avoient formés sur cette Province.

En l'année 1710 il fit le commencement de la Campagne en Flandres avec le Maréchal de Villars, et il passa de-là en Dauphiné pour y prendre le Commandement de l'Armée.

Le Roi Louis XIV. par ses Lettres Patentes du mois de Mai 1710, registrées au Parlement de Paris le 23 du même mois, érigea en sa faveur, et après lui en faveur de son fils aîné de son second mariage et de ses descendants, et à leur défaut, en faveur de ses autres enfans puînés mâles, la Terre de Warty près de Clermont en Beauvoisis, en titre de Duché et Pairie, sous le nom de Fitz-James. Il prêta serment, et prit séance au Parlement en cette qualité de Pair de France le 11 Décembre de la même année. Il commanda encore l'Armée en Dauphiné pendant les Campagnes de 1711 et 1712. A peine étoit il arrivé à la Cour, qu'il fut envoyé en Catalogne, où ayant passé le Tet avec une Armée de 20000 hommes, il fit lever le 3 Janvier 1713 le blocus de Gironne, qui subsistoit depuis plus de huit mois.

En 1714 il fut chargé du Siege de Barcelonne avec le titre de Généralissime des Troupes Françaises et Espagnoles; et après 62 jours de tranchée ouverte, il prit cette Ville à discrétion le 12 Septembre.

En 1719 il fut déclaré Conseiller au Conseil de Regence, et il eut le Commandement de l'Armée sur les frontieres d'Espagne, où il se rendit maître de 2. Fortes Places du Châtellain d'Urgel.

Il fut reçu Chevalier des Ordres du Roi le 30
11 6 61. Juin

Juin 1724 , et le Gouvernement de Strasbourg
lui fut donné au mois d'Avril 1730.

La guerre ayant été déclarée l'année dernière
à l'Empereur le Roi le nomma General de son Ar-
mée en Allemagne, où après avoir passé le Rhin,
il fit le Siege du Fort de Kell, qu'il prit le 28 Octo-
bre après huit jours de tranchée ouverte. Il venoit
en dernier lieu de forcer les lignes d'Ettlinghen
en Allemagne, et avoit entrepris ensuite le Siege
de l'importante Forteresse de Philisbourg, de-
vant laquelle il est mort au lit d'honneur géné-
ralement regretté non-seulement à cause de son
expérience et de sa grande capacité dans l'art
militaire, mais aussi par rapport à ses quali-
tez personnelles,

Il avoit été marié deux fois 1°. en 1695. avec
Honorée de Burck de Clanrikard, veuve de
Patric Sarsfield, Comte de Lucan, et morte en
1698. et 2°. en 1700. avec Anne Beukley, fille
de Henri Beukley et de Sophie Stuart. Il laisse
de la premiere Jacques-François Fitz-James,
Duc de Liria et Xerica, Grand d'Espagne de
la premiere classe, Chevalier de l'Ordre de la
Toison d'Or, et des Ordres Russiens de S. An-
dré et de S. Alexandre, Chambellan du Roi
d'Espagne, Lieutenant General de ses Armées;
servant actuellement en cette qualité dans son
Armée au Royaume de Naples, et qui est marié
en Espagne et a des enfans.

De la deuxieme François Fitz-James, né le
9 Janvier 1709. Prêtre, Abbé de l'Abbaye de
S. Victor à Paris, Henri, Duc de Fitz-James,
Pair de France, né le 8 Septembre 1711. Gou-
verneur du Haut et Bas Limosin, Colonel d'un
Regiment d'Infanterie Irlandoise: Edoüard Fitz-
James, né le 17 Octobre 1715. un quatrieme

1454 MERCURE DE FRANCE
 fils , âgé seulement de 9 ans. Henriette Fitz-James , Dame du Palais de la Reine , née le 16 Septembre 1703. et mariée le 7 Novembre 1722. avec Jean-Baptiste-Louis de Clermont d'Amboise , Marquis de Rênél et de Montglas , Comte de Chiverny , Bailli et Gouverneur de Chaumont en Bassigny , et Colonel du Régiment de Santerre Infanterie. Laure Fitz-James , mariée le 11 Mars 1732. avec Joachim-Louis de Montaigu , Marquis de Bouzols , Lieutenant General pour le Roi en la Province de la Haute Auvergne , Gouverneur de BroUAGE , et nouvellement Colonel du Régiment de la Fere , Infanterie , Sophie , et Emilie Fitz-James.

ÉPITAPHE

Du Maréchal de Berwick.

BERWICK , d'un coup funeste atteint dans la tranchée

Tu descends au tombeau , le front ceint de Lauriers ;

La France gémissante ; en regrets épanchée ,
 Fond en pleurs au milieu de ses tristes Guerriers ,

Ta mort d'un nouveau lustre orne encor ta mémoire ;

C'est à nous seulement de nous plaindre aujourd'hui ,

Intrépide BERWICK , tu voloïs à la gloire ,
 Sur les pas de Turénne , et tu meurs comme lui.

Par Mlle de Malcras de la Vigne.

II Vol.

Le

Le 23 Juin 1734. Edme Pôurchot , Licencié des Droits , Ancien Recteur et Syndic de l'Université de Paris , Professeur Emerité , et Doyen de la Tribu de Sens , mourut âgé d'environ 83 ans , s'étant acquis dans son temps par son habileté beaucoup de réputation.

Le 24 Juin 1734. Charles-Henri-Phelipeaux de Pontchartrain , Prêtre du Diocèse de Paris , Abbé Commandataire de l'Abbaye de Royaumont , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Beauvais , depuis le 26 Novembre 1728. Docteur en Théologie de la Faculté de Paris du 2 Avril 1732. et nommé à l'Evêché de Blois , le 23 Mai dernier , mourut à Paris d'une Rougeole rentrée , âgé d'environ 28 ans , et le lendemain son corps fut porté à S. Germain l'Auxerrois , où il fut inhumé dans la sépulture de sa famille. Il étoit fils de Jérôme Phelypeaux , Comte de Pontchartrain , et de Pallau , Marquis de Chefboutonne et de Châteauneuf sur Cher, Commandeur des Ordres du Roi , et ci-devant Secrétaire d'Etat , et de feuë Dame Christine-Eleonore de Royè de la Rochefoucault de Rency , sa première femme , morte le 23 Juin 1708.

Le 24 Juin 1734. est né François-Louis-Gabriel , fils premier né de Joseph Antoine Fournier , Marquis de Wargemont , Seigneur de Sorrel , Drouil , Wanel , &c. Mestre de Camp de Cavalerie , et Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi , et de Dame Bonne Gabrielle de S. Chamant , marié le 16 Mars de l'année dernière , ainsi qu'il a été rapporté dans le Mercure du mois de Mars 1733. pag. 609. Cet enfant a été baptisé par le Curé primitif des Paroisses de Villenoxé et d'Ival , et a eu pour parrain et marraine M. de Wargemont.

mont , son ayeul paternel , et Dame Marie-Louise Larcher , son ayeule maternelle , veuve d'Antoine Gailliot de S. Chamant , Marquis de Montaiguillon , Seigneur de Villenoze , Grand Bailli de Sezanne en Brie , Lieutenant des Gardes du Corps du Roi , Maréchal de Camp de ses Armées , et Gouverneur de Puy - Laurens en Languedoc , mort le 18 Juin 1731.

L'Evêque de Bayonne qui est mort après une longue maladie à Paris , le 30 Juin 1734. dans la 52 année de son âge , se nommoit *Pierre-Guillaume de la Vieuxville* , et étoit fils de feu Joseph-Guillaume de la Vieuxville , Marquis de Maulle , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi , et Secrétaire des Commandemens , Maisons et Finances de la Duchesse de Bourgogne , mort le 21 Août 1700. à l'âge de 52 ans , et de Marie Luillier. Il fut d'abord reçu Archidiacre de Dunois , en l'Eglise de Chartres , le 17 Septembre 1708. Docteur en Théologie de la Faculté de Paris , le 30 Juillet 1710. Vicaire General de Chartres la même année , ensuite Archidiacre de Pincerais dans la même Eglise , le 19 Fevrier 1716. puis Doyen de l'Eglise Cathédrale de Nantes en 1721. aussi Vicaire General du Diocèse de Nantes , l'un des Députés du deuxième Ordre de la Province de Tours à l'Assemblée Generale du Clergé tenuë à Paris en 1725. et enfin nommé à l'Evêché de Bayonne le 27 Mars 1728. et sacré le 22 Août suivant dans l'Eglise Cathédrale de Meaux , par le Cardinal de Bissy , assisté des Evêques d'Angers et d'Europée , Coadjuteur d'Orléans. Le Roi lui donna au mois de Novembre 1731. l'Abbaye de la Honce , Ordre de Prémontré , Diocèse de Bayonne ; mais il s'en étoit démis au mois de Decembre dernier,

LOUIS-HENRI DE VILLARS, Duc de Villars,
 Pair de France, Grand d'Espagne de la première
 classe, Prince de Martigues; Vicomte de Melun,
 Marquis de la Mele, Comte de la Rochemille,
 Godleville, la Chapelle, Villeneuve &c. Minis-
 trer d'Etat; Maréchal général des Camps et Ar-
 mées du Roy, Doyen des Maréchaux de France;
 Chevalier des Ordres du Roy et de l'Ordre
 de la Toison d'or; Ambassadeur extraordinaire
 de St. Mé. auprès du Roy de Sardaigne; Général
 des Troupes Françaises en Italie; Gouverneur et
 Lieutenant Général de Provence; Gouverneur
 des Ville, Citadelles et Forts de Marseille, Ar-
 iés et terres adjacentes; Ville, Tours et Forts de
 Toulon, Ville et Citadelle de St. Tropez; et ci-
 devant de Fribourg en Brisgau, l'un des 40 de
 l'Académie Française; cinglant Ambassadeur
 extraordinaire et Plenipotentiaire pour les Trai-
 tés de Paix à Rastatt en 1713, Bado; Président du
 Conseil de guerre, et Conseiller au Conseil
 de Regence, commença à porter les armes en
 1667, et après avoir servi d'Aide de Camp au
 Maréchal de Bellefond, son cousin germain.
 Il suivit le Roy au siège d'Orsoy en 1672. Il
 se detacha volontaire avec un de ses camarades
 et entra dans la ville d'Hardisse jusques dan-
 s'les batteries de Mastricht; pour y faire des pri-
 sonniers. Il se trouva ensuite aux sièges de Zut-
 phen, de Cambray, de Doosbourg et au Pas-
 sage du Rhin, où s'étant extrêmement distingué
 de General de la Compagnie des Chevaux Le-
 gers de Bourgogne. A qui se trouva vacante, il
 fut élu General de cette Compagnie sur la Moselle et sur
 le Rhin. Il fut ensuite élu Vicomte de Turenne.
 Il fut envoyé en Espagne pour
 II. Vol. I v com.

1458 MERCURE DE FRANCE
complimenter le Roi Catholique sur sa con-
fession.

En 1673. il se rendit de Madrid au siege de Maastricht, et fit le reste de la campagne sous les ordres du Vicomte de Turenne, qui le rendit de tous les Partis commandez par les plus hardis Partisans.

En 1674. après avoir continué la campagne sur le Rhin, il revint avec la Gendarmerie en Flandres, et se trouva au combat de Schief, où, quoique blessé dès le commencement de l'ac-
tion, il demeura jusqu'à la fin, et eut plu-
sieurs fois malgré les douleurs de sa blessure, qui le firent évanouir deux fois, le Roy lui donna un des trois Régiments de Cavalerie qui vacquerent en cette occasion.

Il fit les campagnes suivantes sous les Mar-
chaux de Luxembourg et de Grequy, et se trouva aux sieges de Condé et d'Aire; au secours de Maastricht, au siege de S. Omar, à la bataille de Cassel, au combat de Coquesberg, où il fit six charges différentes à la tête de son Régiment, au combat de Miel, où commandant 200 chevaux il força une barrière et mit en déroute deux mille des ennemis.

Il servit au siege de Fribourg, où il monta des premiers à l'assaut de la première muraille, et se trouva au combat de Valkrik, où il sauva le quartier de sa Brigade, investie par 4000 hom-
mes de pied des ennemis.

La campagne suivante il vint au passage de
huisseau de Neufbourg l'Arrière-garde poussée
par mille chevaux commandés par le Prince
Louis de Bade, quitta son poste où il n'y avoit
rien à faire, marcha diligemment aux ennemis,
les chargea, & les contraignit jusqu'à l'arrivée du
secours.

Il attaqua encore sous les ordres du Maréchal de Créquy l'arrière-garde de l'Armée Impériale dans la vallée de Gueguembach au passage de la Kinche, & fit prisonnier le Colonel qui y commandoit.

Il servit ensuite au siège du Fort de Kell, & monta le premier à l'assaut, qui fut donné en plein jour, et dans lequel cette Forteresse fut emportée.

Il fut envoyé au mois de Decembre 1686. à Vienne à l'occasion de la mort de l'Impératrice Eléonore. De-là il passa en Hongrie, où il gagna la confiance de l'Electeur de Baviere et se trouva auprès de lui à la Bataille d'Erseu, où les Troupes Impériales remportèrent une Victoire complète contre les Turcs en 1687.

Il eut ordre ensuite de passer l'Hiver auprès de l'Electeur de Baviere, d'où étant de retour il fut fait Brigadier le 24 Août 1688. et pourvu presque en même tems de la charge de Commissaire General de la Cavalerie.

Le Roi le renvoya ensuite auprès de l'Electeur de Baviere pour l'empêcher de se déclarer pendant le Siège de Philisbourg.

Ayant été fait Maréchal de Camp le 10. Mars 1690. Il eut le commandement des Troupes pendant l'Hiver du côté de Tournai, et exigea du Pays Ennemis plus de trois millions de contributions; et marchant ensuite au bombardement de Liège, il prit le Fort de Chérai, dont la Garnison fut taillée en pièces. Il eut ensuite le commandement d'un Corps de Troupes, pour garder les Lignes, d'où il sortit pour marcher au devant du Marquis de Castanaga si qui venoit pour les forcer, mais il se posta, bien, que l'autre n'osa ni l'attaquer ni s'approcher des Lignes.

Il se trouva au Combat de Louzo , où avec 1200 Chevaux , il harcela la marche de l'Arrière-garde Ennemie , commanda l'aile gauche débordée par la droite des Ennemis , et fit des charges si vives avec un seul Regiment qu'il rompit trois Lignes des Ennemis.

Au commencement de la Campagne de 1692. il défit 3000 Chevaux commandez par le Comte de la Lippe , se trouva à la défaite du Prince Administrateur de Wirtemberg , qui se rendit à lui , et eut l'Hyver suivant un commandement en Flandres pour établir et pousser les contributions.

Il fut fait Lieutenant General le 30. Mars 1693. et destiné en même-temps pour servir en Allemagne , où il défit près de Visloq une arrière-garde des Ennemis , soutenuë par le Prince Louis de Bade , leur General.

Envoyé ensuite pour retirer des postes d'Infanterie trop avancez , il fit une retraite de deux lieues , malgré les défilez et l'avant-garde de l'Armée Imperiale , qui ne put jamais l'entamer.

Il passa dans l'Armée d'Italie , et au mois de Novembre de la même année 1693. le Roy lui donna le Gouvernement de Fribourg. Il revint servir en Allemagne , et ayant été renvoyé en Italie pour y commander la Cavalerie , il se trouva au Siege de Valence.

Il repassa en France et alla servir sur le Rhin , où il bailla un corps considerable de Hussarts , commandé par le Comte Palfi , leur General , qui y fut blessé. La Paix étant faite , il fut nommé au mois de Novembre 1697. Envoyé extraordinaire vers l'Empereur , dont il eut sa premiere Audience au mois de Septembre 1698.

La guerre ayant recommencé , il eut son Audience

II. Vol

dience

dience de congé de l'Empereur le 25. Juillet 1701. et se rendit en Italie, où en allant joindre l'Armée il défit avec son escorte 900. Chevaux, commandez par le General Mercy.

En 1702. il fut rappelé d'Italie pour aller servir sur le Rhin.

Il fut détaché sur la fin de Septembre de l'Armée du Maréchal de Catinat avec un corps de Troupes, auquel il fit passer le Rhin à Huningue la nuit du premier au 2. Octobre; ensuite de quoi il rétablit, à la vue de l'Armée ennemie, le Fort que les François avoient autrefois à la tête du Pont de Huningue du côté d'Allemagne, se rendit maître de la Ville et du Château de Neubourg sur le Rhin; et profitant des mouvemens que fit le Prince Louis de Bade pour reprendre cette Place, il l'attaqua à Fridlingue le 14. du même mois, et remporta sur lui une victoire complète.

Le 21. suivant, le Roy, pour le récompenser d'une entreprise si importante et si heureusement exécutée, le déclara Maréchal de France, et en même-temps General de son Armée en Allemagne.

En 1703. il fit le Siege du Fort de Kell; qu'il prit au mois de Février en 13. jours de tranchée.

Trois semaines après ayant passé le Rhin et reconnu l'impossibilité de forcer les lignes de Stolhofen pour se faire un passage de côté-là, il tourna par la Vallée de Kentzig, surmonta toutes les difficultés du passage des Montagnes Noires, força en un jour et demi divers postes et joignit heureusement l'Electeur de Baviere, qui voulant marcher du côté du Tirol, lui laissa le soin de garder le Danube, ce qu'il fit avec un grand succès.

1464 MARGUERITE DE FRANCE

A son retour de Rascatt il revint à Mersailles le 28. Mars 1714. par les mains du Duc de Berry, le Collier de l'Ordre de la Toison d'or, que le Roy d'Espagne lui avoit envoyé, et le 23. Juin suivant il fut reçu l'un des 40. de l'Académie Française.

Il fut fait Président du Conseil de Guerre établi au mois de Septembre 1715. et ce Conseil ayant été supprimé au mois de Septembre 1718. il fut déclaré Conseiller au Conseil de Régence.

Il représenta le Connétable au Sacre du Roy regnant, le 25. Octobre 1722. et il fut admis dans les Conseils du Roy en qualité de Ministre d'Etat au mois de Décembre 1723.

Le Roy l'ayant nommé pour aller commander sous les ordres du Roy de Sardaigne les Troupes que S. M. avoit fait passer en Italie, le déclara le 18. Octobre de l'année dernière Maréchal General de ses Camps et Armées. Il partit de Fontainebleau le 24. du même mois pour se rendre en Italie, et étant arrivé le 11. Novembre au Camp sous Pisighitone, il prit le commandement de l'Armée, qu'il conserva jusqu'à ce que sa santé altérée par les fatigues d'une Campagne continuée jusqu'au milieu de l'hiver, l'ayant mis hors d'état de rester à la tête des Troupes, il demanda la permission de rentrer en France. Après l'avoir obtenue, il partit le 27. May dernier du Camp de Bozolo, mais étant arrivé à Turin le 3. Juin, il y tomba malade, et les remèdes qu'on lui fit prendre n'ayant eu aucun succès, il reçut ses Sacrements et mourut le 17. du même mois, âgé d'environ 82 ans, n'ayant pu que vers le 2. et non au mois de May, mais 1. outre que cette date ne s'accorde pas avec celle du Contrat de Mariage des Pere et Mere du defunct, qui

est du 24. Janvier 1651. Il est certain que le Maréchal de Villars avoit eu un frere aîné, mort en bas âge, ce qui fait voir qu'il ne pouvoit être né plutôt qu'en 1652.

Le Maréchal de Villars, que ses talens pour la guerre et ses exploits militaires feront toujours regarder comme un des plus grands et des plus heureux Capitaines qui ait commandé les Armées de France depuis long-temps, étoit fils de Pierre de Villars, Baron de Mascas, Seigneur de la Chapelle, &c. appelé le Marquis de Villars, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant General de ses Armées, Conseiller d'Etat d'Epée, Envoyé Extraordinaire à Vienne et Ambassadeur Extraordinaire en Savoye, à Madrid et en Danemarck, aussi Chevalier d'honneur de la Duchesse de Chartres, mort le 20 Mars 1698. à l'âge de 75. ans et de Marie Gigault de Bellefonds, morte le 24. Juin 1706. âgée de 82. ans.

Il avoit été marié le 23. Janvier 1702. avec Jeanne-Angelique Rocque de Varengeville, Dame du Palais de la Reine, seconde fille de Jacques Rocque, Seigneur de Varengeville, Galleville, Oudeville, Archanville et Noville, Ambassadeur Extraordinaire de France à Venise, mort le 20. Octobre 1692. et de Charlotte-Angelique Courtin, morte le 6. Mars 1732, il n'en laisse qu'un fils unique, qui est Honoré-Armand de Villars, à present Duc de Villars, Pair de France, Gouverneur de Provence, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, par Commission du 26. Mars 1718. qui ayant apporté au Roy le 4. Janvier dernier la nouvelle de la réduction du Château de Milan, fut nommé peu après Brigadier des Armées de S. M. ainsi qu'il a été remarqué dans le Mercure de Février dernier, page 391.



ARRESTS NOTABLES.

ARRÊT du Parlement, du 16. Avril 1734.
Contre deux Ecrits, &c.

Ce jour, les Gens du Roi sont entrés, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

Que c'est avec regret qu'ils interrompent les occupations de la Cour, pour lui parler de ce qui peut encore avoir rapport aux dernières affaires de l'Eglise : persuadés que rien n'est plus désirable que de les voir se calmer et s'assoupir de plus en plus par la moderation et le silence.

Mais que c'est par ce motif même qu'il se croient obligés d'avoir l'honneur de lui rendre compte de deux Ecrits, qui, quoique de tems differens, se répandent ensemble aujourd'hui, et sont capables de causer de nouvelles inquiétudes et de nouveaux inconveniens dans le public.

Que l'un est une *instruction sur l'obéissance due aux décisions de l'Eglise*, par demandes et par réponses, imprimée depuis peu de tems sans marque d'année, aussi bien que sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur : Et l'autre un Ouvrage qui porte pour titre : *Replique aux Tolerans de ce tems*, imprimé à ce qu'il paroît à Avignon dès 1729. mais dont ils apprennent que des Exemplaires se sont répandus nouvellement à Paris.

Qu'indépendamment de ce qu'on pourroit d'ailleurs reprendre avec justice dans ces deux Ouvrages, c'est assez d'observer que l'esprit de séparation et de schisme tant de fois reprimé par

II. Vol.

les Arrêts de la Cour , s'y déclare et y regne ouvertement : et que pour s'épargner d'en dire davantage , ils se contenteront de rapporter ce qu'on lit à la page 240. du dernier , dans un endroit où l'Auteur répond à l'Objection qu'il s'étoit faite peu auparavant , que plusieurs grands Prélats de France communiquent , non seulement avec les Communicateurs des Herétiques , mais encore avec les Herétiques mêmes , c'est-à-dire , (ce sont ses termes) avec les Appelans et Opposans , du principe qu'il a établi , dit-il , il suit que puisque les Papes déchoient du Pape , et les Evêques de l'Episcopat et de toute Jurisdiction spirituelle dans l'Eglise , suivant le Cardinal du Perron... suivant le Pape Celestin , S. Augustin , S. Jérôme et plusieurs autres Peres cités par Bellarmin , on ne peut pas douter que tous les autres Supérieurs Ecclesiastiques ou Reguliers , Generaux , Provinciaux , Locaux , ne déchoient de même de leur autorité , dignité et Jurisdiction , et que par consequent ils ne doivent être regardés qu'avec horreur et execration de tous les bons et vrais Catholiques.

Que sur l'un et l'autre Ouvrage ils ont pris les Conclusions par écrit qu'ils laissent à la Cour , avec un Exemplaire de chacun ,

Les Gens du Roi retirés :

Vu l'Ecrit imprimé sans privilège ni permission , intitulé : *Instruction sur l'obéissance due aux décisions de l'Eglise* , ensemble l'autre Ecrit intitulé : *Replique aux Tolérans de ce tems , à Avignon , chez Joseph Chastel 1729.* et les Conclusions par écrit du Procureur Général du Roi. La matière sur ce mist en délibération :

La Cour , faisant droit sur les Conclusions du Procureur Général du Roi , ordonne que lesdits Ecris seroient lacrés et brûlés en la Cour du Palais

II. Vol.

1470. MERCURE DE FRANCE

levé incessamment huit Compagnies nouvelles, pour former un troisième Escadron à chacun desdits Régimens, chaque Compagnie composée du Capitaine, un Lieutenant, un Cornette, un Maréchal des Logis, trois Brigadiers, quarante-six Hussars, et un Trompette.

Qu'il sera pareillement levé dix hommes d'augmentation en chacune des seize Compagnies desdits Régimens qui sont sur pied, pour les mettre de quarante à cinquante hommes, compris trois Brigadiers, sans les Officiers.

Que la solde desdits Brigadiers et Hussards leur sera payée, à mesure qu'ils arriveront aux Régimens ou quartiers qui leur seront désignez, et que les Officiers des nouvelles Compagnies recevront leurs appointemens, à commencer du jour qu'il y aura vingt hommes à pied ou dix à cheval, au quartier d'assemblée, en passant présens aux Revûes des Commissaires des guerres proposez à cet effet.

T A B L E

| | |
|--|------|
| P ieces Fugitives. L'Ourse, la Guenon et le Hibou, <i>Fable</i> , | 1159 |
| Suite de la Lettre de M. le Roy sur les Pendules, &c. | 1262 |
| Pscaume 49. en Vers, | 1274 |
| Extrait du Memoire de M. de Reaumur, sur le mélange de la Glace et du Sel, | 1278 |
| Nouveaux Thermometres, &c. | 1288 |
| La Puissance de l'Amour, <i>Ode Anacréontique</i> , | 1290 |
| Discours Critique sur l'état des Sciences en France, &c. | 1291 |
| Remerciment de M. de Claville à M. de Boissel, <i>Madrigal</i> , | 1306 |

| | |
|---|------|
| Autre , | 1307 |
| Derniere Partie des Philosophies de Descartes et
de Newton , | 1308 |
| Paraphrase sur l'Oraison de Jeremie , | 1318 |
| Réponse à l'objection concernant le flux et reflux
de la Mer , | 1320 |
| Réponse de M. Servin à Mlle de la Vigne , | 1323 |
| Remarques sur l'origine du Jubilé de Lyon , | 1324 |
| Portrait de Madlle P * * * | 1329 |
| Questions Elementaires et Pédagogiques , | 1331 |
| Lettre en Vers sur M. Ferré , | 1336 |
| Premieres Armes présentées à Monseigneur le
Dauphin , | 1339 |
| Epitre à * * * | 1350 |
| Prise de possession de la Souveraineté de Mo-
naco , | 1352 |
| Brigadiers d'Infanterie , &c. | 1365 |
| Brigadiers de Cavalerie et de Dragons , | 1371 |
| Sonnet , | 1377 |
| Statuë Equestre du Roy ; Ceremonie faite à Bor-
deaux , | 1378 |
| Enigmes , Logogryphes , &c. | 1384 |
| NOUVELLES LITTERAIRES , des Beaux-Arts : | |
| Traité des Benefices Ecclesiastiques , | 1389 |
| Bibliothèque Germanique , &c. | 1391 |
| Bibliothèque Raisonnée , &c. | 1400 |
| Lettre sur un nouveau Fébrifuge , | 1403 |
| Nouvelles Estampes , &c. | 1404 |
| Tableaux exposez à la Place Dauphine , | 1405 |
| Spectacles, Marie Stuard, Tragédie, <i>Extrait</i> , | 1406 |
| Nouvelles Etrangères, de Pologne et Dantzick , | 1416 |
| D'Allemagne et Italie , | 1419 |
| De Naples et Sicile , | 1422 |
| Espagne et Angleterre , | 1423 |
| Armée d'Allemagne , Lettre du Roy au Maré-
chal de Berwick | 1424 |
| Siege de Philisbourg , | 1425 |
| Armée d'Italie , et Combat de Parme , &c. | 1433 |

| | |
|--|------|
| France , Nouvelle de la Cour, de Paris, &c. | 1438 |
| Nouveaux Maréchaux de France et Maréchaux
de Camp , | 1440 |
| Benediction de Drapeaux , et Discours, &c. | 1442 |
| Morts , &c: | 1445 |
| Mort du Maréchal de Berwik , | 1449 |
| Épitaphe , | 1454 |
| Mort du Maréchal de Villars , | 1457 |
| Arrêts Notables , | 1466 |

Correction.

M. de Siougeat , qui a été fait Lieutenant General à la Promotion du 20. Février dernier , ne s'appelle pas Lastie , comme on l'a marqué dans la Liste qui a été inserée dans le Mercure d'Avril p. 321. il se nomme Jean-Baptiste de Laizer.

Errata de Juin , premier volume.

P Age 1134. ligne 14. leurs , lisez les. P. 1137.
l. 22. concentrée , l. concentrique. P. 1238.
l. 5. Mestre General , l. Mestre de Camp General.
P. 1240. l. 19. le 28. 1694. l. le 28. Avril 1694.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 1263. ligne 5. soute, lisez, doute. P. 1265.
l. 10. chaque jour; l. chaque fois. P. 1269.
l. 30. vrai; l. moyen. P. 1270. l. 5. les Pendules,
l. toutes les Pendules. P. 1299. l. 4. du bas, Char-
lemagne, l. que Charlemagne. P. 1339. l. 2. la,
l. le. P. 1341. l. 5. s'entrelassent, l. s'entrelassant.
P. 1380. l. 4. Ecuyer , ôtez ce mot. P. 1385. l. 3.
du bas , mais tu l. mais , non , tu. P. 1387. l. 19.
fait, l. fais. P. 1389. l. 16. de, l. et. P. 1394. l. 11.
qui, l. que. P. 1443. l. 15. Nés du goût , l. avec.
La Figure gravée doit regarder la page 1383.

25
1911

SEP 17 1936

